



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL **2019**



PIONEERING DIAGNOSTICS

1	bioMérieux, pionnier au service de la santé publique		15	5	Commentaires sur l'exercice		151
1.1	Historique et développement de bioMérieux		16	5.1	Examen de la situation financière et des résultats	<u>RFA</u>	152
1.2	Organigramme	<u>RFA</u>	18	5.2	Trésorerie et capitaux		155
1.3	Aperçu des activités de bioMérieux		20	5.3	Changement significatif de la situation financière ou commerciale		156
1.4	Stratégie de bioMérieux	<u>RFA</u>	36	5.4	Investissements	<u>RFA</u>	156
1.5	Systèmes qualité et réglementations applicables		37	5.5	Information sur les tendances et les objectifs	<u>RFA</u>	157
1.6	Recherche & développement, brevets et licences	<u>RFA</u>	40				
1.7	Immobilisations corporelles		45	6	États financiers	<u>RFA</u>	159
2	Facteurs de risques	<u>RFA</u>	49	6.1	Comptes consolidés		160
2.1	Risques liés au secteur d'activité de bioMérieux		52	6.2	Comptes sociaux		240
2.2	Risques liés à la stratégie et au fonctionnement de bioMérieux		57				
2.3	Risques liés à l'environnement des affaires de bioMérieux		63	7	Informations sur la Société et son capital		279
2.4	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage		66	7.1	Informations générales sur la Société		280
2.5	Assurances et gestion des risques		67	7.2	Actes constitutifs et statuts	<u>RFA</u>	280
				7.3	Capital social et actionariat	<u>RFA</u>	281
3	Une entreprise citoyenne au service de la santé publique	<u>RFA</u>	69	7.4	Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions et les attributions d'options de souscription	<u>RFA</u>	287
3.1	Un modèle d'affaires fondé sur le développement économique et une vision sociétale au bénéfice de la santé publique et des générations futures		71	7.5	Autres informations sur les actionnaires	<u>RFA</u>	291
3.2	Une démarche reconnue		71	7.6	Dispositions retardant un changement de contrôle	<u>RFA</u>	293
3.3	Contribuer à la protection de la santé des patients et des consommateurs face aux maladies infectieuses		75	7.7	Politique de distribution des dividendes	<u>RFA</u>	293
3.4	Opérer en toute indépendance et intégrité		79	7.8	Principales opérations avec les apparentés	<u>RFA</u>	294
3.5	Favoriser le développement et le bien-être de nos collaborateurs		86	7.9	Contrats importants		299
3.6	Promouvoir une chaîne de valeur responsable et durable		96				
3.7	Limiter notre impact sur l'environnement et le changement climatique		97	8	Informations complémentaires		301
3.8	Périmètre et reporting des indicateurs extra financiers		106	8.1	Personnes responsables du documentidvidenet d'enregistrement universel	<u>RFA</u>	302
3.9	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra financière		109	8.2	Responsable du contrôle des comptes		302
3.10	Plan de vigilance		112	8.3	Documents accessibles au public		302
3.11	Autres initiatives et indicateurs suivis par la Société		113	8.4	Calendrier financier prévisionnel 2020		303
				8.5	Tables de concordance		304
4	Gouvernement d'entreprise	<u>RFA</u>	117	8.6	Lexiques		312
4.1	Gouvernement d'entreprise : principes et cadre de mise en œuvre		118				
4.2	Direction Générale, Comité de Direction, Conseil d'administration et Comités du Conseil		119				
4.3	Politique de rémunération des mandataires sociaux et autres avantages		135				
4.4	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière		147				

Les éléments du Rapport financier annuel
sont identifiés dans le sommaire
à l'aide du pictogramme

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL **2019**

incluant le rapport financier annuel

(ci-après dénommé « URD »)



Société anonyme au capital de 12 029 370 €
Siège social : Marcy l'Etoile (69280)
673 620 399 RCS Lyon

Code ISIN : FR0013280286
N° LEI : 549300AK8YOLBIQ4T071



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 20 mars 2020 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel.

L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

UN ENGAGEMENT FAMILIAL DANS LA LUTTE CONTRE LES MALADIES INFECTIEUSES

bioMérieux, c'est avant tout une aventure humaine et scientifique de plus de 55 ans.

Son expertise et son engagement à repousser les limites de la connaissance de la biologie s'enracinent dans une histoire entrepreneuriale de plus d'un siècle.



Ancien élève de Louis Pasteur, Marcel Mérieux fonde à Lyon, en 1897, un laboratoire où il met au point les premiers sérums antitétaniques. Cet Institut Mérieux de la première heure pose les fondements d'un édifice bio-industriel qui marquera de son empreinte la vaccinologie puis le diagnostic des maladies infectieuses au plan mondial.

bioMérieux, dont le siège social se situe à Marcy l'Étoile en France, a été créée en 1963 par Alain Mérieux et compte aujourd'hui environ 12 000 collaborateurs.

La Société sert plus de 160 pays avec 44 implantations et un large réseau de distributeurs.

Elle réalise plus de 90 % de son chiffre d'affaires à l'international.

Depuis 2014, c'est Alexandre Mérieux, arrière-petit-fils de Marcel, qui a repris le flambeau de l'entreprise familiale en tant que Directeur général. En décembre 2017, il a été nommé Président Directeur Général par le Conseil d'administration.

Une société de l'Institut Mérieux

bioMérieux est détenue à 59 % par l'Institut Mérieux. Dans le cadre d'une vision mondiale et à long terme, l'Institut Mérieux met la biologie au service de la médecine et de la santé publique partout dans le monde.

Pour lutter contre les maladies infectieuses et les cancers, il imagine et développe de nouvelles approches dans le domaine du diagnostic, de l'immunothérapie, de la sécurité alimentaire et de la nutrition.



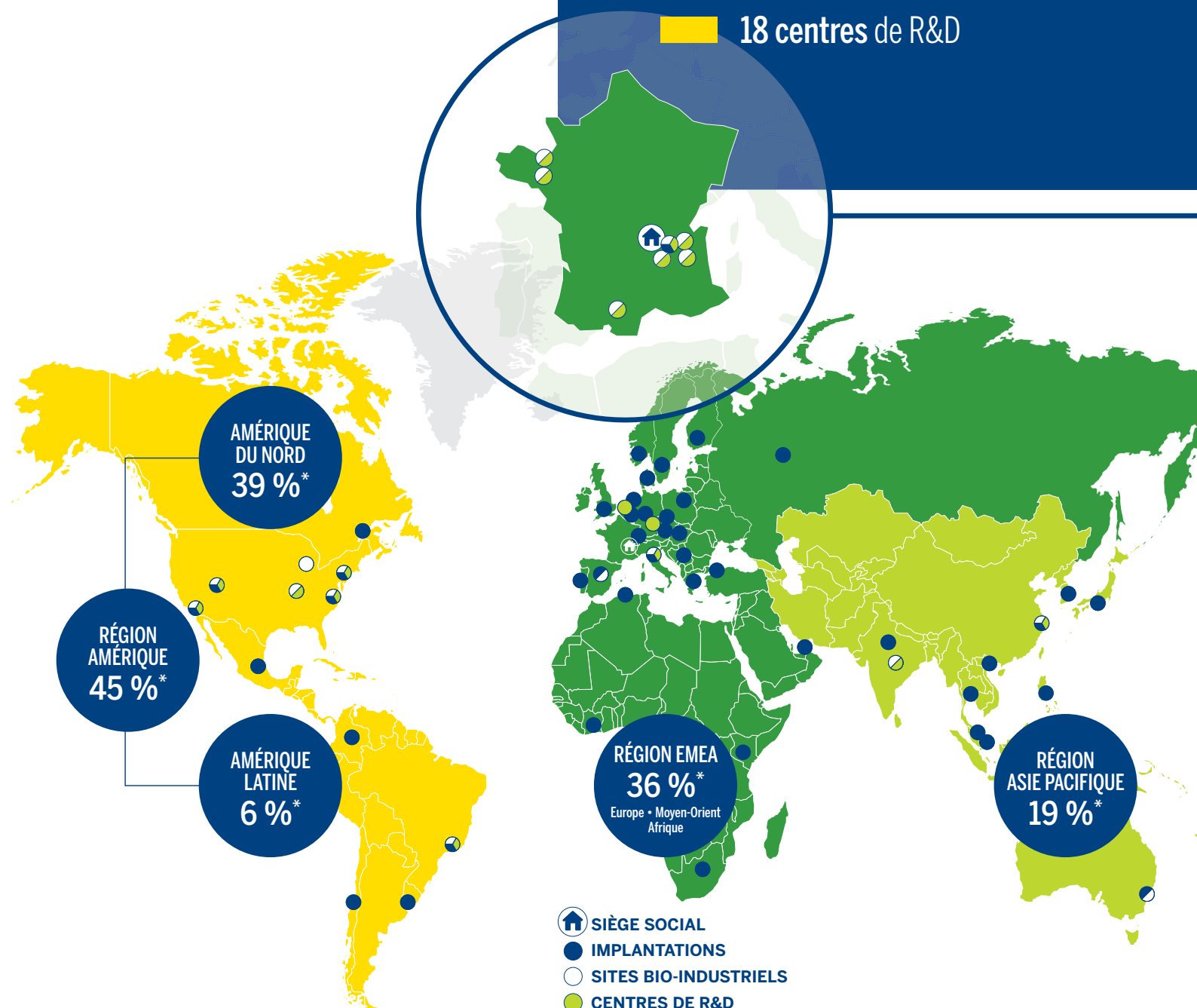
Ses trois sociétés bio-industrielles : bioMérieux, Transgene et Mérieux NutriSciences, en lien étroit avec ses entités dédiées à l'innovation, telles Mérieux Développement et ABL Inc., ont permis des avancées majeures pour la médecine et la santé publique.

L'Institut Mérieux mobilise plus de 20 000 personnes dans le monde.

Il est présent dans plus de 44 pays.

Un acteur mondial du diagnostic *in vitro*

- ≈ 12 000 collaborateurs
- Présente dans 44 pays
- Sert plus de 160 pays à travers un large réseau de distributeurs
- 18 sites bio-industriels
- 18 centres de R&D



* Pourcentage du chiffre d'affaires total de biomérieux en 2019.

L'IMPORTANCE DU DIAGNOSTIC

LA VALEUR MÉDICALE, ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTALE DU DIAGNOSTIC EST FONDAMENTALE.

Il est un maillon essentiel de la chaîne de santé. 60 à 70 % des décisions médicales s'appuient sur les résultats d'un test de diagnostic*.

Acteur majeur du diagnostic *in vitro* et leader mondial dans les domaines de la microbiologie clinique et du contrôle microbiologique industriel, bioMérieux contribue à la qualité de la prise en charge des patients ainsi qu'à la protection de la santé des consommateurs.

bioMérieux développe et produit des solutions de diagnostic *in vitro* (systèmes, réactifs, logiciels et services) destinées aux laboratoires d'analyses privés ou hospitaliers pour le diagnostic des maladies infectieuses principalement. Les résultats obtenus à partir d'échantillons prélevés sur le patient (sang, urine, selles, liquide céphalo-rachidien, salive, etc.) fournissent au clinicien des informations pour l'aider dans sa prise de décision médicale.

Depuis plus de 25 ans, bioMérieux met également son expertise acquise dans le domaine clinique au service du contrôle microbiologique industriel, permettant la gestion des risques de contamination des produits agroalimentaires, pharmaceutiques ou cosmétiques, tout au long de la chaîne de production.

* The Lewin Group : « The value of diagnostics, innovation, adoption and diffusion into health care », 2005.
Ce chiffre concerne l'ensemble des outils diagnostiques : tests de diagnostic *in vitro* et examens d'imagerie médicale.

Une histoire
de fusions/acquisitions
et de partenariats

Un modèle d'innovation original basé sur
des partenariats avec la recherche internationale
et des laboratoires communs de recherche :
une approche multidisciplinaire pour développer
les solutions diagnostiques de demain.

1986
API Systems,
France

1988
VITEK (McDonnell Douglas),
États-Unis

2001
Organon Teknika,
Pays-Bas

2004
Entrée en bourse
Bacterial Barcodes,
États-Unis

2007
Biomedics,
Espagne
BTF,
Australie

2010
Meikang Biotech,
Chine
Shanghai Zenka
Biotechnology,
Chine

API®

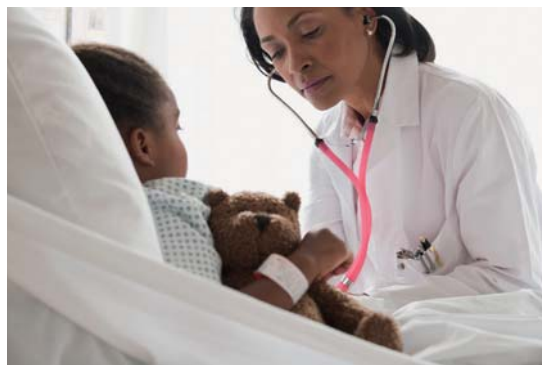
VITEK®

VIDAS®

BACT/ALERT®

ETEST®





POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES PATIENTS

Les tests de diagnostic ont une influence déterminante sur la qualité du parcours de soins :

- Pour le diagnostic et le pronostic, et en particulier dans le cas des maladies infectieuses, pour identifier l'agent pathogène responsable et son profil de résistance aux antibiotiques.
- Pour l'orientation thérapeutique et le suivi du traitement.
- Pour le dépistage dans le cadre de la prévention de certaines maladies.
- Pour le diagnostic précoce, c'est-à-dire au tout début de la maladie, lorsque les symptômes sont encore très discrets.



UN ATOUT POUR LES SYSTÈMES DE SANTÉ

Les dépenses de biologie médicale ne représentent que 2 à 3 % des dépenses de santé*. Ce coût reste limité au regard de la valeur médicale du diagnostic et des économies qu'il peut générer tant par la réduction des sur-prescriptions de traitements, que par le raccourcissement des délais de prise en charge et des durées d'hospitalisation.

Le diagnostic est également un outil précieux des politiques de santé, en particulier pour le suivi et le contrôle épidémiologiques.



LA MICROBIOLOGIE APPLIQUÉE À LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Les tests de contrôle microbiologique permettent de répondre aux exigences de qualité des industries agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques. Réalisés tout au long de la chaîne de production, ainsi que pour l'environnement de production, ils assurent la stérilité d'un produit, l'absence de bactéries pathogènes et le dénombrement des flores bactériennes qui témoignent de la qualité des produits alimentaires.



APPLICATIONS VÉTÉRINAIRES : UN CONTINUUM DE L'ANIMAL À L'HOMME

Le concept « One Health », approche intégrée promue par les organisations internationales, est fondé sur le principe d'un continuum de l'animal à l'homme dans la transmission des agents infectieux et des résistances aux antibiotiques. Depuis 2011, bioMérieux met son expertise en microbiologie au service des professionnels de santé animale dans le but, notamment, de contribuer à la lutte contre la résistance bactérienne, les épizooties et les zoonoses émergentes.

* Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) et Cour des Comptes, 2011.



DES SOLUTIONS AU SERVICE DES PROFESSIONNELLS DE SANTÉ ET DES INDUSTRIELS

Les équipes de recherche de bioMérieux sont mobilisées à travers le monde pour développer des applications diagnostiques à forte valeur médicale répondant aux enjeux de santé publique et aux besoins des laboratoires.

TROIS TECHNOLOGIES CLÉS DU DIAGNOSTIC *IN VITRO* :



La microbiologie

La microbiologie repose sur la mise en culture d'échantillons biologiques, l'identification des micro-organismes et la mesure de leur résistance aux antibiotiques.



Les immunoessais

Les immunoessais sont basés sur le principe de la réaction immunologique pour identifier ou quantifier la présence d'antigènes et/ou d'anticorps dans un échantillon.



La biologie moléculaire

La biologie moléculaire s'appuie sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'un pathogène pour cibler bactéries, virus, champignons et parasites.



LA RÉSISTANCE AUX ANTIBIOTIQUES Une urgence mondiale

Toutes les 45 secondes, une personne décède d'une infection causée par une bactérie devenue résistante aux antibiotiques*. Les tests diagnostiques contribuent à réduire l'usage inapproprié des antibiotiques et à préserver leur efficacité dans le traitement des infections bactériennes chez l'homme comme chez l'animal.

Dans une approche de santé globale, la Société développe des solutions innovantes, pour le diagnostic clinique, le contrôle microbiologique industriel notamment dans le secteur agroalimentaire, le contrôle de l'environnement et le diagnostic vétérinaire. L'offre de bioMérieux est la plus complète du marché, rassemblant des solutions pour l'identification microbienne, la détection de la résistance pour aider les cliniciens dans leur prise de décision thérapeutique.

* Selon le chiffre de 700 000 décès causés chaque année par la résistance aux antibiotiques, "Antimicrobial Resistance: Tackling a crisis for the health and wealth of nations", Jim O'Neill, décembre 2014.



LA LUTTE CONTRE LE SEPSIS

Le diagnostic précoce comme première arme

Environ 27 millions de personnes sont touchées chaque année par le sepsis. Établir un diagnostic le plus rapidement possible est crucial pour les patients. Le taux de survie est de 60 % lorsqu'ils reçoivent le bon traitement 2 heures après la prise en charge. Il chute à 30 % s'il est dispensé 4 heures plus tard*.

bioMérieux dispose de l'offre la plus complète sur le marché pour le diagnostic du sepsis, s'appuyant à la fois sur la réponse de l'hôte et sur la détection, l'identification et la caractérisation du pathogène à l'origine de l'infection.

* Kumar *et al.*, Crit Care Med 2006, vol. 34 : p. 1589-1596.



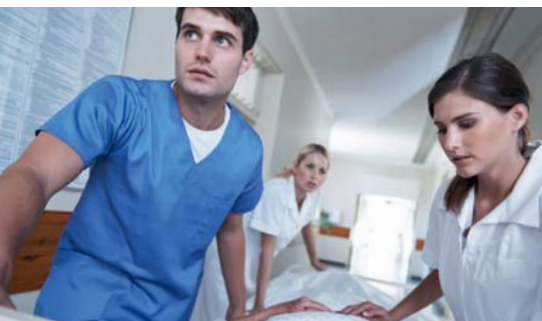
PLUSIEURS RÉPONSES EN UN SEUL TEST

Des panels syndromiques pour lutter contre les maladies infectieuses

Chez la plupart des patients atteints d'une maladie infectieuse, les premiers symptômes ne sont pas spécifiques de la cause de l'infection : fièvre, diarrhée, toux, maux de tête...

Pour cette raison, l'approche syndromique, basée sur l'utilisation de la plateforme de biologie moléculaire multiplexe BIOFIRE® FILMARRAY®, est particulièrement pertinente.

En 1 heure environ, les panels BIOFIRE® FILMARRAY® permettent la détection simultanée en un seul test et à partir d'un seul échantillon, des bactéries, virus, champignons ou parasites pouvant être à l'origine d'une maladie infectieuse.



LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS D'URGENCE

Mieux orienter les patients

Aux urgences, les professionnels de santé ont besoin d'orienter les patients le plus rapidement et le plus efficacement possible. Les tests à forte valeur médicale pour le diagnostic d'infections bactériennes et de sepsis sévère, pour l'infarctus

du myocarde et pour l'embolie pulmonaire, fournissent des résultats rapides aux cliniciens et contribuent à une prise en charge optimisée des patients.



L'EFFICACITÉ DES LABORATOIRES DE MICROBIOLOGIE

L'offre la plus complète du marché

L'automatisation est un enjeu majeur pour les laboratoires de microbiologie, qui leur permet d'optimiser leurs flux de travail, de standardiser, de tracer les analyses et d'accélérer le rendu des résultats. Issue du partenariat stratégique alliant le savoir-faire unique de COPAN dans l'automatisation et le domaine pré-analytique

au leadership de bioMérieux dans le diagnostic microbiologique, cette offre permet d'automatiser et de standardiser l'ensemble des étapes de l'analyse microbiologique. Elle complète la gamme de produits automatisés de bioMérieux pour l'hémoculture, l'identification des bactéries et l'antibiogramme automatisés.



LA PROTECTION DE LA SANTÉ DES CONSOMMATEURS

Le contrôle microbiologique au service des industriels

Mettant son expertise en microbiologie clinique au service des filières de production industrielle, bioMérieux propose une gamme étendue de

solutions pour le contrôle microbiologique industriel allant de la préparation de l'échantillon à l'identification des pathogènes.



LA GESTION DU RISQUE ÉPIDÉMIQUE LIÉ AUX PATHOGÈNES ÉMERGENTS

Apporter une réponse adaptée dans les pays concernés

Fidèle à sa mission de santé publique, bioMérieux se mobilise aussi en cas de crises sanitaires liées à des pathogènes émergents ou réémergents comme par exemple lors de l'épidémie de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014 ou celle de peste pulmonaire à Madagascar en 2017 à travers des études d'évaluation de nouveaux tests

diagnostiques moléculaires rapides et automatisés. bioMérieux fait aussi évoluer ses tests diagnostiques *in vitro* lors de situations d'urgence générées par l'apparition de nouveaux virus tels que le MERS-CoV ou encore le SARS-CoV-2 responsable de l'épidémie de COVID-19.

PIONNIER DU DIAGNOSTIC

POUR RÉPONDRE À DES ENJEUX
DE SANTÉ PUBLIQUE

RÉSISTANCE AUX ANTIBIOTIQUES
SEPSIS
PATHOGÈNES ÉMERGENTS
PROTECTION DE LA SANTÉ
DU CONSOMMATEUR



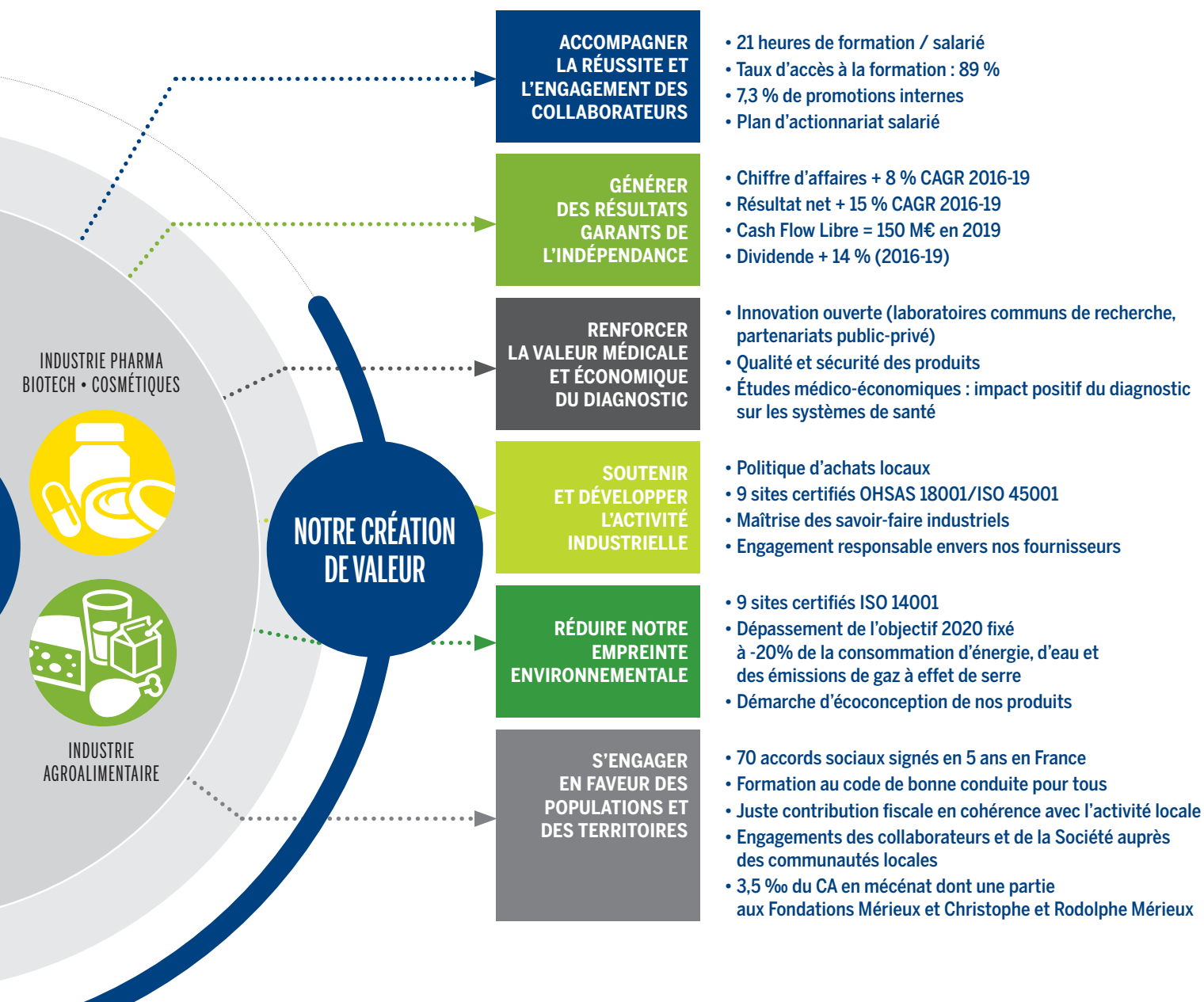
1894 - Marcel Mérieux étudie avec Louis Pasteur



1897 - Marcel Mérieux fonde l'Institut Mérieux



1937 - Dr Charles Mérieux reprend le flambeau



**4 GÉNÉRATIONS ENGAGÉES AU SERVICE
DE LA SANTÉ PUBLIQUE**

**UNE SOCIÉTÉ FAMILIALE
AVEC UNE VISION À LONG TERME**

UNE CULTURE D'ENTREPRISE HUMANISTE

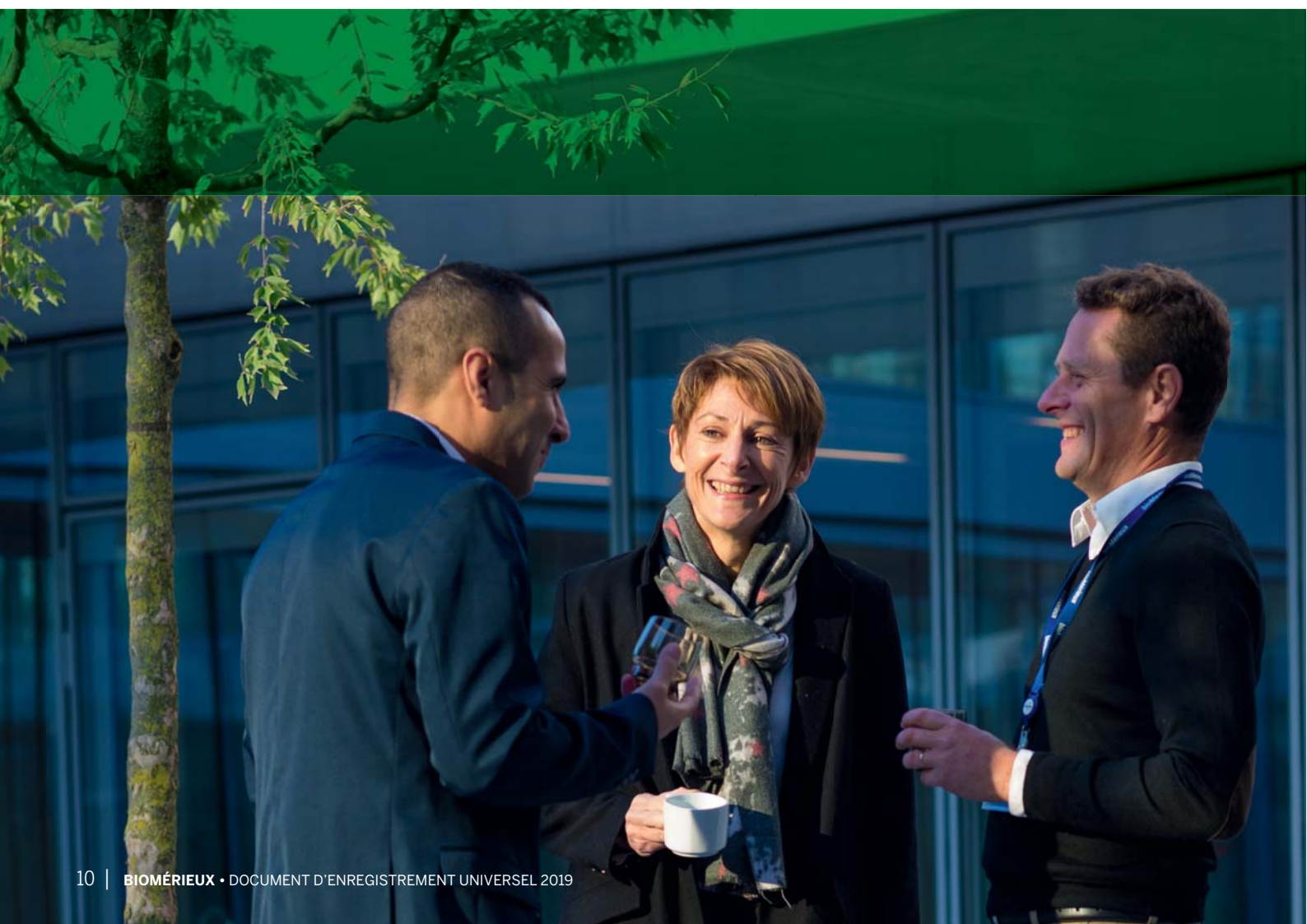
L'engagement dans la lutte contre les maladies infectieuses, au service de la santé publique mondiale, revêt une responsabilité particulière, portée par l'ensemble des sociétés de l'Institut Mérieux. En prolongement de sa mission de santé publique, bioMérieux a toujours été consciente de l'importance de sa responsabilité sociale.



NOS COLLABORATEURS : LA PRIORITÉ

Les collaborateurs de bioMérieux sont les premiers artisans du succès de la Société. bioMérieux attache une grande importance à leur environnement de travail afin de favoriser leur développement professionnel tout en respectant l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée. Il est également attendu que chacun fasse preuve d'intégrité et d'éthique au quotidien, tant au sein de la Société qu'avec ses partenaires.

bioMérieux est une Société qui croit en son capital humain et promeut la mobilité interne. Enjeu d'avenir, elle est encouragée pour répondre à l'évolution des métiers à court terme ainsi qu'aux exigences liées au développement de l'entreprise à plus long terme.





UN LEVIER DE FORMATION PUISSANT

Mérieux Université a été créée en 2012 pour accompagner le développement des collaborateurs des sociétés de l'Institut Mérieux, dans l'évolution de leurs métiers, encourager l'innovation, favoriser l'expression des talents et contribuer à l'engagement des salariés.

Elle déploie son offre de formation en France, en Chine, aux États-Unis et au Brésil, assure la transmission d'une culture d'entreprise forte et favorise les passerelles au sein du Groupe.



FONDATION
CHRISTOPHE & RODOLPHE MÉRIEUX
SOUS L'ÉGIDE DE L'INSTITUT DE FRANCE

LUTTER CONTRE LES MALADIES INFECTIEUSES GRÂCE AUX FONDATIONS

Dans le cadre du mécénat, bioMérieux soutient l'action de la Fondation Mérieux et de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux.

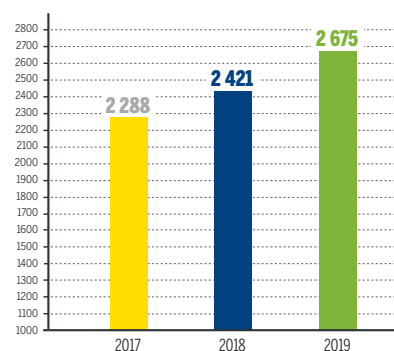
Grâce à l'engagement de bioMérieux et d'autres partenaires, ces deux fondations familiales indépendantes luttent contre les maladies infectieuses affectant les pays en développement, en renforçant notamment leurs capacités de diagnostic.

CHIFFRES CLÉS 2019

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 s'est établi à 2 675 millions d'euros contre 2 421 millions d'euros en 2018, soit une hausse de 7,2 % à devises et périmètre constants.



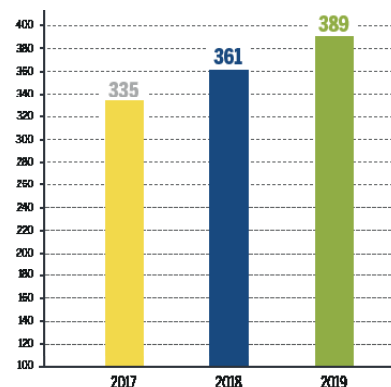
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONTRIBUTIF*

(en millions d'euros)

Le résultat opérationnel courant contributif atteint 389 millions d'euros soit une marge opérationnelle courante contributive de 14,5 %.

Il s'inscrit en hausse de près de 7 % par rapport à 2018, en ligne avec les objectifs annuels.

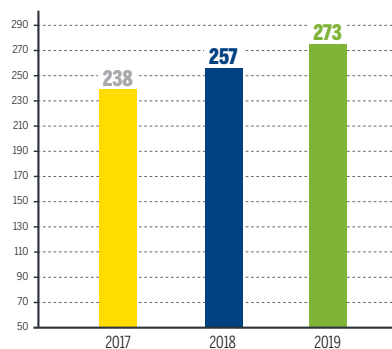
* Le résultat opérationnel courant contributif correspond au résultat opérationnel courant hors éléments non récurrents relatifs à l'acquisition et l'intégration de BioFire, et écritures comptables liées à l'affectation de son coût d'acquisition.



RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE

(en millions d'euros)

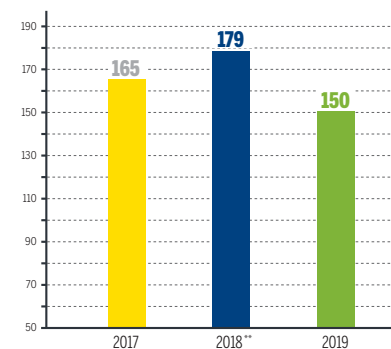
Le résultat net s'est établi à 273 millions d'euros, en progression de 6,2 % par rapport à 2018. Il représente 10,2 % du chiffre d'affaires.



CASH FLOW LIBRE*

(en millions d'euros)

Le cash-flow libre a atteint 150 millions d'euros en 2019 contre environ 179 millions d'euros en 2018. Cette baisse s'explique par la croissance des investissements à la fois dans les capacités industrielles et dans la base d'instruments installés chez les clients. En outre, le besoin en fonds de roulement a augmenté du fait de l'augmentation des stocks.



* Flux de trésorerie avant acquisition de sociétés, d'actions propres, activités cédées et dividendes

** Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte de l'application de la norme IFRS 16

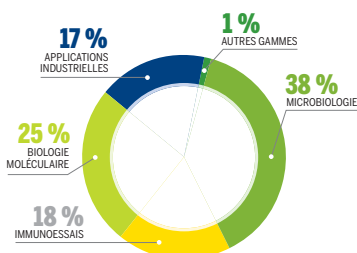
RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

par application

Environ 60% des ventes sont réalisées en microbiologie clinique et industrielle, deux domaines où bioMérieux occupe des positions de n°1 mondial.

En 2019, la croissance des ventes en biologie moléculaire a continué d'être portée par la gamme BIOFIRE® FILMARRAY® (+ 20 %).

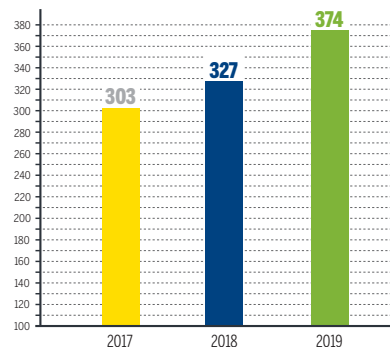
Soutenue par la dynamique commerciale des gammes VITEK® et BACT/ALERT®, la microbiologie a représenté 38 % du chiffre d'affaires, en hausse de plus de 5 %.



FRAIS DE R&D

(en millions d'euros)

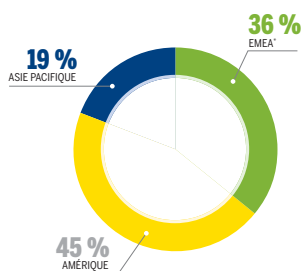
Poursuivant son effort d'innovation, le Groupe a investi 374 millions d'euros en frais de recherche et développement en 2019, soit 14 % du chiffre d'affaires. Cette progression d'environ 9 % à taux de change et périmètre constants reflète l'accélération des développements en microbiologie et la poursuite de l'intensification des activités liées à la gamme BIOFIRE® FILMARRAY®.



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

par région géographique

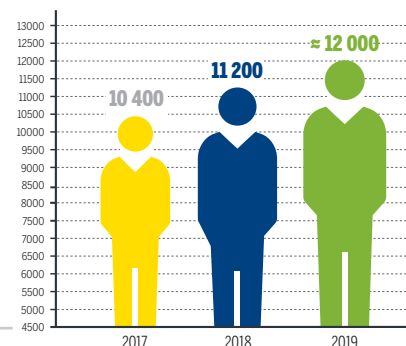
La croissance du Groupe a été principalement portée par le dynamisme des ventes dans la région Asie-Pacifique, ainsi que des gammes de microbiologie et de biologie moléculaire notamment BIOFIRE®.



* Europe, Moyen-Orient, Afrique.

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE*

L'évolution des effectifs en 2019 traduit principalement le renforcement des équipes industrielles et commerciales de BioFire Diagnostics pour soutenir la croissance de la gamme BIOFIRE® FILMARRAY® ainsi que l'acquisition d'Hybiome en Asie Pacifique et d'Invisible Sentinel aux États-Unis.

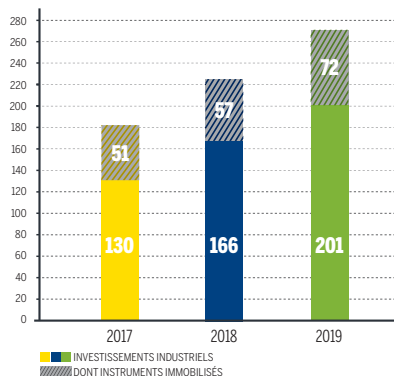


* En équivalent temps plein.

INVESTISSEMENTS

(en millions d'euros)

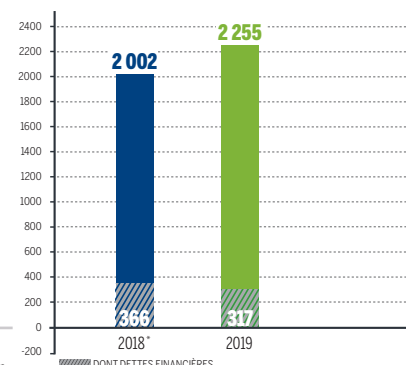
Les investissements réalisés sur l'exercice ont représenté 273 millions d'euros, résultats de la stratégie d'investissements industriels portant essentiellement sur l'accroissement de la capacité de production de la gamme BIOFIRE® à Salt Lake City. Le total des investissements de l'exercice a représenté environ 10 % du chiffre d'affaires.



ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions d'euros)

L'endettement net s'établit à 317 millions d'euros à la clôture de l'exercice, et ne représente ainsi que 14 % des capitaux propres. Il laisse une marge de manœuvre importante au service des ambitions stratégiques du Groupe.



* Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte de l'application de la norme IFRS 16



BIOMÉRIEUX, PIONNIER AU SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

1.1	HISTORIQUE ET DÉVELOPPEMENT DE BIOMÉRIEUX	16	1.5	SYSTÈMES QUALITÉ ET RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES	37
1.1.1	bioMérieux et l'Institut Mérieux	16	1.5.1	Systèmes Management Qualité	37
1.1.2	Développement de bioMérieux	17	1.5.2	Aspects réglementaires	38
1.2	ORGANIGRAMME	18	1.5.3	Gestion et suivi des réclamations clients	40
1.2.1	Organigramme au sein du groupe Institut Mérieux	18	1.6	RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	40
1.2.2	Filiales, succursales et participations	19	1.6.1	Recherche & Développement	40
1.3	APERÇU DES ACTIVITÉS DE BIOMÉRIEUX	20	1.6.2	Propriété intellectuelle, licences, droits d'utilisation et autres immobilisations incorporelles	43
1.3.1	L'industrie du diagnostic <i>in vitro</i>	20	1.7	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45
1.3.2	bioMérieux, acteur spécialisé du diagnostic <i>in vitro</i>	25	1.7.1	Propriété foncière	45
1.3.3	Produits du Groupe	28	1.7.2	Production	45
1.4	STRATÉGIE DE BIOMÉRIEUX	36	1.7.3	Logistique	47
1.4.1	Atouts concurrentiels	36			
1.4.2	Stratégie et axes prioritaires	36			

1.1 Historique et développement de bioMérieux

1.1.1 bioMérieux et l'Institut Mérieux

L'engagement de bioMérieux au service de la santé publique et son expertise en biologie sont ancrés dans l'histoire unique de la famille Mérieux. En 1897, Marcel Mérieux, élève de Louis Pasteur, fonde un laboratoire d'analyses médicales à Lyon qui devient l'Institut Mérieux. C'est le début d'une extraordinaire aventure dans les domaines de la biologie et de l'industrie.

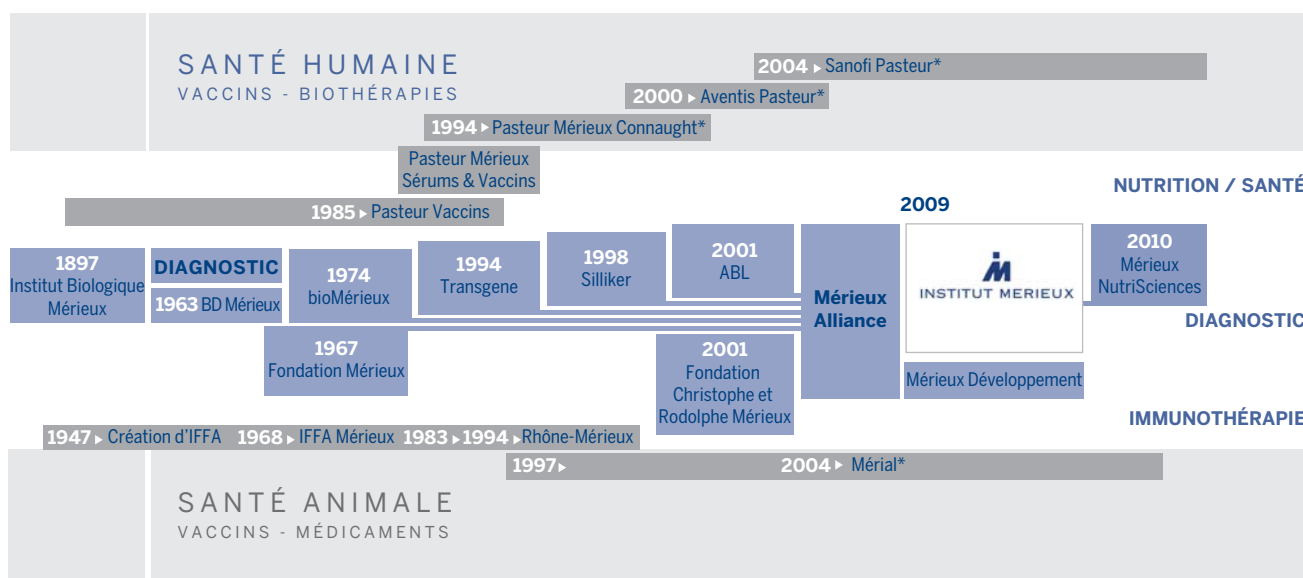
En 1937, le fils de Marcel Mérieux, le Docteur Charles Mérieux, prend les rênes du laboratoire. Dans les années 1940, il introduit une technique développée par le professeur hollandais Frenkel – la culture *in vitro* – qui révolutionne la fabrication des vaccins et conduit à la production de réactifs pour les tests de diagnostic *in vitro*.

L'Institut Mérieux devient leader mondial dans le domaine des vaccins humains et vétérinaires.

Parallèlement à ces activités, Alain Mérieux, petit-fils de Marcel Mérieux, crée en 1963 la société B-D Mérieux, devenue bioMérieux, dédiée au diagnostic *in vitro*.

L'Institut Mérieux donne naissance à de nombreuses entreprises qui font partie du périmètre familial Mérieux jusqu'en 1994, date du désengagement de la famille des activités de vaccinologie.

Ces sociétés restent aujourd'hui des acteurs majeurs dans le domaine de la santé publique : en médecine humaine, Pasteur Mérieux Connaught qui deviendra Aventis Pasteur puis Sanofi Pasteur, en médecine vétérinaire, IFFA (Institut Français de Fièvre Aphteuse) qui deviendra Rhône Mérieux, puis Merial.



* Sociétés sorties du périmètre familial Mérieux en 1994.

1.1.2 Développement de bioMérieux

1



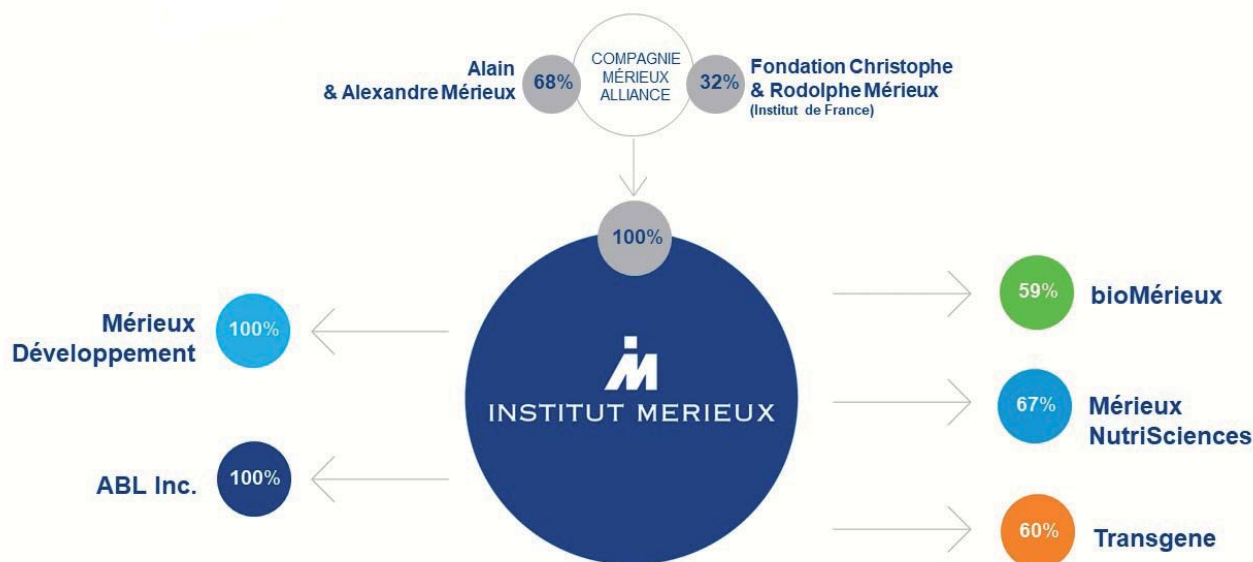
* Le 21 mars 1987, bioMérieux fusionne avec API SA, société constituée en 1967. L'opération est réalisée par fusion absorption de bioMérieux qui avait été créée en 1963 dans API SA. À la suite de cette opération API SA prend la dénomination de bioMérieux.

1.2 Organigramme

1.2.1 Organigramme au sein du groupe Institut Mérieux

L'Institut Mérieux détient notamment :

- 100 % du capital de SGH, société holding de Mérieux NutriSciences.
Mérieux NutriSciences est une société américaine spécialisée dans les prestations d'analyses, d'audit et de conseil permettant d'assurer la sécurité et la qualité des aliments, de l'environnement et des biens de consommation impactant la santé des consommateurs ;
- 100 % du capital de TSGH, holding de contrôle de Transgene SA et Advanced Bioscience Laboratories Inc. (ABL).
Transgene est une société de biotechnologie cotée sur Euronext, spécialisée dans les immunothérapies basées sur des vecteurs viraux, comprenant des vaccins thérapeutiques et des virus oncolytiques, pour le traitement des cancers et des maladies infectieuses.
ABL est laboratoire de recherche américain et de production sous contrat ;
- 100 % du capital de Mérieux Développement.
Mérieux Développement est une société de capital développement et capital innovation dans les domaines de la santé et de la nutrition.



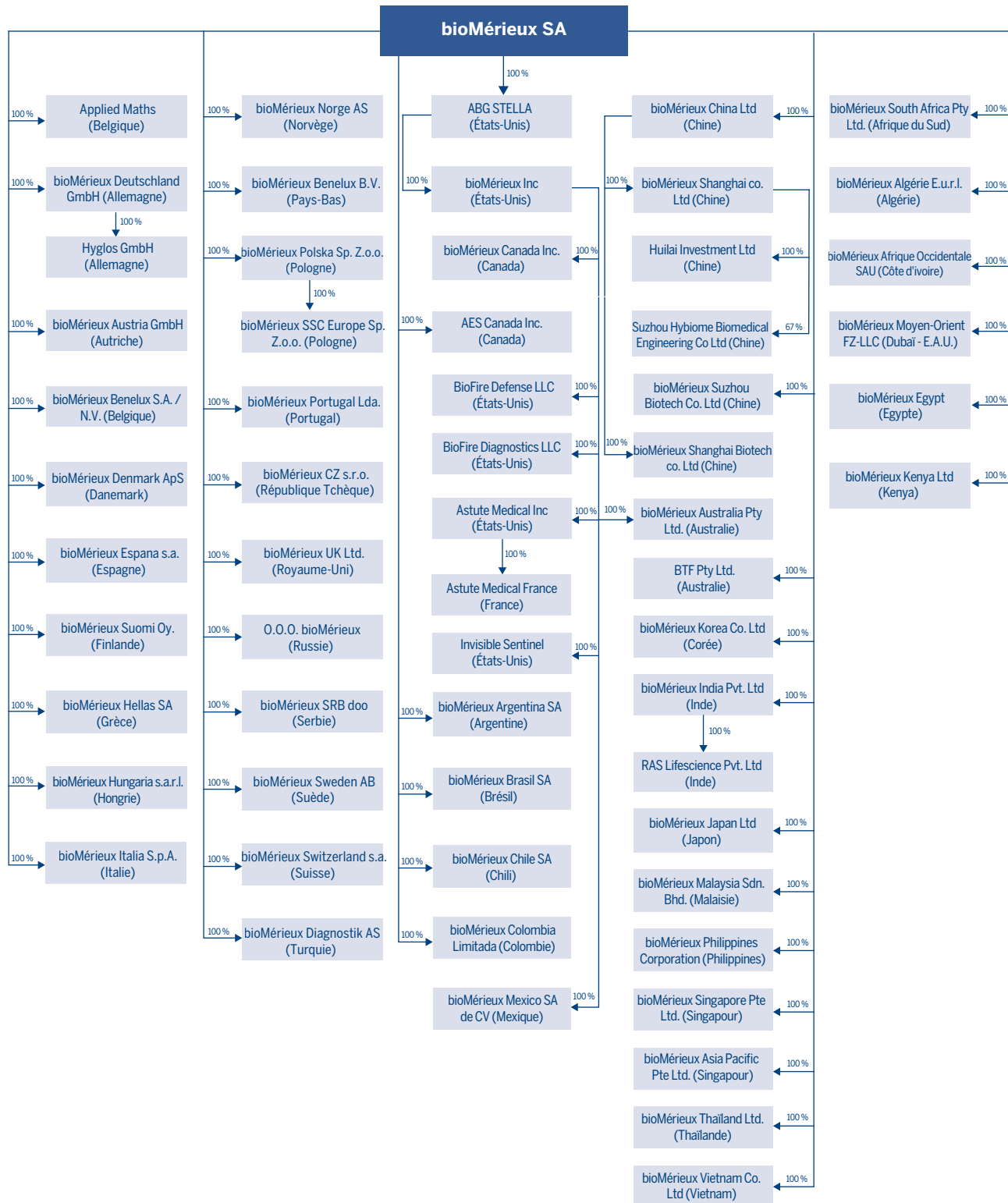
Les pourcentages de détention sont arrondis à l'unité supérieure.

1.2.2 Filiales, succursales et participations

1.2.2.1 Organigramme juridique du groupe bioMérieux au 31 décembre 2019

Le schéma ci-après représente l'organigramme des principales sociétés détenues par l'Émetteur (en pourcentage du capital et des droits de vote). La grande majorité des filiales mentionnées ci-dessous a une activité de distribution (cf. § 1.3.2.4) ; certaines d'entre elles ont également une activité de R&D (cf. § 1.6) et/ou de production (cf. § 1.7).

Par ailleurs, la note 3.3.3 du § 6.2.2 dresse la liste des filiales.



Les pourcentages de détention sont arrondis à l'unité supérieure.

1.2.2.2 Renseignements divers concernant les filiales et les prises de participation

Prises et cessions de participations au cours de l'exercice 2019

Le 7 février 2019, bioMérieux a acquis 100 % des parts de la société Invisible Sentinel Inc., basée à Philadelphie (États-Unis). Cette société développe, fabrique et commercialise des solutions de diagnostic moléculaire des agents pathogènes et autres contaminants dans les aliments et les boissons.

En novembre 2018, bioMérieux avait acquis 54,4 % du capital de la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd. Une prise de participation complémentaire à hauteur de 12,52 % a été réalisée en juin 2019, portant désormais le pourcentage de détention à 67 %. Cette société chinoise est spécialisée dans les tests d'immunoessais automatisés.

En décembre 2019, bioMérieux a pris une participation minoritaire au capital de Specific Diagnostics (Mountain View, CA, États-Unis). Cette société a développé une nouvelle technologie permettant une analyse plus rapide de la sensibilité des bactéries aux antibiotiques grâce à la détection des composés organiques volatiles qu'elles émettent au cours de leur croissance.

Nouvelles filiales

bioMérieux a créé deux filiales au cours de l'année 2019 aux Philippines et en Égypte.

Succursales et bureaux de représentation

bioMérieux ne détient aucune succursale directement. Elle n'a pas ouvert, en 2019, de nouveau bureau de représentation. bioMérieux détient des bureaux de représentation en Égypte, Arabie Saoudite et aux Philippines.

Participations

La note 3.3.3 du § 6.2.2 et la note 34 du § 6.1.2 dressent la liste des participations.

Le portefeuille d'actifs cotés détenu par la Société est présenté dans la note 7.2 du § 6.1.2 et n'est pas significatif.

1.3 Aperçu des activités de bioMérieux

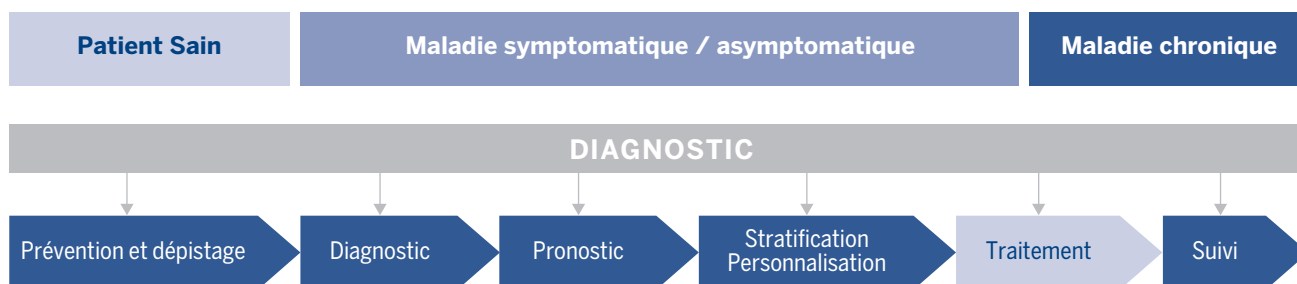
1.3.1 L'industrie du diagnostic *in vitro*

Il existe peu de statistiques officielles sur le marché du diagnostic *in vitro*. La Société réalise donc des analyses en interne sur la base de rapports élaborés par des acteurs financiers, d'études effectuées par des consultants indépendants spécialisés et d'informations publiées par d'autres sociétés du secteur, ainsi que sur la base de la connaissance du marché par ses experts internes.

Les sources ayant permis d'estimer le marché (sa taille, sa croissance et sa segmentation), ainsi que le positionnement concurrentiel de la Société, sont mentionnés aux paragraphes correspondants.

1.3.1.1 Description générale

Dans le domaine clinique, le diagnostic *in vitro* est un des maillons essentiels de la chaîne de soins qui intervient à chaque étape de la maladie :



Les tests de diagnostic *in vitro* permettent de déterminer l'origine d'une infection, d'en réaliser le bon diagnostic, de proposer la stratégie thérapeutique la plus adaptée, de piloter la prise en charge du patient, d'éviter des complications coûteuses, et d'évaluer l'évolution d'une pathologie. Ainsi, aujourd'hui, entre 60 et 70 % des décisions

médicales font intervenir le résultat d'un test de diagnostic. En outre, certaines maladies, telles que le sida ou les cancers en stade précoce, ne peuvent être détectées que par l'analyse des prélèvements effectués sur le patient : pour ces maladies, la décision médicale s'appuie à 100 % sur des tests de diagnostic *in vitro*.

Les analyses sont effectuées en dehors du corps du patient, à partir d'échantillons prélevés sur un patient. Ils sont généralement réalisés à la demande du médecin, au sein des laboratoires de biologie médicale privés ou publics, commerciaux ou hospitaliers, des banques de sang et des cabinets médicaux. Les résultats sont communiqués au médecin qui peut ainsi confirmer ou établir son diagnostic (souvent en complément d'autres examens tels que l'examen clinique ou l'imagerie). Il arrive, dans certains pays, que le médecin ou le patient effectue lui-même certaines analyses.

Dans le domaine industriel, les technologies du diagnostic *in vitro* sont appliquées afin de contrôler la qualité microbiologique des produits alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques et vétérinaires. Ces contrôles microbiologiques (stérilité des produits, absence de bactéries pathogènes...) sont ainsi réalisés tout au long de la chaîne de fabrication, de la matière première au produit fini, en passant par l'environnement de production (air, eau, surfaces).

Le marché du diagnostic *in vitro* fait partie du secteur de la santé. C'est un marché distinct du marché pharmaceutique. Son environnement réglementaire, bien que devenant plus contraignant, reste plus souple que celui applicable aux produits pharmaceutiques, et sa base de clientèle est plus stable en raison notamment de l'importance des coûts engagés par les clients (dépenses d'investissements, de formation du personnel et de connexion des plateformes au système d'information du laboratoire). Le marché du diagnostic *in vitro* connaît également une évolution plus régulière de son chiffre d'affaires attribuable principalement à :

- la part prépondérante des ventes de réactifs dans le chiffre d'affaires des acteurs du diagnostic *in vitro* en raison du caractère « fermé » de la plupart des systèmes qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs développés et commercialisés par les fabricants de ces systèmes (marché captif) ;
- la nécessité de proposer aux clients un menu étendu de réactifs par machine, ce qui conduit à une répartition de l'activité des sociétés de diagnostic *in vitro* sur un grand nombre de produits, à l'inverse des groupes pharmaceutiques qui sont souvent dépendants de *blockbusters* ;
- l'évolution relativement régulière de la demande du marché du diagnostic, contrastant avec les ventes de médicaments, qui peuvent connaître de fortes variations, en raison, notamment, des modifications du contexte réglementaire et de la concurrence des médicaments génériques.

1.3.1.2 Un marché déterminé par les technologies

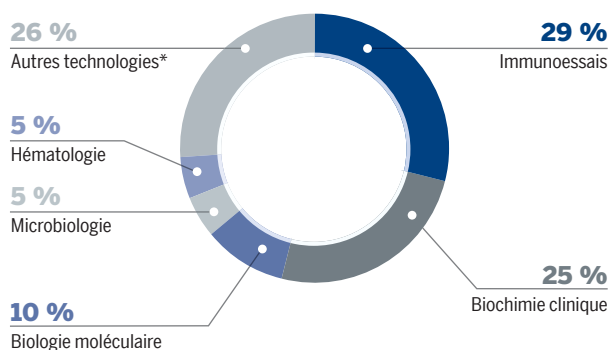
Le diagnostic *in vitro* regroupe l'ensemble des techniques, des systèmes et des produits utilisés sur des prélèvements de liquides biologiques ou d'échantillons de tissus humains au sein des laboratoires de biologie médicale. Il regroupe donc l'ensemble des techniques analytiques utilisées en aval du prélèvement qui permettent au médecin, au vu des résultats obtenus, d'orienter ses décisions. Le marché du diagnostic *in vitro* s'appuie sur plusieurs types de technologies :

- la biochimie, qui permet de mesurer les composants de base du corps, technologie très importante avec en particulier les tests de suivi du diabète ;
- les immunoessais : technologie reposant sur le principe d'une réaction antigène-anticorps et qui permet la détection ou le dosage

d'agents infectieux (bactéries, virus, parasites) et de marqueurs de pathologies ;

- la microbiologie : mise en culture d'échantillons biologiques dans un milieu permettant aux bactéries éventuellement présentes de se multiplier. Les bactéries détectées sont alors identifiées et leur sensibilité aux antibiotiques est testée ;
- la biologie moléculaire : technologie basée sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule. Dans le domaine des maladies infectieuses, le processus consiste à extraire des acides nucléiques (extraction), à les multiplier (amplification), à marquer les copies résultant de cette amplification puis à détecter un signal, permettant de déterminer la présence et la quantité d'agents infectieux dans l'échantillon initial ;
- l'hématologie, qui regroupe les techniques permettant d'étudier les composants du sang (plaquettes, globules rouges et blancs...).

Le graphique ci-dessous présente la répartition estimée du marché mondial du diagnostic *in vitro* clinique par technologie en 2019 :



* Cette rubrique inclut notamment la cytométrie de flux, l'histologie et la cytologie, l'hémostase, l'analyse des gaz et des électrolytes sanguins, l'électrophorèse capillaire...

Source : estimations EAC pour le compte de bioMérieux sur la base des données du 3^e trimestre 2019.

Traditionnellement manuelles, les techniques de diagnostic *in vitro* se sont progressivement automatisées, intégrant avancées scientifiques et biologiques et innovations technologiques et informatiques. Elles permettent ainsi aux laboratoires de standardiser leurs processus, d'obtenir des réponses plus rapidement, de rendre des résultats plus fiables et plus pertinents, d'assurer la traçabilité des analyses et d'augmenter le nombre d'examens pouvant être effectués simultanément. Le niveau d'automatisation des différents laboratoires d'analyses médicales n'est cependant pas homogène. La Société estime que les laboratoires de microbiologie sont aujourd'hui moins automatisés que les autres, ce qui ouvre donc une perspective de croissance sur ce marché.

La biologie moléculaire a apporté une nouvelle dimension dans le diagnostic *in vitro*. Le plus souvent, elle ne se substitue pas aux techniques traditionnelles, mais complète l'offre de diagnostic en apportant des performances supérieures aux techniques traditionnelles (sensibilité et/ou rapidité). La biologie moléculaire permet une nouvelle approche des maladies infectieuses : l'approche syndromique. De nombreuses maladies infectieuses ont une présentation clinique similaire mais peuvent être causées par des agents pathogènes différents : virus, bactéries, champignons ou parasites. L'approche syndromique repose sur l'analyse simultanée de multiples pathogènes pouvant provoquer cette maladie. Cette approche améliore la prise en charge du patient.

En parallèle, de nouvelles techniques émergent. Des avancées technologiques ont permis le développement du séquençage de nouvelle génération (NGS), qui permet des analyses de haut débit, à bien plus grande échelle que les techniques traditionnelles de séquençage, et à un coût moins élevé. L'utilisation du NGS dans le cadre d'un laboratoire clinique a ainsi tendance à se répandre, notamment pour le diagnostic des cancers et le dépistage néonatal. Cette technique ouvre également de nouvelles perspectives dans l'épidémiologie des maladies infectieuses bactériennes et, à terme, leur diagnostic.

La miniaturisation des instruments tend également à développer les analyses au chevet du patient. Des tests d'orientation diagnostique sont, par exemple, maintenant disponibles chez les médecins ou les infirmiers, dans les pharmacies ou dans certains services d'urgence.

Par ailleurs, les tests de diagnostic *in vitro* ont évolué. À côté des tests traditionnels, on trouve désormais des tests dits à forte valeur médicale qui ont un impact important sur la thérapie mise en œuvre, sur l'amélioration de l'état de santé du patient ou pour l'économie du système de santé. Intégrés à tous les niveaux de la prise en charge des patients, ils permettent d'affiner ou d'affirmer un diagnostic, d'améliorer la stratégie thérapeutique, de surveiller les conséquences des traitements prescrits et, bien souvent, d'éviter des complications coûteuses.

En outre, le marché du « théranostic », appelé aussi marché des tests compagnons, combinaison d'un test diagnostique et d'un traitement, pourrait se développer à moyen et long terme. Cette approche permet l'analyse d'un ou plusieurs biomarqueurs pour stratifier les malades ou les pathologies et développer des médicaments plus ciblés et donc plus efficaces.

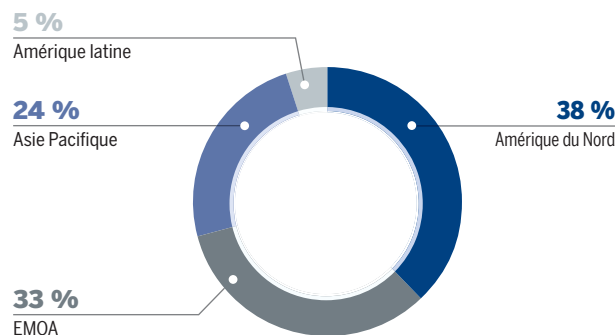
Dynamisée par les nouvelles technologies et les avancées scientifiques, la valeur médicale du diagnostic *in vitro* est de plus en plus reconnue, et les tests de diagnostic *in vitro* jouent un rôle de plus en plus important dans la chaîne de soins. En permettant des diagnostics plus fiables, plus précis et plus précoces et un meilleur suivi de la réponse thérapeutique, ils contribuent à améliorer la qualité des soins et optimiser, voire à réduire les dépenses de santé.

1.3.1.3 Un marché mondial

Le diagnostic *in vitro* est un marché mondial estimé en 2019 à 60 milliards d'euros (67 milliards de dollars US) pour les applications cliniques, et environ 2,8 milliards d'euros (3 milliards de dollars US) pour le domaine industriel. Le marché des applications cliniques est concentré pour 80 % environ dans les pays matures (principalement Amérique du Nord, Europe et Japon). Pour la société, la ventilation de son chiffre d'affaires par zone géographique et par application est présentée au § 5.1.1.

Depuis la fin des années quatre-vingt-dix, le marché du diagnostic clinique *in vitro* connaît une période de croissance en raison d'une reconnaissance accrue de sa valeur médicale, telle qu'exposée au chapitre précédent.

Le graphique ci-dessous représente une estimation pour 2019 de la répartition géographique de ce marché :



Source : estimations EAC pour le compte de bioMérieux sur la base des données du 3^e trimestre 2019.

1.3.1.4 Tendances du marché et perspectives de croissance

Les tendances présentées ci-dessous le sont à titre indicatif et sont susceptibles de connaître de fortes variations notamment pour les raisons mentionnées au chapitre 2 (Facteurs de risques).

Plusieurs facteurs structurels expliquent la croissance du marché du diagnostic *in vitro* :

- dans les pays développés, l'évolution de la **démographie et des habitudes de vie** favorisent un diagnostic plus rapide, mais aussi préventif et prédictif :
 - le vieillissement de la population dans les pays développés mais aussi dans la majorité des pays en développement est une réalité. L'allongement de l'espérance de vie en est un facteur déterminant. A titre d'exemple, alors qu'en 2004 22% de la population française avait 60 ans et plus, ce taux atteindra probablement 35% en 2040 (source : Institut National d'Etudes Démographiques). Cela entraîne une augmentation du nombre de maladies chroniques et de certaines maladies liées à l'âge, comme les maladies cardio-vasculaires, neuro-dégénératives, les infections respiratoires ou certains cancers,
 - les modes de vie (sédentarité, stress...) et les nouvelles habitudes alimentaires favorisent le développement de certaines maladies comme le diabète ou les allergies alimentaires ;
- dans les pays en développement, la demande pour **améliorer les systèmes de soins** et la santé publique est dynamique :
 - la croissance de la population et son urbanisation rapide, la pollution récente, la modification des modes de vie et des habitudes alimentaires favorisent l'émergence des maladies infectieuses et chroniques.
 - l'élévation du niveau de vie moyen, la mise en place de réformes de santé ambitieuses, la rénovation ou la création de nouvelles infrastructures entraînent également l'augmentation de la demande, et notamment d'une médecine accessible par le plus grand nombre. En outre, les dépenses de santé ne représentent encore que 5 à 9 % du produit intérieur brut (contre 17 % environ aux États-Unis et environ 9 % en Europe de l'Ouest, selon les statistiques de l'OCDE – OECDStat), offrant ainsi à ces pays une certaine marge de manœuvre pour investir dans les systèmes de santé ;



- **l'émergence ou la réémergence de pathogènes** conduisent à la nécessité de développer de nouveaux tests de diagnostic :
 - des micro-organismes résistants aux antibiotiques et aux antiviraux émergent et imposent une meilleure gestion de l'arsenal thérapeutique. En 2014, l'OMS a publié le premier rapport portant sur la résistance aux agents antimicrobiens, dont la résistance aux antibiotiques, à l'échelle mondiale, révélant ainsi que cette grave menace n'était plus une prévision, mais bien une réalité dans chaque région du monde, et que tout un chacun, quels que soient son âge et son pays, pouvait être touché. Depuis 2015, plusieurs initiatives nationales ou internationales ont été mises en place (États-Unis, Chine, France, Organisation des Nations Unies), afin de souligner notamment l'importance d'une surveillance accrue de l'émergence de bactéries résistantes, ou la nécessité de diagnostics rapides afin de mieux contrôler la prescription d'antibiotiques,
 - des pathogènes apparaissent, émergent, ré-émergent et se propagent dans le monde entier. À titre d'exemple, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié « d'urgence de santé publique de portée mondiale » deux récentes épidémies : en 2014, l'épidémie au virus Ebola, la plus meurtrière depuis la découverte du virus en 1976, et, en février 2016, l'épidémie au virus Zika, associée à une hausse de cas de microcéphalie chez des bébés dont les mères avaient été infectées durant la grossesse,
 - la multiplication des infections liées aux soins conduit à la nécessité de détecter les porteurs de bactéries multi-résistantes avant qu'ils ne s'autocontaminent ou qu'ils ne contaminent les autres patients. En outre, le coût élevé du traitement de ces infections (estimé en Europe à 7 milliards d'euros par an, selon MedTech Europe) favorise les tests de dépistage des porteurs de ces bactéries afin de mettre en place les mesures d'hygiène appropriées. Enfin, une contamination suspectée ou avérée dans un hôpital conduit à des études épidémiologiques pour comprendre la transmission du pathogène et mettre en place les mesures d'hygiène adaptées pour endiguer et stopper sa diffusion ;
- la nécessité de **réduire les dépenses de santé** s'impose comme une nécessité économique :
 - les difficultés économiques persistantes dans les pays développés conduisent les gouvernements à optimiser, voire à réduire les dépenses de santé. Le diagnostic ne représente que 2 à 3 % environ des dépenses de santé, mais il intervient dans la majorité des décisions thérapeutiques et permet une meilleure prise en charge des patients : grâce à son efficacité, à toutes les étapes de la maladie, il tend à s'imposer comme un levier majeur dans l'optimisation des dépenses de santé,
 - les modes de remboursement des actes médicaux s'effectuent de plus en plus par pathologie et non plus par examen. Dans ce contexte, les hôpitaux supportent la charge du traitement et du suivi du patient, ce qui les incite à réaliser des tests de diagnostic pour choisir les traitements les plus adaptés et éviter, dans la mesure du possible, l'hospitalisation ;
 - l'importance médicale du diagnostic *in vitro* s'impose dans la chaîne de soins en s'intégrant dans la **médecine des 4P** (préventive, prédictive, personnalisée et participative) :
 - les progrès du savoir-faire médical permettent la découverte de nouveaux biomarqueurs innovants qui peuvent donner lieu au développement de tests de diagnostic *in vitro* améliorant ainsi la prise en charge du patient,
 - les développements technologiques, notamment ceux portant sur les techniques d'analyse des protéines et des séquences génétiques, permettent d'étendre le champ d'application du diagnostic *in vitro* aux maladies cardiaques, aux cancers et aux maladies auto-immunes et neurodégénératives,
 - le « théranostic », en phase d'émergence, combine un test de diagnostic à un traitement : il permet ainsi à un médecin de sélectionner la thérapie la plus adaptée et d'éviter les traitements inutiles,
 - la bio-informatique et les *Big Data* pourraient faire évoluer le diagnostic *in vitro*, en effaçant progressivement la frontière entre l'offre de services des laboratoires d'analyses médicales et les solutions commercialisées par les sociétés de diagnostic *in vitro*, et en permettant aux laboratoires d'avoir accès à des informations plus précises pour prendre des décisions cliniques plus averties et offrir ainsi de meilleurs soins à leurs patients ;
- **l'organisation du laboratoire** évolue :
 - les nouvelles technologies permettent le développement de nouveaux systèmes de diagnostic pour accroître la valeur médicale du diagnostic, et renforcer l'efficacité et les flux de travail du laboratoire,
 - la pénurie grandissante de main-d'œuvre qualifiée, le souci de standardiser les analyses, la recherche d'une meilleure efficacité opérationnelle et la concentration grandissante des laboratoires conduisent à un développement de l'automatisation des laboratoires et à des besoins accrus en services (formation, maintenance, assistance à l'accréditation, optimisation de la productivité des laboratoires...), notamment en microbiologie clinique,
 - le développement de la biologie moléculaire permet de nouveaux diagnostics plus rapides et plus précis (cf. § 1.3.1.2), et sa maîtrise conduit au développement de plateformes intégrées plus simples d'utilisation,
 - la demande croissante, en milieu hospitalier, notamment dans les services d'urgence ou de soins intensifs, de solutions de diagnostic permettant de choisir plus rapidement le traitement des patients, se traduit par le développement de tests dits au chevet du patient (*point of care*, ou POC) et la décentralisation des analyses. Par ailleurs, la Société estime que seuls un peu plus de 50 % des hôpitaux américains sont équipés pour pouvoir réaliser des tests de biologie moléculaire dans leurs laboratoires internes,
 - l'évolution de la technologie ouvre également de nouveaux champs aux instruments de diagnostic *in vitro* hors du laboratoire. Ainsi, certains tests pourraient être décentralisés et effectués dans les cabinets médicaux ou pharmacies,
 - l'évolution des technologies de la communication impacte le diagnostic *in vitro* : l'obligation de connecter les instruments de diagnostic *in vitro* au système d'information du laboratoire devient une réalité. Par ailleurs, les progrès des outils connectés permettent un rendu des résultats en temps utile sur les smartphones des professionnels médicaux, voire dans certains cas et pour certaines applications des patients directement, qui souhaitent de plus en plus devenir acteurs de leur propre santé et de leur propre parcours de soins, nécessitant donc un meilleur accès à l'information médicale et aux résultats d'analyses plus rapides, plus précis et plus pédagogiques,
 - la réforme de la santé aux États-Unis menée par l'administration Obama, a conduit à élargir la couverture médicale à des personnes

qui ne disposaient pas d'une couverture sociale suffisante. Dans ce contexte, le nombre de visites chez le médecin, et par conséquent la prescription de tests de diagnostic, ont augmenté. Pour faire face à la croissance de leur activité, les laboratoires ont dû renforcer leur niveau d'automatisation dans le but d'optimiser leur organisation et leur productivité ;

- la demande dans le domaine des **applications industrielles** est dynamisée par des facteurs structurels :
 - les obligations de contrôle de la qualité dans les industries agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques sont en augmentation,
 - les entreprises agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques souhaitent protéger leur marque et leur réputation. Ces entreprises ambitionnent également de pouvoir réaliser des tests de façon plus automatisée, de façon à être en mesure de libérer les lots produits plus rapidement, favorisant ainsi l'émergence de technologies comme la cytométrie,
 - dans le domaine agroalimentaire, la demande bénéficie également de l'évolution des habitudes alimentaires (comme le développement de la consommation de la viande dans les pays émergents),
 - dans le domaine biopharmaceutique, la demande est également tirée par l'émergence de nouveaux traitements « à la demande » en médecine personnalisée ou de petite série, pouvant nécessiter la réalisation de contrôles plus fréquents et plus rapides,
 - les laboratoires vétérinaires doivent de plus en plus faire face à la résistance microbienne chez les animaux, et diagnostiquer, dans les élevages, l'infertilité et les maladies animales émergentes. En outre, de nouvelles réglementations encadrent l'utilisation des antibiotiques dans les élevages,
 - les pays émergents souhaitent protéger leurs consommateurs et exporter leur propre production agroalimentaire renforçant ainsi les contrôles de sécurité requis,
 - les consommateurs finaux sont de plus en plus exigeants sur la qualité des produits agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques qu'ils consomment.

À l'inverse, **certains facteurs conjoncturels peuvent affecter la croissance du marché** :

- la situation économique en Europe de l'Ouest pourrait rester structurellement difficile, marquée par l'hétérogénéité des dynamiques propres à chaque pays ;
- le déficit chronique, le surendettement des systèmes de santé et les crises économiques et monétaires entraînent la mise en place de mesures d'austérité (baisse des remboursements, réduction des investissements, optimisation de la gestion des stocks de réactifs...), et limitent la capacité des utilisateurs à développer leur consommation ;
- l'accroissement de la demande de tests de diagnostic pourrait peser sur les prix de vente des réactifs aux laboratoires d'analyses. L'année 2015 a vu les premiers signes de déremboursement des actes de biologie médicale des tests *homebrew* (LDT, *lab developed tests*) aux États-Unis. En 2017, l'administration américaine a mis en

place une réforme de santé nommée PAMA (*Protect Access to Medicare Act of 2014*) qui vise à réduire les remboursements des tests *in vitro* pour les patients en ambulatoire. Ces signaux, même s'ils n'affectent pas directement les producteurs de systèmes de diagnostic *in vitro*, pourraient peser à plus long terme sur la dynamique du marché du diagnostic *in vitro* ;

- l'introduction de nouveaux tests et leur remboursement nécessitent une évaluation de leur rapport coût/bénéfice. Ces processus d'évaluation sont encore complexes et peu formalisés, et représentent une opportunité pour mieux démontrer la valeur des tests de diagnostic *in vitro* ;
- les pays émergents sont traditionnellement des marchés d'équipement, dont l'évolution est plus irrégulière, et se caractérisent par une consommation croissante de réactifs ; en outre, ces pays deviennent plus sensibles aux prix. Enfin, leur monnaie peut être soumise à de fortes fluctuations ;
- depuis plusieurs années, la consolidation des laboratoires d'analyses, aussi bien hospitaliers que commerciaux, se concrétise. Ce mouvement évolue à des rythmes différents selon les pays. Ainsi, il est déjà très avancé en Amérique du Nord et au Japon, et dans une moindre mesure, en Europe. Cette consolidation renforce le pouvoir de négociation des clients et fait intervenir de nouveaux interlocuteurs dans l'acte d'achat d'un système de diagnostic *in vitro* comme les directeurs d'hôpitaux et des acheteurs spécialisés, ce qui pourrait peser sur le niveau des prix pratiqués par les acteurs du secteur ;
- les exigences réglementaires sont de plus en plus importantes (cf. § 2.3.2).

Le taux de croissance estimé du marché du diagnostic *in vitro*, hors tests de suivi du glucose dans le sang, a été d'environ 5 % en 2019, à devises constantes. La Société est convaincue que ce marché continuera de se développer à moyen terme.

1.3.1.5 Les principaux acteurs

L'accroissement des coûts de R&D liés à l'innovation, le mouvement de consolidation des clients, le besoin de lignes de produits plus larges et la recherche de la taille critique conduisent les acteurs du diagnostic *in vitro* à poursuivre leurs alliances et partenariats. En outre, l'attractivité du secteur se traduit par l'arrivée de plusieurs nouveaux entrants.

Le marché du diagnostic *in vitro* reste un marché très concentré. La Société estime que les 10 premiers acteurs du marché du diagnostic *in vitro* réalisent aujourd'hui environ 75 % du marché mondial y compris les tests du diabète. Il s'agit soit de grands groupes pharmaceutiques (Roche, Abbott) ou de conglomérats diversifiés (Becton Dickinson, Thermo Fisher, Danaher et Siemens Healthineers), soit de sociétés spécialisées (bioMérieux, Bio-Rad, Sysmex et Qiagen).

Sur la base de son chiffre d'affaires de 2019, bioMérieux estime occuper la 6^e position du marché du diagnostic *in vitro*. Cette position reflète le caractère spécialisé de l'activité de la Société, qui n'est pas présente dans le domaine des tests du diabète et très peu dans celui de la chimie clinique.

1.3.2 bioMérieux, acteur spécialisé du diagnostic *in vitro*

1.3.2.1 Présentation générale et domaines de compétence

bioMérieux conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes utilisés dans deux domaines :

- **dans le domaine clinique**, ces systèmes permettent, à partir d'un prélèvement biologique (sang, salive, urine...), le diagnostic de maladies infectieuses, de pathologies cardio-vasculaires et de certains cancers. Les applications cliniques représentent 83 % du chiffre d'affaires de la Société. Acteur spécialisé, bioMérieux occupe le 6^e rang mondial du diagnostic *in vitro*, mais est le numéro 1 mondial de la microbiologie clinique et du diagnostic moléculaire syndromique des maladies infectieuses. L'activité historique et prioritaire du Groupe est centrée sur le diagnostic des maladies infectieuses : infections bactériennes (comme le staphylocoque), parasitaires (comme la toxoplasmose) ou virales (comme le VIH). Le diagnostic des maladies infectieuses a représenté, en 2019, près de 90 % de son chiffre d'affaires ;
- **dans le domaine industriel**, ces systèmes permettent le contrôle microbiologique de la production ou de son environnement, principalement dans les domaines agroalimentaire, pharmaceutique, cosmétique et vétérinaire. Les applications industrielles représentent 17 % du chiffre d'affaires de la Société. bioMérieux est le leader mondial de ce secteur. Depuis 2011, bioMérieux met son expertise en microbiologie au service des professionnels de santé animale dans le but notamment, de contribuer à la lutte contre la résistance microbienne, les épizooties et les zoonoses émergentes. Cette démarche s'inscrit dans l'approche *One Health*, promue par les organisations internationales, et fondée sur le principe d'un *continuum* de l'animal à l'homme dans la transmission des agents infectieux et des résistances aux antibiotiques.

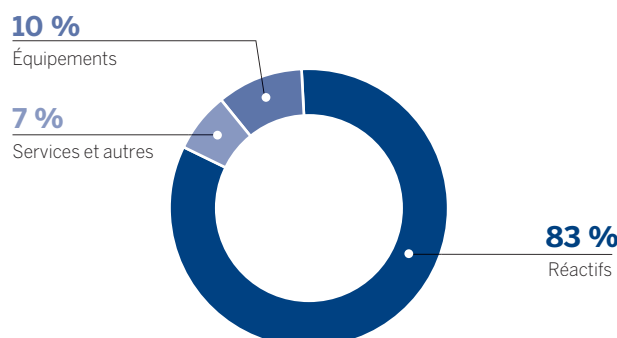
bioMérieux distingue ces domaines au sein de deux directions différentes : une unité Clinique et une unité Industrie dont les responsables siègent au sein du Comité de Direction.

Les systèmes de diagnostic du Groupe sont composés de plusieurs éléments :

- des réactifs, produits consommables utilisés pour effectuer des tests biologiques permettant de faire du dépistage, de l'aide au diagnostic, du pronostic ou du suivi de traitement ;
- des instruments (ou plateformes ou automates), utilisés pour réaliser des tests de façon automatisée en série ou au coup par coup ;
- des logiciels, pour la gestion des analyses et des systèmes-experts pour l'interprétation des résultats ; et
- des services associés tels que l'installation et l'entretien des instruments, la formation de leurs utilisateurs ou l'audit des flux de travail au sein des laboratoires.

Le métier de bioMérieux est donc un métier d'intégration de technologies très diversifiées comme la biologie, l'instrumentation et l'ingénierie, l'informatique et le traitement de données. Cette intégration peut s'avérer complexe, imposant notamment de vérifier la nécessaire compatibilité des éléments entre eux, de contrôler la

cohérence globale de l'ensemble, de suivre les différentes normes applicables à chaque domaine, et de respecter les objectifs de qualité, de coûts et de délais.



Les réactifs constituent la plus grande part du chiffre d'affaires de la Société et représentent 83 % du chiffre d'affaires de 2019. Le Groupe commercialise principalement des systèmes fermés, qui permettent uniquement l'utilisation des réactifs développés spécifiquement pour ces instruments.

Ainsi, 80 % des ventes en 2019 sont liées à des instruments fermés, le solde provenant de produits manuels et de systèmes ouverts.

Les instruments sont, soit vendus (10 % du chiffre d'affaires 2019), soit placés chez les clients avec l'engagement d'acheter un volume minimal de réactifs et de consommables dans des conditions étudiées pour couvrir l'amortissement et le financement de l'instrument. Si un client ne remplit pas cet engagement, la Société a contractuellement la possibilité de reprendre l'instrument. Sur certains marchés, les instruments peuvent aussi être loués aux clients.

Les logiciels nécessaires au pilotage des systèmes sont fournis avec les instruments ; ils sont ensuite régulièrement mis à jour.

Le placement ou la vente des instruments chez un client est accompagné de services qui incluent notamment l'installation et l'entretien des instruments, ainsi que la formation des utilisateurs. La Société entend développer plus encore cette activité. La facturation de services, y compris de collaborations de R&D a représenté 6 % du chiffre d'affaires de la Société en 2019.

La Société considère que, dans le contexte actuel du marché, il est important, pour intervenir de façon efficace sur les domaines d'application qu'elle a ciblés, de maîtriser trois technologies complémentaires :

- la microbiologie, qui repose sur la mise en culture d'échantillons biologiques, l'identification des micro-organismes et la mesure de leur résistance aux antibiotiques ;
- les immunoessais, basés sur le principe de la réaction immunologique, pour identifier ou quantifier la présence d'antigènes et/ou d'anticorps dans un échantillon ;
- la biologie moléculaire, qui s'appuie sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'un pathogène pour identifier bactéries, virus, champignons et parasites.

Enfin, bioMérieux est une société diversifiée géographiquement : le Groupe est présent dans plus de 160 pays au travers d'une implantation dans 44 d'entre eux, ainsi que d'un large réseau de distributeurs (cf. § 1.3.2.4).

1.3.2.2 Concurrence

Marché clinique

Sur le segment des maladies infectieuses, qui compte pour plus de 20 % du marché du diagnostic *in vitro* (selon les estimations de la Société et sa connaissance du marché), et qui représente 90 % des ventes cliniques du Groupe, la Société est l'un des rares acteurs à disposer de toutes les technologies utilisées (microbiologie, immunoessais et biologie moléculaire). Elle se trouve donc en face de concurrents différents selon la technologie appliquée. Elle considère que la maîtrise de ces technologies complémentaires lui offre un avantage concurrentiel important :

- dans le domaine de la microbiologie clinique, selon les estimations internes et celles d'un consultant indépendant spécialiste du diagnostic *in vitro*, la part de marché de la Société est d'environ 40 %, lui conférant la première place mondiale. Ce marché est estimé à environ 3 milliards d'euros, en croissance d'environ 5 % par an à taux de change constants. Les autres acteurs significatifs de ce marché sont Becton Dickinson, Danaher et Thermo Fisher. En microbiologie automatisée, de nouvelles technologies émergent, comme la spectrométrie de masse, également commercialisée par la société Bruker, et l'intensité concurrentielle se renforce depuis le rachat par Becton Dickinson de la société Kiestra. En outre, la frontière entre les technologies devient de plus en plus perméable : des start-up proposant des technologies d'identification et/ou d'antibiogramme rapides basées sur des approches de biologie moléculaire émergent et les acteurs de biologie moléculaire proposent de plus en plus de tests utiles à l'identification rapide des bactéries ;
- dans les immunoessais, les grands groupes pharmaceutiques et diversifiés (Roche, Abbott, Siemens Healthineers, et Danaher) sont dominants. Des acteurs spécialisés comme Bio-Rad et DiaSorin s'inscrivent aussi parmi les compétiteurs les plus importants. Selon ses estimations internes, la Société détient une part de marché d'environ 3 %. Elle renforce sa position d'acteur spécialisé grâce à VIDAS® 3, la génération la plus récente de son automate VIDAS®, à son offre de tests à forte valeur médicale et à son implantation dans les pays émergents ;
- en biologie moléculaire, le leader du marché est Roche. Les autres acteurs significatifs y sont Hologic, Qiagen, Becton Dickinson, Danaher (Cepheid), Abbott et Siemens. Sur ce marché, bioMérieux a réalisé en 2014 un mouvement stratégique majeur avec l'acquisition de la société américaine BioFire dont le système BIOFIRE® FILMARRAY® apporte un nouveau standard dans le diagnostic des maladies infectieuses. Cette approche diagnostique innovante tend à se développer sous l'impulsion de bioMérieux alors que des concurrents commencent à émerger tels que Genmark Diagnostic, Luminex qui a acquis Nanosphere en 2016, ou Qiagen qui a acquis StatDx en 2018. En outre, elle est présente dans le domaine de l'extraction avec EMAG®, nouvelle génération de son automate NUCLISENS® EASYMAG®. Désormais, bioMérieux détient environ 15 % de ce marché.

Marché industriel

Sur le marché industriel, qui reste encore relativement fragmenté, la Société estime occuper la première position mondiale. Sur les bases de ses études internes, elle évalue sa part de marché à 20 % environ

en 2019. Les autres acteurs significatifs sont Merck Millipore, 3M, Thermo Fisher et Becton Dickinson ainsi que de plus petites sociétés sur certains marchés de niche.

1.3.2.3 Clients du Groupe

Dans le domaine clinique, l'organisation du secteur du diagnostic *in vitro* varie considérablement d'un pays à l'autre, en fonction de l'organisation du système de santé lui-même. Elle peut être essentiellement publique, essentiellement privée ou bien une combinaison des deux. La Société commercialise ses produits principalement auprès des laboratoires d'analyses commerciaux et hospitaliers. Elle estime que ces deux types de clients représentent environ les deux tiers du marché du diagnostic *in vitro*, les laboratoires hospitaliers représentant à eux seuls environ la moitié du marché. Dans une moindre mesure, les clients du Groupe incluent les distributeurs, les centres de transfusion sanguine, le *point of care* (salles d'urgence des hôpitaux notamment) et les médecins (*physician office laboratories* ou POL). Le Groupe ne vend pas de produits aux patients eux-mêmes.

La France, où le Groupe a réalisé 7 % de ses ventes en 2019, présente une organisation de santé mixte, associant des laboratoires privés et publics. À titre indicatif, les laboratoires privés ont représenté 31 % des ventes en 2019, alors que les hôpitaux ont totalisé 34 % des ventes de la Société. Les clients industriels ont représenté 34 % des ventes en 2019.

Aux États-Unis, premier marché du Groupe, les hôpitaux publics ou privés ont représenté 76 % des ventes en 2019 et les laboratoires commerciaux 10 %. Par ailleurs, moins de 2 % des ventes ont été réalisées avec d'autres clients du domaine clinique, dont les POL et les hôpitaux universitaires. Les clients industriels ont représenté, quant à eux, 13 % des ventes.

L'offre de la Société en microbiologie clinique inclut des systèmes de toute capacité et se base sur le concept d'automatisation du laboratoire de microbiologie : elle correspond donc parfaitement à ce mouvement de consolidation précédemment décrit. En outre, l'offre commerciale de la solution se développe : intégrant notamment des services, elle se focalise sur l'introduction de solutions globales à forte valeur ajoutée (médicale et/ou économique). En revanche, dans les immunoessais, VIDAS®, plateforme de petite cadence, n'est pas adapté aux tests de routine dans les grands laboratoires.

Dans le domaine industriel, les clients du Groupe sont, soit les laboratoires de contrôle des grands groupes industriels de l'agroalimentaire, de la pharmacie et de la cosmétique, soit les laboratoires indépendants auxquels certains de ces groupes sous-traitent leur contrôle qualité, soit les laboratoires vétérinaires. Par ailleurs, avec le développement de la lutte contre les maladies nosocomiales, la Société commence à s'adresser aussi aux hôpitaux en tant que clients industriels dans le cadre de la mise en place de systèmes de désinfection et de contrôle. De la même façon, les centres de transfusion sanguine sont devenus, dans certains cas, des clients industriels dans le cadre du développement du contrôle de stérilité bactériologique des plaquettes sanguines qu'ils distribuent.

Malgré le mouvement global de concentration de sa clientèle, bioMérieux n'estime pas avoir une base de client concentrée, à titre d'illustration le premier client a représenté environ 1 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

1.3.2.4 Réseau commercial

La Société commercialise ses produits dans plus de 160 pays à travers un réseau de filiales internationales et de distributeurs. Un des axes prioritaires d'actions que poursuit la Société est de renforcer son orientation clients.

La distribution des produits s'appuie principalement sur ses filiales qui consacrent leurs efforts à la vente, la promotion et/ou la maintenance des produits du Groupe.

Les forces de vente et le marketing sont spécialisés par application : clinique et contrôle microbiologique industriel. Sur les marchés les plus développés et les plus matures tels que les États-Unis, la majorité des marchés européens et le Japon, les forces de vente du domaine clinique sont spécialisées par gamme de produits. De même, les forces de vente Industrie sont de plus en plus souvent spécialisées entre le secteur pharmaceutique et le secteur agroalimentaire. À l'inverse, dans les marchés de taille inférieure, les forces de vente sont mutualisées.

Outre ses filiales, la Société dispose d'une présence forte sur tous les continents grâce à des distributeurs indépendants. Ces distributeurs sont notamment choisis en fonction de leur capacité à maintenir une forte notoriété commerciale des produits du Groupe, et à respecter les contraintes légales en matière de traçabilité et de service après-vente (personnel technique, formation, disponibilité des pièces détachées). Ils sont généralement des acteurs majeurs du domaine de la santé dans leur pays et sont souvent exclusifs dans le domaine du diagnostic, sous réserve des lois applicables. La Société sélectionne en outre ses distributeurs en fonction de leur connaissance des acteurs locaux du marché de la santé et de leurs moyens matériels et humains. Elle s'assure également que ses distributeurs disposent d'une surface financière suffisante leur permettant de financer les instruments placés auprès des clients finaux.

En outre, dans certains pays émergents particulièrement vastes, comme la Chine, la Russie ou l'Inde, les filiales de la Société peuvent animer un réseau de distributeurs locaux : cette organisation, cohérente avec les pratiques locales de distribution, lui permet de commercialiser ses gammes de produits sur une grande partie de ces territoires avec un nombre limité de distributeurs. *A contrario*, cette intermédiation peut, dans certains cas, rendre l'évolution de ces marchés moins lisible.

1.3.2.5 Fournisseurs et politique d'achats

Afin d'adapter sa politique d'achats de matières premières et de composants divers utilisés pour répondre aux nombreuses spécificités de chaque gamme d'instruments et de réactifs, le Groupe a mis en place une organisation globale favorisant :

- une implication précoce des achats dans les nouveaux projets ;
- une globalisation des actions et des volumes ;
- une meilleure réactivité.

bioMérieux cherche également à diversifier ses fournisseurs pour favoriser à la fois la sécurisation et la mise en concurrence : un développement de la production en interne de certaines matières premières et des partenariats avec plusieurs fournisseurs permettent d'avoir des impacts positifs tant techniques qu'économiques.

Face à la spécificité des produits qui ne permettent pas toujours une grande flexibilité d'approvisionnement, la Société s'efforce de mettre en place une sécurisation de ses approvisionnements critiques : cette sécurisation peut prendre la forme de contrats de fourniture, d'une diversification des sources d'approvisionnement, de stocks de sécurité, du développement de productions internes, ou de la prise en charge par la Société, sur le plan réglementaire, de la production chez un fournisseur de certains composants spécifiques.

Les Achats sont une fonction clé de bioMérieux, dont l'activité industrielle est importante. Les risques associés sont décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques » (cf. § 2.2.2).

bioMérieux souhaite impliquer ses fournisseurs dans une stratégie de croissance durable et éthique (cf. § 3.6.1).

1.3.3 Produits du Groupe

La Société met en œuvre une stratégie marketing mondiale. La commercialisation de ses différents systèmes est déclinée sous des marques identiques dans le monde entier. En outre, l'offre produits est adaptée aux spécificités régionales et locales.

Les dix premiers produits ont représenté 36 % du chiffre d'affaires de la Société en 2019.

Les principales gammes commercialisées par le Groupe et leurs applications sont présentées ci-dessous.

1.3.3.1 Gammes principales

FILMARRAY®

Biologie moléculaire

Technologie RT-PCR*

Clients

Type d'offre



Réactifs



FilmArray Torch®



FilmArray 2.0®



FilmArray EZ®

Objectif	Identifier simultanément et grâce à un seul test, ou « panel », les pathogènes (bactéries, virus, parasites, champignons, levures) les plus fréquemment à l'origine d'un syndrome infectieux par la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN qui leur sont spécifiques.
Caractéristiques	Facile à utiliser : préparation de l'échantillon avant l'analyse en moins de 2 minutes, et ne nécessitant pas de compétences particulières en biologie moléculaire. Pas d'intervention du technicien de laboratoire une fois l'analyse lancée jusqu'au résultat (<i>sample-to-answer</i>). Rapide : durée des tests comprises entre 45 et 75 minutes, selon les panels. Complexe : larges panels comprenant entre 14 et plus de 40 pathogènes.
Portfolio	Réactifs : - Infections respiratoires : Panel respiratoire (20 pathogènes), Panel Respiratoire 2 (21 pathogènes), Panel Respiratoire 2plus (22 pathogènes), Panel Pneumonie (33 pathogènes), Panel Pneumonie plus (34 pathogènes) ; - Infection du sang : Panel d'identification des hémocultures positives (BCID avec 27 pathogènes et gènes de résistance, BCID2 avec 43 pathogènes et gènes de résistance) ; - Infections gastro-intestinales : Panel gastro-intestinal (22 pathogènes) ; - Infections du système nerveux central : Panel Méningite/Encéphalite (14 pathogènes). Instruments : - FILMARRAY® Torch® : modulaire et évolutif. La configuration de base à 2 modules est capable de tester 44 échantillons/jour, et peut être étendue à 12 modules alors capables de traiter 264 échantillons/jour ; - FILMARRAY® 2.0 peut fonctionner jusqu'à 8 unités individuelles et peut traiter 176 échantillons/jour ; - FILMARRAY® EZ offre une interface utilisateur simplifiée et exploite un seul système FILMARRAY® 2.0. Il n'est disponible que sur le marché américain et uniquement pour l'utilisation du panel RP-EZ.
Autres informations	bioMérieux a lancé début 2020, FILMARRAY® Trend. Trend est une fonctionnalité logicielle développée par BIOFIRE pour agréger et partager les résultats des tests FILMARRAY® provenant des établissements hospitaliers qui l'utilisent, tout en préservant l'anonymat des patients testés. Il permet à ses utilisateurs de voir, en temps réel, les tendances épidémiologiques liées à la circulation des pathogènes au niveau local, régional, national ou global et ainsi de contextualiser les résultats obtenus.

* Real-time polymerase chain reaction.

VITEK® 2

Microbiologie
(Identification
& antibiogramme)

Technologie
Colorimétrie

Clients

Type d'offre



Réactifs



Vitek® 2 XL



Vitek® 2



Vitek® 2 Compact

Objectif	Identifier automatiquement les bactéries. Quantifier et catégoriser leur résistance aux antibiotiques afin de permettre un ajustement du traitement du patient.
Caractéristiques	Automatisé : sa conception assure un flux de travail du laboratoire optimisé ; moins de tâches répétitives, une sécurité améliorée, une standardisation maximisée et des délais de production et de génération de rapports plus rapides. Réactifs prêts à l'emploi : une fois le consommable chargé, l'incubation et la lecture de chaque carte sont gérées par le système sans intervention du technicien de laboratoire. Logiciel expert pour l'interprétation des résultats : bioMérieux a intégré dans son système VITEK® 2 l'<i>Advanced Expert System (AES™)</i>, qui fournit automatiquement la validation de chaque résultat de l'antibiogramme : dans un temps optimisé, il donne un profil phénotypique précis du ou des mécanismes de résistance(s) bactérienne(s) pour chaque isolat testé.
Portfolio	Réactifs : VITEK® 2 permet l'identification de plus de 450 bactéries ou moisissures et de tester leur résistance à plus de 170 antibiotiques. Instruments : • VITEK® 2 Compact a une capacité de 15, 30 ou 60 cartes ; • VITEK® 2 a une capacité de 60 cartes ; • VITEK® 2 XL a une capacité de 120 cartes. Le système VITEK® 2 peut être utilisé uniquement pour les antibiogrammes et l'identification est alors réalisée par VITEK® MS. Cette configuration est entièrement intégrée de manière transparente par MYLA® (cf. ci-après).
Autres informations	VITEK® 2 est leader sur le marché de l'identification et de l'antibiogramme automatisés. La gamme VITEK® est également utilisée par les clients industriels des domaines agroalimentaire, pharmaceutique ou cosmétique devant identifier d'éventuels agents pathogènes présents dans les produits ou dans l'environnement de production. Dans le domaine vétérinaire, les solutions VITEK® permettent l'identification et l'antibiogramme de bactéries responsables de pathologies chez l'animal.

VITEK® MS

Microbiologie
(Identification)

Technologie
MALDI-TOF*

Clients

Type d'offre



Vitek® MS Slide



Vitek® MS Mass Spectrometry Instrument

Objectif	Identifier des bactéries en quelques minutes par l'utilisation de la technologie de spectrométrie de masse qui s'appuie sur la différence de masse entre tous les constituants d'une bactérie pour en déterminer une « signature » unique.
Caractéristiques	Simplicité et sécurité du flux de travail : préparation des échantillons rationalisée et kits pratiques avec protocoles d'inactivation et d'extraction sûrs et efficaces. Identification rapide, robuste et précise au niveau de l'espèce, du genre ou du groupe en quelques minutes. Intégration avec l'antibiogramme : intègre de manière transparente les résultats d'identification avec les résultats de VITEK® 2 grâce à une configuration et une durée d'exécution optimisées.
Portfolio	Plus de 15 000 souches différentes présentes dans la base de données prenant en compte la diversité au sein d'une espèce pour une précision accrue. Par ailleurs, des kits spécifiques nécessaires à la préparation de l'échantillon sont disponibles pour <i>Mycobacterium/Nocardia</i> et pour les moisissures.
Autres informations	Cette technique d'identification bactérienne convient, en particulier, aux laboratoires traitant de gros volumes d'échantillons, qui peuvent obtenir des résultats rapidement et à un coût attractif. En revanche, la spectrométrie de masse MALDI-TOF ne permet pas de réaliser des tests de sensibilité aux antibiotiques.

* Matrix Assisted Laser Desorption Ionization-Time Of Flight



Clinique



Industrie



Réactifs



Instruments



Logiciels



Services

BACT/ALERT®

Microbiologie
(Hémoculture)Technologie
Colorimétrie

Clients

Type d'offre



Réactifs BACT® FAN PLUS®

BACT/ALERT® VIRTUO®
(Ici avec un module supplémentaire)

Objectif

Multiplier et détecter des micro-organismes dans le sang et les autres fluides corporels normalement stériles. Cette étape est clé pour la prise en charge des patients suspectés de sepsis.

Caractéristiques

Chargement et déchargement entièrement automatisés : réduction des tâches manuelles et optimisation économique. Le système entièrement fermé offre un meilleur contrôle de la température.

Détection du niveau de sang : mesure le volume de sang ajouté à chaque bouteille lors du chargement pour alerter immédiatement le laboratoire si des échantillons doivent être prélevés à nouveau ; contrôle de qualité des pratiques de collecte de sang avec traçabilité au niveau de l'échantillon patient.

Algorithmes de détection avancés : détecte les échantillons positifs plus rapidement, permettant une optimisation accélérée du traitement des patients.

Portfolio

Réactifs :

- Flacons BACT/ALERT® FAN® PLUS contiennent des billes en polymère pour la neutralisation antibiotique la plus efficace ;
- Flacons BACT/ALERT® FAN® neutralisent les antibiotiques grâce à du charbon activé ;
- Flacons BACT/ALERT® Standard sans neutralisation des antibiotiques ;
- Flacons BACT/ALERT® MP pour la détection de la tuberculose pulmonaire.

Instruments :

- BACT/ALERT® 3D (120 Combo et 240), première génération d'instrument, flexible, facile d'utilisation et modulaire, permettant une capacité utile de 120 à 1 440 positions ;
- BACT/ALERT® VIRTUO®, nouvelle génération d'instrument, a une capacité de 428 bouteilles et peut connecter jusqu'à 3 modules supplémentaires à une seule interface utilisateur, pour atteindre une capacité totale d'environ 1 700 bouteilles.

Autres informations

Pour les applications industrielles, la gamme des systèmes BACT/ALERT® est utilisée pour le contrôle de stérilité des produits biopharmaceutiques, pour le contrôle microbiologique des boissons ainsi que pour le contrôle de qualité des produits sanguins, et plus spécifiquement des plaquettes pour lesquelles BACT/ALERT® est la méthode de détection la plus utilisée dans le monde.

MYLA®

Microbiologie

Clients

Type d'offre



Myla®



Tableau de bord



Objectif

Suite logicielle offrant la consolidation des données analytiques des gammes d'instruments de bioMérieux. Connectée à VITEK® 2, VITEK® MS et BACT/ALERT® VIRTUO, elle permet à la fois le pilotage et l'amélioration de l'activité analytique au moyen de tableaux de bord, ainsi que la surveillance des infections et des résistances grâce à des outils statistiques et épidémiologiques.

Caractéristiques

Application web disponible sur serveur, PC ou machine virtuelle, connectée en mode bi-directionnel au SIL* et accessible depuis n'importe quel poste de travail du laboratoire.

* Système d'Information du Laboratoire = progiciel de gestion assurant les principaux processus d'un laboratoire d'analyses médicales.

MILIEUX DE CULTURE ET INSTRUMENTS ASSOCIÉS

Microbiologie
(Culture)

Clients

Type d'offre



Milieux de culture (boîte de Petri)



WASPLab®



WASP®

Objectif	Multiplier des bactéries et isoler des colonies. Identification des bactéries et des mécanismes de résistance grâce à la gamme CHROMID®.
Portfolio	Le Groupe offre une gamme étendue de milieux de culture (plus de 100 références disponibles sous forme de boîtes de Petri, tubes et flacons). Il offre notamment une large gamme de milieux de culture prêts à l'emploi (PPM), conventionnels ou chromogéniques. La gamme de milieux chromogéniques CHROMID® associe l'isolement et l'identification simultanés des micro-organismes cibles (ex : Clostridium difficile, CPS, Salmonella), y compris des bactéries résistantes responsables d'infections nosocomiales (MRSA, CARBA, OXA-48, Colistin R). Cette gamme a été complétée par la commercialisation de <i>biplates</i> (association intelligente de 2 milieux de culture dans une seule boîte permettant d'obtenir 2 informations en une seule lecture) : CHROMID® CARBA SMART, CHROMID® SMART MRSA/S. aureus, ainsi que des équipements pour le contrôle d'environnement des laboratoires. Dans le domaine des applications industrielles, la Société propose différents milieux spécifiques (pour le contrôle des micro-organismes dans les produits agro-alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques). Elle a en outre développé des solutions de surveillance environnementale adaptées au secteur pharmaceutique. Instruments (contrat de distribution avec la société italienne Copan) : - WASP®, système d'ensemencement automatisé ; - WASPLab®, système d'incubation intelligent fournissant des images des milieux de culture de haute résolution et améliorant la rapidité, l'interprétation, la fiabilité et l'accessibilité des résultats.
Autres informations	En 2018, un logiciel d'intelligence artificielle (PhenoMATRIX™) a été intégré à WASPLab®. Il permet l'analyse et le tri automatique des géloses incubées dans WASPLab® grâce à la combinaison des données patients (extraites du Système d'Information du Laboratoire) et de l'analyse des images via des algorithmes très performants.

TEMPO®

Microbiologie

Technologie
Dénombrement
par fluorescence

Clients

Type d'offre



Réactif Tempo®



Tempo FILLER®



Tempo READER®

Objectif	Enumération de bactéries dans le flux de production et les produits finis pour les industriels de l'agro-alimentaire et de la cosmétique.
Caractéristiques	Il automatise les analyses des indicateurs d'hygiène en offrant des gains de productivité pouvant aller jusqu'à 50 %, et une optimisation pouvant aller jusqu'à 2 jours sur le rendu des résultats. Rendant l'analyse très simple et fiable, TEMPO® permet des contrôles microbiologiques sûrs quel que soit le pays de destination. Composé d'un TEMPO® FILLER pour le remplissage des cartes et d'un TEMPO® READER automatisant leur lecture, il fonctionne avec des milieux de culture déshydratés pour une facilité de stockage.
Portfolio	TEMPO® compte aujourd'hui 12 cartes disponibles pour couvrir l'essentiel des besoins des industriels : Flore Totale, Entérobactéries, <i>Escherichia coli</i> , <i>Staphylococcus</i> (coag+), Bactéries lactiques, Levures et Moisissures, <i>Campylobacter</i> , Coliformes (ISO), Coliformes (BAM), <i>Bacillus cereus</i> , Challenge Test bactéries, Challenge Test moisissures.

VIDAS®

Immunoessais

Technologie
Enzyme Linked
Fluorescent Assay

Clients

Type d'offre



Réactifs



Vidas 3®



Vidas®



MiniVIDAS®

Objectif

Détecter et quantifier des molécules d'intérêt biologique (hormones, marqueurs tumoraux, antigènes ou anticorps) pour le diagnostic ou le suivi des maladies, pour la santé animale et pour le contrôle de produits alimentaires et pharmaceutiques. La détection se fait par la lecture d'un signal fluorescent émis lors de la formation d'un complexe anticorps-antigène.

Caractéristiques

Gamme à la fiabilité reconnue, l'instrument est particulièrement robuste (TMEP* MiniVIDAS® environ 2 500 j, Vidas® plus de 1 500j et Vidas 3® plus de 500j). Il peut effectuer jusqu'à 50 tests/heure.

Portfolio

Large menu de paramètres qui répond aux besoins de chaque typologie de clients :

- **applications cliniques** : plus de 70 tests répartis dans les gammes Urgences (cardiologie, sepsis), Maladies infectieuses (HIV, hépatites, suivi sérologique de la femme enceinte), Immunochimie (fonction thyroïdienne, fertilité, métabolisme osseux et minéral) ;
- **applications industrielles** : 16 tests pour la détection des agents pathogènes couramment impliqués dans les contaminations agro-alimentaires, notamment *Escherichia coli* O157 (incluant H7), les salmonelles, la *Listeria*, et *Campylobacter*.

Autres informations

VIDAS® est utilisé d'une part comme plate-forme complémentaire pour des tests innovants à forte valeur médicale dans les laboratoires centraux consolidés, et d'autre part, comme plate-forme pour les tests de routine dans les laboratoires peu consolidés.

bioMérieux mène des travaux de R&D pour enrichir le menu de tests VIDAS®, avec notamment le test NEPHROCHECK® issu de l'acquisition d'Astute Medical Inc. et destiné aux insuffisances rénales aiguës, un test pour le diagnostic des lésions cérébrales traumatiques issu du partenariat avec Banyan Biomarkers, un test pour le diagnostic de la tuberculose latente, et des tests pour les maladies infectieuses tropicales liées aux arbovirus tels que la Dengue.

* Temps Moyen Entre Pannes = moyenne arithmétique du temps de fonctionnement entre les pannes d'un système.

1.3.3.2 Autres gammes commercialisées

Microbiologie

Mesure manuelle de la concentration minimale inhibitrice (CMI) d'un antibiotique : gamme ETEST®



ETEST® est une technique de diffusion en milieu gélosé permettant de mesurer la concentration minimale inhibitrice (CMI) d'un antibiotique. ETEST® est utile pour guider l'antibiothérapie en mesurant la sensibilité des germes aux antibiotiques et en détectant les mécanismes de résistance. Cette technique est parfaitement adaptée aux bactéries rares ou à croissance difficile, et complète l'offre VITEK® en permettant notamment de tester la sensibilité d'un antibiotique nouvellement commercialisé avant qu'il ne soit intégré dans les cartes VITEK®, et d'ajouter un test pour un antibiotique particulier pour lequel une information plus fine est nécessaire.

Les milieux gélosés nécessaires à la mesure de la concentration minimale inhibitrice (CMI) d'un antibiotique ont été développés et/ou validés pour faciliter l'utilisation des ETEST®.

En 2019, bioMérieux a obtenu les accréditations de la FDA pour 4 nouveaux ETEST® : ETEST® Meropenem/Vaborbactam, ETEST® Imipenem/Relebactam, ETEST® Eravacycline et ETEST® Telavancine.

Identification des bactéries et antibiogramme manuels : gammes API®, ATB™ et RAPIDEC CARBA NP



Les galeries API® sont reconnues comme la référence au plan mondial pour l'identification manuelle des bactéries. La gamme API® est également utilisée par les clients industriels.

La Société a développé ATB™ New, un instrument semi-automatisé destiné aux pays émergents qui comprend des galeries d'identification et d'antibiogramme conformes au référentiel CLSI® (*Clinical and Laboratory Standards Institute*).

bioMérieux propose également une solution simple permettant de détecter ou confirmer de façon rapide et économique la production de carbapénémases par les bacilles Gram négatif grâce à RAPIDEC® CARBA NP.

Solution pour le contrôle qualité microbiologique quantitatif : gamme BIOBALL®



Les entreprises et les laboratoires pharmaceutiques doivent tester et assurer la qualité et la sécurité de leurs produits. BIOBALL®, qui contient un nombre précis de micro-organismes, peut être ajoutée directement aux échantillons de milieux ou de matrices, et ainsi contrôler la fertilité des milieux de culture.

Instruments de microbiologie rapide par cytométrie : gamme CHEMUNEX®



Les analyseurs de cytométrie CHEMUNEX® reposent sur une technologie associant un marqueur de viabilité fluorescent et une détection par faisceau laser. Ils sont une alternative à la culture traditionnelle des micro-organismes sur boîte de Petri, et permettent de fournir des résultats extrêmement rapides et fiables, pour les groupes agroalimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques. Elle peut être utilisée pour la libération accélérée des lots avant la mise sur le marché des produits finis, ainsi que pour le pilotage des usines de production.

La gamme comprend les instruments SCANRDI® et D-COUNT® :

- la cytométrie à balayage SCANRDI® (également appelée cytométrie en phase solide) est utilisée par l'industrie pharmaceutique pour le contrôle des médicaments stériles (ex. injectable) ou non (ex. lotion oculaire), ainsi que de l'eau de qualité pharmaceutique ;
- la cytométrie en flux D-COUNT® est particulièrement adaptée au contrôle microbiologique des produits difficilement filtrables : produits laitiers, jus de fruits et cosmétiques.

Détection des endotoxines : gamme ENDONEXT™

En 2018, bioMérieux a lancé ENDOZYME® II GO, un nouveau test de détection des endotoxines de la gamme bioMérieux ENDONEXT™ basé sur des protéines recombinantes du Facteur C de limule (rFC). La technologie rFC, autorisée par la Pharmacopée Européenne depuis 2016, permet d'éliminer complètement l'exploitation des limules, une espèce de crabes en voie de disparition en Asie et protégée aux États-Unis, dont le sang est utilisé dans la plupart des tests de détection d'endotoxines actuellement disponibles sur le marché.

Ce nouveau test, issu de l'expertise conjointe de bioMérieux en microbiologie et de Hyglos GmbH en détection d'endotoxines, permet de tester les endotoxines dans l'eau de qualité pharmaceutique, les médicaments injectables et d'autres produits pharmaceutiques.

Biologie moléculaire

Offre d'automatisation du laboratoire de biologie moléculaire et d'extraction : gamme NUCLISENS®



Pour l'extraction d'ADN et d'ARN, bioMérieux propose les systèmes NUCLISENS® MINIMAG® (semi-manuel), NUCLISENS® EASYMAG® (automatisé, 24 extractions/40 minutes), et EMAG® (automatisé, 48 extractions/90 minutes). Les extractions obtenues sont d'une grande pureté et ces systèmes offrent une flexibilité d'extraction permettant de traiter des natures d'échantillons très diverses.

L'offre est complétée par ESTREAM™, une station de préparation automatisée des échantillons pour les tests PCR. Cette nouvelle solution permet d'optimiser les flux d'analyses, de renforcer la standardisation et la traçabilité dans les laboratoires de biologie moléculaire dans le but d'améliorer la qualité des résultats fournis aux cliniciens.

Suivi des patients immunodéprimés : gamme ARGENE®

Les tests de la gamme ARGENE® sont utilisés pour le dépistage et le suivi des patients immunodéprimés, en attente d'une greffe ou transplant. Ils permettent notamment la détection du cytomégalovirus, du virus d'Epstein Barr, de l'adénovirus, de l'entérovirus, des pathogènes infectieux respiratoires dont MERS CoV, responsable du syndrome respiratoire du Moyen-Orient, et du virus de l'herpès. En 2019, bioMérieux a complété son offre avec le lancement des tests HSV1&2 VZV R-GENE®, HSV1 HSV2 R-GENE® et VZV R-GENE®. Face à l'expansion de l'épidémie COVID-19, bioMérieux a développé en urgence un test SARS-CoV-2 R-GENE® qui permet de répondre aux besoins des cliniciens et des autorités de santé dans la lutte contre cette nouvelle maladie infectieuse.

Détection des micro-organismes pour le domaine agro-alimentaire : gammes GENE-UP® et VERIFLOW®

Destiné aux acteurs de la filière agroalimentaire, GENE-UP® permet le contrôle microbiologique des aliments, des matières premières ainsi que de l'environnement de production. Cette solution innovante simplifie considérablement le flux des laboratoires. Ce système de nouvelle génération allie les expertises de bioMérieux dans les applications industrielles et de BioFire en biologie moléculaire.

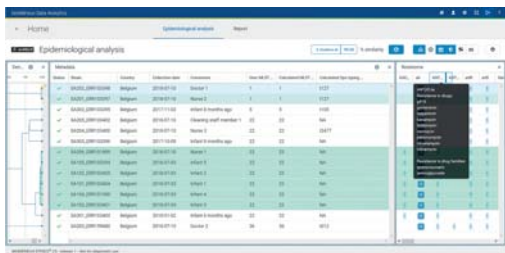
GENE UP® permet la détection des pathogènes les plus fréquemment recherchés dans la chaîne agroalimentaire, qu'ils soient bactériens (*Salmonella*, *Escherichia coli* O157:H7, *Listeria* spp, *Listeria monocytogenes*, EHEC, *Cronobacter*) ou viraux (Norovirus GI, Norovirus GII, Hépatite A et Hépatite E).



bioMérieux a complété son offre de biologie moléculaire grâce à l'acquisition en 2019 de Invisible Sentinel qui propose des solutions innovantes pour la détection des agents pathogènes et autres contaminants dans les aliments et les boissons.

La gamme VERIFLOW® est très simple d'utilisation, et ne nécessite donc pas d'infrastructure de laboratoire sophistiquée. Elle est utilisée par des clients variés du domaine de l'agroalimentaire : bière, vin, volaille, jus de fruits ou encore nutraceutiques.

Offre de service pour l'épidémiologie par NGS (Séquençage de Nouvelle Génération) : EPISEQ™ CS



Dans le cadre de son partenariat avec Illumina, leader mondial du séquençage, bioMérieux a développé une solution de séquençage nouvelle génération dédiée au suivi épidémiologique des infections bactériennes. En début d'année 2019, une version appelée EPISEQ™ CS reposant à la fois sur la connaissance de bioMérieux en microbiologie et sur l'expertise d'Applied Maths en développement de logiciels, a été lancée. Cette version vise à couvrir les 13 pathogènes les plus fréquemment rencontrés dans les cas d'infections nosocomiales et peut être applicable quel que soit le séquenceur utilisé.

Immunoessais



La société Hybiome commercialise 2 plateformes d'immunoessais automatisées de moyenne cadence (AE-180 et AE-240) qui utilisent une technologie CLIA de dernière génération et proposent un menu constitué de plus de 80 paramètres. En outre, Hybiome a reçu en juillet 2018 l'accréditation des autorités chinoises (CFDA) pour la commercialisation de la plateforme AE-120 qui lui permettra d'accroître l'accès à son menu de paramètres.

1.3.3.3 Tests de diagnostic compagnon

La Société a mis en place le programme *Companion Diagnostic* avec pour objectif de développer des « tests compagnons ⁽¹⁾ », ou des tests de « diagnostic facilitateur ou complémentaire ⁽²⁾ », en partenariat avec les sociétés pharmaceutiques.

Par ailleurs, bioMérieux développe, en collaboration avec les sociétés pharmaceutiques, des tests pour ses gammes ETEST® et VITEK® 2, qui visent à évaluer la sensibilité à de nouveaux antibiotiques.

1.3.3.4 Services et solutions

En accord avec sa stratégie, bioMérieux continue le développement de services en complément de ses produits dans une approche solution afin d'accompagner les laboratoires cliniques et industriels pour faire face à leurs contraintes actuelles et futures.

Services pour l'organisation du laboratoire

bioMérieux propose un service *Lab Consultancy*, basé sur le concept *Lean Six Sigma* adapté aux besoins spécifiques des laboratoires de microbiologie, qui permet à ses clients d'obtenir un état des lieux objectif de leur performance actuelle et de se projeter sur les améliorations actuelles et futures de leur laboratoire, tant en termes d'organisation que de processus.

(1) Un test compagnon est un test diagnostique permettant de sélectionner, par l'identification d'un marqueur prédictif, les patients seuls susceptibles de recevoir un bénéfice d'une thérapie dite ciblée.

(2) Un test de diagnostic facilitateur ou complémentaire est utilisé lors des essais cliniques thérapeutiques pour stratifier les patients et ainsi constituer des cohortes de patients homogènes.

Formation et éducation

bioMérieux développe une offre complète de formation pour les techniciens et les biologistes favorisant l'acquisition des compétences sur l'utilisation en routine ou experte de ses produits, sur différentes thématiques scientifiques et sur le développement professionnel.

Qualité et conformité (assistance à l'accréditation)

Afin d'accompagner les laboratoires dans leur démarche qualité et d'accréditation, bioMérieux propose des solutions d'évaluation de méthodes permettant de qualifier ses produits dans une utilisation de routine, et ce en vue d'obtenir une accréditation du laboratoire.

1.4 Stratégie de bioMérieux

1.4.1 Atouts concurrentiels

Le Groupe considère disposer d'atouts importants :

- un actionnaire majoritaire familial dont la vision scientifique, industrielle et commerciale a permis à la Société d'assurer une grande solidité financière et de mener à bien sa stratégie : croissance continue de ses ventes, maintien de ses résultats à un niveau satisfaisant, et positionnement réussi sur des technologies d'avenir ;
- un haut niveau d'expérience dans le diagnostic des maladies infectieuses, qui s'appuie sur plus de 50 ans d'expérience en biologie, et qui s'applique aussi à de nouveaux domaines tels que les applications industrielles ou les maladies cardiaques ;
- une implantation géographique large et équilibrée de son activité, s'appuyant sur un réseau commercial mondial, grâce auquel elle peut maximiser la commercialisation de ses produits, et sur une présence de longue date dans les pays émergents, ce qui lui permet de bénéficier des opportunités de croissance du marché ;
- la réalisation d'environ 80 % de ses ventes dans 3 domaines où, sur la base de sa connaissance du marché, il occupe la première place : la microbiologie clinique, les applications industrielles et le diagnostic syndromique moléculaire des maladies infectieuses :
 - en microbiologie clinique, une position de leader mondial, une gamme de produits extrêmement large permettant de répondre aux besoins des laboratoires de microbiologie de toute taille, une librairie de bactéries parmi la plus complète, et un savoir-faire unique dans la compréhension des bactéries et de leurs mécanismes de résistance,
 - une position estimée de pionnier et de leader dans le diagnostic industriel, où la Société dispose de l'offre de produits la plus large et de fortes positions commerciales,
 - un portefeuille renforcé en biologie moléculaire, qui permet de créer le marché du diagnostic syndromique grâce au système BIOFIRE® FILMARRAY®, couvrant les infections respiratoires des voies hautes, les pneumonies, le sepsis, les infections gastro-intestinales, ainsi que les méningites et encéphalites ;
- une base installée constituée principalement de systèmes fermés, c'est-à-dire conçus pour n'utiliser que des réactifs développés spécifiquement pour ces instruments et commercialisés par bioMérieux ; cette base installée nécessite une organisation des

1.3.3.5 Rationalisation de l'offre commerciale

bioMérieux mène un processus continu d'évaluation de son portefeuille visant à rationaliser son offre commerciale, avec notamment en 2018 l'arrêt de la distribution d'une gamme d'analyse microbiologique des urines, et en 2019 celui des gammes de tests d'immunoessais rapides VIKIA® et BIONEXIA®, ainsi que de la gamme de boîtes de Pétri produite en Chine.

activités de services qui regroupe une équipe d'ingénieurs de maintenance et d'ingénieurs d'application, qui interviennent sur le terrain ou à distance ;

- une dynamique d'innovation au service de la valeur médicale du diagnostic et de l'organisation du laboratoire, tirée par des investissements en R&D significatifs : exprimés en pourcentage des ventes, ils sont plus importants que ceux des autres acteurs du secteur. Cette dynamique lui permet de commercialiser régulièrement des produits nouveaux innovants et, combinée à une veille technologique efficace, d'identifier et de sélectionner, parmi les technologies nouvelles, celles paraissant les plus prometteuses, notamment dans le diagnostic des maladies infectieuses ;
- une capacité réelle à mener à bien des partenariats stratégiques et des acquisitions ciblées et un savoir-faire particulier dans l'intégration des sociétés acquises et la réalisation de synergies commerciales et opérationnelles.

1.4.2 Stratégie et axes prioritaires

Dans le contexte économique actuel incertain, la Société considère que le diagnostic *in vitro* clinique et industriel bénéficiera de moteurs de croissance dynamiques. En effet, le diagnostic tend à devenir incontournable pour prendre des décisions médicales, comme pour assurer la sécurité des consommateurs finaux. En outre, il permet aux systèmes de santé de réaliser des économies. Enfin, les pays émergents sont une opportunité importante de développement.

En particulier, en microbiologie clinique, bioMérieux considère que les barrières à l'entrée sont importantes et que les opportunités de développement sont attractives. Elle estime que le taux de croissance annuel moyen de ce marché pourrait légèrement accélérer, tiré en particulier par l'émergence de nouvelles technologies permettant des résultats plus rapides, et par les besoins d'automatisation des laboratoires qui souhaitent optimiser leurs flux de travail, standardiser leurs processus et réduire le temps de rendu des résultats.

Grâce à ses atouts concurrentiels, bioMérieux s'engage à être pionnier au service de la santé publique particulièrement dans la lutte contre les maladies infectieuses et se fixe comme ambition :

- de consolider son leadership en microbiologie clinique et industrielle. Ainsi, elle continue d'innover dans ces deux domaines. Afin de répondre aux attentes de ses clients, bioMérieux lance de nouvelles

solutions automatisées, tout en continuant à renforcer ses gammes existantes ;

- de conforter sa position de pionnier et de référence dans le domaine du diagnostic syndromique des maladies infectieuses grâce à la gamme de biologie moléculaire BIOFIRE® FILMARRAY®. Sa stratégie s'appuie notamment sur le déploiement géographique de cette gamme et l'enrichissement du menu de tests de la plateforme ;
- de renforcer sa position de spécialiste dans les immunoessais. Elle entend capitaliser sur sa franchise VIDAS® grâce à la commercialisation de nouveaux paramètres, à son expertise dans les paramètres à forte valeur médicale, et au succès de VIDAS® dans les pays émergents.

bioMérieux poursuit également sa forte ambition internationale qui lui permet de valoriser l'innovation dans le monde entier. Résolument internationale, la Société entend continuer son expansion dans les pays émergents et l'adaptation de sa politique commerciale au nouveau contexte économique des pays développés, notamment en Amérique du Nord, le premier marché mondial, et en Europe de l'Ouest.

Depuis 2015, bioMérieux s'est fixé comme axes prioritaires de développer plus encore son orientation clients, de développer son excellence opérationnelle et d'assurer une croissance durable et profitable de son activité.



BELONG. DARE. IMPACT.

bioMérieux a défini une attitude qui incarne sa culture. La dynamique portée par les trois mots *BELONG. DARE. IMPACT* décrit un état d'esprit qui guide les actions quotidiennes des collaborateurs et sert sa vision à long terme :

- *BELONG* : Traduit notre culture humaniste, l'APPARTENANCE à une communauté unique, et notre engagement pour la santé publique et les territoires dans lesquels nous sommes implantés ;
- *DARE* : Traduit l'esprit pionnier. Nous voulons OSER pour créer et innover. Nous encourageons la prise d'initiatives et la prise de risques ;
- *IMPACT* : Traduit notre capacité à entreprendre et à développer des solutions de diagnostic de pointe pour servir la santé dans le monde. Nous avons un IMPACT positif car nous cherchons toujours à faire la différence.

1.5 Systèmes qualité et réglementations applicables

1.5.1 Systèmes Management Qualité

La Société porte une attention particulière au respect des normes de qualité et aux questions réglementaires.

Système qualité

Un manuel global du système de management de la qualité décrit les procédures de gestion de la qualité qui gouvernent les activités de la Société, depuis la conception des produits jusqu'à leur livraison, leur installation et le service après-vente.

En plus de ce manuel, chaque filiale, chaque site de production et chaque site de R&D dispose d'une documentation locale complémentaire décrivant les dispositions qui lui sont spécifiques.

Ces manuels sont utilisés comme référence permanente pour la mise en œuvre, la gestion et l'amélioration du système de management de la qualité, ainsi que dans le cadre des relations de bioMérieux avec ses clients.

Direction qualité globale : organisation et mission

Cette Direction assure la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité indépendant des opérations. Elle s'est dotée d'un département Système qualité et conformité mondial qui contribue à définir la stratégie visant à améliorer de façon proactive les processus mis en

place sur les différents sites et pour l'ensemble des fonctions supports. Ce département est également responsable du processus *post-market surveillance*. Il a en charge notamment les missions suivantes :

- améliorer la performance des systèmes, des outils et des méthodes dédiés à la qualité ;
- mettre en place des indicateurs afin d'améliorer les processus et procédures du système qualité, et d'en mesurer la pertinence et l'efficacité ;
- s'assurer de la conformité aux besoins des clients et aux exigences réglementaires des processus mis en œuvre dans la conception, la production, la distribution, l'installation et la maintenance des produits ;
- mettre en œuvre toute action concernant une correction ou un retrait de produit, incluant les instructions à suivre par les équipes sur le terrain ;
- gérer les rapports sur incidents en France et aux États-Unis et superviser les rapports émis par les autres filiales.

Ce département déploie les moyens nécessaires en vue d'appliquer ou de faire appliquer par l'ensemble des collaborateurs de la Société les règles nécessaires à la réalisation des objectifs qualité.

Par ailleurs, un département Assurance qualité est impliqué dans toutes les phases de développement des produits, ainsi qu'à chaque étape de production, de distribution et de commercialisation.

Certification des sites

Les filiales de distribution sont, pour la plupart, certifiées ISO 9001.

Les principaux sites de fabrication du Groupe qui produisent des systèmes de diagnostic *in vitro*, sont certifiés conformes aux normes ISO 9001, ISO 13485 et MDSAP (*Medical Device Single Audit Program* regroupant les référentiels des pays suivants : États-Unis, Canada, Japon, Brésil et Australie), considérées comme les référentiels qualité pour ce type d'activité. Cette certification est obtenue dans un cadre réglementaire par le recours à un organisme certificateur mandaté par les autorités, ou, lorsqu'un tel recours n'est pas requis, dans le cadre d'une démarche volontaire de la Société qui fait appel à un organisme certificateur indépendant.

1.5.2 Aspects réglementaires

Des réglementations spécifiques s'appliquent à chaque catégorie de produits : les produits destinés aux clients cliniques (laboratoires de biologie médicale, privés et hospitaliers) et les produits destinés aux clients industriels (industries pharmaceutique, cosmétique, agroalimentaire et vétérinaire).

Les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*, destinés aux analyses médicales chez l'Homme, sont soumis à des réglementations nationales ou internationales qui leur sont spécifiques. Ces réglementations portent sur l'efficacité, les performances et la sécurité des dispositifs.

Les réactifs destinés aux clients industriels pour le contrôle microbiologique doivent respecter des normes en fonction de la nature des contrôles et des exigences spécifiques des clients (pharmacopée, normes type AFNOR, ISO...). Les réglementations applicables à ce type de produits relèvent des réglementations applicables aux produits industriels et/ou de grande consommation et portent essentiellement sur la sécurité des produits.

Les sites de production sont régulièrement inspectés/audités par les autorités compétentes.

1.5.2.1 Diagnostic clinique *in vitro*

Comme tout produit de santé, ceux dédiés au diagnostic *in vitro* sont régis par des législations nationales ou internationales. Ils sont soumis à des procédures réglementaires moins contraignantes que celles d'autres secteurs de la santé telles que l'industrie pharmaceutique. En effet, le diagnostic *in vitro* permet d'obtenir une information médicale à partir d'échantillons biologiques prélevés sur le patient (sang, urine, selles...), l'analyse en elle-même étant effectuée en dehors du corps du patient au sein des laboratoires de biologie.

Par ailleurs, certains ont leur réglementation propre, ou s'appuient sur les réglementations d'autres pays, et d'autres n'ont pas de réglementation spécifique. Cependant, de plus en plus de pays disposent de leurs propres procédures de mise sur le marché des produits de diagnostic *in vitro*. Certains états acceptent un alignement progressif pour les produits déjà disponibles sur le marché ; d'autres imposent un alignement total et immédiat avec leurs nouvelles procédures de mise sur le marché.

Les principales législations qui régissent l'activité de diagnostic *in vitro* sont décrites ci-après. Ces réglementations classent les dispositifs selon leur finalité et leur niveau de risque, et évoluent vers une complexité croissante. Les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits diffèrent en fonction de la classe de risque du produit.

Au sein de bioMérieux, le département des Affaires réglementaires constitue, dans le cadre de la procédure de mise sur le marché, une documentation technique avant le lancement de tout nouveau produit. Cette documentation qui rassemble les éléments permettant de vérifier que le produit répond aux exigences imposées par la réglementation est ensuite soumise à l'approbation d'un responsable affaires réglementaires. Le Comité de commercialisation vérifie que la documentation technique approuvée est disponible.



Principales réglementations applicables

Union européenne	L'environnement réglementaire résulte de la directive 98/79/CE du 27 octobre 1998 et du nouveau règlement européen IVDR du 5 avril 2017 (2017/746/EU), pour une période de transition de 5 ans, à l'issue de laquelle ce règlement sera le seul référentiel applicable à l'ensemble des dispositifs médicaux de diagnostic <i>in vitro</i>. La directive 98/79/CE, transposée en droit français, harmonise le marché du diagnostic <i>in vitro</i>, en standardisant les procédures de mise sur le marché des produits de diagnostic <i>in vitro</i>. En fonction des classes de risques et des options proposées par la réglementation, le fabricant choisit la procédure d'évaluation appropriée. À ce jour, environ 95 % des produits du Groupe sont commercialisés sous la seule responsabilité du fabricant qui en évalue et en déclare la conformité (marquage CE). Il n'y a donc pas de délai administratif postérieurement à cette déclaration. Pour les 5 % restants, à risque plus élevé, il est nécessaire d'obtenir des attestations de conformité préalablement à la mise sur le marché de ces produits. La Société a obtenu et renouvelé l'ensemble des attestations de marquage CE pour tous ses produits de diagnostic <i>in vitro</i> commercialisés actuellement dans l'Union européenne. Pour les produits à risque moyen et élevé, le niveau d'intervention des autorités réglementaires est proportionnel au risque. Cette intervention peut aller de la certification du système de management de la qualité à l'examen du dossier produit (dossier de conception), jusqu'à la vérification de chacun des lots avant commercialisation. Généralement, le délai d'obtention des attestations réglementaires est inférieur à six mois. Le règlement européen IVDR (2017/746/EU) concernant l'encadrement de la mise sur le marché des tests de diagnostic <i>in vitro</i> applicable sans transposition nationale, vise à renforcer l'encadrement de la mise sur le marché des tests de diagnostic <i>in vitro</i>. Les principales nouveautés apportées par ce règlement sont les suivantes : - la classification des produits est désormais basée sur le risque lié au patient et/ou à la santé publique ; - les fabricants doivent démontrer les performances analytiques et cliniques de leurs produits ainsi que leur validité scientifique ; - les contrôles des organismes notifiés sont renforcés avant et après commercialisation ; - les entreprises de santé doivent nommer une personne qualifiée (« personne chargée de veiller au respect de la réglementation ») en charge de la vigilance, de la déclaration de conformité au règlement, de la libération des lots et de la déclaration sur les évaluations de performance des produits à plus fort risque. bioMérieux a mis en place un programme depuis 2014 afin de conduire les travaux nécessaires à la mise en conformité de ses produits avec ce nouveau règlement. Enfin, dans le cadre du Brexit, bioMérieux a pris des dispositions afin de s'adapter aux décisions qui pourraient être prises et lui permettre de continuer à commercialiser ses produits sur le marché britannique.
États-Unis	Le niveau d'intervention de la FDA est également proportionnel au risque. Certains produits de la gamme microbiologie sont exemptés d'enregistrement et relèvent de la responsabilité du fabricant. Les produits à risque moyen font l'objet d'un enregistrement 510(k), qui consiste à démontrer une équivalence à un produit déjà commercialisé sur le marché américain. En parallèle des enregistrements 510(k), un processus dit <i>de novo</i> a été ajouté par la FDA. Ce processus est conçu pour les nouveaux dispositifs médicaux, pour lesquels les fabricants ne peuvent établir d'équivalence substantielle. La FDA a mis en place un système d'identification unique des dispositifs médicaux (UDI), auquel sont soumis les produits vendus aux États-Unis. Une fois entièrement mis en œuvre, l'étiquetage de la plupart de ces dispositifs inclura un identifiant lisible par l'homme comme par la machine. Il sera unique de la fabrication jusqu'à l'utilisation pour les patients. En facilitant la traçabilité, cette disposition améliorera la sécurité des patients, modernisera la surveillance post-commercialisation et facilitera l'innovation.
Japon	Les produits nécessitent une procédure d'enregistrement dans des conditions comparables à celles des États-Unis.
Chine	Les produits nécessitent une procédure d'enregistrement auprès de la NMPA (<i>National Medical Products Administration</i>) qui comprend les phases suivantes : - réalisation de tests de contrôle qualité sur 3 lots de réactifs par le <i>National Institute for the Control of Pharmaceutical and Biological Products</i>, ou par un autre laboratoire qualifié par la NMPA. Pour les instruments, des tests complémentaires doivent être réalisés, pour démontrer par exemple leur conformité aux normes de compatibilité électromagnétiques ; - réalisation d'une étude des performances sur le territoire chinois ; - revue administrative du dossier ; - revue technique du dossier incluant des éléments relatifs à la production, la performance du produit, les tests de contrôle qualité, et le rapport de l'étude des performances réalisées sur le territoire chinois

Vigilance et audits

Les lois et règlements applicables qui peuvent différer d'un pays à un autre, imposent un système de vigilance (*post-market surveillance* – PMS) qui oblige le fabricant et les utilisateurs à informer les organismes de tutelle de tout incident et risque d'incident pouvant entraîner des effets néfastes pour la santé des personnes. Ce système PMS prévoit également une procédure de mesures correctives qui permet au fabricant d'intervenir volontairement, en corrigeant ou en rappelant les produits concernés.

Les sites de la Société sont soumis à des audits et/ou inspections :

- de la part des autorités réglementaires (FDA, ANSM...), d'organismes agissant pour le compte de ces autorités réglementaires, ou d'organismes certificateurs. Ces audits sont utilisés pour vérifier la conformité aux normes ISO 9001, ISO 13485

et MDSAP, ou aux réglementations nationales applicables auxquelles se réfèrent les autorités réglementaires ;

- de certains clients, notamment dans le domaine industriel, visant d'une part à s'assurer que les produits et procédures du Groupe sont conformes aux normes réglementaires en vigueur, ainsi qu'à leurs propres normes et, d'autre part à bénéficier d'une qualité garantie de service ;
- de la Société elle-même pour identifier les marges de progrès de son organisation ; elle peut également auditer son Système de Management de la Qualité dans sa globalité. Ces missions sont réalisées par des auditeurs internes selon un programme élaboré chaque année.

La capacité à gérer des activités de production, de contrôle qualité et de libération de produits est garantie par les méthodes de validation et de contrôle réalisées tout au long du processus de production et d'approvisionnement.

Les principales inspections des autorités réglementaires des sites de bioMérieux en 2019 se trouvent au § 3.4.3.

1.5.2.2 Contrôle microbiologique dans l'Industrie

Dans le domaine industriel, les réglementations applicables aux fabricants de produits de contrôle microbiologique industriel restent limitées aux aspects de sécurité. Cependant, afin de répondre aux besoins de ses clients, la Société respecte les normes qui leur sont applicables (normes en fonction de l'utilisation des produits : pharmacopées, normes type AFNOR, ISO...). Les règles de contrôle qui s'imposent à l'activité des clients de bioMérieux les conduisent à réaliser un grand nombre d'audits de son système qualité afin d'en vérifier la conformité aux exigences BPF/GMP (Bonnes Pratiques de Fabrication/*Good Manufacturing Practice*) applicables à l'industrie pharmaceutique. Les crises qui ont affecté le domaine agroalimentaire ces dernières années (*Listeria*, *Escherichia coli*, salmonelles...) pourraient conduire à l'adoption d'une réglementation plus sévère. Par ailleurs, aux États-Unis par exemple, les autorités peuvent être amenées à imposer des mesures supplémentaires de sécurité dans le cadre de la lutte contre le bioterrorisme.

1.5.3 Gestion et suivi des réclamations clients

La Société dispose d'un processus pour la gestion et le suivi des réclamations clients. Ce processus est utilisé pour résoudre les

réclamations clients, tout en fournissant à la Société les informations nécessaires pour améliorer en permanence ses produits.

1.5.3.1 Processus de traitement des réclamations

Il existe 3 niveaux de traitement des réclamations :

- premier niveau : la majorité des réclamations clients sont traitées localement, par les filiales et les distributeurs ; étant proches des clients, ils peuvent répondre rapidement à leurs demandes ;
- deuxième niveau : les réclamations peuvent être transférées au département Service clients mondial (GCS ou *Global Customer Service*) où elles sont prises en charge par une équipe spécialisée qui investigate la réclamation pour donner une réponse aux clients ;
- troisième niveau : ce niveau requiert une série d'investigations impliquant les sites de production et/ou les équipes de R&D. Une analyse des causes de ces réclamations qui n'ont pu être identifiées par les niveaux 1 et 2 est ainsi conduite. Cela permet à la Société de résoudre la réclamation client et de mettre en place les actions correctives et préventives qui éviteront que de telles réclamations ne se reproduisent dans le futur.

1.5.3.2 Gestion de la qualité dans les régions

Chaque entité de bioMérieux dispose d'un département Qualité chargé de reporter à la Direction qualité globale. Leur taille et leur structure organisationnelle varient en fonction de la complexité des normes qualité et de la spécificité des réglementations locales.

1.6 Recherche & développement, brevets et licences

1.6.1 Recherche & Développement

1.6.1.1 Politique d'investissement

Les frais de R&D du Groupe, qui ont représenté 374 millions d'euros en 2019 (contre 327 millions d'euros en 2018 et 304 millions d'euros en 2017), soit 14 % de son chiffre d'affaires, portent sur des technologies développées soit en interne, soit en partenariat avec d'autres sociétés ou instituts de recherche académique, soit par prises de licences.

Les travaux de R&D sont orientés autour de 2 axes principaux : d'une part l'amélioration de l'efficacité du laboratoire, et d'autre part l'amélioration de la valeur médicale des tests de diagnostic.

Les principaux projets de recherche et développement portent sur :

- l'amélioration des fonctionnalités des instruments existants ;
- l'enrichissement des menus de tests disponibles sur les instruments ;
- le développement des nouvelles générations d'instruments ;
- la mise à jour et le développement de logiciels embarqués ou indépendants.

1.6.1.2 Organisation Corporate

La R&D est organisée de la manière suivante :

- les activités d'innovation sont priorisées en fonction des axes stratégiques, et ont pour objectif d'assurer une continuité avec les étapes de développement, ainsi que de focaliser chaque site de R&D sur son domaine d'expertise ;
- les activités de recherche en matière de biomarqueurs sont menées par le département *Open Innovation & Partnerships*. La mission de ce département consiste *via* des partenariats, à identifier et valider des biomarqueurs permettant le développement de tests de diagnostic à forte valeur médicale ;
- les activités de développement des réactifs, des instruments et logiciels associés, et de support aux gammes commercialisées, sont gérées par chacune des unités Clinique et Industrie. En outre, des activités liées à la collecte, au traitement et à l'interprétation des données (*Data Analytics*) sont menées au sein de chaque Unité.

La validation, la priorisation et le suivi des projets (approbation des plannings, ressources humaines dédiées, coûts et risques) sont assurés par les unités Clinique et Industrie. Les principaux projets sont périodiquement revus par le Comité de Direction.

Garante de l'alignement entre la stratégie globale et le portefeuille de projets, le département Portefeuille et planification stratégique

concourt à l'arbitrage des projets de R&D en lien avec les différents départements.

Les activités de R&D s'appuient sur près de 1 800 collaborateurs et comptent 18 centres de R&D.

La politique du Groupe est de localiser autant que possible les activités de R&D par gamme en fonction du site où elle est (ou sera) fabriquée. Le tableau ci-dessous décrit, à fin décembre 2019, la spécialisation des activités de R&D par site géographique :

	Site	Réactifs	Systèmes	Logiciels
EMOA	Marcy l'Étoile (France)	Immunoessais (VIDAS®)		
	Craponne, La Balme (France)	Microbiologie (milieux de culture, ETEST®, TEMPO®)	Nouvelles technologies, automatisation du laboratoire	Bio-informatique Microbiologie
	Grenoble, Verniolle (France)	Biologie moléculaire (EASYMAG®/EMAG®, BIOFIRE® FILMARRAY®, ARGENE®, CEERAMTOOLS®, GENE-UP®) Virologie moléculaire pour les applications agroalimentaires	Biologie moléculaire	Bio-informatique
	Combourg, Ker Lann (France)	Microbiologie (milieux de culture), réactifs de cytométrie	Applications industrielles : automatisation du laboratoire/préparation d'échantillons, Numération, Cytométrie de flux	
	Florence (Italie)		Immunoessais (gamme VIDAS®) Microbiologie industrielle (TEMPO®) Biologie moléculaire (EASYMAG®/EMAG®)	
	Bernried (Allemagne) site d'Hyglos	Détection des endotoxines dans les produits pharmaceutiques		
	Sint-Martens-Latem (Belgique) site d'Applied Maths			Bio-informatique
AMÉRIQUES	St. Louis (Missouri, États-Unis)	Microbiologie automatisée (VITEK®)	Microbiologie (VITEK®, BACT/ALERT®, VITEK® MS, BACT/ALERT® VIRTUO™)	Bio-informatique Microbiologie
	Durham (Caroline du Nord, États-Unis)	Microbiologie (hémoculture) BACT/ALERT®		
	Salt Lake City (Utah, États-Unis) site de BioFire Diagnostics	Biologie moléculaire (BIOFIRE® FILMARRAY®)	Biologie moléculaire (BIOFIRE® FILMARRAY®)	
	Salt Lake City (Utah, États-Unis) site de BioFire Defense	Biologie moléculaire pour le département de la Défense américaine	Biologie moléculaire pour le département de la Défense américaine et les applications industrielles et cliniques	
	San Diego (Californie, États-Unis) site d'Astute Medical	Identification et validation de biomarqueurs pour des tests immunoessais		
	Philadelphie (Pennsylvanie, États-Unis) site d'Invisible Sentinel *	Diagnostic moléculaire pour les applications agroalimentaires VERIFLOW®		
ASPAC	Suzhou (Chine) site d'Hybiome	Tests d'immunoessais	Plateformes AE 120, AE 180, AE 240	
	Hyderabad (Inde)	Tests de biologie moléculaire		

* La société Invisible Sentinel a été acquise par bioMérieux le 7 février 2019.

La Société porte une attention particulière à l'innovation et, chaque année, un prix (*Patent Awards*) est remis pour récompenser des inventeurs de la Société ayant déposé des brevets prometteurs.

1.6.1.3 R&D Clinique

Stratégie

bioMérieux a toujours mis l'innovation au cœur de son action. Ses programmes de R&D visent un double objectif :

- renforcer la valeur médicale du diagnostic grâce à un temps de rendu des résultats toujours plus court, la détection de nouveaux pathogènes, la mise au point de nouveaux biomarqueurs et une information adaptée aux besoins des médecins ;
- renforcer l'efficacité et la productivité des laboratoires et des structures de soins, contribuant ainsi globalement à l'optimisation des coûts de la santé.

Le développement de nouvelles plateformes et de leur menu de tests est la priorité des équipes de recherche et développement dans le domaine clinique.

Accords

La Société fonde une partie de sa recherche et de son activité, en particulier pour la mise au point de technologies nouvelles, sur des partenariats avec d'importants instituts de recherche publique (CNRS, INSERM, Institut Pasteur, NIH [*National Institute of Health*, États-Unis]), des universités, des centres hospitaliers, des laboratoires et des sociétés de biotechnologie.

Les contrats de partenariat conclus par la Société prévoient la répartition des droits de propriété intellectuelle, ainsi que le paiement de redevances lors de la commercialisation des produits objets de la coopération.

Les principaux accords de collaboration en cours dans le domaine clinique sont décrits ci-après :

- l'accord signé avec Lumed, start-up innovante dans le domaine de l'informatique et de la santé, afin d'aider les hôpitaux à maîtriser leur utilisation d'antibiotiques et ainsi lutter contre les résistances bactériennes. Cette collaboration illustre l'approche sélective de bioMérieux en matière de partenariat pour développer son activité *Data Analytics* ;
- l'accord signé avec Qvella pour explorer le potentiel de sa technologie de traitement direct des échantillons ;
- l'accord mondial signé avec Banyan Biomarkers pour le développement et la commercialisation de marqueurs des lésions cérébrales traumatiques sur la plateforme VIDAS® ;
- la prolongation de la collaboration avec le CNES sur Aquapad, dispositif innovant permettant de réaliser des diagnostics microbiologiques sur l'eau potable d'une équipe spatiale ;
- le contrat attribué à BioFire Defense par le département de la Défense américain (DoD) pour le développement technologique de la nouvelle génération de systèmes de diagnostic (NGDS) ;
- l'accord de collaboration signé avec Baxter International Inc., acteur leader des soins intensifs, pour le développement de futurs biomarqueurs permettant d'identifier rapidement l'insuffisance rénale aiguë (IRA) et de donner des informations pour le traitement.

La Société est par ailleurs associée au sein de laboratoires communs de recherche à des partenaires académiques, français ou étrangers :

- En France, avec les Hospices Civils de Lyon (HCL)
En plus du programme de recherche ANTOINE (*biomarkers to differentiate bacterial from viral infections*) lancé en 2017 au sein du laboratoire commun de recherche bioMérieux-HCL, qui porte sur le

diagnostic des infections bactériennes sévères chez les enfants arrivant aux urgences, bioMérieux et les HCL ont démarré un nouveau projet. Il porte sur l'étude du test NEPHROCHECK® pour l'évaluation précoce du risque d'insuffisance rénale aiguë des patients polytraumatisés, qui présentent un profil proche des patients atteints de sepsis, accueillis au sein du service de réanimation de l'hôpital Édouard-Herriot.

- En France, avec l'Institut Français d'Innovation Technologique en microbiologie BIOASTER
 - Le programme de recherche REALISM (*REAnimation Low Immune Status Markers*) a été lancé en octobre 2016 par bioMérieux, l'École Supérieure de Physique et Chimie Industrielles de la Ville de Paris (ESPCI), GSK, les HCL et Sanofi pour améliorer la prise en charge des patients présentant un risque élevé de sepsis. Ce programme a permis d'identifier et de valider de nouveaux biomarqueurs visant l'amélioration de la prise en charge des patients présentant un risque élevé de sepsis.
 - Fin 2018, le projet de recherche DIREX sur la microbiologie rapide a été engagé. Il vise à caractériser les bactéries à Gram positif et négatif par une lecture automatisée qui constitue une étape importante de l'identification des pathogènes.
 - bioMérieux est partenaire du projet ISIT-TB aux côtés de BIOASTER. L'objectif de ce projet lancé en 2015 est d'identifier des biomarqueurs pour le diagnostic de la tuberculose et de savoir, chez un patient exposé aux pathogènes de la tuberculose, quels sont ceux qui ont un risque d'évoluer vers une tuberculose active et quelle est la réponse du patient au traitement. En parallèle, des marqueurs moléculaires sont prototypés sur la plateforme BIOFIRE® FILMARRAY®.
- En Chine
Après la collaboration avec le *Fudan University Shanghai Cancer Hospital*, une nouvelle unité mixte de recherche a été créée avec le *Shanghai Children Medical Center* dans le cadre d'un contrat de collaboration de 3 ans signé début 2019. Il mènera dans un premier temps une étude clinique concernant l'utilisation du test NEPHROCHECK® pour l'évaluation précoce du risque d'insuffisance rénale aiguë chez les enfants en bas âge après une chirurgie cardiaque.

• Au Brésil

Sur le modèle du programme de recherche ANTOINE mené avec les Hospices Civils de Lyon (HCL), bioMérieux a initié une collaboration avec *Infants Institute of São Paulo* au Brésil pour lancer le projet ANTONIO auprès des enfants de moins de 3 ans accueillis aux urgences avec un syndrome fébrile. Il vise à valider des biomarqueurs permettant d'exclure une infection bactérienne et de guider la prescription d'antibiotiques.

bioMérieux participe au défi AMR (*Antimicrobial Resistance*), une nouvelle initiative du CDC américain (*Centers for Disease Control and Prevention*) visant à rassembler les dirigeants des gouvernements, des secteurs de la santé et de l'industrie dans un effort concentré pendant 1 an, dans le but d'accélérer la lutte contre la menace que représente la résistance aux antimicrobiens pour la santé publique. Environ 75 % du budget de R&D dédié aux applications cliniques de bioMérieux est consacré à la mise au point de nouvelles solutions participant à la lutte contre l'AMR.

Enfin, bioMérieux est également partenaire dans le projet VALUE-Dx, projet proposé par 6 entreprises du secteur du diagnostic *in vitro* associées à 20 autres partenaires dont l'Université d'Anvers et le Wellcome Trust. VALUE-Dx est une approche à l'échelle européenne

destinée à recueillir des données mesurant et démontrant la valeur des solutions de diagnostic sur un plan médical, économique et de santé publique dans la lutte contre la résistance aux antibiotiques.

1.6.1.4 R&D Industrie

Stratégie

L'unité Industrie dispose de ses propres équipes de R&D.

Cette Unité développe et produit la gamme la plus large de solutions pour le contrôle microbiologique industriel. Elle fournit des réponses, de la préparation de l'échantillon à l'identification et au typage des micro-organismes.

Elle sert 5 industries :

- l'agroalimentaire ;
- les laboratoires de diagnostic vétérinaire ;
- la biopharmacie ;
- la cosmétique ;
- les banques de sang.

1.6.2 Propriété intellectuelle, licences, droits d'utilisation et autres immobilisations incorporelles

1.6.2.1 Propriété intellectuelle

La Société protège les brevets, droits d'auteur et marques relatifs à ses produits ainsi qu'à ses procédés et défend activement ses droits de propriété intellectuelle dans le monde entier.

Brevets propriétaires

Les systèmes de diagnostic, qui allient instrumentation, informatique et biologie, offrent un très large champ d'application à la propriété intellectuelle ; ainsi, les acteurs du secteur cherchent à obtenir des positions fortes en matière de brevets.

Cependant, le savoir-faire de fabrication, le parc installé d'instruments fermés et le nombre des paramètres du menu développés pendant la période de la protection permettent en général aux sociétés de ce secteur d'être moins exposées aux risques liés à l'expiration d'un brevet que les sociétés pharmaceutiques lorsqu'elles doivent faire face à l'arrivée de médicaments génériques.

A *contrario*, les tests à forte valeur médicale peuvent être plus sensibles à l'expiration des brevets les protégeant.

La Société continue de mettre en œuvre sa politique de propriété intellectuelle. Elle protège activement les résultats de sa recherche par voie de brevets (environ 30 nouvelles demandes de brevets par an) et surveille ses concurrents pour pouvoir défendre activement les atteintes à ses droits. Ainsi, au 31 décembre 2019, le Groupe est titulaire de 554 familles de brevets dont la plupart sont en vigueur en Europe, aux États-Unis et en Chine. Au 31 décembre 2019, le Groupe comptait 431 brevets délivrés aux États-Unis et 331 brevets délivrés en Europe.

La politique générale de la Société en la matière consiste à effectuer un dépôt prioritaire (en général en France ou aux États-Unis) et à réaliser dans un délai d'un an une extension sur la base du Traité de Coopération en Matière de Brevet (*Patent Cooperation Treaty* – PCT), qui institue une procédure unique de dépôt pour les 153 états contractants (au 31 décembre 2019). Le choix définitif des pays d'extension intervient à l'issue de la procédure PCT, soit environ 30 mois après la première date de dépôt. En règle générale, les brevets sont étendus dans des pays où le marché est le plus important, notamment les États-Unis, l'Europe (surtout la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne), la Chine et le Japon.

Licences concédées par des tiers

Dans le cadre de son activité, la Société bénéficie de licences concédées par des tiers pour développer ou commercialiser des réactifs ou des technologies (cf. § 1.6.2.2 et § 2.1.5).

Licences concédées par la Société

La Société a accordé les licences suivantes à des tiers :

- brevets couvrant les mutations d'acides nucléiques (Facteur V) déterminantes pour identifier le risque de thrombose. Les brevets expireront en 2020 aux États-Unis et ont expiré en 2015 hors États-Unis ;
- brevets couvrant des séquences ou procédés de détection pour certains virus comme l'EBV ⁽¹⁾ dont les brevets de base ont expiré entre 2013 et 2016. Sur 5 familles, 3 sont en vigueur et 2 ont expiré dans le monde entier, à l'exception des États-Unis ;
- brevets couvrant notamment le système de test NEPHROCHECK® (soit le nécessaire pour tests, les solutions témoins, le nécessaire d'étalonnage et l'appareil de mesure Astute140) permettant le diagnostic et le pronostic de l'insuffisance rénale aiguë.

Pour toutes les technologies contrôlées par bioMérieux sous la forme d'une licence exclusive concédée par un tiers avec droit de sous-licencier, une partie des revenus des sous-licences est reversée au titulaire du brevet.

La Société a mis en place depuis 2018 une politique visant à valoriser les matières premières biologiques dont elle est propriétaire. Ainsi, la Société a accordé des licences sur l'utilisation de lignées cellulaires (hybridomes) permettant de produire des anticorps susceptibles d'être mis en œuvre dans des solutions de diagnostic *in vitro* ou susceptibles d'être proposés à la vente comme matière première biologique.

(1) Epstein-Barr Virus, responsable notamment de la mononucléose infectieuse.

Marques

La Société est propriétaire de la marque institutionnelle « bioMérieux » qui est protégée dans la plupart des pays à la fois en tant que marque dénomminative et en tant que marque semi-figurative. Il convient de noter que l'utilisation de la dénomination « Mérieux » est gérée par l'Institut Mérieux, au sein du périmètre des sociétés qu'il contrôle. La Société a ainsi obtenu de l'Institut Mérieux la reconnaissance de ses droits sur la dénomination bioMérieux, dans la limite de ses activités.

La Société est par ailleurs titulaire des marques relatives aux produits (instruments, réactifs et/ou logiciels) et aux services qu'elle commercialise.

Les nouveaux dépôts de marques sont effectués, à titre de dépôt de base, en France ou aux États-Unis, puis la protection est étendue :

- par un dépôt de marque auprès de l'Office de l'Union européenne pour la Propriété Intellectuelle, à l'ensemble des pays de l'Union européenne ;
- par un dépôt international auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle ; et
- par des dépôts nationaux.

Le portefeuille comporte 278 familles de marques protégées dans la plupart des pays dans le monde.

Noms de domaine

La Société est propriétaire de plus de 550 noms de domaine enregistrés, dont ceux comportant la dénomination « bioMérieux » avec plus de 150 extensions différentes.

1.6.2.2 Degré de dépendance

Dépendance à l'égard de brevets et licences

Les licences dont la Société bénéficie et dont la perte pourrait avoir un impact significatif sur le chiffre d'affaires de la Société, sont listées ci-après :

- licence PCT, concédée par Thermo Fisher et accompagnée de la fourniture de matières premières, pour développer et vendre des tests VIDAS® de détection de la procalcitonine en tant que marqueur d'infections bactériennes sévères (accord renouvelé en octobre 2012 pour la durée de tous les brevets de BRAHMS relatifs à la PCT) ;
- licence NT-proBNP, concédée par Roche Diagnostics pour développer et vendre notamment des tests VIDAS® de détection de NT-proBNP, un marqueur de l'insuffisance cardiaque congestive et du syndrome coronarien aigu (brevets sur les matières premières expirant en 2024) ;
- licence des balises moléculaires accordée par PHRI Properties, Inc. pour développer et vendre notamment les produits de la gamme ADIAFOOD® (brevets expirant au plus tard en 2024) ;
- licences concernant la technologie PCR concédée par *University Utah Research Foundation* pour développer et vendre les produits de la gamme BIOFIRE® FILMARRAY® (brevets expirant au plus tard en 2025) ;
- licences concernant des technologies mises en œuvre dans des tests vendus exclusivement au gouvernement des États-Unis (BioFire Defense).

Par ailleurs, la Société perçoit des produits de son portefeuille de brevets (cf. § 1.6.2.1).

1.7 Immobilisations corporelles

1.7.1 Propriété foncière

Historiquement installée en France, dans la région lyonnaise, la Société a étendu au fil des années ses implantations géographiques par le biais d'acquisitions de sociétés étrangères, notamment aux États-Unis, et par la création de filiales propres.

La Société détient généralement en pleine propriété ses sites de production, de logistique et de R&D.

1.7.2 Production

Les procédés de production jouent un rôle essentiel dans l'industrie du diagnostic *in vitro* en raison des contraintes résultant de la nature des produits. Le Groupe disposait, fin 2019 de 18 unités de production organisées par ligne de produits.

Le Groupe a organisé sa production sur le principe « une gamme de produits, un site » (cf. § 2.2.3) en raison, d'une part, de la technicité

des produits, qui exige un savoir-faire très particulier, des équipes spécialisées et la proximité des équipes de R&D, et, d'autre part, des gains de productivité résultant des économies d'échelle qui peuvent être réalisées en concentrant la production. Les boîtes de Petri constituent la principale exception à ce principe, en raison de leur courte péremption et des difficultés rencontrées pour importer des produits d'origine animale dans certains pays : elles sont donc fabriquées à proximité des clients, sur les sites de Rio de Janeiro (Brésil), Lombard (Illinois, États-Unis), Madrid (Espagne), et Combours (France), en complément du site principal de fabrication à Craponne (France).

En outre, la Société s'efforce de mettre en place un contrôle rigoureux de la qualité de la production (cf. § 1.5.1).

Les principaux sites de production sont décrits ci-dessous.

	Site	Propriété/Location	Superficie	Activité
EMOA	Marcy l'Étoile dont Campus de l'Étoile (France)	Pleine propriété et crédit-bail immobilier pour le Campus de l'Étoile	187 000 m ² dont 53 000 m ² de surfaces développées de bâtiments	• Siège mondial du Groupe depuis l'origine • Production de réactifs VIDAS® • R&D • Direction Générale, fonctions globales et fonctions support et centre de formation
	Craponne (France)	Pleine propriété	80 000 m ² dont 33 200 m ² de surfaces développées de bâtiments	• Production de milieux de culture dont les gammes CHROMID® et 3P™ (boîtes de Petri, tubes et flacons, milieux déshydratés) • Direction commerciale France et administration des ventes • Fonctions support et globales • R&D
	La Balme-les-Grottes (France)	Pleine propriété	119 000 m ² dont 19 000 m ² de surfaces développées de bâtiments	• Production des gammes de réactifs API®, ATB™, TEMPO® et ETEST® • R&D microbiologie, instrumentation et logiciels
	Grenoble (France)	Pleine propriété	31 500 m ² dont 9 300 m ² de surfaces développées de bâtiments	• R&D biologie moléculaire
	Combours (France)		43 000 m ² dont 12 000 m ² de surfaces développées de bâtiments	• Production de réactifs (milieux de culture et cytométrie) et d'instruments (gammes d'automatisation des laboratoires de cytométrie) destinés aux applications agroalimentaires • R&D microbiologie industrielle • Fonctions support (IS, service clients)
	Verniolle (France)		9 500 m ² dont 1 800 m ² de locaux	• R&D biologie moléculaire • Production de réactifs (gamme ARGENE®)
	Florence (Italie)	Pleine propriété	10 000 m ² dont 7 000 m ² de surfaces développées de bâtiments	• R&D instruments • Production d'instruments VIDAS® (immunoessais), NUCLESENS® EMAG® (biologie moléculaire), TEMPO® et GENE-UP® (applications industrielles) • Activité commerciale pour l'Italie
	Madrid (Espagne)	Pleine propriété		• Production microbiologie (boîtes de Petri de la gamme CHROMID®)

	Site	Propriété/Location	Superficie	Activité
AMÉRIQUES	Durham (Caroline du Nord – États-Unis)	Pleine propriété	579 000 m ² dont 21 000 m ² de surfaces développées de bâtiments	• Siège social de bioMérieux Inc. • R&D • Production de réactifs de microbiologie (BACT/ALERT®) • Services à la clientèle • Fonctions support
		Location	10 000 m ²	
	St. Louis (Missouri – États-Unis)	Pleine propriété	141 000 m ² dont 66 000 m ² de surfaces développées de bâtiments	• R&D • Production d'instruments de microbiologie (gammes VITEK® et BACT/ALERT®) et de réactifs (cartes VITEK®)
	Lombard (Illinois – États-Unis)	Location	5 580 m ²	• Production et vente de milieux de culture (gammes 3P™) pour les applications industrielles aux États-Unis
	Salt Lake City (Utah – États-Unis) Site de BioFire Diagnostics	Pleine propriété sur le Campus de l'Université d'Utah (Utah Research Park)	38 000 m ²	• R&D • Production du système BIOFIRE® FILMARRAY® (instruments et réactifs) • Fonctions administratives et commerciales de BioFire Diagnostics
	La construction d'un nouveau site de production est en cours à Salt Lake City.			
	Salt Lake City (Utah – États-Unis) Site de BioFire Defense	De façon à répondre aux attentes des clients militaires de BioFire aux États-Unis, la société BioFire Defense a été créée. L'ensemble du personnel, des programmes et des équipements de l'activité Defense a été transféré physiquement sur un site sécurisé et séparé situé à Salt Lake City		
ASPAC	Philadelphie (Pennsylvanie – États-Unis)	Location	1 000 m ²	Production de réactifs de biologie moléculaire (VERIFLOW®)
	Jacarepagua (Rio) Brésil	Pleine propriété	42 000 m ² dont 5 400 m ² de surfaces développées de bâtiments	• Production, vente et distribution de réactifs de milieux prêts à l'emploi pour la microbiologie (boîtes de Petri de la gamme CHROMID®) et les applications industrielles • R&D • Fonctions commerciales et administratives
	Pudong (Shanghai) site de bioMérieux (Shanghai) Biotech Co. Ltd		20 000 m ² dont 14 300 m ² de bâtiments	• Production de tests rapides et de milieux de culture (boîtes de Petri de la gamme CHROMID®) • Fonctions commerciales • Centre de formation
	bioMérieux Shanghai Co. Ltd est également implantée sur ce site. L'activité de production de tests rapides et de milieux de culture a été arrêtée en juillet 2019.			
	Suzhou (Chine) site de Hybiome		9 000 m ²	• R&D • Production d'instruments et de réactifs d'immunoessais
	Ce site résulte de la prise de participation de bioMérieux dans la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd			
	Sydney (Australie) Site de BTF	Location	1 400 m ²	• Production et vente des réactifs de contrôle microbiologique (BIOBALL®, EASYSTAIN®, ColorSeed, EASYSEED®)
	Hyderabad (Inde)		3 000 m ²	• Production de réactifs de biologie moléculaire
Ce site résulte de la prise de participation de bioMérieux dans la société RAS Lifesciences Pvt. Ltd				

1.7.3 Logistique

Compte tenu de la dispersion et de la spécialisation des sites de production, du nombre important de références et de la spécificité des produits (réactifs, instruments et pièces détachées), la fonction logistique/*supply chain* joue un rôle essentiel au sein du Groupe.

La fonction logistique/*supply chain* regroupe les fonctions suivantes :

- prise de commande client au sein du service administration des ventes ;
- gestion des prévisions et planification de la demande ;
- approvisionnement et stockage des matières et composants nécessaires à la production ;
- stockage, transport et distribution des produits finis.

Afin d'optimiser les conditions d'approvisionnement des clients et la gestion des stocks, la distribution des produits est organisée autour de :

- plateformes mondiales (en Europe et aux États-Unis) qui stockent les produits finis et procèdent aux expéditions vers les filiales et les distributeurs ;
- plateformes locales qui peuvent être externalisées et qui traitent les commandes et les expéditions vers les clients d'une ou de filiales.

Parmi les plateformes mondiales, le site logistique « IDC », localisé à Saint-Vulbas en France, est le plus important. Il assure la distribution des instruments et des réactifs fabriqués en Europe et aux États-Unis

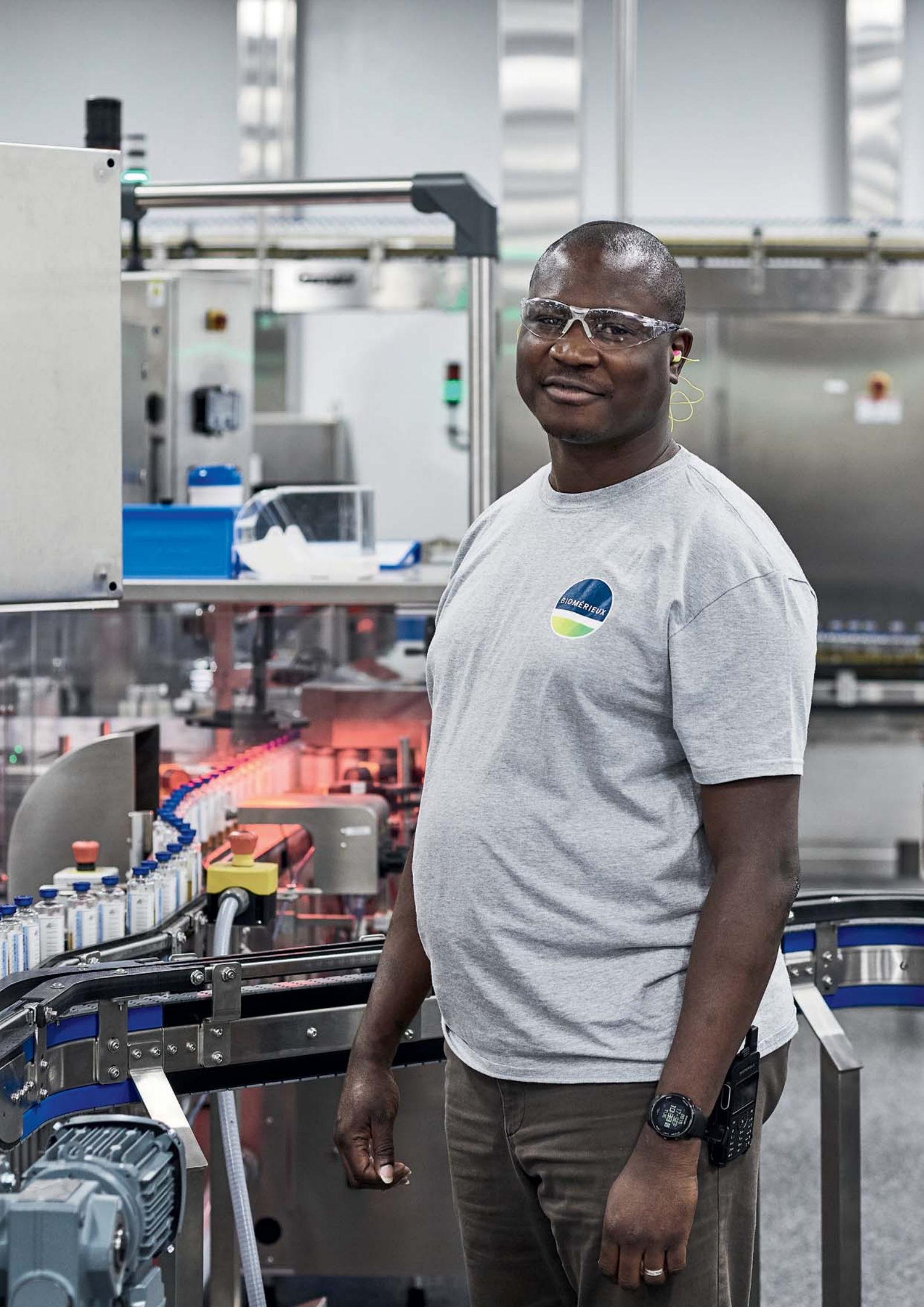
vers les distributeurs et certaines filiales. Il est détenu en pleine propriété et est situé sur un terrain de 71 000 m² sur lequel sont installés des locaux de grande hauteur d'une surface totale de 9 500 m².

Aux États-Unis, la gestion des plateformes logistiques de Durham (Caroline du nord, États-Unis) et Louisville (Missouri, États-Unis) est sous-traitée à un acteur majeur du secteur.

Durant les différentes étapes du circuit de distribution, la logistique gère la chaîne du froid et assure la traçabilité des produits (en particulier par l'utilisation de codes à barre apposés sur les emballages).

Chaque filiale est responsable de son niveau de stocks de réactifs et d'instruments dans le cadre d'une politique établie au niveau du Groupe ; elle est supportée par un centre d'expertise qui optimise la coordination des flux et l'équilibre entre le service clients et le niveau des stocks.

Après une phase de transformation profonde de l'organisation de sa logistique, et une amélioration notable de ses performances, bioMérieux s'oriente à présent vers la création d'encore plus de valeur ajoutée pour ses clients via des services personnalisés.



2

FACTEURS DE RISQUES

2.1 RISQUES LIÉS AU SECTEUR D'ACTIVITÉ DE BIOMÉRIEUX RFA 52

2.1.1	Concurrence et émergence de technologies alternatives	52
2.1.2	Évolution des politiques de remboursements	53
2.1.3	Consolidation de la base de clientèle et décentralisation des tests	54
2.1.4	Défaut et/ou insuffisance de qualité des produits	55
2.1.5	Propriété intellectuelle	56

2.2 RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE ET AU FONCTIONNEMENT DE BIOMÉRIEUX RFA 57

2.2.1	Insuccès des projets de R&D et des nouveaux produits	57
2.2.2	Dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs et partenaires	58
2.2.3	Perte d'un site industriel majeur	59
2.2.4	Défaillance et vulnérabilité des systèmes d'information	60
2.2.5	Stratégie d'acquisition et d'intégration	61
2.2.6	Changement climatique et responsabilité environnementale	62

2.3 RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES DE BIOMÉRIEUX RFA 63

2.3.1	Éthique et conformité	63
2.3.2	Environnement réglementaire applicable aux produits	64
2.3.3	Change	65

2.4 PROCÉDURES ADMINISTRATIVES, JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE RFA 66

2.5 ASSURANCES ET GESTION DES RISQUES RFA 67

2.5.1	Politique d'assurances	67
2.5.2	Principaux contrats	67

Le Groupe exerce son activité dans un environnement qui connaît une évolution rapide et fait naître pour la Société des risques qu'elle pourrait ne pas être en mesure de contrôler. Un certain nombre de facteurs importants peuvent impliquer que les résultats de la Société diffèrent significativement de ceux qui sont envisagés dans les déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne l'atteinte de ses objectifs stratégiques ou de ses cibles de croissance et de rentabilité.

Les risques et incertitudes présentés ci-dessous pourraient donc avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et sur sa capacité à réaliser ses objectifs, ou encore son image et sa réputation. Ils ne sont pas les seuls auxquels la Société doit faire face. Ainsi, au moment de la rédaction du présent URD, à partir des résultats de l'évaluation de risques effectuée au cours de l'exercice et en prenant en compte les mesures de contrôle des risques mises en place, la Société considère les risques ci-dessous comme les plus significatifs.

Méthodologie

Afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques auxquels elle pourrait être confrontée, la Société a mis en place une cartographie des risques.

Cette cartographie permet dans un premier temps d'identifier les risques potentiels principaux de la Société et d'évaluer leur probabilité d'occurrence ainsi que leur impact financier, juridique, humain, et d'image.

		Occurrence				Impact
		Fréquent	Possible	Rare	Peu probable	
	1	3	2	1	1	Mineur Medium Fort Majeur
	2	3	2	1	1	
	3	4	3	2	1	
	4	4	4	3	2	

Dans un deuxième temps, elle permet d'identifier et d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre afin de maîtriser ces risques. Cette méthodologie est progressivement déployée au sein de ses entités opérationnelles et des fonctions support de manière à gérer les risques à un niveau plus détaillé.

Sévérité					
	1	2	3	4	
Maîtrise					
			</		

La cartographie des risques est revue annuellement en Comité de Direction puis en Comité d'audit. Au cours de l'année, des sessions de travail et ateliers sont organisés, visant notamment à revoir l'ensemble des risques bruts, à suivre le déploiement et l'avancée des plans d'action et évaluer l'efficacité des actions de maîtrise, ainsi qu'à identifier et évaluer de nouveaux risques. Ce travail permet de donner une image de l'environnement des risques affectant la Société et de définir, si nécessaire, les plans d'action et le programme d'audit interne pour l'année à venir.

Cette méthodologie est appliquée pour décrire et évaluer les principaux risques liés à l'activité de la Société, et le cas échéant, ceux créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services. La présentation des facteurs de risques ci-dessous est le résultat de cet exercice de cartographie, à la date du présent URD. Les risques présentés ci-dessous sont ceux que la Société considère comme ceux qui sont spécifiques à bioMérieux, au sens du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 et de ses textes d'application, notamment les *ESMA Guidelines on risks factors under the Prospectus Regulation* du 29 mars 2019. D'autres risques, dont certains sont significatifs, figurent dans la cartographie des risques et sont susceptibles d'impacter bioMérieux, mais n'ont pas été présentés ci-dessous, car ils ne répondaient pas à ce critère de spécificité.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRINCIPAUX RISQUES

Les facteurs de risques sont présentés dans un nombre limité de catégories en fonction de leur nature. Dans le descriptif de chaque risque qui suit, au sein de chaque catégorie, le (ou les) risque(s) ayant l'impact le plus important puis la plus forte probabilité d'occurrence est (sont) présenté(s) en premier.

Catégorie	Facteurs de risques	Impact net	Probabilité
Risques liés au secteur d'activité de bioMérieux	Concurrence et émergence de technologies alternatives	♦♦♦	***
	Évolution des politiques de remboursement	♦♦♦	***
	Concentration de la base de clients	♦♦♦	***
	<u>DPEF</u> Défaut et/ou insuffisance de qualité des produits	♦♦♦	*
	Propriété intellectuelle	♦	*
Risques liés à la stratégie et au fonctionnement de bioMérieux	Insuccès des projets de R&D et des nouveaux produits	♦♦♦	**
	<u>DPEF</u> Dépendance vis-à-vis de fournisseurs et partenaires	♦♦♦	**
	Perte d'un site industriel majeur	♦♦♦	*
	<u>DPEF</u> Défaillance et vulnérabilité des systèmes d'information	♦♦	**
	Stratégie d'acquisition et d'intégration	♦♦	**
	<u>DPEF</u> Gestion des ressources humaines	♦♦	**
	<u>DPEF</u> Changement climatique et responsabilité environnementale	♦	**
Risques liés à l'environnement des affaires de bioMérieux	<u>DPEF</u> Éthique et conformité	♦♦♦	**
	<u>DPEF</u> Environnement réglementaire applicable aux produits	♦♦	**
	Change	♦	***
Échelle d'impact net		Échelle de probabilité	
Élevé		Probable	***
Moyen		Possible	**
Faible		Moins probable	*

Le tableau ci-dessus reflète l'exposition de la Société aux risques listés, après prise en compte des dispositifs de maîtrise mis en œuvre pour en réduire l'impact et la probabilité, dispositifs qui sont également décrits ci-dessous.

D'autres risques et incertitudes que la Société tient actuellement pour peu significatifs ou qui, comme évoqué ci-dessus, ont une portée plus générale sur l'ensemble des acteurs économiques, pourraient également à l'avenir avoir une incidence négative sur son activité, ses perspectives, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs. Ceux-ci sont suivis dans le cadre du processus de gestion des risques de la Société.

2.1 Risques liés au secteur d'activité de bioMérieux

2.1.1 Concurrence et émergence de technologies alternatives

Description du risque

Le diagnostic *in vitro* est un secteur fortement innovant où l'émergence de nouvelles technologies est source de risques et d'opportunités (cf. § 1.3.1.2). La Société pourrait être menacée par des nouvelles technologies comme :

- le séquençage de l'ADN et de l'ARN bactérien et viral ;
- la suppression partielle ou totale de culture préalable de l'échantillon ;
- l'utilisation de données complexes pour apporter une réponse médicale à plus forte valeur ajoutée.

La Société pourrait aussi être menacée par des technologies existantes qui viendraient concurrencer les produits de son portefeuille, en particulier, la technologie BIOFIRE® FILMARRAY® (cf. § 1.3.3.1). Comme attendu, des entreprises concurrentes ont récemment obtenu leur autorisation de mise sur le marché américain de tests permettant une approche syndromique.

De manière générale, de nouvelles technologies permettant un diagnostic plus rapide, plus fiable ou à moindre coût pourraient apparaître. En particulier, de nouveaux concurrents issus des pays émergents (la Chine et l'Inde en particulier) se développent et pourraient proposer des produits moins chers que ceux de la Société.

Enfin, la simplification du flux de travail proposée par certains concurrents en permettant d'intégrer l'ensemble des tests d'une technologie donnée sur une même plateforme, pourrait constituer un risque pour les produits commercialisés par la Société.

Incidences potentielles sur la Société

Une concurrence accrue pourrait mener la Société à :

- baisser ses prix afin de rester une alternative attractive pour sa base de clientèle existante ;
- perdre des volumes, ayant ainsi un effet défavorable sur le chiffre d'affaires et sur les coûts de production de ses tests.

Dans ce contexte, la Société ne peut pas être certaine que ses produits pourront concurrencer de façon durable les produits commercialisés par d'autres acteurs, et lui permettront d'acquérir ou de conserver des parts de marché significatives ainsi qu'une notoriété équivalente à celle de concurrents mieux implantés.

Gestion du risque

La Société dispose de différents canaux dédiés à la veille technologique pour détecter l'émergence de nouvelles technologies et anticiper leur potentiel et leur rapidité d'adoption par les laboratoires. De plus, elle a mis en place un département *Business Development* en contact avec les acteurs du secteur susceptibles de permettre l'accès à des technologies innovantes, permettant ainsi à la Société d'enrichir son offre de produits, par le biais notamment d'accords de licence ou d'acquisitions.

En parallèle, la Société travaille à accroître le nombre de tests disponibles sur ses différentes plateformes. À titre d'exemple bioMérieux s'attache à inclure de nouveaux antibiotiques aux antibiogrammes de sa plateforme VITEK®, à enrichir le menu du système BIOFIRE® FILMARRAY® avec le renouvellement et l'amélioration des tests existants et l'extension à de nouvelles pathologies, ou encore à élargir le menu de la plateforme VIDAS® avec des tests différenciants.

L'unité Clinique de bioMérieux, avec l'appui du *Chief Medical Officer* développe des essais cliniques afin d'étendre l'utilisation éventuelle de certains tests à d'autres champs d'application, et des études médico-économiques afin de démontrer la valeur médicale de ses produits.

Enfin, le Conseil d'administration s'est doté d'un Comité stratégique qui a pour mission de conduire des réflexions relatives aux principaux enjeux de la Société, en particulier ceux liés aux évolutions de l'environnement technologique, médical et de marché, afin d'orienter la stratégie du Groupe, notamment en adaptant ses solutions ou son *business model*.

2.1.2 Évolution des politiques de remboursements



Description du risque

La décision des organismes d'assurance maladie, privés ou publics, de limiter ou de supprimer le remboursement de certains examens de diagnostic pourrait affecter de façon significative la demande pour les produits correspondants de la Société et/ou le prix que la Société pourrait facturer à ses clients (cf. § 1.3.1.4).

La Société est notamment exposée à :

- la loi américaine dite PAMA (*Protecting Access to Medicare Act*) de 2017 qui prévoit une baisse des remboursements de 10 % à 15 % par an jusqu'en 2023 pour les patients ambulatoires sur la plupart des tests de diagnostic ;
- des décisions de réduction de remboursement sur des tests spécifiques. À titre d'exemple, Palmetto un des gestionnaires du programme d'assurance fédéral américain *Medicare* (*Medicare Administrative Contractor*) a décidé, en 2018, de réduire les remboursements des tests respiratoires et gastro-intestinaux BIOFIRE® FILMARRAY® pour les patients de plus de 65 ans non hospitalisés ;
- en France, les solutions BIOFIRE® FILMARRAY® sont inscrites au sein du Référentiel des actes innovants hors nomenclature (RIHN), mécanisme de prise en charge conditionnelle dont l'enveloppe annuelle est fixée par les autorités de santé. L'augmentation du nombre de prescriptions de tests inscrits dans cette enveloppe de remboursement pourrait générer une dévalorisation de l'offre BIOFIRE® FILMARRAY®.

Incidences potentielles sur la Société

Dans ce contexte, la Société ne peut pas être certaine :

- que ses clients continuent d'acheter les mêmes volumes de produits ;
- de maintenir ses prix face à des réductions de remboursement pour ses clients.

L'impact de la réforme PAMA sur bioMérieux est tempéré par une utilisation de la plupart de ses produits pour des patients hospitalisés plutôt qu'en ambulatoire. La Société s'attend toutefois à un potentiel impact indirect dû à la pression sur les marges de ses clients.

Gestion du risque

La Société s'efforce de promouvoir la valeur médico-économique de ses solutions via son département Affaires réglementaires, en charge de déposer et défendre les dossiers d'approbation des nouveaux produits, ainsi que son département des Affaires médicales, en charge de l'évaluation de la valeur médicale de ses produits par la mise en place d'études médico-économiques et l'obtention des remboursements associés.

En outre, la Société dispose aux États-Unis d'une équipe dédiée au *Market access & reimbursement*, qui a pour mission de promouvoir la valeur médicale de ses produits auprès des assureurs privés ou publics, et d'accompagner ses clients dans leurs démarches d'obtention des remboursements.

2.1.3 Consolidation de la base de clientèle et décentralisation des tests

Description du risque

Aux États-Unis, les hôpitaux font davantage appel à des centrales d'achat qui mènent une politique soutenue visant à réduire leurs prix d'achat.

Par ailleurs, un mouvement de consolidation, notamment en Europe et aux États-Unis, se poursuit parmi les utilisateurs des produits de diagnostic *in vitro*, aboutissant à la création de plateaux techniques, traitant de plus gros volumes journaliers de tests. Ce mouvement de consolidation permet aux clients de peser davantage sur les prix des produits.

En parallèle, ce mouvement de consolidation s'accompagne aux États-Unis d'un mouvement de décentralisation des tests pour aller au plus près des patients (*point of care*), dans des cabinets médicaux ou des pharmacies.

Incidences potentielles sur la Société

L'offre de produits de la Société pourrait ne pas correspondre aux besoins de clients consolidés traitant de très grands volumes de tests journaliers, et par conséquent entraîner des pertes de parts de marché et de volumes sur certaines gammes (cf. § 1.3.1.4 et 1.3.1.5).

La concentration de la base de clientèle et la diminution des prix de vente qui l'accompagnerait pourraient avoir des répercussions sur le chiffre d'affaires et sur la rentabilité de la Société.

Enfin, le mouvement de décentralisation des tests pourrait favoriser d'autres acteurs du diagnostic ayant des offres *point of care* et par conséquent réduire les volumes de tests vendus par la Société.

Gestion du risque

La Société a mis en place, notamment en Amérique du Nord, en EMOA et au sein de l'unité Industrie, une organisation spécifique lui permettant de gérer de manière efficace ses clients clés et stratégiques.

Une Direction dédiée au pilotage de la performance commerciale a été mise en place. Elle a pour mission d'améliorer la pertinence et la gestion des politiques commerciales de bioMérieux, ainsi que d'optimiser la stratégie d'approche clients.

La Société porte une attention particulière à l'ajustement de ses tarifs en fonction de sa situation sur les marchés où elle opère. Elle s'est dotée d'outils visant une meilleure maîtrise de la rentabilité par marché et par gamme pour répondre au mieux aux enjeux de concentration du marché.

En outre, ses efforts de recherche et de développement visent à adapter le portefeuille produits afin de répondre au mieux aux évolutions du marché.

2.1.4 Défaut et/ou insuffisance de qualité des produits



Description du risque

La fabrication et la commercialisation de produits de diagnostic exposent la Société à la mise en jeu de sa responsabilité, du fait de la qualité de ses produits.

En particulier, la Société pourrait voir sa responsabilité engagée si une erreur de diagnostic résultant d'un défaut de performance de l'un de ses produits conduisait à prescrire un traitement mal adapté à un patient ou à commercialiser des produits contaminés. Même si la conception, la fabrication et la livraison des produits de diagnostic sont réalisées dans le strict respect des référentiels qualité décrits au § 1.5, et si la pratique consiste à réaliser une série d'examens complémentaires pour réduire le risque d'erreur lorsqu'il s'agit des maladies les plus sérieuses, il n'est pas possible d'éliminer entièrement ce risque.

Par ailleurs, le Groupe utilise des produits biologiques fabriqués ou créés à partir de composants issus de matières d'origine humaine, animale ou végétale qui ne peuvent pas, pour le moment, être fabriqués de façon économique à partir d'ingrédients synthétiques. Ce processus engendre des risques dans l'utilisation de ces produits ou composants du fait de la variabilité liée à leur origine.

Incidences potentielles sur la Société

Le défaut de qualité d'un produit pourrait générer des impacts négatifs pour la santé des patients et des consommateurs. Un tel défaut de qualité pourrait entraîner un contentieux de la part des clients du Groupe, d'association de patients ou de patients.

Les autorités de santé compétentes (principalement MDSAP, FDA, ANSM, NMPA) pourraient diligenter des inspections et dans le cas d'une déficience majeure, émettre une lettre d'injonction, voire interdire la commercialisation jusqu'à la résolution des manquements identifiés.

Une telle situation pourrait engendrer pour la Société des surcoûts pour mettre en place des actions correctives, des pertes durables de parts de marché, ainsi qu'un impact sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel.

Enfin, l'image de la Société serait également affectée.

Gestion du risque

bioMérieux a défini une politique visant à assurer le respect aux normes de qualité en vigueur et à adresser les questions réglementaires (cf. § 3.3.2). Elle s'est dotée d'une Direction qualité globale qui assure la mise en œuvre d'un système de management. Les principaux sites de production sont certifiés conformes aux normes ISO 9001 et ISO 13485.

Par ailleurs, un département Assurance qualité est impliqué dans toutes les phases de développement des produits, ainsi qu'à chaque étape de production et de distribution.

La Société dispose également d'un processus pour la gestion et le suivi des réclamations clients visant à améliorer en permanence la qualité de ses produits et adresser tout risque vis-à-vis des patients et des consommateurs.

La Direction des affaires juridiques veille au respect des dispositions légales et réglementaires applicables. Elle a mis en place une politique d'assurance afin de protéger et prévenir ses risques, notamment en matière de responsabilité civile (cf. § 2.5).

2.1.5 Propriété intellectuelle

Description du risque

Le droit de la propriété intellectuelle dans le secteur de la santé est un domaine dont l'évolution est permanente et qui comporte certaines incertitudes (cf. § 1.6.2). Par conséquent, il se pourrait que la Société :

- ne parvienne pas à développer des inventions brevetables ;
- ne se voie pas accorder les brevets pour lesquels elle a déposé des demandes ;
- ne parvienne pas à obtenir ou à renouveler les concessions de licences nécessaires à son activité ;
- voie un jour contestée la validité de ses brevets ou marques ou de ceux qui lui sont concédés en licence par des tiers ;
- ne puisse bénéficier grâce à ses brevets d'une protection suffisamment large ;
- constate que les brevets et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle détient, ou pour lesquels elle bénéficie de licences, soient contestés ou contrefaits par des tiers ;
- ait à payer des indemnités pour contrefaçon de brevets tiers par les produits de la Société.

En outre, compte tenu du développement du diagnostic *in vitro*, de plus en plus de demandes de brevets sont déposées et de brevets délivrés, et le risque s'accroît de voir la Société violer involontairement des brevets appartenant à des tiers.

Incidences potentielles pour la Société

La Société pourrait ne pas être en mesure d'empêcher l'appropriation illicite de ses droits de propriété intellectuelle dont il est difficile de contrôler l'usage non autorisé, ou ne pas obtenir une protection suffisante pour empêcher l'entrée sur le marché de produits similaires. En conséquence, son chiffre d'affaires pourrait être affecté par la concurrence de ces produits contrefaits ou similaires.

La Société pourrait être contrainte, soit d'obtenir des licences onéreuses auprès de tiers pour exploiter leurs brevets, soit de cesser certaines activités ou de rechercher des technologies de substitution si l'obtention de ces licences s'avérait impossible ou non rentable.

Enfin, le Groupe pourrait ne plus être en mesure de développer ou vendre des produits dont les droits de propriété intellectuelle ont été contestés avec succès par un tiers, et devoir payer des dommages pour contrefaçon.

Gestion du risque

La Direction des affaires juridiques et de la propriété intellectuelle veille au respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Pour limiter les risques liés à la propriété intellectuelle, la Société poursuit une politique active de dépôt de brevets et de suivi des produits de tiers pour identifier d'éventuels contrefacteurs à ses brevets (cf. § 1.6.2.1). Le cas échéant, elle mène envers ces derniers les actions amiables ou judiciaires nécessaires pour faire respecter la protection de ses droits.

De même, la Société vérifie pour tous les produits en cours de développement la liberté d'opérer par rapport aux brevets de tiers. La Société a aussi mis en place un système de surveillance pour pouvoir s'opposer au dépôt de marques de tiers qui pourraient créer un risque de confusion avec ses propres marques clés.

2.2 Risques liés à la stratégie et au fonctionnement de bioMérieux

2.2.1 Insuccès des projets de R&D et des nouveaux produits

Description du risque

La Société investit des montants significatifs dans la recherche et le développement de nouveaux produits (systèmes, instruments, réactifs, logiciels, services, etc.) (cf. § 1.6.1).

Il est possible que bioMérieux n'investisse pas dans les technologies les plus prometteuses ou dans les biomarqueurs qui s'imposeront sur le marché.

Le processus de développement de nouveaux systèmes de diagnostic étant particulièrement complexe, la Société pourrait :

- rencontrer des difficultés techniques, et ainsi ne pas être en mesure de développer un produit répondant aux exigences de performance attendues par les clients ;
- rencontrer des difficultés organisationnelles liées à la disponibilité des ressources disposant des compétences nécessaires et/ou à la défaillance de partenaires ou sous-traitants impliqués dans le développement ;
- ne pas être en mesure de tenir les délais souhaités (délais de recrutement des patients durant les essais cliniques par exemple) ;
- rencontrer des difficultés d'industrialisation ; les nouveaux instruments ou réactifs pourraient s'avérer trop coûteux ou difficiles à fabriquer à une échelle industrielle et il pourrait être difficile de trouver les approvisionnements nécessaires à leur fabrication et à leur mise sur le marché ;
- ne pas obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la commercialisation de ses nouveaux produits ;
- ne pas réussir à démontrer la valeur médicale et économique de nouvelles solutions de diagnostic qui devient un élément clé pour le succès commercial de ces solutions.

Incidences potentielles sur la Société

La Société pourrait abandonner des projets de R&D pour lesquels des moyens humains et financiers importants auront été investis, et ce, même lors d'une étape de développement proche de la date de commercialisation, ce qui pourrait affecter la situation financière future de la Société.

Le lancement des nouveaux produits pourrait nécessiter des investissements plus importants que ceux prévus par la Société, tant en R&D qu'en production, marketing, force de vente, supports commerciaux, placement et entretien des instruments, éducation médicale et formation des clients.

La Société pourrait ne pas percevoir les fruits de ses investissements en R&D en cas d'échec technique ou industriel, si les produits développés ne recevaient pas les autorisations réglementaires nécessaires ou s'ils ne rencontraient pas le succès commercial attendu.

Gestion du risque

Le Groupe porte une attention particulière à la sélection, à l'exécution, et au suivi de ses projets de R&D.

Le Conseil d'administration s'est doté d'un Comité stratégique qui a pour mission d'orienter la stratégie du Groupe en conduisant des réflexions relatives aux principaux enjeux de la Société, en particulier ceux liés aux évolutions de l'environnement technologique, médical et de marché. Le Groupe s'efforce de définir ses nouveaux produits en intégrant les attentes du marché, par la mise en œuvre de ses connaissances et de ses plates-formes technologiques, de manière à délivrer des systèmes permettant la création de valeur médicale et technico-économique pour ses clients. La Société organise des comités spécialisés par pathologie, réunissant notamment les fonctions marketing, affaires médicales, R&D, propriété intellectuelle et innovation afin d'identifier et sélectionner les opportunités de développements futurs en prenant pleinement en compte les paramètres décrits ci-dessus. Enfin, la Société tisse des partenariats tant privés que publics (universités, centres de recherche) dans une logique d'innovation ouverte, afin d'élargir le spectre de ses connaissances et compétences.

La fonction Portefeuille et Planification Stratégique, garante de l'alignement entre la stratégie globale et le portefeuille de projets, concourt à l'arbitrage des projets de R&D en lien avec les Unités. Les activités de R&D sont organisées autour d'équipes dédiées, expertes des différentes technologies (microbiologie, immunoessais, biologie moléculaire). Les équipes de R&D utilisent un progiciel de gestion de projet global. Il dispose notamment d'une fonctionnalité de planification des ressources afin d'assurer l'équilibre entre la demande des projets et la disponibilité des équipes ou de la sous-traitance, afin de concourir à leur bonne exécution.

Des équipes financières dédiées à la R&D suivent l'avancement et la tenue des délais et des coûts des projets en lien avec les chefs de projets. Elles participent aussi, en amont, à la sélection des projets par une évaluation du potentiel de création de valeur associée à chaque projet.



2.2.2 Dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs et partenaires

Description du risque

La Société a recours à un vaste réseau de fournisseurs pour ses approvisionnements et peut dans certains cas se trouver en position de dépendance vis-à-vis de certains d'entre eux, du fait de leur exclusivité ou de la spécificité des produits/matières achetés auprès d'eux (cf. § 1.3.2.5).

La qualification des matières, composants et fournitures de toute nature utilisés, requiert souvent un processus long et limite le nombre de fournisseurs autorisés ou en capacité de répondre aux besoins et exigences de la Société. Certains composants des produits de la Société pourraient devenir obsolètes si les fournisseurs décidaient de modifier la composition de leurs produits/matières. En effet, la Société est soumise à des règles strictes en matière de processus de production et tout changement de matières premières doit faire l'objet d'une requalification.

Enfin, la Société pourrait perdre les droits d'exclusivité conclus avec certains de ses partenaires clés au bénéfice éventuel de concurrents.

Incidences potentielles sur la Société

Une divergence avec certains fournisseurs ou leur défaillance pourrait créer des difficultés de production, y compris de certains produits clés, et entraîner, dans certains cas, des ruptures de livraison, des coûts additionnels et des délais significatifs, liés à la nécessité de valider et mettre en œuvre des solutions alternatives d'approvisionnement.

En outre, des défauts de qualité de la part de certains fournisseurs pourraient avoir des répercussions négatives sur la qualité des produits du Groupe, et se traduire notamment par des rejets pendant les processus de production.

Enfin, la Société pourrait être amenée à constituer des stocks supplémentaires de composants, s'ils ne devaient plus être maintenus par les fournisseurs, voire à redévelopper certains processus de production elle-même, ce qui pourrait notamment entraîner des coûts de développement importants et une incapacité temporaire à fabriquer ses produits.

Gestion du risque

La Société a mis en place une organisation globale de ses achats et procède à la cartographie des risques associés à ses fournisseurs et matières clés. À partir de cette cartographie, la Société s'efforce de sécuriser ses approvisionnements en maintenant des relations étroites avec ses fournisseurs stratégiques, en diversifiant ses sources d'approvisionnement dans la mesure du possible, en s'efforçant de conclure des contrats de fourniture à long terme, en constituant des stocks de sécurité et en associant ses fournisseurs dans une stratégie de croissance durable (cf. § 3.6.1).

Par ailleurs, le département Achats est associé dès la phase d'initiation des projets de recherche et développement afin d'identifier et calibrer les risques liés à cette dépendance fournisseurs.

2.2.3 Perte d'un site industriel majeur

Description du risque

La Société dispose de 18 unités de production principalement organisées par ligne de produits et par technologie sur le principe d'« une gamme de produits, un site » (cf. § 1.7). Il en résulte qu'à l'exception des milieux de culture, les gammes phares de la Société sont chacune fabriquées sur un site dédié.

Par ailleurs, la Société dispose, en France, d'un centre international de logistique par lequel transitent la majorité des flux destinés à servir les différents marchés.

La Société est ainsi exposée à différents risques pouvant causer la perte d'un de ces sites notamment :

- évènement industriel accidentel ou acte malveillant : feu, explosion, contamination, perte ou arrêt d'un outil de production clé, cyber-attaque ;
- évènement naturel ou climatique : tempête/cyclone (St. Louis – États-Unis, Durham – États-Unis), températures extrêmes (Lombard – États-Unis), séisme (Salt Lake City – États-Unis), inondations.

Incidences potentielles sur la Société

Tout évènement affectant la capacité de production ou provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité des unités de production « mono-produit » et/ou de son centre de distribution international pourrait générer un risque de santé publique et avoir un impact négatif significatif sur le chiffre d'affaires et l'image de la Société.

En outre, de tels évènements pourraient nécessiter des investissements importants dans le renforcement structurel de l'organisation de la Société, et entraîner des coûts supplémentaires liés à un recours important à des aides extérieures, telles que des missions de conseil et d'assistance.

Si un tel évènement rendait impossible une remise en état rapide de l'unité de production considérée, la Société pourrait être dans l'obligation de délocaliser la production de la gamme de produits concernée. Compte tenu de la complexité des produits fabriqués par la Société, la mise en place de moyens de production délocalisés pourrait être longue et coûteuse.

Gestion du risque

L'ensemble des sites industriels a mis en place des analyses de risques liées à leurs opérations visant à identifier leur exposition aux risques puis à se doter de plans de continuité d'activité. L'objectif de ces analyses est de mettre en place des actions préventives (formation des collaborateurs, implémentation de procédures d'urgences) et/ou correctives visant à anticiper les scénarios et à réduire l'exposition aux risques.

Par ailleurs, en lien avec son assureur, la Société réalise annuellement des audits de sites industriels visant à identifier les vulnérabilités possibles face aux évènements accidentels. Les résultats de ces audits sont pris en compte par la politique d'assurance de la Société (cf. § 2.5).

Enfin, la Société a mis en place un suivi régulier du risque de catastrophes naturelles lui permettant notamment d'évaluer les impacts du changement climatique sur les zones dans lesquelles ses sites sont implantés. La Société étant peu consommatrice et peu dépendante en eau, elle n'anticipe pas à ce jour de risque majeur lié à la raréfaction de cette ressource.

2.2.4 Défaillance et vulnérabilité des systèmes d'information

Description du risque

La Société pourrait avoir à faire face à une défaillance de ses systèmes d'information, leur obsolescence, une fuite de données personnelles et/ou encourt le risque d'attaques de cybercriminels.

L'accélération des transformations digitales opérées depuis plusieurs années par la Société pourrait accentuer son exposition aux risques liés aux cyberattaques, ainsi qu'à ceux liés aux défaillances des systèmes informatiques.

Ces derniers ont une importance majeure dans l'exécution quotidienne des opérations du Groupe dans le traitement, la transmission et le stockage des données électroniques relatives tant aux opérations et aux états financiers du Groupe, que dans la communication avec le personnel, les patients, les clients et les fournisseurs de bioMérieux.

En particulier, bioMérieux a accès à des données personnelles concernant les patients dont la confidentialité est assurée par une réglementation particulièrement stricte aux États-Unis (*Health Insurance Portability and Accountability Act* – HIPAA) et en Europe (Règlement Général pour la Protection des Données – RGPD) (cf. § 3.3.3).

Enfin, les équipements de bioMérieux sont connectés au système d'information de ses clients (SIL) et peuvent donc constituer un point de vulnérabilité pour une cyber-attaque (cf. § 1.3.3.1 MYLA®).

Incidences potentielles sur la Société

Toute défaillance ou dysfonctionnement des équipements, applications informatiques ou du réseau de communication, notamment du *Global ERP*, ou toute réussite d'une attaque cybercriminelle sur ses systèmes d'information ou sur les instruments de ses clients qui y sont connectés pourrait :

- générer l'utilisation de données stratégiques et confidentielles par la concurrence ;
- générer la fuite, la perte, le vol et la divulgation de données personnelles dont les données patients pouvant conduire à des sanctions administratives, civiles et pénales ;
- créer l'impossibilité d'exécuter les opérations journalières et ainsi pénaliser l'activité ;
- impacter les opérations des clients ;
- générer des pertes d'exploitation ;
- porter atteinte à l'image et la réputation de la Société.

Gestion du risque

La Société est dotée d'une Direction des systèmes d'information qui a notamment pour mission d'assurer la disponibilité, la continuité et la performance des services informatiques mis à disposition, et de mettre en place un programme de sécurité informatique sur la base d'une gestion des risques.

Elle réalise des audits sur les processus internes et ceux de partenaires externes, afin de s'assurer de la bonne exécution et du respect des procédures et évaluer son exposition aux cyberattaques.

Afin de se préparer à un sinistre majeur, la Société a mis en place des procédures dites de *disaster recovery* dans le but d'être en mesure de retrouver rapidement un niveau d'activité satisfaisant. En outre, les applications et les réseaux critiques sont dupliqués selon des critères strictement définis.

La Société porte une attention particulière à la sécurité de ses systèmes d'information notamment grâce à une fonction de *Global Information Systems Security Officer* dédiée. Cette fonction travaille en étroite collaboration avec des experts internes et des partenaires externes pour mettre en œuvre et maintenir une stratégie et une gestion de la sécurité sur la base des normes internationales de sécurité des systèmes d'information ISO 27001 et ISO 27002.

Les utilisateurs finaux sont formés et sensibilisés pour faire face aux risques de cybercriminalité et à la protection des données personnelles (cf. § 3.3.3).

Enfin, la Société s'est dotée d'une police d'assurance couvrant les risques *cyber* (cf. § 2.5.2.4).

2.2.5 Stratégie d'acquisition et d'intégration

Description du risque

Le développement de la Société repose en partie sur des acquisitions ou prises de participation ciblées (notamment Invisible Sentinel, Hybiome, Astute Medical, BioFire) ou des partenariats externes (notamment Copan et Thermo Fisher) (cf. § 1.1.2 et 5.1.2.4).

Ces opérations visent essentiellement à enrichir son portefeuille de technologies, son offre de produits ou ses positions géographiques. La spécificité de chacune de ces acquisitions entraîne des difficultés propres, liées au manque de maîtrise initiale de la technologie acquise particulièrement délicate dans le secteur de la biologie industrielle.

La valorisation proposée pour certaines acquisitions ou les conditions demandées pour certaines licences peuvent constituer un frein à la conclusion ou au renouvellement des accords nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie.

L'intégration des sociétés acquises dans le groupe bioMérieux pourrait rencontrer des difficultés et entraîner des départs de personnes clés ou un développement moins rapide que prévu.

Enfin, les conditions d'exécution du *business plan* d'acquisitions pourraient ne pas être réunies.

Incidences potentielles sur la Société

La Société pourrait ne pas être en mesure de :

- trouver ou de conserver les partenaires susceptibles de lui fournir les technologies, les produits et les accès géographiques dont elle pourrait avoir besoin ;
- poursuivre sa stratégie d'acquisitions ou de concessions de technologies développées par des tiers, ou ne pas obtenir le renouvellement à leur échéance de droits nécessaires à certaines de ses activités ;
- conserver des savoir-faire importants pour le développement, l'industrialisation, ou la production ainsi que la connaissance des besoins des clients et des facteurs clés de succès pour la commercialisation des solutions issues des sociétés acquises, et ainsi ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés à l'acquisition ;
- atteindre les objectifs fixés lors de l'acquisition, du fait notamment de divergences entre l'évaluation initiale et la réalisation du business plan. La non-atteinte des objectifs financiers entraînerait la dépréciation partielle ou totale de la valeur des actifs (corporels, incorporels et écart d'acquisition) liés à l'acquisition.

Gestion du risque

La Société s'est dotée de différents canaux dédiés à la veille technologique et concurrentielle ainsi que d'une Direction *business development* avec des équipes internationales.

Avant d'investir, la Société s'efforce d'effectuer les diligences nécessaires à la bonne évaluation des sociétés cibles et à leur conformité aux réglementations. Après avoir investi, elle peut, dans certains cas, participer au Conseil d'administration de ces sociétés.



2.2.6 Changement climatique et responsabilité environnementale

Description du risque

La responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement devient une préoccupation majeure à la fois des autorités et des populations (cf. § 3.7).

Cette préoccupation peut se traduire par davantage de réglementations plus exigeantes notamment en matière de Santé, Sécurité et Environnement (SSE). Des lois plus strictes et des mesures d'exécution plus rigoureuses que celles actuellement en vigueur pourraient être applicables aux sites de production de la Société, aux produits (RoHS, REACH, Biocides, GHS, CLP) mais aussi au retraitement des instruments placés ou vendus aux laboratoires clients.

En particulier, les accords internationaux tels que la COP21 ou l'initiative européenne visant la neutralité à 2050 tendent à pousser les sociétés vers une économie bas carbone. La stratégie de production de la Société repose sur une approche « mono-site » (cf. § 1.7) qui induit des émissions de gaz à effet de serre liées au transport des produits dans le monde entier.

Incidences potentielles sur la Société

La mise en conformité de certaines activités ou sites de bioMérieux avec des normes environnementales plus contraignantes pourraient nécessiter des coûts importants et impacter la production.

Toute fermeture de site impliquerait des délais importants avant d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la reprise de la production.

Enfin, un changement de stratégie industrielle « mono-site » pourrait induire des coûts supplémentaires et des difficultés techniques à obtenir des produits de qualité équivalente.

Gestion du risque

bioMérieux a défini une politique et des objectifs relatifs à l'environnement dans le cadre du programme « Vision 2020 » (cf. § 3.7.1).

La gestion de la SSE sur les sites de production est réalisée dans le cadre de systèmes de management répondant à des exigences normatives reconnues internationalement, et animée par un réseau de professionnels en SSE tant au niveau local que global. Il vise à s'assurer que les réglementations en vigueur sont connues et mises en œuvre, et que les évolutions sont suivies dans le cadre du *Regulation Watch Committee* et leurs impacts anticipés.

Enfin, la Société développe une stratégie d'éco-conception et de gestion de la fin de vie des produits telle que décrite au § 3.7.2.

2.3 Risques liés à l'environnement des affaires de bioMérieux

2.3.1 Éthique et conformité

Description du risque

La Société est exposée aux risques de fraude et de corruption du fait de la présence internationale, de son réseau de partenaires la représentant et de la nature de ses activités au contact des professionnels de santé et de représentants d'autorités publiques (cf. § 3.4.4.1).

Les produits de bioMérieux sont *in fine* vendus à des organismes publics et privés de santé. La Société doit donc être très attentive aux lois et règles relatives aux rapports entre les industriels, d'une part, et aux organismes et professionnels de santé, d'autre part (loi « Bertrand », *Sunshine Act*). De plus, nombre de ces organismes sont publics et sont donc sujets à des règles particulières en matière d'appels d'offres et de relations avec des opérateurs privés. bioMérieux est également sujet aux lois anti-corruption internationales ou extraterritoriales (*US FCPA rules, UK Bribery Act, loi Sapin II...*) sanctionnant les actes de corruption.

Ce risque se trouve accru :

- du fait de la présence internationale du Groupe, qui a pour effet de multiplier le nombre de lois et règles auquel il faut se conformer, et qui, de surcroît, ne met pas le Groupe à l'abri de poursuites au titre de lois d'autres pays ayant une portée extraterritoriale ;
- du fait du recours aux distributeurs, le Groupe n'ayant alors pas la maîtrise totale de la relation avec le client et l'utilisateur final (cf. § 3.6.2).

Par ailleurs, bioMérieux est soumise aux règles de commerce international et à ce titre est notamment exposée aux risques liés aux politiques d'embargos et de sanctions (cf. § 3.4.4.1).

Incidences potentielles sur la Société

En cas de non-respect de ces lois et règles et des principes éthiques et de bonne conduite des affaires, la Société serait exposée à des poursuites judiciaires se traduisant en pertes financières et affectant son image et sa réputation.

Les personnes physiques auteurs de délits pourraient également se voir infliger de lourdes sanctions pénales.

Gestion du risque

bioMérieux opère dans un cadre de principes d'éthique, de directives, de procédures et de standards qui correspondent aux normes déontologiques en vigueur. Ainsi, bioMérieux a développé un programme de lutte contre la corruption qui inclut notamment un volet spécifique aux bonnes règles d'interactions avec les professionnels de santé. Il est décrit au § 3.4.4.1. En outre, la Société a réalisé une cartographie des risques de corruption visant à identifier les risques inhérents aux activités et à mettre en œuvre des plans d'amélioration globaux et locaux pour les atténuer.

bioMérieux a structuré une équipe Éthique et Conformité couvrant le Groupe et ses régions, et s'appuyant sur des réseaux locaux de correspondants formés aux programmes de lutte contre la corruption. Un comité Éthique et Conformité se réunit trimestriellement pour définir les lignes directrices de la fonction et suivre la réalisation des actions. Les collaborateurs sont formés annuellement aux principes d'éthique et conformité, avec notamment des formations en ligne sur les thématiques du conflit d'intérêts, de la lutte anti-corruption et de la gestion des tiers.

Dans la mesure où une partie importante de ses ventes s'effectue au travers de ses distributeurs globaux ou locaux, bioMérieux impose contractuellement à ses partenaires les mêmes niveaux d'exigence quant à l'application des règles anti-corruption, et a engagé un programme de formation de leurs équipes sur ces sujets à risque.

Afin de limiter le risque de fraude, la Société a établi un dispositif de contrôle interne visant notamment à assurer la prévention et la détection des fraudes et vérifie la bonne application de ses procédures notamment par des audits internes et externes réguliers.

Enfin une ligne d'alerte a été mise à disposition des collaborateurs et des tiers visant à reporter tout acte malveillant pouvant porter atteinte à la réputation et aux valeurs de la Société (cf. § 3.4.4.2).



2.3.2 Environnement réglementaire applicable aux produits

Description du risque

Les produits de la Société et leur fabrication font l'objet de réglementations strictes, évolutives et très variables selon les pays où la Société est présente. Ces produits sont soumis à des contrôles réalisés par les autorités réglementaires tout au long de leur processus de développement, de production et de commercialisation (cf. § 1.5).

La mise sur le marché de solutions de diagnostic *in vitro* est subordonnée à l'obtention d'autorisations réglementaires. L'obtention d'une autorisation ou d'une certification nécessaire à la commercialisation d'un nouveau produit peut prendre plusieurs mois, voire, dans certains pays, une ou deux années et requérir d'importantes ressources financières. En outre, un nombre croissant de pays se dotent d'autorités réglementaires qui mettent progressivement en place leurs propres exigences d'enregistrement de produits, résultant en un accroissement des dossiers d'enregistrement à traiter, que ce soit pour les nouvelles références ou les références existantes (notamment *Brexit*).

Par ailleurs, des réglementations visant à limiter la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses (notamment en Europe la réglementation REACH et la directive RoHS – cf. § 3.7.1) sont progressivement appliquées au champ du diagnostic *in vitro* et ont conduit la Société à intégrer ces exigences dans l'ensemble de ses activités.

Enfin, la modification des réglementations suivantes pourrait avoir un impact pour bioMérieux et l'ensemble des acteurs du diagnostic *in vitro* : la réglementation américaine UDI (*Unique Device Identification*) et la réglementation européenne IVDR (cf. § 1.5.2.1).

Incidences potentielles sur la Société

Des dispositions réglementaires nouvelles ou des audits conduits sur les unités de fabrication de la Société pourraient :

- retarder ou rendre impossible la mise sur le marché des nouveaux produits de la Société ;
- l'obliger à interrompre ou arrêter la production ou la commercialisation de produits existants ;
- la contraindre à modifier les procédés de fabrication et de contrôle qualité ;
- imposer des contraintes coûteuses à la Société ainsi qu'à ses fournisseurs.

Gestion du risque

La Société s'efforce de réduire ce risque grâce au strict contrôle de ses productions et au suivi réglementaire fait par le département Système de management de la qualité dans tous les pays où le Groupe opère (cf. § 1.5 et § 3.4.3). De plus, un certain nombre de normes ou de référentiels (ISO notamment) sont en vigueur dans le Groupe. La Société constitue des équipes projet spécifiques pour atteindre le niveau de conformité attendu aux différentes échéances fixées par ces nouvelles réglementations. Ces équipes évaluent les enjeux, définissent les plans d'actions en vue de la mise en conformité et s'assurent de la pérennité des solutions mises en place pour les produits actuels ainsi que pour tout futur développement.

En outre, son département des Affaires réglementaires lui permet d'identifier les nouvelles réglementations, et de veiller au respect des obligations et réglementations en vigueur, et un comité de veille réglementaire (*Regulation Watch Committee*) se réunit chaque trimestre afin d'assurer une démarche transverse des obligations auxquelles la Société doit faire face.

Par ailleurs, le Groupe se conforme à la directive européenne de retrait des matériaux et métaux lourds (directive DEEE) et confie à des prestataires externes les retraits des équipements des sites des clients situés au sein de l'Union européenne et la dépollution des métaux lourds inclus dans certains équipements. Ainsi, elle ne constitue plus de provision à ce titre.

2.3.3 Change



Description du risque

La Société, du fait de son implantation industrielle principalement localisée en zone Euro et aux États-Unis, est fortement exposée aux fluctuations des devises étrangères dans lesquelles sont réalisées ses ventes. La fluctuation d'une devise autre que l'euro et le dollar peut entraîner une baisse de chiffre d'affaires (en devise locale) sans baisse proportionnelle des coûts (partiellement en devise locale mais uniquement pour les coûts locaux de ventes, marketing et service).

Les politiques commerciales de la Société pourraient ne pas compenser l'impact négatif des devises sur les marchés.

Par ailleurs, par son implantation commerciale internationale, la Société est exposée au risque de conversion des comptes des filiales consolidées ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro, sa devise de publication de ses états financiers.

Le risque de change est repris dans la note 28.1 du § 6.1.2.

Incidences potentielles pour la Société

Ces fluctuations de change peuvent impacter la performance financière de la Société.

Par ailleurs, la baisse significative de certaines devises pourrait avoir un effet négatif plus global sur les économies de ces pays et impacter :

- les niveaux de commandes des clients locaux ;
- la capacité de la Société à collecter les montants dus.

Gestion du risque

Compte tenu notamment de l'implantation significative du Groupe aux États-Unis, certaines dépenses d'exploitation sont réglées en dollars, venant atténuer les effets des variations du dollar sur le résultat d'exploitation.

La politique de la Société, revue annuellement par le Comité d'audit, vise à utiliser des couvertures de change annuelles pour se prémunir des incidences des fluctuations de change sur son résultat opérationnel par rapport à son budget. Pour ce faire, le Groupe a recours à ces instruments dès lors qu'ils sont disponibles à des coûts raisonnables. Sa pratique actuelle est de mettre en place des couvertures globales en regroupant des risques analogues. En revanche, celles-ci sont mises en place avec un horizon de l'ordre de 12 mois, et l'exposition aux fluctuations de change redevient donc pleine au-delà de cet horizon.

Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

2.4 Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence défavorable sur la continuité de son exploitation. La Société n'est partie à aucun litige considéré comme significatif en dehors de ceux décrits en annexe des comptes consolidés (cf. notes 15.4 et 15.5 du § 6.1.2).

Le 14 octobre 2016, bioMérieux, comme d'autres industriels, a été assignée devant le tribunal de grande instance de Paris en vue d'obtenir réparation d'un préjudice d'anxiété qui serait « généré par l'absence de fiabilité des tests sérodiagnostics » de la maladie de Lyme. A la date du présent URD, la procédure civile, initiée par 45 demandeurs, en compte 93 suite à la jonction de deux nouvelles assignations identiques, et elle est toujours en cours ; la date

d'audience de plaidoirie n'a pas encore été fixée. bioMérieux s'oppose aux demandes de l'assignation qu'elle considère infondée, alors que le test sérodiagnostic fabriqué par bioMérieux est conforme à la réglementation applicable, ainsi qu'à l'état des connaissances scientifiques, aux recommandations issues des sociétés savantes et consensus d'experts, aux niveaux national, européen et international. Cela conduit la Société à ne pas mentionner ce litige comme un facteur de risque dans les paragraphes 2.1, 2.2 et 2.3 du présent URD.

Enfin, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui soit en suspens ou dont elle soit menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

2.5 Assurances et gestion des risques

2.5.1 Politique d'assurances

La stratégie de couverture d'assurance de la Société vise à s'assurer que toutes ses filiales bénéficient d'un niveau de couverture comparable, indépendamment de leur taille et de leur localisation géographique. Généralement, toute nouvelle société acquise par le groupe bioMérieux est intégrée aux programmes d'assurance.

Les programmes de couverture mis en place intègrent les spécificités des réglementations locales tout en conservant la volonté de centralisation et de couverture globale du Groupe. Les contrats d'assurances souscrits dans le cadre de ces programmes sont placés auprès de compagnies d'assurance sélectionnées en fonction de leur solvabilité et de leur capacité à fournir des prestations dans le domaine de la prévention des risques.

Les montants de couverture des risques sont évalués en fonction des hypothèses de sinistres et tiennent compte du profil de risque de la Société. Le Groupe veille par ailleurs à préserver la confidentialité des informations relatives aux montants des franchises et des primes, ainsi qu'aux articulations des conditions de garantie pour éviter que celles-ci puissent être utilisées au préjudice de ses intérêts. Cette précaution vaut particulièrement pour les risques de responsabilité.

2.5.2 Principaux contrats

2.5.2.1 Responsabilité civile

La garantie relative à la responsabilité civile tient compte des caractéristiques de l'activité de la Société (qualité de professionnels de la majorité des clients, production par lots limitant la probabilité de risques sériels). Certaines de ces activités nécessitent, soit du fait des règles de l'assurance, soit du fait de la législation, la souscription de couvertures spécifiques par contrats séparés.

La Société et l'ensemble de ses filiales bénéficient d'une couverture globale garantissant notamment la responsabilité civile exploitation, la responsabilité civile après livraison et/ou produits et/ou expérimentation, la responsabilité civile professionnelle et les atteintes à l'environnement du fait des produits. Cette couverture globale est complétée séparément par les polices spécifiques suivantes : la responsabilité civile « atteinte à l'environnement » du fait des sociétés du Groupe et la responsabilité civile incombant au Groupe en vertu de la réglementation sur les recherches biomédicales (loi Jardé).

La Société a également mis en place un programme d'assurances couvrant la responsabilité de ses mandataires sociaux, dirigeants et préposés.

2.5.2.2 Dommages aux biens et pertes d'exploitation

Les garanties souscrites comprennent la couverture d'événements accidentels (incendie, bris de machine, dommages informatiques notamment), ainsi que des pertes d'exploitation consécutives.

La Société et ses filiales disposent d'une couverture globale au titre de l'assurance Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation garantissant, notamment, les événements accidentels tels que les incendies, bris de machines, vols, événements naturels, susceptibles d'affecter les sites de la Société, et les pertes d'exploitation consécutives. Cette couverture dite police *Master* couvre l'ensemble des filiales situées dans l'Union européenne sans nécessité de souscrire une police localement. Elle lui permet aussi de couvrir les filiales situées dans les grands pays hors de l'Union européenne, notamment aux États-Unis par l'intermédiaire de contrats locaux disposant d'une articulation de garantie similaire, ou d'intervenir en complément ou à défaut des garanties de contrats souscrits localement pour des raisons de conformité avec la réglementation.

2.5.2.3 Transport

Les risques « ordinaires » liés au transport des marchandises par voies terrestre, maritime et aérienne sont couverts par les garanties d'un contrat d'assurance global. Ce contrat comporte des exclusions qui sont d'usage en la matière et notamment les clauses d'exclusion des risques nucléaires, chimiques, biochimiques, électromagnétiques et cybernétiques.

2.5.2.4 Cyber

bioMérieux bénéficie d'une police d'assurance qui couvre en dommages et en responsabilité civile les risques découlant d'une attaque informatique ou d'une atteinte à la confidentialité de ses données personnelles.



3

UNE ENTREPRISE CITOYENNE AU SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

3.1 UN MODÈLE D'AFFAIRES FONDÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET UNE VISION SOCIÉTALE AU BÉNÉFICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES GÉNÉRATIONS FUTURES	RFA	71	3.6 PROMOUVOIR UNE CHAÎNE DE VALEUR RESPONSABLE ET DURABLE	RFA	96
			3.6.1 Achats durables et responsables		96
			3.6.2 Gestion des distributeurs		96
3.2 UNE DÉMARCHE RECONNUE	RFA	71	3.7 LIMITER NOTRE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	RFA	97
3.2.1 Une politique engagée basée sur des principes reconnus internationalement		71	3.7.1 Gouvernance et politique		97
3.2.2 Une performance récompensée par les agences de notations extra financières		72	3.7.2 Éco-conception des produits		99
3.2.3 Une gouvernance au service de la RSE		72	3.7.3 Impact du changement climatique sur la performance et la conformité environnementale		99
3.2.4 Tableau de synthèse des risques et opportunités		73	3.7.4 Propagation d'épidémies nouvelles du fait du réchauffement climatique		106
3.3 CONTRIBUER À LA PROTECTION DE LA SANTÉ DES PATIENTS ET DES CONSOMMATEURS FACE AUX MALADIES INFECTIEUSES	RFA	75	3.8 PÉRIMÈTRE ET REPORTING DES INDICATEURS EXTRA FINANCIERS	RFA	106
3.3.1 Le diagnostic, créateur de valeur pour les systèmes de santé		75	3.8.1 Périmètre de calcul des indicateurs chiffrés		106
3.3.2 Qualité et sécurité des produits		77	3.8.2 Collecte et consolidation des données		106
3.3.3 Protection des données		78	3.8.3 Définition et mode de calcul des indicateurs		106
3.3.4 Actions de mécénat et de solidarité		78	3.9 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE	RFA	109
3.4 OPÉRER EN TOUTE INDÉPENDANCE ET INTÉGRITÉ	RFA	79	3.10 PLAN DE VIGILANCE	RFA	112
3.4.1 Une structure actionnariale indépendante au service de la santé publique		79	3.11 AUTRES INITIATIVES ET INDICATEURS SUIVIS PAR LA SOCIÉTÉ	RFA	113
3.4.2 Partage de valeurs au profit des Fondations		79	3.11.1 Autres initiatives environnementales suivies par la Société		113
3.4.3 Conformité réglementaire applicable aux produits		81	3.11.2 Autres indicateurs suivis par la Société		114
3.4.4 Éthique des affaires		81			
3.5 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET LE BIEN-ÊTRE DE NOS COLLABORATEURS	RFA	86			
3.5.1 Une culture d'entreprise basée sur le dialogue social		86			
3.5.2 Gestion des effectifs et des compétences		87			
3.5.3 Attraction et rétention des talents		88			
3.5.4 Diversité et inclusion		92			
3.5.5 Santé et sécurité des collaborateurs		94			

bioMérieux est une entreprise citoyenne par son engagement historique et pionnier dans la lutte contre les maladies infectieuses. Être au service de la santé publique mondiale représente une responsabilité importante, que bioMérieux assume, dans ses différents domaines d'expertise, principalement celui des maladies infectieuses. L'histoire de la Société s'illustre par un engagement de longue date dans une démarche de responsabilité sociétale, sociale, et

environnementale, dont témoigne par exemple, son adhésion au Pacte Mondial. En effet les valeurs humanistes portées par la famille Mérieux forment le socle d'une culture d'entreprise responsable qui se décline dans la stratégie de bioMérieux au niveau international.

La Société et son actionnaire, l'Institut Mérieux, ont également fait du mécénat et de l'engagement sociétal un devoir.



« Notre engagement dans le mécénat est lié à la nature même de la mission de notre Institut en faveur de la santé publique. La lutte contre les maladies infectieuses ne peut être menée que mondialement, car les bactéries et les virus ne connaissent pas les frontières. »

Alain Mérieux, Président de l'Institut Mérieux



« L'aventure entrepreneuriale de bioMérieux trouve ses racines dans un engagement familial fort au service de la santé publique. Fidèles à notre esprit pionnier, notre ambition est de rester un acteur majeur du diagnostic des maladies infectieuses. C'est grâce à notre approche scientifique sans frontière entre les disciplines et sans frontière géographique, portée par l'implication de nos équipes partout dans le monde, que nous gardons ce cap dans une vision à long terme. »

Alexandre Mérieux, Président Directeur Général de bioMérieux

bioMérieux collabore avec de nombreuses organisations internationales (*Fleming Fund*, Fondation Bill Clinton, Nations Unies, Médecins sans Frontières, etc.) dans le cadre de programmes de santé publique destinés au financement de la santé mondiale et au développement de tests de diagnostic *in vitro*. A titre d'exemple, fin 2019, le *Fleming Fund* a sélectionné bioMérieux comme partenaire pour son programme de lutte contre la résistance aux antibiotiques dans les pays à ressources limitées, programme doté d'un budget de 265 millions de livres sterling. bioMérieux agira localement dans 18 des 242 pays concernés par le programme. Au cours des 3 prochaines années, dans chacun de ces pays, en Afrique et en Asie Pacifique, la Société va équiper un laboratoire clinique et un laboratoire vétérinaire de référence avec les systèmes VITEK® MS et VITEK® 2, pour l'identification des pathogènes et les antibiogrammes, ainsi que du logiciel MYLA® pour le traitement des données.

3.1 Un modèle d'affaires fondé sur le développement économique et une vision sociétale au bénéfice de la santé publique et des générations futures

Les différentes composantes du modèle d'affaires sont détaillées au sein des chapitres du présent document d'enregistrement universel selon la table de concordance ci-dessous, et le schéma de création de valeur de bioMérieux est présenté de façon synthétique en pages 8 et 9.

Organisation et structure	Organigrammes	§ 1.2
	Gouvernance	§ 4.2
Marchés sur lesquels elle opère	Industrie du diagnostic <i>in vitro</i>	§ 1.3.1
	Domaines de compétences	§ 1.3.2.1
Activités principales	Recherche & Développement	§ 1.6.1
	Production	§ 1.7.2
	Réseau commercial	§ 1.3.2.4
Positionnement dans la filière	Concurrence	§ 1.3.2.2
	Clients	§ 1.3.2.3
	Fournisseurs	§ 1.3.2.5
	Réglementations	§ 1.5
Produits et services		§ 1.3.3
Chiffres d'affaires et indicateurs de performance		§ 5.1
Objectifs et stratégies	Tendances du marché et perspectives de croissance	§ 1.3.1.4
	Stratégie de bioMérieux	§ 1.4
	Tendances et objectifs de bioMérieux	§ 5.5

3

3.2 Une démarche reconnue

3.2.1 Une politique engagée basée sur des principes reconnus internationalement

bioMérieux s'est engagée en faveur de plusieurs lois et conventions internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies de 1911. Depuis 2003, bioMérieux a ratifié le Pacte Mondial des Nations Unies. Le Pacte Mondial est un cadre d'engagement volontaire par lequel des entreprises, associations ou organisations non-gouvernementales, sont invitées à respecter dix principes universellement acceptés touchant les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

À travers ses activités, bioMérieux soutient plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, dont le but est de donner la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous, et notamment l'objectif 3.3 qui a pour but, d'ici à 2030, de mettre fin à certaines maladies transmissibles. Pour autant, les avancées de la Société sur ces objectifs sont difficiles à quantifier car sa contribution n'est qu'indirecte, grâce à la conception, la fabrication et la commercialisation de tests permettant de diagnostiquer les maladies infectieuses transmissibles.

Par ailleurs, bioMérieux s'efforce de respecter les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (interdiction du travail des enfants et du travail forcé, respect de la liberté d'association), la promotion de la diversité, le droit des femmes, le droit des peuples à disposer librement de leurs ressources naturelles et le droit à la santé.

3.2.2 Une performance récompensée par les agences de notations extra financières

Depuis plusieurs années, des agences de notations extra-financières évaluent la performance RSE de bioMérieux et l'intègrent dans leurs indices ISR (investissement socialement responsable).

bioMérieux est notamment évaluée par les agences suivantes : ISS ESG, FTSE Russell (*FTSE4Good Index*), Vigeo Eiris, CDP (*Carbon Disclosure Project*), Forum Ethibel (*Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Europe*), EcoVadis et Corporate Knights Global 100 index.

Les scores et labels obtenus les plus récents sont les suivants :

Label	Date	Performance bioMérieux
	Février 2020	Intégration dans l'index Global Challenges, sélectionnant les sociétés pionnières, assumant activement leurs responsabilités et apportant une contribution substantielle aux enjeux clés du monde. L'index a été créé par Boersen AG, gestionnaire de la bourse de Hanovre (Allemagne), en collaboration avec ISS ESG. Il est constitué de 50 sociétés répondant à ces critères, choisies parmi un panel de 4 200 entreprises.
	Janv 2020	Score D
	Janv 2020	Intégration dans l'index FTSE4Good, réservé aux seules entreprises dotées de solides pratiques en matière de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance
	Janv 2020	Score 72 (Moyenne secteur santé 46)
	Nov 2019	Score 72/100, en progression Classement dans le 1 % des entreprises les plus performantes
Corporate Knights Global 100	Nov 2019	Classement à la 26 ^e place du classement mondial Global 100 de Corporate Knights (entreprises dépassant 1 million de dollars de revenus)
	Oct 2019	Score C+ Classement dans le premier décile du secteur <i>Health Care Equipment & Supplies</i>
	Sept 2019	1 ^{re} place du secteur <i>Health Care Equipment & Services</i> . Inclusion dans l'index Ethibel, consacrant les entreprises européennes les plus performantes en terme de RSE

3.2.3 Une gouvernance au service de la RSE

Au-delà de sa mission de contribution à l'amélioration de la santé publique dans le monde, bioMérieux est une entreprise engagée, soucieuse de son environnement et de son impact sociétal. La RSE est une préoccupation importante et grandissante pour toutes les parties prenantes de la Société.

En 2018, bioMérieux s'est dotée d'un Comité RSE trimestriel, composé de plusieurs membres du Comité de Direction. Il a pour mission de superviser les questions relatives à la Responsabilité Sociétale

d'Entreprise pour anticiper au mieux les opportunités, les enjeux et les risques qui y sont associés. Il mène des réflexions en coordination avec le Comité de Direction, émet des recommandations sur les réalisations de bioMérieux en la matière et évalue les progrès réalisés par la Société.

En 2019, souhaitant renforcer ses actions et la lisibilité de son engagement RSE, bioMérieux a nommé un directeur de la RSE, qui assure l'animation et le pilotage de la performance RSE.

Engagée dans des actions RSE depuis de nombreuses années, bioMérieux se donne comme ambition d'établir une nouvelle feuille de route en 2020, à la lumière de l'analyse de matérialité initiée en 2019.

Enfin, le Comité d'audit et le Conseil d'administration sont tenus informés de la politique RSE et des risques associés, au moins annuellement.

3.2.4 Tableau de synthèse des risques et opportunités

Afin d'identifier ses risques et opportunités extra-financiers et répondre aux exigences de la déclaration de performance extra-financière, bioMérieux s'est appuyée sur la méthodologie de cartographie des risques du Groupe.

Un exercice spécifique a été réalisé auprès d'acteurs internes ciblés pour la représentativité de leur expertise, leur couverture géographique et leur exposition aux parties prenantes externes. La démarche a été présentée en Comité central d'entreprise dont certains membres ont pris part à l'identification des risques et opportunités.

L'identification des risques et opportunités a été menée par la Direction des risques qui s'est appuyée sur un Comité de pilotage constitué des Directions RSE, Juridique et des Relations Investisseurs.

Les risques et opportunités, politiques mises en œuvre et indicateurs ont été revus et validés au cours d'ateliers de travail avec les départements concernés, notamment Achats, Ressources Humaines, Sécurité, Santé et Environnement, Éthique et Conformité, Qualité et Performance Commerciale.

Les risques et les opportunités ont été évalués au regard de leurs impacts potentiels et de leur probabilité d'occurrence selon des échelles de risques dédiées.

La cartographie des risques et opportunités extra-financiers a été présentée au Comité RSE ainsi qu'au Comité d'audit.

La Société a décidé de s'appuyer sur le référentiel SASB pour structurer son *reporting* et sa présentation des risques et opportunités extra-financiers.

Bien que la Société ne considère pas l'évasion fiscale comme un risque extra-financier majeur, celui-ci est détaillé au sein du § 3.4.4.5, conformément à la loi sur la lutte contre la fraude – loi n° 2018-898 – publiée le 24 octobre 2018.

Enfin, le chapitre 3 reprend les mentions requises dans la déclaration de performance extra-financière (DPEF).

	Enjeux	Description	Politiques mises en œuvre	Indicateurs	Paragraphes et page
Environnement	Cycle de vie des produits	Capacité à gérer le cycle de vie des produits en limitant leur impact sur l'environnement en conformité avec les normes internationales	Déployer des analyses systématiques du cycle de vie de nos produits Mettre en place les stratégies d'Eco-design qui en découlent	• Nombre d'analyses de cycles de vie menées sur nos nouveaux produits	§ 3.7.2 Page 99
	Impact du changement climatique sur la performance et la conformité environnementale *	Limiter l'impact de nos opérations sur l'environnement et le changement climatique Intégrer les effets du changement climatique dans nos activités	Définition en cours d'un nouveau plan fixant des objectifs de réduction des consommations d'eau, d'énergie, d'émission de carbone et des déchets Prioriser les sources d'énergies renouvelables Développer le transport maritime Certifier les sites de production Généraliser un programme d'audit énergétique des sites Structurer la veille réglementaire Mettre à disposition des outils digitaux visant à réduire le nombre de déplacements des collaborateurs	• Nombre de sites certifiés ISO 14001 • Émissions de gaz à effet de serre • Quantité totale de déchets générés dont déchets dangereux • Consommation d'eau publique et d'eau souterraine • Quantité d'eaux usées rejetées • Consommation totale d'énergie et % de consommation d'énergie de sources renouvelables	§ 3.7.3 Page 99
Capital social	Protection des données *	Traiter et protéger les données personnelles des employés, des tiers et des patients	Mettre en œuvre le plan de conformité RGPD Faire adhérer les fournisseurs à nos politiques Réaliser les analyses d'impact des processus de la Société Mettre en place une procédure de gestion des violations de données	• Nombre d'analyses d'impact réalisées • Nombre d'applications enregistrées dans le registre des risques RGPD	§ 3.3.3 Page 78
	Qualité et sécurité des produits *	Produire et livrer des produits de qualité, conformes aux normes locales/internationales et répondant aux attentes des clients	Maintenir un système de management de la qualité et un service clients Former et animer un réseau interne d'auditeurs qualité Certifier les sites de production	• Nombre de sites certifiés ISO 9001 et ISO 13485	§ 3.3.2 Page 77

	Enjeux	Description	Politiques mises en œuvre	Indicateurs	Paragraphes et page
Capital humain	Gestion des effectifs et des compétences *	Anticiper les besoins en effectifs et compétences pour répondre à la stratégie de la Société et aux évolutions du marché	Renforcer le processus de planification de gestion des effectifs et des compétences Assurer les plans de développement et de formation individuels des salariés Déployer le programme de formation en partenariat avec Mérieux Université	• Nombre d'heures de formation par employé	§ 3.5.2 Page 87
	Attraction et rétention des talents *	Attirer et retenir les talents	Déployer la feuille de route RH globale et régionale Renforcer la marque employeur Développer les plans de mobilité interne Développer les plans de succession Renforcer l'actionnariat salarié Développer l'engagement des employés	• Taux global de roulement volontaire pour les collaborateurs ayant moins de 3 années d'ancienneté • Nombre de collaborateurs ayant changé de niveau hiérarchique • Taux d'absentéisme	§ 3.5.3 Page 88
	Diversité et inclusion *	Développer une culture inclusive et assurer la diversité au sein de la Société	Mettre en œuvre la vision RH Développer et mettre en place les accords d'entreprise Déployer les politiques de non-discrimination Promouvoir la diversité et sensibiliser les collaborateurs	• Répartition Femmes/Hommes au sein des effectifs cadres et des effectifs managers • Taux de promotion interne Femmes/Hommes • Répartition des collaborateurs en situation de handicap	§ 3.5.4 Page 92
	Santé et sécurité des collaborateurs *	Garantir des conditions de travail sûres aux collaborateurs et aux prestataires extérieurs	Poursuivre la mise en œuvre du système de gestion de la politique Santé-Sécurité au travail	• Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt • Taux de sévérité des accidents du travail • Nombres de maladies professionnelles	§ 3.5.5 Page 94
Business model & innovation	Gestion des distributeurs *	Animer le réseau de distributeurs conformément aux exigences et attentes de la Société	Renforcer les processus de sélection et de validation des distributeurs Optimiser et standardiser les contrats de distribution Homogénéiser la politique commerciale Maintenir la formation des distributeurs aux pratiques de bioMérieux Revoir périodiquement la performance des distributeurs	Indicateur en cours de définition	§ 3.6.2 Page 96
	Achats durables et responsables *	Développer et maintenir des pratiques d'achats durables et socialement responsables	Promouvoir et déployer la Charte des achats responsables auprès des fournisseurs Intégrer des critères RSE à chaque étape de la relation avec les fournisseurs (qualification, sélection, <i>Business Reviews</i> , etc.) et accompagner leur développement Sécuriser les approvisionnements critiques	• Nombre de fournisseurs évalués par une agence externe de notation sur des critères RSE et % de dépenses couvertes	§ 3.6.1 Page 96
Gouvernance	Conformité réglementaire *	Garantir la conformité juridique et réglementaire des activités	Organiser une veille structurée et une gouvernance adaptée Capitaliser sur les systèmes qualité en place et les réseaux d'experts internes	• Résultats des audits et inspections	§ 3.4.3 Page 81
	Mission de santé publique	Assurer la mission de santé publique de la Société	Contribuer à la protection de la santé des patients et des consommateurs face aux maladies infectieuses		§ 3.3.1 Page 75
	Éthique des affaires *	Prévenir les manquements à l'éthique des affaires	Renforcer la gouvernance en place Promouvoir la ligne d'alerte disponible et sensibiliser les collaborateurs et les tiers Déployer les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption de la Société Poursuivre le programme de formation auprès des collaborateurs et des distributeurs	• Pourcentage de réalisation des formations en ligne à : • la lutte anti-corruption • la gestion des Tiers • la gestion des conflits d'intérêts	§ 3.4.4 Page 81

* Ces thèmes correspondent aux principaux risques tels qu'évalués dans la cartographie des risques menée par la Société.

3.3 Contribuer à la protection de la santé des patients et des consommateurs face aux maladies infectieuses

3.3.1 Le diagnostic, créateur de valeur pour les systèmes de santé

La mission de bioMérieux est de contribuer à la protection de la santé des patients et des consommateurs face aux maladies infectieuses et ainsi de répondre à plusieurs enjeux de santé publique majeurs (résistance aux antibiotiques, sepsis et pathogènes émergents).

3.3.1.1 Combattre la résistance aux antibiotiques

La résistance aux antibiotiques est un phénomène naturel. Sous leur action, la plupart des bactéries sensibles sont détruites. Mais certaines peuvent survivre et s'adapter, en acquérant des « gènes de résistance », soit par mutation de gènes déjà présents, soit par l'acquisition de nouveaux gènes.

Dans toutes les infections virales (rhumes, grippe, souvent les angines ou d'autres infections respiratoires...), la consommation d'antibiotiques est non seulement inutile mais aussi néfaste puisqu'elle augmente la résistance des bactéries. L'usage inadapté et injustifié des antibiotiques, tant chez l'homme que chez l'animal, a entraîné le développement de souches bactériennes résistantes, rendant ces thérapies inefficaces.

En conséquence, le traitement d'un nombre croissant d'infections telles que la pneumonie, la tuberculose, la septicémie et la gonorrhée est devenu difficile, voire impossible. D'autres maladies, comme la tuberculose réapparaissent.

De nouveaux antimicrobiens sont en développement, mais aucun d'entre eux n'est aujourd'hui efficace contre les bactéries les plus réfractaires.

Le risque de se retrouver démunis face à des organismes ultra-résistants est aujourd'hui une réalité. La résistance aux antibiotiques est considérée par l'OMS comme l'une des plus importantes menaces sur la santé mondiale. Les projections sont alarmantes, avec un impact de plus de dix millions de décès annuels à l'horizon 2050⁽¹⁾, soit un décès toutes les 3 secondes. Le coût socio-économique est lui aussi important. On estime que ce phénomène générera une baisse de 2 à 3 % du PIB mondial à l'horizon 2050.

Le diagnostic *in vitro* a un rôle déterminant dans la lutte contre cette menace. Cette mission peut revêtir 4 formes :

Prévention de la résistance : les tests de diagnostic, qui permettent de déterminer si une infection est d'origine bactérienne ou virale, ont une fonction capitale en limitant la sur-prescription d'antibiotiques. Ces tests permettent de ne les prescrire qu'aux patients qui en ont réellement besoin.

Identification de la résistance : l'initiation d'une antibiothérapie appropriée le plus tôt possible peut avoir un impact décisif sur la survie du patient.

Suivi de la résistance : le suivi efficace des profils de résistance à tous les niveaux (national, local, milieux hospitaliers) est essentiel pour la mise en place des programmes de lutte contre les infections. Cette connaissance de l'écologie bactérienne est utile pour mieux maîtriser l'émergence des bactéries résistantes.

Dépistage de la résistance : le dépistage des bactéries multi-résistantes chez les patients asymptomatiques les plus à risque de « portage » permet de mettre en place les mesures de prévention nécessaires, intégrant le renforcement des mesures d'hygiène, l'isolement des patients porteurs et la limitation de la propagation de ces pathogènes.

Depuis 2016, bioMérieux anime un site Internet dédié à la résistance microbienne, dont le principal objectif est d'éduquer et de sensibiliser un large public à cet enjeu de santé publique majeur, et de démontrer le rôle clé du diagnostic pour lutter contre cette menace.

www.amr.biomerieux.com

Leader mondial en microbiologie et pionnier dans le domaine des tests de détection de la résistance, bioMérieux est un acteur de premier plan dans cette lutte. La gamme de produits de la Société couvre en effet l'ensemble des besoins des acteurs de santé publique. A titre d'exemple, l'utilisation du test VIDAS® de dosage de la procalcitonine a obtenu en 2017 l'accréditation de la FDA.

La contribution de bioMérieux se concrétise aussi au travers de :

Sa participation à des sommets et forums internationaux

En septembre 2016, le Groupe, représenté par Mark Miller, Directeur Exécutif, Affaires médicales (*Chief Medical Officer*) de bioMérieux, a souligné l'importance des tests diagnostiques dans la lutte contre l'antibiorésistance lors d'une session satellite de l'Assemblée générale des Nations Unies.

En 2017, bioMérieux a été signataire de la déclaration sur le combat contre la résistance aux antimicrobiens lors du forum économique mondial de Davos (Suisse).

Le *World HAI/Resistance Forum*, organisé par bioMérieux en 2013, a permis d'initier la première enquête de prévalence mondiale relative aux taux d'utilisation des antimicrobiens et de résistance bactérienne en milieu hospitalier : la *Global Point Prevalence Survey* (GLOBAL-PPS). D'une envergure sans précédent, cette étude a été coordonnée par le professeur Hermann Goossens et le Dr Ann Versporten de l'université d'Anvers en Belgique, et soutenue par bioMérieux. Les résultats obtenus mettent en évidence la nécessité d'optimiser les habitudes de prescription. Cette enquête s'est rapidement imposée comme un élément majeur de mesure et de suivi des actions correctrices mises en place et a donné lieu, dans certains pays, à des programmes d'amélioration nationaux. Elle met également en évidence l'importance du diagnostic *in vitro* ainsi que la nécessité d'utiliser plus de tests de diagnostic et d'améliorer les

(1) Rapport O'Neill 2016

pratiques de prescription d'antibiotiques. Plus récemment, la GLOBAL-PPS a été relayée par l'OMS dans son nouveau *toolkit*, mettant l'accent sur les programmes de bon usage des antibiotiques dans les pays à ressources limitées. Elle a été aussi reprise par le CDDE⁽¹⁾, l'IDSA⁽²⁾ et Médecins sans Frontières (MSF). bioMérieux a depuis renouvelé son soutien pour reconduire de nouvelles enquêtes. La GLOBAL-PPS porte désormais sur plus de 90 pays, avec l'entrée de 5 nouveaux en 2019, et des données de plus de 250 000 patients hospitalisés au sein de plus de 900 hôpitaux à travers le monde.

La GLOBAL-PPS vise plus particulièrement l'éducation et les pays à ressources limitées, notamment à travers une formation en ligne développée par la BSAC⁽³⁾. Ce module de formation, associé à d'autres outils, permettra aux hôpitaux de définir des plans d'actions sur mesure, basés sur les résultats de l'enquête dans leur établissement et sur les priorités locales.

Les résultats de la quatrième édition de l'étude seront présentés lors du congrès de l'ECCMID en 2020. Pour compléter l'étude, un nouveau module optionnel dédié aux infections associées aux soins a été créé ainsi qu'un questionnaire sur les programmes de bon usage des antibiotiques mis en place dans les hôpitaux participants.

Sa contribution à des comités consultatifs

Christine Ginocchio, Directrice des Affaires médicales de bioMérieux, a été nommée pour 4 ans comme membre du Conseil consultatif du Président américain pour la lutte contre les bactéries résistantes aux antibiotiques (*President's Advisory Council on Combating Antibiotic-Resistant Bacteria*).

Son action au sein de consortiums industriels

La Société s'est associée au lancement de l'AMR Industry Alliance, un consortium visant à conduire et mesurer les progrès du secteur industriel dans la lutte contre la résistance aux antibiotiques. Mark Miller siège au Conseil d'administration de l'AMR Industry Alliance au titre de représentant de l'industrie du diagnostic.

La Direction de la Société a signé en novembre 2017 la déclaration de la BIVDA⁽⁴⁾ pour lutter contre la résistance aux antibiotiques.

En 2018, bioMérieux a organisé une journée d'échange en présence de Lord Jim O'Neill, éminent économiste, politicien et philanthrope qui a présidé la Revue sur la résistance aux antimicrobiens (*The Review on Antimicrobial Resistance*).

En avril 2019, l'université d'Anvers, bioMérieux et le Wellcome Trust ont annoncé le lancement de VALUE-Dx, le premier projet au sein d'IMI (*Innovative Medicines Initiative*) proposé par 6 entreprises du secteur du diagnostic *in vitro*. Ces entreprises se sont associées à 20 autres partenaires pour supporter la lutte contre la résistance aux antibiotiques et améliorer la prise en charge des patients. L'objectif de VALUE-Dx, partenariat public-privé européen, est de faire évoluer la pratique médicale vers des prescriptions plus appropriées et personnalisées des antibiotiques, basées sur des résultats d'analyses médicales, grâce à l'utilisation des tests de diagnostic.

En outre, dans la continuité d'une collaboration avec le laboratoire pharmaceutique Pfizer, bioMérieux soutient l'étude de surveillance multicentrique iCREST (*infection-Carbapenem Resistance Evaluation Surveillance Trial*). L'objectif de ce projet est de déterminer la

prévalence des infections causées par des bactéries résistantes à la classe d'antibiotique des carbapénèmes, et également d'évaluer l'efficacité d'une nouvelle combinaison d'antibiotiques associant la ceftazidime et l'avibactam, pour traiter ces infections graves et résistantes aux antibiotiques. Cette étude utilise des produits développés par bioMérieux : le milieu de culture chromogénique CHROMID® CARBA SMART et deux tests d'antibiogramme ETEST® ceftazidime/avibactam (RUO) et ETEST® meropenem.

Son soutien à des initiatives internationales

La Société soutient de nombreuses initiatives d'aide à la lutte contre la résistance bactérienne dans les différents pays où elle est implantée. Ainsi, bioMérieux participe chaque année à la « Journée européenne de sensibilisation sur les antibiotiques » organisée à l'initiative du centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), et à la « Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques » menée par l'OMS. Dans ce cadre, bioMérieux met en place des campagnes de sensibilisation et d'éducation à l'attention des laboratoires, des cliniciens, des vétérinaires, du grand public et de ses collaborateurs, pour une utilisation plus raisonnée des antibiotiques.

Enfin, au Burkina Faso, bioMérieux a apporté son soutien au diplôme inter-universitaire d'antibiologie, co-organisé par des experts africains et français, à travers le financement de bourses d'études pour 6 étudiants de l'université de Bobo-Dioulasso. L'objectif de ce programme est de former des praticiens, en activité dans les hôpitaux publics, à la bonne prescription des antibiotiques.

bioMérieux organise aussi des rencontres de haut niveau scientifique dans le monde entier afin de permettre aux experts d'échanger sur les moyens de répondre à l'émergence préoccupante des souches bactériennes résistantes.

3.3.1.2 Lutte contre le sepsis : le diagnostic précoce en première ligne

Le sepsis est une infection grave caractérisée par une réponse immunitaire de l'organisme entraînant une défaillance d'organes potentiellement mortelle. Il est l'une des premières causes de mortalité dans le monde. Environ 27 millions de personnes dans le monde sont touchées chaque année par cette pathologie.

Établir un diagnostic le plus rapidement possible est crucial pour les patients. En effet, le taux de survie est de 60 % quand les malades reçoivent le bon traitement 2 heures après la prise en charge. Il chute à 30 % s'il est dispensé 4 heures plus tard.

bioMérieux est engagée de longue date dans la lutte contre ce syndrome.

Pour répondre à cet enjeu de santé publique, bioMérieux déploie une approche unique, par solutions, et se place ainsi en véritable partenaire des professionnels de santé. bioMérieux dispose d'une offre complète, « Sepsis solution », dédiée à la prise en charge des patients à tous les stades de la maladie. Elle permet des flux de travail optimisés pour que les échantillons des patients parviennent au laboratoire et soient analysés dans les meilleurs délais.

(1) Center for Disease Dynamics, Economics & Policy

(2) Infectious Diseases Society of America

(3) British Society for Antimicrobial Chemotherapy

(4) British In Vitro Diagnostics Association

L'offre de la Société comprend des tests d'immunoessais, de bactériologie et de biologie moléculaire, s'appuyant à la fois sur la réponse de l'hôte avec le test VIDAS® de dosage de la procalcitonine (PCT) et sur la détection, l'identification et la caractérisation du pathogène avec notamment les gammes BACT/ALERT®, VITEK® et FILMARRAY®.

3.3.1.3 La gestion du risque épidémique lié aux pathogènes émergents : apporter une réponse adaptée dans les pays concernés

bioMérieux est présente de longue date dans les pays émergents et est très attentive à l'émergence de nouveaux pathogènes.

Des solutions validées en contexte épidémique

Depuis 2014, bioMérieux a mis en place un groupe d'experts internes dédié aux menaces que représentent les infections dues aux pathogènes émergents (Zika, Ebola, MERS-CoV, fièvre de Lassa, virus de Marburg, Chikungunya...) et qui travaillent sur la possibilité de développer des tests diagnostiques pertinents. L'objectif est d'une part la surveillance de l'émergence de nouvelles épidémies et, d'autre part, le développement et la validation de tests diagnostiques pour ces pathogènes émergents.

Ainsi, face à la crise sanitaire engendrée par l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014, BioFire Defense, filiale de bioMérieux, a obtenu une autorisation de la FDA (*Food and Drug Administration*) américaine pour une utilisation en urgence de son test clinique de détection du virus Ebola : BIOFIRE® FILMARRAY® BioThreat-E test.

La Société a lancé en 2015 le test ARGENE® MERS-HCoV r-gene®, un nouveau kit RUO (réservé au seul usage en recherche) destiné aux laboratoires travaillant à l'élaboration d'un outil de diagnostic du Coronavirus émergent MERS CoV, responsable du syndrome respiratoire du Moyen-Orient. Cette solution moléculaire permet la détection et le dépistage de ce pathogène qui affiche un taux de mortalité d'environ 35 % chez l'homme.

En avril 2017, la Société a obtenu le marquage CE du panel Respiratoire 2 plus (RP2plus) BIOFIRE® FILMARRAY®. Il permet de tester simultanément 22 pathogènes (18 virus et 4 bactéries) responsables d'infections respiratoires, dont MERS-CoV. Cette version améliorée et étendue du panel Respiratoire BIOFIRE® FILMARRAY® offre notamment un temps de rendu de résultat optimisé (45 minutes contre environ 1 heure précédemment) et une plus grande sensibilité.

Une épidémie d'infections respiratoires aiguës et de pneumonies a émergé dans la ville de Wuhan (province de Hubei, Chine) en décembre 2019. Le coronavirus appelé « Covid-19 », différent des coronavirus connus jusqu'alors, a été identifié comme l'agent responsable de cette épidémie et se dissémine depuis, majoritairement en Chine mais aussi dans d'autres pays du monde. Les équipes de recherche de bioMérieux ont démarré le développement en urgence de tests diagnostiques fiables pour détecter le coronavirus Covid-19. A la date de publication de ce document, la mise à disposition de tests au format ARGENE® est prévue pour le premier trimestre 2020 et le lancement d'un panel dédié au format FILMARRAY® est planifié pour le premier semestre 2020.

Centre d'excellence sur les maladies infectieuses tropicales et programmes de recherche

La Société a créé en 2016 un Centre d'Excellence au Brésil où les équipes locales mènent des projets de recherche sur le diagnostic des maladies infectieuses tropicales.

En avril 2017, bioMérieux et son partenaire, l'Institut de médecine tropicale de l'université de São Paulo, ont reçu le soutien financier de la Fondation pour la Recherche de l'État de São Paulo (FAPESP) pour un programme de recherche portant sur les marqueurs de sévérité des virus tels que ceux de la Dengue et du Chikungunya.

En octobre 2019, bioMérieux et l'Université de São Paulo ont officialisé la création d'une unité mixte de recherche. Sur le modèle du programme de recherche ANTOINE mené avec les Hospices Civils de Lyon (cf. § 1.6.1.3), le programme ANTONIO réalisé avec l'*Infants Institute of São Paulo* porte sur la validation des biomarqueurs chez les enfants fébriles immunocompétents et immunodéprimés. Il vise à valider des biomarqueurs permettant d'exclure une infection bactérienne et de guider la prescription d'antibiotiques.

3.3.2 Qualité et sécurité des produits

bioMérieux s'engage au quotidien pour garantir la qualité et la sécurité de ses produits et ainsi protéger patients et consommateurs (cf. § 1.5). Elle se doit de répondre aux standards les plus exigeants du marché et de veiller à ce que ses partenaires, en amont et en aval de sa chaîne de production, respectent les mêmes degrés d'exigence. Ces éléments sont accentués dans un contexte réglementaire qui évolue rapidement à l'échelle locale et internationale, engendrant une hausse du nombre de réglementations à suivre et une complexité accrue pour répondre à l'ensemble de ces exigences.

Sous l'impulsion de l'augmentation constante et l'expansion géographique de sa base installée, la Société augmente sa vigilance quant à la robustesse de son système de management de la qualité, sa capacité à détecter et corriger d'éventuels problèmes liés à la qualité de ses produits et à assurer la maintenance préventive de ses instruments.

La responsabilité de la Société pourrait être engagée en cas d'erreur de diagnostic résultant d'un défaut de qualité d'un de ses tests et d'un défaut de performance de l'une de ses machines. Comme indiqué au § 2.1.4, la Société a mis en place une Direction qualité globale dont la mission est d'assurer la mise en œuvre d'un système de management visant à garantir le respect aux normes de qualité en vigueur et à adresser les questions réglementaires. Un département Assurance qualité dans chaque région, est impliqué dans toutes les phases de développement des produits, ainsi qu'à chaque étape de production et de distribution, incluant la surveillance après la mise sur le marché et le suivi des réclamations clients et rappels de produits.

Des audits internes réguliers sont menés sur les sites de production, ainsi que dans les filiales, pour renforcer la maîtrise des processus internes et la mise en conformité aux normes tels que MDSAP (cf. § 1.5.1).

Le Groupe fait par ailleurs l'objet d'inspections régulières sur l'ensemble de ses sites de production de la part des autorités de santé visant à assurer un contrôle indépendant et à s'engager dans un processus d'amélioration continue. La synthèse des inspections menées en 2019 est présentée au § 3.4.3.

Enfin, la Société s'est engagée dans un processus de certifications de ses principaux sites de production visant à atteindre les standards les plus exigeants de l'industrie :



• **Certifications ISO 9001 : 49 sites et filiales en 2019**

• **Certifications ISO 13485 : 12 sites et filiales en 2019**

3.3.3 Protection des données

Dans le cadre de ses activités, la Société a accès à 3 catégories de données à caractère personnel : celles de ses employés, celles de patients, et les données administratives de ses partenaires (notamment clients, fournisseurs, distributeurs).

Concernant les données des patients, la confidentialité est assurée par une réglementation particulièrement stricte aux États-Unis (*Health Insurance Portability and Accountability Act – HIPAA*) et en Europe (Règlement Général pour la Protection des Données personnelles – RGPD). Par ailleurs, les systèmes commercialisés par la Société traitent, lors de leur utilisation quotidienne, des données patients. La Société doit s'assurer, dans le cadre de la conception et du support de ces systèmes, de respecter la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de ces données ainsi que le respect des droits fondamentaux des patients concernés (cf. § 2.2.4).

Afin de répondre à ces enjeux, bioMérieux a développé un programme de protection des données à caractère personnel qui s'appuie sur :

- la politique globale de protection des données approuvée par la Direction Générale ;

- la nomination, officialisée auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL), d'un Délégué à la Protection des Données (DPO), rattaché à la Directrice Exécutive juridique, propriété intellectuelle et conformité ;
- un réseau de plus de 50 relais métiers du DPO, au sein des filiales, sites et fonctions globales, qui, formés à la réglementation, est en charge de veiller au respect de la conformité ;
- une formation en ligne au RGPD qui a pour objectif de sensibiliser les employés sur leurs droits.

La méthodologie appliquée pour la mise en conformité au RGPD est maintenant étendue aux autres sociétés du Groupe en dehors de l'Europe afin d'appliquer un niveau de protection au minimum identique à celui imposé par la réglementation européenne.

La politique de bioMérieux et les informations légales sur les traitements sont accessibles sur le site Internet institutionnel de la Société pour les tierces parties et sur son Intranet pour les employés.

Enfin, les traitements des données des patients ont fait l'objet d'analyses d'impact pour la vie privée mettant en évidence les risques potentiels, leur priorisation et le suivi régulier des plans de remédiation.



Ainsi, le programme de mise en conformité au RGPD a permis de recenser plus de 400 processus traitant des données à caractère personnel au sein de la Société. L'évaluation de ces processus a donné lieu à 69 analyses d'impact sur la vie privée ainsi que la tenue d'un registre de traitement incluant plus de 430 applications dans le scope du RGPD.

3.3.4 Actions de mécénat et de solidarité

3.3.4.1 Mécénat

En application de la loi n° 2003-09 du 1^{er} août 2003, le Conseil d'administration de la Société a décidé de consacrer une part de son chiffre d'affaires à des opérations de mécénat. Le tableau ci-dessous décrit la répartition des fonds consacrés aux opérations de soutien de projets de mécénat, de parrainage ou de dons divers :

Actions de mécénat, dons et parrainages (en milliers d'euros)	2019	2018	2017
Actions de mécénat	4 034	3 654	3 047
Dont Fondation Mérieux	409	350	33
Dont Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux	2 000	2 000	2 000
Parrainages et autres dons	326	854	372
TOTAL	4 360	4 507	3 419
En % du chiffre d'affaires	3,5	3,8	3,0

bioMérieux est mécène du Musée de Grenoble et du Musée des Beaux-Arts de Lyon, permettant ainsi l'acquisition d'œuvres d'intérêt patrimonial majeur. Ainsi, en 2019, bioMérieux a participé à l'acquisition, pour le Musée des Beaux-Arts de Lyon, d'une peinture d'Henri Matisse, "Katia en robe jaune".

Depuis de nombreuses années, bioMérieux soutient également différents événements culturels, notamment le Festival de la Chaise Dieu (Haute-Loire – France), un partenariat de plus de 30 ans, le Festival de Musique Baroque de Lyon (Rhône – France) et le Festival Lumière, festival cinématographique organisé chaque année à Lyon (France) par l'Institut Lumière.

3.3.4.2 Engagements avec les communautés locales

Le Groupe est acteur de la vie locale autour de ses sites et filiales en participant à des initiatives sociales et culturelles. À titre d'exemple, la Société met en œuvre une politique en faveur de l'emploi des jeunes en difficulté et de l'égalité des chances, au travers de partenariats avec les associations Sport dans la Ville et l'Institut Télémaque.



Depuis 2007, bioMérieux est l'un des principaux partenaires de l'association Sport dans la Ville en France, qui a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes issus de quartiers sensibles grâce au sport. En 2018, bioMérieux s'est associée au projet de construction d'un espace numérique sur le campus lyonnais de l'Association. Cet espace dédié de 130 m² constitue un lieu de travail innovant pour les jeunes du programme « Job dans la Ville » et

permet de les sensibiliser au digital. Il a été inauguré le 30 janvier 2019 en présence d'Alexandre Mérieux.

En 2019, bioMérieux a souhaité poursuivre son soutien au développement du programme Apprenti'Bus. La Société a participé à l'acquisition d'un 3^e bus aménagé pour des actions itinérantes de soutien pédagogique auprès des jeunes afin de les accompagner dans leur apprentissage de la communication écrite et orale.



En 2014, bioMérieux a initié un partenariat avec l'Institut Télémaque qui s'est donné pour mission de relancer l'ascenseur social en soutenant, depuis la classe de 5^e jusqu'au baccalauréat, des jeunes méritants, de milieux modestes, désireux de réussir leurs études. La Société a financé, pour l'année scolaire 2018-2019, l'accompagnement, par certains de ses collaborateurs, de 20 jeunes sélectionnés par l'Institut Télémaque.

L'ENTREPRISE DES POSSIBLES :



Début 2019, Alain Mérieux a officiellement lancé l'ENTREPRISE DES POSSIBLES, une initiative sociétale très innovante qui entend mobiliser les entreprises de la

métropole lyonnaise et leurs salariés, pour venir en aide aux sans-abri et aux personnes les plus fragiles. bioMérieux, aux côtés d'autres entreprises, a d'ores et déjà répondu à cette mobilisation en tant qu'entreprise fondatrice de ce collectif.

Des modalités incitatives ont été mises en place pour faciliter l'engagement des collaborateurs de bioMérieux qui pouvaient ainsi se porter volontaires sous 2 formes différentes : le don de congés payés ou la réalisation de missions de bénévolat. Sur le premier volet, les salariés de bioMérieux ont répondu d'une façon exceptionnelle par le don de 214 jours de congés payés qui, ensuite

monétisés, ont permis (avec abondement de bioMérieux à 100 %) de verser la somme de 100 000 euros au Fonds de dotation de l'Entreprise des Possibles pour aider les personnes les plus fragiles. Les premières missions de bénévolat ayant été publiées en septembre 2019, un bilan sera publié courant 2020.

COURSE BIKE&RUN :

Depuis trois ans, bioMérieux soutient et participe à la course *Bike&Run* France, organisée chaque année sur le campus d'une grande école lyonnaise. Cette course mixte associe des étudiants issus de grandes écoles et universités, aux côtés d'entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes. En composant des binômes étudiant-entreprise, elle a pour objectif de permettre aux industriels de partager leurs valeurs avec de futurs diplômés autour d'une épreuve sportive et de rencontrer de jeunes talents autrement.

3.4 Opérer en toute indépendance et intégrité

3.4.1 Une structure actionnariale indépendante au service de la santé publique

L'engagement de bioMérieux au service de la santé publique et son expertise en biologie trouvent leurs racines dans l'histoire unique de la famille Mérieux. bioMérieux est détenue à 59 % par l'Institut Mérieux. L'Institut Mérieux met la biologie au service de la médecine et de la santé publique partout dans le monde.

Créée en 2001 par Chantal et Alain Mérieux, la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux est une fondation familiale indépendante, placée sous l'égide de l'Institut de France. Elle est, depuis 2005, l'actionnaire de référence de l'Institut Mérieux à hauteur d'un tiers. Elle perçoit indirectement de l'Institut Mérieux une partie des dividendes versés par bioMérieux, et finance ainsi ses actions sur le terrain.

En tant qu'actionnaire de référence de l'Institut Mérieux, la Fondation Mérieux contribue à entretenir un esprit humaniste et responsable dans le Groupe. La présence de cet actionnaire de référence favorise la pérennité de la Société, contribue à l'amélioration de la santé publique notamment auprès des populations les plus démunies.

3.4.2 Partage de valeurs au profit des Fondations

bioMérieux contribue à l'engagement sociétal du Groupe en partageant la valeur créée, notamment au profit de 2 fondations : la Fondation Christophe & Rodolphe Mérieux et la Fondation Mérieux (« les Fondations »). Ces fondations familiales indépendantes luttent contre les maladies infectieuses affectant les pays en développement, en renforçant notamment leurs capacités de diagnostic. Au-delà du

renforcement des capacités locales de biologie, elles agissent pour protéger les plus vulnérables, particulièrement les mères et leurs enfants.

bioMérieux distribue des dividendes à l'Institut Mérieux. Une partie de ces dividendes est indirectement versée à la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, seul actionnaire ultime à en bénéficier. Cela permet de financer les activités de cette fondation.

En outre, bioMérieux soutient l'action des Fondations par du mécénat. Les Fondations ont ainsi reçu 2,409 millions d'euros en 2019.



La Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux

La Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux a pour objet de contribuer, dans les pays en voie de développement, à la recherche biologique appliquée à la santé publique, et plus particulièrement à la lutte contre les maladies infectieuses, et d'aider au développement de projets scientifiques et éducatifs.

Afin de contribuer à une recherche de haut niveau dans les pays émergents, elle a mis en place le Prix Dr Christophe Mérieux, d'un montant de 500 000 euros. Décerné chaque année, ce prix a pour objectif de soutenir des chercheurs travaillant sur le terrain sur des pathologies spécifiques des pays en développement.

Pour consacrer l'essentiel de ses ressources au financement de ses projets, la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux s'appuie sur les équipes de la Fondation Mérieux en leur confiant la mise en œuvre opérationnelle de ses actions de terrain, en particulier pour la construction et le fonctionnement des Laboratoires Rodolphe Mérieux.



La Fondation Mérieux

Depuis sa création en 1967 par le Docteur Charles Mérieux, la Fondation Mérieux, fondation familiale indépendante reconnue d'utilité publique depuis 1976, lutte contre les maladies infectieuses dans les pays en développement.

Elle s'est fixée pour objectif de renforcer les capacités de diagnostic biologique souvent insuffisantes dans un grand nombre de pays victimes d'épidémies répétées. Son action privilégie le diagnostic, car il est un élément essentiel de la prise en charge des patients, et également un outil indispensable dans la surveillance et le contrôle des maladies.

La Fondation Mérieux articule son action autour de 4 priorités :

- renforcer les capacités de recherche appliquée de terrain grâce à la formation des chercheurs, la création d'outils de diagnostic et le développement de programmes collaboratifs de recherche pour les maladies qui affectent ces pays ;
- accroître l'accès au diagnostic pour les personnes vulnérables en renforçant les capacités de biologie clinique dans les systèmes nationaux de santé par la création de laboratoires d'excellence (les laboratoires Rodolphe Mérieux), la mise en place ou la réhabilitation de laboratoires d'analyses médicales hospitaliers et la formation de leurs personnels ;
- favoriser les échanges et le partage des connaissances entre les acteurs de santé. Le Centre des Pensières (Annecy, France), lieu de rencontres et d'échanges Nord/Sud, joue un rôle clé dans la diffusion mondiale des savoirs et de l'innovation scientifique. Depuis

plus de 30 ans, il accueille des acteurs de santé de toutes disciplines et de tous pays : chercheurs, cliniciens, biologistes, pharmaciens, vétérinaires, représentants des autorités de santé et réglementaires ;

- agir pour la mère et l'enfant dans une approche de santé globale.

En 2019, à titre d'exemple, les réalisations des Fondations sont les suivantes :

- Le Laboratoire Rodolphe Mérieux de Beyrouth, observatoire des agents pathogènes et des maladies infectieuses au Liban, a été nommé laboratoire national de référence pour la tuberculose.
- Au Laos, un laboratoire container de niveau P3 a été installé au Centre d'Infectiologie Lao Christophe Mérieux pour permettre le diagnostic et le suivi de la tuberculose. Ce laboratoire a reçu l'accréditation aux normes ISO 15189 et ISO 15190 (qualité, compétence et sécurité des laboratoires de biologie médicale).

Engagés dans la lutte contre le virus Ebola en République Démocratique du Congo

bioMérieux a soutenu les activités de la Fondation Mérieux dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Maladie à Virus Ebola qui sévit en République Démocratique du Congo. À ce titre, bioMérieux a fait don de systèmes BIOFIRE® FILMARRAY® et de panels Global Fever Panel-RUO (réservé à une utilisation en recherche uniquement) et BioThreat-E (Ebola).

- La Fondation Mérieux a dispensé pour la première fois une formation sur la résistance aux antibiotiques, en partenariat avec l'université Paris-Diderot. Cette formation vise à soutenir les objectifs du plan d'action mondial de l'OMS pour combattre la résistance aux antibiotiques et à renforcer les capacités de prise de décision stratégique, particulièrement dans les pays à faibles et moyens revenus.
- Les Fondations ont initié la construction d'un centre médico-social dédié aux femmes et enfants Yézidis à Shekan (Irak). Inauguré en 2019, ce centre est composé d'unités pour la prise en charge psychologique, d'ateliers de production et d'espaces de jeux et de sport pour les enfants.
- Au Liban, la construction d'un centre médico-social pour les réfugiés a été réalisée par les Fondations, avec le soutien de ses partenaires. Situé dans la plaine de Bakaa, ce centre apporte un suivi médical, des consultations gynécologiques, obstétriques et pédiatriques, ainsi que des informations sur les bonnes pratiques d'hygiène ou sur des questions sociales.

bioMérieux aux côtés du centre Betania à Madagascar

bioMérieux a apporté son soutien financier au centre Betania situé à Ankasina, à Madagascar. Ce centre, dont la Fondation Mérieux est partenaire, est composé d'un dispensaire médical pour les femmes enceintes et les jeunes mamans, d'une école, et d'une cantine pour les enfants. Les fonds alloués par bioMérieux ont servi à réhabiliter le bâtiment médical et à construire un bâtiment sanitaire, dans le but de renforcer la prévention des maladies infectieuses.

3.4.3 Conformité réglementaire applicable aux produits

Comme décrit aux § 1.5 et 2.3.2, les réglementations applicables à bioMérieux sont nombreuses, variées et évoluent rapidement au gré de leur mise en œuvre et transpositions locales. Il existe également un risque que ces évolutions réglementaires ne soient pas identifiées, interprétées et mises en vigueur dans les délais requis.

La Société doit notamment répondre aux obligations réglementaires suivantes :

- exigences liées à l'industrie, telles que notamment les normes ISO (notamment 9001 et 13485), MDSAP (*Medical Device Single Audit Program*), UDI (*Unique Device Identifier*), IVDR (*In Vitro Diagnostic Regulation*), *Post-Market vigilance* ;

- réglementations locales et internationales notamment liées à la gestion des importations et exportations.

La mise en conformité est par la suite contrôlée par les équipes d'audit interne qualité qui s'assurent de la robustesse des processus, des données ainsi que de la documentation afférente aux différentes exigences réglementaires applicables.

Afin de répondre à ces enjeux, la Société a mis en place un Comité de veille réglementaire trimestriel (*Global Watch Committee*) ayant pour but d'identifier, prioriser et suivre la mise en application des principales évolutions réglementaires à travers le Groupe.

La Société est par ailleurs soumise à des inspections régulières de la part des autorités réglementaires locales ou internationales. Les résultats des inspections menées en 2019 sont détaillées ci-dessous :



Principales inspections des autorités réglementaires des sites de bioMérieux en 2019

	Site	Organisme	Date	Commentaires
EMOA	Marcy, Craponne, La Balme, Grenoble, Verniolle (France) et Florence (Italie)	LNE-Gmed, organisme notifié désigné par certaines autorités réglementaires, notamment la FDA, selon les référentiels MDSAP (<i>Medical Device Single Audit Program</i>), ISO 9001 version 2015 et ISO 13485 version 2016	Juin 2019	Renouvellement des certifications MDSAP, ISO 9001 version 2015 et ISO 13485 version 2016
	Combourg (France)	LNE-Gmed, organisme notifié désigné par certaines autorités réglementaires, selon le référentiel ISO 9001 version 2015	Juin 2019	Renouvellement de la certification ISO 9001 version 2015
	Combourg (France)	COFRAC (Comité français d'accréditation) selon le référentiel ISO 17025	Avril 2019	Renouvellement de l'accréditation ISO 17025 des laboratoires d'étalonnage en température et du laboratoire de contrôle
	Tres Cantos (Espagne)	COFRAC (Comité français d'accréditation) selon le référentiel ISO 17025	Avril 2019	Première accréditation ISO 17025 du laboratoire du site
	Tres Cantos (Espagne)	LNE-Gmed, organisme notifié désigné par certaines autorités réglementaires, notamment la FDA, selon les référentiels ISO 9001 version 2015 et ISO 13485 version 2016	Mai 2019	Renouvellement des certifications ISO 9001 version 2015 et ISO 13485 version 2016
AMÉRIQUES	St. Louis et Durham (États-Unis)	LNE-Gmed, organisme notifié désigné par certaines autorités réglementaires, notamment la FDA, selon les référentiels MDSAP (<i>Medical Device Single Audit Program</i>), ISO 9001 version 2015 et ISO 13485 version 2016	Juin 2019	Renouvellement des certifications MDSAP, ISO 9001 version 2015 et ISO 13485 version 2016
	Lombard (États-Unis)	LNE-Gmed, organisme notifié désigné par certaines autorités réglementaires, selon le référentiel ISO 9001 version 2015	Juin 2019	Renouvellement de la certification ISO 9001 version 2015
	Rio (Brésil)	LNE-Gmed, organisme notifié désigné par certaines autorités réglementaires, selon le référentiel ISO 9001 version 2015 et ISO 13485 version 2016	Juillet 2019	Renouvellement des certifications ISO 9001 version 2015 et ISO 13485 version 2016
	BioFire Diagnostics – Salt Lake City (États-Unis)	BSI, organisme désigné par certaines autorités réglementaires, notamment la FDA : audit de suivi de certification, selon le référentiel MDSAP, ISO 9001 version 2015, ISO 13485 version 2016	Septembre 2019	Renouvellement des certifications MDSAP, ISO 9001 version 2015 et ISO 13485 version 2016
ASPAC	Shanghai (Chine)	LNE-Gmed, organisme notifié du site de Pudong, selon les référentiels ISO 9001 version 2015 et ISO 13485 version 2016		Arrêt de la production en juin 2019 sur le site de Pudong

3.4.4 Éthique des affaires

3.4.4.1 Lutte contre la corruption

bioMérieux est exposée à des risques de corruption liés à son activité (cf. § 2.3.1).

L'engagement de bioMérieux au service de la santé publique s'inscrit dans une démarche de protection des intérêts des patients en préservant sa réputation et les intérêts de ses actionnaires. bioMérieux opère dans un cadre de principes d'éthique, de directives,

de procédures et de standards qui correspondent aux normes déontologiques en vigueur. Ainsi, bioMérieux développe un programme de lutte contre la corruption, conformément aux réglementations en vigueur et principes du Pacte Mondial. En particulier, bioMérieux et ses collaborateurs s'engagent à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin d'emploi et de profession.

Ce programme est sous la responsabilité de la Directrice Exécutive juridique, propriété intellectuelle et conformité à travers le département Éthique et conformité. Le responsable global de la Conformité s'appuie sur des responsables régionaux et locaux pour les 3 principales filiales, ainsi que sur une équipe en charge du contrôle des exportations.

Les principes éthiques de la Société s'étendent partout où bioMérieux opère. Pour cette raison, des équipes Éthique et Conformité relais ont été établies sur chacun des sites et ont pour responsabilité d'assurer localement la diffusion et l'application des fondements éthiques et conformité du Programme. Ces équipes s'assurent également que les directives internes Groupe, ainsi que les lois et procédures locales, sont appliquées. Chaque site ou filiale a sa propre équipe d'Éthique et de Conformité locale qui comprend *a minima* le dirigeant de la filiale ou le directeur de site, le responsable ressources humaines, le directeur financier et un coordinateur de formation. Cette équipe est le relais de l'équipe centrale et a pour responsabilité d'assurer localement la diffusion et l'application du programme Éthique et Conformité.

La Direction Générale, le Comité de Direction ainsi que le Comité d'audit de la Société sont régulièrement informés du déroulement du Programme. En outre, un Comité central d'éthique et conformité composé *a minima* de la Directrice Exécutive juridique, propriété intellectuelle et conformité, du responsable Éthique et Conformité, du directeur financier, du directeur ressources humaines et du directeur de l'audit interne et des risques de l'Institut Mérieux, se réunit trimestriellement pour superviser le déroulement du programme Éthique et Conformité au sein du Groupe.

Le département Éthique et conformité est en charge de l'établissement, de la promotion, et du suivi de la mise en place de toutes les règles d'éthique et de conformité, conformément aux lois applicables et au Code de bonne conduite de la Société.

Par ailleurs, bioMérieux a mis en place un outil d'analyse de ses fournisseurs afin d'identifier de potentielles controverses les concernant, notamment en terme de corruption.

Enfin, la Société a mis en conformité son programme anti-corruption au regard de la loi Sapin II, en mettant en place des procédures adaptées.

Programme Éthique et Conformité

À travers le programme Éthique et Conformité (le « Programme »), bioMérieux rappelle que les affaires doivent être pilotées dans le respect des lois et réglementations, mais aussi des valeurs et de la culture de la Société. bioMérieux attend de ses salariés et de ses partenaires le respect et le partage de ses valeurs.

Le Programme doit permettre à l'ensemble des salariés de bioMérieux de contribuer au développement de l'activité dans le respect de l'éthique des affaires, de la culture du Groupe et des règles qui lui sont applicables. Il est conçu pour prévenir les comportements contraires à l'éthique. Le Programme rappelle également les règles applicables en matière de *lobbying*.

La formation des salariés aux règles d'éthique des affaires est un élément phare de ce Programme, qui s'inscrit dans une démarche de prévention des risques. Il repose sur le Code de bonne conduite dont les principes sont progressivement développés dans le Programme, selon des priorités définies annuellement.

En 2019, les principales priorités du Programme restent :

- le renforcement de la prévention de la corruption, en conformité avec les nouvelles exigences de la loi Sapin II ;
- la sécurisation du réseau de distribution et des autres intermédiaires ;
- les relations avec les professionnels de la santé ;
- les règles d'exportation ;
- la nouvelle réglementation européenne sur la protection des données à caractère personnel (RGPD).

Code de bonne conduite

Une nouvelle version du Code de bonne conduite⁽¹⁾, complétée et adaptée aux nouveaux risques qui découlent principalement des nouvelles réglementations (notamment la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment d'argent, les relations avec les professionnels de santé, la protection des données à caractère personnel) a été communiquée à l'ensemble des salariés. Elle est disponible en 9 langues (français, anglais, chinois, espagnol, allemand, portugais, italien, russe et turc) et fait l'objet tous les ans d'une campagne globale de formation et de sensibilisation auprès des collaborateurs. Le Code de bonne conduite prévoit que tout collaborateur qui enfreint une de ses règles, encourage ou autorise une infraction au Code, fait l'objet de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la résiliation de son contrat de travail.

Sa communication est soutenue par :

- une formation sur le contenu du Code de bonne conduite pour tous les collaborateurs ;
- la mise en ligne du code sur le site Internet institutionnel de la Société et sur son Intranet ;
- la communication d'un exemplaire du Code de bonne conduite à chaque nouvel entrant chez bioMérieux.

En outre, le Code de bonne conduite ainsi qu'un document regroupant les « Pratiques d'affaires Applicables aux Tiers » sont portés à la connaissance des partenaires extérieurs à qui le Groupe demande de respecter les principes éthiques des affaires. À cet effet, le Groupe inclut ces documents ou leur référence internet en annexe de ses principaux contrats avec les fournisseurs et distributeurs afin de rendre ces documents contractuellement engageants vis-à-vis de ses partenaires commerciaux.

Dispositifs au profit de la lutte contre la corruption

Le programme de prévention de la corruption de bioMérieux s'appuie, d'une part sur le Code de bonne conduite qui constitue les fondations du programme Éthique et Conformité, et d'autre part sur le Manuel de prévention de la corruption⁽²⁾. Ce manuel, accessible sur le site Internet institutionnel de la Société et sur son Intranet, vise à énoncer les attentes de la Société dans ses relations avec ses partenaires.

Par ailleurs la Société a créé et diffusé en 2019 une nouvelle procédure et un nouvel outil interactif d'approbation des tiers pour identifier et, le cas échéant, écarter avant de les engager, les partenaires à risques en termes de corruption.

La Société a également développé un document décrivant les Pratiques d'affaires applicables aux tiers et un Formulaire

(1) <http://www.biomerieux.com/sites/corporate/files/Ethics/FR/mobile/index.html>

(2) https://www.biomerieux.com/sites/corporate/files/040268_-_att_2_-_manuel_de_prevention_de_la_corruption_-_fr_1.pdf

d'approbation des tiers afin de sensibiliser les partenaires au respect des règles de conduites éthiques de la Société dans les affaires.

Le programme de prévention de la corruption vise à :

- promouvoir une conduite éthique dans les négociations commerciales ;
- former les collaborateurs aux règles internes et aux lois anti-corruption ;
- permettre aux collaborateurs d'exprimer leurs questionnements dans ce domaine.

Le programme Éthique et Conformité inclut des formations en ligne dont le calendrier, le contenu et les destinataires sont définis chaque année. Ces formations ont pour objectif de sensibiliser les salariés aux réglementations et procédures internes applicables, leur permettant d'adopter une conduite éthique et intègre, dans leurs relations d'affaires et de travail.

En 2019, près de 19 000 formations en ligne ont été assignées aux salariés dans l'ensemble des filiales, incluant des cours sur le Code de bonne conduite, la lutte contre la corruption et la gestion des tiers. D'autre part, des cours sur les Codes d'éthique d'AdvaMed (*Advanced Medical Technology Association*, association américaine des fournisseurs de matériels médicaux) et de MedTech Europe (association européenne des fournisseurs de matériels médicaux) et Mecomed (pour le Moyen Orient et l'Afrique) ont aussi été distribués aux employés concernés. Enfin, depuis 2016, tous les nouveaux entrants reçoivent systématiquement 3 cours obligatoires (le Code de bonne conduite, la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts).

En 2016, bioMérieux avait mis en œuvre une campagne globale de formation et de sensibilisation au Code de bonne conduite pour l'ensemble de ses collaborateurs. En 2017, 2018 et 2019, la Société a assigné cette formation à tous les nouveaux entrants. En 2019, une nouvelle campagne globale de formation a été menée auprès de l'ensemble des effectifs.

 **En 2019, la Société a assigné à ses collaborateurs des formations en ligne en matière d'éthique des affaires. Le pourcentage de réalisation de ces formations s'est élevé à 79 % pour celle relative à la lutte anti-corruption, à 78 % pour celle relative à la gestion des tiers, et à 62 % pour celle relative à la gestion des conflits d'intérêt.**

3.4.4.2 Alerte professionnelle

Afin que les collaborateurs puissent s'exprimer et remonter des situations d'alerte, des structures d'écoute et de conseil ont été mises en place à travers une ligne téléphonique et une adresse électronique dédiées (cf. § 2.3.1).

Tout salarié qui serait confronté à un manquement relatif au Code de bonne conduite ou aux lois ou réglementations en général, doit en premier lieu faire appel à sa ligne managériale ou hiérarchique. Il peut également contacter la Direction des ressources humaines, la Direction juridique ou le département Éthique et conformité.

Une ligne éthique, gérée indépendamment par un prestataire extérieur, a été déployée dans l'ensemble des pays où bioMérieux est présente. Elle met à disposition des collaborateurs une ligne téléphonique locale avec un interlocuteur parlant la langue native ainsi qu'un site Web sur lequel un rapport peut être effectué en ligne. À cet effet, chacun des employés du Groupe a reçu en 2018 une carte indiquant les coordonnées locales ou par internet pour adresser leur alerte.

La Société ne tolère aucune menace ou représailles contre un collaborateur ayant fait en toute bonne foi une déclaration, refusé de violer la loi ou participé à une investigation.

Enfin, la Société a engagé les modifications nécessaires de ses procédures et de ses outils afin d'intégrer notamment le statut de lanceur d'alerte professionnelle défini par la loi Sapin II et la loi Vigilance.

3.4.4.3 Affaires publiques et gouvernementales

Environ 70 % des décisions médicales s'appuient sur les résultats de tests de diagnostic *in vitro* alors que le secteur représente 1 à 2 % des dépenses de santé⁽¹⁾. L'importance du diagnostic *in vitro* dans l'amélioration de la prise en charge des patients et son efficacité pour la soutenabilité des systèmes de santé sont de plus en plus reconnues, faisant des tests de diagnostic un élément essentiel de la médecine des 4P de demain (personnalisée, préventive, prédictive et participative).

Sur la base de ce constat, bioMérieux a créé en 2018 la fonction Affaires publiques et gouvernementales. Son objectif est de faire connaître et reconnaître auprès des décideurs publics, en particulier les autorités de santé, la valeur médicale et économique apportée par le diagnostic *in vitro*, notamment dans le combat contre la résistance aux antibiotiques, pour une prescription appropriée des antibiotiques, et pour la sécurité alimentaire.

L'équipe Affaires publiques et gouvernementales s'attache à fournir les informations utiles susceptibles d'éclairer la prise de décision publique, en toute transparence, avec intégrité et dans le respect de sa mission d'acteur de santé publique. En particulier, elle vise à ce que les spécificités du secteur du diagnostic *in vitro* soient prises en compte par les autorités. L'objectif est d'améliorer l'accès au marché et le financement des solutions de diagnostic, sur le long terme, en particulier pour les tests innovants, dans un contexte économique contraint, de changements majeurs dans la pratique médicale et l'organisation des soins médicaux, et de réformes gouvernementales en cours dans le domaine de la santé.

La Société s'engage à mener des actions collectives et individuelles, en s'appuyant sur des informations complètes, exactes, objectives et équilibrées :

- dans le respect des réglementations nationales et internationales ;
- d'une manière raisonnable ;
- dans un esprit de concertation et de transparence.

(1) Rohr et al., *The Value of In Vitro Diagnostic Testing in Medical Practice : a status report*, PLoS one, 2016 Mar 4.

Les exemples suivants illustrent l'action concrète de bioMérieux :

En France – CSF-Antibiorésistance

bioMérieux est le pilote du projet industriel Contrat Stratégique de Filière Industries et Technologies de Santé – Antibiorésistance. Dans un contexte d'urgence de santé publique mondiale, ce groupe de travail a pour objectif de faire des propositions concrètes et argumentées aux autorités de santé françaises afin de (i) fédérer une filière industrielle « antibiorésistance », (ii) permettre le maintien sur le marché des produits de santé existants, (iii) favoriser le lancement de nouveaux produits à des conditions réglementaires et tarifaires satisfaisantes et pérennes pour tous les acteurs, et (iv) asseoir le rôle de la France dans la lutte contre l'antibiorésistance sur la scène internationale.

Aux États-Unis – PACCARB

Le *Presidential Advisory Council on Combating Antibiotic-Resistant Bacteria* a pour objectif de conseiller le gouvernement américain, de l'informer et de formuler des recommandations au regard des programmes et politiques de lutte contre l'antibiorésistance. La *Vice President Global Medical Affairs* de bioMérieux, Christine Ginocchio, participe activement à ce groupe.

La Société s'appuie sur des associations professionnelles dans son action :

- *Advanced Medical Technology Association* (Advamed) : cette association américaine assure la promotion des politiques favorisant les normes déontologiques les plus rigoureuses, l'approbation réglementaire rapide des nouveaux produits, leur remboursement à un tarif approprié et l'accès aux marchés internationaux.
- le Syndicat de l'Industrie du Diagnostic *In Vitro* (SIDIV) : cette organisation professionnelle représente les industriels du secteur en France. Elle les aide à défendre leurs intérêts en se positionnant comme l'interlocuteur de référence des pouvoirs publics. La Directrice des Affaires publiques et gouvernementales de bioMérieux, Isabelle Tongio, a été élue Présidente du SIDIV en 2019 pour une période de 1 an ;
- Medtech Europe est une association européenne de l'industrie médicale dont Yasha Mitrotti, Directeur Exécutif région Europe, Moyen-Orient, Afrique de bioMérieux, est membre du Conseil, et Isabelle Tongio, Directrice des Affaires publiques et gouvernementales de bioMérieux est membre du Comité affaires publiques ;
- *AMR Industry Alliance* est une initiative menée au niveau mondial, qui rassemble des acteurs industriels des sciences de la vie afin de répondre à l'appel des Nations Unies de 2016 pour combattre la résistance bactérienne aux antibiotiques. bioMérieux participe activement à cette organisation aux côtés d'autres compagnies du secteur pharmaceutique et du diagnostic *in vitro*.

La Société est également membre du G5 Santé et de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP).

Le montants des cotisations versées aux organismes professionnels s'élèvent en 2019 à 726 milliers d'euros.

En outre, les filiales de distribution du Groupe sont encouragées à adhérer au syndicat local de la profession. Les frais engagés ne sont pas matériels.

La Société se conforme, par ailleurs, à ses obligations en déclarant ses activités françaises de représentation d'intérêt à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique.

Enfin, le Groupe interdit toute contribution directe ou indirecte (achat de biens et services) aux activités et partis politiques locaux, nationaux ou internationaux ⁽¹⁾.

3.4.4.4 Marketing éthique

Le Code de bonne conduite rappelle que le but ultime des interactions de bioMérieux avec les professionnels de santé est d'améliorer la qualité des soins aux patients et d'améliorer la santé publique. Celui-ci précise que :

- les lois et les réglementations locales concernant la promotion et le marketing envers les professionnels de santé, les règles de bonne conduite du secteur (tels que Advamed et Medtech) et les principes du Manuel de prévention de la corruption doivent être suivis ;
- les professionnels de santé doivent être informés sur nos produits avec exactitude, transparence et loyauté ;
- un produit doit être promu uniquement selon l'utilisation locale approuvée qui en est faite, conformément à la législation locale ;
- il ne doit jamais être offert ou fourni un produit à un professionnel de santé afin de l'influencer de manière inappropriée dans sa prescription ;
- plusieurs législations nationales obligent à consigner et reporter au gouvernement tout transfert de valeur de la Société à un professionnel de santé et il est impératif de s'y conformer ;
- la comparaison des produits de la Société avec les produits de la concurrence doit être équitable, étayée et conforme à toutes les lois et réglementations applicables. Les produits ou services de la Société ne doivent jamais être étiquetés ou commercialisés de manière à les confondre avec ceux de ses concurrents. Les produits, les services et les employés des concurrents ne doivent jamais être dénigrés.

3.4.4.5 Politique fiscale de bioMérieux

bioMérieux mène une politique fiscale responsable. Au travers de ses opérations dans plus de 160 pays, sa contribution fiscale inclut une grande variété d'impôts directs et indirects, des taxes sur les sociétés, des contributions sociales, ainsi que des droits de douane, acquittés dans de nombreux pays. L'approche fiscale de bioMérieux vise à s'assurer de la conformité à la législation et aux réglementations locales, dans la lettre comme dans l'esprit, ainsi qu'aux normes internationales applicables.

Conformément au Code de bonne conduite de bioMérieux, la politique fiscale du Groupe est définie selon les principes suivants :

- **une fiscalité en cohérence avec l'activité** : la fiscalité de bioMérieux est une résultante de son activité et de ses choix opérationnels. bioMérieux ne dispose pas de structure dans des paradis fiscaux, et n'alloue pas de fonction/risque à des structures sans substance économique.

(1) bioMérieux, Manuel de Prévention de la Corruption, p. 15. <https://www.biomerieux.com/en/preventing-corruption>

- Aucune filiale du Groupe n'est localisée dans les juridictions suivantes : Andorre, Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belize, Bermudes, Chypre, Curaçao, Gibraltar, Îles Caïman, Îles Cook, Île de Man, Île Maurice, Îles Vierges Britanniques, Jersey, Luxembourg, Malte, Porto Rico ainsi que Samoa ;
- Par ailleurs, pour des raisons d'opérations commerciales, le Groupe possède des filiales ou des présences dans les juridictions fiscales suivantes offrant des dispositifs fiscalement attractifs : Emirats Arabes Unis, Hong-Kong, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Singapour, Suisse et Taiwan. Le profit taxable dans ces pays est conforme aux recommandations de l'OCDE en matière de juste rémunération.
- L'organigramme juridique des principales sociétés détenues par bioMérieux SA est disponible depuis de nombreuses années dans le § 1.2.2.1 Organigramme juridique.
- **conformité** : bioMérieux s'assure que tous les impôts, taxes et prélèvements sont déclarés et acquittés en conformité aux lois et réglementations locales, et en adéquation avec les standards internationaux reconnus tels que les lignes directrices de l'OCDE. En outre, les filiales du groupe bioMérieux sont tenues d'appliquer le Code de bonne conduite qui promeut notamment l'intégrité financière de ses équipes ainsi que la lutte contre le blanchiment d'argent ;
- **un équilibre international** : bioMérieux dispose d'une politique de prix de transfert, mise à jour régulièrement, qui se conforme au principe du prix de pleine concurrence et de manière générale aux recommandations de l'OCDE. Cette politique est applicable à toutes ses opérations intragroupe transfrontalières.
Pour l'établissement de ses prix de transfert, la Société a réalisé une analyse fonctionnelle rigoureuse de ses activités, afin de rémunérer chaque société du Groupe selon les fonctions exercées, les risques encourus, les actifs et les moyens utilisés. Cette analyse l'a amenée à identifier plusieurs sociétés « entrepreneurs principaux », selon les gammes de produits et services commercialisés. Ces « entrepreneurs principaux » sont situés de façon prépondérante en France et aux États-Unis. Ceux-ci reçoivent, conformément aux principes de l'OCDE, la rémunération résiduelle, c'est-à-dire le bénéfice ou les pertes restant une fois que toutes les entités participant au processus économique, notamment les sociétés commerciales, ont été justement rétribuées.
- **coopération avec les autorités fiscales** : bioMérieux favorise une communication ouverte et proactive avec les administrations fiscales de tous pays. bioMérieux contribue à l'élaboration annuelle du *Country by Country Reporting* (CbCR) qui est déclaré auprès de

l'administration fiscale française par la société consolidante ultime, Compagnie Mérieux Alliance, société mère de l'Institut Mérieux. La France met actuellement les données du CbCR à disposition de 62 pays (dont les 27 pays de l'Union Européenne, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, l'Inde, le Japon, la Corée du Sud, la Russie et les États-Unis).

Le département Fiscalité reporte à la Direction administrative et financière du Groupe. Il s'appuie sur un réseau de correspondants internes et sur des conseils externes, en fonction des sujets à traiter. Ce département coordonne, sensibilise et soutient les Directions financières de chaque filiale du Groupe afin de s'assurer qu'elles atteignent le niveau de conformité requis par la politique et les standards du Groupe.

La charge d'impôt du Groupe est expliquée dans la partie relative aux états consolidés (cf. § 6.1.2, note 25). Une analyse plus spécifique par région est effectuée ci-après.

Le taux effectif d'impôt (TEI) de la région Amériques, région qui représente 45 % du chiffre d'affaires global du Groupe, s'établit à 21 %. Ce taux, inférieur au taux légal aux États-Unis (environ 25 %), principal pays de la région, s'explique par l'impact positif du crédit d'impôt recherche et de la réforme fiscale américaine bénéficiant aux entreprises produisant aux États-Unis et vendant à l'étranger (réduction de la charge d'impôt par le biais de la déduction FDII - *Foreign-derived Intangible Income*). Hormis ces éléments, le TEI de la région Amériques s'établirait à 25 %.

Le taux effectif d'impôt (TEI) de la région EMOA, région qui représente 36 % du chiffre d'affaires global du Groupe, s'établit à 22 %. Ce taux, inférieur au taux légal français de 34,43 %, s'explique par l'impact positif, en France, du crédit d'impôt recherche et de la réduction d'impôt mécénat. Hormis ces éléments, le TEI de la région EMOA s'établirait à 30 %.

Le taux effectif d'impôt (TEI) de la région Asie Pacifique, région qui représente 19 % du chiffre d'affaires global du Groupe, s'établit à 64 %. Le taux moyen de la région est impacté de façon négative par les pertes de la société Hybiome qui bénéficie d'un taux d'imposition de 15 %, et par des déficits non reconnus sur des activités de *manufacturing* en Inde et en Chine. Hormis ces éléments, le TEI de la région Asie Pacifique s'établirait à 30 %.

Les crédits d'impôt recherche dont bénéficient les « entrepreneurs principaux », situés essentiellement en France et aux États-Unis, reflètent un engagement financier et humain important, permettant le maintien et le développement d'emplois hautement qualifiés au niveau local, garant d'un développement à long terme dans lequel les valeurs de bioMérieux s'inscrivent.

3.5 Favoriser le développement et le bien-être de nos collaborateurs

Les collaborateurs constituent la richesse de bioMérieux. Ainsi, la gestion des ressources humaines constitue un enjeu pour bioMérieux.

Environ 73 % des collaborateurs sont localisés en France et aux États-Unis. C'est pourquoi les actions décrites ci-dessous font essentiellement référence à ces 2 pays, qui font ainsi figure de pilotes avant la mise en œuvre dans les autres pays du Groupe. Ces actions servent de référence pour la politique sociale que bioMérieux s'efforce d'appliquer à l'ensemble de ses collaborateurs dans le monde en tenant compte des législations et cultures locales. Par exemple, les procédures de recrutement, la politique salariale, la politique formation et les entretiens annuels s'appliquent d'une manière identique à l'ensemble des salariés, dans le monde.

bioMérieux a été officiellement reconnue en 2020, par le *Top Employers Institute* comme l'un des meilleurs employeurs pour la qualité de ses conditions de travail, en Chine pour la seconde année consécutive, en France, aux États-Unis et en Afrique du Sud.

Basé sur l'évaluation de 600 pratiques RH (par exemple la gestion des talents, des performances, la formation, la rémunération et la culture d'entreprise), la restitution des résultats permet d'obtenir un outil d'aide à la décision pour faire évoluer la stratégie et mettre en place des actions d'amélioration continue.



bioMérieux figure à la 3^e place du palmarès des entreprises les plus attractives de France et a été récompensée pour la troisième année consécutive lors de la 10^e édition des *Randstad Awards* ⁽¹⁾.

3.5.1 Une culture d'entreprise basée sur le dialogue social

La Société considère comme essentiel d'entretenir de bonnes relations sociales avec ses salariés. Il existe une tradition de dialogue social très développée avec les instances représentatives du personnel, en France mais également dans ses filiales.

La France s'est dotée en 2019 d'une nouvelle instance représentante du personnel, le Comité Social et Economique (CSE). Ainsi, un CSE d'établissement (CSEE) a été mis en place sur chaque établissement français (Marcy l'Etoile, Craponne, La Balme-IDC, Grenoble-Verniolle, Ker Lann-Combours-Ivry). Chaque CSEE se réunit au moins 1 fois par mois et est informé et consulté sur des sujets économiques, de santé et de sécurité de l'établissement. En plus de ces 5 CSEE, un CSE Central a été constitué au niveau de la Société regroupant 16 titulaires et 16 suppléants. Il se réunit au minimum 1 fois tous les 2 mois (alors que l'obligation légale est d'1 fois tous les 6 mois) et a pour mission de traiter des sujets intéressant l'ensemble de la Société. Le CSE s'est réuni 11 fois en 2019. En fonction des sujets traités, les membres du Comité de Direction participent à ces réunions qui ont notamment permis d'aborder la situation de la Société, son environnement, ses résultats financiers, la stratégie mondiale de la Société à 5 ans, sa politique de R&D, sa stratégie industrielle, les évolutions de l'organisation, le bilan social et le rapport égalité femmes/hommes, dans le contexte de l'application des accords d'entreprise.

Par ailleurs, depuis 2008, un Comité d'Entreprise Européen (CEE) a été créé, intégrant toutes les filiales européennes de bioMérieux. Il

s'est réuni 2 fois en 2019 et traite des sujets dépassant le périmètre France.

Chacune de ces instances (CSEE, CSEC, CEE) est animée par 1 président et 1 secrétaire. Chaque CSEE et le CSEC sont par ailleurs dotés d'une commission chargée de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des collaborateurs. Les accords collectifs, négociés avec les syndicats représentatifs dans l'entreprise (CGT et CFDT en 2019), prévoient tous la constitution d'une commission de suivi, composée des signataires de l'accord. Ces commissions sont chargées de suivre l'application des accords et d'en faire des bilans réguliers. A titre d'exemple, la commission égalité professionnelle Femme/Homme et la commission handicap suivent des indicateurs de performance chiffrés, et la commission centrale de santé sécurité et conditions de travail suit les indicateurs de l'accord Santé au travail signé en 2012.

Les accords et avenants conclus en 2019 sont les suivants :

- un accord sur la Qualité de Vie au Travail a été signé à l'unanimité le 31 janvier 2019. Cet accord innovant, remarqué par le Ministère du Travail et distingué par les Assises du Droit Social, instaure de nouveaux modes d'organisation du travail, par exemple un télétravail non régulier appelé *FlexJob*, et engage l'entreprise dans des démarches de qualité et bien-être auprès des salariés ;

(1) L'étude *Randstad Employer Brand Research* a été menée en 2018 par l'institut indépendant TNS auprès du grand public sur un panel de 250 entreprises avec plusieurs milliers de personnes, qui se sont prononcées sur une dizaine de critères majeurs comme le salaire, la sécurité de l'emploi, les perspectives de carrière, la responsabilité sociale, etc.

- un accord d'entreprise signé à l'unanimité, relatif à la négociation annuelle obligatoire sur les salaires, les conditions de travail et l'égalité professionnelle ;
- un accord octroyant un supplément d'intéressement aux collaborateurs en France afin de partager les fruits de la croissance importante en 2018 ;
- un nouvel accord d'intéressement a été signé à l'unanimité pour les années 2019 à 2021 permettant à bioMérieux de partager les fruits de la croissance avec ses collaborateurs ;
- un accord sur le dialogue social et la mise en place des Comités sociaux et économiques au sein de chaque établissement en France, signé à l'unanimité, reprend les droits et obligations des partenaires sociaux au sein de bioMérieux SA, notamment les avancées en terme de dialogue social octroyées aux représentants du personnel, qu'ils soient élus par les collaborateurs ou désignés par les syndicats représentatifs au niveau national ;
- un accord et un avenant sur l'organisation des élections professionnelles au sein des 5 établissements français ;
- un avenant à l'accord Plan d'Épargne Entreprise signé à l'unanimité permet à chaque collaborateur éligible en France, de souscrire des parts du Fonds OPUS et ainsi être détenteurs d'actions de bioMérieux (cf. § 3.5.3.1 « Actionnariat salarié »).

Par ailleurs, un projet de négociation sur la gestion dynamique des fins de carrières a été initié.

Certains accords signés par bioMérieux ont été reconnus, illustrant ainsi la qualité du dialogue social en France et encourageant la Société à poursuivre son engagement.

bioMérieux a été reçue au Ministère du travail le 28 juin 2019, lors des journées du dialogue social organisées par Madame la Ministre Muriel Pénicaud, pour détailler les avancées contenues dans l'accord Qualité de Vie au Travail.

Ce même accord a été sélectionné par les Assises du Droit Social pour concourir au prix de l'accord le plus innovant de l'année et a reçu le 2^e prix, remis par Mme Myriam El Khomri, ancienne Ministre du travail.

Par ailleurs, l'organisation du travail s'est structurée avec la mise en place de nombreux accords depuis l'accord relatif à la mise en œuvre des 35 heures. Ainsi, bioMérieux, s'est toujours attachée à favoriser la qualité de vie au travail de ses collaborateurs en assurant une meilleure flexibilité et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. À titre d'exemple, ont été mis en œuvre ou améliorés les horaires variables, les horaires décalés, les horaires de nuit, les suppléances samedi-dimanche, avec des compensations tenant compte de la pénibilité de ces horaires, et les contreparties aux déplacements hors temps de travail.

L'accord « Santé au travail », relatif à l'amélioration de la santé et au bien-être des salariés au travail, porte une attention particulière aux postes de travail, à l'organisation, au travail de nuit, à la prévention des risques psycho-sociaux et de harcèlement, dans le respect du principe de non-discrimination. Cet accord instaure le télétravail régulier pour certains personnels autonomes, qui peut s'appliquer d'une manière constante, ou à l'occasion d'événements particuliers nécessitant une diminution des trajets domicile-lieu de travail (grossesse, réadaptation après un accident de santé).

Les risques psycho-sociaux (RPS) sont l'un des principaux sujets d'attention de bioMérieux (cf. § 3.5.5.3).

3.5.2 Gestion des effectifs et des compétences

3.5.2.1 Gestion des carrières et de la performance

Le développement des collaborateurs est un enjeu stratégique et sociétal pour bioMérieux. Il permet d'accompagner les collaborateurs dans leur carrière. Il s'appuie sur la construction d'une relation de confiance et de dialogue entre les collaborateurs et les managers.

Depuis plusieurs années, le Comité de Direction et la fonction Ressources Humaines animent le processus *Talent Pool & Succession Plan* afin d'identifier, développer et fidéliser les talents. En 2019, plus de 98 % des talents identifiés sont restés dans la Société. L'identification de ces collaborateurs à fort potentiel permet de bâtir les plans de succession sur les postes stratégiques, définis lors du processus de *Strategic Workforce Planning*. En collaboration avec Mérieux Université, la Société a conçu des programmes et parcours spécifiques afin d'accompagner leur développement et leur prise de fonction.

À partir du plan stratégique à 5 ans, les Régions déclinent leur plan de GPEC prenant en compte les orientations du Groupe et leurs spécificités. Les principaux axes pour 2019 et les années à venir sont notamment :

- la maîtrise de nouvelles compétences métier (ventes, *supply chain*, médical), répondant aux évolutions des marchés, des technologies et de la digitalisation ;
- le renforcement des pratiques managériales, avec la mise en place du *Leadership Competence Model*, et de l'approche interculturelle.

Les plans de formation faits dans les pays déclinent ces thématiques comme axes prioritaires de développement et accompagnent les grands projets de transformation de la Société.

Un processus spécifique de gestion de la performance (PMP – Processus de Management de la Performance) s'applique à tous les collaborateurs du Groupe. Il s'agit d'un outil d'évaluation de la performance des collaborateurs sur l'année écoulée (maîtrise de la fonction et atteinte des objectifs) ainsi que d'un outil de développement (les souhaits et besoins individuels des collaborateurs sont identifiés) ; sur la base de ces entretiens bi-annuels, des actions nécessaires à l'amélioration de la performance collective et individuelle sont mises en place. L'entretien de mi-année a pour objectif de définir le plan de développement des collaborateurs, notamment le plan de formation.

3.5.2.2 Formation

bioMérieux s'appuie sur deux piliers pour répondre aux besoins de développement des collaborateurs, d'une part l'université d'entreprise « Mérieux Université » qui a pour vocation de former les collaborateurs du groupe Institut Mérieux, et, d'autre part une organisation spécifique à bioMérieux pour être au plus proche des besoins locaux et régionaux.

L'offre de Mérieux Université est déployée dans quatre pôles régionaux en France, aux États-Unis, en Chine et au Brésil et regroupe :

- des programmes dédiés aux managers afin de diffuser une culture managériale commune entre les entités du groupe Institut Mérieux :
 - un programme *Manager and Leadership Essentials* est proposé pour tous les managers du Groupe,
 - un programme d'intégration des nouveaux managers *New Leader Induction*, qui permet aux participants de mieux appréhender les enjeux du Groupe, sa stratégie, et de les fédérer autour d'une culture managériale commune,
 - le programme *Fit For the Future* a également eu lieu pour la cinquième édition en décembre 2019. Celui-ci vise à accompagner notamment par la conduite de projets stratégiques, le développement à des postes de leaders, des managers dotés d'un potentiel d'évolution ;
- des parcours de formation spécifiques à certaines fonctions proposés au sein d'académies. Il s'agit à la fois d'adapter les compétences de chaque famille de métier, d'anticiper et accompagner les transformations majeures qui les impactent, d'animer une communauté de pratiques active et innovante. Ces parcours sont conçus en collaboration avec les responsables des métiers concernés. À ce titre en 2019, plusieurs parcours *Essentials* existent, notamment en Finance, Marketing, Ventes, *Manufacturing*, *Supply Chain*, Gestion de Projets, parcours R&D ;
- des accompagnements individuels (*Coaching*) et collectifs (*Teambuilding*).

Par ailleurs, la formation aux produits constitue toujours un axe indispensable pour répondre au mieux aux besoins des clients de bioMérieux.

Depuis mars 2019, Mérieux Université a mis à disposition des employés de l'Institut Mérieux une solution digitale d'apprentissage des langues qui propose un centre de ressources appelé *Essentials* pour travailler cinq langues : anglais, français, espagnol, allemand et italien. Elle comprend des entraînements à la compréhension orale et écrite, au vocabulaire, à la grammaire et à la prononciation.

Afin de faire évoluer les compétences bureautiques et digitales au sein de bioMérieux, une autre plateforme est à la disposition depuis janvier 2018 des employés de la région EMOA et depuis janvier 2019 également des employés des régions Asie Pacifique et Amériques. Cette plateforme comprend, sous forme de courtes vidéos (*micro-learning*), des formations sur plus de 400 outils et plateformes (bureautique, communication, internet, multimédia, systèmes d'exploitation, etc.).

bioMérieux développe l'utilisation d'outils digitaux pour la formation de ses collaborateurs. Une plateforme de formation déployée depuis 2017 permet à chaque collaborateur de consulter l'intégralité de l'offre de formation de bioMérieux de manière centralisée et ce, quelle que soit la modalité pédagogique (formation présentielle, *e-learning*, *blended learning*, vidéo, etc.). Cette dernière permet, au niveau mondial, d'accélérer la digitalisation des apprentissages et de répondre pour un large public et de manière plus réactive, aux compétences émergentes telles que l'adaptation aux nouveaux outils informatiques, les nouvelles réglementations ou les nouvelles méthodes de travail notamment collaboratives. En outre, bioMérieux encourage l'autoapprentissage de ses salariés afin qu'ils puissent se former au-delà de leur métier.



En 2019, le total d'heures de formation s'est élevé à 241 344 heures, soit un nombre moyen d'heures de formation par salarié de 21 heures (contre 20 heures en 2018).

Le taux d'accès à la formation des collaborateurs en 2019 est de 89 %.

Le nombre moyen d'heures de formation par salarié et par zone géographique est de 10 heures en Amériques, de 25 heures en Asie-Pacifique et de 31 heures en EMOA.

3.5.3 Attraction et rétention des talents

bioMérieux veille à fidéliser ses collaborateurs et à attirer de nouveaux talents. Elle doit ainsi leur proposer des conditions professionnelles favorables et attractives. Dans un monde en constante évolution, et pour maintenir un modèle d'entreprise indépendante et axé sur les personnes, bioMérieux met en place de nombreuses actions afin de créer un environnement de travail stable et satisfaisant pour tous ses employés. En particulier, bioMérieux a pour ambition de mettre en

œuvre une politique mondiale dans le respect des cultures et des législations locales, grâce à un dialogue social de qualité au service d'une performance économique ambitieuse, des rémunérations attractives, et des opportunités de mobilité interne, tout en veillant à la promotion de la diversité. Enfin, bioMérieux s'attache à tisser des liens étroits avec des grandes écoles et universités à travers le monde afin d'identifier et attirer des jeunes talents (cf. § 3.5.3.3).

3.5.3.1 Rémunérations

La politique de bioMérieux valorise la rémunération sous forme de salaire de base et de bonus, et met un accent tout particulier sur les éléments périphériques tels que la retraite, la prévoyance ou encore la santé.

Structure de rémunération	Les rémunérations (parts fixes et variables) sont fixées au niveau de chaque pays en fonction du contexte local, de la performance économique de la Société et des performances individuelles. Pour les cadres, la classification mondiale des fonctions permet de comparer les niveaux de responsabilités et de positionner les rémunérations en fonction de chaque marché local. Pour renforcer la cohésion des équipes autour des valeurs et priorités stratégiques de bioMérieux, les collaborateurs du Groupe bénéficient d'une rémunération variable. Par ailleurs, les collaborateurs en France, aux États-Unis ainsi que les <i>Global leaders</i> et les <i>Talent poolers</i> bénéficient d'une rémunération variable pondérée sur les indicateurs liés aux performances économiques de la Société communiqués au marché. À titre d'exemple, la rémunération des collaborateurs de bioMérieux SA se compose à la fois d'une rémunération de base (salaire de base, prime d'ancienneté, primes et majorations diverses) et d'une rémunération variable, comprenant les dispositifs légaux et la prime sur objectifs, sur décision unilatérale de l'employeur. Depuis 2016, la Société envoie à chaque collaborateur français un bilan social individuel, qui récapitule l'ensemble de ses rémunérations et avantages sociaux.
Participation, intéressement et épargne salariale	Un accord de participation est en vigueur chez bioMérieux SA, selon la formule légale. L'accord d'intéressement dont bénéficient les salariés de bioMérieux SA depuis 2013, a été renouvelé pour les exercices 2019 à 2021. Ce nouvel accord, signé en début d'année 2019, inclut une augmentation de l'intéressement principal. En outre, un supplément d'intéressement de 1 000 euros bruts a été alloué en 2019 à chaque collaborateur de façon égalitaire au terme de l'exercice 2018. La volonté de la Société est d'associer étroitement les salariés aux fruits de sa croissance, au travers de ces différents systèmes et des dispositifs d'épargne salariale mis à leur disposition, notamment en France : plan d'épargne d'entreprise (PEE mis en place en 1987), plan d'épargne retraite collectif (PERCO), et actionnariat. La Société encourage l'épargne de la rémunération variable collective sur ces 2 derniers dispositifs par un abondement. Le PERCO bénéficie d'un abondement de la Société qui peut aller jusqu'à 1,5 % de la rémunération annuelle brute des salariés. Le montant comptabilisé dans les comptes de l'exercice 2019 au titre de l'intéressement (y compris forfait social) s'élève environ à 20 millions d'euros contre environ 21 millions d'euros en 2018.
Actionnariat salarié	L'introduction en Bourse de la Société, le plan d'épargne d'entreprise et plusieurs plans d'actionnariat salariés pour les salariés du Groupe menés au cours des dernières années, permettent aujourd'hui à près d'un collaborateur sur deux d'être actionnaire de bioMérieux (cf. § 7.3.4). En 2019, la Société a souhaité poursuivre cette dynamique. Après deux premiers plans en 2017 et 2018 destinés aux employés hors France et États-Unis, un nouveau plan d'actionnariat salarié (<i>MyShare</i>) a été mis en place auprès de toutes les filiales (sauf interdiction locale). Tous les salariés disposant d'au moins 3 mois d'ancienneté ont pu participer à ce plan d'actionnariat salarié sous forme d'une décote de 30 % et d'un abondement à 100 % des 1 000 premiers euros. Le taux de participation en France s'est élevé à 65 % et à 44 % dans le reste du monde.
Retraites complémentaires	La Société porte une attention toute particulière à préparer la retraite de ses salariés : article 83 en France, plan 401K aux États-Unis, mécanismes similaires dans d'autres pays. Cette politique différenciante est intégrée dans la présentation de la rémunération globale de collaborateurs lors de leur recrutement et joue un rôle dans l'attraction des talents.
Attribution gratuite d'actions	Afin de retenir les personnes clés de la Société, comprenant les <i>Global Leaders</i> ainsi que les personnes identifiées lors du processus <i>Talent Pool</i>, bioMérieux a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique d'attribution gratuite d'actions (cf. § 7.4).
Congés	La plupart des filiales dans le monde ont une politique d'attribution de jours de congés supérieurs au minimum légal et récompensent la fidélité de leurs collaborateurs avec des jours de congés supplémentaires liés à l'ancienneté.
Restauration d'entreprise	La Société propose des cafétérias d'entreprise sur la plupart de ses sites et apporte une contribution financière au prix du repas payé par le collaborateur dans certains pays. Ainsi, 75 % des salariés dans le monde ont la possibilité de bénéficier d'un repas équilibré sur leur lieu de travail, permettant ainsi d'éviter certaines situations de précarité alimentaire pour ses collaborateurs. En 2018, bioMérieux a investi 1,2 million d'euros dans l'amélioration des cafétérias de 2 sites en France (La Balme et Marcy l'Étoile) et 200 000 euros dans l'amélioration de l'offre culinaire proposée aux collaborateurs (plus de produits bio, locaux, frais...).

À fin décembre 2019, la totalité des frais de personnel (salaires, charges sociales, intéressement et participation) s'est élevée à 1 014 millions d'euros contre 875 millions d'euros au 31 décembre 2018 (cf. note 20 du § 6.1.2).

3.5.3.2 Promotions et mobilité interne

La mobilité interne est considérée comme l'un des éléments clés de la réussite de la politique de l'emploi. La question des compétences et des évolutions des métiers à horizon trois-cinq ans est abordée à plusieurs niveaux de la Société. Il existe des facteurs technologiques, avec l'impact toujours plus grand du digital, mais aussi économiques, en rapport avec l'évolution de la clientèle ou de la concurrence.

Grâce à sa présence mondiale et à sa diversification technologique, la Société peut offrir à ses collaborateurs des opportunités de

développement professionnel et de mobilité interne. En outre, l'appartenance au groupe Institut Mérieux offre des possibilités de mobilité au sein de l'Institut et de ses filiales.

La politique mise en œuvre par bioMérieux consiste à favoriser les promotions internes en proposant l'accompagnement et les formations nécessaires à ces évolutions.

3.5.3.3 Attraction et rétention destinées aux jeunes

bioMérieux poursuit son engagement en faveur du recrutement des jeunes actifs. Ainsi, bioMérieux est partenaire de grandes écoles et universités en France et à l'international, lui permettant de renforcer ses coopérations avec la recherche universitaire. Cette démarche s'inscrit dans la politique ressources humaines de la Société destinée à attirer des talents et des profils scientifiques correspondant à l'évolution de ses métiers.



bioMérieux est engagée depuis 2015 dans un partenariat avec EMLYON Business School. À ce titre, elle est l'une des premières sociétés à intégrer le *Global Business Network*, regroupant les grandes entreprises internationales partenaires de l'école. Elle devient ainsi le partenaire expert en sciences de la vie, dans le cadre du programme IDEA (*Innovation, Design, Entrepreneurship & Arts*), nouvelle approche pédagogique mise en œuvre par EMLYON et visant à former les futurs entrepreneurs de l'innovation. En matière de recherche, bioMérieux soutient le développement des travaux menés au sein de l'Institut français de gouvernement des entreprises (IFGE), centre de recherche et laboratoire social de l'EMLYON dédié aux questions de gouvernance des entreprises. Le partenariat comprend également un volet formation destiné à accompagner les collaborateurs du Groupe dans l'évolution des compétences, notamment liées à la transformation digitale des entreprises.



bioMérieux est également membre fondateur de la Fondation Université Grenoble Alpes depuis 2014. Cette fondation s'est donnée pour mission de soutenir des projets de recherche et de formation d'excellence, ainsi que de promouvoir l'égalité des chances, afin d'accompagner les transitions du 21^e siècle. En 2019, la Société a reconduit son mandat auprès de la Fondation UGA pour une période de cinq ans.

Depuis 2015, bioMérieux participe également au programme *Master Excellence Health4Life* de l'Université Grenoble Alpes (UGA) et a ainsi financé 31 bourses en cinq ans afin de permettre aux meilleurs étudiants de cette filière de poursuivre leurs études dans un environnement international. Ce master de la faculté de Pharmacie de l'Université Grenoble Alpes associe des approches multidisciplinaires et présente l'originalité de développer des interfaces entre le domaine de la santé et celui de l'ingénierie informatique et mathématique. Ce partenariat permet à la Société de recruter des jeunes issus de ce cursus.



bioMérieux est partenaire de la Fondation INSA Lyon depuis 2010. La Société accueille chaque année des stagiaires de l'INSA, anime des conférences métiers au sein de l'école et participe à son Forum Entreprises.



Dans la continuité de ce partenariat, la Société est désormais *Corporate Partner* du programme UNITECH. Ce programme d'échange d'excellence regroupe 9 universités européennes : INSA Lyon (France), Chalmers (Suède), Trinity College (Dublin, Irlande), Université d'Aix-la-Chapelle (Allemagne), ETH Zürich (Suisse), Polytechnico de Milan (Italie), TU Delft (Pays-Bas), Loughborough University (Angleterre), UPC Barcelona (Espagne) et plus de 20 entreprises partenaires. Ce programme permet à la Société de participer à la sélection des meilleurs étudiants ingénieurs et à leur formation, fortement orientée sur les nouvelles technologies, de proposer aux étudiants des projets d'étude ou des stages et de recruter des candidats tout au long de leur cursus.



Des partenariats de longue date existent également avec l'École Supérieure de Biologie, Biochimie, Biotechnologies (ESTBB), un établissement du pôle scientifique de l'Université Catholique de Lyon. Près de 180 collaborateurs de bioMérieux en sont d'anciens diplômés et la Société accueille chaque année des jeunes en stage et en alternance. Le DRH EMOA de bioMérieux préside depuis 2008 le Conseil de perfectionnement de l'école, un lieu d'échanges avec les responsables pédagogiques permettant de recueillir l'avis de professionnels et de faire évoluer le contenu des programmes l'adaptant aux nouvelles compétences demandées par les entreprises. En octobre 2017, bioMérieux a renouvelé son engagement auprès de l'école en signant une convention formalisant son partenariat pour 3 ans.

bioMérieux est également engagée dans la formation des moins de 28 ans et propose chaque année à plusieurs candidats de réaliser une mission à l'international grâce au programme de Volontariat International en Entreprise (VIE) de 6 à 24 mois.

3.5.3.4 Enquêtes de satisfaction des collaborateurs

En 2019, une enquête a été lancée auprès de plus de 2 000 collaborateurs aux États-Unis afin de mesurer leur engagement. La participation s'est élevée à 71 %. Le taux d'engagement mesuré a atteint 76 %, soit 4 points de plus comparé à un échantillon de sociétés nord-américaines, et 2 points de plus qu'un échantillon de sociétés internationales du secteur Biotechnologies et dispositifs médicaux.

La Société a conduit une autre enquête en région ASPAC (Chine, Japon, Corée) avec une participation de 82 %. À compter de 2020, elle entend généraliser cette démarche au travers d'une enquête mondiale.

3.5.3.5 #LifeAtbioMerieux

bioMérieux s'est engagée dans des initiatives et événements qui rassemblent ses collaborateurs et leur propose des offres et des prestations innovantes. Cette démarche contribue au bien-être des

salariés en permettant de décloisonner les organisations et de promouvoir le partenariat entre les équipes. Le tableau ci-dessous retrace les événements les plus marquants de l'année 2019.

Journée Boite à Idées	Dans la continuité de la journée participative lancée début 2018 donnant la parole à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, bioMérieux poursuit la mise en place et le suivi des actions proposées (près de 19 000 idées collectées). À ce titre, la plateforme collaborative <i>Enjoy&Share</i> se dote d'un 3 ^e module « petites annonces » permettant aux salariés de vendre, de donner ou d'échanger objets ou services. Ce module s'ajoute aux 2 précédents lancés en 2018 : échange de maisons et échange de séjours linguistiques pour enfants de collaborateurs.
Conciergerie	Sur les sites de Craponne, Marcy l'Étoile, Campus de l'Étoile et de La Balme, qui regroupent environ 85 % de ses employés en France, bioMérieux a ouvert un guichet multiservices permettant à ses collaborateurs de gagner du temps pendant leurs journées de travail. Environ 50 % d'entre eux sont inscrits. Ce guichet est financé par la Société. L'accès au service est gratuit pour chaque collaborateur, qui règle ses propres commandes, sur la base d'une grille de tarifs préférentiels.
Marché local bio	bioMérieux propose à ses employés, sur certains sites, l'accès à un marché de producteurs locaux favorisant une agriculture biologique et respectueuse de l'environnement. bioMérieux enrichit régulièrement l'offre proposée.
Family Days	Les sites de bioMérieux organisent régulièrement des événements visant à accueillir les familles des collaborateurs. En 2019, les sites français ont accueilli plus de 5 700 personnes (collaborateurs et leur famille) lors des journées portes ouvertes organisées sur chaque site permettant de découvrir les différents métiers de bioMérieux à travers des ateliers thématiques animés par des salariés bénévoles.
Santé et prévention	- Des campagnes de vaccination gratuite contre la grippe sont proposées notamment aux collaborateurs des sites France, États-Unis et Asie Pacifique. - En France, les salariés et leur famille bénéficient d'un service de conciergerie médicale et de téléconsultation. Ce service permet entre autres, d'avoir accès à un médecin 24h/24 et 7J/7.
Actions des collaborateurs auprès des communautés locales	Entreprise des Possibles : la Société s'est engagée au côté d'autres entreprises lyonnaises afin de venir en aide aux sans-abris et aux personnes les plus fragiles (cf. § 3.3.4.2). D'autres actions, à l'initiative de chacune des filiales de la Société, sont menées localement et se poursuivent tous les ans.

3.5.3.6 Indicateurs



La lecture des indicateurs ci-dessous permet d'apprécier dans quelle mesure les politiques de la Société en matière de ressources humaines influent sur sa capacité à attirer et retenir ses collaborateurs.

NOMBRE DE COLLABORATEURS AYANT CHANGÉ DE NIVEAU HIÉRARCHIQUE

Zones géographiques	2019		2018		2017	
	Nombre de promotions	% de l'effectif	Nombre de promotions	% de l'effectif	Nombre de promotions	% de l'effectif
France	314	8,0 %	303	7,8 %	246	6,4 %
EMOA	87	2,1 %	26	1,9 %	26	2,0 %
Amériques	382	7,5 %	307	6,7 %	209	5,1 %
Asie Pacifique	65	6,0 %	33	2,9 %	34	3,2 %
TOTAL	848	7,3 %	669	6,0 %	515	5,0 %

Le pourcentage est calculé sur le nombre d'employés hors CDD et intérimaires.

TAUX GLOBAL DE ROULEMENT VOLONTAIRE

Entrées = 1 998		Sorties = 1 445		dont CDI	dont 3 ans d'ancienneté pour les CDI
CDI	1 591	Volontaires	937	855	469
CDD	407	Involontaires	508	246	106

En 2019, le taux de roulement volontaire des collaborateurs en CDI s'élève à 7,9 % et à 4,3 % pour les collaborateurs ayant moins de 3 années d'ancienneté (contre respectivement 7,5 % et 4,2 % en 2018).

TAUX D'ABSENTÉISME

Absentéisme : Valorisation/jours théoriques	2019 ^(d)			2018 ^(d)		
	Nb de jours d'absence	Nb de jours théoriques	%	Nb de jours d'absence	Nb de jours théoriques	%
Amériques ^(a)	56 511	1 103 776	5,1 %	12 564	992 319	1,3 %
ASPAC ^(b)	1 196	218 987	0,6 %	3 145	237 753	1,3 %
Chine	15	77 751	0,0 %	1 756	96 213	1,8 %
EMOA ^(c)	56 995	1 050 682	5,4 %	43 776	1 028 441	4,3 %
France	49 758	778 825	6,4 %	35 324	776 977	4,5 %

(a) Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, États-Unis

(b) Australie, Chine, Corée du Sud, Inde, Japon, Singapour

(c) Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pologne, Royaume-Uni, Russie, Turquie

(d) à compter de 2018, les effectifs d'Astute sont inclus, suite à l'acquisition de cette société la même année

3.5.4 Diversité et inclusion

La diversité étant un facteur indéniable de la performance de l'entreprise, bioMérieux a mis en place une politique permettant de sensibiliser ses collaborateurs et managers. Cette politique de diversité est menée en tenant compte des spécificités locales. bioMérieux met en œuvre des actions spécifiques au niveau des processus RH afin de mesurer les évolutions dans ce domaine.

3.5.4.1 Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes

La politique de bioMérieux s'appuie sur les accords « Égalité professionnelle femmes/hommes » qui sont renégociés tous les 3 ans. Ils ont permis de mettre en place des mesures dont l'objectif est de respecter l'égalité de rémunération et les conditions de travail entre les femmes et les hommes. Concernant le Conseil d'administration et les instances dirigeantes, bioMérieux a défini une politique telle que décrite dans le § 4.2.6.3.

Le dernier accord sur l'égalité femmes/hommes a été signé à l'unanimité en octobre 2017 et s'applique aux années 2018 à 2020. Il s'inscrit dans la continuité des actions précédentes et insiste sur la mise en place d'outils de suivi d'indicateurs de performance revus par une commission *ad hoc*. Il met l'accent sur la formation de tous les

acteurs internes, pour prévenir les propos et comportements sexistes, avec notamment un module de formation pour les managers consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes. Enfin, cet accord prévoit des dispositions particulières pour les salariés engagés dans un protocole d'assistance médicale à la procréation. La Société dispose d'une politique de non-discrimination au titre de laquelle seules les compétences prévalent lors de l'examen d'une candidature interne ou externe pour un poste managérial.

Le réseau WoRLD (*Women Ready for Leadership Diversity*), ouvert à tous les collaborateurs, hommes et femmes, de bioMérieux dans le monde, œuvre depuis sa création en 2013 en faveur d'une plus grande mixité au sein des positions de management, en parallèle des actions menées par la direction des ressources humaines. En France, en 2019, il a poursuivi son partenariat avec l'Alliance pour la Mixité en Entreprise (AME), association qui regroupe les réseaux d'une quinzaine de sociétés présentes sur la région Auvergne Rhône-Alpes et qui permet à des employés de bioMérieux de participer à des événements inter-entreprises sur les enjeux de la mixité en entreprise. Parmi les temps forts de l'année, deux événements de *networking* ont été organisés par le réseau. Par ailleurs, le réseau WoRLD a accompagné l'organisation d'une conférence avec le *Healthcare Business women Association* (HBA).

L'INDEX ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES : 88/100

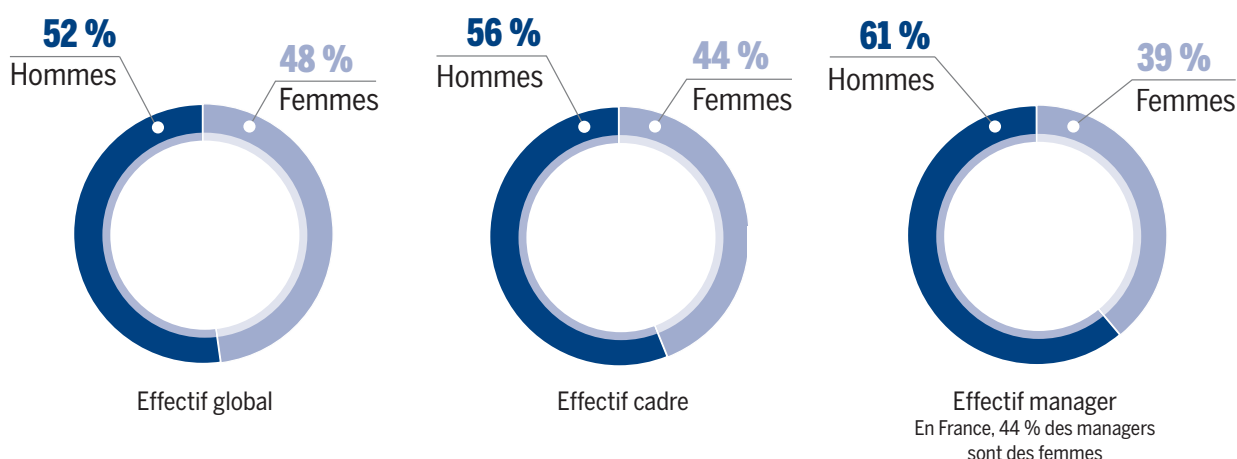
Depuis mars 2019, les entreprises françaises sont tenues de publier leur index de l'égalité femmes/hommes et ce afin d'encourager l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. Cet index est communiqué à leur Comité social et économique, à l'inspection du travail et doit être communiqué sur le site internet de la Société. Les entreprises se situant en dessous de 75 doivent mettre en place des mesures correctives pour atteindre ce score dans un délai de 3 ans.

Cet index est calculé sur les 5 indicateurs suivants :

- l'écart de rémunération femmes/hommes ;
- l'écart de répartition des augmentations individuelles ;
- l'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés) ;
- le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité ;
- la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

L'index a été publié sur le site internet de l'entreprise en mars 2019 et devra être recalculé chaque année en début d'année.

RÉPARTITION FEMMES/HOMMES AU SEIN DES EFFECTIFS CADRES ET DES EFFECTIFS MANAGER



TAUX DE PROMOTIONS INTERNES FEMMES/HOMMES

	2019			2018		
	Nombre de promotions Femmes	% de promotion Femmes	Nombre total de promotions	Nombre de promotions Femmes	% de promotion Femmes	Nombre total de promotions
France	188	60 %	314	166	55 %	303
EMOA	54	62 %	87	14	54 %	26
Amériques	148	39 %	382	146	48 %	307
Asie Pacifique	27	42 %	65	19	58 %	33
TOTAL	417	49 %	848	345	52 %	669



3.5.4.2 Favoriser l'emploi et l'insertion des collaborateurs en situation de handicap

Un accord d'entreprise est signé tous les 4 ans pour l'ensemble des sites français et a été renouvelé en 2017. Cet accord prévoit un engagement de recrutement, toute nature de contrat confondue, et un budget dédié aux collaborateurs en situation de handicap permettant notamment, de favoriser le maintien dans leur poste.

Ainsi, la Société finance à hauteur de 257 000 euros, grâce notamment à cette contribution volontaire, une politique d'embauche, d'insertion et de formation des personnes en situation de handicap, et souhaite favoriser la sensibilisation et la formation des acteurs impliqués dans l'accueil de ces personnes. Elle participe également au maintien dans l'emploi par l'aménagement du poste de travail (environ 65 % du budget).

Dans le cadre des initiatives développées par la Société depuis de nombreuses années en faveur des personnes en situation de handicap, des journées « Handibio » sont organisées en France. Elles ont pour but de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs au handicap. Ainsi, 4 journées ont été organisées en 2019 : à Verniolle, où un *escape game* a permis aux nombreux participants de vivre avec un handicap, à Saint Vulbas et La Balme, et à Marcy l'Étoile où un repas dans le noir a été organisé et a obtenu un vif succès.

Dans le cadre de l'accord Handicap et de l'engagement sociétal, le service Recrutement EMOA a renouvelé en 2019 le programme

#HandiBioRecrutement. Ce programme a pour objectif de favoriser l'embauche de travailleurs en situation de handicap au travers de deux actions : d'une part la sensibilisation à destination des managers pour les préparer à mener des entretiens avec des travailleurs en situation de handicap ; d'autre part, une journée annuelle dédiée au recrutement avec le soutien de partenaires locaux comme Cap'Emploi, les Groupements d'Employeurs Travailleurs Handicapés (GETH) et des écoles de la région. Cette journée permet de constituer un vivier de candidatures et de proposer des emplois, des alternances et des stages. Des contacts étroits sont noués avec différentes écoles pour le recrutement de jeunes en situation de handicap.

La politique de bioMérieux en France dans ce domaine permet d'améliorer le taux d'emploi de salariés en situation de handicap tel qu'il est mentionné dans la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH). En 2019, le taux d'emploi brut⁽¹⁾ de salariés en situation de handicap est de 6,07 % de l'effectif contre 5,96 % en 2018.

Dans le cadre de sa responsabilité sociétale, bioMérieux travaille également avec les entreprises du secteur adapté afin de permettre à des personnes en situation de handicap d'avoir un emploi dans un milieu protégé.

(1) Le taux d'emploi brut est un indicateur réglementaire qui bénéficie de majorations par rapport au pourcentage de collaborateurs en situation de handicap

RÉPARTITION DES COLLABORATEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Zones géographiques	% collaborateurs en situation de handicap/effectif 2019	% collaborateurs en situation de handicap/effectif 2018
France	4,8 %	4,5 %
EMOA (hors France)	1,2 %	1,1 %
Amériques	2,1 %	2,1 %
Asie Pacifique	0,0 %	0,2 %

3.5.5 Santé et sécurité des collaborateurs

3.5.5.1 Politique et organisation en matière de santé et sécurité

La démarche Santé et Sécurité s'inscrit dans une politique globale Santé, Sécurité et Environnement (SSE), signée par la Direction Générale, qui couvre l'ensemble des activités de la chaîne de valeur.

Le département SSE opère à l'échelle du Groupe, afin de développer une approche proactive et harmonisée de prévention des risques pour les personnes, les opérations industrielles et l'environnement. Ce département est rattaché au directeur *manufacturing & supply chain*, membre du Comité de Direction de la Société. Les orientations et la politique sont discutées lors de Comités SSE trimestriels, auxquels participent le Président Directeur Général, certains membres du Comité de Direction et des experts métier.

Un réseau d'animateurs en SSE est en place au sein de chaque site et filiale :

- pour chaque site, un responsable SSE rapporte au directeur de site. Cette fonction peut être complétée par d'autres personnes (ingénieurs et techniciens HSE) en fonction de la taille et des risques du site ;
- pour chaque filiale, un représentant SSE est identifié et est en charge de soutenir la démarche.

Un système de management SSE est en place au sein de chaque site ; celui-ci repose sur l'amélioration continue en suivant le principe du PDCA (*Plan-Do-Check-Act*).



Objectif 2020 : certification OHSAS 18001 de ses principaux sites bio-industriels.

À fin 2019, 9 sites sont certifiés OHSAS 18001 (Marcy l'Étoile, Craponne, La Balme, Saint-Vulbas, Madrid, Florence, Combourg, Grenoble et Verniolle), soit 100 % des sites européens et environ 2/3 des sites bio-industriels du Groupe (cf. § 1.7.2)

Les sites de Durham, St. Louis et Lombard (Etats-Unis) et Rio de Janeiro (Brésil), se présentent à cette certification en 2020, ce qui porterait ainsi à 93 % le taux de sites principaux couverts.

3.5.5.2 Évaluation, prévention et maîtrise des risques professionnels

La Société mesure ses taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles à travers l'ensemble de ses activités. Ces événements sont pris en compte afin de prioriser les axes d'amélioration au fil du temps et de diminuer l'accidentologie (cf. Vision 2020, § 3.7.1 « Tableau de synthèse »).



Objectif 2020 : réduction de 30 % du taux de fréquence d'accidents du travail avec arrêt, soit un taux inférieur ou égal à 1,3.

Résultat 2019 : - 3 % par rapport à 2015 (taux de fréquence de 1,8)

bioMérieux dispose d'une « boîte à outils » de gestion de la santé et de la sécurité au travail qui intègre de nombreux processus et outils déployés à l'échelle mondiale, par exemple :

- outil de *reporting* des situations dangereuses et suggestions d'améliorations (environ 5 000 cas rapportés chaque année par l'ensemble des collaborateurs) ;
- évaluation des risques à chaque poste de travail et mise à jour périodique ;
- inspections et audits des activités afin de vérifier l'adéquation des mesures de prévention ;
- campagnes de sensibilisation aux différents risques sous la dénomination *Proud to be a daily hero* afin de responsabiliser les employés sur les actes sécuritaires (ex : chutes dans les escaliers, chutes sur surfaces glissantes, chutes de plain-pied, etc.) ;
- bioMérieux déploie des programmes de formation spécifiques :
 - chaque nouvel arrivant suit une formation HSE adaptée au site et aux activités qu'il va conduire,
 - tous les employés qui ont une activité très spécifique doivent suivre des formations conduisant à une habilitation (électrique, cariste, travail par point chaud, travail en hauteur),
 - certains employés suivent une formation d'auditeur interne HSE et ISO 14001/OHSAS 18001,
 - d'autres formations peuvent être dispensées au cas par cas (transport de marchandises dangereuses, risque biologique, risque chimique, échauffements musculaires avant activités physiques, équipier de seconde intervention, Sauvetage Secourisme au Travail, etc.).

En 2019, bioMérieux a poursuivi un programme de formation en ligne à la sécurité automobile sur l'ensemble de ses sites et filiales. Ce programme concerne environ 2 000 collaborateurs répartis dans le monde. L'objectif de cette formation est de sensibiliser et d'améliorer la perception des employés aux risques liés à la conduite automobile. Tous les mois, les collaborateurs se connectent en ligne et suivent un module de quelques minutes, adapté aux conditions du pays dans lequel il se trouve, sur une thématique liée à la conduite automobile.

3.5.5.3 Bien-être au travail et promotion de la santé

La Société intègre la prévention des risques psycho-sociaux pour ses collaborateurs dans son processus d'évaluation des risques professionnels, et bénéficie principalement en Europe, de nombreuses expériences et actions dans leur prévention et leur analyse. Ainsi, en France, un accord sur la santé au travail a été signé avec les représentations syndicales (cf. § 3.5.1).

Au-delà de la prévention des risques liés à l'activité professionnelle, la Société prend en compte la santé de ses collaborateurs :

- tous les collaborateurs du Groupe sont couverts par une assurance santé (nationale, privée, ou les deux) ;
- les sites favorisent la pratique du sport par la mise à disposition d'installations sportives ou par des subventions pour l'accès à une salle de sport ;
- la Société propose à ses collaborateurs, sur la plupart des sites, une prise en charge de la vaccination antigrippale saisonnière ;
- en France, les salariés et leur famille bénéficient d'un service de conciergerie médicale et de téléconsultation. Ce service permet entre autres, d'avoir accès à un médecin 24h/24 et 7J/7 ;

- sur ses sites nord-américains, la Société déploie un programme pilote d'accès aux soins et d'éducation à la santé. Ces initiatives sont déployées notamment à travers un centre médical dédié aux collaborateurs et leur famille à St. Louis. Ainsi, les collaborateurs qui le souhaitent peuvent bénéficier de bilans de santé, de dépistages précoces du cancer, ainsi que de conseils médicaux ou nutritionnels dispensés par des professionnels. La confidentialité des données médicales est scrupuleusement respectée et la Société n'a pas accès aux données personnelles ;
- les sites de St. Louis et de Durham ont mis en œuvre des initiatives pour sensibiliser les salariés et leurs proches aux mesures de santé publique prioritaires. Le centre bioMérieux *Live Well* offre aux 800 employés du site et à leur famille, des services de premiers soins. En outre, un programme digital d'aide à la perte de poids, *Real Appeal*, est proposé aux salariés ;
- aux États-Unis, les durées des congés paternité et maternité ont été respectivement étendues à 2 et 12 semaines.

La Société a organisé un cycle de conférences sur plusieurs sites en France, abordant le thème des risques psycho-sociaux (RPS). Ces conférences, animées par un médecin enseignant formateur spécialisé, s'inscrivent dans la réflexion sur l'amélioration de la qualité de vie des collaborateurs et la prévention. De plus, l'offre de formation interne a été étoffée avec un nouveau module d'une journée intitulé « Comment ne pas s'épuiser et être attentif à ses collaborateurs » destiné aux responsables de service. Par ailleurs, un programme d'évaluation des RPS est en cours de déploiement. Il est structuré en 5 étapes : création d'un Comité de pilotage sur les RPS, diffusion d'un questionnaire de diagnostic à l'ensemble des salariés, analyse, interprétation et restitution des résultats, participation de salariés à des groupes de travail ciblés sur les thématiques identifiées, et élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions. En 2019, les efforts ont plus particulièrement porté sur les deux dernières étapes.

3.5.5.4 Indicateurs de performance sur la santé et la sécurité au travail



Un reporting des accidents du travail est réalisé, analysé en Comité de Direction mensuellement, et affiché dans la Société.

Indicateurs de sécurité ⁽¹⁾	2019	2018	2017
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	1,8	2,0	2,8
Taux de sévérité des accidents du travail	0,04	0,04	0,07
Nombre de maladies professionnelles	2	11	7

(1) Voir référentiel au § 3.8 pour le périmètre organisationnel couvert.

3.6 Promouvoir une chaîne de valeur responsable et durable

3.6.1 Achats durables et responsables

La Société fait appel à de nombreux partenaires extérieurs : achats de matières, de services et de prestations (cf. § 2.2.2).

Pour assurer une continuité de RSE, bioMérieux s'est engagée dans une logique de gestion durable de la relation avec ses partenaires. bioMérieux associe ses fournisseurs à sa démarche d'amélioration continue et les implique dans sa stratégie de croissance durable fondée sur la protection de l'environnement, le progrès social et les droits fondamentaux de l'homme.

Les engagements et les exigences de bioMérieux vis-à-vis de ses fournisseurs sont décrits dans la « Charte des achats responsables entre bioMérieux et ses fournisseurs ». Cette charte, revue en 2018, met en avant les aspects essentiels de la démarche d'achats responsables de la Société. Elle est signée par le Président Directeur Général et le directeur des achats, et est publiée sur le site Internet et la Société (www.biomerieux.com).

bioMérieux conduit chaque année des formations dédiées aux équipes achats pour déployer cette politique.

Depuis 2015, bioMérieux accentue ses efforts en matière d'achats responsables et inclut dans les nouveaux contrats, des clauses liées aux obligations éthique & conformité ainsi que celles spécifiques aux professionnels de santé.

En matière d'achats responsables, bioMérieux a renforcé l'évaluation de ses fournisseurs en ajoutant des critères RSE en lien avec leurs activités dans le processus de sélection, et en suivant annuellement la performance RSE des fournisseurs stratégiques.



Par ailleurs, bioMérieux a lancé en 2018 un processus d'évaluation RSE de ses fournisseurs en s'appuyant sur les services d'une agence de notation (Ecovadis). En 2019, 109 fournisseurs stratégiques pour la plupart ont fait l'objet de notations Ecovadis représentant plus de 20 % des dépenses d'achats.

La note minimum attendue de 45 sur 100 a été dépassée par 84 fournisseurs. Des plans d'actions sont discutés avec les 25 autres fournisseurs n'ayant pas atteint cette note minimale.

La moyenne des notes des fournisseurs de bioMérieux s'élève à 56,1 alors que la moyenne d'Ecovadis s'élève à 42,4.

Depuis 2016, bioMérieux SA a renforcé, via un prestataire de services, ses procédures de contrôle de ses fournisseurs français, en particulier relatives aux obligations de donneur d'ordre en matière de travail dissimulé.

Par ailleurs bioMérieux s'est engagée dans une démarche d'amélioration de la maîtrise de sa chaîne d'approvisionnement dans le but de garantir une continuité d'activité. L'ensemble des matières premières fait l'objet d'une évaluation de risque visant à déterminer l'exposition du Groupe. Des plans de sécurisation, notamment comme la qualification de seconde source d'approvisionnement, sont mis en œuvre sur chacun des sites de production. Ils sont revus périodiquement par le Comité de Direction.

En outre, bioMérieux utilise pour certains de ses produits, des matières premières d'origine animale (par exemple sang de mouton et sang de cheval). Dans ce cadre, la Société demande à ses fournisseurs d'assurer le bien-être animal en mettant en place les structures, procédures et autorisations nécessaires. À titre d'exemple :

- Structure du Bien-Être Animal (SBEA) qui a pour mission de s'assurer que les animaux sont traités dans le respect de la réglementation en vigueur, que les protocoles validés sont bien suivis, que lors de la mise en place de ces protocoles, ceux-ci sont bien adaptés d'un point de vue douleur animale, et enfin que les conditions de traitement de l'animal sont adaptées (alimentation, soin, lumières, analgésie) ;
- Comité d'éthique ;
- Autorisation d'expérimentation animale délivrée par le ministère dans le respect de la réglementation Européenne 2010/63.

Dans le cadre de ses activités vétérinaires, bioMérieux est amenée à tester l'efficacité de ses tests sur des populations animales. Néanmoins, ces études sont faites *ex vivo* et n'affectent pas l'intégrité physique des animaux testés.

bioMérieux s'efforce, dans la mesure du possible, de ne pas utiliser de matières premières ou de composants contenant des minerais dont elle a connaissance qu'ils alimentent des conflits (*conflict minerals*).

3.6.2 Gestion des distributeurs

Afin d'assurer la distribution de ses produits, bioMérieux s'appuie sur un réseau de distributeurs. Selon le périmètre de service retenu, les distributeurs assurent des prestations couvrant essentiellement les champs suivants : marketing, ventes, maintenance, logistique.

bioMérieux est engagée dans un programme d'accompagnement des activités des distributeurs. Il vise à optimiser le service rendu aux clients finaux, tout en garantissant une qualité de service et de prestations répondant aux exigences réglementaires et aux standards internes. Après une sélection rigoureuse de ses distributeurs, bioMérieux porte une attention particulière à leur respect des bonnes pratiques à travers les engagements suivants :

- la formation et la sensibilisation aux pratiques d'affaires défendues par bioMérieux, ainsi qu'au Code de bonne conduite (cf. § 3.4.4.1 et 3.4.4.4) ;
- la mise en œuvre des procédures strictes quant au transport des produits bioMérieux, notamment afin de garantir le respect de la chaîne du froid, pouvant *in fine* impacter la qualité des produits (cf. § 1.5.1 et 3.3.2) ;
- la formation des distributeurs à l'installation, l'utilisation et la maintenance des instruments visant à assurer la qualité des diagnostics réalisés par les clients ;
- l'accompagnement à la mise en œuvre des procédures de vigilance et de gestion des réclamations clients (cf. § 1.5.2.1 et 1.5.3) ;
- l'éducation médicale visant à promouvoir la valeur des produits de bioMérieux.

La Société s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue auprès de ses distributeurs et à ce titre, cultive une relation durable et pérenne au service des professionnels de santé et des industriels.

La Société est actuellement en cours de révision du processus général de sélection, d'accompagnement, et de suivi de ses distributeurs, ainsi que des indicateurs associés.

3.7 Limiter notre impact sur l'environnement et le changement climatique

3.7.1 Gouvernance et politique

Dans l'optique de maîtriser les risques environnementaux et de minimiser son empreinte écologique (cf. § 2.2.6), bioMérieux évalue ses impacts sur l'environnement (sol, eau, air, bruit, odeurs, énergie, déchets...). Ses initiatives s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire fondée sur une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires.

La gestion de l'environnement s'effectue suivant le principe de l'amélioration continue et inclut la planification d'objectifs environnementaux, le déploiement d'un plan d'actions et d'une organisation responsabilisante, le système de surveillance et mesurage (indicateurs, inspections, audits), et la revue de l'atteinte des objectifs.

bioMérieux a mis en place un Système de Management de la Santé, de la Sécurité et de l'Environnement. Il couvre la conception, la fabrication et la maintenance d'instruments et de logiciels, et la conception et la fabrication de réactifs permettant de réaliser des tests de diagnostics *in vitro*, au sein des sites bio-industriels, des centres de R&D et des filiales, répartis dans le monde entier. Ce système de management est déployé au sein de chaque site et repose sur l'amélioration continue en suivant le principe du PDCA (*Plan-Do-Check-Act*).

En application de cette politique, bioMérieux a défini ses objectifs au travers du programme « Vision 2020 Santé, Sécurité et Environnement ». Un nouveau plan plus ambitieux est en cours de définition pour les années à venir en accord avec les principes internationaux. Les objectifs fixés sont les suivants :

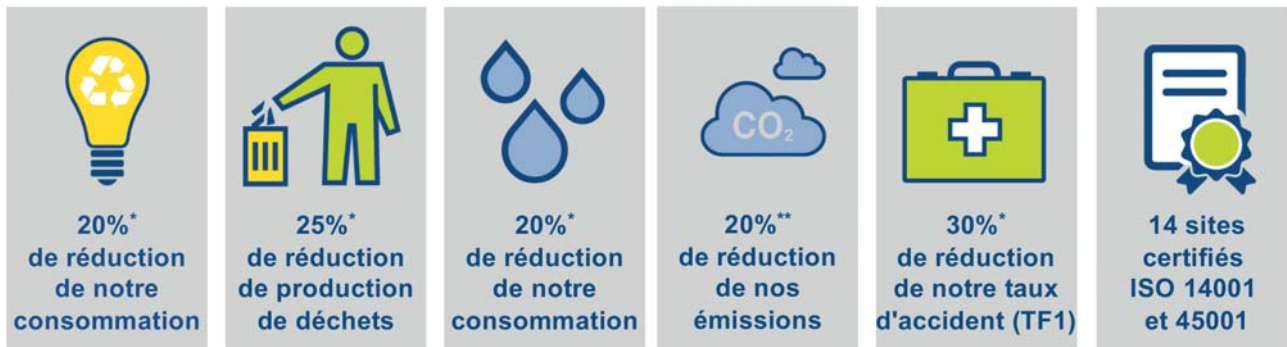
- améliorer la performance environnementale ;
- évaluer l'impact environnemental des produits et des matériaux qui leur sont associés à chaque étape de leur cycle de vie, pour tenir compte des meilleures pratiques en vigueur et pour soutenir un plan d'amélioration ambitieux ;
- généraliser l'engagement des filiales et des sites, ainsi que des collaborateurs du Groupe pour la réussite de ce programme ;
- introduire les standards SSE de bioMérieux dans la relation avec les fournisseurs et accompagner son déploiement chez les prestataires logistiques ;
- mettre en place des outils destinés aux collaborateurs afin de collecter des informations, suggérer des améliorations, et déployer efficacement la politique SSE (cf. § 3.5.5.1).

3



VISION HSE 2020

CIBLES 2020



2015

Année de référence

ENERGIE	DECHETS	EAU	CO2	TF1	SITES CERTIFIES
106 MWh/M€	5,5 T/M€	302 M³/M€	34 T/M€	1,9	6

Performance 2019

Comparaison à l'année de référence

84 MWh/M€	3,6 T/M€	246 M³/M€	26 T/M€	1,8	9
-20%	-35%	-19%	-26%	-3%	64%

* Par rapport à l'année de référence 2015 – ramenées au chiffre d'affaires
 ** sur Scope 1 et Scope 2

Dans le cadre du déploiement de cette politique, la Société dispense de nombreuses formations à la protection de l'environnement :

- à l'occasion de l'arrivée de chaque nouveau collaborateur ;
- dans le contexte du déploiement du système de management de l'environnement sur les sites selon la norme ISO 14001 : sensibilisation aux impacts environnementaux et aux bonnes pratiques de prévention, et formation à l'audit interne environnemental ;
- dans le cadre de projets de réduction des déchets et de consommation d'énergie : formations *ad hoc* aux fonctions concernées (opérateurs de production, équipes *packaging*) afin de réduire les rejets de produits non justifiés (cf. § 3.7.3.3).

Le département Santé, sécurité, environnement (SSE) élabore, soutient et contrôle l'application de la politique environnementale. Celle-ci est validée et suivie par le Comité SSE (cf. § 3.5.5.1). Sa mise en œuvre est de la responsabilité de chaque entité qui a la charge d'assurer la maîtrise des conséquences des activités de bioMérieux sur l'environnement.

Le département SSE assure la veille de toutes les exigences réglementaires dans leur domaine (au niveau international, national et local), ainsi que le développement et la mise en œuvre des processus et procédures pour assurer la conformité à ces exigences. En particulier, ce département assure la veille et le respect des réglementations spécifiques aux substances dangereuses (REACH, Biocides, GHS, CLP, ROHS).

Il participe également au dispositif de maîtrise des risques d'interruption de la production et de la *supply chain*. Les procédures et les processus sont développés et implémentés pour identifier les risques majeurs et les maîtriser à travers les plans de continuité d'activité.

Dans le cas des nouveaux projets d'investissement (agrandissement, nouvelle implantation, augmentation de capacité de production, etc.), une analyse préalable d'impact sur l'environnement est conduite. Pour les constructions, des lignes directrices détaillées sont définies dans un document appelé « exigences HSE pour les constructions nouvelles et rénovations majeures ».

3.7.2 Éco-conception des produits

L'éco-conception consiste à intégrer des critères environnementaux dès la conception d'un produit (ou d'un service). L'objectif est d'en réduire les impacts et d'en augmenter la performance tout au long de son cycle de vie. Cette démarche tient compte de l'équilibre entre les exigences environnementales, techniques, économiques et sociales.

Le cycle de vie du produit décrit toutes les étapes nécessaires à sa production (extraction des matières premières, transport, transformation, production des matériaux et composants, fabrication du produit...), sa distribution, son utilisation et sa fin de vie. L'évaluation de performance doit quant à elle s'appuyer sur une approche multi-critères et couvrir les catégories de dommages les plus représentatives du produit ou du service étudié (santé humaine, changement climatique, ressources et écosystèmes).

La volonté de la Société en matière d'éco-conception a été réaffirmée en 2019 par le Comité SSE. Un programme ambitieux est en cours de développement avec, notamment les départements R&D et SSE, afin d'améliorer la performance environnementale des produits de la Société.



La première Analyse de Cycle de Vie (ACV) a été réalisée sur l'instrument VIDAS® et ses réactifs, selon une méthodologie conforme aux normes internationales ISO 14040 et 14044. L'analyse a mis en lumière que :

- la distribution des réactifs VIDAS® jusqu'aux clients et l'usage de l'instrument par les clients sont les 2 étapes du cycle de vie contribuant majoritairement à l'empreinte environnementale du produit VIDAS® ;
- le cycle de vie du produit présente des impacts environnementaux principalement liés au réchauffement climatique et à l'eutrophisation.

Ainsi, la Société a confirmé l'importance du choix des modes de transport de ses produits afin d'en améliorer l'empreinte globale (cf. § 3.7.3.2). Par ailleurs, forte de cette première analyse, bioMérieux poursuit le déploiement des ACV à ses principales gammes.

3

3.7.3 Impact du changement climatique sur la performance et la conformité environnementale

3.7.3.1 Certifications



À fin 2019, 9 sites sont certifiés ISO 14001:2015 (Marcy l'Étoile, Craponne, La Balme, Saint-Vulbas, Tres Cantos, Florence, Combours, Grenoble et Verniolle). Les sites de Durham, St. Louis et Lombard aux États-Unis et Rio de Janeiro au Brésil, se présentent à cette certification courant 2020, ce qui porterait ainsi à 93 % le taux de sites principaux couverts. Deux filiales commerciales complètent cette liste de certifications (bioMérieux Espagne et bioMérieux Italie).

3.7.3.2 Émissions de gaz à effet de serre

Depuis 2013, la Société réalise annuellement un bilan des émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble du Groupe. Elle prévoit dans ses contrats de transports internationaux et de logistique des exigences en matière d'émissions de gaz à effet de serre générées par les prestations effectuées par ses cocontractants, ainsi que des recommandations destinées à diminuer leur impact environnemental. Depuis 2017, elle participe au CDP (*Carbon Disclosure Project*) et utilise les résultats pour structurer sa démarche en matière de changement climatique.



Objectif 2020 : réduction de 20 % de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre directes (Scope 1) et liés à l'achat d'énergies (Scope 2) par rapport à 2015.

Résultat 2019 : -26 % (68 200 tCO₂e)

Dans le cadre de la politique et de la vision HSE, bioMérieux a mis en place des initiatives afin de réduire son empreinte carbone.

Initiation du transport multi-modal : la Société s'est engagée à augmenter sa part de transport maritime par rapport à l'aérien à hauteur de 20 % d'ici 2020. Ses actions ont permis de dépasser significativement cet objectif puisqu'à fin 2019, le transport maritime représentait déjà 34 % du total contre 15 % en 2018.

Déplacements professionnels : la Société mène une politique volontariste de réduction et d'optimisation des déplacements ; elle conduit le déploiement d'installations de « télé-présence » inter-sites, permettant de conduire des réunions en vidéo-conférence dans des conditions proches de réunions physiques. Depuis fin 2016, les principaux sites sont équipés.

Maintenance et mise à jour des instruments à distance : le développement de la solution informatique VILINK™, permettant aux clients de bioMérieux de bénéficier d'interventions à distance pour la résolution d'incidents, ainsi que pour des opérations de maintenance et des mises à jour, s'est poursuivi en 2018. Cette solution contribue à limiter le déplacement des ingénieurs terrain et à augmenter la vitesse de résolution de problèmes pour les clients.

Compensation carbone : depuis octobre 2018, bioMérieux en partenariat avec son fournisseur de gaz naturel en France, compense l'intégralité des émissions liées à la consommation de cette énergie. Ainsi, bioMérieux participe au financement de projets de réduction d'émissions de CO₂ dans des pays en voie de développement.

Déplacements domicile travail : bioMérieux favorise le co-voiturage et l'utilisation des transports en commun partout où cela est possible, par le versement de subventions aux collaborateurs. Les sites de Marcy l'Étoile et de Craponne (France) ont rejoint depuis plusieurs années la plateforme de co-voiturage régionale du Grand Lyon. Des dispositifs similaires sont en place dans d'autres sites et filiales de la Société.

La Société a défini une politique de télétravail, en vigueur depuis plusieurs années, qui contribue à réduire les déplacements domicile-travail.

Flotte automobile : une gamme de véhicules hybrides est proposée aux collaborateurs disposant de véhicules de fonction. En outre, depuis 2018, la Société favorise cette gamme par l'octroi d'un budget additionnel.

Les postes d'émissions considérés comprennent les scopes 1, 2 et 3 du *GreenHouse Gas Protocol* tels que décrits au § 3.8.3. Le bilan réalisé chaque année porte sur les données consolidées de l'année antérieure, ainsi le bilan 2019 porte sur les données 2018.



Les émissions de GES calculées pour chacun des 3 scopes sur le périmètre étendu à l'ensemble de la chaîne de valeur de la Société, sont :

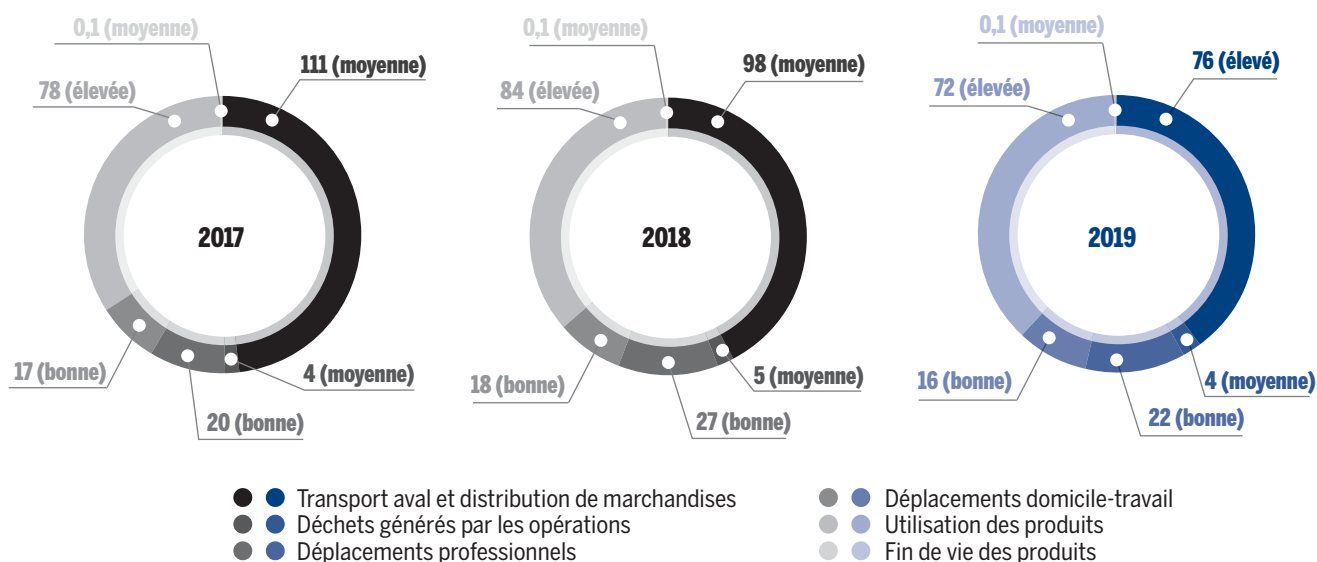
Scope	Postes significatifs	Émissions 2019 en milliers de tCO ₂ e (± incertitude)	Émissions 2018 en milliers de tCO ₂ e (± incertitude)	Émissions 2017 en milliers de tCO ₂ e (± incertitude)
Scope 1	Émissions directes (Scope 1)	32 (bonne)	31 (bonne)	30 (bonne)
Scope 2	Achat d'énergies (Scope 2)	37 (bonne)	35 (bonne)	40 (bonne)
Scope 3*		192 (moyenne)	231 (moyenne)	231 (moyenne)

* Les éléments du Scope 3 suivants ne sont pas mesurés : "achats de biens et services", "transport et distribution amont" et "immobilisations"

Définition des incertitudes :

- Bonne : incertitude < ±20 %
- Moyenne : ±20 % < incertitude < ±50 %
- Élevée : incertitude > ±50 %

Le détail des émissions calculées pour le scope 3 (en milliers de tCO₂e et incertitude) est représenté dans les graphiques ci-dessous :



La diminution des émissions sur le transport aval et la distribution de marchandises est expliquée par le transfert du fret aérien vers davantage de fret maritime (près de 4 000 tonnes).

3.7.3.3 Gestion des déchets

La Société s'attache à optimiser la gestion de ses déchets, pratique le tri des déchets à la source et développe des filières de valorisation matière et énergétique. Pour les déchets dangereux constitués principalement de déchets contaminés par des agents chimiques ou biologiques liés aux activités de production ou de laboratoire, la Société mène une politique rigoureuse de tri à la source et d'élimination par des prestataires agréés pour le traitement en filières adaptées. Tous les sites de la Société sont équipés de plateformes de stockage de déchets.



Objectif 2020 : réduction de 25 % de l'intensité de génération de déchets par rapport à 2015.

Résultat 2019 : - 35 % (9 500 tonnes)

Dans le cadre de l'amélioration continue, bioMérieux a mis en place des initiatives afin d'améliorer sa gestion des déchets.

Réduction des déchets : la Société s'attache à optimiser la quantité des matières constituant les emballages (le bois, le papier, le carton et le plastique). À titre d'exemple, la conversion des notices d'utilisation pour les réactifs du format papier au format électronique permet de diminuer la taille des conditionnements secondaires.

Revalorisation des déchets : la Société tend à augmenter la part des déchets recyclés, compostés, régénérés ou incinérés avec une valorisation énergétique. Les sites de Marcy l'Étoile, Grenoble,

Combourg, La Balme et Saint-Vulbas en France, ainsi que les filiales au Royaume-Uni et en Allemagne sont des entités à « zéro enfouissement ». Par ailleurs, les déchets organiques des restaurants d'entreprise de Marcy l'Étoile, Durham, Craponne et La Balme sont triés et orientés vers une filière de compostage.

Tri des déchets : des guides concernant le tri et le recyclage des déchets sont mis à disposition des salariés. Des événements comme la « Semaine Nationale du Développement Durable » en France sont l'occasion de rappeler aux salariés les bonnes pratiques de gestion des déchets.

Gaspillage alimentaire : la Société dispose de restaurants d'entreprise, notamment sur ses sites de La Balme, Craponne et Marcy l'Étoile (France) et fait appel à un sous-traitant pour leur gestion. Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, bioMérieux et son sous-traitant réalisent périodiquement une analyse des rejets dans le but d'évaluer leurs origines et de les réduire.

Journée mondiale du nettoyage de la planète

A l'occasion de cette journée, dans 15 pays aux quatre coins du globe, des salariés de la Société et leurs familles se sont joints volontairement à des initiatives locales de ramassage de déchets présents dans la nature.

3



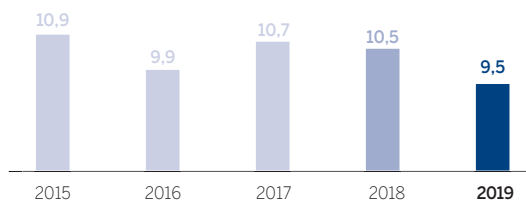
Quantité totale de déchets générés dont déchets dangereux

INDICATEURS BRUTS

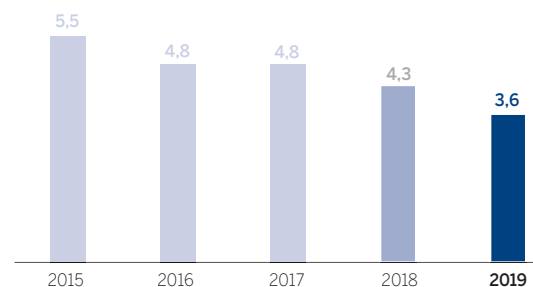
INDICATEURS COMPARÉS AUX VENTES EN EUROS

QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS GÉNÉRÉS

Déchets.
Estimations en milliers de tonnes

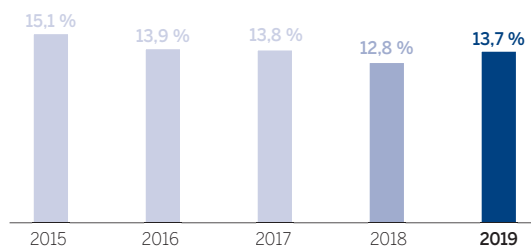


Production de déchets rapportée au chiffre d'affaires.
Tonne par million d'euros



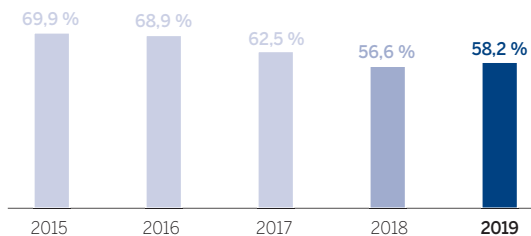
DONT DÉCHETS DANGEREUX

Pourcentage de déchets dangereux.



POURCENTAGE DE DÉCHETS RECYCLÉS OU RÉUTILISÉS OU INCINÉRÉS AVEC RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE OU COMPOSTÉS

Pourcentage des déchets recyclés ou incinérés
avec récupération d'énergie ou compostés.



3.7.3.4 Gestion de l'eau

L'eau est utilisée par la Société dans la formulation de ses produits. L'eau est également utilisée dans les installations de réfrigération comme les chambres froides de stockage, dans les zones à atmosphère contrôlée ou pour le refroidissement des processus de fabrication. Pour ce dernier type d'utilisation, la Société privilégie les systèmes fonctionnant en circuit fermé.



Objectif 2020 : réduction de 20 % de l'intensité de la consommation d'eau par rapport à 2015.

Résultat 2019 : - 19 % (658 000 m³)

Pour les besoins en eau de ses sites de fabrication, bioMérieux s'approvisionne à partir du réseau d'eau municipal local. bioMérieux n'effectue pas de prélèvements directs dans le milieu naturel, hormis pour les besoins en refroidissement de sa plateforme logistique située à Saint-Vulbas (France). Pour cette dernière, un système d'échangeur thermique permet d'utiliser le différentiel de température avec l'eau de la nappe phréatique locale pour ces besoins de refroidissement. L'eau prélevée dans la nappe y est ensuite rejetée après échange

thermique sans aucun contact direct avec l'eau de *process*. Cette utilisation de l'eau souterraine fait l'objet d'une autorisation administrative.

La Société n'a pas de contrainte locale particulière permanente concernant l'approvisionnement en eau dans les zones où elle est implantée. Pour ce qui est des contraintes saisonnières éventuelles, bioMérieux s'applique à respecter les restrictions ponctuelles d'utilisation de l'eau parfois émises par les autorités locales en cas d'épisodes de sécheresse, par exemple des restrictions émanant des autorités locales concernant l'arrosage des espaces verts.

Les actions de réduction de consommation d'eau engagées par bioMérieux sur ses sites industriels portent sur l'optimisation de ses procédés de fabrication (questionnement sur les besoins en eau, remplacement d'équipements anciens par des équipements plus performants ou des technologies plus sobres).

Les consommations d'eau sont périodiquement mesurées et des actions de réduction sont entreprises.



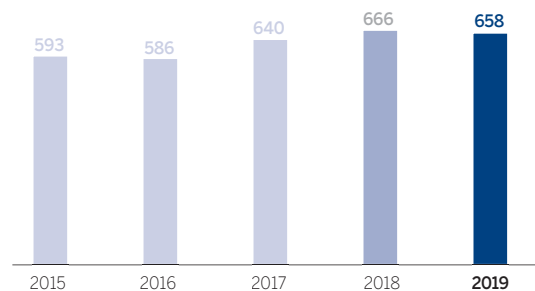
Consommation d'eau publique, d'eau souterraine et quantité d'eaux usées rejetées

INDICATEURS BRUTS

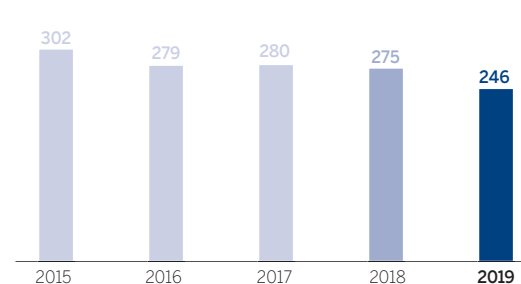
INDICATEURS COMPARÉS AUX VENTES EN EUROS

CONSOMMATION D'EAU PUBLIQUE

Consommation d'eau (toutes sources).
Estimations en milliers de m³.

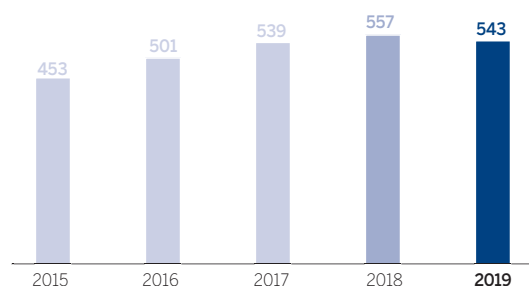


Consommation d'eau (toutes sources) rapportée au chiffre d'affaires.
m³ par million d'euros.

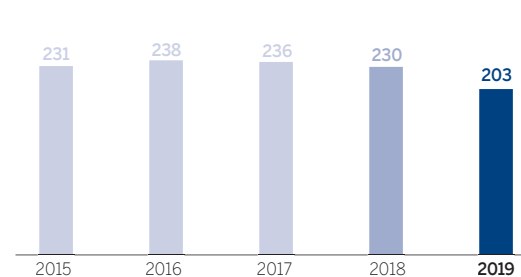


QUANTITÉ D'EAUX USÉES REJETÉES

Quantité d'eaux usées rejetées.
Estimations en milliers de m³.

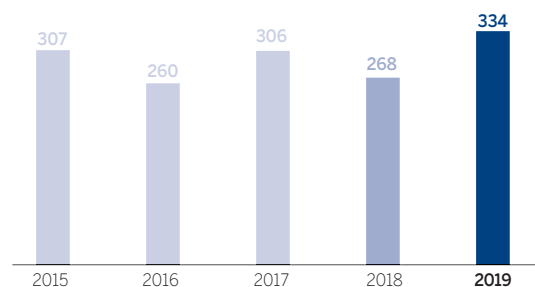


Quantité d'eaux usées rejetées rapportée au chiffre d'affaires.
m³ par million d'euros.

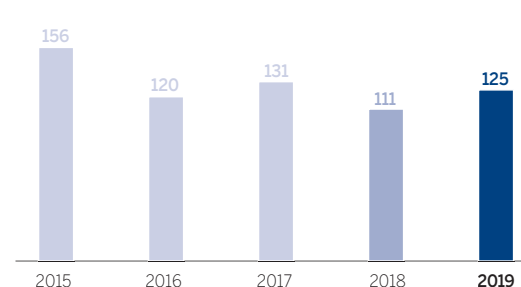


UTILISATION D'EAU SOUTERRAINE

Utilisation d'eau de nappe phréatique*.
Estimations en milliers de m³.



Utilisation d'eau de nappe phréatique rapportée au chiffre d'affaires.
m³ par million d'euros.



* 99 % de cette eau est réinjectée dans la nappe

3.7.3.5 Gestion de l'énergie

En termes d'efficacité énergétique, la Société applique un programme d'efficacité énergétique et de réduction de la consommation. La création et la rénovation des bâtiments font l'objet de simulations préalables d'efficacité énergétique (ex : éclairage, chauffage, ventilation, confort d'été). Les solutions permettant d'atteindre des performances de basse ou de très basse consommation d'énergie sont recherchées, favorisées et progressivement généralisées.



Objectif 2020 : réduction de 20 % de l'intensité énergétique par rapport à 2015.

Résultat 2019 : - 20 % (225 000 MWh)

Énergies renouvelables : même si aucune cible n'est définie, la Société favorise son approvisionnement en énergie de sources renouvelables, dans les régions du monde qui offrent des alternatives acceptables :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, l'ensemble des sites français de bioMérieux, sont approvisionnés à hauteur de 50 % en électricité « verte » certifiée, et les sites de Florence (Italie) et Madrid (Espagne) le sont à hauteur de 100 % ;
- les filiales suisse, autrichienne, brésilienne et canadienne sont approvisionnées à 100 % en électricité d'origine hydraulique, et la filiale colombienne à 90 %.

Certifications aux standards d'éco-construction : les nouveaux bâtiments d'activités tertiaires de taille significative font l'objet de certifications environnementales de type HQE (La Balme, Craponne), LEED (St. Louis) ou BREEAM (Marcy l'Étoile).

Audits énergétiques : un nouvel audit des sites de Combours, Craponne, Marcy l'Étoile, La Balme et Saint-Vulbas a eu lieu en 2019, après une session initiale en 2015. Les résultats sont en cours d'analyse et permettront de définir les futures orientations en matière de système de management de l'énergie. Les sites de Durham et de St. Louis ont fait l'objet d'un premier audit respectivement en 2018 et 2019.



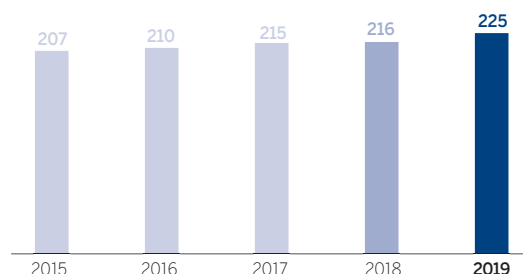
Consommation totale d'énergie et pourcentage de consommation d'énergie de sources renouvelables

INDICATEURS BRUTS

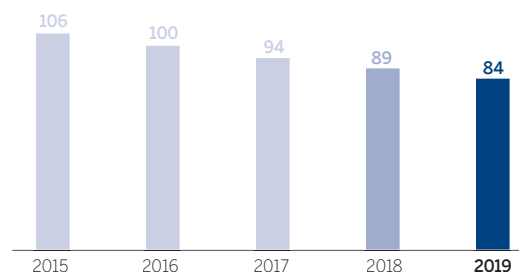
INDICATEURS COMPARÉS AUX VENTES EN EUROS

CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE

Consommation totale d'énergie.
En GWh.

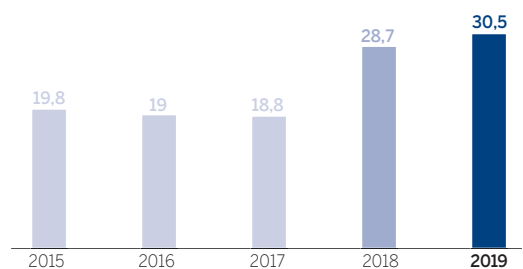


Consommation totale d'énergie rapportée au chiffre d'affaires.
MWh par million d'euros.

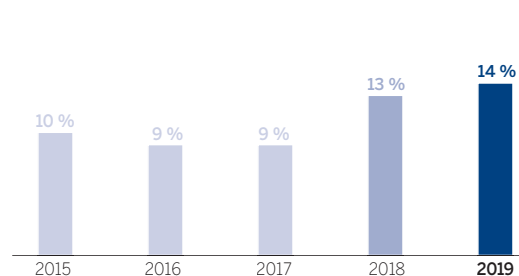


CONSOMMATION D'ÉNERGIE DE SOURCES RENOUVELABLES

Consommation d'énergie de sources renouvelables.
En GWh.



Pourcentage de consommation d'énergie de sources renouvelables.



3.7.4 Propagation d'épidémies nouvelles du fait du réchauffement climatique

L'incidence du réchauffement global sur les risques d'épidémies est une question complexe au cœur de la réflexion des scientifiques pour essayer d'anticiper les risques de futures épidémies. En 2019, une déclaration de consensus rédigée par 33 scientifiques de 9 pays a été publiée dans la revue *Nature Reviews Microbiology* afin de sensibiliser à cette problématique et de lancer un appel à l'action pour que la recherche sur les micro-organismes soit de plus en plus intégrée dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

L'une des premières conséquences du réchauffement climatique est de favoriser la multiplication des moustiques, qui se développent sous l'effet de la chaleur et de l'humidité. Avec des températures plus élevées et des étendues d'eau stagnante suite à des inondations, par exemple, ils prolifèrent et diffusent ainsi, par leurs piqûres, des maladies virales comme le paludisme ou la dengue. Des cas de ces

maladies virales sont déjà recensés dans de nouvelles zones géographiques par exemple des cas de chikungunya dans le sud de la France.

Une autre conséquence possible est liée aux inondations qui dégradent les conditions d'hygiène dans les zones touchées par des événements climatiques extrêmes (typhons, cyclones). La contamination des sources d'eau potable provoque notamment la recrudescence des cas de choléra ou de fièvres typhoïdes.

Dans ce contexte, bioMérieux a pour mission de mettre à disposition des autorités de santé, des professionnels de santé et des patients de nouveaux tests capables de diagnostiquer rapidement et facilement ces maladies. À titre d'exemple, bioMérieux développe actuellement plusieurs paramètres pour son automate VIDAS® afin de détecter les infections liées aux arboviroses (dengue, chikungunya).

3.8 Périmètre et reporting des indicateurs extra financiers

3.8.1 Périmètre de calcul des indicateurs chiffrés

Le périmètre correspond à celui du groupe bioMérieux, à l'exception de la société Hybiome sur le périmètre des ressources humaines.

3.8.2 Collecte et consolidation des données

Les données Santé et Sécurité sont collectées mensuellement, et les données environnementales trimestriellement auprès des représentants SSE des entités de la Société. Elles sont consolidées par l'équipe Corporate SSE.

En matière de Santé et Sécurité au travail, toutes les données consolidées sont en ligne avec les réglementations d'enregistrement des accidents du travail et maladies professionnelles de chaque pays concerné.

Ce reporting couvre toutes les entités dont l'effectif est supérieur ou égal à 20 salariés équivalents temps plein. La part de l'effectif non couvert est de 23 équivalents temps plein.

Les données ressources humaines sont collectées en fin d'année par l'intermédiaire des systèmes d'information utilisés par l'ensemble des entités du Groupe, à l'exception des données d'absentéisme, consolidées sur la base d'informations gérées localement.

Les données environnementales sont collectées par campagnes trimestrielles supervisées par un système d'information dédié. En 2019, ces campagnes ont été déployées auprès :

- de 100 % des entités à vocation de production ou de recherche et développement
- des filiales commerciales des pays suivants : États-Unis, Brésil, Espagne, Italie, France, Chine et Australie, ces filiales importantes bénéficiant d'un personnel qualifié en SSE dédié.

Les autres filiales commerciales ont cependant fait l'objet de ces mêmes campagnes de collectes de données environnementales de 2014 à 2018 et il a pu être établi que leur contribution à l'empreinte environnementale de l'entreprise était limitée :

- à 3,5% en matière de production de déchets,
- à 2,5 % en matière de consommation d'énergie,
- à 1,6% en matière de consommation d'eau.

Ainsi pour l'année 2019, il a été décidé d'intégrer ces entités au périmètre en reportant les mêmes données que celles collectées en 2018, pour les raisons suivantes :

- ces filiales commerciales emploient souvent peu de salariés, et ont une activité stable,
- elles n'ont pas de personnel SSE dédié et le Groupe préfère y privilégier la mise en place du 1^{er} programme de Santé Sécurité spécifique aux activités commerciales lancé en 2019 (notamment sécurité routière et biosécurité).

bioMérieux s'attachera à déployer une nouvelle campagne de collecte sur la totalité des entités tous les 5 ans de manière à réévaluer finement leur contribution.

3.8.3 Définition et mode de calcul des indicateurs

Informations sociales

- Effectifs inscrits, embauches et départs : effectifs salariés, permanents et temporaires (hors stagiaires, VIE et intérimaires).
- Formation : ensemble des heures de formation enregistrées et réalisées dans les outils de gestion de la formation utilisés par l'ensemble des entités du Groupe, qu'il s'agisse d'*e-learning* ou de formations présentielles.
- Promotions : pour un collaborateur toujours présent à l'effectif au 31 décembre de l'année N, identification des évolutions de carrière

avec changement de niveau avec un motif associé par rapport au 31 décembre de l'année N-1.

- Absentéisme : nombre de jours d'absence (hors congés maternité, paternité et congés liés à l'ancienneté) rapporté au nombre de jours travaillés théoriques (hors week-end, jours fériés, congés payés, RTT) et multiplié par les ETP annuels moyens. Seules les entités de plus de 50 ETP sont prises en compte.

Santé et Sécurité

- Nombre d'accidents du travail avec arrêt : nombre d'accidents survenus sur le lieu de travail ayant occasionné un arrêt de travail de plus d'un jour (le jour de la survenance de l'accident n'est pas compté comme un jour d'arrêt). Sont recensés les accidents survenus à des employés de la Société comme ceux survenus à des employés avec un contrat de travail en intérim.
- Les accidents sont catégorisés de la façon suivante : accident avec arrêt, accident sans arrêt et accident non enregistrable par l'entreprise. Cette dernière catégorie a été créée en 2017 afin d'assurer une meilleure harmonisation de comptage d'un pays à l'autre et regroupe les accidents pour lesquels bioMérieux considère n'avoir pas de leviers de prévention (ex : blessures pendant des activités d'équipe en dehors du lieu de travail ou pendant des activités personnelles menées sur le lieu de travail, malaise non lié à l'activité professionnelle, intoxication alimentaire...).
- Nombre de jours perdus : nombre de jours perdus à la suite d'un accident de travail ayant eu lieu pendant l'année et ayant causé un arrêt de travail. Le jour de la survenance de l'accident n'est pas comptabilisé dans le nombre de jours perdus. Les jours de prolongation d'arrêt de travail sont comptabilisés sur le mois et l'année de survenance de l'accident.
- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées.
- Taux de fréquence des accidents du travail enregistrables totaux : nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt par million d'heures travaillées.
- Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt de travail par millier d'heures travaillées.
- Nombre de maladies professionnelles : une maladie professionnelle est la conséquence de l'exposition, plus ou moins prolongée, à un risque qui existe lors de l'exercice habituel de la profession.

Environnement

Les données des années précédentes peuvent être modifiées à la suite de régularisations.

Indicateurs concernant l'eau :

- consommation totale d'eau (milliers de m³) ;
- l'indicateur de performance suivi est la consommation d'eau totale des différentes entités de la Société rapportée aux ventes de cette dernière (en m³ par million d'euros) ;
- rejet des effluents industriels (milliers de m³).

Indicateurs concernant l'énergie :

- consommation totale d'énergie (GWh) ;
- consommation d'énergie de source renouvelable (GWh) ;
- l'indicateur de performance suivi est la consommation d'énergie totale (toutes sources d'énergies confondues) des différentes entités de la Société rapportée aux ventes de cette dernière (en MWh/million d'euros).

Indicateurs concernant les déchets :

- quantité totale de déchets produits (tonnes) ; les déchets occasionnels type déchets inertes, déchets de construction/démolition et les déchets de sols contaminés, sont exclus du périmètre ;
- déchets dangereux : quantité totale de déchets dangereux produits (tonnes). Un déchet dangereux est un déchet présentant une ou plusieurs propriété(s) dangereuse(s) pour la santé ou l'environnement et qui nécessite un traitement particulier. Cette catégorie comprend par exemple les déchets chimiques, les déchets à risque infectieux, ou encore les déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- taux de valorisation (matière ou énergétique) : l'indicateur suivi est le ratio, exprimé en pourcentage, du poids total de déchets recyclés, compostés, régénérés ou incinérés avec récupération d'énergie rapporté au poids total de déchets.

Indicateurs concernant les émissions de gaz à effet de serre :

- l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre est réalisée à l'aide des méthodologies *GreenHouse Gas Protocol* et *Bilan Carbone*^{*}.

Les indicateurs suivants sont évalués :

Scope	Poste d'émissions	Données d'entrées	Facteurs d'émissions
Scope 1	Émissions directes des sources fixes de combustion	Consommations d'énergies fossiles collectées via le reporting environnemental	GHG Protocol
	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Données CO ₂ collectées auprès de nos fournisseurs	N/A
	Émissions directes fugitives	Émissions de gaz réfrigérants après fuite accidentelle Ces données sont collectées via le reporting environnemental	IPCC 2016, others
Scope 2	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Consommations d'électricité collectées via le reporting environnemental	ADEME
	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Consommations d'eau surchauffée collectées via le reporting environnemental	ADEME
Scope 3	Déplacements domicile-travail	Calcul des distances moyennes par site	ADEME
	Déplacements professionnels	Données CO ₂ collectées auprès de nos fournisseurs	N/A
	Locations de voiture	Données CO ₂ collectées auprès de nos fournisseurs	N/A
	Fret mondial	Données CO ₂ collectées auprès de nos fournisseurs	N/A
	Fret local	Données CO ₂ ou le produit masse x distance collectés auprès de nos fournisseurs selon le type de transport (air, route, mer)	Air : GHG Protocol Route : ADEME Mer : GHG Protocol
	Utilisation des produits	Consommation énergétique moyenne des équipements	ADEME
	Fin de vie des produits		

Les incertitudes sont calculées de la manière suivante :

- incertitude sur la donnée d'entrée : appréciation basée sur l'expérience et la pratique ;
- incertitude sur le facteur d'émission : reprise de la valeur fournie par le protocole utilisé sur le facteur.

3.9 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra financière

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur demande au siège de la société).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des

commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 :

- nous avons pris connaissance de de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (éthique des affaires, management des distributeurs, achats responsables et conformité réglementaire des produits), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : bioMérieux S.A. France (Combourg), bioMérieux Inc. USA (Durham) et bioMérieux España (Tres Cantos) ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 : avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

3

- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 13% et 32% des données consolidées sélectionnées pour ces tests (13% des effectifs et 32% des consommations d'énergie) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une

conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre octobre 2019 et février 2020 sur une durée totale d'intervention de cinq semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions qualité, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 24 février 2020

L'Organisme Tiers Indépendant

EY & Associés

Jean-François Bélorgey
Associé

Eric Duvaud
Associé, Développement Durable

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales

<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Evolution des effectifs, répartition des effectifs par zone géographique	Nouveaux accords sociaux
Taux de roulement volontaire global et pour les salariés ayant moins de 3 ans d'ancienneté	Participation au plan d'actionnariat salarié
Taux d'absentéisme	Accords de participation, d'intéressement et d'épargne salariale
Promotions / mobilité interne	Talent Pool, Development Plan et Succession Plan
Répartition H/F global et parmi les managers	Résultats de la politique de formation avec Mérieux Université
Certification OHSAS 18001	Résultats des politiques de diversité et d'égalité
Nombre d'heures de formations et taux d'accès à la formation	Organisation et système de management SSE (Santé Sécurité Environnement) : « Vision 2020 SSE »
Taux d'emploi de salariés en situation de handicap	
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	
Taux de gravité des accidents du travail	
Nombre de maladies professionnelles	

Informations environnementales

<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Nombre de sites certifiés ISO 14001	HSE 2020 vision et résultats de la politique environnementale en matière de gestion de l'énergie, des déchets et de l'eau
Emissions de gaz à effet de serre scope 1 et 2	Résultats initiaux du programme d'analyse de cycle de vie des produits
Quantité totale de déchets générés et de déchets dangereux	Le changement climatique (les postes significatifs d'émissions du fait de l'activité, les objectifs de réduction)
Consommation d'eau publique et souterraine	
Rejets dans l'eau	
Consommation d'énergie et % d'énergie consommée issue de sources renouvelables	

Informations sociétales

<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Certification ISO 9001 et ISO 13485	Résultats préliminaires de la politique de gestion des distributeurs
Nombre d'analyses d'impact réalisées dans le cadre de la loi RGPD	Résultats d'actions d'achats durables
Nombre d'applications enregistrées dans le registre des risques RGPD	Résultats de la politique de protection des données personnelles
Nombre de fournisseurs évalués par une agence externe de notation sur des critères RSE et % de dépenses couvertes	Résultats de la politique de qualité des produits et de conformité réglementaire
Résultats des audits et inspections sur la qualité produits dans l'année	L'impact local (emploi, développement, riverains, dialogue...)
Réalisation des formations dédiées à la lutte anti-corruption, la gestion des tiers et la gestion des conflits d'intérêts	Résultats des politiques d'éthique des affaires
	Les actions engagées pour prévenir la corruption et l'évasion fiscale

3.10 Plan de vigilance

La loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (dite loi Vigilance) prévoit l'établissement et la mise en œuvre d'un plan de vigilance comportant des mesures de vigilance raisonnables propres à identifier et à prévenir les risques d'atteintes aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales, les dommages corporels ou environnementaux graves ainsi que les risques sanitaires résultant de leurs activités, de celles de leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs, qu'ils soient situés en France ou à l'étranger.

bioMérieux publie pour la première fois son plan de vigilance. Le périmètre de ce plan couvre bioMérieux SA et ses filiales contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, ainsi que les fournisseurs de rang 1 gérés par le département des achats, avec lesquels le Groupe entretient une relation commerciale.

Ce plan a été élaboré avec l'ensemble des fonctions du Groupe : RSE, Risques, Juridique, Éthique & Conformité, HSE, Achats et Qualité.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU PLAN DE VIGILANCE

	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement	Sécurité et santé des personnes
CARTOGRAPHIE DES RISQUES			
Activités de bioMérieux SA et ses filiales	Cartographie des risques extra-financiers (cf. § 3.2.4)		
Activités des sous-traitants ou fournisseurs	Cartographie des risques extra-financiers (cf. § 3.2.4) <i>Une analyse de matérialité, initiée en 2019, est en cours</i>		
PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE AU REGARD DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES			
Activités de bioMérieux SA et ses filiales	Ecovadis (cf. § 3.2.2)	Ecovadis (cf. § 3.2.2) Reporting des sites industriels, des filiales et des fonctions centrales (cf. § 3.7.3)	Ecovadis (cf. § 3.2.2) Système de management SSE (cf. § 3.5.5.1) Processus et outils de gestion de la santé et de la sécurité au travail (cf. § 3.5.5.2) Processus d'évaluation des risques professionnels (cf. § 3.5.5.2 et § 3.5.5.3) Évaluation des taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles (cf. § 3.5.5.4)
Activités des sous-traitants ou fournisseurs	Ecovadis (cf. 3.6.1) Screening automatisé des tiers en fonction d'une grille de risque (cf. § 3.4.4.1) Procédure d'évaluation de certains fournisseurs et sous-traitants comprenant notamment des audits réguliers de qualification et vérification avant et pendant la relation contractuelle Questionnaire d'auto-évaluation des fournisseurs (avec engagement du respect du code de bonne conduite de bioMérieux ou du fournisseur)		
ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES			
Activités de bioMérieux SA et ses filiales	Code de bonne conduite de bioMérieux (cf. § 3.4.4.1) Diversité (cf. § 3.5.4) : égalité professionnelle femmes/hommes, insertion des collaborateurs en situation de handicap	Code de bonne conduite de bioMérieux (cf. § 3.4.4.1) Politique globale SSE : Vision 2020 Environnement (cf. § 3.7.1) Certification : ISO 14001 (cf. § 3.7.1)	Code de bonne conduite de bioMérieux (cf. § 3.4.4.1) Politique globale SSE : Vision 2020 HSE (cf. § 3.5.5.1) Certification : OHSAS 18001 (cf. § 3.5.5.1 et § 3.5.5.2)
Activités des sous-traitants ou fournisseurs	Code de bonne conduite (cf. § 3.4.4.1) Formulaire d'approbation des sous-traitants et pratiques d'affaires applicables aux tiers (cf. § 3.4.4.1) Charte relations fournisseurs responsables (cf. § 3.6.1) Article spécifique au sein des contrats : mention de la charte des achats responsables et de la pratique des affaires applicables aux tiers		
MÉCANISME D'ALERTE ET DU RECUEIL DES SIGNALEMENTS			
Activités de bioMérieux SA et ses filiales	Alerte professionnelle accessible aux employés et aux tiers (cf. § 3.4.4.2)		Alerte professionnelle accessible aux employés et aux tiers (cf. § 3.4.4.2) Outil de reporting des situations dangereuses et suggestions d'améliorations (cf. § 3.5.5.2)
Activités des sous-traitants ou fournisseurs	Alerte professionnelle accessible aux employés et aux tiers (cf. § 3.4.4.2)		Outil de reporting des situations dangereuses et suggestions d'améliorations (cf. § 3.5.5.2) pour les prestataires intervenants sur site
DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES ET D'ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ			
Activités de bioMérieux SA et ses filiales	Comité RSE (cf. § 3.2.3) Suivi et renégociation des accords d'entreprise (cf. § 3.5.1 et 3.5.4)	Comité RSE (cf. § 3.2.3) Comité SSE (cf. § 3.5.5.1)	Comité RSE (cf. § 3.2.3) Comité SSE (cf. § 3.5.5.1)
Activités des sous-traitants ou fournisseurs	Revue des scores Ecovadis par le département des achats	Revue des scores Ecovadis par le département des achats	Revue des scores Ecovadis par le département des achats

3.11 Autres initiatives et indicateurs suivis par la Société

3.11.1 Autres initiatives environnementales suivies par la Société

Rejets dans l'eau

- Sur les sites de production les plus importants de la Société, des analyses sont régulièrement effectuées en fonction de plusieurs paramètres. Les sites de Craonne et Marcy l'Étoile (France) ont investi dans des installations de prétraitement de leurs eaux usées sur site avant rejet dans le réseau alimentant la station d'épuration municipale à laquelle ils sont reliés, dans le but d'améliorer et d'assurer le respect des paramètres définis par leurs conventions de rejet.
- Dans le cadre de sa contribution à la lutte contre la résistance aux antibiotiques, bioMérieux met en œuvre sur ses sites industriels, des mesures pour collecter à la source et faire éliminer dans des filières spécifiques les préparations contenant des antibiotiques utilisées en production ou en R&D.
- Le site de Marcy l'Étoile a fait l'objet d'une surveillance RSDE (programme français de réduction des substances dangereuses dans l'eau) du paramètre mercure. Un arrêté préfectoral complémentaire en 2015 a validé l'efficacité des mesures prises par bioMérieux pour supprimer la présence du mercure dans ses effluents, et a ainsi mis fin à cette surveillance.

Rejets au sol

- Les sites de la Société sont équipés de dispositifs de rétention ou de confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie afin de prévenir leur déversement dans le milieu naturel.

Rejets dans l'air ⁽¹⁾

- La Société ne dispose pas d'installation générant des émissions dans l'air à des niveaux significatifs ; par conséquent, elle ne collecte pas d'indicateurs à ce sujet au niveau Groupe. Les émissions de SO₂ et NO_x liées au fonctionnement des chaudières des sites sont suivies localement, conformément aux obligations réglementaires applicables.

Gestion du papier

Des initiatives sont mises en œuvre à travers tous les sites et filiales de la Société pour réduire la consommation de papier, notamment à travers l'incitation à des pratiques d'impression raisonnée.

- Une nouvelle solution d'impression permettant une consommation mieux maîtrisée du papier a été déployée à travers la Société.
- L'utilisation de papier recyclé est encouragée.
- Plus largement, la Société s'attache à modifier ses processus pour substituer les supports électroniques aux supports papier : un système de gestion électronique des documents avec circuit de revue et d'approbation électronique est en place depuis 2010. Cette solution permet à tout collaborateur, où qu'il soit, d'accéder aux documents originaux par l'intermédiaire d'une interface Web. Elle permet ainsi de réduire significativement l'utilisation, la circulation et la conservation de supports papier.
- L'utilisation de consommables papier (notices, étiquettes) lors de la fourniture aux clients des informations relatives aux produits a été réduite. Ainsi, la suppression des notices d'instructions qui accompagnent les réactifs se poursuit et concerne l'ensemble des réactifs lorsque cela est autorisé par la réglementation locale de destination du réactif ; les notices électroniques deviennent téléchargeables sur la bibliothèque technique de la Société.

Biodiversité

Les sites de la Société sont implantés dans des zones industrielles ou urbanisées et ne se situent pas dans le périmètre de zones de protection des milieux naturels, de la faune et de la flore. En outre, la Société apporte un soin tout particulier à la mise en valeur et à l'intégration paysagère et architecturale de ses sites. Dans le même esprit, l'utilisation de produits phytosanitaires a été supprimée sur plusieurs sites.

Au premier semestre 2016, bioMérieux a acquis la société Hyglos, détentrice d'une technique innovante de dosage des endotoxines. Auparavant, pour de tels dosages, il fallait utiliser du sang de limules, crabes en voie de disparition. Par cette acquisition, bioMérieux peut désormais proposer une alternative, préservant ainsi une espèce protégée.



(1) Hors émissions de gaz à effet de serre, traitées au § 3.7.3.2.

3.11.2 Autres indicateurs suivis par la Société

	2019	2018	2017
Indicateurs Ressources Humaines			
• Évolution Globale des effectifs			
Effectifs fin de période (FTE)	11 795	11 094	10 367
Effectifs moyens (FTE)	11 425	10 788	10 111
EMEA	46%	48%	50%
AMERICAS	45%	42%	40%
ASPAC	9%	10%	10%
• Effectifs par genre et tranche d'âge			
Effectifs Femmes	48%	48%	48%
< 25	2%	2%	3%
25-34	13%	13%	13%
35-44	14%	14%	14%
45-54	12%	12%	12%
55 et +	7%	7%	6%
Effectifs Hommes	52%	52%	52%
< 25	2%	2%	2%
25-34	15%	15%	14%
35-44	16%	16%	16%
45-54	13%	13%	13%
55 et +	6%	6%	7%
• Effectifs en temps partiel (%)			
Hommes	1,8%	1,5%	1,6%
Femmes	10,6%	10,8%	11,5%
• Femmes managers dans les fonctions génératrices de revenus	456	431	NC
• Effectifs sous contrat temporaire (%)	6%	3%	7%
Indicateurs HSE ⁽¹⁾			
• Nombre d'accidents mortels liés au travail	0	0	0
• Nombre d'accidents du travail avec arrêt	39	40	52
• Nombre d'accidents du travail sans arrêt	38	39	28
• Nombre de jours perdus	892	900	1 275
• Taux de fréquence des accidents du travail enregistrables totaux	3,6	4,0	4,3
• Nombre d'accidents de trajets enregistrables « domicile-travail » avec ou sans arrêt	22	22	24
• Taux de fréquence des accidents de trajets enregistrables « domicile-travail » totaux	1,1	1,2	1,3

(1) Voir référentiel au § 3.8 pour le périmètre organisationnel couvert.



4

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE : PRINCIPES ET CADRE DE MISE EN ŒUVRE RFA 118

4.2 DIRECTION GÉNÉRALE, COMITÉ DE DIRECTION, CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS DU CONSEIL RFA 119

4.2.1	Direction Générale et Comité de Direction	119
4.2.2	Présentation synthétique du Conseil d'administration (à la date de publication du présent URD)	120
4.2.3	Conseil d'administration	121
4.2.4	Descriptif des mandats des administrateurs	123
4.2.5	Administrateurs indépendants, conflits d'intérêts et autres déclarations	128
4.2.6	Fonctionnement et travaux du Conseil d'administration et de ses comités	130

4.3 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET AUTRES AVANTAGES RFA 135

4.3.1	Politique de rémunération 2020 – Vote <i>ex ante</i>	135
4.3.2	Éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre de cet exercice aux dirigeants – Vote <i>ex post</i>	139
4.3.3	Autres informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	145
4.3.4	Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux	147
4.3.5	Montant des sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	147

4.4 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE RFA 147

4.4.1	Acteurs	148
4.4.2	Processus	148
4.4.3	Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques	149

4.1 Gouvernement d'entreprise : principes et cadre de mise en œuvre

La Société se conforme, en matière de gouvernement d'entreprise, aux obligations légales et a également choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF qui synthétise les principes de gouvernement d'entreprise en vigueur, révisé en janvier 2020. Ce code est consultable en ligne sur le site Internet du MEDEF :

https://afep.com/wp-content/uploads/2020/01/Code-Afep_Medef-revision-janvier-2020_-002.pdf

Les dispositions de ce code qui ont été écartées, ainsi que les motifs, sont exposés dans le tableau ci-dessous.

Les recommandations du HCGE, reçues par courrier en 2015 puis en 2018, et auxquelles la Société a répondu, sont reprises dans le tableau ci-dessous lorsque la Société a décidé de ne pas les suivre.

TABEAU RÉCAPITULATIF DES DISPOSITIONS ÉCARTÉES

Détention d'actions par les administrateurs	Chacun des administrateurs disposait d'un nombre d'actions de la Société en conformité avec le règlement intérieur qui prévoit un minimum de détention de 10 actions.
Administrateurs indépendants	M. Harold Boël est administrateur de Mérieux NutriSciences Corporation, société consolidée par l'Institut Mérieux. Mme Marie-Paule Kieny est administrateur de la Fondation Mérieux, fondation indépendante reconnue d'utilité publique. Après en avoir débattu et avoir entendu la position du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, le Conseil d'administration considère que l'indépendance de M. Harold Boël et Mme Marie-Paule Kieny n'est pas remise en cause et qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts (cf. § 4.2.5). Toutefois, M. Harold Boël et Mme Marie-Paule Kieny s'abstiendront des débats et des votes qui se tiendront au sein du Conseil d'administration, au sujet de toutes circonstances relatives respectivement à Mérieux NutriSciences Corporation et à la Fondation Mérieux.
Présence de l'administrateur représentant les salariés au Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations	Le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société prévoit que le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations (Comité RH) est composé de 3 administrateurs. La Société ne souhaite pas augmenter le nombre de membres de ce Comité ou revoir sa composition considérant que son fonctionnement actuel est efficace. La Société évaluera la possibilité d'intégrer l'administrateur représentant les salariés lorsqu'un des membres actuels cessera d'être membre du Comité RH. Par ailleurs, l'administrateur représentant les salariés participe aux réunions du Conseil d'administration où sont revues, débattues et décidées les questions relatives aux rémunérations des dirigeants. Plus généralement, le Comité RH rend compte de ses travaux, systématiquement, au Conseil et ses recommandations sont débattues lors des réunions du Conseil. Tous les administrateurs, y compris l'administrateur représentant les salariés, ont ainsi la possibilité de s'exprimer sur les sujets abordés par le Comité.
Rémunérations variables annuelles des dirigeants mandataires sociaux exécutifs	bioMérieux veille à indiquer avec précision, les indicateurs que le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, utilise pour déterminer puis évaluer la performance des dirigeants et ce, tout en tenant compte de la confidentialité de certaines données (cf. § 4.3).

4.2 Direction Générale, Comité de Direction, Conseil d'administration et Comités du Conseil

4.2.1 Direction Générale et Comité de Direction

Unicité des fonctions – le Président Directeur Général

La Société a choisi de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'administration. Elle considère ce mode de gouvernance comme le plus adapté dans une société contrôlée et en particulier à son fonctionnement et à la préservation de ses intérêts.

Depuis le 15 décembre 2017, M. Alexandre Mérieux est Président Directeur Général.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il ne prend aucune décision majeure sans accord du Conseil d'administration, qui statue collégalement. Dans ce cadre, le Conseil d'administration n'a pas apporté de limite particulière aux pouvoirs du Directeur Général, à l'exception de certaines dispositions de son règlement intérieur telles que définies au § 4.2.6.2.

La Société veille à respecter les prérogatives de chaque organe social (Assemblée générale, Conseil d'administration et Direction Générale). Par ailleurs, la répartition des pouvoirs entre le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué, la revue par le Conseil d'administration de toutes les questions majeures relatives à la Société et la présence de 5 administrateurs indépendants au sein du Conseil, permettent d'éviter toute centralisation des pouvoirs et favorisent le respect des règles de bonne gouvernance.

Le Directeur Général Délégué

Sur proposition du Président Directeur Général, et par décision du Conseil d'administration du 25 février 2020, la Société s'est dotée d'un Directeur Général Délégué, M. Pierre Boulud. Il a été nommé pour une durée de 3 ans, à compter du 1er mars 2020. Il n'est pas administrateur de la Société. Ses pouvoirs sont aussi étendus que ceux du Président Directeur Général.

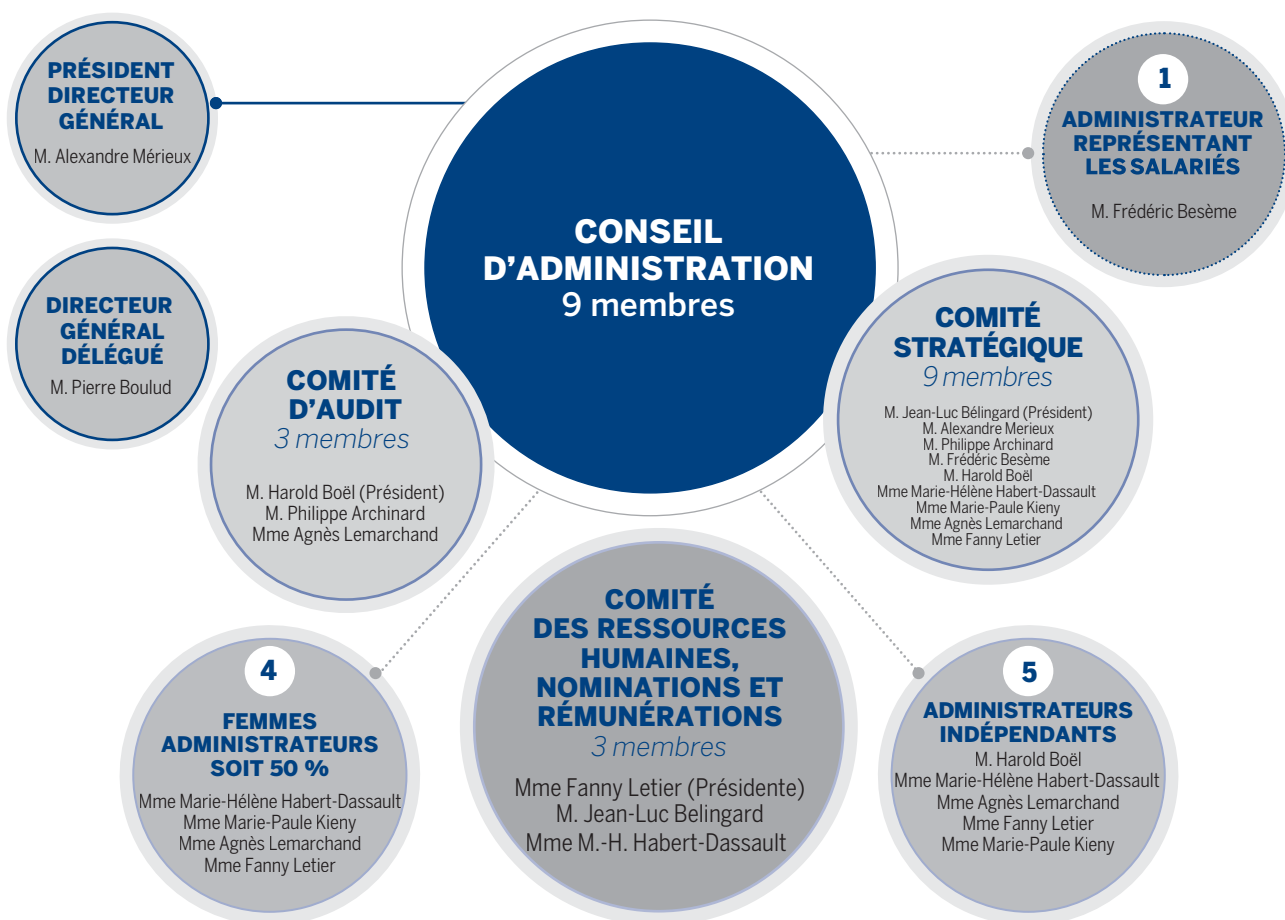
Le Comité de Direction

Le Comité de Direction est en charge de l'application de la stratégie générale de la Société validée par le Conseil d'administration. Sa mission est de piloter les projets stratégiques, de décider des priorités et de mettre en œuvre les moyens nécessaires auprès des différentes directions de la Société, notamment de décider des investissements industriels (corporels ou incorporels) importants. Ce comité se réunit, en personne, une fois par trimestre. Chaque session trimestrielle inclut une revue des opérations, de la situation réglementaire et de la qualité, de la situation financière, des ventes, des effectifs, ainsi qu'un suivi des principaux projets du Groupe. Il se réunit également mensuellement par téléprésence.

Il est présidé par M. Alexandre Mérieux, Président Directeur Général, et est composé, à la date de publication du présent URD, de :

- M. Pierre Boulud, Directeur Général Délégué, Opérations Cliniques ;
- M. Guillaume Bouhours – Directeur Exécutif, Finance, Achats, Systèmes d'Information ;
- M. Pierre Charbonnier – Directeur Exécutif, Qualité, *Manufacturing & Supply Chain* ;
- M. François Lacoste – Directeur Exécutif R&D ;
- Mme Valérie Leyldé – Directrice Exécutive, Ressources Humaines et Communication ;
- M. Mark Miller – Directeur Exécutif, Affaires Médicales ;
- M. Yasha Mitrotti – Directeur Exécutif Microbiologie industrielle ;
- Mme Esther Wick, Directrice Exécutive, Juridique, Propriété intellectuelle et Conformité

4.2.2 Présentation synthétique du Conseil d'administration (à la date de publication du présent URD)



Le pourcentage de femmes administrateurs est calculé hors l'administrateur représentant les salariés.

	Informations personnelles			Expérience		Position au sein du Conseil				
	Age	Sexe	Natio- nalité	Nbre d'actions	Nbre de mandats dans des sociétés cotées *	Indépen- dance	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Ancienneté au Conseil	Participation à des Comités de Conseil
M. Alexandre Mérieux <i>Président Directeur Général</i>	46 ans	H	Française	60	2		16/04/2004	2022	16 ans	Membre du Comité stratégique
M. Philippe Archinard <i>Administrateur non indépendant</i>	60 ans	H	Française	30	3		10/06/2010	2023	10 ans	Membre du Comité d'audit Membre du Comité stratégique
M. Jean-Luc Belingard <i>Administrateur non indépendant</i>	71 ans	H	Française	150	4		15/09/2006	2022	14 ans	Président du Comité stratégique Membre du Comité RH
M. Harold Boël <i>Administrateur indépendant</i>	55 ans	H	Belge	150	2	✓	30/05/2012	2020	8 ans	Président du Comité d'audit Membre du Comité stratégique
Mme Marie-Hélène Habert-Dassault <i>Administrateur indépendant</i>	54 ans	F	Française	57	4	✓	30/05/2012	2020	8 ans	Membre du Comité stratégique Membre du Comité RH
Mme Marie-Paule Kieny <i>Administrateur indépendant</i>	64 ans	F	Française	180	1	✓	28/08/2017	2021	3 ans	Membre du Comité stratégique
Mme Fanny Letier <i>Administrateur indépendant</i>	40 ans	F	Française	30	3	✓	30/05/2017	2021	3 ans	Présidente du Comité RH Membre du Comité stratégique
Mme Agnès Lemarchand <i>Administrateur indépendant</i>	65 ans	F	Française	150	3	✓	28/05/2014	2023	6 ans	Membre du Comité d'audit Membre du Comité stratégique
M. Frédéric Besème <i>Administrateur représentant les salariés</i>	63 ans	H	Française	2 940	1		17/05/2018	2022	2 ans	Membre du Comité stratégique

* Incluant le mandat exercé au sein de bioMérieux.



4.2.3 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 3 membres au moins et du maximum fixé par la loi.

Au 31 décembre 2019, il comptait 9 membres dont 5 sont indépendants et 1 est administrateur représentant les salariés.

Les administrateurs

L'Assemblée générale du 23 mai 2019 a renouvelé les mandats de Mme Agnès Lemarchand et M. Philippe Archinard, pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Mmes Marie-Paule Kieny et Fanny Letier ont été nommées administrateurs lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2017 pour une période de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2021 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les mandats de MM. Alexandre Mérieux et Jean-Luc Bélingard ont été renouvelés par l'Assemblée générale du 17 mai 2018 et prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2022 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 19 mai 2020, le renouvellement des mandats de Mme Marie-Hélène Habert-Dassault et M. Harold Boël, pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale, qui se tiendra en 2024, et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Biographie des administrateurs pour lesquels le renouvellement du mandat sera proposé par le Conseil d'administration

Mme Marie-Hélène Habert-Dassault

Mme Marie-Hélène Habert-Dassault est titulaire d'un DESS Droit des Affaires et Fiscalité, d'un magistère de Juriste d'Affaires obtenu à l'université Paris 2 Panthéon-Assas en 1988 et d'un Master Stratégie et Marketing à Sciences Po en 1989. Elle a débuté sa carrière chez DDB Publicité à Londres comme conseil en *media planning*. Elle a rejoint le Groupe Dassault en 1991 comme Directrice adjointe à la Communication. Depuis 1998, elle est Directrice de la Communication et du Mécénat du Groupe Dassault.

Elle est membre du Conseil d'administration de bioMérieux depuis 2012 en tant qu'administrateur indépendant, et intervient au sein du Comité stratégique, ainsi qu'au sein du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations.

Le descriptif de ses mandats et fonctions est indiqué au § 4.2.4.

Le Conseil d'administration du 25 février 2020, après en avoir débattu, a conclu que Mme Marie-Hélène Habert-Dassault est un administrateur indépendant (cf. § 4.2.5).

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale le renouvellement du mandat de Mme Marie-Hélène Habert-Dassault pour les raisons suivantes :

- administrateur de la Société depuis 8 ans, elle bénéficie d'une connaissance approfondie de la Société et de ses enjeux,
- son indépendance,
- son expérience des grands groupes industriels français,
- sa qualité de représentant du Groupe Industriel Marcel Dassault, un des principaux actionnaires de la Société (cf. § 7.3.2).

M. Harold Boël

M. Harold Boël est titulaire d'un *Science Bachelor* en Chimie de Brown University (États-Unis) et d'un diplôme d'Ingénieur en Science des Matériaux de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne. Il a exercé des fonctions de direction dans l'industrie sidérurgique au sein du groupe Corus. Il est *Chief Executive Officer* de la Sofina (Belgique – société cotée) depuis 2008.

Il est membre du Conseil d'administration de bioMérieux depuis 2012 en tant qu'administrateur indépendant. Il préside le Comité d'audit et est membre du Comité stratégique.

Le descriptif de ses mandats et fonctions est indiqué au § 4.2.4.

Le Conseil d'administration du 25 février 2020, après en avoir débattu, a conclu que Monsieur Harold Boël est un administrateur indépendant (cf. § 4.2.5).

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale, le renouvellement du mandat de M. Harold Boël pour les raisons suivantes :

- administrateur de la Société depuis 8 ans, il bénéficie d'une connaissance approfondie de la Société et de ses enjeux et apporte son expertise en qualité de Président du Comité d'audit,
- son indépendance,
- son expérience d'investisseur dans des sociétés de croissance,
- sa qualité de représentant de la Sofina, un des principaux actionnaires de la Société (cf. § 7.3.2).

L'administrateur représentant les salariés

M. Frédéric Besème a été nommé en qualité d'administrateur représentant les salariés au cours de l'année 2018 pour une période de quatre ans. L'Assemblée générale du 17 mai 2018 a modifié les statuts afin de prévoir les modalités de sa désignation par le Comité central d'entreprise (devenu CSE).

Le Président Fondateur

M. Alain Mérieux a été nommé Président Fondateur, par le Conseil d'administration, avec effet le 28 août 2017, pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2021 et qui statuera sur les comptes de l'exercice le 31 décembre 2020. L'Assemblée générale du 30 mai 2017 avait approuvé la modification des statuts permettant au Conseil d'administration de « nommer, à titre honorifique, un Président Fondateur, personne physique, choisi parmi les anciens Présidents de la Société ». Le Président Fondateur est indéfiniment éligible. Il est convoqué à toutes les séances du Conseil et assiste aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative. Il doit pour autant adhérer au règlement intérieur du Conseil d'administration. Son droit d'information et de communication est identique à celui des membres du Conseil d'administration.

Les représentants du Comité social et économique central (CSEC)

Au nombre de 4, ils sont convoqués à chaque séance du Conseil d'administration.

Changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration et ses comités au cours de l'exercice

Situation arrêtée le 25 février 2020.

	Départ	Nomination	Renouvellement
Conseil d'administration	M. Michele Palladino et M. Philippe Gillet (23 mai 2019)	NA	M. Philippe Archinard et Mme Agnès Lemarchand (23 mai 2019)
Comité d'audit	NA	NA	M. Philippe Archinard et Mme Agnès Lemarchand (23 mai 2019)
Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations	NA	NA	NA
Comité stratégique	M. Michele Palladino et M. Philippe Gillet (23 mai 2019)	M. Alexandre Mérieux M. Philippe Archinard M. Harold Boël Mme Marie-Hélène Habert-Dassault Mme Agnès Lemarchand Mme Fanny Letier M. Frédéric Besème (3 septembre 2019)	

4.2.4 Descriptif des mandats des administrateurs

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société, établie sur la base des informations transmises par chaque intéressé, est reprise ci-dessous.



M. Alexandre MÉRIEUX

**PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL
MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE**

Administrateur non indépendant

Né le 15/01/1974 (46 ans)

Nationalité : **Française**

Première nomination : **16/04/2004**

Échéance du mandat : **2022**

Nombre d'actions dans la Société : **60**

M. Alexandre Mérieux est diplômé de l'Université de Lyon I en biologie et d'HEC Montréal Business School. De 1999 à 2004, il a effectué sa carrière au sein de Silliker Group Corporation, période durant laquelle il a occupé des fonctions Marketing aux États-Unis et en Europe avant de prendre la Direction Marketing et de Business Unit en France.

Il a rejoint le groupe bioMérieux en 2005 où il a exercé les fonctions de Directeur Microbiologie Industrielle. Puis entre 2011 et 2014, Alexandre Mérieux a été Directeur de l'Unité Microbiologie et des Opérations Industrielles. En avril 2014, il devient Directeur Général Délégué et dirige le Comité de direction de bioMérieux, puis il est nommé Président Directeur Général par le Conseil d'administration le 15 décembre 2017. M. Alexandre Mérieux est Vice-Président de l'Institut Mérieux depuis décembre 2008. En 2009, il prend la présidence de Mérieux Développement et préside le Conseil d'administration de Mérieux NutriSciences depuis 2013.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2019

Au sein du Groupe ^(a) :

- Directeur Général Délégué et Vice-Président de l'Institut Mérieux
- Président de Mérieux Développement SAS, Mérieux NutriSciences Corp. (*Chairman*) (États-Unis)
- Directeur Général de Compagnie Mérieux Alliance
- Administrateur de IM US Holding (États-Unis)
- Gérant de SCI ACCRA
- Administrateur de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux et de la Fondation Mérieux

À l'extérieur du Groupe ^(a)

- Administrateur de Plastic Omnium (France – société cotée)
- Représentant permanent de Mérieux Participations 2, administrateur de Financière Senior Mendel SAS (France)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

Au sein du Groupe ^(a) :

- bioMérieux Inc. (États-Unis) (fin : 2014)
- bioMérieux China Ltd. (Chine), bioMérieux Shanghai Ltd (Chine), Sysmex bioMérieux Ltd (Japon), SGH, Foncière de Montcelard SAS (fin : 2015)

À l'extérieur du Groupe ^{*} :

Néant

(a) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

**M. Philippe ARCHINARD**

MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT
MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Administrateur non indépendant

Né le 21/11/1959 (60 ans)

Nationalité : **Française**

Première nomination : **10/06/2010**

Échéance du mandat : **2023**

Nombre d'actions dans la Société : **30**

Monsieur Philippe Archinard est diplômé de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier, et titulaire d'une thèse de doctorat en biochimie de l'université de Lyon, complété par le programme de management PMD de la *Harvard Business School*. Il a été Directeur Général de la société Innogenetics (Belgique) jusqu'en 2004. Il a commencé sa carrière professionnelle chez bioMérieux en 1985, dans différentes fonctions en France et aux États-Unis, dont la direction de la filiale américaine, bioMérieux Inc. Monsieur Archinard a été nommé Président Directeur Général de Transgene en 2010 ; il était Directeur Général depuis 2004. Depuis 2014, Philippe Archinard est Président de la Fondation de Coopération Scientifique BIOASTER, un Institut de recherche technologique dédié à l'infectiologie et à la microbiologie. Il a été Président du pôle de compétitivité lyonnais, Lyon Biopôle durant 11 années. Il est administrateur d'Erytech Pharma SA et de l'École Supérieure de chimie physique électronique de Lyon (CPE) en tant que représentant de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL). Il est administrateur de bioMérieux depuis 2010 et Président du pôle d'immunothérapie de l'Institut Mérieux.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2019

Au sein du Groupe ^(a) :

- Président Directeur Général de Transgene SA (France – société cotée)
- Directeur Général de TSGH (France)
- Représentant permanent de TSGH, administrateur de ABL Inc. (USA)

À l'extérieur du Groupe ^(a) :

- Administrateur d'Erytech Pharma SA (France – société cotée)
- Administrateur de CPE Lyon – Représentant de la FPUL
- Président de BIOASTER (Fondation de coopération scientifique)
- Administrateur de NH Theraguix (France)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

Au sein du Groupe ^(a) :

Néant

À l'extérieur du Groupe ^(a) :

Néant

(a) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

**M. Jean-Luc BELINGARD**

PRÉSIDENT DU COMITÉ STRATÉGIQUE
MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES, NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

Administrateur non indépendant

Né le 28/10/1948 (71 ans)

Nationalité : **Française**

Première nomination : **15/09/2006**

Échéance du mandat : **2022**

Nombre d'actions dans la Société : **150**

M. Jean-Luc Belingard est diplômé de HEC Paris et du MBA de *Cornell University* (États-Unis). Il a été Directeur Général de Roche Diagnostic et Membre du Comité exécutif du groupe Roche de 1990 à 1999. Il a également été membre du Directoire et Directeur Général de bioMérieux-Pierre Fabre entre 1999 et 2001, puis Président Directeur Général de la société IPSEN de 2001 à 2010, et Président Directeur Général de bioMérieux entre 2011 et 2017.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2019

Au sein du Groupe ^(a) :

- Administrateur de l'Institut Mérieux (France),
- Administrateur de Transgene SA (France – société cotée)

À l'extérieur du Groupe ^(a) :

- Administrateur de Pierre Fabre SA (France)
- Administrateur de LabCorp of America (États-Unis – société cotée)
- Administrateur de Lupin (Inde – société cotée)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

Au sein du Groupe ^(a) :

- Administrateur de ABL Inc. (fin : 2018)

À l'extérieur du Groupe ^(a) :

- Administrateur de Starllergene Greer (UK – société cotée – fin : 2019)

(a) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



M. Frédéric BESÈME

MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Administrateur représentant les salariés

Né le 23/09/1956 (63 ans)

Nationalité : **Française**

Première nomination : **17/05/2018**

Échéance du mandat : **2022**

Nombre d'actions dans la Société : **2 940**

M. Frédéric Besème est Docteur en biologie, Université de Montpellier. Il a travaillé à l'INSERM de 1984 à 1987. Depuis 1987, il a été chercheur R&D chez bioMérieux (1987 à 2002). Il a occupé différentes fonctions de représentation du personnel, représentant du personnel, délégué syndical, partenaire social chez bioMérieux (entre 1997 et 2016), et est Manager en charge de la RSE depuis 2016. En sa qualité d'administrateur représentant les salariés depuis 2018, il a, conformément à la loi, abandonné en temps voulu l'ensemble de ses mandats de représentation du personnel et syndicaux au sein de l'entreprise. Pour l'exercice de ce mandat d'administrateur, il a suivi, en 2018, une formation à l'IFA (Institut Français des Administrateurs).

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2019

Néant

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

Néant

(a) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



M. Harold BOËL

PRÉSIDENT DU COMITÉ D'AUDIT

MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Administrateur indépendant ^(a)

Né le 27/08/1964 (55 ans)

Nationalité : **Belge**

Première nomination : **30/05/2012**

Échéance du mandat : **2020**

Nombre d'actions dans la Société : **150**

M. Harold Boël est titulaire d'un *Science Bachelor* en Chimie de *Brown University* (États-Unis) et d'un diplôme d'Ingénieur en Science des Matériaux de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne. Il a exercé des fonctions de direction dans l'industrie sidérurgique au sein du groupe Corus. Il est *Chief Executive Officer* de la Sofina (Belgique – société cotée) depuis 2008.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2019

Au sein du Groupe ^(b) :

- Administrateur de Mérieux NutriSciences Corporation (États-Unis)

À l'extérieur du Groupe ^(b) :

- Administrateur délégué de Sofina SA (Belgique – société cotée)
- Administrateur délégué de société de Participations Industrielles (Belgique)
- Président du Conseil de Domanoy (Belgique)
- Administrateur de SODAVI (Belgique)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

Au sein du Groupe ^(b) :

Néant

À l'extérieur du Groupe ^(b) :

- Membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo France – société cotée (fin : septembre 2017)
- Administrateur de Caledonia Investment plc (UK – société cotée, fin : mai 2017)
- Administrateur de Suez Environnement (France – société cotée, fin : 2016)
- Administrateur de Henex (fin : 2014)
- Administrateur de Electrabel (fin : 2014)

(a) Administrateur indépendant selon l'évaluation faite par le Conseil d'administration (cf. § 4.2.5).

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

**Mme Marie-Hélène HABERT-DASSAULT****MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE****MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES, NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS***Administrateur indépendant^(a)***Née le 04/04/1965 (54 ans)**Nationalité : **Française**Première nomination : **30/05/2012**Échéance du mandat : **2020**Nombre d'actions dans la Société : **57**

Mme Marie-Hélène Habert-Dassault est titulaire d'un DESS Droit des Affaires et Fiscalité, d'un magistère de Juriste d'Affaires obtenu à l'université Paris 2 Panthéon-Assas en 1988 et d'un Master Stratégie et Marketing à Sciences Po en 1989. Elle a débuté sa carrière chez DDB Publicité à Londres comme conseil en *media planning*. Elle a rejoint le Groupe Dassault en 1991 comme Directrice adjointe à la Communication. Depuis 1998, elle est Directrice de la Communication et du Mécénat du Groupe Dassault.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2019*Au sein du Groupe^(b) :*

Néant

À l'extérieur du Groupe^(b) :

- Membre du Conseil de surveillance de GIMD
- Administrateur de Dassault Aviation SA^(c) (France – société cotée) depuis 2014, Dassault Systèmes SA^(c) (France – société cotée) depuis 2014 et Artcurial SA^(c)
- Administrateur et Vice-Présidente de la Fondation Serge Dassault
- Vice-Présidente au Conseil de surveillance de Immobilière Dassault SA^(c) (France – société cotée)

- Membre du Conseil de surveillance de Rond-Point Immobilier (SA)
- Gérant de H Investissements SARL, de HDH, et de HDH Immobilière
- Administrateur de SIPAREX
- Administrateur de Fondation Fondamental
- Gérante de la SCI Duquesne
- Membre du Comité stratégique du HDF (SAS)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices*Au sein du Groupe^(b) :*

Néant

À l'extérieur du Groupe^(b) :

- Présidente du Conseil de surveillance de GIMD
- Présidente du Conseil de surveillance de Rond-Point Immobilier

(a) Administrateur indépendant selon l'évaluation faite par le Conseil d'administration (cf. § 4.2.5).

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

(c) Sociétés contrôlées par GIMD au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

**Ms Marie-Paule Kieny****MEMBER OF THE STRATEGY COMMITTEE***Independent director^(a)***Born on 4/24/1955 (aged 64)**Nationality: **French**First appointed on: **08/28/2017**Term expires: **2021**Number of shares in the Company: **180**

Mme Marie-Paule Kieny a obtenu son doctorat en microbiologie à l'Université de Montpellier (France). Elle a publié plus de 350 articles et revues, principalement dans les domaines des maladies infectieuses, de l'immunologie, de la vaccinologie et des systèmes de santé.

Jusqu'en juin 2017, elle a occupé le poste de Sous-Directeur général chargé des systèmes de santé et de l'innovation à l'Organisation Mondiale de la Santé. Elle a notamment coordonné les efforts R&D de l'OMS pendant l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest de 2014 à 2016, et conçu le plan directeur R&D de l'OMS (plan mondial de préparation contre les épidémies de maladies émergentes). Avant de rejoindre l'OMS, Mme Marie-Paule Kieny a occupé des postes de recherche de premier plan dans les secteurs public et privé en France. Elle est aujourd'hui directrice de recherche à l'Inserm, en charge du Programme prioritaire de recherche sur l'antibiorésistance initiée par la France en 2019 au titre des Programmes d'Investissements d'Avenir. Elle représente aussi la France au sein du C134^e et participe au Conseil d'administration de l'Initiative de programmation conjointe sur la résistance aux antimicrobiens (JPIAMR). Elle est Présidente du Conseil d'administration de l'Initiative Médicaments pour les Maladies Négligées (DNDi, Genève, Suisse) et de la Medicines Patent Pool Foundation (MPPF, Genève, Suisse). Elle est également vice-Présidente du Conseil du Global Antibiotic Research and Development Partnership (GARDP, Genève, Suisse), membre du Conseil d'administration du Human Vaccine Project (HVP, New York, États-Unis), et de l'association Solidarité Thérapeutique et Initiatives pour la Santé (Solthis, Paris, France). Elle participe aux conseils scientifiques de plusieurs organisations actives dans le domaine de la santé. Elle est administrateur de la Fondation Mérieux.

Elle a reçu le titre de Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'honneur en France en 2016, et de Chevalier de l'Ordre National du Mérite, en France en 2000. Elle a reçu le titre de *Doctor honoris causa* de l'université autonome de Barcelone (Espagne) en 2019, et a été récompensée par le Prix International Inserm en 2017, le Prix Génération 2000-Impact Médecin en 1994 et le Prix Innovation Rhône-Poulenc en 1991.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2019*Au sein du Groupe^(b) :*

Néant

À l'extérieur du Groupe^(b) :

Néant

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

Néant

(a) Administrateur indépendant selon l'évaluation faite par le Conseil d'administration (cf. § 4.2.5).

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



Mme Agnès LEMARCHAND
MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT
MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE
Administrateur indépendant ^(a)

Née le 29/12/1954 (65 ans)
Nationalité : **Française**
Première nomination : **28/05/2014**
Échéance du mandat : **2023**
Nombre d'actions dans la Société : **150**

Diplômée de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Paris (ENSCP) et du MIT (USA), et titulaire d'un MBA de l'INSEAD, Mme Agnès Lemarchand a débuté sa vie professionnelle avec différentes responsabilités opérationnelles au sein du Groupe Rhône-Poulenc de 1980 à 1985. Nommée en 1986 Directeur Général de l'Industrie Biologique Française (IBF), elle crée en 1987 IBF Biotechnics aux États-Unis, filiale du Groupe Rhône-Poulenc et de l'Institut Mérieux, dont elle est nommée Président Directeur Général. En 1991, elle rejoint le Groupe Ciments Français en tant que Directeur Général de Prodical, filiale minéraux industriels qu'elle dirige de 1991 à 1996. Elle entre dans le Groupe Lafarge en 1997, occupe la fonction de Directeur de la stratégie de la branche Matériaux de Spécialités puis est nommée en 1999 Président Directeur Général de Lafarge Chaux. En 2004, elle reprend avec les dirigeants la filiale de Lafarge Chaux au Royaume Uni et fonde Steetley Dolomite Limited dont elle assure la présidence exécutive pendant 10 ans avant de céder l'entreprise au groupe industriel Lhoist. Mme Agnès Lemarchand a été membre du Conseil économique, social et environnemental (section des activités économiques) de 2012 à 2015. Elle est membre du comité ESG de l'IFA (Institut Français des Administrateurs).

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2019

Au sein du Groupe ^(b) :
Néant

À l'extérieur du Groupe ^(b) :

- Administrateur de Saint-Gobain (société cotée)
- Administrateur de Solvay SA (Belgique – société cotée)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

Au sein du Groupe ^(b) :
Néant

À l'extérieur du Groupe ^(b) :

- Président de Orchard SAS (octobre 2019)
- Membre du Conseil de surveillance de CGG (société cotée – fin : octobre 2017)
- Membre du Conseil de surveillance d'Areva (société cotée – fin : janvier 2015)
- Membre du Conseil de surveillance de Vivescia Industries (SCA), représentant Bpifrance Participations (fin : 31/12/2015)
- Président exécutif de Steetley Dolomite Limited (fin : 2014)
- Membre du Conseil économique, social et environnemental, sections des activités économiques (fin : 2015)

(a) Administrateur indépendant selon l'évaluation faite par le Conseil d'administration (cf. § 4.2.5).

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



Mme Fanny LETIER
PRÉSIDENTE DU COMITÉ RESSOURCES HUMAINES, NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS
MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE
Administrateur indépendant ^(a)

Née le 15/03/1979 (40 ans)
Nationalité : **Française**
Première nomination : **30/05/2017**
Échéance du mandat : **2021**
Nombre d'actions dans la Société : **30**

Mme Fanny Letier est diplômée de Sciences Politiques Paris, de l'ENA et de l'Institut français des administrateurs (IFA). Elle a été administrateur civil à la Direction Générale du Trésor (Ministère des Finances) de 2004 à 2012, Secrétaire Générale du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) entre 2009 et 2012, Directrice adjointe de cabinet du ministre du Redressement Productif de 2012 à 2013, et Directrice puis Directrice d'investissement Exécutive des fonds PME de Bpifrance entre 2013 et 2018. Elle est co-fondatrice de GENE0 capital entrepreneur en 2019, et administrateur de Nexans, d'Aéroports de Paris et de l'IFA (Institut Français des Administrateurs).

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2019

Au sein du Groupe ^(b) :
Néant

À l'extérieur du Groupe ^(b) :

- Administrateur de Nexans (société cotée)
- Administrateur d'Aéroports de Paris (société cotée)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

Au sein du Groupe ^(b) :

Néant

À l'extérieur du Groupe ^(b) :

Néant

(a) Administrateur indépendant selon l'évaluation faite par le Conseil d'administration (cf. § 4.2.5).

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Adresse professionnelle des administrateurs

Les membres du Conseil d'administration peuvent être contactés au siège social de la Société à Marcy l'Étoile (Rhône).

Cumul des mandats

Les règles légales applicables en matière de cumul sont celles en vigueur au sein de la Société.

Intérêts des mandataires sociaux dans le capital de la Société et des sociétés du Groupe

Conformément au règlement délégué (UE) n° 2019/980 du 14 mars 2019, il est rappelé que M. Alexandre Mérieux est l'un des principaux actionnaires de la société Compagnie Mérieux Alliance, qui elle-même détient 100% de la holding Institut Mérieux, actionnaire majoritaire de la Société, détenant 58,90 % du capital et 70,65 % des droits de vote de la Société au 29 février 2020 (cf. § 7.3.2 et 7.3.3).

4.2.5 Administrateurs indépendants, conflits d'intérêts et autres déclarations

Évaluation de l'indépendance des administrateurs

	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7	Critère 8
Alexandre Mérieux			✓	✓	✓		NA	
Philippe Archinard		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Jean-Luc Belingard			✓	✓	✓			✓
Harold Boël		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Marie-Hélène Habert-Dassault	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Marie-Paule Kieny	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Agnès Lemarchand	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Fanny Letier	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Frédéric Besème		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Tableau établi sur la base des informations transmises par chaque intéressé.

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.

Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 : Relations d'affaires significatives

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la Société ou de son groupe ;
- ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel.

Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Commissaire aux comptes

Ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des 5 années précédentes.

Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans

Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des douze ans.

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif

Un dirigeant mandataire social non-exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Le Conseil d'administration, au cours de sa séance du 25 février 2020, a pu prendre connaissance de l'analyse du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations sur l'indépendance des administrateurs, selon les critères du Code AFEP-MEDEF. Après en avoir débattu, le Conseil d'administration a confirmé la qualification d'indépendance des 5 administrateurs suivants sur les 9 qui le composaient : M. Harold Boël, Mme Marie-Hélène Habert-Dassault, Mme Marie-Paule Kieny, Mme Agnès Lemarchand et Mme Fanny Letier.

En particulier, le Conseil d'administration a considéré comme indépendants M. Harold Boël, alors qu'il est administrateur de Mérieux NutriSciences Corporation, société américaine détenue par l'Institut Mérieux, et Mme Marie-Paule Kieny, administrateur de la Fondation Mérieux (cf. § 4.1).

Évaluation des conflits d'intérêts

Le Conseil d'administration du 25 février 2020 a évalué les liens d'affaires et les éventuels conflits d'intérêts pouvant naître des mandats de certains de ses administrateurs.

Alors que M. Harold Boël est administrateur de Mérieux NutriSciences Corporation, le Conseil d'administration a considéré qu'il n'existait pas de conflits d'intérêts. En effet, les deux sociétés sont indépendantes et agissent chacune dans des domaines différents. Les relations commerciales existantes ne sont pas significatives et ne sont pas de nature à remettre en cause leur indépendance. Ainsi, M. Harold Boël s'abstiendra des débats et des votes qui se tiendront au sein du Conseil d'administration au sujet de toutes circonstances relatives à Mérieux NutriSciences Corporation.

Mme Marie-Paule Kieny est administrateur de la Fondation Mérieux. Le Conseil d'administration a également considéré qu'il n'existait pas de conflit d'intérêts de nature à remettre en question son indépendance. En effet, la Fondation Mérieux est une fondation indépendante, reconnue d'utilité publique. Elle perçoit des subventions notamment de la part de la Société et à ce titre, Mme Marie-Paule Kieny s'abstiendra des débats et des votes qui se tiendront au sein du Conseil d'administration au sujet de toutes circonstances relatives à la Fondation Mérieux.

Outre M. Harold Boël et Mme Marie-Paule Kieny, les administrateurs indépendants n'ayant aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa Direction, il n'y a aucun conflit d'intérêts sur lequel le Conseil d'administration pourrait être amené à débattre.

Autres déclarations

À la connaissance de la Société :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des 5 dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ;
- aucun des membres du Conseil d'administration n'a été associé au cours des 5 dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucune condamnation n'a été prononcée au cours des 5 dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration emportant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres intérêts. Les conventions impliquant certains administrateurs font l'objet de la procédure des conventions réglementées et sont présentées au § 7.8.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'engagement pris par un membre du Conseil d'administration restreignant sa liberté de céder ses titres bioMérieux, autre que les règles d'initiés et périodes non autorisées.

4.2.6 Fonctionnement et travaux du Conseil d'administration et de ses comités

4.2.6.1 Participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des comités en 2019

Administrateurs	Conseil d'administration		Comité d'audit		Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations		Comité stratégique	
	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances
M. Jean-Luc Belingard	100 %	4/4	-	-	100 %	3/3	100 %	2/2
M. Alexandre Mérieux ⁽¹⁾	100 %	4/4	-	-	-	-	-	-
M. Philippe Archinard ⁽¹⁾	100 %	4/4	100 %	6/6	-	-	-	-
M. Harold Boël ⁽¹⁾	100 %	4/4	100 %	6/6	-	-	-	-
M. Philippe Gillet ⁽²⁾	100 %	2/2	-	-	-	-	100 %	1/1
M. Frederic Besème ⁽¹⁾	100 %	4/4	-	-	-	-	-	-
Mme Marie-Hélène Habert-Dassault ⁽¹⁾	100 %	4/4	-	-	100 %	3/3	-	-
Mme Agnès Lemarchand ⁽¹⁾	75 %	3/4	83 %	5/6	-	-	-	-
M. Michele Palladino ⁽²⁾	100 %	2/2	-	-	-	-	100 %	1/1
Mme Fanny Letier ⁽¹⁾	100 %	4/4	-	-	100 %	3/3	-	-
Mme Marie-Paule Kieny	100 %	4/4	-	-	-	-	100 %	2/2

(1) Administrateurs nommés au sein du Comité stratégique à compter du 3 septembre 2019

(2) Administrateurs dont le mandat a pris fin le 23 mai 2019

4.2.6.2 Fonctionnement du Conseil d'administration et son règlement intérieur

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président du Conseil d'administration est responsable des relations avec les actionnaires. À ce titre, il travaille en étroite collaboration avec le département Relations investisseurs (cf. § 7.5.1). Le Président rend compte de ses activités au Conseil d'administration, le cas échéant.

Les Comités du Conseil d'administration sont chargés d'étudier les questions que le Conseil d'administration ou son Président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil d'administration relativement à ces questions et de rapporter leurs conclusions au Conseil d'administration sous forme de compte rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des comités est strictement consultatif. Le Conseil d'administration apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par ces études, investigations ou rapports. Il n'est pas non plus tenu par les éventuelles recommandations émises par les comités.

À la date du dépôt du présent document d'enregistrement universel, le Conseil d'administration de la Société a constitué trois comités : le Comité d'audit, le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations et le Comité stratégique, tels que décrits au § 4.2.6.6.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Un règlement intérieur, adopté en 2004 par le Conseil d'administration, et destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires, est mis à jour régulièrement afin de tenir compte des nouvelles dispositions légales et des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. Il est régulièrement mis à jour. L'ensemble des membres du Conseil s'est engagé à le respecter.

Ce règlement intérieur prévoit qu'avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge, ainsi que de la réglementation relative aux infractions boursières. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments d'information que le Conseil d'administration peut lui avoir apportés, des règles relatives au Conseil prévues par le Code AFEP-MEDEF (en particulier les règles déontologiques de l'administrateur), ainsi que du Code de bonne conduite boursier adopté par la Société, ceci afin de s'y conformer.

Le règlement intérieur prévoit également, notamment, que l'administrateur :

- (i) bien qu'étant lui-même actionnaire et devant posséder au moins dix actions, représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise ;
- (ii) a l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel entre l'intérêt de la Société et son intérêt personnel direct ou indirect, ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;

- (iii) doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires ;
- (iv) s'engage, en toutes circonstances, à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner des administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tout tiers ; de la même façon, s'il estime que la décision éventuelle du Conseil n'est pas conforme à l'intérêt social de la Société, à exprimer clairement son opposition et à s'efforcer de convaincre le Conseil de la pertinence de sa position ;
- (v) doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des comités auxquels il appartient ;
- (vi) doit se considérer astreint à une stricte obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes vis-à-vis des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions ;
- (vii) est tenu à une obligation de loyauté ;
- (viii) ne doit effectuer des opérations sur les titres de la Société que conformément au Code de bonne conduite adopté par la Société ; et
- (ix) doit fournir au Conseil l'ensemble des éléments d'informations relatifs aux rémunérations et avantages de toute nature qui lui sont versés par la Société ou l'une des sociétés du Groupe et à ses mandats et fonctions dans toutes sociétés et autres personnes morales, y compris sa participation à tous comités de sociétés françaises ou étrangères.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'il doit spécifiquement et obligatoirement se prononcer sur (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre, et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités...), non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

Il prévoit également que le Conseil d'administration est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société et plus particulièrement de la situation financière, de la situation de la trésorerie, ainsi que des engagements de la Société.

4.2.6.3 Politique de diversité au sein du Conseil d'administration et des instances dirigeantes

Sur recommandation du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, le Conseil d'administration, en application de l'article L. 225-37-4 6° du Code de commerce, a défini une politique de diversité au sein du Conseil d'administration et des instances dirigeantes.

Ainsi, le Conseil d'administration s'est fixé comme politique de promouvoir la diversité culturelle et transfrontalière de ses membres, de rechercher un équilibre dans la répartition des compétences, tant au regard de l'âge et de l'expérience de ses membres, que de leur domaine d'expertise (compétence en gestion, compétence médicale ou scientifique, connaissance des sociétés cotées) et de viser la parité femme/homme. Cette politique a pour objectif de permettre une

représentation équilibrée et harmonieuse du Conseil, rendant possible des débats riches, variés et de qualité, au service de l'intérêt et de la stratégie de la Société.

Le Conseil s'attachera à mettre en œuvre cette politique à chaque renouvellement de mandat ou à chaque nouvelle nomination.

Il est toutefois rappelé que la Société se conforme à ses obligations légales. En particulier, en conformité avec l'article L. 225-18-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration est composé de 8 membres (ainsi qu'un administrateur représentant les salariés), dont 4 sont des femmes : Mesdames Marie-Hélène Habert-Dassault, Marie-Paule Kieny, Agnès Lemarchand, Fanny Letier. Par ailleurs, conformément à l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, la Société a modifié ses statuts en 2018, pour permettre la désignation d'un administrateur représentant les salariés par le Comité central d'entreprise. M. Frédéric Besème a été nommé en cette qualité au cours de l'année 2018.

L'auto-évaluation dont le Conseil d'administration a débattu, témoigne d'un fonctionnement harmonieux du Conseil et de la contribution effective de chaque administrateur (cf. § 4.2.6.5).

En outre, la Société s'attache à renforcer la représentation des femmes au sein de son Comité de Direction. Elle recherche ainsi à développer les compétences des femmes et à les promouvoir, sans discrimination, pour leur permettre d'accéder aux postes à plus forte responsabilité. Le Comité de Direction sera renouvelé en priorité par la nomination de femmes jusqu'à l'atteinte de la parité sauf si les compétences recherchées ne le permettent pas.

Enfin, la Société supporte une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de ses postes à plus forte responsabilité. En particulier, les femmes représentent environ 34 % des employés de bioMérieux dans les postes à plus forte responsabilité (niveaux 1 à 6), représentant près de 10 % des effectifs, contre environ 32 % en 2018.

4.2.6.4 Travaux du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à 4 reprises et, à cette occasion, a notamment :

- arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et approuvé le communiqué de presse y afférent ; préparé l'Assemblée générale, notamment par l'approbation des différents rapports légaux, du document d'enregistrement universel et le descriptif de programme de rachat d'actions ; arrêté les comptes semestriels et le rapport financier semestriel ; approuvé le communiqué de presse y afférent ; procédé à l'examen des revues trimestrielles de la marche des affaires sociales et des projets majeurs de la Société ;
- approuvé le budget ;
- étudié et approuvé, le cas échéant, les opportunités de *Business Development* ;
- entendu les compte rendus et recommandations, le cas échéant, de ses comités ;
- étudié la politique de développement durable et RSE de la Société, en particulier sous le nouveau format de la déclaration de performance extra-financière ;
- délibéré sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- arrêté les principes et critères de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2020 (*Say on Pay*)

Ex ante) et la rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice écoulé (*Say on Pay Ex post*) ;

- modifié la composition du Comité stratégique et défini les nouvelles règles de rémunérations allouées aux administrateurs membres du Comité stratégique ;
- entendu certains dirigeants de la Société présenter leurs activités (notamment directions régionales EMOA et Asie-Pacifique, direction des risques) ;
- analysé les plans mis en œuvre en matière éthique et conformité ;
- étudié les projets d'implantation internationale et approuvé le refinancement ou la restructuration de certaines filiales et les raisons de ces opérations ;
- attribué gratuitement des actions à certains salariés du Groupe ; décidé des livraisons des actions attribuées gratuitement ; autorisé la mise en œuvre d'un plan d'actionnariat salarié ; décidé d'un supplément d'intéressement ;
- évalué l'indépendance des administrateurs, les éventuels conflits d'intérêts et la contribution effective de chacun des administrateurs ; défini une politique de diversité du Conseil d'administration et des instances dirigeantes ;
- mis en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions ;
- arrêté une nouvelle charte interne sur les conventions réglementées et d'évaluation des conventions courantes ;
- approuvé la délégation au Président Directeur Général pour 2020, en matière de cautions, avals et garanties, dans les nouvelles conditions de la loi.

4.2.6.5 Auto-évaluation du Conseil d'administration et évaluation de la contribution effective de chaque administrateur

Le Conseil d'administration consacre, comme décrit dans son règlement intérieur, une fois par an, un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin notamment (i) d'évaluer la qualité, la préparation et l'efficacité des débats, au sein du Conseil, (ii) d'apprécier le rôle effectif du Conseil d'administration dans l'exercice de ses missions, (iii) d'analyser les raisons d'éventuels dysfonctionnements perçus par le Président, les administrateurs ou les actionnaires et (iv) d'analyser les critères d'indépendance des administrateurs.

Lors de sa réunion du 25 février 2020, le Conseil d'administration a procédé à son auto-évaluation à partir notamment d'un questionnaire dans lequel chaque administrateur a pu faire part de sa position.

Le Conseil d'administration a débattu des réponses reçues et a confirmé que ses missions et attributions sont bien remplies et que son fonctionnement est satisfaisant, tant en termes de qualité que d'efficacité de ses réunions. Des axes d'amélioration sont proposés par la Société et le Conseil d'administration acte, l'année suivante, de leur mise en œuvre ou de la poursuite nécessaire des efforts, le cas échéant.

- Les administrateurs estiment qu'ils ont un accès suffisant à l'information relative au Groupe et à son environnement, information qui est par ailleurs jugée de qualité et envoyée dans les délais. Toutefois, ces délais pourraient encore être améliorés. L'outil de digitalisation du Conseil d'administration est apprécié ;
- L'information fournie pour débattre des sujets est jugée, par la majorité des administrateurs, comme ayant été présentée avec des

analyses internes ou externes suffisantes pour leur prise de décision. Le Comité d'audit apprécie la présentation de l'approche des risques par la Société. Le Conseil d'administration, consulté également sur ce sujet, souhaiterait disposer d'encore plus de détails. Les administrateurs apprécient le suivi des sujets présentés en Conseil et ce, depuis 2018. Les administrateurs apprécient de participer aux débats lors du Comité stratégique, ce qui leur permet d'avoir une meilleure vision de la stratégie de la Société ;

- Les administrateurs considèrent leur formation comme adéquate et apprécient la présentation régulière des membres du Comité de Direction lors des séances du Conseil d'administration, qui participe à leur formation continue ;
- Ils se sentent pleinement indépendants par rapport à la Direction Générale avec une bonne liberté de parole individuelle et apprécient les efforts d'explications, et le partage de connaissance. Ils considèrent avoir un accès suffisant à d'autres informations que celles fournies par la Direction Générale, et notamment au niveau du Comité d'audit ;
- Ils estiment important que les administrateurs indépendants se rencontrent en dehors des Conseils et ce, malgré la transparence et l'ouverture dont la Direction fait preuve et la qualité des dialogues au cours des réunions. Ainsi, depuis 2018, une réunion entre administrateurs indépendants se tient tous les ans. Ils estiment également que les administrateurs indépendants remplissent les critères qualifiant leur indépendance (cf. § 4.2.5) ;
- Les membres des comités considèrent que les comités dont ils font partie fonctionnent bien, avec une fréquence et une durée des réunions pleinement satisfaisantes. Ils expriment également une grande satisfaction en ce qui concerne la qualité des travaux générés par les comités. Ils apprécient la répartition des travaux entre les comités et le Conseil, et la grande qualité des débats au sein des comités ainsi que la bonne communication des informations. Les membres du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations ont apprécié les efforts réalisés en matière de préparation et d'organisation de ces travaux.

Enfin, le Conseil d'administration a débattu de la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil et ce, après avoir entendu l'analyse du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations. Après avoir mis en avant les compétences individuelles et variées de chacun (compétences scientifiques, médicales, financières ou de gestion au sein de sociétés cotées ou non) et la complémentarité de ses membres, le Conseil d'administration a conclu à la participation de chacun, dans son domaine d'expertise, participant à des débats de qualité. Ainsi, la forte contribution individuelle associée à une grande assiduité de chacun des administrateurs, constituent des critères caractérisant le bon fonctionnement du Conseil et une composition opportune.

4.2.6.6 Fonctionnement et travaux des Comités du Conseil d'administration

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration peut constituer un ou plusieurs comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les comités sont chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil relativement à ces questions, et de rapporter leurs

conclusions au Conseil sous forme de comptes rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des comités est strictement consultatif. Le Conseil apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par les études, investigations ou rapports des comités et n'est pas tenu par les éventuelles recommandations émises par les comités.

Le Comité d'audit

Composition

Le Comité d'audit est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein et ne faisant pas partie de la Direction de la Société. Il comporte une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité d'audit, constitué en 2002, est composé, au 31 décembre 2019, de M. Harold Boël, son Président, Mme Agnès Lemarchand et M. Philippe Archinard. M. Harold Boël et Mme Agnès Lemarchand sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le comité est donc composé aux deux tiers de membres indépendants.

En outre, tous ses membres présentent des compétences particulières en matière financière et comptable. Mme Agnès Lemarchand et MM. Harold Boël et Philippe Archinard, au regard de leur parcours professionnel dans les directions générales de grands groupes industriels, pour les premiers et pharmaceutiques pour le troisième, présentent des « compétences spécifiques en matière financière ou comptable » tel que prévu par l'article L. 823-19 du Code de commerce et le rapport du groupe de travail sur le Comité d'audit (AMF, 22 juillet 2010).

Fonctionnement – Missions

Le comité se réunit (y compris par conférence téléphonique) autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes annuels et semestriels par le Conseil d'administration. Le comité désigne un Président parmi ses membres, n'exerçant aucun mandat (autre que le mandat d'administrateur) et aucune fonction managériale au sein de la Société et du Groupe. Le comité invite, en fonction des points mis à l'ordre du jour, les membres de la Direction financière, de l'audit interne, risques et conformité, des Relations investisseurs ou encore les Commissaires aux comptes, et de façon exceptionnelle, la Direction Générale. Il peut avoir recours à des experts extérieurs, en tant que de besoin. Le Comité d'audit peut, en concertation avec le Président du Conseil d'administration, disposer de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration modifié en 2016, pour tenir compte de la réforme de l'audit au sein de l'Union européenne applicable à compter du 17 juin 2016, le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration en étant notamment chargé (i) d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, (ii) de s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de l'audit interne, (iii) de faire une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale, (iv) de suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission, (v) de suivre le respect par les Commissaires aux comptes

des conditions d'indépendance, (vi) d'approuver la fourniture de services autres que la certification des comptes et de (vii) procéder à la revue des projets de communication financière portant notamment sur les comptes semestriels et sur les ventes trimestrielles.

Travaux

Le Comité d'audit se réunit entre 1 et 4 jours avant le Conseil d'administration qui arrête les comptes annuels et semestriels et fait un compte rendu systématique de ses réunions. Il s'est tenu à 6 reprises en 2019.

Le Comité d'audit a notamment procédé à l'examen des comptes semestriels et annuels, incluant les annexes et les options de clôture et engagements hors bilan ainsi que le périmètre des sociétés consolidées. Il a ensuite procédé à la revue des communiqués de presse portant sur les comptes annuels 2018, les comptes semestriels 2019, le chiffre d'affaires du 1^{er}, du 2^e et du 3^e trimestre 2019. Le Comité a également examiné le projet de document d'enregistrement universel incluant les facteurs de risques, le rapport de gestion, le rapport sur le gouvernement d'entreprise et la déclaration de performance extra-financière de la Société. Le Comité d'audit a examiné la politique de change de la Société et sa mise en œuvre. Il a également pris connaissance du cadre de l'élaboration budgétaire. Il a examiné les rapports d'audit interne, le bilan des missions d'audit interne et le plan d'action de l'année en cours. Il a étudié la mise en œuvre du plan d'action de la loi Sapin II et du Règlement sur la protection des données personnelles. Il a revu la cartographie des risques mise à jour, incluant les risques financiers et extra-financiers, ainsi que la méthodologie appliquée. Il a également étudié l'évolution du dispositif mis en œuvre en matière de sécurité informatique. Il a arrêté les termes de la charte interne sur les conventions réglementées et la procédure d'évaluation des conventions courantes. Enfin, le Comité d'audit a pré-approuvé les services réalisés par les Commissaires aux comptes autres que la certification des comptes et a approuvé, au cas par cas, des missions spécifiques.

Les Commissaires aux comptes ont fait un rapport détaillé de leur mission d'audit sur les comptes annuels et semestriels, ainsi que sur leur indépendance et ont informé régulièrement le Comité d'audit des évolutions réglementaires et comptables.

Les Commissaires aux comptes ont également discuté, à huis clos, avec les membres du Comité d'audit.

Le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations

Composition

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein. Il est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité des rémunérations de la Société a été créé par le Conseil d'administration en 2004 et modifié par le Conseil d'administration, en 2010, qui a décidé de modifier les attributions dudit comité afin de les étendre à des fonctions en matière de ressources humaines. Sa dénomination a été adaptée en conséquence en Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations.

Le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations était constitué, au 31 décembre 2019, de Mme Fanny Letier, qui en assure la présidence, Mme Marie-Hélène Habert-Dassault et de M. Jean-Luc Belingard. Mmes Marie-Hélène Habert-Dassault et Fanny Letier sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le Comité est ainsi composé aux deux tiers de membres indépendants. Par ailleurs, le Président Directeur Général est associé aux travaux du comité sur les questions de sélection et de nomination d'administrateurs ainsi que sur la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux.

Fonctionnement – Missions

Le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président du Conseil d'administration.

En matière de nominations, le comité a la charge de faire des propositions sur la composition du Conseil après avoir examiné tous les éléments qu'il doit prendre en compte dans sa délibération : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, recherche et appréciation des candidats possibles, opportunité des renouvellements de mandats. En particulier, il définit et met en œuvre une procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants et réalise ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'une démarche ne soit faite auprès de ces derniers.

En matière de succession, le Comité doit établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible. Le Comité revoit le plan de succession de l'ensemble des postes clés de la Société annuellement ; le Président Directeur Général peut participer pour en débattre avec le Comité.

En matière de rémunération, le Comité a pour missions principales de (i) faire des recommandations au Conseil d'administration concernant la rémunération fixe et variable, le régime de retraite et de prévoyance complémentaire et spécifique, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers du Président Directeur Général et, le cas échéant, du Directeur Général Délégué, (ii) proposer au Conseil d'administration un montant global pour les jetons de présence des administrateurs, les règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité des administrateurs au Conseil d'administration et dans les comités et (iii) proposer au Conseil, le cas échéant, les règles de fixation de la part variable de rémunération des mandataires sociaux et en contrôler l'application. Le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations est également informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux.

Concernant la politique de stock-options et d'attribution gratuite d'actions, le cas échéant, le Comité soumet au Conseil d'administration ses observations sur la politique générale d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions de la Société proposée par le Président Directeur Général et se prononce notamment sur les différentes catégories d'attributaires, les options ou attributions gratuites d'actions accordées aux mandataires sociaux étant examinées au cas par cas par le Comité.

Travaux

Le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations s'est réuni trois fois en 2019. Les principaux sujets abordés au cours de ces réunions ont été les suivants : l'examen du renouvellement des mandats de 2 administrateurs pour lesquels le mandat arrivait à échéance, la politique de rémunération 2019 des mandataires sociaux et l'examen des critères d'attribution de leur rémunération variable 2018, les plans de succession des postes-clés, l'indépendance des administrateurs et la politique de diversité du Conseil d'administration et du Comité de Direction.

En outre, d'autres sujets ont été débattus et approuvés par le Comité, tels que : les négociations salariales annuelles, la politique de rémunération des membres du Comité de Direction et celle appliquée à l'ensemble des salariés dans le Groupe (validation de la matrice de rémunération variable applicable aux salariés au titre de l'exercice 2019 et application d'un coefficient multiplicateur de 140 % applicable sur la rémunération variable 2018), le montant de l'intéressement 2018 ainsi que le supplément d'intéressement réparti également, la mise en œuvre de plans d'attribution gratuite d'actions, la validation des critères de performance des actions gratuites, la politique mise en œuvre pour les talent pool identifiés, la nouvelle composition du Comité stratégique, la mise en place d'un plan d'actionnariat salarié et l'indice d'égalité professionnelle.

En 2019, il n'y a eu aucune modification de l'enveloppe de jetons de présence. Le Comité a recommandé au Conseil d'administration de ne plus rémunérer les administrateurs pour leur participation au Comité stratégique.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a remis toutes les informations utiles.

Le Comité stratégique

Composition

Le Comité stratégique, créé en 2017, est composé d'au moins 3 membres désignés par le Conseil d'administration en son sein. Un Président veille au bon fonctionnement du comité.

Au 31 décembre 2019, tous les administrateurs étaient membres du Comité stratégique, à savoir Mmes Marie-Paule Kiény, Marie-Hélène Habert-Dassault, Agnès Lemarchand, et Fanny Letier, et MM. Alexandre Mérieux, Philippe Archinard, Harold Boël, Frédéric Besème et son Président M. Jean-Luc Belingard. Outre M. Jean-Luc Belingard et Mme Marie-Paule Kiény, les autres membres ont été nommés par le Conseil d'administration le 3 septembre 2019.

Fonctionnement – Missions

Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an, en tant que de besoin, sur convocation de son Président. Le comité peut inviter des membres de la Direction de la Société et peut également faire appel à des experts extérieurs.

Le Comité stratégique a pour mission de débattre des principaux sujets stratégiques avec la Direction Générale, en particulier des évolutions de l'environnement technologique, médical et de marché, et d'orienter les choix stratégiques de la Société, tant en terme de technologies que de son modèle d'affaires.

Travaux

Le Comité s'est réuni deux fois en 2019, pour des sessions auxquelles étaient invités tous les administrateurs, afin de discuter du plan stratégique de la Société.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité stratégique fait un compte-rendu au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui présente les observations qu'il juge utiles.

4.3 Politique de rémunération des mandataires sociaux et autres avantages

Les informations et les tableaux de ce chapitre ont été établis conformément à l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre relative à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées, complétée par le décret n° 2019-1235 du même jour portant transposition de la directive « Droit des actionnaires » (*Shareholders' Rights Directive 2*, SRD 2).

Ils sont également conformes au Code AFEP-MEDEF et à son guide d'utilisation et respectent la recommandation de l'AMF n° 2012-02 (mise à jour au 3 décembre 2019), sur le « gouvernement d'entreprise et rémunération des dirigeants des sociétés référant au Code AFEP-MEDEF – Présentation consolidée des recommandations contenues dans les rapports annuels de l'AMF » et la position recommandation n° 2009-16 de l'AMF (mise à jour au 25 juillet 2019) « Guide d'élaboration des documents de référence ».

Ce chapitre précise (i) la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société pour l'exercice 2020, à savoir le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué, et les administrateurs, ainsi que (ii) les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à ces mêmes dirigeants.

Il reprend les dispositions des articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce et est intégré au rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionné à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ces principes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 25 février 2020, sur proposition du Comité des ressources humaines, nominations, et rémunérations. Il fera l'objet d'un vote lors de l'Assemblée générale du 19 mai 2020.

A noter que la politique de rémunération des mandataires sociaux (Président Directeur Général, Directeur Général Délégué et membres du Conseil d'administration) pour 2020 décrite ci-dessous fait l'objet d'un vote global, qui ne préjuge pas du résultat des votes individuels sur la manière dont cette politique est appliquée au Président Directeur Général, au Directeur Général Délégué et aux membres du Conseil d'administration.

4.3.1 Politique de rémunération 2020 – Vote *ex ante*

4.3.1.1 Description générale

Sur recommandation du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, le Conseil d'administration propose une politique de rémunération des mandataires sociaux (la « Politique ») conforme à l'intérêt social de la Société, qui contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie commerciale.

Ainsi, la rémunération des administrateurs tient compte de leur présence effective aux Conseils et aux Comités. En effet, la part variable liée à l'assiduité ou à la participation au Conseil d'administration ou à un comité est prépondérante par rapport à la part fixe. Cette rémunération permet de favoriser l'investissement des administrateurs dans la stratégie de la Société. L'enveloppe de rémunération allouée aux administrateurs est également revue ponctuellement pour tenir compte de l'évolution de la composition du Conseil.

Par ailleurs, la politique de rémunération des mandataires sociaux prévoit explicitement que la rémunération variable est liée à la performance court terme et long terme de la Société. La part de la rémunération fixe n'est revue qu'occasionnellement en s'assurant de sa cohérence avec la performance et les évolutions de Société. La Société est attentive au respect de l'adéquation des conditions de rémunération de ses salariés et celles des mandataires sociaux.

Ainsi, pour définir la Politique, le Conseil d'administration prend en compte :

- l'intérêt et la stratégie de la Société,
- les performances et l'évolution de la Société et du dirigeant, le cas échéant, sur une base annuelle et pluri-annuelle,
- la politique de rémunération de l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe,
- la rémunération versée directement par l'Institut Mérieux, le cas échéant,
- des analyses de pratiques de marché qui permettent de comparer le niveau et la structure de la rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants mandataires sociaux avec ceux d'autres sociétés de taille comparable du SBF 120 (niveau et progression de la rémunération, positionnement et poids respectif de chacune des composantes de la rémunération) et des sociétés internationales opérant dans des métiers similaires ; et
- le cas échéant, des situations particulières qui peuvent donner lieu en cas de circonstances exceptionnelles à des rémunérations exceptionnelles.

Cette Politique et ces éléments sont analysés et revus tous les ans par le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations. Le Comité formule ses recommandations au Conseil d'administration qui en débat en séance puis arrête les termes de la Politique. Toute proposition de modification est étudiée par le Comité des ressources humaines puis soumise pour approbation au Conseil d'administration. En particulier, les mandataires sociaux ne participent pas aux débats et évaluations de leur performance et sortent de séance, le cas échéant, et ce, afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt.

Sauf disposition contraire, la Politique est applicable à tous les mandataires sociaux, que leur mandat soit renouvelé en cours d'année ou qu'ils soient nouvellement nommés.

La Politique est sans modification par rapport à celle présentée en 2019. La Politique a été approuvée par l'Assemblée générale du 23 mai 2019.

Enfin, le Conseil d'administration peut déroger, de façon exceptionnelle, à la Politique en cas de modification de l'organisation de la Société ou de sa gouvernance.

4.3.1.2 Composantes de la rémunération fixe et variable des mandataires sociaux pour l'exercice 2020

A la date de publication du présent URD, les dirigeants mandataires sociaux sont M. Alexandre Mérieux, Président Directeur Général et M. Pierre Boulud, Directeur Général Délégué.

La durée actuelle du mandat du Président Directeur Général est de 4 ans renouvelable, correspondant à la durée de son mandat d'administrateur. La durée des mandats d'administrateurs en cours est également de 4 ans. Le mandat social du Directeur Général

Délégué est fixé à 3 ans. Tous les mandats sociaux sont révocables *ad nutum* par les actionnaires de la Société, et également par le Conseil d'administration. Le contrat de travail de M. Pierre Boulud, Directeur Général Délégué, est un contrat à durée indéterminée de droit français et prévoit un préavis de 3 mois. Par ailleurs, le Conseil d'administration a prévu que M. Pierre Boulud détienne un minimum de 100 actions de la Société, et ce avant le 31 décembre 2020.

4.3.1.2.1 Rémunérations allouées aux administrateurs

Sur recommandation du Comité ressources humaines, nominations et rémunérations, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale une enveloppe globale pour la rémunération allouée aux administrateurs.

En particulier, le montant maximum des rémunérations allouées aux administrateurs s'élève à 400 000 euros par an, ainsi qu'il résulte de la 11^e résolution de l'Assemblée générale ordinaire de la Société en date du 30 mai 2017 (pour l'exercice à clore au 31 décembre 2017).

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ADMINISTRATEURS

Les règles de répartition des rémunérations allouées aux administrateurs ont été fixées par le Conseil d'administration du 15 décembre 2017. Le Conseil d'administration du 3 septembre 2019 a décidé de ne plus rémunérer les administrateurs pour leur participation aux Comités stratégiques. Ces décisions ont suivi les recommandations du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations.

Ainsi, pour l'exercice 2020, la rémunération allouée aux administrateurs est répartie de la façon suivante :

En euros	Montant fixe annuel ^(a)	Montant variable (par séance et par administrateur)
Conseil d'administration	5 000	5 000
Comité d'audit	2 000	4 000
Comité ressources humaines, nominations et rémunérations	2 000	3 000
Comité stratégique		Aucune rémunération

(a) Calculé au prorata des mois de mandat des administrateurs.

En conformité avec le Code AFEP-MEDEF, la part variable liée à l'assiduité ou à la participation au Conseil d'administration ou à un comité est prépondérante par rapport à la part fixe.

4.3.2.1.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Principes généraux

Le Comité ressources humaines, nominations et rémunérations et le Conseil d'administration analysent la rémunération des dirigeants mandataires sociaux dans sa globalité en prenant en compte l'ensemble de ses composants :

- part fixe ;
- part variable annuelle ;
- part variable différée ;
- part variable pluriannuelle ;

- le cas échéant, rémunération exceptionnelle ;
- options de souscription d'actions et actions de performance entièrement conditionnelles ;
- rémunérations allouées aux administrateurs ;
- avantages en nature ;
- indemnités de départ ; et
- retraite complémentaire.

Par ailleurs, le Comité ressources humaines, nominations et rémunérations et le Conseil d'administration ont décidé :

- qu'aucune indemnité de non-concurrence ne serait versée en cas de départ ; et
- qu'aucune rémunération supplémentaire ne serait versée par une filiale du Groupe en dehors des jetons de présence.

La rémunération fixe

La rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux est déterminée en prenant en compte le niveau et la difficulté des responsabilités, l'expérience dans la fonction et dans le domaine d'activité de la Société, l'ancienneté dans le Groupe, et les pratiques relevées dans les groupes ou dans les entreprises de taille comparable.

La rémunération fixe ne peut être revue qu'à des échéances longues – en principe 2 à 3 ans – hors révision globale des salaires appliquée à l'ensemble du personnel de la Société et sauf événement exceptionnel.

Par ailleurs, en sus de leurs fonctions au sein de la Société, les dirigeants mandataires sociaux peuvent exercer des fonctions au sein de l'Institut Mérieux, pour lesquelles ils peuvent être rémunérés, au titre d'un contrat de travail ou d'un mandat. Cette rémunération n'est pas refacturée à la société bioMérieux. La rémunération versée par l'Institut Mérieux est donc exclue du vote de l'Assemblée générale.

La rémunération fixe du Président Directeur Général s'élèvera à 500 000 euros brut, à compter du 1^{er} avril 2020. Cette augmentation est justifiée par la mise en œuvre d'une nouvelle organisation de la Société permettant de renforcer son orientation client autour d'expertises métier. Il avait bénéficié d'une augmentation au 1^{er} juin 2018 de sa rémunération fixe qui était passée de 380 000 à 450 000 euros, consécutive à sa nomination en qualité de Président Directeur Général.

La rémunération fixe du Directeur Général Délégué est fixée, à compter du 1^{er} mars 2020, à 510 000 euros, dont 450 000 euros au titre de son contrat de travail, et 60 000 euros au titre de son mandat social.

La rémunération variable annuelle

Principe applicable dans la Société

La part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est soumise aux mêmes plafonds et mécanismes que l'ensemble des salariés de la Société.

Cette part variable est exprimée en pourcentage du salaire de base au 31 décembre de l'année. Ce pourcentage dépend du niveau de classification. Il s'agit d'une cible théorique de part variable lorsque le collaborateur atteint 100 % de ses objectifs. Dans tous les cas, ces objectifs sont plafonnés à 120 % de réalisation.

S'applique ensuite le coefficient multiplicateur de la Société (applicable à l'ensemble des collaborateurs français et américains hors forces de vente, et des *Global Leaders*) selon une matrice définie chaque année en fonction de l'atteinte d'objectifs de croissance de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle courante contributive (matrice MBO). Cette matrice est fixée annuellement par le Comité ressources humaines, nominations et rémunérations et le Conseil d'administration.

En 2020, cette matrice présente 20 niveaux de croissance de chiffre d'affaires et 10 niveaux de marge opérationnelle courante contributive avec des hypothèses inférieures et supérieures aux objectifs communiqués par la Société en début d'exercice. Le croisement de chacune de ces variables définit le pourcentage du coefficient multiplicateur applicable. Cette matrice définit un coefficient multiplicateur minimum de 70 % et maximum de 150 %.

En particulier, la matrice MBO 2020 tient compte des deux objectifs 2020 communiqués par la Société, à savoir :

- une croissance organique des ventes comprise entre 5 et 7 % à taux de change et périmètre constants, et
- une marge opérationnelle courante contributive basée sur un résultat opérationnel courant contributif compris entre 395 et 415 millions d'euros à taux de change courants.

Ainsi, le montant maximum de la part variable ne pourra dépasser 168 % du salaire de référence au 31 décembre 2020.

La rémunération variable se calcule de la manière suivante :

*Salaire de base au 31 décembre x cible de bonus x % d'objectifs atteints
x coefficient multiplicateur de la Société*

Application spécifique aux dirigeants mandataires sociaux

Concernant les dirigeants mandataires sociaux, les objectifs sont fixés pour l'exercice. Ces objectifs prennent en compte des critères de performance retenus en fonction de la stratégie de la Société.

Ils sont constitués d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, qui sont revus chaque année et définis en fonction des priorités stratégiques définies pour le Groupe. Les objectifs quantitatifs 2020 reposent sur les objectifs communiqués par la Société utilisés dans la matrice MBO telle que définie ci-dessus.

Président Directeur Général

La cible de part variable annuelle du Président Directeur Général est de 100 % de sa rémunération fixe au titre de son mandat social au sein de bioMérieux. Il ne bénéficie pas de rémunération variable indexée sur sa rémunération versée par l'Institut Mérieux.

En 2020, les objectifs seront les suivants :

- les objectifs quantitatifs financiers du Groupe (selon appréciation de la matrice MBO 2020) représentent 60 % de la cible de variable. Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, validera les critères d'atteinte de cet objectif en appliquant la matrice MBO applicable à tous les salariés ; et
- les objectifs qualitatifs représentent 40 % de la cible de variable. Ils sont constitués de critères liés (i) à la stratégie pour 60 %, tenant compte de l'exécution de la feuille de route de la Société (notamment déploiement de la nouvelle organisation, projet de transition BioFire), (ii) à la RSE pour 15 % (exécution de la feuille de route présentée au Conseil d'administration en février 2020, incluant notamment la définition d'une nouvelles stratégie RSE, d'un nouveau plan HSE et d'une analyse de matérialité de la Société), et (iii) à l'avancement des projets de R&D pour 25 % (exécution du portefeuille de projets). La Société a décidé de ne pas communiquer le détail de certains critères pour des raisons de confidentialité.

Directeur Général Délégué

La cible de part variable annuelle du Directeur Général Délégué est de 70 % de sa rémunération fixe. En 2020, les objectifs seront les suivants :

- les objectifs quantitatifs financiers du Groupe (selon appréciation de la matrice MBO 2020) représentent 60 % de la cible de variable. Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, validera les critères d'atteinte de cet objectif en appliquant la matrice MBO ;
- les objectifs qualitatifs représentent 40 % de la cible de variable. Ils sont constitués de critères liés (i) à la définition de la stratégie de la direction des Opérations cliniques pour 30 %, (ii) à la définition et à la mise en œuvre de la nouvelle organisation de la direction des Opérations cliniques pour 40 %, et (iii) à la mise en place d'une transition de BioFire pour 30 %.

Le taux de réalisation des objectifs et le montant de la part variable sont déterminés par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, lors de la réunion au cours de laquelle sont arrêtés les comptes de l'exercice. Le Conseil d'administration débat de la performance du Président Directeur Général hors sa présence.

La Société ne prévoit pas de cas dans lesquels la rémunération variable doit être restituée.

Rémunération variable différée

Le Conseil d'administration peut décider d'une rémunération variable d'après des critères qualitatifs, des critères quantitatifs et sous condition de présence. En 2020, aucune rémunération variable différée ne sera proposée au Président Directeur Général ou au Directeur Général Délégué.

Rémunérations variables pluriannuelles

Des rémunérations variables pluriannuelles peuvent être mises en place pour les dirigeants mandataires sociaux. En 2020, aucune rémunération variable pluriannuelle ne sera proposée au Président Directeur Général ou au Directeur Général Délégué.

Rémunérations exceptionnelles

Les dirigeants mandataires sociaux peuvent bénéficier de rémunérations exceptionnelles dans des cas de performance spécifique ou de mise en œuvre particulièrement réussie de certains projets par lesdits dirigeants. En 2020, aucune rémunération exceptionnelle ne sera proposée au Président Directeur Général ou au Directeur Général Délégué.

Options de souscription d'actions et actions de performance

Principes généraux

Le niveau de l'attribution déterminé tient compte de l'ensemble des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des pratiques de marché suivies par des sociétés cotées comparables.

D'une façon générale, les proportions respectives d'options de souscription d'actions et d'actions de performance allouées varient selon le niveau de responsabilité et la performance des bénéficiaires, la proportion d'options de souscription d'actions et d'actions de

performance croissant avec le niveau des responsabilités et la performance.

La valeur IFRS 2 de toute attribution est limitée à une année de rémunération fixe et variable cible, cette dernière correspondant à la rémunération obtenue lorsque les réalisations sont strictement en ligne avec les objectifs fixés. Le montant total des attributions annuelles aux mandataires sociaux ne doit pas excéder 2,5 % de l'enveloppe globale autorisée par l'Assemblée générale pour les attributions d'options de souscriptions d'actions et d'actions gratuites au sein du Groupe, ni 5 % de l'attribution totale annuelle (calculée, le cas échéant, en équivalent stock-options en cas d'attribution combinée d'options de souscriptions d'actions et d'actions de performance).

Respect d'équilibre et de mesure

L'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux et la levée des options de souscription d'actions et l'acquisition des actions de performance sont liées à des conditions de performance (internes et/ou externes) sérieuses et exigeantes à satisfaire sur une période de plusieurs années consécutives. La condition de présence des dirigeants mandataires sociaux dans les effectifs de la Société, lors de la levée de l'option de souscription d'actions ou l'acquisition définitive des actions de performance, est nécessaire et formalisée dans le règlement du plan.

Le total des plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance représente une faible part du capital.

Obligation de conservation des actions attribuées par la Société

Conformément à la loi et au Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration fixe lors de leur attribution le nombre d'actions que le mandataire social ne peut pas céder :

- s'agissant des actions de performance, un nombre d'actions correspondant à 40 % des actions de performance, qui lui seront définitivement attribuées au terme de la période d'acquisition ;
- s'agissant des options de souscriptions d'actions, un nombre d'actions issues de chaque levée d'options correspondant à 40 % du gain net théorique (après impôt et prélèvement sociaux) calculé à la date de la levée d'options.

Ces obligations de conservation cesseront 3 ans après l'attribution ou au terme des fonctions des mandataires sociaux.

Compte tenu du niveau significatif d'obligations de conservation fixé, il n'y a pas lieu d'imposer une obligation d'acheter une quantité définie d'actions de la Société lors de la disponibilité des actions de performance tel que recommandé par le Code AFEP-MEDEF.

L'ensemble des actions détenues par les dirigeants mandataires sociaux, qu'elles soient ou non soumises à l'obligation de conservation ci-dessus, doivent être détenues au nominatif.

Par ailleurs, les lois et règles de conduite internes au Groupe, visant à prévenir les délits et manquements d'initié, interdisent toute cession d'actions durant une période de 60 jours calendaires précédant la date de la publication des comptes annuels et semestriels de la Société (cette période étant réduite à 21 jours calendaires s'agissant des résultats trimestriels). Cette obligation d'abstention de réaliser une ou plusieurs opérations sur les titres de la Société prend fin 1 jour franc après que l'information privilégiée ait été rendue publique de manière incontestable (communiqué de presse officiel, par exemple). Pendant les périodes autorisées, la consultation préalable de la Direction juridique en cas de doute sur la capacité à réaliser une opération est

rappelée. Conformément au Code AFEP-MEDEF, le dirigeant mandataire social ne peut également pas exercer pendant ces périodes d'interdiction les options de souscriptions d'actions qui lui ont été attribuées, y compris s'il s'agit de levée simple d'options non suivie d'une cession des actions.

Les plans d'attributions gratuites d'actions de performance des dirigeants, comme tous ceux mis en œuvre au sein de la Société, prévoient expressément qu'il est interdit aux dirigeants mandataires sociaux de conclure des transactions financières qui auraient pour effet de couvrir le risque inhérent à ces attributions. L'interdiction s'applique pour toute la durée de la période d'acquisition des droits et, le cas échéant, pour toute période de conservation.

En 2020, aucune option de souscription d'action ni action de performance ne sera attribuée au Président Directeur Général. Le Directeur Général Délégué bénéficiera d'un total maximum d'AGA représentant environ 125 % de sa rémunération à sa date d'attribution.

Retraites complémentaires

Les retraites complémentaires des dirigeants sont les mêmes que celles dont bénéficient les cadres de la Société, à savoir une retraite dite « article 83 », à cotisations définies.

Avantages en nature

Les dirigeants mandataires sociaux disposent d'un véhicule de statut.

Le Président Directeur Général bénéficie d'un véhicule de statut fourni par l'Institut Mérieux, non refacturé à bioMérieux. Cet élément est donc exclu du vote de l'Assemblée générale de 2020.

Le Directeur Général Délégué bénéficie d'un véhicule de statut et d'autres avantages liés à son statut d'expatrié tels qu'un logement, des frais de scolarité de ses enfants, une prime de coût de la vie et une prime d'expatriation.

Indemnités de départ

Le Conseil d'administration peut décider d'une indemnité de départ dans les conditions de marché et selon les règles du Code AFEP-MEDEF.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne bénéficient pas d'une indemnité de départ.

4.3.2 Éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre de cet exercice aux dirigeants – Vote ex post

Le paragraphe ci-dessous décrit l'ensemble des rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux par bioMérieux ou l'une de ses filiales (le « Périmètre »), mais également celles versées par l'Institut Mérieux, société mère de bioMérieux. Au sens de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, seule la rémunération versée dans le Périmètre est soumise au vote des actionnaires. Les autres rémunérations sont communiquées dans un souci de transparence.

Sur l'exercice 2019, les mandataires sociaux sont les administrateurs et M. Alexandre Mérieux, Président Directeur Général de la Société.

Les rémunérations décrites ci-dessous concernent tous les administrateurs, y compris ceux dont le mandat a pris fin et ceux nouvellement nommés au cours de l'exercice 2019.

4.3.2.1 Politique générale et vote par l'Assemblée générale - vote ex post global

La rémunération totale 2019, décrite ci-dessous respecte la politique de rémunération adoptée par l'Assemblée générale le 23 mai 2019.

Cette politique contribue aux performances à long terme de la Société en associant une part importante de la rémunération variable du dirigeant mandataire social sur des priorités telles que la RSE, la R&D ou encore la réalisation de transformations d'envergure ou des opérations de croissance externe.

L'Assemblée générale du 23 mai 2019 s'est prononcée sur la politique de rémunération du Président Directeur Général (résolution n° 12) et l'a approuvée à hauteur de 94,19 %. La Société continue de porter une attention particulière, le cas échéant, aux commentaires de ses actionnaires en les intégrant dans la mesure du possible et ce, dans un souci d'évolution continue.

En particulier, la Société a apporté plus de précisions à la description des critères de performance de la rémunération variable du Président Directeur Général.

4.3.2.1.1 Ratios d'équité

En application de l'article L.225-37-3 du Code de commerce, sont présentées ci-dessous les informations relatives aux ratios d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société en France.

Ces ratios doivent être comparés à la performance du Groupe. bioMérieux a connu, durant la période 2015-2019, une croissance significative de son chiffre d'affaires de 1 965 millions d'euros en 2015 à 2 675 millions d'euros en 2019. Le résultat opérationnel courant contributif du Groupe a connu une croissance continue en passant de 260 millions d'euros en 2015 à 389 millions d'euros en 2019.

Méthodologie du calcul des ratios

La méthodologie appliquée par la Société repose sur les guidelines publiées par l'AFEP en décembre 2019.

Les ratios ont été calculés en tenant compte des éléments suivants :

- périmètre de l'entité juridique française bioMérieux SA ; sont exclus les rémunérations et avantages versés par l'Institut Mérieux le cas échéant ;
- éléments de rémunération fixe et variable (MBO) versés au cours de l'année considérée ;
- actions de performance comptabilisées en valeur IFRS l'année de leur attribution ;
- autres éléments de rémunération pour les dirigeants mandataires sociaux versés au cours de l'année considérée, tels que rémunérations exceptionnelles et rémunérations allouées aux administrateurs ;
- autres éléments de rémunération pour les salariés tels que l'intéressement, le supplément d'intéressement et les avantages en nature ;
- ensemble des salariés de bioMérieux SA en CDI, CDD, CDD thésards et CDD CIFRE présents sur 2 exercices ; les alternants, stagiaires, intérimaires et expatriés sont exclus.

EVOLUTION DU RATIO D'ÉQUITÉ ENTRE LE NIVEAU DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET LA RÉMUNÉRATION MOYENNE ET MÉDIANE DES SALARIÉS SITUÉS EN FRANCE, VERSÉS PAR LA SOCIÉTÉ

	Ratio d'équité	2015	2016	2017	2018	2019
M. Alexandre Mérieux ^(a)	Rémunération individuelle / Rémunération moyenne des autres salariés	7	20	20	19	23
	Rémunération individuelle / Rémunération médiane des autres salariés	9	25	25	24	29
M. Jean-Luc Belingard ^(b)	Rémunération individuelle / Rémunération moyenne des autres salariés	39	116	70	/	/
	Rémunération individuelle / Rémunération médiane des autres salariés	49	151	88	/	/

(a) en sa qualité de Directeur Général Délégué jusqu'en décembre 2017 puis en sa qualité de Président Directeur Général

(b) en sa qualité de Président Directeur Général jusqu'en décembre 2017

EVOLUTION ANNUELLE DE LA RÉMUNÉRATION, DES PERFORMANCES DE LA SOCIÉTÉ, DE LA RÉMUNÉRATION MOYENNE DES SALARIÉS ET DES RATIOS D'ÉQUITÉ

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Rémunération de M. Alexandre Mérieux ^(a)	188%	2%	0%	27%
Rémunération de M. Jean-Luc Belingard ^(b)	217%	-39%	/	/
Rémunération moyenne des salariés	7%	1%	4%	5%
Performance de la société (ROCC)	14,5%	12,4%	7,8%	6,9%
Ratio moyen relatif à M. Alexandre Mérieux ^(a)	168%	1%	-4%	17%
Ratio moyen relatif à M. Jean-Luc Belingard ^(b)	195%	-40%	/	/
Ratio médiane relatif à M. Alexandre Mérieux ^(a)	177%	-2%	-4%	21%
Ratio médiane relatif à M. Jean-Luc Belingard ^(b)	205%	-42%	/	/

(a) en qualité de Directeur Général Délégué jusqu'en décembre 2017 puis en qualité de Président Directeur Général

(b) en qualité de Président Directeur Général jusqu'à décembre 2017

4.3.2.1.2 Éléments de la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2019

Sur recommandation du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, les règles de répartition des rémunérations allouées aux administrateurs, fixées par le Conseil d'administration du 15 décembre 2017, étaient les suivantes :

En euros	Montant fixe annuel ^(a)	Montant variable (par séance et par administrateur)
Conseil d'administration	5 000	5 000
Comité d'audit	2 000	4 000
Comité ressources humaines, nominations et rémunérations	2 000	3 000
Comité stratégique	2 000	3 000

(a) Calculé au prorata des mois de mandat des administrateurs.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ADMINISTRATEURS

Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2019 (en euros)	Jetons de présence versés en 2018 (en euros)
Alexandre Mérieux	25 000	25 000
Philippe Archinard	51 000	55 000
Jean-Luc Belingard	44 000	41 000
Harold Boël	51 000	55 000
Philippe Gillet ^(a)	15 917	30 000
Marie Hélène Habert-Dassault	36 000	36 000
Marie-Paule Kieny	33 000	30 000
Agnès Lemarchand	42 000	46 000
Fanny Letier	36 000	36 000
Michele Palladino ^(a)	15 917	30 000
Frédéric Besème ^(b)	25 000	13 123
TOTAL	374 833	397 123

(a) MM. Philippe Gillet et Michele Palladino ne sont plus administrateurs de la Société depuis le mois de mai 2019.

(b) M. Frédéric Besème est administrateur depuis le 17 mai 2018 en tant qu'administrateur représentant des salariés.

AUTRES REMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON EXÉCUTIFS (TABLEAU 3)

M. Jean-Luc Belingard – administrateur

M. Jean-Luc Belingard est administrateur et Vice-Président de l'Institut Mérieux. La part versée par l'Institut Mérieux est en partie refacturée à bioMérieux, dans le cadre de la convention de prestation de services entre les 2 sociétés, en raison de sa contribution au renforcement du rôle du diagnostic médical en France et à l'étranger. M. Jean-Luc Belingard n'est pas salarié de bioMérieux et la refacturation ne contrevient pas aux règles de cumul du contrat de travail et du mandat social. Les prestations refacturées sont sans lien avec le mandat social de M. Jean-Luc Belingard au sein de bioMérieux.

En euros	Montants versés au titre de l'exercice 2019	Montants versés au titre de l'exercice 2018
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur ^(a)	44 000	41 000
Autres rémunérations ^(b)	131 440	132 848
TOTAL	175 440	173 848

(a) Au titre de son mandat d'administrateur de bioMérieux. Aucune rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur n'est versée à M. Jean-Luc Belingard, au titre de son mandat d'administrateur au sein de l'Institut Mérieux.

(b) Rémunérations versées : en 2019, par l'Institut Mérieux, 120 000 euros au titre de sa rémunération fixe, 9 072 euros d'avantages en nature, 2 368 euros au titre de l'article 83.

Par ailleurs, il est rappelé que M. Jean-Luc Belingard a bénéficié d'actions de performance de la Société qui lui ont été livrées au cours de l'année 2019.

Date du plan	Nombre d'actions attribuées pendant l'exercice	Valorisation des actions ^(a)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance ^(c)
26 mai 2016	60 000 ^(b)	2 394 000 €	26 mai 2019	Fin du mandat de dirigeant mandataire social de M. Jean-Luc Belingard	Oui

(a) À la date d'attribution des actions (26 mai 2016) selon la méthode comptable IFRS 2.

(b) Quantité mise à jour par rapport au document de référence 2016, à la suite de la division du nominal intervenue le 20 septembre 2017.

(c) Conditions de présence et conditions de performance. Les conditions de performance intègrent (i) 50 % de critères qualitatifs prenant en compte notamment l'intégration de BioFire et (ii) 50 % de critères quantitatifs relatifs à l'amélioration du résultat opérationnel courant contributif (ROCC) du Groupe en 2016 et, à compter de 2017, du cash-flow libre (FCF). Si le ROCC 2016, à périmètre constant, est supérieur ou égal au ROCC 2015, un tiers des critères quantitatifs sera validé ; si le FCF 2017, à périmètre constant, est supérieur à celui de 2016, un tiers des critères quantitatifs sera validé ; si le FCF 2018, à périmètre constant, est supérieur à celui de 2017, un tiers des critères quantitatifs sera validé. Certains critères qualitatifs de performance sont gardés confidentiels pour des raisons stratégiques.

Le Conseil d'administration du 26 février 2019 a validé les conditions de présence et de performance indiquées ci-dessus. Les actions ont été acquises et livrées à M. Jean-Luc Belingard le 26 mai 2019.

M. Philippe Archinard – administrateur

Monsieur Philippe Archinard est directeur du pôle d'immunothérapie de l'Institut Mérieux. Sa rémunération au titre de ses fonctions à l'Institut Mérieux est en partie refacturée à bioMérieux, dans le cadre de la convention de prestation de services entre les 2 sociétés. M. Philippe Archinard n'est pas salarié de bioMérieux et la refacturation ne contrevient pas aux règles de cumul du contrat de travail et du mandat social. Les prestations refacturées sont sans lien avec le mandat social de M. Philippe Archinard au sein de bioMérieux. Une partie de la rémunération de M. Philippe Archinard est directement versée par la société Transgene.

La fixation de la rémunération brute variable de M. Philippe Archinard, versée l'année suivante, est basée sur sa performance individuelle appréciée en fonction d'objectifs fixés en début d'exercice.

En euros	Montants versés au titre de l'exercice 2019	Montants versés au titre de l'exercice 2018
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur ^(a)	51 000	55 000
Autres rémunérations ^(b)	284 127	281 860
TOTAL	335 127	336 860

(a) Au titre de son mandat d'administrateur de bioMérieux. Aucune rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur n'est versée à M. Philippe Archinard, au titre de son mandat d'administrateur au sein de l'Institut Mérieux.

(b) Rémunérations versées par l'Institut Mérieux :

- en 2019, 137 309 euros au titre de sa rémunération fixe, 135 000 euros au titre de sa rémunération variable, 8 856 euros au titre d'avantages en nature, et 2 961 euros au titre de l'article 83 ;
- en 2018, 135 074 euros au titre de sa rémunération fixe, 135 000 euros au titre de sa rémunération variable, 8 856 euros au titre d'avantages en nature, et 2 929 euros au titre de l'article 83.

M. Frédéric Besème – administrateur représentant les salariés

M. Frédéric Besème est Manager de la RSE au sein de bioMérieux.

En euros	Montants versés au titre de l'exercice 2019	Montants versés au titre de l'exercice 2018
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur ^(a)	25 000	13 123
Autres rémunérations ^(b)	89 506	87 477
TOTAL	114 506	100 600

(a) Au titre de son mandat d'administrateur de bioMérieux.

(b) Rémunérations versées par bioMérieux au titre de son contrat de travail :

- en 2019, 77 714 euros au titre de sa rémunération fixe, 10 744 euros de sa rémunération variable et 1 048 euros de l'article 83 ;
- en 2018, 76 545 euros au titre de sa rémunération fixe, 9 878 euros de sa rémunération variable et 1 054 euros de l'article 83 ;

Autres administrateurs

Les autres administrateurs de la Société n'ont perçu aucune autre rémunération ou avantage de toute nature durant l'exercice 2019 de la part de la Société, des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce, ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle leur mandat est exercé, à l'exception des jetons de présence visés ci-dessus.

4.3.2.2 Vote ex post sur la rémunération du Président Directeur Général en 2019

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

M. Alexandre Mérieux en sa qualité de Président Directeur Général

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	538 020 €	La rémunération fixe totale au titre de l'exercice 2019 a été versée par la société Institut Mérieux pour 88 020 € (non refacturée à bioMérieux) et 450 000 € par la société bioMérieux. Cette rémunération a fait l'objet d'une réévaluation au 1 ^{er} juin 2018.
Rémunération variable annuelle (dont le versement est sujet à l'approbation des actionnaires)	495 000 € (110 % de la rémunération fixe)	La rémunération variable fait l'objet d'un examen annuel par le Conseil d'administration, hors la présence du Président Directeur Général, sur recommandation du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, sur la base de la performance réalisée par le Président Directeur Général. Les objectifs quantitatifs préétablis représentent 60 % de sa rémunération variable et reposent sur la performance financière de la Société reprise dans la matrice MBO 2019 (cf. § 4.3.2.1.2 - Rémunération variable annuelle). En 2019, la matrice MBO tenait compte des deux objectifs communiqués par la Société, à savoir : • une croissance organique des ventes comprise entre 7 et 8,5 % à taux de change et périmètre constants, et • une marge opérationnelle courante contributive basée sur un résultat opérationnel courant contributif compris entre 385 et 400 millions d'euros à taux de change courants. Le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations a validé le résultat de la matrice MBO au regard de la performance de la Société, et a défini un coefficient multiplicateur de 100 % applicable à l'ensemble des collaborateurs éligibles. Ainsi, le Conseil d'administration a validé l'atteinte des objectifs quantitatifs à hauteur de 100 %. Les objectifs qualitatifs préétablis reposent sur la performance individuelle de M. Alexandre Mérieux dans la Société. Ils représentent une part de 40 % de sa rémunération annuelle variable. En particulier, 3 critères avaient été retenus par le Conseil d'administration en 2019 : l'exécution de la feuille de route de la Société pour 60 % (acquisitions, projets de transformation), l'avancement des projets de R&D pour 25 %, l'amélioration des résultats en matière de RSE pour 15 %. Le Conseil d'administration qui s'est tenu en février 2020, sur recommandation du Comité des ressources humaines, a considéré que ces objectifs étaient remplis à 120 %, en raison notamment de : • Exécution de la feuille de route. Cet objectif est atteint à 130 %, notamment du fait (i) de l'acquisition de la société Invisible Sentinel et de la prise de participation majoritaire de la Société Hybiome, (ii) du déploiement de l'ERP de la Société au sein de BioFire, (iii) de la mise en œuvre de la Digital Transformation et (iv) de la nouvelle organisation des départements Global Commercial Performance et Global Customer Service • Avancement des projets de R&D. Cet objectif est atteint à hauteur de 120 % (inclusion des biomarqueurs du test NEPHROCHECK® TIMP-2 et IGFBP7 dans les recommandations pour les soins périopératoires en chirurgie cardiaque, accréditation des autorités chinoises pour les flacons d'hémoculture à base de résine et le système BACT/ALERT® VIRTUO®, 4 nouveaux tests ETEST® pour renforcer la lutte contre la résistance aux antibiotiques). • Amélioration des résultats en matière de RSE. Cet objectif est atteint à 120 % car (i) l'index d'égalité professionnelle a atteint 88 % au lieu de 75 % requis a minima par la loi et (ii), en matière environnementale, la réduction de la consommation d'énergie s'est poursuivie (consommation totale d'énergie rapportée au chiffre d'affaires de 84 MWh par million d'euros en 2019, contre 89 MWh par million d'euros en 2018) et les émissions de gaz à effet de serre générées par le transport de marchandise ont également été réduites (réduction de ces émissions comprises dans le Scope 3 notamment grâce à l'augmentation de la part du transport maritime dans le fret global qui est passé de 15 % en 2018 à 34 % en 2019). Le montant de la rémunération variable est, au titre d'un exercice, versé l'exercice suivant en totalité par la société bioMérieux. Le montant de la rémunération variable attribuée lors de l'exercice 2019 à M. Alexandre Mérieux, en qualité de Président Directeur Général a été arrêté à 495 000 euros (soit 110 % de sa rémunération fixe au 31 décembre 2019 au titre de son mandat au sein de bioMérieux), calculé sur la base de 120 % des objectifs réalisés et application du coefficient multiplicateur 2019 de la Société de 100 %.
Rémunération variable différée	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	NA	Aucune option d'action n'a été attribuée au cours de l'exercice 2019. M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas d'actions de performance.
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	25 000 €	M. Alexandre Mérieux bénéficie de jetons de présence dans les conditions définies par le Conseil d'administration.
Valorisation des avantages	7 692 €	M. Alexandre Mérieux bénéficie d'un véhicule de statut fourni par la société Institut Mérieux.
Indemnités de départ	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	NA	M. Alexandre Mérieux n'est pas soumis à une clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	10 941 €	M. Alexandre Mérieux bénéficie d'une retraite supplémentaire dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon l'article 83, à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C, au titre de bioMérieux (10 190 €) et au titre de l'Institut Mérieux (752 €).

4.3.2.3 Engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux

En 2019, la Société n'a pris aucun autre engagement, de quelque nature que ce soit, au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

4.3.3 Autres informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les informations ci-dessous correspondent aux informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux figurant dans les recommandations de l'AMF qui ne sont pas déjà fournies ci-dessus.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES (TABLEAU 1)

M. Alexandre Mérieux – Président Directeur Général

En euros	2019	2018
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice *	1 065 712	1 292 894
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
TOTAL	1 065 712	1 292 894

* Rémunérations dues au titre de l'exercice en 2019.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES
(TABLEAU 2)

M. Alexandre Mérieux – Président Directeur Général

En euros	Montants au titre de l'exercice 2019		Montants au titre de l'exercice 2018	
	Attribués	Versés ^(a)	Attribués	Versés ^(a)
Rémunération fixe (bioMérieux)	450 000	490 833	420 833	380 000 ^(d)
Rémunération fixe (Institut Mérieux)	88 020	88 020	83 369	83 369
RÉMUNÉRATION FIXE TOTALE	538 020	578 853	504 202	463 369
Rémunération variable (bioMérieux) ^(b)	495 000	756 000	756 000	592 800
Rémunération variable (Institut Mérieux)	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
RÉMUNÉRATION VARIABLE TOTALE	495 000	756 000	756 000	592 800
Cible de variable sur le total en % (uniquement sur la part bioMérieux) ^(b)	100 %	100 %	100 %	100 %
Rémunération variable réelle en % ^(b)	110 %	154 %	168 %	156 %
Rémunération variable maximale en % ^(b)	168 %	168 %	168 %	168 %
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	25 000	25 000	25 000	25 000
Avantages en nature ^(c)	7 692	7 692	7 692	7 692
TOTAL	1 065 712	1 367 545	1 292 894	1 088 861
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant

(a) Détail par exercice de rattachement

(b) La rémunération variable est calculée sur le salaire de base de référence au 31 décembre, soit 450 000 €. Tous les pourcentages sont calculés en fonction de cette base lorsqu'il s'agit des montants dus au titre de l'exercice. La rémunération variable maximale 2019 prend en compte le coefficient multiplicateur de 100 % applicable à l'ensemble des collaborateurs.

(c) Véhicule de statut fourni par la société Institut Mérieux.

(d) La rémunération annuelle brute approuvée par l'Assemblée générale du 26 mai 2018 et effective au 1^{er} juin 2018 de 450 000 € n'a pas été mise en œuvre sur 2018. Elle a fait l'objet d'une correction rétroactive sur l'exercice 2019, ce qui explique l'écart entre la rémunération due et versée sur le salaire fixe en 2019 et 2018.

SYNTHÈSE DES INFORMATIONS PRÉSENTÉES CI-DESSUS (TABLEAU 11)

	Contrat de travail ^(a)		Régime de retraite supplémentaire ^(b)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dirigeants mandataires sociaux								
M. Alexandre Mérieux								
Président Directeur Général		✓	✓			✓		✓
Premier mandat d'administrateur : 16/04/2004								
Fin de mandat : à l'issue de l'AG 2022								

(a) M. Alexandre Mérieux a une rémunération versée par l'Institut Mérieux, cette partie n'est pas refacturée à bioMérieux. Il n'a pas de contrat de travail avec bioMérieux pour sa rémunération de dirigeant mandataire social.

(b) M. Alexandre Mérieux bénéficie d'une retraite supplémentaire au titre de sa rémunération par l'Institut Mérieux, dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon l'article 83, à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C. M. Alexandre Mérieux bénéficie également d'une retraite supplémentaire au titre de sa rémunération versée par bioMérieux.

AUTRES TABLEAUX FIGURANT DANS LA RECOMMANDATION AMF N° 2009-16

Les autres tableaux figurant dans la recommandation AMF n° 2009-16 ne sont pas repris.

Le tableau 4 (Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe), le tableau 5 (Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social), le tableau 6 (Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur ou toute société du Groupe) et le tableau 7 (Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social) sont sans objet, car aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée ou levée par l'un des dirigeants

mandataires sociaux, et aucune action de performance n'a été attribuée ou n'est devenue disponible durant l'exercice.

Le tableau 8 (Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions) et le tableau 9 (Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers) sont sans objet, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance n'ayant été réalisée par la Société respectivement au profit de ses mandataires sociaux et de ses dirigeants mandataires sociaux.

Le tableau 10 (Historique des attributions gratuites d'actions) figure au § 7.4.

4.3.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Néant.

4.3.5 Montant des sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Néant.

4.4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- conduite des opérations, en ligne avec les orientations fixées par la Direction Générale ;
- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- gestion et maîtrise des risques opérationnels et financiers.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces objectifs seront réalisés.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe s'appuie sur :

- le référentiel *Internal Control – Integrated Framework*, émis par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO) ;
- le cadre de référence de l'AMF : « les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne » ;
- les recommandations publiées par l'AMF.

Le dispositif de contrôle interne couvre l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

En particulier, le contrôle interne comptable et financier concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière du Groupe et permet la production d'une information fiable et conforme aux exigences légales et réglementaires.

La Direction Générale ainsi que le Conseil d'administration, à travers le Comité d'audit, participent aux activités de pilotage et de supervision du contrôle interne. Pour cette supervision, la Direction Générale s'appuie sur les travaux d'audits réalisés par le département Audit interne, risques et conformité, rattaché à l'Institut Mérieux, tels que décrits ci-après.

Sous l'autorité du Directeur Exécutif Finance, Achats, Systèmes d'Information, membre du Comité de Direction, la Direction financière encadre des fonctions centralisées et les Directions administratives et financières de chacune des autres entités du Groupe.

4.4.1 Acteurs

Comptabilité/Finance

bioMérieux a élaboré un manuel des principes comptables et de consolidation à l'usage des sociétés du Groupe qui répertorie les principaux postes composant les comptes consolidés et en précise le contenu. Il définit également les méthodes d'évaluation à utiliser.

Au niveau de bioMérieux SA et de ses principales filiales, les schémas comptables qui découlent de l'application de ces principes et des réglementations locales sont, pour les opérations courantes et répétitives, paramétrés dans des tables du système d'information de sorte à sécuriser et automatiser les traitements de données.

Contrôle de gestion

Le budget annuel est élaboré par le Comité de Direction et validé par le Conseil d'administration. Ce budget permet d'allouer les ressources du Groupe à ses différents projets et activités.

bioMérieux et ses filiales disposent chacune d'une fonction contrôle de gestion chargée notamment du contrôle budgétaire. En outre, chaque région et chaque fonction dispose d'un contrôle de gestion dédié qui élabore et suit son budget annuel.

Consolidation

Le processus de consolidation est centralisé au sein du Groupe. L'équipe consolidation s'assure de la cohérence des états financiers des filiales avec les méthodes comptables du Groupe, explicitées dans des procédures mises à la disposition des entités du Groupe. Elle dispose d'un progiciel de consolidation qui intègre l'ensemble des états financiers des filiales et les consolide selon le plan comptable du Groupe.

Le processus de consolidation comprend des phases d'analyse approfondie des comptes. Un rapport d'analyse trimestriel est établi et transmis à la Direction Générale.

Trésorerie/Financement

Compte tenu du nombre de pays dans lesquels bioMérieux est implantée, cette fonction joue également un rôle important dans le dispositif de contrôle interne comptable et financier. À ce titre, elle a notamment mis en place un système de *cash pooling*, dont bioMérieux SA est la société pivot, et met en œuvre une politique prudente de gestion des excédents qui sont placés en conformité avec une procédure de placement validée par le Comité d'audit.

Par ailleurs, bioMérieux SA est en charge de gérer les risques de change selon la politique du Groupe décrite au § 2.3.3. Les moyens mis en œuvre consistent, dans un contexte de facturation des ventes dans la monnaie locale des clients, en la mise en place de couvertures de change sur l'exposition nette du Groupe pour les devises où ces instruments sont accessibles à un coût raisonnable, et en une actualisation mensuelle de ces couvertures en fonction des réalisations. Cette politique de change vise à protéger les niveaux de taux de change retenus au budget.

Fiscalité

bioMérieux est dotée d'un département Fiscalité qui s'appuie sur un réseau de correspondants internes et sur des conseils externes, en fonction des sujets à traiter. Ce département coordonne, sensibilise et soutient les Directions financières de chaque filiale du Groupe afin de s'assurer qu'elles atteignent le niveau de conformité requis par la politique et les standards du Groupe (cf. § 3.4.4.5).

Contrôle des filiales

Le contrôle opérationnel des filiales est assuré au travers :

- des directions financières régionales qui contrôlent, en liaison avec les fonctions supports, la pertinence des moyens humains, financiers et commerciaux mis en œuvre dans les organisations locales ;
- de la présence de membres de certaines fonctions opérationnelles et/ou financières dans les organes de contrôle (Conseils d'administration ou assimilés) de l'activité des filiales ;
- de l'existence d'un support financier et administratif, notamment à travers les centres de services partagés (cf. § 4.4.2) ;
- d'une analyse mensuelle de leur *reporting*. Les principaux indicateurs de performance des filiales, notamment en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel contributif et de structure financière, sont comparés aux mêmes indicateurs de l'année précédente, ainsi qu'à ceux du budget.

Département Relations investisseurs

Les textes de toutes les éditions financières de la Société (rapports annuel et semestriel, communiqués de presse...) sont rédigés sur la base d'entretiens spécifiques et soumis à la relecture de la Direction Générale et de la Direction Finance, Achats, Systèmes d'Information. Les communiqués de presse relatifs aux résultats et aux ventes font l'objet d'une revue par le Comité d'audit.

4.4.2 Processus

Les activités de contrôle sont réalisées par les directions financières et opérationnelles sur la base des procédures du Groupe.

Le Groupe dispose de diverses procédures écrites (gestion de projets, gestion des investissements, processus financiers...), en français et en anglais, accessibles *via* son intranet et/ou des serveurs spécifiques.

Le département Risques supervise la mise à jour de la cartographie des risques de la Société et de leur identification, évaluation et suivis réguliers (cf. § 2), en coordination avec le département Audit interne, risques et conformité de l'Institut Mérieux.

L'environnement de contrôle de bioMérieux s'appuie sur les éléments suivants.

Manuel de contrôle interne

La Direction financière dispose d'un manuel de contrôle interne qui précise les règles et contrôles essentiels auxquels les organisations doivent se conformer. La diffusion de ce manuel est accompagnée de formations auprès des équipes financières locales. Après une première mise à jour afin de renforcer les contrôles en matière de lutte contre la corruption, une initiative de refonte du Manuel de contrôle interne a été initiée.

Ce manuel porte notamment sur les règles de séparation des tâches, les règles en matière de gestion commerciale, de gestion des engagements de dépenses, des flux bancaires et des règlements, les modalités de contrôle de la paie et les principes de contrôle interne, de *reporting* financier et d'arrêté des comptes.

Contrôle interne dans les régions et filiales

Les directeurs de chaque région et des filiales, ainsi que les directeurs financiers, ont la responsabilité de veiller à l'efficacité du contrôle interne au sein de leur organisation, et s'engagent à mettre en place un système permettant l'efficacité des opérations, la fiabilité des informations comptables et financières, l'utilisation optimale des ressources, tout en assurant la sauvegarde des actifs et la prévention de la fraude.

Face à l'augmentation des tentatives de fraude externes, bioMérieux a mis en place un processus de centralisation des informations relatives à ces tentatives, et de gestion des actions correctives et préventives. En particulier, elle informe régulièrement les collaborateurs des techniques de fraude utilisées.

Centres de services partagés en Pologne et en Argentine

Deux centres de services partagés implantés en Pologne et en Argentine supportent 24 filiales dans leurs activités comptables et d'administration des ventes. Ils contribuent à harmoniser les processus internes, et, grâce à une meilleure ségrégation des tâches, à renforcer le contrôle interne dans les petites sociétés du Groupe.

Utilisation d'un progiciel de gestion intégré

La Société dispose d'un progiciel de gestion intégré dans 37 filiales. Elle s'attache à faciliter la définition de procédures homogènes et donc la mise en œuvre d'un contrôle interne plus efficace.

Mise en place d'un parcours de formation financière

La Direction financière assure la formation de tout nouveau directeur ou responsable financier de filiale aux procédures et aux outils (plusieurs sessions se tiennent chaque année), ainsi que l'apprentissage de compétences financières à certains collaborateurs non financiers de la Société.

4.4.3 Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

La mise en œuvre du contrôle interne et de la gestion des risques, sous la responsabilité de la Direction Générale et du Conseil d'administration, s'appuie sur les travaux d'audits tels que décrits ci-après.

Départements d'Audit interne et des risques

Les activités d'Audit interne sont assurées par la Direction Audit Groupe de l'Institut Mérieux, en étroite collaboration avec la Direction de bioMérieux et en fonction des risques identifiés. Les équipes dédiées à l'audit interne s'assurent que les procédures définies par le Groupe sont correctement appliquées dans les filiales et dans les fonctions centrales. Elles mènent des audits en s'appuyant sur une trentaine de collaborateurs de différentes fonctions et compétences.

Les conclusions sont partagées avec les équipes dédiées aux risques, contribuant ainsi à améliorer de façon continue les processus opérationnels via un dispositif d'analyse du risque et de missions de conseil.

Une charte définit la fonction de l'audit interne, sa mission, l'étendue de son domaine de compétences et la méthodologie utilisée qui répond aux standards de la profession.

À partir d'une analyse des risques centraux, les équipes d'audit interne et de risques établissent un plan d'audit annuel, actualisé régulièrement, ainsi qu'une synthèse des travaux réalisés et des conclusions qui sont présentés régulièrement au Comité d'audit et au Comité de Direction.

Audits externes

La Société fait l'objet de différents types d'audits externes. Le collège des Commissaires aux comptes, composé de Ernst & Young et Autres, et du réseau de Grant Thornton, audite les comptes consolidés et les comptes sociaux de bioMérieux SA, ainsi que les comptes sociaux de la très grande majorité des sociétés du Groupe. Pour les autres filiales, le collège des Commissaires aux comptes s'appuie sur les travaux des auditeurs externes de ces sociétés.

Outre les rapports légaux, la mission et les résultats des Commissaires aux comptes sont synthétisés dans un rapport qui reprend les points d'audit significatifs relevés et leur résolution, ainsi que les recommandations faites sur l'organisation du contrôle interne dans le Groupe. Elles sont analysées avec les dirigeants des filiales concernées et un suivi de leur mise en place est assuré.

Les travaux d'analyse et d'évaluation du contrôle interne au sein de la Société sont réalisés en étroite concertation avec les Commissaires aux comptes. Ils sont notamment informés des résultats des travaux des départements Audit interne et risques.



5

COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

5.1	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS	<u>RFA</u>	152	5.4	INVESTISSEMENTS	<u>RFA</u>	156
5.1.1	Chiffre d'affaires		152	5.4.1	Principaux investissements réalisés		156
5.1.2	Situation financière		153	5.4.2	Principaux investissements en cours		156
				5.4.3	Principaux investissements à venir		156
5.2	TRÉSORERIE ET CAPITAUX		155	5.5	INFORMATION SUR LES TENDANCES ET LES OBJECTIFS	<u>RFA</u>	157
5.2.1	Capitaux		155	5.5.1	Événement intervenu depuis la clôture		157
5.2.2	Source et montant des flux de trésorerie		155	5.5.2	Perspectives pour l'exercice 2020		157
5.2.3	Conditions d'emprunt et structure de financement		155				
5.2.4	Restriction à l'utilisation des capitaux		156				
5.2.5	Sources de financement attendues		156				
5.3	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE		156				

5.1 Examen de la situation financière et des résultats

5.1.1 Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires de bioMérieux a atteint 2 675 millions d'euros contre 2 421 millions d'euros au 31 décembre 2018, soit une croissance à taux de change et périmètre constants de 7,2 % en ligne avec les objectifs que la Société s'était fixés. La croissance publiée en euros s'est élevée à 10,5 %, favorisée par des effets de change positifs pour environ 53 millions d'euros, liés essentiellement au renforcement du dollar américain par rapport à l'exercice précédent. Les acquisitions d'Invisible Sentinel et d'Hybiome ont contribué à la croissance à hauteur d'environ 110 points de base.

Évolution du chiffre d'affaires (en millions d'euros)

CHIFFRE D'AFFAIRES – 31 DÉCEMBRE 2018	2 421	
Effets de change	+53	+2,2 %
Variation de périmètre ^(a)	+27	+1,1 %
Croissance organique, à taux de change et périmètre constants	+174	+7,2 %
CHIFFRE D'AFFAIRES – 31 DÉCEMBRE 2019	2 675	+10,5 %

(a) Acquisitions de Astute Medical (4 avril 2018), Hybiome (9 novembre 2018), et Invisible Sentinel (7 février 2019)

L'évolution de l'activité d'une année sur l'autre et par zone géographique, est résumée ci-après :

Chiffre d'affaires par région (en millions d'euros)	12 mois 2019	12 mois 2018	Variation à données publiées	Variation à devises et périmètre constants
Amériques	1 199,9	1 070,2	+12,1 %	+7,7 %
Amérique du Nord	1 043,3	929,6	+12,2 %	+6,2 %
Amérique latine	156,5	140,6	+11,3 %	+17,7 %
Europe ^(a)	961,3	921,6	+4,3 %	+4,4 %
Asie-Pacifique	513,7	429,5	+19,6 %	+12,1 %
TOTAL GROUPE	2 674,8	2 421,3	+10,5 %	+7,2 %

(a) Y compris le Moyen-Orient et l'Afrique

- Le chiffre d'affaires de la région Amériques (45 % du CA total du Groupe) a atteint 1 200 millions d'euros, en hausse de 7,7 % d'une année sur l'autre.
 - En Amérique du Nord (39 % du CA total du Groupe), la croissance a été essentiellement portée par la dynamique de la gamme de biologie moléculaire BIOFIRE® FILMARRAY®. Dans le domaine des immunoessais, la pression sur les prix des tests de dosage de la procalcitonine a continué de peser défavorablement sur la progression de la zone, mais de façon décroissante sur l'exercice.
 - En Amérique latine, la croissance des ventes a été marquée par une solide progression des ventes de réactifs des gammes VITEK® et BIOFIRE® FILMARRAY®. La croissance a été particulièrement vigoureuse au Brésil, en raison d'un effet de base favorable, et en Argentine, grâce à une augmentation des prix en compensation de la dévaluation de la devise locale.
- En Europe – Moyen-Orient – Afrique (36 % du CA total du Groupe), les ventes se sont élevées à 961 millions d'euros, en hausse de 4,4 % par rapport à l'année précédente.
 - En Europe (30 % du CA total du Groupe), l'activité a été particulièrement dynamique en Espagne, en Allemagne et au Bénélux. La progression de la zone a également été soutenue par la microbiologie industrielle et la biologie moléculaire clinique.
 - Dans la zone Russie – Moyen-Orient – Afrique, la croissance des ventes a été particulièrement vigoureuse en Russie, en Turquie et au Moyen-Orient.
- En Asie-Pacifique (19 % du CA total du Groupe), les ventes ont atteint 514 millions d'euros, en progression annuelle de plus de 12 % grâce aux bonnes performances de la Chine, de l'Inde et des pays d'Asie du Sud Est. Cette dynamique favorable a été portée par la croissance des gammes de microbiologie et de biologie moléculaire clinique.

L'évolution d'une année sur l'autre et par application de l'activité est résumée ci-après :

Chiffre d'affaires par application (en millions d'euros)	12 mois 2019	12 mois 2018	Variation à données publiées	Variation à devises et périmètre constants
Applications cliniques	2 208,3	1 987,8	+11,1 %	+7,7 %
Microbiologie	1 026,3	964,9	+6,4 %	+5,3 %
Immunoessais	474,5	441,8	+7,4 %	+0,4 %
Biologie Moléculaire	671,5	549,0	+22,3 %	+17,9 %
Autres gammes ^(a)	35,9	32,1	+12,0 %	+8,3 %
Applications Industrielles^(b)	466,7	433,5	+7,7 %	+4,8 %
TOTAL GROUPE	2 674,8	2 421,3	+10,5 %	+7,2 %

(a) incluant Applied Maths, BioFire Defense et les collaborations de R&D relatives aux applications cliniques

(b) incluant les collaborations de R&D relatives aux applications industrielles

- Dans le domaine clinique, qui a représenté environ 83 % des ventes totales cumulées du Groupe, le chiffre d'affaires s'est établi à 2 208 millions d'euros, en progression de près de 8 % d'une année sur l'autre.
- En microbiologie, la croissance a été portée par la bonne performance de la gamme d'identification et d'antibiogramme automatisés VITEK®, et des systèmes d'hémoculture BACT/ALERT® VIRTUO®, tant sur les ventes de réactifs que sur les ventes d'équipements.
- La croissance publiée du chiffre d'affaires des immunoessais a atteint plus de 7 % entre 2018 et 2019, bénéficiant de la consolidation des ventes d'Hybiome en Chine. Sur la gamme VIDAS®, une amélioration de la tendance s'est confirmée au fur et à mesure de l'année grâce au ralentissement des baisses de prix aux États-Unis, et à une dynamique plus favorable des ventes au Moyen-Orient et en Afrique au second semestre. Ces éléments ont plus que compensé la baisse des volumes observée en Europe.

- En biologie moléculaire, les ventes BIOFIRE® FILMARRAY® ont enregistré une croissance d'environ 20 %, portée par l'ensemble des panels mais affectée par une baisse des ventes d'instruments au profit des placements, alors que le développement de la base installée est resté solide avec environ 2 200 instruments supplémentaires portant le total à 10 400 unités. Le déploiement international a été particulièrement robuste au cours de l'année écoulée et les ventes hors États-Unis ont représenté environ 19 % des ventes totales de la gamme. Au terme de l'année, les ventes annuelles de la gamme BIOFIRE® FILMARRAY® ont dépassé 600 millions d'euros.
- Le chiffre d'affaires des applications industrielles, qui représente 17 % des ventes du Groupe, s'est établi à 467 millions d'euros, en progression de près de 5 % par rapport à l'année précédente, portée par la bonne performance des gammes de microbiologie notamment pour les clients du secteur pharmaceutique, et par la gamme de biologie moléculaire GENE-UP® auprès des clients du secteur agro-alimentaire.

5

5.1.2 Situation financière

5.1.2.1 Compte de résultat

Résultat opérationnel courant contributif

Au terme de l'année 2019, le résultat opérationnel courant contributif s'est établi à 389 millions d'euros en croissance de 6,9 % d'une année sur l'autre, soit une marge opérationnelle courante contributive de 14,5 %. Ce résultat inclut environ 3 millions d'euros d'impacts de change positifs et 12 millions d'euros d'effet de périmètre négatif lié aux acquisitions d'Hybiome, Invisible Sentinel et Astute Medical. Ainsi, la croissance à taux de change et périmètre constants du résultat opérationnel courant contributif atteint environ 9 % malgré l'effet défavorable lié à la charge enregistrée au titre des plans de rémunération variable aux États-Unis indexés sur le cours de l'action de bioMérieux (*phantom share plans*) qui s'est établie à 36 millions d'euros contre un produit de 7 millions d'euros en 2018.

- À fin décembre 2019, la marge brute a atteint 1 467 millions d'euros, soit 54,8 % du chiffre d'affaires, en amélioration par rapport aux 53,8 % constatés à fin décembre 2018. L'augmentation du taux de marge brute est principalement issue de l'amélioration du mix produit, des actions d'optimisation opérationnelle et du recours plus fréquent au transport maritime plutôt qu'aérien.

- Les charges commerciales et les frais généraux se sont élevés à 750 millions d'euros, soit 28,0 % du chiffre d'affaires contre 26,6 % l'année précédente. La progression enregistrée en 2019 est principalement liée au renforcement des efforts commerciaux dédiés à la gamme BIOFIRE® FILMARRAY® et à des provisions liées à la gestion du réseau de distributeurs.
- Les frais de R&D se sont établis à 374 millions d'euros, soit 14,0 % du chiffre d'affaires, à comparer à 327 millions d'euros, soit 13,5 % du chiffre d'affaires en 2018. Cette progression d'environ 9 % à taux de change et périmètre constants reflète l'accélération des développements en microbiologie et la poursuite de l'intensification des activités liées à la gamme BIOFIRE® FILMARRAY®.
- Les autres produits de l'activité ont atteint environ 46 millions d'euros sur l'année, à comparer à 31 millions d'euros en 2018, du fait d'une part de l'augmentation de l'activité de R&D et donc du crédit d'impôt qui s'y rapporte, et d'autre part de la hausse de loyers perçus de tiers.

Résultat opérationnel

La charge d'amortissement des actifs revalorisés à la date d'acquisition de BioFire a atteint 18 millions d'euros en 2019, stable d'une année sur l'autre. Ainsi, le résultat opérationnel du Groupe a atteint 371 millions d'euros en 2019, en hausse de 7,1 % par rapport aux 346 millions d'euros enregistrés en 2018.

Résultat de l'ensemble consolidé

La charge financière nette a représenté 23 millions d'euros en 2019, en baisse par rapport à 2018 où elle s'était élevée à 26 millions d'euros. Le coût de l'endettement financier net a représenté 21 millions d'euros en 2019, stable d'une année sur l'autre, et les autres produits et charges financiers se sont élevés à 2,5 millions d'euros, à comparer à 4,5 millions d'euros en 2018.

Au 31 décembre 2019, le taux effectif d'impôt (TEI) du Groupe a atteint 22,4 %, à comparer à 20,3 % en 2018 qui avait bénéficié de la déduction fiscale liée à une contribution exceptionnelle au plan de retraite américain et de la résolution favorable d'un litige fiscal. En 2019, bioMérieux a bénéficié de l'impact positif de nouvelles dispositions fiscales sur la propriété intellectuelle aux États-Unis (FDII : *Foreign-Derived Intangible Income*).

Au total, le résultat net part du Groupe s'est établi en 2019 à 273 millions d'euros, en hausse de 6,2 % rapport aux 257 millions d'euros 2018.

5.1.2.2 Flux de trésorerie

Génération de trésorerie libre (*free cash-flow*)

L'EBITDA a atteint 578 millions d'euros en 2019, soit 21,6 % du chiffre d'affaires, en hausse de 6,8 % comparé aux 541 millions d'euros de 2018. Cette hausse reflète la progression du résultat opérationnel courant contributif et des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation.

Les décaissements d'impôt ont représenté 82 millions d'euros, en hausse par rapport aux 66 millions d'euros versés l'année précédente qui avait bénéficié du remboursement de la réclamation de la taxe sur les dividendes et de la déductibilité du versement exceptionnel au fonds de retraite américain.

Au cours de l'année 2019, le besoin en fonds de roulement a augmenté de 69 millions d'euros. Cette évolution résulte notamment des éléments suivants :

- le niveau de stock a progressé de 71 millions d'euros en 2019, à un rythme plus rapide que l'activité, suite à la reconstitution du niveau d'inventaire de certaines gammes et matières premières ;
- les crédits clients ont légèrement augmenté, traduisant une légère hausse du délai de recouvrement de 2 jours par rapport au 31 décembre 2018 ;
- les dettes fournisseurs ont augmenté de 33 millions d'euros, en lien avec l'activité ;
- les autres éléments du besoin en fonds de roulement s'améliorent de 26 millions d'euros, du fait de l'augmentation des dettes fiscales et sociales, en particulier de la provision au titre des rémunérations variables indexées sur le cours de l'action (*phantom share plans*) et de versements associés à un partenariat de développement.

Comme attendu, les décaissements liés aux investissements ont représenté environ 10 % du chiffre d'affaires, soit 273 millions d'euros au terme de l'année 2019 contre 226 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. L'augmentation est principalement liée aux travaux visant à accroître la capacité de production de BioFire à Salt Lake City.

Dans ce contexte, le cash-flow libre a atteint 150 millions d'euros en 2019 contre environ 179 millions d'euros en 2018.

Variation de l'endettement net

Les acquisitions d'immobilisations financières, nettes des cessions, se sont élevées à 48 millions d'euros en 2019, principalement liées à l'acquisition d'Invisible Sentinel Inc et à l'augmentation de la participation au capital d'Hybiome, partiellement compensées par la cession d'une participation minoritaire.

En outre, la Société a versé un dividende de 41 millions d'euros, en légère augmentation d'une année sur l'autre.

Ainsi, l'endettement net du Groupe au 31 décembre 2019 s'établit à 317 millions d'euros, contre 366 millions d'euros au 31 décembre 2018, retraité de l'effet de l'application de la norme IFRS 16.

5.1.2.3 Ressources humaines

Au 31 décembre 2019, l'effectif global du Groupe s'élevait à environ 12 000 collaborateurs (employés et intérimaires en équivalent temps plein) contre 11 200 à fin décembre 2018.

5.1.2.4 Événements marquants

Prise de participation minoritaire au capital de Specific Diagnostics

Au cours du 4^e trimestre 2019, bioMérieux a signé un partenariat avec Specific Diagnostics (Mountain View, Californie, États-Unis). Specific Diagnostics est une société américaine de microbiologie qui se concentre sur la réduction du temps nécessaire pour diagnostiquer les maladies infectieuses. Elle a développé une nouvelle technologie permettant une analyse plus rapide de la sensibilité des bactéries aux antibiotiques grâce à la détection des composés organiques volatiles qu'elles émettent au cours de leur croissance. bioMérieux s'est jointe à d'autres investisseurs dans un tour de table de série A de Specific Diagnostics. À l'issue de cette transaction, bioMérieux détient environ 8 % des actions de Specific Diagnostics.

Lancement d'un plan d'actionnariat salarié mondial *MyShare*

En novembre 2019, les salariés de bioMérieux ont eu la possibilité d'acquérir des actions existantes de bioMérieux. Le lancement de ce plan d'actionnariat salarié s'inscrit dans la volonté d'associer davantage les salariés à la performance de la Société. L'offre d'actions, autorisée par le Conseil d'administration du 3 septembre 2019, a été proposée à tous les salariés éligibles résidant dans un pays autorisant cette opération.

Accréditation des autorités chinoises pour les flacons d'hémoculture à base de résine et le système BACT/ALERT® VIRTUO®

bioMérieux a annoncé en septembre 2019 que BACT/ALERT® VIRTUO®, son système d'hémoculture automatisé, et les flacons FAN® Plus, avaient reçu l'accréditation de la NMPA (*National Medical Products Administration*) pour leur commercialisation en Chine. La solution BACT/ALERT® VIRTUO® est composée d'un système d'hémoculture hautement automatisé et de flacons d'hémoculture FAN® Plus utilisant une technologie de billes polymériques adsorbantes. Elle permet aux laboratoires de microbiologie clinique de détecter plus rapidement les pathogènes et contribue ainsi à une prise en charge améliorée des patients.

Augmentation de la participation de bioMérieux dans Hybiome de 54 % à 67 %

Le 6 juin 2019, bioMérieux a annoncé l'augmentation de sa participation dans la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd. Cette annonce fait suite à la prise d'une participation majoritaire dans cette société précédemment communiquée en novembre 2018. Une prise de participation supplémentaire de 13 % a été réalisée et porte désormais la participation de bioMérieux à 67 % des actions de Hybiome.

Inclusion des biomarqueurs du test NEPHROCHECK® TIMP-2 et IGFBP7 dans les recommandations pour les soins périopératoires en chirurgie cardiaque

Le 13 mai 2019, bioMérieux a annoncé l'inclusion dans les « Recommandations pour les soins péri opératoires en chirurgie cardiaque » des biomarqueurs constitutifs du test NEPHROCHECK®

(TIMP-2 et IGFBP7) qui indiquent un stress rénal avant une insuffisance rénale aiguë (IRA). Ces recommandations ont été publiées par ERAS® (*Enhanced Recovery After Surgery*) Cardiac Society, un groupe international de chirurgiens cardiaques, d'anesthésistes et de spécialistes en soins d'urgence renommés.

Acquisition d'Invisible Sentinel

Le 7 février 2019, bioMérieux a communiqué l'acquisition d'Invisible Sentinel Inc. Cette société, basée à Philadelphie (États-Unis), développe, fabrique et commercialise des solutions de diagnostic moléculaire innovantes et simples d'utilisation pour la détection rapide, précise et fiable des agents pathogènes et autres contaminants dans les aliments et les boissons.

4 nouveaux tests ETEST® pour renforcer la lutte contre la résistance aux antibiotiques

En 2019, bioMérieux a lancé aux États-Unis 4 nouveaux ETEST® qui ont reçu l'accréditation 510(k) de la *Food and Drug Administration* (FDA) américaine : ETEST® Meropenem Vaborbactam, ETEST® Imipenem Relebactam, ETEST® Eravacycline et ETEST® Telavancin. Mis sur le marché en même temps que ces nouveaux antibiotiques, ils permettent d'accompagner efficacement leur utilisation en guidant les praticiens dans le choix d'un traitement personnalisé bien adapté aux patients dont l'état de santé est préoccupant et pour qui l'arrivée d'une nouvelle molécule sur le marché peut permettre de sortir d'une impasse thérapeutique. En 2019, bioMérieux a également mis à disposition sur l'ensemble de ses marchés, une nouvelle version d'ETEST® Piperacilline Tazobactam.

5

5.2 Trésorerie et capitaux

5.2.1 Capitaux

Cf. tableau des variations des capitaux propres consolidés au § 6.1.1 et note 14 du § 6.1.2.

5.2.2 Source et montant des flux de trésorerie

L'endettement net au 31 décembre 2019 ressort à 317 millions d'euros, contre 267 millions d'euros au 31 décembre 2018. La mise en application de la norme IFRS 16 au cours de l'exercice a eu pour impact une augmentation de cet endettement de 97 millions d'euros.

Les commentaires concernant le cash-flow figurent au § 5.1.2.2.

Le tableau de flux de trésorerie consolidé figure au § 6.1.1.

5.2.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

La Société dispose d'un emprunt obligataire, d'un montant de 300 millions d'euros, d'une durée de 7 ans et placé auprès d'investisseurs institutionnels en octobre 2013. En outre, elle bénéficie d'une ligne de crédit syndiqué non tirée de 500 millions d'euros arrivant à échéance le 26 janvier 2024. Enfin, en 2015, elle a signé un contrat de crédit-bail d'un montant de 45 millions d'euros à l'origine, d'une durée de 12 ans, en vue de financer l'extension de son site de Marcy l'Etoile. Afin de satisfaire aux besoins généraux de financement de bioMérieux SA et de ses filiales, la Société dispose d'un programme d'émission de titres négociables à court terme (NEU CP) de 500 millions d'euros.

Les détails et caractéristiques de ces financements figurent en note 16 du § 6.1.2.

5.2.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Cf. note 16.6 du § 6.1.2.

5.2.5 Sources de financement attendues

D'une façon générale, les investissements industriels courants sont financés par les fonds propres de la Société (cf. tableau des flux de trésorerie consolidés au § 6.1.1).

5.3 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif de sa situation financière ou commerciale n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2019, à l'exception des informations mentionnées au § 5.5 du présent URD.

5.4 Investissements

5.4.1 Principaux investissements réalisés

L'année 2019 a été marquée par la réalisation de plusieurs projets majeurs :

- Salt Lake City (Utah, États-Unis) : lancement d'un projet de construction d'un nouveau site afin d'augmenter la capacité de production des réactifs BIOFIRE® FILMARRAY® ;
- Craponne (France) : emménagement dans les nouveaux locaux des équipes de l'Unité Industrie ainsi que de la Filiale France suite au projet de restructuration du site ;
- Shanghai (Chine) : emménagement dans le nouveau Campus ;
- Suzhou (Chine) : acquisition d'un terrain en vue de la construction d'un nouveau bâtiment de production.

Dans ce contexte, les investissements se sont élevés à 273 millions d'euros. Ils représentent ainsi environ 10 % du chiffre d'affaires. Ils s'établissaient à 222 millions d'euros au 31 décembre 2018 (incluant les variations de dettes sur acquisition d'immobilisations).

5.4.2 Principaux investissements en cours

En 2020, la Société prévoit un effort d'investissement global qui devrait être compris autour de 10 % du chiffre d'affaires de l'exercice.

Parmi les principaux projets, on peut citer la poursuite du déploiement du projet *Global ERP*, en y incluant les dernières acquisitions, ainsi que le déploiement du projet *Global CRM*.

- Salt Lake City (Utah, États-Unis) : poursuite des projets d'automatisation de la production des réactifs BIOFIRE® FILMARRAY® afin d'en augmenter les capacités ;
- Salt Lake City (Utah, États-Unis) : mise en service d'un nouveau site afin d'augmenter la capacité de production des réactifs BIOFIRE® FILMARRAY® ;
- St. Louis (Missouri, États-Unis) : poursuite du plan d'automatisation et augmentation de capacité des lignes de production de cartes VITEK® 2.
- Craponne (France) : poursuite de la restructuration du site afin d'améliorer et d'augmenter sa capacité d'accueil.

D'une façon générale, les investissements sont financés par les fonds propres de la Société (cf. tableau des flux de trésorerie consolidés du § 6.1.1).

5.4.3 Principaux investissements à venir

Outre les projets en cours, bioMérieux poursuivra l'adaptation et l'amélioration de son outil de production industrielle.

5.5 Information sur les tendances et les objectifs

5.5.1 Événement intervenu depuis la clôture

Demande d'accréditation auprès de la FDA pour le panel enrichi d'identification des hémocultures BIOFIRE® BCID2

bioMérieux a annoncé avoir déposé auprès de la *Food and Drug Administration* américaine (FDA) une demande d'accréditation 510(k) pour le panel d'identification des hémocultures BIOFIRE® BCID2 (*Blood Culture IDentification 2*). Cette nouvelle génération du panel BIOFIRE® BCID inclut 26 bactéries, 7 levures et 10 gènes de résistance aux antibiotiques, dont notamment des pathogènes émergents tels que *Candida auris* ainsi que des nouvelles cibles pour permettre une identification encore plus précise du staphylocoque doré résistant à la méthicilline (SARM) et d'autres micro-organismes résistants. La performance améliorée et l'étendue des pathogènes ciblés visent à renforcer le leadership de la gamme BIOFIRE® dans le diagnostic des infections du sang.

5.5.2 Perspectives pour l'exercice 2020

En 2020, bioMérieux vise à maintenir une dynamique de croissance supérieure à celle du marché du diagnostic *in vitro* et se fixe ainsi pour objectif d'atteindre une croissance organique de ses ventes comprise entre 5 et 7 %, à taux de change et périmètre constants. Ces objectifs tiennent compte d'une épidémie grippale plus intense en 2020 qu'en 2019 et des incertitudes, telles qu'appréciées à la date de publication,

liées à l'épidémie de coronavirus Covid-19 (cf. § 3.3.1.3), et notamment ses conséquences possibles sur l'économie chinoise au premier semestre. Pour mémoire, la Chine représente environ 10 % du total des ventes consolidées de bioMérieux et ne constitue pas une zone de production pour l'export. A la date de publication de ce document, la mise à disposition de tests de diagnostic du SARS-Cov2 au format ARGENE® est prévue pour fin mars 2020. En outre, bioMérieux développe deux autres tests au format FILMARRAY® qui seront soumis aux autorités réglementaires compétentes aux deuxième et troisième trimestres 2020.

Compte tenu de la croissance organique visée, bioMérieux devrait être en mesure d'améliorer son résultat opérationnel courant contributif entre 5 et 10 %, à taux de change et périmètre constants. Cette amélioration se traduirait, à taux de change courants, par un résultat opérationnel courant contributif compris entre 395 et 415 millions d'euros. En effet, cette fourchette inclut des effets de change attendus négatifs à hauteur de 5 à 10 millions d'euros environ, l'impact comptable de l'externalisation du plan de retraite américain qui devrait entraîner l'enregistrement d'une charge exceptionnelle d'environ 10 millions d'euros au cours de l'exercice 2020, et enfin la poursuite de l'impact des plans américains de rémunération variable indexés sur le cours de l'action (*phantom share plans*).



6

ÉTATS FINANCIERS

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS

RFA 160

6.1.1	Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2019	160
6.1.2	Notes annexes	166
6.1.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	236

6.2 COMPTES SOCIAUX

RFA 240

6.2.1	Comptes sociaux de bioMérieux SA pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2019	240
6.2.2	Notes annexes	242
6.2.3	Analyse des résultats et autres informations financières	270
6.2.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	275

6.1 Comptes consolidés

6.1.1 Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2019

Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018 retraité ^(b)
REVENUS		2 674,8	2 421,3
Coût des ventes		-1 208,2	-1 119,0
MARGE BRUTE		1 466,6	1 302,3
AUTRES PRODUITS ET CHARGES DE L'ACTIVITÉ	19	45,9	31,2
Charges commerciales		-567,6	-479,9
Frais généraux		-182,2	-163,2
Recherche et développement		-374,3	-326,9
TOTAL FRAIS OPÉRATIONNELS		-1 124,1	-970,0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONTRIBUTIF		388,5	363,5
Amortissements des actifs liés à l'acquisition de BioFire ^(a)	23	-17,9	-17,5
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		370,7	346,0
Autres produits et charges opérationnels non courants	24	0,0	0,2
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		370,7	346,1
Coût de l'endettement financier net	22.2	-20,6	-21,3
Autres produits et charges financiers	22.3	-2,5	-4,5
Impôts sur les résultats	25	-77,8	-65,1
Entreprises associées		0,0	0,2
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		269,7	255,4
Part des minoritaires		-3,1	-1,1
PART DU GROUPE		272,8	256,5
Résultat net de base par action		2,31 €	2,18 €
Résultat net dilué par action		2,30 €	2,17 €

(a) Afin d'améliorer la lecture du résultat opérationnel et compte tenu de la taille significative de BioFire, les amortissements des actifs acquis valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat sont présentés sur une ligne séparée du résultat opérationnel courant.

(b) Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte de l'application rétrospective complète de la norme IFRS 16 (cf. notes 2 et 32). Comme indiqué en note 1.1.3, la finalisation des travaux d'affectation du prix d'acquisition d'Hybiome n'a pas eu d'impact sur le résultat consolidé 2018.

Résultat global

En millions d'euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018 retraité ^(e)
Résultat de l'ensemble consolidé		269,7	255,4
Éléments recyclables en résultat		19,5	24,2
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	(a)	-1,2	-3,1
Effet d'impôt		0,3	0,7
Variation de la réserve de conversion	(b)	20,3	26,6
Éléments non recyclables en résultat		-2,5	9,3
Variation de la juste valeur des actifs financiers	(c)	16,4	2,4
Effet d'impôt		-0,6	-0,5
Réévaluation des avantages au personnel	(d)	-24,0	10,1
Effet d'impôt		5,8	-2,7
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		17,0	33,7
RÉSULTAT GLOBAL		286,7	289,1
Part des minoritaires		-2,6	-1,3
PART DU GROUPE		289,3	290,4

(a) Variation de la part efficace des instruments financiers de couverture.

(b) La variation des écarts de conversion en 2019 est essentiellement liée à la dépréciation de l'euro face aux autres devises et notamment le dollar.

(c) Les variations de la juste valeur des actifs financiers concernent les titres non consolidés pour lesquels le Groupe a opté pour une variation de la juste valeur en autres éléments du résultat global non recyclables en résultat (cf. note 7).

(d) Cf. note 15.3.

(e) Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte de l'application rétrospective complète de la norme IFRS 16 (cf. notes 2 et 32). En pratique, l'application de la norme IFRS 16 n'a pas eu d'impact sur le résultat net global.

Bilan consolidé

Actif

En millions d'euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018 retraité ^(a)
Immobilisations incorporelles	4	508,4	526,0
Écarts d'acquisition	5	652,5	603,0
Immobilisations corporelles	6.1	894,7	761,4
Actifs au titre des droits d'utilisation	6.2	130,5	137,7
Actifs financiers non courants	7	41,9	66,9
Participations dans les entreprises associées		0,2	0,3
Autres actifs non courants		16,1	16,2
Impôt différé actif	25.3	99,0	78,5
ACTIFS NON COURANTS		2 343,5	2 189,9
Stocks et en-cours	8	494,7	418,8
Créances clients et actifs liés aux contrats clients	9	552,1	491,8
Autres créances d'exploitation	11	61,1	63,4
Créance d'impôt exigible	11	42,3	39,2
Créances hors exploitation	11	13,3	12,9
Disponibilités et équivalents de trésorerie	12	275,0	288,3
ACTIFS COURANTS		1 438,5	1 314,4
ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	13	0,0	0,1
TOTAL ACTIF		3 781,9	3 504,4

Passif

En millions d'euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018 retraité ^(a)
• Capital	14	12,0	12,0
• Primes et Réserves	14	1 919,1	1 659,5
• Résultat de l'exercice		272,8	256,5
CAPITAUX PROPRES GROUPE		2 203,9	1 928,0
INTÉRÊTS MINORITAIRES		50,7	74,0
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		2 254,6	2 002,1
• Emprunts & dettes financières long terme	16	153,7	524,9
• Impôt différé passif	25.3	141,2	134,2
• Provisions	15	62,3	47,1
PASSIFS NON COURANTS		357,2	706,1
• Emprunts & dettes financières court terme	16	438,6	129,1
• Provisions	15	47,0	45,0
• Fournisseurs et comptes rattachés	17	211,9	179,7
• Autres dettes d'exploitation	17	381,1	352,2
• Dette d'impôt exigible	17	32,3	33,5
• Dettes hors exploitation	17	59,3	56,9
PASSIFS COURANTS		1 170,1	796,3
PASSIFS RELATIFS À DES ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	13	0,0	0,0
TOTAL PASSIF		3 781,9	3 504,4

(a) Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte de l'application rétrospective complète de la norme IFRS 16 (cf. notes 2 et 32) ainsi que des modifications portant sur la détermination des actifs et passifs acquis de Hybiome et Astute Medical Inc. Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est donné en note 32.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions d'euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018 retraité ^(a)
Résultat net de l'ensemble consolidé		269,7	255,4
• Participations dans les entreprises associées		0,0	-0,2
• Coût de l'endettement financier net		20,6	21,3
• Autres produits et charges financiers		2,5	4,5
• Charge d'impôt		77,8	65,1
• Dotation nette aux amortissements d'exploitation - provisions non courantes		189,5	177,0
• Produits et charges non courants et amortissements du prix d'acquisition de BioFire		17,8	17,4
EBITDA (avant produits et charges non récurrents)	16.1	577,9	540,5
Autres produits et charges opérationnels non courants (hors DAP exceptionnels, plus et moins values sur cessions d'immobilisations)		-0,1	0,1
Autres produits et charges financiers (hors provisions et cessions d'immobilisations financières)		-2,0	-4,6
Dotations nettes aux provisions d'exploitation pour risques et charges		-6,8	-47,8
Variation de la juste valeur des instruments financiers		-1,4	0,3
Rémunérations en actions		9,4	6,7
Élimination des autres charges et produits sans impact sur la trésorerie ou non liés à l'activité		-0,9	-45,3
Variation des stocks		-71,0	-26,9
Variation des créances clients		-57,3	-30,6
Variation des dettes fournisseurs		32,9	13,1
Variation des autres BFRE		26,0	36,0
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation ^(b)		-69,4	-8,4
Autres besoins en fonds de roulement hors exploitation		2,1	1,8
Variation des autres actifs et passifs non courants non financiers		0,4	-1,5
Variation du besoin en fonds de roulement		-66,9	-8,1
Versement d'impôt		-81,6	-65,8
Coût de l'endettement financier net	22.2	-20,6	-21,4
FLUX LIÉS À L'ACTIVITÉ		407,9	399,8
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-272,5	-226,4
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		17,1	5,4
Encaissements liés aux autres immobilisations financières		-2,4	0,0
CASH FLOW LIBRE ^(c)		150,1	178,8
Décassements/encaissements liés aux prises de participation minoritaire		48,4	-5,4
Incidence des variations de périmètre		-72,8	-186,7
FLUX LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		-282,2	-413,1
Rachats et reventes d'actions propres		0,0	-22,3
Distributions de dividendes aux actionnaires		-41,3	-40,2
Variation des dettes financières confirmées		-69,2	105,5
Variation d'intérêts sans prise ni perte de contrôle		-23,5	0,0
FLUX LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		-133,9	43,0
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		-8,2	29,7
Trésorerie nette à l'ouverture		278,2	260,4
Incidence des fluctuations de change sur la trésorerie nette et équivalents de trésorerie		-6,1	-11,8
Trésorerie nette à la clôture		264,0	278,2

(a) Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte de l'application rétrospective complète de la norme IFRS 16 (cf. notes 2 et 32) ainsi que les modifications portant sur la détermination des actifs et passifs acquis de Hybiome et Astute Medical Inc. Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est donné en note 32. Ces retraitements ont eu un impact sur la ventilation des flux par nature. L'impact sur la trésorerie nette par rapport aux comptes publiés est uniquement lié à la finalisation de l'affectation du prix d'acquisition de Hybiome.

(b) Y compris dotations (reprises) des provisions courantes.

(c) Le cash flow libre disponible est défini comme le flux de trésorerie provenant de l'exploitation plus le flux de trésorerie provenant de l'investissement hors trésorerie nette provenant des acquisitions et cessions de filiales.

Première application de la norme IFRS 16

La 1^{re} application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location n'a pas eu d'impact sur les flux d'investissement.

Conformément aux dispositions de la norme, les flux de financement ne comprennent que les remboursements de la dette liée aux

obligations locatives, qui s'élèvent à 26,6 millions d'euros au 31 décembre 2019, contre 20,1 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les intérêts versés liés aux dettes financières sur obligations locatives sont présentés en flux d'exploitation, comme les autres intérêts versés sur emprunts.

Variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros	Part du Groupe									Part des minoritaires	
	Capital	Primes et Réserves consolidées ^(a)	Réserves de conversion	Variation de la juste valeur ^(b)	Gains et pertes actuariels ^(c)	Actions propres	Rémunération en actions	Total Primes et Réserves	Résultat net	Total	Total
CAPITAUX PROPRES PUBLIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017	12,0	1 558,4	-32,5	16,1	-54,0	-10,9	10,5	1 487,5	238,1	1 737,6	-0,9
Retraitement IFRS 16 (note 2)		-1,9	0,1					-1,8		-1,8	
CAPITAUX PROPRES RETRAITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017	12,0	1 556,5	-32,4	16,1	-54,0	-10,9	10,5	1 485,7	238,1	1 735,8	-0,9
Résultat global de l'exercice			26,7	-0,4	7,4			33,7	256,6	290,4	-1,3
Affectation du résultat net de l'exercice précédent		238,1						238,1	-238,1	0,0	
Distribution de dividendes ^(d)		-40,2						-40,2		-40,2	
Actions propres		-2,7				-21,9		-24,6		-24,6	
Rémunération en actions ^(e)							6,7	6,7		6,7	
Variation des pourcentages d'intérêts ^(f)		-0,9						-0,9		-0,9	76,1
Autres variations ^(g)		-39,6					-0,2	-39,8		-39,8	
Retraitement IFRS 16 (note 2)		-0,3	0,4					0,1	-0,1	0,0	
Ajustement acquisition Hybiome		0,5	0,0					0,5		0,5	0,1
CAPITAUX PROPRES RETRAITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018	12,0	1 711,5	-5,4	15,7	-46,6	-32,8	17,0	1 659,5	256,5	1 928,0	74,0
Résultat global de l'exercice			19,9	14,9	-18,3			16,5	272,8	289,3	-2,6
Affectation du résultat net de l'exercice précédent		256,5						256,5	-256,5	0,0	
Distribution de dividendes ^(d)		-41,3						-41,3		-41,3	
Actions propres		-21,7				29,0		7,2		7,2	
Rémunération en actions ^(e)							9,4	9,4		9,4	
Plan de souscription d'actions ⁽ⁱ⁾		-5,3						-5,3		-5,3	

En millions d'euros	Part du Groupe							Part des minoritaires		
	Capital	Primes et Réserves conso- lidées ^(a)	Réserves de conversion	Variation de la juste valeur ^(b)	Gains et pertes actuariels ^(c)	Actions propres	Rémuné- ration en actions	Total Primes et Réserves	Résultat net	Total
Variation des pourcentages d'intérêts ^(f)		12,8						12,8		12,8
Autres variations ^(g)		20,9					-17,0	3,9		3,9
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019	12,0	1 933,3^(h)	14,5⁽ⁱ⁾	30,6	-64,9	-3,9	9,4	1 919,1	272,8	2 203,9^(h)
										50,7^(k)

(a) Dont Primes : 63,7 millions d'euros.

(b) Dont variation de la juste valeur des titres Quanterix, Labtech, Bio Theranostics, Innovaprep et GNEH et des instruments financiers de couverture.

(c) Gains et pertes actuariels sur engagements envers le personnel depuis la mise en place d'IAS 19R.

(d) Dividendes par action : 0,35 euro en 2019 contre 0,34 euro en 2018 (avant division du nominal). Les titres ne donnant pas droit à dividende s'élèvent à 59 116 au 31 décembre 2019 contre 569 443 au 31 décembre 2018.

(e) La valeur de l'avantage lié à l'attribution d'actions gratuites est étalée sur la période d'acquisition des droits.

(f) La variation des pourcentages d'intérêts correspond en 2019 à l'exercice des puts sur minoritaires Hybiome et Hyglos. En 2018, elle provenait de l'acquisition d'Hybiome et du rachat des parts minoritaires de RAS Lifesciences.

(g) En 2019, cette variation correspond principalement au reclassement suite à l'attribution d'actions gratuites.

(h) Dont réserves distribuables de bioMérieux SA y compris résultat de l'exercice : 1 051,5 millions d'euros.

(i) Réduction de juste valeur des actions relative à la condition d'incessibilité suite au plan d'actionnariat salarié.

(j) Cf. note 14.2 Réserves de conversion.

(k) En 2019, la variation de la part des minoritaires provient du rachat complémentaire de 12,52 % d'Hybiome aux minoritaires.

6.1.2 Notes annexes

bioMérieux est un des leaders mondiaux du domaine du diagnostic *in vitro* destiné à des applications cliniques et industrielles. Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de diagnostic (réactifs, instruments et logiciels). Il est présent dans plus de 160 pays à travers une implantation dans 44 pays et d'un large réseau de distributeurs.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 25 février 2020.

Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2020.

Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros.

Note 1	Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice et événements significatifs	167	Note 18	Paielements fondés sur des actions	208
Note 2	Principes comptables généraux	169	Note 19	Autres produits et charges de l'activité	210
Note 3	Résultat opérationnel courant et information sectorielle	172	Note 20	Frais de personnel	210
Note 4	Immobilisations incorporelles	177	Note 21	Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	211
Note 5	Écarts d'acquisition	179	Note 22	Charge financière nette	211
Note 6	Immobilisations corporelles, actifs liés aux droits d'utilisation et autres créances de location financement	183	Note 23	Amortissements des actifs liés à l'acquisition de BioFire	212
Note 7	Actifs financiers non courants	189	Note 24	Autres produits et charges opérationnels non courants	212
Note 8	Stocks et en-cours	191	Note 25	Impôt sur les résultats et impôts différés	213
Note 9	Créances clients et actifs liés aux contrats clients	192	Note 26	Honoraires des Commissaires aux comptes	215
Note 10	Passifs liés aux contrats clients	193	Note 27	Instruments financiers : actifs et passifs financiers	215
Note 11	Autres créances	193	Note 28	Gestion des risques	220
Note 12	Disponibilités et équivalents de trésorerie	194	Note 29	Engagements hors bilan	225
Note 13	Actifs et passifs destinés à être cédés	195	Note 30	Transactions avec les parties liées	226
Note 14	Capitaux propres et résultat par action	195	Note 31	Événements postérieurs à la clôture	226
Note 15	Provisions – actifs et passifs éventuels	197	Note 32	Impacts sur les comptes consolidés	227
Note 16	Endettement net - trésorerie	203	Note 33	Consolidation	232
Note 17	Fournisseurs et autres dettes	208	Note 34	Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2019	232

Note 1 Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice et événements significatifs

1.1 Évolutions du périmètre de consolidation

1.1.1 Acquisition d'Invisible Sentinel Inc.

Le 7 février 2019, bioMérieux a acquis 100 % des parts de la société Invisible Sentinel Inc., basée à Philadelphie (États-Unis). Cette société développe, fabrique et commercialise des solutions de diagnostic moléculaire des agents pathogènes et autres contaminants dans les aliments et les boissons.

Cette acquisition permet à bioMérieux de renforcer sa position dans le dépistage des agents pathogènes alimentaires et la détection des organismes responsables de contaminations au sein de nouveaux segments de clientèle, tels que les brasseries et les producteurs de vin.

L'acquisition a été réalisée pour un montant de 66,4 millions d'euros en numéraire. La filiale a été consolidée par intégration globale à compter de sa date de prise de contrôle, donnant essentiellement lieu à la reconnaissance de technologies nettes d'impôts différés passifs pour 5,6 millions d'euros, d'une relation client nette d'impôts différés passifs pour 8,6 millions d'euros, d'actifs d'impôts différés pour 6,2 millions d'euros et d'un goodwill de 45,3 millions d'euros. Le montant de ce goodwill reflète la volonté de bioMérieux de développer sa présence sur le marché des aliments et boissons.

Depuis la date d'acquisition, Invisible Sentinel a généré des revenus de 6,7 millions d'euros et une perte opérationnelle de - 2,9 millions d'euros, y compris amortissement des technologies et de la relation client reconnues lors des travaux d'allocation du prix d'acquisition.

1.1.2 Augmentation de la participation dans Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd

Une prise de participation supplémentaire de 12,52 % a été réalisée en juin 2019 pour 23,7 millions d'euros. À la suite de cette transaction, bioMérieux détient désormais 67 % des actions de Hybiome.

Les intérêts minoritaires acquis en juin 2019 étaient inclus dans le calcul de la dette de *put* au 31 décembre 2018. La dette de *put* a donc été réduite de 15,2 millions d'euros en contrepartie des capitaux propres – part du Groupe.

La société était déjà consolidée par intégration globale au 31 décembre 2018.

Sur l'exercice 2019, la société a généré des revenus de 25,8 millions d'euros et une perte opérationnelle de - 6,6 millions d'euros, y compris amortissement des technologies et de la relation client reconnues lors des travaux d'allocation du prix d'acquisition. La finalisation de l'analyse de l'affectation du prix d'acquisition a donné lieu à des ajustements du bilan d'ouverture. Cf. note 1.1.3 ci-après.

1.1.3 Ajustements liés à la détermination des actifs acquis en 2018

Astute Medical Inc. (acquisition en avril 2018)

Dans le cadre de la finalisation des travaux de détermination de la juste valeur des actifs et passifs acquis, les hypothèses de valorisation des stocks ont conduit à réduire la valeur des stocks acquis de 2 millions d'euros nets d'impôts différés en contrepartie du goodwill. Les travaux de détermination du bilan d'ouverture sont désormais définitifs. Les comptes au 31 décembre 2018 ont été ajustés. Le tableau de passage des données publiées aux données retraitées est présenté en note 32.

Hybiome (acquisition en novembre 2018)

Les actifs et passifs identifiés à la date de prise de contrôle sont présentés en note 32. Les évolutions par rapport aux informations présentées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018 portent sur la détermination détaillée du bilan de la société à la date d'acquisition et les travaux d'allocation du prix d'acquisition. La finalisation de l'évaluation des actifs incorporels en 2019 a conduit à ajuster la valeur des technologies nettes d'impôts différés passifs de - 5,1 millions d'euros (montant définitif 52,6 millions d'euros) et à reconnaître des marques et des relations clients nettes d'impôts différés passifs pour 11 millions d'euros. Le goodwill définitif s'établit donc à 123,7 millions d'euros contre un goodwill provisoire de 139,3 millions d'euros au 31 décembre 2018 (voir note 5.3 ci-après). La prise en compte de ces éléments est sans impact significatif sur le résultat net du Groupe de l'exercice 2018. Pour cette raison, le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2018 n'a pas été retraité au titre de l'intégration du bilan d'ouverture, seuls le bilan et le tableau de flux de trésorerie ont été ajustés.

Le tableau de passage des données publiées aux données retraitées est présenté en note 32.

1.2 Événements significatifs de l'exercice

1.2.1 Gel des droits à la retraite bioMérieux Inc.

Au cours du premier semestre 2019, le Groupe a décidé de geler les droits à la retraite relatifs au plan de retraite à prestation définie des salariés de bioMérieux Inc. (USA). Cette décision a eu pour conséquence l'enregistrement d'un produit de 12,6 millions de dollars US, soit 11,2 millions d'euros comptabilisé intégralement en résultat opérationnel courant contributif.

1.2.2 Plan d'actionnariat salarié mondial *MyShare*

En novembre 2019, les salariés de bioMérieux ont eu la possibilité d'acquérir des actions existantes de bioMérieux à des conditions préférentielles (décote et abondement). Le lancement de ce plan d'actionnariat salarié, dénommé *MyShare*, s'inscrit dans la volonté d'associer davantage les salariés à la performance du Groupe.

L'offre d'actions, autorisée par le Conseil d'administration du 3 septembre 2019, a été proposée à tous les salariés éligibles résidant dans un pays autorisant cette opération. Voir note 18.4 pour le détail du plan.

L'impact de *MyShare* constitue une charge de personnel de l'ordre de 9,0 millions d'euros.

1.3 Suivi des événements significatifs de 2018

Les événements significatifs de l'exercice 2018 ont été les suivants :

- acquisition d'Astute Medical Inc. pour 75,2 millions d'euros ;
- acquisition de Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd pour 115,6 millions d'euros ;
- contribution exceptionnelle au plan de retraite américain pour 56,0 millions d'euros.

Ces événements n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes annuels de l'exercice 2019 hormis les ajustements liés à la détermination des actifs acquis en 2018 (voir note 1.1.3 ci avant).

1.4 Information à données comparables sur les variations de périmètre

Aucune information à données comparables n'est donnée sur le compte de résultat, l'opération de croissance externe intervenue en 2019 n'ayant pas d'impact significatif.

L'impact des variations de périmètre est présenté sur une ligne spécifique du tableau des flux de trésorerie et des tableaux de mouvements de l'annexe.

Note 2 Principes comptables généraux

Référentiel

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les règles de comptabilité et d'évaluation définies par le référentiel IFRS (normes, amendements et interprétations) et adoptées par la Commission européenne au 31 décembre 2019. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par la Commission européenne, et applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 sont présentées ci-après.

- IFRS 16 « Contrats de location ».

Le Groupe a opté pour la 1^{re} application de la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective complète. Conformément aux dispositions de cette option, les comptes de l'exercice comparatif 2018 ont été retraités, comme si la norme avait été appliquée depuis le 1^{er} janvier 2018. Les principes retenus pour la comptabilisation des contrats de location sont présentés en note 6.2. Le tableau de passage entre les comptes comparatifs publiés et les comptes retraités est présenté en note 32.

- IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux » en matière d'impôt sur les sociétés.

L'analyse effectuée n'a pas conduit à constater de passifs complémentaires au titre des incertitudes fiscales. Les passifs fiscaux sont présentés en dettes d'impôts exigibles, conformément à la recommandation de l'IFRS IC de septembre 2019, comme les années précédentes.

- Cycle d'améliorations annuelles 2015-2017 (amendements IFRS 3, IFRS 11, IAS 12 et IAS 23), sans impact sur les états financiers du Groupe.
- Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime », sans impact sur les états financiers du Groupe. Cet amendement a été appliqué pour le traitement comptable du gel des droits à la retraite de bioMérieux Inc. (cf. note 1.2.1).
- Amendements à IFRS 9 « Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » sans impact sur les états financiers du Groupe. Cet amendement n'a pas eu d'impact sur la restructuration des dettes financières.
- Amendements à IAS 28 « Intérêts dans les entreprises associées et coentreprises » sans impact sur les états financiers du Groupe.

bioMérieux a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés ou non encore adoptés par l'Union européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible, et qui entreront en vigueur après le 31 décembre 2019. Il s'agit principalement de :

- amendements aux références du cadre conceptuel dans les normes IFRS, publiés le 6 décembre 2019 ;
- amendements à IAS 1 et IAS 8 « Modification de la définition du terme significatif » sur le seuil de matérialité, publiés le 10 décembre 2019 ;
- amendements à IFRS 7, IFRS 9 et IAS 39 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence, publiés le 16 janvier 2020 ;

- amendements à IFRS 3 « Définition d'une entreprise », dont une publication de modifications est prévue sur le deuxième trimestre 2020.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces amendements aient un impact significatif sur ses comptes consolidés.

Il n'existe pas de normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, et d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2020, mais non encore approuvés au niveau européen (et dont l'application anticipée n'est pas possible au niveau européen), qui auraient un impact significatif sur les comptes consolidés.

Les comptes des diverses sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays respectif, sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour les comptes consolidés.

Règles générales de présentation des états de synthèse

Le bilan est présenté selon le critère de distinction « courant »/« non courant » défini par la norme IAS 1 révisée. Ainsi, les provisions constituées au passif, les dettes financières et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an présentée parmi les éléments « non courants », et la part à moins d'un an présentée parmi les éléments « courants ».

Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction à l'exception de la présentation sur une ligne spécifique, au sein du résultat opérationnel courant, de l'impact net des amortissements des actifs liés à l'acquisition de BioFire.

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie.

Estimations et jugements

Pour établir les comptes consolidés, il est procédé à des estimations et des hypothèses qui font varier la valeur comptable de certains éléments du bilan et du compte de résultat, notamment l'évaluation des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises et la dépréciation des actifs incorporels, y compris les écarts d'acquisition, l'évaluation des engagements de retraite, l'évaluation et la dépréciation des actifs financiers non courants, la détermination de la durée des contrats de location, les provisions, les impôts différés et les paiements en actions, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement au regard de l'expérience passée et des autres éléments jugés pertinents au regard des conditions économiques. En conséquence, l'évolution de ces conditions pourrait se traduire par des estimations différentes dans les états financiers futurs du Groupe.

bioMérieux n'a pas constaté sur l'exercice une évolution importante du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, à l'exception de la volatilité du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux (cf. note 15.3), et de celle liée aux écarts de conversion.

2.1 Présentation du compte de résultat

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant contributif comme indicateur principal de performance. Il correspond aux produits courants diminués des charges courantes. Les charges et produits non courants en sont exclus. Comme indiqué ci-dessus, l'amortissement des actifs constatés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat de BioFire sont présentés sur une ligne spécifique, au sein du résultat opérationnel courant.

2.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés dont bioMérieux détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement.

L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles bioMérieux détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

Les sociétés dans lesquelles bioMérieux a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote.

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 11 n'a pas conduit à identifier de co-entreprises ni d'activités conjointes. Les co-entreprises sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation figure en note 34.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (notamment les dividendes et les profits internes en stocks ou dans les immobilisations) ont été éliminés.

2.3 Date de clôture des exercices

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre, à l'exception des filiales indiennes, pour lesquelles une situation est établie et auditée à la date de clôture du Groupe.

2.4 Méthodes de conversion

L'euro est la monnaie de présentation de bioMérieux et les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros.

2.4.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyper inflationniste, est effectuée selon les principes suivants :

- les comptes de bilan, à l'exception des capitaux propres, sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice, appelés cours de clôture ;
- les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice ;
- les composantes des capitaux propres sont converties au cours historique ;
- les éléments du tableau de flux de trésorerie sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des capitaux propres, « réserve de conversion » ; les mouvements de l'exercice sont présentés dans une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

L'Argentine est considérée comme un pays hyper-inflationniste depuis le 1^{er} juillet 2018, au regard des critères définis par la norme IAS 29. Par conséquent, le Groupe a analysé le traitement requis par la norme à savoir la conversion du bilan et du compte de résultat 2019 au cours de clôture.

L'impact du retraitement des comptes de bioMérieux Argentine n'étant pas significatif au niveau consolidé, le Groupe n'a pas effectué de retraitement.

Lors de la cession d'une société étrangère conduisant à une perte de contrôle, les différences de conversion comptabilisées précédemment en autres éléments du résultat global se rapportant à cette société, sont reconnues en résultat consolidé. En cas de cession sans perte de contrôle, les écarts de conversion sont reclassés entre les rubriques intérêts minoritaires et écarts de conversion/parts du Groupe.

Aucune cession de filiales étrangères n'est intervenue sur les exercices présentés.

Les principaux cours de conversion utilisés ont été les suivants :

COURS MOYENS

1 euro =	USD	JPY	GBP	CNY	BRL
2019	1,12	122	0,88	7,74	4,41
2018	1,18	130	0,88	7,81	4,33
2017	1,13	127	0,88	7,62	3,61

COURS DE CLÔTURE

1 euro =	USD	JPY	GBP	CNY	BRL
2019	1,12	122	0,85	7,82	4,52
2018	1,15	126	0,89	7,88	4,44
2017	1,20	135	0,89	7,80	3,97

2.4.2 Conversion des opérations en devises

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les transactions réalisées dans une devise étrangère à la société qui les effectue sont converties au cours du jour de l'opération. Les différences de change résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement de l'opération et la date de son paiement sont comptabilisées sous les rubriques correspondantes du compte de résultat (ventes et achats lorsqu'il s'agit de transactions commerciales).

Les dettes et créances en devises étrangères sont converties au cours de clôture du 31 décembre 2019, l'écart de conversion qui en résulte est comptabilisé en résultat à la clôture de l'exercice.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux décrits dans la note 27.1 « Comptabilisation et évaluation des instruments financiers ». En conséquence, les instruments dérivés de change sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période.

Note 3 Résultat opérationnel courant et information sectorielle

3.1 Produits courants

Les revenus sont comptabilisés en application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

3.1.1 Revenus

Les revenus sont constitués de produits provenant de la vente de biens et de services au sens de la norme IFRS 15 et de produits issus de la location d'équipements au sens de la norme IFRS 16.

Les principes de comptabilisation des revenus définis par la norme IFRS 15 sont définis sur la base d'une analyse en cinq étapes successives :

- l'identification du contrat ;
- l'identification des différentes obligations de performance c'est-à-dire la liste des biens ou services distincts que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur ;
- la détermination du prix global du contrat ;
- l'allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- la comptabilisation du revenu lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

En pratique, les règles de reconnaissance des revenus selon les principales obligations de performance identifiées sont présentées ci-après :

- Ventes de réactifs :

Le revenu lié aux ventes de réactifs est constaté lorsque la Société a transféré le contrôle des biens qui, en pratique, correspond à la date d'expédition.

- Ventes d'équipements :

Le revenu lié aux ventes d'équipements est constaté lorsque la Société a transféré le contrôle des biens qui, en pratique, correspond à la date de livraison ou la date d'installation selon la complexité de l'équipement.

- Location d'équipements :

Le revenu constitué de produits issus de la location d'équipement et des contrats de location-financement au sens de la norme IFRS 16 est constaté en revenu de manière linéaire sur la durée du contrat, pour la valeur actualisée à la date de mise en place du contrat.

Les contrats ont une durée moyenne comprise entre 3 et 5 ans.

- Contrats de location-financement :

Lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (cf. note 6.3).

- Contrats de mise à disposition d'équipements :

Les contrats de mise à disposition d'équipements sont liés à d'autres services (fourniture de réactifs, prestations de maintenance, garantie étendue). Ils sont considérés comme un contrat à éléments multiples.

L'analyse des critères définis par la norme a conduit à considérer que les contrats de mise à disposition d'équipements sont des contrats de location et non de cession.

L'application de la norme conduit à indiquer en annexe aux comptes consolidés une ventilation du revenu en fonction des différentes composantes d'un contrat à éléments multiples (ventes de réactifs, loyers implicites...), sans venir modifier le montant du revenu.

- Contrats de prestations de services :

Les prestations de services correspondent essentiellement à des prestations de formation, de service après-vente, et de maintenance. Les prestations de formation et de services après-vente sont constatées en revenu lorsque les services sont réalisés. L'analyse effectuée selon la norme IFRS 15 a conduit à constater les prestations de maintenance de manière linéaire sur la durée du contrat de maintenance, sans changement par rapport au précédent traitement. Un produit constaté d'avance est comptabilisé lorsque les prestations de maintenance sont facturées d'avance.

- Garanties :

La majorité des contrats incluant un équipement comporte systématiquement une garantie. Le client n'a pas l'option d'acheter la garantie, il ne s'agit donc pas d'une garantie procurant un service, mais constitue une assurance et non une obligation de prestation distincte. Elle est comptabilisée selon IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » (cf. note 15.2).

Les contrats d'extension de garantie peuvent quant à eux être souscrits par le client et apportent bien un service additionnel. Cette prestation remplit les critères pour être considérée comme une obligation de performance distincte. L'obligation de performance est reconnue en tant que telle conformément aux dispositions d'IFRS 15.

- Retours :

Il n'existe pas d'obligations spécifiques en matière de retours lorsque les produits vendus ne sont pas défectueux.

- Conditions de règlement :

Les opérations liées aux ventes de réactifs et cessions d'équipements sont réglées aux conditions définies dans les contrats, qui peuvent varier d'un pays à l'autre. Les délais de règlement sont habituellement compris entre 2 et 3 mois.

Les contrats clients qui comportent une composante financement sont les contrats de location simple, location financement, et mise à disposition d'équipements. Dans ces cas, les règlements interviennent en fonction de l'échéancier défini contractuellement.

Les modalités de reconnaissance du revenu ne font pas appel à des jugements significatifs.

Par ailleurs, l'analyse menée par le Groupe n'a pas conduit à identifier d'actifs au titre des coûts marginaux d'obtention du contrat ou aux coûts d'exécution des contrats, ni de points spécifiques au titre de la distinction agent/principal.

Le Groupe intervient comme principal dans sa relation avec ses clients.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du revenu en fonction des différentes catégories de revenus, conformément à la norme IFRS 15.

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Ventes d'équipements	239,1	217,4
Ventes de réactifs	2 199,5	1 989,1
Ventes de services	171,9	157,8
Locations d'équipements ^(a)	40,7	34,9
Autres revenus	23,6	22,2
REVENUS	2 674,8	2 421,3

(a) Les locations d'équipements comprennent les locations ainsi que la quote-part du revenu lié aux ventes de réactifs requalifiées en loyers pour les contrats de mise à disposition d'équipements (cf. supra).

Le revenu est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes accordés aux clients ; les taxes sur les ventes et les taxes sur la valeur ajoutée sont exclues du revenu.

La ventilation sectorielle du revenu est donnée dans la note 3.5. La ventilation par technologie est indiquée en note 3.6. L'analyse effectuée selon IFRS 15 n'a pas conduit à présenter d'autres ventilations du revenu.

3.1.2 Autres produits de l'activité

Les autres produits sont essentiellement constitués des redevances et des subventions. Les règles de reconnaissance des autres produits sont présentées ci-après :

- autres produits liés aux contrats clients : ils sont constitués de redevances rétrocédées ; l'analyse des contrats de licences selon la norme IFRS 15 a conduit à considérer qu'ils donnaient un droit d'accès à la propriété intellectuelle. L'obligation de performance étant remplie progressivement, le revenu est constaté sur la durée du contrat ;
- autres produits non liés aux contrats clients : ils correspondent essentiellement aux subventions de recherche perçues et aux crédits d'impôts recherche, assimilés à des subventions selon la norme IAS 20 (cf. note 19).

3.2 Charges courantes

Le coût des ventes inclut les éléments suivants :

- le coût des matières premières consommées, y compris les frais d'approche, les frais de personnel directs et indirects des services de production, les amortissements liés à la fabrication, les charges externes de toute nature relatives aux activités industrielles (utilités, dépenses d'entretien, outillages, etc.), ainsi que les frais indirects (quote-part des services Achats, Ressources Humaines, Informatique, etc.). Les frais des services de Contrôle Qualité, Assurance Qualité de Production, Engineering, Méthodes, Logistique, etc. sont comptabilisés parmi les coûts de production ;

- les redevances payées liées à des produits commercialisés ;
- les frais de distribution regroupant les coûts de transport et de magasinage, notamment les frais de port des produits finis vers les centres de distribution ou les clients finaux ;
- la charge liée à l'amortissement des instruments placés en dépôt ou loués chez les clients ;
- les coûts des Services Après-Vente, incluant les frais d'installation et d'entretien des instruments placés ou vendus, indépendamment de la refacturation distincte de ces services. Cette rubrique comprend notamment, les frais de personnel, les frais de déplacement et le coût des pièces détachées ainsi que le mouvement des provisions pour garantie constituées lors de la vente des instruments.

Les charges opérationnelles

Les charges commerciales incluent le coût des départements Stratégie, Marketing, Ventes et Administration Commerciale. Elles comprennent aussi les primes et commissions sur ventes payées aux salariés des services commerciaux ou à des agents indépendants. Les dépenses de publicité et de promotion font partie de cette rubrique.

Les frais généraux comprennent le coût des fonctions de Direction Générale et de support (Ressources Humaines, Juridique, Finance) à l'exception de la part des coûts de ces départements imputée à chacune des autres fonctions utilisant directement leurs services.

Les frais de recherche et développement (hors frais de conception de logiciels) incluent les coûts internes et externes des études conduites en vue de la recherche et du développement de nouveaux produits ainsi que les dépenses liées aux Affaires Réglementaires, à la Propriété Industrielle, à la Veille Technologique et à l'Assurance Qualité de la recherche et développement. Les subventions reçues dans le cadre de programmes de recherche sont présentées en autres produits de l'activité (cf. note 3.1.2).

Les redevances payées (fixes ou proportionnelles) sont incorporées au coût des ventes des produits concernés. En l'absence de produit commercialisé, ou commercialisable à court terme, elles constituent des frais de recherche et développement.

Autres informations relatives aux charges courantes

Les rémunérations variables (primes sur objectifs, commissions, intéressement et participation), ainsi que les rémunérations en actions sont comptabilisées parmi les frais de personnel des fonctions concernées.

Dans le cadre des engagements long terme envers le personnel, le coût des services rendus et le coût financier net du rendement du fonds sont constatés en résultat opérationnel courant.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi était comptabilisé en déduction des frais de personnel jusqu'en 2018 ; le dispositif ayant été arrêté en 2019.

La CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et la CFE (cotisation foncière des entreprises) sont présentées en charges opérationnelles car la valeur ajoutée dégagée par les activités françaises du Groupe est beaucoup plus importante que leur résultat imposable.

Les écarts de change liés aux transactions sont affectés aux lignes du compte de résultat où les opérations qui en sont à l'origine ont été enregistrées (pour l'essentiel, revenu, coût des ventes et frais financiers). La présentation des écarts de change liés aux instruments dérivés est indiquée en note 28.

3.3 Résultat opérationnel courant contributif et résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant contributif comme un de ses indicateurs principaux de performance. Il correspond aux produits courants diminués des charges courantes tels que définis dans les notes 3.1 et 3.2. Les charges et produits d'exploitation non courants (tels que définis dans la note 24.1) en sont exclus, ainsi que l'amortissement des actifs acquis valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat de BioFire.

Les amortissements des écarts de réévaluation constatés lors de l'acquisition de BioFire sont présentés sur une ligne séparée du résultat opérationnel courant. Les amortissements des autres acquisitions antérieures n'ont pas été retraités car ils ont été considérés comme non significatifs.

En 2019, le résultat opérationnel courant est la somme du résultat opérationnel courant contributif et des frais liés à l'amortissement des actifs liés à l'acquisition de la société BioFire (voir note 23).

3.4 Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », un seul secteur opérationnel a été retenu : le segment du diagnostic *in vitro* sans segmentation géographique.

Conformément à la norme IFRS 8, une information sur le revenu et les actifs par zone géographique est communiquée en note 3.5 en suivant les mêmes principes comptables que ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

3.5 Information par zone géographique

Les zones géographiques ont été déterminées en regroupant les pays présentant des caractéristiques économiques similaires, compte tenu de leur similitude en termes de risques, de stratégie, de contraintes réglementaires et de rentabilité. Le Groupe réalise ses ventes au sein de la zone Moyen Orient – Afrique dans un ensemble hétérogène de pays, de façon majoritaire par le biais de distributeurs ou d'agents, et dans quelques pays via ses filiales locales de distribution. Les distributeurs et agents sont pour la plupart en relation directe avec la société française bioMérieux SA, d'où le regroupement avec la zone Europe.

L'information par zone géographique présentée dans les tableaux ci-dessous est établie en suivant les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

31 DÉCEMBRE 2019
En millions d'euros

	Americas	EMEA ^(a)	Aspac	Corporate	Groupe
Revenus	1 199,2	957,3	513,7	4,6	2 674,8
Coût des ventes	-429,7	-434,5	-247,9	-96,1	-1 208,2
Marge brute	769,5	522,8	265,8	-91,5	1 466,6
en % du revenu	64 %	55 %	52 %		
Autres produits de l'activité et frais opérationnels	-292,0	-177,9	-112,4	-495,8	-1 078,1
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONTRIBUTIF	477,5	344,9	153,4	-587,3	388,5
en % du revenu	40 %	36 %	30 %		

(a) Dont revenu France : 197,8 millions d'euros.

31 DÉCEMBRE 2018 RETRAITÉ

En millions d'euros

	Americas	EMEA ^(a)	Aspac	Corporate	Groupe
Revenus	1 069,4	916,6	429,5	5,8	2 421,3
Coût des ventes	-396,0	-420,1	-208,8	-94,2	-1 119,0
Marge brute	673,4	496,5	220,7	-88,4	1 302,3
en % du revenu	63 %	54 %	51 %		
Autres produits de l'activité et frais opérationnels ^(b)	-237,7	-163,9	-83,7	-453,5	-938,7
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONTRIBUTIF	435,8	332,6	137,0	-541,9	363,5
en % du revenu	41 %	36 %	32 %		

(a) Dont revenu France : 200,9 millions d'euros.

(b) Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte de l'application rétrospective complète de la norme IFRS 16 (cf. notes 2 et 32).

31 DÉCEMBRE 2019

En millions d'euros

	Americas	EMEA ^(a)	Aspac	Corporate	Groupe
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles	20,7	29,6	4,0	454,1	508,4
Écart d'acquisition				652,5	652,5
Immobilisations corporelles	436,0	209,3	37,3	212,2	894,7
Actifs au titre des droits d'utilisation	57,9	64,7	7,9		130,5
Besoin en fond de roulement					
Stocks et en-cours	257,5	160,8	76,4		494,7
Créances clients et actifs liés aux contrats clients	209,0	278,2	64,9		552,1
Fournisseurs et comptes rattachés	-97,0	-44,8	-70,0		-211,9

(a) Dont actifs non courants en France : 383,4 millions d'euros.

31 DÉCEMBRE 2018 RETRAITÉ

En millions d'euros

	Americas	EMEA ^(a)	Aspac	Corporate	Groupe
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles	20,7	34,5	4,6	466,2	526,0
Écart d'acquisition				603,0	603,0
Immobilisations corporelles	338,2	185,6	37,8	199,9	761,4
Actifs au titre des droits d'utilisation ^(b)	55,7	72,2	9,8		137,7
Besoin en fond de roulement					
Stocks et en-cours	172,7	176,2	69,9		418,8
Créances clients et actifs liés aux contrats clients	183,0	248,7	60,0		491,8
Fournisseurs et comptes rattachés	-42,3	-39,1	-98,3		-179,7
Actifs destinés à être cédés			0,1		0,1

(a) Dont actifs non courants en France : 372,6 millions d'euros.

(b) Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte de l'application rétrospective complète de la norme IFRS 16 (cf. notes 2 et 32).

Les régions comprennent les activités commerciales, correspondant principalement aux revenus réalisés dans chacune de ces zones géographiques, avec le coût des ventes s'y rapportant et les frais opérationnels nécessaires à la réalisation de ces activités. Les régions comprennent également les coûts non répartis des sites de production qui y sont situés. Les revenus sont un contributif net consolidé ne comprenant pas les revenus intercompagnies avec les autres zones.

La rubrique « Corporate » comprend principalement les coûts de recherche supportés par les unités Clinique et Industrie, ainsi que les coûts des fonctions centrales du Groupe et les revenus issus des contrats de collaboration de recherche et développement de tests compagnons.

Les immobilisations incorporelles inscrites dans la colonne Corporate correspondent principalement aux écarts d'acquisition et aux technologies acquises par le Groupe.

3.6 Information par technologie et application

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des revenus par technologie et application :

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Applications cliniques	2 208,2	1 987,8
Microbiologie	1 026,3	964,9
Immunoessais	474,5	441,8
Biologie moléculaire	671,5	549,0
Autres gammes	35,9	32,1
Applications industrielles	466,7	433,5
TOTAL	2 674,8	2 421,3

Les autres gammes incluent principalement l'activité de la filiale BioFire Defense dont les revenus se sont élevés à 24,7 millions d'euros en 2019 et 21,1 millions d'euros en 2018.

Note 4 Immobilisations incorporelles

4.1 Principes comptables

4.1.1 Frais de recherche et développement (autres que les frais de développement de logiciels)

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche ne sont pas immobilisés.

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque des conditions précises, liées à la faisabilité technique et aux perspectives de commercialisation et de rentabilité, sont remplies. Compte tenu de la forte incertitude attachée aux projets de développement conduits par le Groupe, ces conditions ne sont satisfaites que lorsque les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits ont été finalisées. L'essentiel des dépenses étant engagé avant cette étape, les frais de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont constatés dans le cadre de regroupements d'entreprises à la juste valeur des projets identifiés dans le bilan d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée. Ces frais sont amortis à compter de la date de commercialisation des gammes concernées par les projets de manière linéaire sur la durée d'utilité attendue.

L'activation des frais de développement afférents à des projets en cours à la date d'acquisition de la Société se poursuit jusqu'à la date de début de commercialisation des gammes concernées par les projets.

Les frais engagés après la date du regroupement liés à des nouveaux projets sont comptabilisés conformément aux dispositions générales de la norme IAS 38 rappelées ci-dessus. En pratique, l'analyse a conduit à constater ces frais ultérieurs en charges.

4.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des brevets, des licences, des éléments de propriété intellectuelle, des logiciels informatiques et des relations client. Elles sont toutes à durée de vie définie et sont comptabilisées initialement :

- en cas d'acquisition : pour leur coût d'acquisition ;
- en cas de regroupement d'entreprises : pour leur juste valeur, déterminée généralement à partir du prix payé, lorsque le prix de l'actif incorporel est identifié, ou de l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie ;
- en cas de production interne : pour leur coût de production pour le Groupe.

Les coûts significatifs directement attribuables à la création des logiciels développés en interne ou à l'amélioration de leurs performances sont immobilisés s'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les autres coûts de développement sont enregistrés directement en charges de la période. Dans le cas des logiciels, seules les dépenses de développement internes et externes liées aux frais d'analyse organique, de programmation, de tests et jeux d'essais, et de documentation destinée à l'utilisateur sont immobilisés.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le rythme attendu de consommation des avantages économiques, principalement en mode linéaire sur une durée :

- de 5 à 20 ans pour les brevets, licences, technologies ;
- de 10 ans pour les progiciels de gestion intégrés significatifs de type « ERP » ;
- de 3 à 6 ans pour les autres logiciels informatiques ;
- de 10 à 15 ans pour les relations client.

Les logiciels sont amortis à partir du démarrage opérationnel effectif de leur utilisation (par lots, le cas échéant) dans chacune des filiales.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées. Les amortissements sont constatés sur les différentes lignes du compte de résultat selon leur destination. Les pertes de valeur éventuellement constatées figurent en résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 24.1). Dans le cas des logiciels de gestion de type « ERP », les indices de pertes de valeur consisteraient en un arrêt du projet ou du lot.

4.2 Évolution

Valeurs brutes En millions d'euros	Brevets Technologies	Logiciels	Autres	Total
31 DÉCEMBRE 2017	538,8	179,4	33,1	751,3
Écarts de conversion	18,5	1,7	1,0	21,2
Acquisitions/Augmentations	0,6	7,7	23,0	31,3
Variation de périmètre	90,3	0,0	0,0	90,3
Cessions/Diminutions	-6,4	-0,7	-0,8	-7,9
Reclassements	0,0	17,0	-15,1	1,9
31 DÉCEMBRE 2018 PUBLIÉ	641,9	205,2	41,2	888,2
31 DÉCEMBRE 2018 RETRAITÉ ^(a)	660,6	205,2	41,2	907,0
Écarts de conversion	8,7	1,3	0,6	10,6
Acquisitions/Augmentations	0,2	6,3	13,0	19,5
Variation de périmètre	7,3	0,0	11,3	18,6
Cessions/Diminutions	-4,9	-0,9	-0,1	-5,8
Reclassements	-0,1	8,3	-7,3	0,9
31 DÉCEMBRE 2019	671,7	220,2	58,8	950,8

Amortissements et pertes de valeur En millions d'euros	Brevets Technologies	Logiciels	Autres	Total
31 DÉCEMBRE 2017	191,7	125,0	3,9	320,7
Écarts de conversion	5,4	1,4	0,1	6,9
Dotations	40,8	19,7	0,8	61,3
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0
Reprises/Cessions	-6,3	-0,8	-0,8	-8,0
Reclassements	0,0	0,0	0,0	0,0
31 DÉCEMBRE 2018 PUBLIÉ	231,5	145,3	4,0	380,9
31 DÉCEMBRE 2018 RETRAITÉ ^(a)	231,7	145,3	4,0	381,0
Écarts de conversion	2,6	1,0	0,0	3,6
Dotations	40,7	20,6	2,3	63,6
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0
Reprises/Cessions	-4,7	-1,0	-0,1	-5,7
Reclassements	0,0	0,0	0,0	0,0
31 DÉCEMBRE 2019	270,3	165,9	6,2	442,3

Valeurs nettes En millions d'euros	Brevets Technologies	Logiciels	Autres	Total
31 DÉCEMBRE 2017	347,2	54,4	29,2	430,7
31 DÉCEMBRE 2018 PUBLIÉ	410,2	59,9	37,2	507,3
31 DÉCEMBRE 2018 RETRAITÉ ^(a)	428,9	59,9	37,2	526,0
31 DÉCEMBRE 2019	401,4	54,4	52,6	508,4

(a) Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte des modifications portant sur la détermination des actifs et passifs acquis de Hybiome. Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est donné en note 32.

La ligne reclassements correspond essentiellement aux immobilisations en-cours mises en service sur l'exercice.

La valeur brute des immobilisations incorporelles a augmenté de 43,8 millions d'euros notamment du fait de la reconnaissance d'actifs incorporels dans le cadre de l'acquisition d'Invisible Sentinel Inc. pour 18,6 millions d'euros dont 11,3 millions d'euros d'autres actifs incorporels liés aux relations client.

Pour rappel, les actifs incorporels associés à l'acquisition de Hybiome en novembre 2018 correspondent à une technologie de 61,3 millions

d'euros, des relations client de 4,3 millions d'euros et une marque pour 8,5 millions d'euros.

La valeur brute des immobilisations incorporelles en cours représente 38,8 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 33,9 millions d'euros en 2018 (données retraitées).

La revue des indices de perte de valeur sur les actifs à durée de vie définie telle que définie dans la note 5.2 a conduit le Groupe à constater une dépréciation sur un actif technologique à hauteur de 6,0 millions d'euros en 2019 afin de ramener la valeur nette de cet actif à 0 compte tenu des perspectives de développement pour le Groupe.

Note 5 Écarts d'acquisition

5.1 Principes comptables

En application d'IFRS 3 révisée, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût des regroupements d'entreprises (frais d'acquisition exclus) et la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. Ils sont enregistrés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises. La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Ces compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus au contrat d'acquisition (revenus, résultats...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont réestimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

Les intérêts minoritaires sont évalués lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

En cas d'acquisition de minoritaires après la prise de contrôle, la différence entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres acquise est constatée directement en réserves consolidées. De même, en cas de cession sans perte du contrôle, l'impact est constaté directement en réserves consolidées.

En cas d'option de vente (*put*) portant sur des intérêts minoritaires, une dette financière est constatée pour sa valeur actualisée en contrepartie des réserves. À chaque clôture, les variations de juste valeur de la dette, déterminées selon les dispositions contractuelles, sont constatées en contrepartie des capitaux propres part du Groupe. L'incidence de la désactualisation, quant à elle, est enregistrée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ». Les minoritaires actuellement soumis au *put* ne renonçant à aucun des droits et avantages associés à leurs actions jusqu'à l'exercice possible de l'option, la reconnaissance de la dette de *put* a été réalisée sans modification de la valeur des écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont identifiés sur une ligne distincte du bilan « Écarts d'acquisition », pour leur coût diminué des éventuelles dépréciations. Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement en résultat l'année de la prise de contrôle.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. À la date d'acquisition, ils sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie en fonction des synergies attendues pour le Groupe (cf. note 5.2). Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de pertes de valeur et leur mode de comptabilisation sont présentés dans la note 5.2 « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé ».

Impacts de la 1^{re} application de la norme IFRS 16

L'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier d'actifs liés aux contrats de location qui seraient à tester indépendamment d'une unité génératrice de trésorerie (UGT).

Dans l'attente des précisions attendues sur les modalités pratiques de réalisation des tests de dépréciation intégrant le retraitement d'IFRS 16, et compte tenu des nombreuses difficultés pratiques identifiées, les tests de dépréciation ont été réalisés d'une part, avant IFRS 16, d'autre part, de manière approchée en intégrant dans la valeur comptable de l'UGT l'actif lié au droit d'utilisation et la dette liée à l'obligation locative, sans modification du calcul du taux d'actualisation et des flux de trésorerie prévisionnels.

Il est à noter qu'il n'existait pas d'UGT pour lesquelles la valeur recouvrable était proche de la valeur nette comptable au 31 décembre 2018, et comprenant des contrats de location. Par ailleurs, la première application de la norme IFRS 16 ne devrait en principe pas avoir d'impact significatif dans le cas d'une valeur recouvrable déterminée par rapport à des flux de trésorerie prévisionnels.

5.2 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Les écarts d'acquisition, ainsi que les autres immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéfinie (non applicable sur les exercices présentés) font l'objet de tests de dépréciation systématiques annuels.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée de vie définie font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les UGT correspondent soit à des entités juridiques, soit à des gammes (ensemble d'actifs corporels, principalement des sites de production, et incorporels, essentiellement des technologies, qui génèrent des flux issus de produits relevant d'une même technologie).

Les tests de dépréciation conduisent à déterminer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un regroupement d'UGT, qui est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession.

En pratique, la valeur d'utilité retenue est en général déterminée à partir de projections actualisées des flux futurs de trésorerie d'exploitation sur une durée de 5 ans, issus du plan d'affaires le plus récent, et d'une valeur terminale.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur d'utilité en matière de croissance pour les horizons explicites des plans d'affaires sont conformes aux données disponibles du marché, et des hypothèses ont été retenues pour la détermination de la valeur terminale, notamment un taux de croissance à l'infini généralement de 1,5 %, sauf pour l'activité moléculaire et l'entité Hybiome pour laquelle un taux de croissance de 2,0 % a été retenu.

Les flux de trésorerie ne comprennent pas les investissements de croissance externe, ni les restructurations non engagées.

Le taux utilisé pour actualiser les flux correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC) ; il est calculé en prenant en compte un taux sans risque (taux des OAT), la prime de risque du marché actions, et le coefficient *bêta* (permettant d'ajuster le risque global du marché actions sur le risque sectoriel). Une prime de risque spécifique est prise en compte dans certains cas, pour tenir compte essentiellement du risque technologique et du risque propre au marché à l'instar d'une prime de risque pays afin de tenir compte de l'exposition de chaque UGT aux risques macroéconomiques. Le CMPC est rapproché de celui calculé par les analystes qui suivent le titre bioMérieux. Les taux calculés pour les principales UGT (gammes technologiques) sont compris entre 7,7 % et 14,0 % en 2019, et entre 7,5 % et 9,4 % en 2018. La fourchette haute retenue en 2019 porte sur l'UGT Hybiome. Compte tenu de l'acquisition fin 2018 de cette société, l'UGT Hybiome n'avait pas fait l'objet d'un test en 2018. Ces taux s'entendent après impôt. La prise en compte d'un CMPC avant impôt, appliqué à des flux avant impôt, conduirait à un résultat identique.

Des tests ont été effectués pour apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux variations de certaines hypothèses actuarielles et opérationnelles (cf. note 5.3).

Dans le cas où la valeur d'utilité de ces unités est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation est alors imputée en priorité sur l'écart d'acquisition, la provision excédentaire étant imputée sur les autres actifs de l'unité, sauf si elle conduit à une valeur nette comptable de ces actifs inférieure à leur juste valeur.

Les pertes de valeur sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 24.1). Elles ne sont pas réversibles dans le cas des écarts d'acquisition liés aux sociétés intégrées globalement, sauf en cas de cession.

5.3 Évolution

L'évolution du poste s'analyse comme suit :

UGT	En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018 retraité ^(a)	31/12/2018 publié
Applications industrielles		188,9	143,6	143,6
	AES	117,1	117,1	117,1
	Invisible Sentinel	45,7		
	PML (États-Unis)	11,8	11,8	11,8
	Hyglos	5,7	5,7	5,7
	BTF (Australie)	5,0	5,5	5,5
	Advencis	2,9	2,9	2,9
	CEERAM	0,5	0,5	0,5
Biologie moléculaire		159,4	156,8	156,8
	BioFire	139,7	137,1	137,1
	Argène	19,3	19,3	19,3
	RAS Lifesciences	0,4	0,5	0,5
Bactériologie		142,9	142,9	142,9
	AB bioMérieux (Suède)	59,1	60,2	60,2
	Organon Teknika	52,5	51,9	51,9
	Applied Maths	11,4	11,4	11,4
	Bacterial Barcodes (États-Unis)	8,7	8,5	8,5
	bioMérieux Inc. (Vitek)	6,2	5,8	5,8
	MDI (États-Unis)	1,9	1,9	1,9
	bioMérieux Espagne	1,8	1,8	1,8
	bioMérieux Biological products	1,4	1,4	1,4
Hybiome	Hybiome	123,4	122,5	138,2
Immunoessais	Astute Medical Inc.	33,3	32,5	30,5
Entités		4,6	4,6	4,6
	bioMérieux Pologne	1,7	1,7	1,7
	bioMérieux Grèce	1,7	1,7	1,7
	bioMérieux Afrique du Sud	1,3	1,2	1,2
VALEUR NETTE		652,5	603,0	616,5

(a) Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte des modifications portant sur la détermination des actifs et passifs acquis de Hybiome et Astute Medical Inc. Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est donné en note 32.

Les différences entre la colonne 2018 retraitée et la colonne 2018 publiée portent sur les goodwill Hybiome et Astute Medical Inc. constatés en goodwill provisoire en 2018 (cf. note 1.1.3).

L'évolution du poste s'analyse comme suit :

En millions d'euros	Valeur nette
31 DÉCEMBRE 2017	442,7
Écarts de conversion	6,0
Variations de périmètre	167,7
31 DÉCEMBRE 2018 PUBLIÉ	616,5
Retraitements ouverture ^(a)	-13,5
31 DÉCEMBRE 2018 RETRAITÉ	603,0
Écarts de conversion	4,8
Variation de périmètre ^(b)	44,8
31 DÉCEMBRE 2019	652,5

(a) Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte des modifications portant sur la détermination des actifs et passifs acquis de Hybiome et Astute Medical Inc. (cf. note 1.1.3). Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est donné en note 32.

(b) Liée à l'acquisition de 100 % d'Invisible Sentinel Inc.

Les écarts d'acquisition d'Astute Medical Inc. et d'Hybiome étaient provisoires au 31 décembre 2018. Ils sont désormais définitifs. Il n'existe aucun écart d'acquisition provisoire au 31 décembre 2019.

La réalisation des tests de dépréciation effectués conformément aux règles définies dans la note 5.1 n'a pas conduit à comptabiliser de perte de valeur en 2019, tout comme en 2018.

Les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur réalisés sur les principales unités génératrices de trésorerie sont les suivants :

UGT	2019			2018		
	Valeur nette ^(a)	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Valeur nette ^(a)	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Applications industrielles	188,9	7,8 %	1,5 %	143,5	7,5 %	1,5 %
Biologie moléculaire	159,4	9,2 %	2,0 %	156,8	9,4 %	2,0 %
Bactériologie	142,9	7,7 %	1,5 %	142,9	7,5 %	1,5 %
Hybiome	123,4	14,0 %	2,0 %	N/A	N/A	N/A
Immunoessais	33,3	8,2 %	1,5 %	30,5	7,8 %	1,5 %

(a) Valeur nette des écarts d'acquisition affectés à l'UGT.

Les hypothèses de croissance des revenus et de la marge opérationnelle ont été déterminées pour chaque UGT en fonction de nos meilleures estimations à la date de réalisation des tests. Elles tiennent compte du niveau de maturité de nos produits et des marchés visés, mais également des perspectives de développement et d'innovation de nos gammes.

Une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation (évolution défavorable de 100 points de base), les taux de croissance à l'infini (évolution défavorable de 50 points de base) et les taux de marge opérationnelle (baisse de 500 points de base du taux du résultat opérationnel courant de la valeur terminale) a été menée. Cette analyse ne conduirait pas à constater de perte de valeur complémentaire pour aucune des unités génératrices de trésorerie.

Note 6 Immobilisations corporelles, actifs liés aux droits d'utilisation et autres créances de location financement

6.1 Immobilisations corporelles

6.1.1 Principes comptables

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites initialement au bilan pour leur coût d'acquisition ou de fabrication, ou pour leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les réévaluations éventuellement pratiquées dans les comptes individuels sont neutralisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées en utilisant l'approche par composant. Selon cette approche, chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, et dont la durée d'utilité est différente de celle de l'immobilisation principale, doit être comptabilisé et amorti séparément. Les seules immobilisations corporelles du Groupe concernées par cette approche sont les constructions.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Coût d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts significatifs, le Groupe ayant peu d'endettement relatif à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Les coûts d'entretien courant et de réparation des immobilisations corporelles sont constatés en charge dès qu'ils sont encourus. Les autres coûts ultérieurs ne sont capitalisés que si les critères de comptabilisation sont satisfaits, notamment s'il s'agit du remplacement d'un composant identifié.

La valeur au bilan des immobilisations corporelles correspond à leur coût initial, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

La base amortissable des immobilisations corporelles correspond au coût d'acquisition car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée. Le mode d'amortissement économique retenu est le mode linéaire.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations :

- matériel et outillages : 3 à 10 ans ;
- instruments : 5 à 10 ans ;
- gros œuvre : 30 à 40 ans ;
- second œuvre et installations : 10 à 20 ans.

Les durées d'amortissement des immeubles sont adaptées à chaque composant.

Les durées d'utilité sont revues périodiquement. L'incidence de leurs éventuelles modifications est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Lorsque des événements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable (cf. note 5.2) est inférieure à leur valeur nette comptable, soit leur durée d'utilité est revue, soit une perte de valeur est constatée et comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elle correspond à leur définition (cf. note 24.1).

Contrats de location :

En tant que bailleur : lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus, en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Corrélativement, les loyers à recevoir sont comptabilisés à l'actif du bilan, en « Autres actifs non courants » pour leur partie supérieure à un an et en « Créances clients » pour leur partie court terme. Les produits financiers correspondants sont rattachés au résultat de la période de location des biens et sont classés en « Autres produits et charges financiers ».

6.1.2 Analyse des variations des immobilisations corporelles

Valeurs brutes <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
31 DÉCEMBRE 2017 PUBLIÉ	40,6	549,2	426,1	354,8	157,9	65,9	1 594,5
<i>Retraitement crédits baux en droit d'utilisation (IFRS 16)</i>	-2,9	-61,1	-0,6		-5,7		-70,3
31 DÉCEMBRE 2017 RETRAITÉ	37,7	488,1	425,5	354,8	152,2	65,9	1 524,1
Écarts de conversion	0,4	8,6	9,5	-0,5	2,7	2,8	23,4
Variations de périmètre					2,5		2,5
Acquisitions/Augmentations		10,1	24,9	56,8	8,4	101,6	201,8
Cessions/Diminutions	-0,1	-5,9	-7,1	-31,5	-9,9		-54,4
Reclassements	0,4	12,8	13,7	0,1	5,3	-34,2	-1,8
<i>Retraitement Hybiome</i>			2,2	8,1	0,5	-9,6	1,2
31 DÉCEMBRE 2018 RETRAITÉ ^(a)	38,4	520,9	468,7	387,7	161,7	119,4	1 696,8
Écarts de conversion	0,2	4,4	4,3	2,8	1,4	1,1	14,3
Variations de périmètre		0,3	0,8				1,1
Acquisitions/Augmentations	1,3	12,2	30,3	71,6	10,4	134,8	260,5
Cessions/Diminutions	-1,0	-9,5	-13,7	-57,9	-3,1		-85,2
Reclassements	0,1	25,5	33,9	0,7	8,5	-70,0	-1,4
31 DÉCEMBRE 2019	39,0	553,8	524,2	404,9	178,9	185,3	1 886,2

Amortissements et pertes de valeur <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
31 DÉCEMBRE 2017 PUBLIÉ	1,8	247,9	264,3	258,6	110,4		883,1
<i>Retraitement crédits baux en droit d'utilisation (IFRS 16)</i>		-15,6	-0,5		-5,7		-21,8
31 DÉCEMBRE 2017 RETRAITÉ	1,8	232,3	263,8	258,6	104,7		861,3
Écarts de conversion	0,0	3,1	5,1	-0,7	1,8		9,3
Variations de périmètre					2,2		2,2
Dotations	0,2	29,9	38,2	24,1	17,6	2,5	112,6
Cessions/Diminutions	0,0	-5,1	-7,0	-26,8	-9,6		-48,4
Reclassements			0,3	-0,1	-0,4		-0,1
<i>Retraitement Hybiome</i>			0,9	2,9	0,4	-2,5	1,7
<i>Retraitement crédits baux en droit d'utilisation (IFRS 16)</i>		-2,9					-2,9
31 DÉCEMBRE 2018 RETRAITÉ ^(a)	2,1	257,2	301,4	258,1	116,7		935,5
Écarts de conversion	0,0	1,6	2,4	1,8	0,9		6,8
Variations de périmètre		0,3	0,4				0,7
Dotations	0,2	32,2	37,6	33,1	12,9		115,9
Cessions/Diminutions		-9,3	-12,5	-43,1	-2,5		-67,4
31 DÉCEMBRE 2019	2,3	282,0	329,3	249,9	127,9		991,5

Valeurs nettes En millions d'euros	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
31 DÉCEMBRE 2017 PUBLIÉ	38,7	301,2	161,8	96,2	47,5	65,9	711,4
<i>Retraitement crédits baux en droit d'utilisation (IFRS 16)</i>	<i>-2,9</i>	<i>-45,4</i>	<i>-0,1</i>				<i>-48,4</i>
31 DÉCEMBRE 2017 RETRAITÉ	35,8	255,9	161,7	96,2	47,5	65,9	663,0
31 DÉCEMBRE 2018 RETRAITÉ ^(a)	36,3	263,7	167,3	129,6	44,9	119,4	761,4
31 DÉCEMBRE 2019	36,6	271,9	194,9	155,0	51,0	185,3	894,7

(a) Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte de l'application rétrospective complète de la norme IFRS 16 (cf. notes 2 et 32) ainsi que des modifications portant sur la détermination des actifs et passifs acquis de Hybiome. Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est donné en note 32.

Les immobilisations en cours concernent principalement la construction d'une nouvelle usine, des investissements dans les outils de production et d'automatisation à Salt Lake City et l'extension du site de Craponne en France.

Les tests de dépréciation n'ont pas conduit à constater de dépréciations significatives sur les exercices présentés.

6.2 Actifs au titre des droits d'utilisation (côté preneur)

Comme indiqué en note 2, le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 « Contrats de location » au 1^{er} janvier 2019 en optant pour la méthode rétrospective complète. Par application de cette option, les comptes comparatifs 2018 ont été retraités, comme si la norme IFRS 16 avait été appliquée à compter du 1^{er} janvier 2018. Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est donné en note 32.

6.2.1 Principes comptables

Retraitement côté preneur :

La norme IFRS 16 ne fait plus la distinction côté preneur entre contrats de location financement et contrats de location simple, telle que précédemment définie par la norme IAS 17. Seuls les contrats qualifiés de location financement étaient retraités les années précédentes (cf. note 6.1 de l'annexe des comptes consolidés 2018).

Les contrats de location sont des contrats de location (ou des contrats qui contiennent un contrat de location) qui confèrent le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques associés à l'utilisation de l'actif associé au droit de diriger l'utilisation de l'actif identifié pendant la période d'utilisation.

Les contrats de location qui répondent à cette définition sont comptabilisés selon les modalités définies ci-dessous. Comme prévu par la norme, le Groupe a retenu certaines mesures de simplification, notamment celles permettant d'exclure les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois et les contrats portant sur des actifs de faible valeur, de reprendre à l'identique les contrats qualifiés de location financement selon la norme IAS 17.

En pratique, l'analyse a majoritairement conduit à retraiter les contrats de location immobilière et de location de véhicules.

Pour les contrats non retraités en tant que contrats de location, les loyers sont constatés en charges de manière linéaire sur la durée du contrat.

Pour les contrats qui rentrent dans le champ de la norme IFRS 16, les règles de comptabilisation sont présentées ci-après.

À la date de début du contrat, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif financier au titre d'une obligation locative. L'actif est présenté sur une ligne distincte du bilan ; le passif est présenté au sein des dettes financières.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés, sur la durée du contrat.

La valeur actualisée est déterminée en utilisant le taux d'emprunt implicite pour les contrats de location, anciennement qualifiés de location-financement et le taux d'emprunt marginal pour les autres contrats de location. Le taux d'emprunt marginal est calculé pour chaque pays, en fonction de la durée du contrat. Le taux d'emprunt marginal correspond à un taux duration tenant compte du profil de versement des loyers, et non à un taux à maturité, conformément aux recommandations de l'IFRS IC de septembre 2019.

La durée d'un contrat de location est la période exécutoire, qui correspond à la période non résiliable, augmentée :

- de toute option de prolongation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ;

- de toute option de résiliation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

En pratique, les durées retenues pour les principaux contrats de location correspondent :

- en France : à une période exécutoire de 9 ans (baux commerciaux 3/6/9) : période non résiliable de 3 ans et certitude d'exercer les options de prolongation après 3 et 6 ans ;
- dans les autres pays, la durée est celle indiquée au contrat sauf si la décision de renouvellement est uniquement à la main du preneur. Dans ce cas, la durée retenue est de 20 ans à compter de la date de première location.

Il n'existe pas de clause de résiliation anticipée dans les différents baux, et il n'existe pas de clause susceptible d'amener les bailleurs à verser au Groupe une indemnité plus qu'insignifiante, en cas de non renouvellement du bail à la fin de la période non résiliable.

Les paiements de loyers correspondent aux paiements fixes, aux paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et aux prix d'exercice des options d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer. En pratique, l'essentiel des loyers est fixe, il y a des options d'achats pour les contrats de crédit-bail et il n'y a pas de pénalité plus qu'insignifiante en cas de résiliation du bail à l'initiative du bailleur.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués comme suit : le coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des réévaluations de l'obligation locative. Aucune perte de valeur et aucune réévaluation de l'obligation locative n'ont été constatées en 2019.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la durée attendue d'utilisation du bien (y compris la part liée à l'utilisation du terrain), en cas d'option d'achat à un prix avantageux. Dans les autres cas, ces actifs sont amortis sur la durée du contrat telle que définie ci-dessus.

Le Groupe est en cours d'analyse des incidences de la décision de l'IFRIC publiée en décembre 2019 concernant la détermination de la durée exécutoire d'un contrat de location et la durée d'amortissement des agencements inamovibles. Dans cette attente, les agencements liés aux contrats de location sont amortis sur la durée du contrat, sauf s'il est raisonnablement certain que l'actif sous-jacent sera utilisé sur une période supérieure à la durée du contrat. Pour information, la valeur nette comptable est non significative.

Dans l'attente de la confirmation par l'IFRS IC, le Groupe a fait le choix de constater un impôt différé sur les retraitements des contrats de location.

6.2.2 Évolution

Valeurs brutes <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres immobilisations	Total
31 DÉCEMBRE 2017 RETRAITÉ	32,1	131,5	25,0	6,6	195,3
Écarts de conversion	1,2	0,2	0,0	0,0	1,3
Acquisitions/Augmentations	0,6	18,9	6,9	0,1	26,3
Cessions/Diminutions			0,0		0,0
Reclassements		-5,2	-3,9	0,0	-9,2
31 DÉCEMBRE 2018 RETRAITÉ	33,9	145,4	27,9	6,6	213,8
Écarts de conversion	0,5	1,1	0,3	0,0	1,9
Acquisitions/Augmentations	1,8	20,0	11,0	0,2	32,9
Cessions/Diminutions		-23,3	-9,8	-0,7	-33,8
Reclassements	-0,1	0,1		0,0	0,0
31 DÉCEMBRE 2019	36,1	143,4	29,4	6,1	214,9

Amortissements <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres immobilisations	Total
31 DÉCEMBRE 2017 RETRAITÉ	2,6	41,0	11,7	6,2	61,5
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotations	1,0	12,7	7,1	0,2	21,1
Cessions/Diminutions					
Reclassements		-2,3	-3,9	0,0	-6,3
31 DÉCEMBRE 2018 RETRAITÉ	3,6	51,4	14,8	6,4	76,2
Écarts de conversion	0,0	0,4	0,1	0,0	0,5
Dotations	0,9	15,6	8,1	0,2	24,8
Cessions/Diminutions		-11,2	-8,6	-0,7	-20,6
Reclassements		3,3	0,1	0,0	3,5
31 DÉCEMBRE 2019	4,4	59,5	14,5	5,9	84,4

Valeurs nettes <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres immobilisations	Total
31 DÉCEMBRE 2017 RETRAITÉ	29,5	90,5	13,4	0,4	133,8
31 DÉCEMBRE 2018 RETRAITÉ	30,3	94,0	13,1	0,3	137,7
31 DÉCEMBRE 2019	31,6	83,8	14,9	0,2	130,5

Les augmentations sont principalement liées à de nouveaux contrats. Les diminutions sont principalement liées à des contrats arrivés à échéance. Conformément aux dispositions de la norme et compte tenu de la nature des mouvements, les augmentations et diminutions liées aux contrats de location ne sont pas reportées dans les flux d'investissements du tableau des flux de trésorerie.

À fin 2019, la dotation aux amortissements de l'exercice est de 23,2 millions d'euros contre 21,1 millions d'euros à fin 2018.

Le tableau ci-après présente les actifs liés à des contrats de location-financement reclassés dans les actifs au titre de droits d'utilisation à partir des immobilisations corporelles (cf. note 6.2) :

Valeurs nettes <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres immobilisations	Total
31 DÉCEMBRE 2017 RETRAITÉ	2,7	45,6	0,1	0,1	48,6
31 DÉCEMBRE 2018 RETRAITÉ	2,7	42,7	0,2		45,6
31 DÉCEMBRE 2019	2,7	39,4			42,1

6.3 Créances de location-financement

6.3.1 Principes comptables

Contrats de location-financement

En tant que preneur : un contrat de location est qualifié de « location-financement » lorsqu'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les critères de qualification interviennent en fonction de la réalité économique de chaque contrat et notamment lorsque :

- le contrat transfère la propriété du bien loué en fin de période de location ;
- il contient une option de rachat à un prix préférentiel ;
- sa durée couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien loué ;
- la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- le bien loué est d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut le louer sans apporter de modifications majeures.

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat présentant les caractéristiques d'un contrat de location-financement, la valeur vénale du bien ou, si elle est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux, est immobilisée et amortie selon la durée d'utilité. La dette correspondante est alors inscrite au passif. Les loyers sont ventilés entre remboursement du capital et frais financiers.

Dans les autres cas, les contrats de location sont qualifiés de « location simple » et le loyer est constaté en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat.

Certaines ventes d'instruments sont réalisées via des contrats de location-financement (cf. note 6.1). La durée habituelle des contrats est de 5 ans.

6.3.2 Évolution

Les créances de location-financement totalisent 24,7 millions d'euros au 31 décembre 2019, contre 24,5 millions d'euros au 31 décembre 2018.

En millions d'euros	À moins d'un an	Entre un an et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Valeur brute des créances de location financement	9,7	17,0	0,1	26,8
Intérêts à recevoir	-0,8	-0,9	0,0	-1,8
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	8,9	16,0	0,1	25,0
Provision pour dépréciation	-0,3			-0,3
VALEUR NETTE ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX À RECEVOIR	8,5	16,0	0,1	24,7

La part à moins d'un an est présentée en créances clients (cf. note 9), celle à plus d'un an en autres actifs non courants pour 16,1 millions d'euros.

Les règles de dépréciation appliquées sont présentées en note 9.

Note 7 Actifs financiers non courants

7.1 Principes comptables

Les actifs financiers non courants incluent les titres non consolidés, les prêts et créances financiers à plus d'un an, y compris les fonds de retraite lorsqu'ils ne sont pas définitivement aliénés en vue de la couverture des engagements correspondants, et les dépôts et cautionnements. Ils sont comptabilisés et évalués selon les règles présentées en note 27.

En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers non courants sont ventilés en 3 catégories :

- Actifs financiers évalués au coût amorti :

Il s'agit des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est de percevoir des flux contractuels, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Ils correspondent aux prêts, dépôts et cautionnements ;

- Actifs financiers évalués à la juste valeur, avec constatation en autres éléments du résultat global :

- les variations de juste valeur recyclables en résultat : ce sont des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est à la fois de percevoir des flux contractuels et la vente des actifs, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Le Groupe ne détient aucun actif significatif rentrant dans cette catégorie,

- les variations de juste valeur non-recyclables en résultat (option irréversible prise à la date d'acquisition) : il s'agit des actifs stratégiques pour le Groupe. Ils correspondent aux titres de participation non consolidés ;

- Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat : il s'agit des titres détenus par le Groupe à des fins de transaction. Cette catégorie n'est pas utilisée sur les exercices présentés, le Groupe ayant décidé d'opter pour la constatation en autres éléments du résultat global non recyclables.

Actifs évalués au coût amorti

Le coût amorti est déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif tel que défini par la norme IFRS 9. Ce taux est déterminé lors de la mise en place du contrat lié.

Actifs financiers évalués à la juste valeur

La juste valeur est déterminée selon la méthodologie définie par la norme IFRS 13, en fonction des 3 niveaux de juste valeur définis en note 27.1.

Dans les cas exceptionnels où la juste valeur des actifs financiers ne peut être déterminée de manière fiable (absence d'informations récentes, fourchette large des évaluations...), le coût sera considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur.

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'est intervenu sur les exercices présentés.

La ventilation des autres actifs financiers pour lesquels le Groupe a opté pour cette présentation sont présentés distinctement dans le tableau ci-après.

7.2 Évolution

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018 retraité ^(a)	31/12/2018 publié
Prêts et créances	10,4	8,0	13,0
Titres disponibles à la vente évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	31,5	58,9	58,9
TOTAL	41,9	66,9	71,8

(a) Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte des modifications portant sur la détermination des actifs et des passifs acquis de Hybiome. Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est donné en note 32.

Les prêts et créances comprennent notamment une caution destinée à couvrir les engagements de retraite en Allemagne pour 2,5 millions d'euros et l'octroi d'un prêt de bioMérieux Inc. envers ABL Inc. pour 1,8 million d'euros.

<i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Variation de juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Dépréciations	Valeur nette
31 DÉCEMBRE 2017	53,9	4,3	-0,3	57,9
Écarts de conversion	0,0		0,0	0,0
Acquisitions/Augmentations	12,7		0,0	12,7
Cessions/Diminutions	-1,2		0,0	-1,2
Reclassements et variation de la juste valeur				0,0
Variation de la juste valeur		2,4		2,4
31 DÉCEMBRE 2018	65,4	6,7	-0,3	71,8
31 DÉCEMBRE 2018 RETRAITÉ ^(a)	60,4	6,7	-0,3	66,9
Écarts de conversion	0,1		0,0	0,1
Acquisitions/Augmentations	9,1		0,0	9,0
Cessions/Diminutions	-34,4		0,1	-34,2
Reclassements et variation de la juste valeur				0,0
Variation de la juste valeur		0,2		0,2
31 DÉCEMBRE 2019	35,2	6,9	-0,2	41,9

(a) Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte des modifications portant sur la détermination des actifs et des passifs acquis de Hybiome. Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est donné en note 32.

Les acquisitions de l'exercice concernent essentiellement la prise de participation de bioMérieux Inc. dans la société Specific Diagnostics pour 4,5 millions d'euros.

Les cessions de l'exercice concernent les titres de la société Quanterix cédés en intégralité.

La variation de la juste valeur enregistrée en autres éléments du résultat global s'élève à 16,4 millions d'euros :

- 16,2 millions d'euros liés aux variations de juste valeur préalables aux cessions ;
- 0,2 million d'euros lié aux titres toujours détenus à la clôture de l'exercice.

Il n'y a pas eu de variation de juste valeur constatée par résultat net consolidé en 2019 (comme en 2018).

Le tableau de synthèse ci-dessous présente la variation de la juste valeur des titres non consolidés au 31 décembre 2019 par rapport au 31 décembre 2018 :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2018		31/12/2019		
	VNC	Dont variation de JV par résultat	Dont variation de JV par autres éléments du résultat global	VNC	Dont variation de JV par résultat Dont variation de JV par autres éléments du résultat global
Quanterix	32,9		5,3	0,0	15,5
Labtech/LBT Innovations	0,5		-0,7	1,0	0,5
GNEH	3,2		-2,2	3,4	0,2
Qvella	6,0			6,3	
Banyan Biomarkers	6,4			6,4	
Sino French Innovations	5,0			5,0	
Specific Diagnostics				4,5	
Autres titres	4,9			4,9	
Titres en cours de consolidation					0,2
TOTAL	58,9		2,4	31,5	16,4

Les variations de juste valeur des titres classés en niveau 3 sont présentés en note 27.1.

Il n'y a pas eu de variation de juste valeur constatée par résultat en 2019.

Note 8 Stocks et en-cours

8.1 Principes comptables

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières premières, marchandises et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût réel de production incorporant les charges directes et indirectes de production.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, en tenant notamment compte du prix de revente, de l'obsolescence, de la péremption, de l'état de conservation, des perspectives de ventes et, pour les pièces détachées, de l'évolution du parc d'instruments correspondant.

8.2 Évolution

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018 retraité ^(a)	31/12/2018 publié
Matières premières	191,9	166,6	162,9
En-cours de production	54,8	47,3	45,8
Produits finis et marchandises	285,1	240,0	238,2
VALEURS BRUTES	531,8	453,9	446,9
Matières premières	-14,2	-13,3	-13,3
En-cours de production	-2,6	-1,6	-1,6
Produits finis et marchandises	-20,3	-20,2	-17,1
DÉPRÉCIATIONS	-37,1	-35,1	-32,0
Matières premières	177,6	153,3	149,6
En-cours de production	52,2	45,7	44,2
Produits finis et marchandises	264,8	219,8	221,1
VALEURS NETTES	494,7	418,8	414,9

(a) Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte des modifications portant sur la détermination des actifs et passifs acquis de Hybiome et Astute Medical Inc. Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est donné en note 32.

Les stocks liés à l'instrumentation représentent 17,4 % de la valeur brute.

Il n'y a pas de stock donné en nantissement au 31 décembre 2019.

Note 9 Créances clients et actifs liés aux contrats clients

Créances clients et créances de location financement

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018 retraité ^(a)	31/12/2018 publié
Créances clients	579,9	507,8	505,9
Dépréciations	-27,8	-16,0	-16,0
VALEUR NETTE	552,1	491,8	490,0

(a) Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte des modifications portant sur la détermination des actifs et passifs acquis de Hybiome. Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est donné en note 32.

20,6 % des créances clients du Groupe concernent des factures dues par des administrations publiques et dont la date de règlement peut excéder l'échéance théorique.

Les créances clients sont constatées au coût amorti, qui en pratique correspond au coût. Il n'existe pas d'autres actifs financiers comportant une composante financement significative.

Les dates d'échéance sont pour l'essentiel inférieures à 6 mois sauf contrats de location, contrats de location-financement et contrats de mise à disposition.

Les créances nettes échues de plus de 60 jours relatives à des sociétés privées et aux organismes publics représentent 11,6 % de l'encours client en 2019 contre 8,0 % en 2018.

Le poids des dotations nettes aux créances douteuses et des créances irrécouvrables représente 11,6 millions d'euros soit 0,44 % des revenus.

Les créances clients comprennent la part court terme des créances de location-financement (cf. note 6.3).

Créances et actif liés aux contrats clients	31/12/2018 publié	Retraite-ment Hybiome	31/12/2018 retraité	Variation de périmètre	Variation valeurs brutes	Variation des provisions	Effet de change	31/12/2019
Créances de location-financement long-terme	16,2		16,2		-0,4		0,4	16,1
ACTIFS NON COURANTS	16,2		16,2		-0,4	0,0	0,4	16,1
Créances de location financement	8,3		8,3		0,1	0,2	0,2	8,7
Créances clients	481,7	1,8	483,5	0,7	66,2	-9,1	2,2	543,4
Autres actifs liés aux contrats clients	0,0		0,0					0,0
ACTIFS COURANTS	490,0	1,8	491,8	0,7	66,3	-8,9	2,4	552,1

La partie des provisions sur les créances de location-financement est non significative (cf. note 6.3).

Dépréciations des créances clients

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont comptabilisées pour tenir compte des pertes attendues et sont constatées selon le modèle suivant :

- clients douteux : provision au cas par cas ;
- clients pour lesquels des indices de pertes de valeur ont été identifiés (retards de règlement, litiges...) : provision individuelle et statistique ;
- clients sans indice de pertes de valeur à la date de clôture : une provision pour pertes attendues est constatée au cas par cas, en tenant compte d'informations quantitatives et qualitatives (ex : informations sur le client, notation du client...) dans le cadre du *process* de revue mensuelle du risque crédit client, en fonction des informations obtenues sur le client.

Le risque crédit est apprécié à chaque clôture, et tient compte des garanties reçues, le cas échéant.

Accords de compensation

Néant.

Autres actifs liés aux contrats clients

Il n'existe pas d'actifs liés aux coûts d'obtention ou d'exécution des contrats.

Note 10 Passifs liés aux contrats clients

Les passifs liés aux contrats clients correspondent essentiellement aux avances de paiement reçues et aux prestations de maintenance facturées d'avance sur les contrats de service (cf. note 17). Le revenu afférant est constaté en résultat sur la période de réalisation des services.

Passifs liés aux contrats clients	Notes	31/12/2018 publié	Retraite-ment Hybiome	31/12/2018 retraité	Variation de périmètre	Variation valeurs brutes	Variation des provisions	Variation des écarts de conversion	31/12/2019
Provisions pour garantie long-terme	14	1,2		1,2	0,0		0,0	0,0	1,3
PASSIFS NON COURANTS		1,2		1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3
Provisions pour garantie court-terme	14	6,8		6,8			-1,0	0,1	5,9
Avances reçues sur créances clients	17	5,7	0,6	6,3		3,2		0,0	9,6
Avoir à établir	17	1,2	1,4	2,6		-0,5		0,0	2,2
Produits facturés d'avance	17	54,7		54,7	0,0	8,5		1,2	64,4
PASSIFS COURANTS		68,4	2,0	70,4	0,0	11,3	-1,0	1,4	82,1

Note 11 Autres créances

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018 retraité ^(a)	31/12/2018 publié
Avances et acomptes	6,6	6,1	4,8
Charges constatées d'avance	14,9	13,5	14,2
Autres créances d'exploitation ^(a)	39,6	43,8	42,7
VALEUR NETTE CRÉANCES D'EXPLOITATION	61,1	63,4	61,7
CRÉANCE D'IMPÔT EXIGIBLE	42,3	39,2	39,2
Créances hors exploitation	13,3	12,9	9,6
VALEUR NETTE CRÉANCES HORS EXPLOITATION	13,3	12,9	9,6

(a) Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte de l'application rétrospective complète de la norme IFRS 16 (cf. notes 2 et 32) ainsi que des modifications portant sur la détermination des actifs et des passifs acquis de Hybiome. Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est donné en note 32.

Les autres créances liées à des contrats clients ne sont pas significatives.

Les autres créances d'exploitation comprennent principalement les crédits d'impôt recherche à recevoir (8,3 millions d'euros au

31 décembre 2019 contre 11,8 millions fin 2018) et les créances fiscales.

Les créances hors exploitation correspondent principalement à la juste valeur des instruments dérivés actifs (7,4 millions d'euros en 2019, contre 9,3 millions d'euros en 2018, cf. note 27.2).

Note 12 Disponibilités et équivalents de trésorerie

12.1 Principes comptables

Ce poste comprend à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements de trésorerie à court terme libellés en euros, liquides et soumis à un risque négligeable de perte de valeur et de contrepartie.

Les placements répondant à cette définition sont évalués à la clôture à leur valeur liquidative, les variations de juste valeur sont constatées en résultat (cf. note 27).

Il n'existe pas de placements donnés en garantie ou soumis à des restrictions significatives.

Les valeurs mobilières de placement et les autres équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur à chaque clôture, selon la définition donnée en note 7.

Il n'existe pas d'autres actifs financiers courants.

12.2 Évolution

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018 retraité ^(a)	31/12/2018 publié
Disponibilités	241,0	239,9	231,7
Placement de trésorerie auprès de l'Institut Mérieux	14,0	23,6	23,6
Placements de trésorerie	20,0	24,8	24,8
DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	275,0	288,3	280,1

(a) Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte des modifications portant sur la détermination des actifs et passifs acquis de Hybriome. Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est donné en note 32.

Les placements de trésorerie sont investis en partie sous forme de SICAV pour un montant de 15,0 millions d'euros en 2019, contre 17,6 millions d'euros en 2018.

Les placements sont effectués auprès d'établissements de crédit de 1^{er} rang. L'analyse effectuée conformément à IFRS 13 n'a pas conduit à constater d'ajustements au titre du risque de non recouvrement de ces actifs financiers (cf. note 28.5).

Les placements de trésorerie sous forme de SICAV sont les suivants :

	31/12/2019	31/12/2018
Libellé	SICAV BNP PARIBAS SIGNATURE PART CLASSIC	SICAV BNP PARIBAS DEPOSIT
Montant	15 millions d'euros	17,6 millions d'euros
Classification	Monétaire Court terme	Monétaire Court terme
Code Isin	FR0011046085	FR0011046085

Une analyse de la composition du portefeuille de chaque SICAV « Monétaire euro » et de leur performance historique est réalisée régulièrement, afin de s'assurer que leur classement en « Disponibilités et équivalents de trésorerie » est conforme aux critères de classification de la norme IAS 7.

Note 13 Actifs et passifs destinés à être cédés

13.1 Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs nets dont le recouvrement est attendu par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue, sont reclassés sur les rubriques spécifiques des actifs destinés à être cédés et des passifs relatifs à des actifs destinés à être cédés.

Les tests de dépréciation sont effectués en comparant la valeur de l'actif net à leur juste valeur nette des frais de cession (cf. note 5.2).

13.2 Évolution

Au 31 décembre 2019, le Groupe n'a pas d'actifs destinés à être cédés, comme à fin 2018.

Note 14 Capitaux propres et résultat par action

14.1 Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social, d'un montant de 12 029 370 euros, est composé de 118 361 220 actions, dont 78 060 118 portent un droit de vote double. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001.

Hormis les actions gratuites (cf. note 18.2), il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2019.

Il n'y a eu aucun mouvement sur le nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice.

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

Le Groupe n'a pas de politique spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres utilisés par le Groupe dans sa gestion interne correspondent aux capitaux propres consolidés.

14.2 Réserves de conversion

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018 retraité ^(b)	31/12/2017 retraité ^(b)
Dollars ^(a)	54,9	35,6	-2,2
Amérique latine	-15,2	-14,0	-10,9
Europe - Moyen Orient - Afrique	-31,5	-30,7	-23,5
Autres pays	6,2	3,6	4,2
TOTAL	14,4	-5,5	-32,4

(a) Dollars américain et de Hong Kong.

(b) Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte de l'application de la norme IFRS 16 ainsi que des modifications portant sur la détermination des actifs et des passifs acquis de Hybiome. Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est donné en note 32.

En 2019, la variation des réserves de conversion est principalement liée à l'appréciation du dollar.

14.3 Actions propres

La Société a conclu un accord avec un prestataire d'investissement, visant à surveiller la liquidité du marché réglementé de ses actions. Dans ce contexte, elle est amenée à acheter, détenir et revendre de faibles quantités de ses propres actions. En outre, elle procède à des achats d'actions en vue de couvrir les engagements qu'elle assume dans le cadre des plans d'attribution d'actions mentionnés en note 18.

Les actions propres détenues afin de réguler le cours de Bourse, ou pour être attribuées au titre des plans d'attribution d'actions, sont portées en diminution des réserves consolidées ; corrélativement, les incidences de toutes les transactions correspondantes constatées dans les comptes individuels sont imputées directement sur les réserves consolidées (résultat de cession, dépréciation, etc.).

Actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité

Au 31 décembre 2019, la société mère détient 21 697 actions d'autocontrôle dans le cadre du contrat de liquidité. Au cours de l'exercice, 486 240 actions propres ont été achetées et 491 699 ont été cédées.

Autres actions propres

Au 1^{er} janvier 2019, la Société détenait 582 247 actions propres. Au cours de l'exercice, la Société a acheté 320 000 actions et a définitivement attribué 824 868 actions destinées aux actions gratuites aux salariés et aux actions liées au plan de souscription d'actions (cf. notes 18.2 et 18.4).

Au 31 décembre 2019, la Société détient au total 37 419 actions d'autocontrôle destinées aux attributions d'actions gratuites autorisées par l'Assemblée générale.

14.4 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires portent essentiellement sur la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering pour 50,7 millions d'euros soit 33,0 %. L'incidence de la part des minoritaires sur les agrégats clés du Groupe n'est pas significative sur l'exercice.

14.5 Autres éléments du résultat global

Les principaux éléments qui composent le résultat global sont les variations de juste valeur des actifs financiers pour lesquels les variations de juste valeur sont constatées dans cette rubrique (cf. note 7), les gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies, les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie, la variation des écarts de conversion provenant des filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères et les variations de valeur des actifs corporels ou incorporels (si option exercée pour la juste valeur).

Les autres éléments du résultat global sont ventilés en distinguant les éléments composant les autres éléments du résultat global appelés à un reclassement ultérieur en résultat net, de ceux qui ne peuvent être recyclés en résultat net.

14.6 Résultat par action

Le résultat par action (résultat de base) est obtenu en divisant le résultat revenant aux actionnaires de l'entreprise consolidante par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période correspondante (déduction faite des actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de plans d'actions gratuites et des actions d'autocontrôle détenues à des fins de régularisation du cours de Bourse). Le nombre moyen pondéré d'actions est de 118 302 104 au 31 décembre 2019 contre 117 791 777 au 31 décembre 2018.

Le résultat dilué par action est obtenu à partir du nombre d'actions défini dans le résultat de base et augmenté du nombre moyen pondéré d'actions potentielles à émettre et qui auraient un effet dilutif sur le résultat. Le nombre de ces dernières est de 118 709 370 au 31 décembre 2019 contre 118 411 626 au 31 décembre 2018.

Les retraitements de l'année 2018 évoqués en notes 1 et 2 n'ont pas eu d'impact sur le résultat consolidé 2018.

Note 15 Provisions – actifs et passifs éventuels

15.1 Principes comptables

En application de la norme IAS 37 « Provisions – passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que son montant peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Les provisions pour

restructuration tiennent compte notamment des indemnités de licenciement.

Les provisions à long terme sont actualisées lorsque l'impact est significatif et que la date de résolution est connue.

Les passifs éventuels significatifs sont mentionnés dans la note 15.5 sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible.

Les actifs éventuels significatifs figurent dans la note 15.5 lorsque leur réalisation est probable.

15.2 Évolution des provisions

En millions d'euros	Indemnités de retraite et autres avantages	Garanties données	Restructurations	Litiges	Autres R&C	Total
31 DÉCEMBRE 2017 ^(b)	101,5	6,4	0,2	8,0	24,7	140,8
Dotations	9,9	11,8	0,6	7,7	7,8	37,8
Reprises avec objet	-67,7	-2,5	-0,1	-1,1	-4,4	-75,8
Reprises sans objet	-0,4	-7,8	0,0	-0,7	-1,1	-10,0
Dotations nettes	-58,2	1,5	0,5	5,9	2,3	-48,0
Écarts actuariels	-10,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-10,2
Autres variations	7,4	0,0	0,0	0,0	1,0	8,4
Écarts de conversion	0,9	0,1	0,0	0,1	-0,1	1,0
31 DÉCEMBRE 2018 ^(b)	41,6	8,0	0,7	14,0	27,7	92,0
Dotations	7,0	9,9	0,2	4,2	14,7	36,0
Reprises avec objet	-2,5	-10,0	-0,5	-5,7	-5,3	-24,0
Reprises sans objet	-12,4	-0,9	0,0	-5,6	-0,4	-19,3
Dotations nettes	-7,9	-1,0	-0,3	-7,1	9,0	-7,3
Écarts actuariels	23,8	0,0	0,0	0,0	0,0	23,8
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres variations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1	0,6
31 DÉCEMBRE 2019	57,8	7,1	0,4	7,0 ^(a)	36,9	109,3

(a) Cf. note 15.4.1.

(b) Les retraitements liés à l'entrée en vigueur d'IFRS 16 et les intégrations d'Hybiome et Astute Medical Inc. n'ont pas eu d'impact sur les provisions.

Les provisions pour garanties sont constituées sur la base d'une estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement (cf. note 3.1.1).

Les reprises nettes des provisions de l'exercice 2019 représentent - 7,3 millions d'euros en résultat courant, et sont principalement le reflet du gel du fonds de retraite américain (cf. note 1.2.1).

15.3 Engagements de retraite et autres avantages à long terme

15.3.1 Principes comptables

15.3.1.1 Avantages à court terme

Ils comprennent notamment les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les primes sur objectifs. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres dettes d'exploitation ».

15.3.1.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Ils comprennent notamment les retraites, les indemnités de départ et l'assurance médicale postérieure à l'emploi. Ils relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : le Groupe verse, selon les lois et pratiques de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes chargés des régimes de retraite et de prévoyance. L'obligation du Groupe est limitée au versement des cotisations. Les cotisations sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel le service est rendu par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres dettes d'exploitation ».

Régimes à prestations définies : ils correspondent aux autres régimes :

- les engagements de retraite sous forme de rentes, à titre principal ou complémentaire (principalement États-Unis, France et Allemagne) ainsi que les indemnités de départ à la retraite (principalement France et Japon) ;
- les régimes de couverture des frais médicaux des salariés retraités.

L'estimation des engagements liés aux régimes à prestations définies est effectuée par des actuaires, conformément à la norme IAS 19 révisée, présentée ci-après :

Les engagements sont déterminés selon la méthode des « unités de crédit projetées ». Ils tiennent compte d'hypothèses actuarielles, notamment de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de rotation du personnel et de taux de mortalité. Les principales hypothèses retenues sont énoncées en note 15.3.2 ci-après.

Afin de déterminer le taux d'actualisation, après analyse des différents taux existants sur le marché et en accord avec la définition d'IAS 19R, une moyenne estimée basée sur les indices au 31 décembre 2019 Iboxx Corporate AA et Bloomberg (euro, dollar et livre sterling) a été retenue, prenant en compte les durations moyennes de nos plans lorsqu'elles diffèrent des durées observables des obligations utilisées pour ces indices.

Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour leur montant global, net de la juste valeur des actifs détenus au travers de fonds.

L'impact lié au coût des services rendus dans l'exercice et au coût financier net du rendement du fonds est constaté en résultat opérationnel courant.

Les impacts des variations des écarts actuariels liés aux engagements et aux actifs détenus au travers de fonds (hypothèses actuarielles et effets d'expérience) sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global, pour leur montant net d'impôt. Ils ne sont pas recyclables en résultat.

Les impacts des changements de régime et de liquidation sont constatés immédiatement en résultat consolidé.

Le rendement attendu du fonds constaté en résultat consolidé est calculé en utilisant le taux d'actualisation retenu pour l'estimation de l'engagement global.

Des tests de sensibilité sont effectués pour apprécier la sensibilité de l'engagement à la variation de certaines hypothèses actuarielles (cf. note 15.3.8).

Le Groupe n'est pas concerné par l'interprétation IFRIC 14 (plafonnement et cotisations minimum).

15.3.1.3 Autres avantages à long terme

Ils incluent notamment les primes d'ancienneté et médailles du travail. Les engagements correspondants sont constatés en tenant compte d'hypothèses actuarielles lorsque leur impact est significatif. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont constatés immédiatement en résultat.

15.3.2 Hypothèses retenues

Les engagements de retraite et assimilés concernent essentiellement les États-Unis et la France. Ces engagements sont déterminés par des actuaires en utilisant un certain nombre d'hypothèses.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

	France		US	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Taux de croissance attendu des salaires	2,00 %	2,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux d'actualisation	1,00 %	2,00 %	3,15 %	4,50 %
Duration moyenne des régimes	12,9	12,0	15,2	14,4

Le taux de rendement attendu des fonds correspond au taux d'actualisation des engagements de retraites, conformément à IAS 19 révisée, en fonction de la duration calculée.

15.3.3 Décomposition des provisions pour avantages au personnel

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Avantages postérieurs à l'emploi	43,0	28,3
Primes médailles du travail	14,8	13,3
TOTAL PROVISIONS AVANTAGES LONG TERME AU PERSONNEL	57,8	41,6

15.3.4 Évolution des provisions pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi

En millions d'euros	Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds ^(a)	Provision retraite	Couverture frais médicaux des salariés retraités	Total provision avantages postérieurs à l'emploi
31 DÉCEMBRE 2018	227,3	-200,5	26,7	1,6	28,3
Coût des services rendus	-6,8		-6,8	0,0	-6,8
Coût financier	8,3	-7,8	0,6	0,1	0,6
Départs à la retraite	-9,9	8,4	-1,5	-0,1	-1,7
Cotisation	0,0	-2,3	-2,3		-2,3
Impact résultat opérationnel	-8,4	-1,7	-10,1	-0,1	-10,1
Écarts actuariels (Autres éléments du résultat global)	45,3	-21,8	23,5	0,0	23,5
Autres mouvements dont effets de change	3,7	-2,5	1,2	0,0	1,2
31 DÉCEMBRE 2019	268,1	-226,6	41,5	1,5	43,0

(a) Fonds et versements programmés.

En millions d'euros	Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds ^(a)	Provision retraite	Couverture frais médicaux des salariés retraités	Total provision avantages postérieurs à l'emploi
31 DÉCEMBRE 2017	234,0	-150,0	84,0	2,6	86,6
Coût des services rendus	6,5		6,5	0,0	6,5
Coût financier	7,6	-5,9	1,8	0,1	1,9
Départs à la retraite	-10,8	9,3	-1,5	-0,1	-1,6
Cotisation	0,0	-56,7	-56,7		-56,7
Impact résultat opérationnel	3,4	-53,3	-49,9	0,0	-49,9
Écarts actuariels (Autres éléments du résultat global)	-18,2	9,2	-9,0	-1,2	-10,2
Autres mouvements dont effets de change	8,1	-6,4	1,7	0,1	1,8
31 DÉCEMBRE 2018	227,3	-200,5	26,7	1,6	28,3

(a) Fonds et versements programmés.

Les écarts actuariels 2019 sont essentiellement liés à la baisse des taux d'actualisation.

Au cours de l'exercice 2018, la société bioMérieux Inc. a effectué un versement exceptionnel de 67 millions de dollars US soit 56 millions d'euros au fond de couverture des engagements de retraite américain (cf. note 1.2.1).

15.3.5 Charge nette de l'exercice des avantages postérieurs à l'emploi

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Coûts des services	-6,8	6,5
Rendement des fonds	-7,8	-5,9
Coûts financiers sur engagement	8,3	7,6
TOTAL	-6,2	8,3

Au 31 décembre 2019, l'impact des avantages postérieurs à l'emploi représente un produit net de 6,2 millions d'euros compte tenu notamment de l'incidence du gel des droits à la retraite des salariés de bioMérieux Inc. (cf. note 1.2.1).

15.3.6 Engagement net par pays

En millions d'euros	31/12/2019			
	USA	France	Autres pays	Total
Valeur actualisée des engagements	198,6	37,9	31,4	267,9
Juste valeur des fonds ^(a)	-187,4	-26,4	-12,7	-226,5
Provision de retraite	11,2	11,5	18,7	41,4
Couverture des frais médicaux des salariés retraités	1,5	0,0		1,5
TOTAL DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	12,8	11,5	18,7	43,0
Médailles du travail		14,8		14,8
TOTAL PROVISION POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME	12,8	26,3	18,7	57,8

(a) Fonds ou versement programmé.

15.3.7 Informations sur les actifs financiers

15.3.7.1 Allocation des fonds

En millions d'euros	31/12/2019		31/12/2018	
	France	US	France	US
Actions	1,6		1,5	16,6
Obligations	22,4	187,4	21,3	148,3
Autres	2,4		2,0	
TOTAL	26,4	187,4	24,7	164,9 ^(a)

(a) Hors versements programmés.

15.3.7.2 Rendement réel des fonds

	Rendement 2019	Rendement 2018
France	2,5 %	2,2 %
USA	15,1 %	-2,4 %

15.3.8 Autres informations

L'échéancier des paiements futurs des prestations de retraite au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

En %	Paiements futurs de prestations (En % de l'engagement net)
Inférieur à 1 an	4 %
De 1 à 5 ans	33 %
Plus de 5 ans	63 %

Cet échéancier est proche de celui calculé en 2018.

Une partie de ces paiements sera financée par les fonds. Les cotisations versées sont décidées annuellement.

Une hausse de 0,5 point du taux d'actualisation aurait un impact favorable de 7,3 % environ sur le montant des engagements (soit 19,3 millions d'euros).

15.4 Autres provisions

15.4.1 Provisions pour litiges

Le Groupe est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité et dont les plus importants sont résumés ci-après. Sur la base des informations dont il dispose, le Groupe estime que ces litiges n'auront pas une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante. La provision pour litiges couvrant l'ensemble des contentieux dans lesquels le Groupe est impliqué, s'élève à 7,0 millions d'euros au 31 décembre 2019, contre 14,0 millions d'euros au 31 décembre 2018 (hors litiges fiscaux détaillés en note 15.4.2).

En dehors des litiges fiscaux expliqués ci-dessous, les litiges incluent principalement des contentieux avec des distributeurs suite à la résiliation de leurs contrats de distribution. Le montant des décaissements probables à verser au titre des indemnités réclamées par les distributeurs a été provisionné.

15.4.2 Contentieux et risques fiscaux

L'application en 2019 de l'interprétation IFRIC 23 au titre des incertitudes fiscales n'a pas conduit à constater de passif complémentaire. Au 31 décembre 2019, les risques fiscaux s'élèvent à 17,0 millions d'euros.

Conformément à cette interprétation, les passifs liés aux contentieux et risques fiscaux sont enregistrés sur la ligne « Dette d'impôt exigible » (cf. note 17). La norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » est quant à elle appliquée aux intérêts et pénalités relatives à ces litiges et risques. Les intérêts de retard sont enregistrés en charge financière.

Contrôles fiscaux en Italie

À l'issue de deux contrôles fiscaux en Italie au titre respectivement des exercices 2004 à 2007 et 2009 à 2010, la société bioMérieux Italie a fait l'objet de notifications de redressement relatives aux prix de

transfert et à la quote-part de frais communs mis à la charge de la filiale italienne.

Le montant total s'élevait à 43 millions d'euros, se décomposant en 23 millions d'euros d'impôts, 15 millions d'euros de pénalités et 5 millions d'euros au titre des intérêts.

Dans le cadre de ce litige, le Groupe a demandé l'ouverture d'une procédure amiable (*Mutual Agreement Procedure*) entre les autorités compétentes en France et en Italie, sur le fondement de la Convention Européenne d'arbitrage du 23 juillet 1990 telle que modifiée par le protocole du 25 mai 1999. Le but de cette procédure est de se prémunir contre le risque de double imposition par les différents États membres en raison de la correction à la hausse des bénéfices d'une de ces entreprises dans un État membre (en matière de prix de transfert). Cette neutralisation ne concerne pas les pénalités ni les intérêts de retard.

Au cours de l'exercice 2016, les autorités compétentes française et italienne ont trouvé un accord amiable concernant la période 2004 à 2007. Cet accord qui a été accepté par le Groupe, supprime le redressement de 2004 et limite les bases des redressements ultérieurs. Les intérêts et pénalités de retard correspondants feront l'objet de recours en droit local italien.

Les redressements effectués au titre des exercices 2009 et 2010 sont en cours d'examen par les Autorités compétentes dans le cadre d'une procédure amiable similaire.

En parallèle, les redressements effectués sur les flux commerciaux entre l'Italie et la filiale américaine du Groupe continuent de faire l'objet d'un contentieux de droit local italien. Après une décision défavorable en appel, le Groupe entend utiliser l'ensemble des recours possibles pour faire valoir le bien-fondé de sa position. La durée de cette procédure ne peut pas être estimée à ce stade.

Au 31 décembre 2019, un passif correspondant à sa meilleure estimation des conséquences des procédures restant en cours figure dans les comptes du Groupe.

15.4.3 Autres provisions pour risques et charges

Manovra Sanità

Cette loi, votée en août 2015 en Italie, prévoit que les fournisseurs de santé prennent en charge à hauteur de 40 % le différentiel entre le budget de dépenses de santé de chaque province et les dépenses réelles encourues. À ce jour, aucun décret d'application n'a été voté. Toutefois, conformément à la pratique de place, la provision pour risque déjà enregistrée en 2016 a été mise à jour au 31 décembre 2019.

Autres provisions pour risques

Elles portent sur divers risques identifiés ainsi que sur les coûts liés à l'arrêt de l'exploitation de certaines gammes.

15.5 Actifs et passifs éventuels

Tests de diagnostic de la maladie de Lyme

Le 14 octobre 2016, bioMérieux, comme d'autres industriels, a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Paris en vue d'obtenir réparation d'un préjudice d'anxiété qui serait « généré par l'absence de fiabilité des tests sérodiagnostics » de la maladie de Lyme. À date, la procédure civile, toujours en cours, initiée par 45 demandeurs, en compte 93 suite à la jonction de nouvelles assignations identiques. La date d'audience de plaidoirie n'a pas encore été fixée. bioMérieux s'oppose aux demandes de l'assignation

qu'elle considère infondée, alors que le test sérodiagnostic fabriqué par bioMérieux est conforme à la réglementation applicable, ainsi qu'à l'état des connaissances scientifiques, et aux recommandations issues des sociétés savantes et consensus d'experts, aux niveaux national, européen et international.

À date, il n'est pas possible d'estimer de façon fiable le risque encouru par le Groupe.

Note 16 Endettement net - trésorerie

16.1 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon la recommandation de l'Autorité des normes comptables n° 2013-03 du 7 novembre 2013.

Il distingue :

- les flux liés à l'activité ;
- les flux liés aux activités d'investissement ;
- les flux liés aux opérations de financement.

Les flux liés aux activités d'investissement incluent le montant de la trésorerie nette des sociétés acquises ou cédées à la date de leur entrée ou de leur sortie du périmètre de consolidation, et tiennent compte des dettes sur immobilisations/créances sur cessions d'immobilisations.

La trésorerie nette correspond au net des positions débitrices et créditrices.

Le tableau de flux de trésorerie fait apparaître l'excédent brut d'exploitation avant impôt et dotations aux amortissements. L'EBITDA n'étant pas un agrégat défini par les normes IFRS, et son mode de calcul pouvant différer selon les sociétés, il est précisé que l'excédent brut d'exploitation avant impôt et dotations aux amortissements d'exploitation correspond à la somme du résultat opérationnel courant et des dotations nettes aux amortissements d'exploitation.

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018 retraité ^(a)
Méthode additive développée		
• Résultat net	269,7	255,4
• Produits et charges non courants et frais et amortissements du prix d'acquisition de BioFire	17,8	17,4
• Coût de l'endettement financier net	20,6	21,3
• Autres produits et charges financiers	2,5	4,5
• Charge d'impôt	77,8	65,1
• Participations dans les entreprises associées	0,0	-0,2
• Dotation nette aux amortissements d'exploitation - provisions non courantes	189,5	177,0
EBITDA (AVANT PRODUITS ET CHARGES NON RÉCURRENTS)	577,9	540,5
Méthode additive simplifiée		
• Résultat Opérationnel Courant Contributif ^(b)	388,5	363,5
• Amortissements d'exploitation	189,5	177,0
EBITDA (AVANT PRODUITS ET CHARGES NON RÉCURRENTS)	577,9	540,5

(a) Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte de l'application rétrospective complète de la norme IFRS 16 ainsi que des modifications portant sur la détermination des actifs et passifs acquis de Hybiome. Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est donné en note 32.

(b) Le résultat opérationnel courant contributif correspond au résultat opérationnel courant hors charge d'amortissement des actifs incorporels de BioFire reconnus dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition.

Le cash flow libre disponible est un indicateur clé pour le Groupe. Il est défini comme le flux de trésorerie provenant de l'exploitation ainsi que le flux de trésorerie provenant de l'investissement hors trésorerie nette provenant des acquisitions et cessions de filiales.

16.2 Commentaires sur le tableau de flux de trésorerie

Flux liés à l'activité

L'EBITDA a atteint 577,9 millions d'euros à fin décembre 2019, soit 21,6 % des revenus, en hausse de 6,9 % comparé aux 540,5 millions d'euros de l'année 2018. Cette hausse reflète la progression du résultat opérationnel courant contributif et des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation.

Les dotations aux amortissements comprennent les amortissements des contrats de location (cf. note 6.2).

Les décaissements d'impôt ont représenté 81,6 millions d'euros, en hausse par rapport aux 65,8 millions d'euros versés l'année précédente, du fait de la diminution de l'impôt américain en 2018 lié au versement exceptionnel au fonds de retraite ainsi que les

remboursements en 2018 au titre de la réclamation de la taxe sur les dividendes en France.

Au cours de l'exercice 2019, le besoin en fonds de roulement d'exploitation a augmenté de 69,4 millions d'euros en lien avec la croissance soutenue de l'activité du Groupe sur la période. Cette évolution résulte notamment des éléments suivants :

- le niveau de stock a progressé de 71 millions d'euros en 2019, à un rythme plus rapide que l'activité, du fait de l'anticipation de stocks en vue de la saison de la grippe et de la reconstitution de stocks sur certaines matières premières ;
- les crédits clients ont augmenté de 57,3 millions d'euros, reflétant principalement la croissance de l'activité et la légère hausse des délais de recouvrement ;
- les variations liées aux dettes fournisseurs ont augmenté de 32,9 millions d'euros, en ligne avec l'activité ;
- les autres éléments du besoin en fonds de roulement s'améliorent de 26 millions d'euros principalement du fait de l'augmentation des dettes fiscales et sociales, qui incluent la provision au titre des rémunérations variables indexées sur le cours de l'action (*phantom shares*).

En outre, bioMérieux avait enregistré, au premier semestre 2018, un versement exceptionnel au fonds de retraite américain pour 56 millions d'euros, classé en autres variations liées à l'activité.

Au terme de l'exercice 2019, la génération de trésorerie d'exploitation a atteint 407,9 millions d'euros, en hausse de 2 % par rapport aux 399,8 millions d'euros enregistrés sur l'exercice précédent.

Flux liés aux opérations d'investissement

Comme attendu, les décaissements liés aux investissements ont représenté environ 10,2 % des revenus, soit 272,5 millions d'euros en 2019 contre 226,4 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

Dans ce contexte, le cash-flow libre a atteint 150,1 millions d'euros en 2019 contre 178,8 millions d'euros en 2018, soit une baisse de près de 16,1 %.

Flux liés aux opérations de financement

Les encaissements liés aux participations minoritaires s'élèvent à 48,4 millions d'euros et reflètent le produit de cession des titres Quanterix.

Les incidences des variations de périmètre pour 72,8 millions d'euros comportent principalement l'acquisition de Invisible Sentinel pour 66,4 millions d'euros.

En juin 2019, la Société a réalisé une prise de participation supplémentaire dans la société Hybiome de 12,52 % pour 23,7 millions d'euros, permettant d'atteindre une détention de 67 % du capital, présenté en variation d'intérêts sans prise ni perte de contrôle.

En outre, la Société a versé un dividende de 41,3 millions d'euros, quasi stable d'une année sur l'autre.

16.3 Évolution de la dette

Aucune dette financière n'est constatée ou réestimée à sa juste valeur, à l'exception des dettes liées aux compléments de prix, constatées et réévaluées à chaque clôture à leur juste valeur telle que définie contractuellement (cf. note 27).

Aucune restructuration de dettes n'est intervenue sur les exercices présentés. De même, les dettes en cours au 31 décembre 2018 n'avaient pas fait l'objet de restructurations dans le passé.

Au 31 décembre 2019, après la distribution de 41,3 millions d'euros de dividendes aux actionnaires de bioMérieux SA, l'endettement net du Groupe s'élève à 317,4 millions d'euros principalement constitué de l'emprunt obligataire émis en octobre 2013.

bioMérieux avait alors procédé en octobre 2013 à une émission obligataire auprès d'investisseurs institutionnels pour un montant de 300 millions d'euros sur une durée de 7 ans, remboursable *in fine* pour le même montant. Le coupon annuel des obligations s'élève à 2,875 %.

Cet emprunt figure au bilan au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour un montant de 299,6 millions d'euros, correspondant au prix d'émission net des frais et des primes d'émission. La charge d'intérêt a été calculée en appliquant le taux d'intérêt effectif intégrant la prime et les frais d'émission.

bioMérieux SA bénéficie également au 31 décembre 2019 d'un prêt syndiqué non tiré d'un montant de 500 millions d'euros mis en place en 2017 et dont la maturité a été portée à janvier 2024 suite à l'exercice de deux options d'extension.

Par ailleurs, afin de satisfaire aux besoins généraux de financement de bioMérieux SA et de ses filiales, la Société dispose d'un programme d'émission de titres négociables à court terme. Ce programme présente les principales caractéristiques suivantes :

Plafond maximum du programme	500 000 000,00 euros
Durée	Inférieure à 1 an
Montant unitaire minimal des émissions	150 000 euros ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission
Devise d'émission	Euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation française applicable au moment de l'émission
Agent domiciliateur	CACEIS Corporate Trust
Arrangeur	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
Agents placeurs	Aurel BGC BNP Paribas BRED Banque Populaire Crédit Agricole Corporate and Investment Bank Crédit Mutuel - CIC Natixis Société Générale ING Belgium Succursale France

Le dossier de présentation financière relatif au programme d'émission de titres négociables à court terme peut être consulté sur le site de la Banque de France (www.banque-france.fr).

16.4 Échéancier de la dette financière nette

L'échéancier fait apparaître la dette nette ou trésorerie nette. Cet agrégat non normé correspond à la somme des disponibilités et équivalents de trésorerie de maturité inférieure à trois mois, diminuée de la dette financière confirmée et des concours bancaires courants et autres dettes financières non confirmées.

L'échéancier est présenté par rapport aux montants comptabilisés au bilan.

En millions d'euros	31/12/2018 retraité ^(a)	Variation	Variation de périmètre	Variation au tableau des flux de trésorerie	Variation de dette de put	Dettes locatives et non actifs ^(d)	Écart de conversion	31/12/2019
Disponibilités	239,9	-1,1	0,2	-0,9	0,0	0,0	2,0	241,0
Placements de trésorerie	48,4	-14,5	0,0	-14,5			0,0	34,0
Disponibilités et équivalents de trésorerie ^(b)	288,3	-15,6	0,2	-15,4	0,0	0,0	2,0	275,0
Concours bancaires courants ^(c)	-10,1	7,2	0,0	7,2			-8,1	-11,0
TRÉSORERIE NETTE (A)	278,2	-8,4	0,2	-8,1	0,0	0,0	-6,0	264,0
Dettes financières confirmées (B)	643,9	-69,2	0,0	-69,2	-15,2	18,7	3,1	581,3
dont part à plus de cinq ans	71,8							64,3
dont part entre 1 an et cinq ans	453,1							89,4
dont part à moins d'un an	119,0							427,6
ENDETTEMENT NET (B) - (A)	365,7	-60,8	-0,2	-61,1	-15,2	18,7	9,2	317,4

(a) La différence entre les comptes publiés en 2018 (endettement net de 266,9 millions d'euros) et les comptes retraités présentés ci-dessus est principalement liée à l'application rétrospective de la norme IFRS 16 (voir note 2.2). La dette financière liée aux obligations locatives calculées au 31 décembre 2018 s'élèvent à 96,9 millions d'euros. Le tableau de passage de la dette financière nette publiée à la dette financière nette retraitée au 31 décembre 2018 est présenté en note 32.

(b) Cf. note 12.2.

(c) Les concours bancaires courants respectent les principes de la norme IAS 7, c'est-à-dire qu'ils sont remboursables à vue.

(d) Les autres variations en dettes locatives et non actifs sont liées aux nouveaux contrats de location non présentés en flux de financement conformément à la norme.

Au 31 décembre 2019, les dettes financières à plus de cinq ans sont principalement constituées de l'endettement relatif aux obligations locatives (voir note 16.4 ci-après).

Les dettes financières entre un an et cinq ans incluent le *put* sur minoritaires Hybiome pour 26,9 millions d'euros et l'endettement relatif aux obligations locatives (voir note 16.4 ci-après).

La part à moins d'un an des dettes financières comprend principalement :

- l'emprunt obligataire contracté en vue de l'acquisition BioFire pour 299,6 millions d'euros (net des frais et primes d'émission selon la méthode du coût amorti) ;
- les titres négociables à court terme pour 50 millions d'euros ;

- l'emprunt contracté par Shanghai correspondant à un crédit *revolving* pour 38,4 millions d'euros ;
- la part à moins d'un an de l'endettement relatif aux obligations locatives (voir note 16.4 ci-après).

En juin 2019, une prise de participation supplémentaire a été réalisée dans la société Hybiome (voir note 1.1.2) qui a conduit à réduire la dette relative à l'option de *put* sur minoritaires de 15,2 millions d'euros.

Les échéanciers de règlement des emprunts en cours à la clôture sont respectés.

Aucun emprunt, dont la mise en place serait effective sur 2020, n'a été signé avant le 31 décembre 2019.

16.5 Incidence des passifs liés aux contrats de location dans les emprunts et dettes financières

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Dettes liées aux contrats de location	128,5	134,6	130,7
<i>dont contrats de location avec option d'achat</i>	<i>34,1</i>	<i>37,7</i>	<i>41,7</i>
Part à plus de cinq ans	61,1	66,2	60,1
<i>dont contrats de location avec option d'achat</i>	<i>15,0</i>	<i>18,7</i>	<i>22,6</i>
Entre 1 à 5 ans	45,4	46,0	48,4
<i>dont contrats de location avec option d'achat</i>	<i>15,3</i>	<i>15,5</i>	<i>15,2</i>
À moins d'un an	23,9	22,4	22,2
<i>dont contrats de location avec option d'achat</i>	<i>3,8</i>	<i>3,5</i>	<i>3,9</i>

Seules les diminutions d'emprunts sont présentées dans le tableau de flux de trésorerie.

Le montant des intérêts financiers enregistrés au titre des contrats de location selon IFRS 16 s'élève à 3,0 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2018.

16.6 Exigibilité anticipée des dettes financières

En cas de changement de contrôle effectif de la Société telle que définie dans la note d'émission, le détenteur d'obligations a la possibilité d'exiger le remboursement de son investissement.

Le prêt syndiqué est assujéti à l'unique ratio : « endettement net/résultat opérationnel courant avant amortissements et dotation », calculé hors incidence de l'application de la norme IFRS 16, qui a été modifié par l'avenant de janvier 2017, ne devant pas excéder 3,5. Ce ratio est respecté fin 2019.

Par ailleurs, en janvier 2017, bioMérieux SA a renégocié ce prêt syndiqué afin de porter son montant à 500 millions d'euros *in fine* en 2024.

Les autres dettes financières à terme au 31 décembre 2019 sont essentiellement constituées de billets de trésorerie, de financements locaux court-terme, des plans d'actions livrables en trésorerie et de la dette financière relative aux contrats de location de biens immobilisés. Aucun de ces emprunts n'est soumis au respect de ratios financiers.

16.7 Taux d'intérêt

La dette du Groupe, avant mise en place des couvertures, est à taux fixe pour 68 % (394,1 millions d'euros) et le reste à taux variable (187,2 millions d'euros).

La dette à taux fixe est composée :

- des dettes sur obligations locatives (94,5 millions d'euros) à un taux qui correspond pour l'essentiel à des taux d'emprunt marginal (cf. note 6.3.1) ;
- et de l'émission obligataire (échéance 2020) à un taux de 2,875 % pour 299,6 millions d'euros. La moitié de l'emprunt obligataire a été variabilisée dès l'origine par un swap de taux d'intérêt plafonné à 1,20 % et avec un plancher à 0,30 %. En avril 2017, en raison de l'échéance prochaine du plafond et du plancher, un nouveau contrat de swap avait été souscrit afin de fixer cette variabilisation au taux de 0,094 % à compter du 18 juillet 2018.

La partie à taux variable de la dette est essentiellement basée sur le taux de la devise plus une marge.

16.8 Décomposition de l'endettement net (trésorerie nette) par devise

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018 publié	Retraitement IFRS 16	Retraitement Hybiome	31/12/2018 retraité
Euros	268,5	271,5	21,6		293,1
Yuans chinois	42,0	74,3	0,9	1,8	77,0
Roupie Indienne	11,1	4,5	1,7		6,2
Réals brésiliens	5,1	3,9	0,4		4,4
Rands Sud Africains	5,0	-1,8	0,5		-1,3
Won Sud Coréen	4,9	0,1	0,2		0,3
Yens japonais	5,9	3,4	1,6		5,0
Livres anglaises	3,7	-13,2	1,4		-11,8
Pesos mexicains	0,7	-1,2	0,3		-0,9
Dollars canadiens	1,6	-4,0	3,3		-0,7
Dollars de Hong Kong	-0,9	-10,1	1,8		-8,3
Zloty polonais	-0,7	-2,7	0,9		-1,8
Baht thaïlandais	-1,3	-0,5	0,0		-0,5
Couronnes tchèques	-1,4	-1,1	0,2		-0,9
Couronnes danoises	-1,6	-1,8	0,1		-1,7
Lire turque	-1,5	-1,4	0,6		-0,8
Roubles russes	-2,4	-0,6	0,2		-0,4
Francs suisses	-4,3	-2,0	0,4		-1,5
Couronnes suédoises	-4,4	-3,8	0,4		-3,4
Dollars australiens	-16,6	-13,4	3,0		-10,4
Dollars US	6,9	-30,4	54,2		23,8
Autres devises	-3,0	-2,9	3,1		0,3
TOTAL	317,4	266,9	96,9	1,8	365,7

16.9 Garantie des emprunts

Aucune sûreté réelle sur des éléments d'actif n'a été accordée à un organisme bancaire.

Pour les filiales ayant recours à des financements externes, bioMérieux SA peut être amenée à émettre une garantie à première demande au bénéfice des établissements bancaires octroyant ces facilités.

Les contrats de couverture sont présentés en note 27.

Note 17 Fournisseurs et autres dettes

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018 retraité ^(a)	31/12/2018 publié
Fournisseurs et comptes rattachés	211,9	179,7	176,9
Avances et acomptes	9,6	6,3	5,7
Dettes fiscales et sociales	283,3	262,4	259,6
Produits constatés d'avance	64,4	54,7	54,7
Autres dettes	23,8	28,8	25,3
Autres dettes d'exploitation	381,1	352,2	345,1
Dettes d'impôt exigible ^(b)	32,3	33,5	33,5
Dettes sur immobilisations	35,8	26,0	25,0
Autres	23,6	30,8	30,8
DETTES HORS EXPLOITATION	59,3	56,9	55,8

(a) Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte de l'application rétrospective complète de la norme IFRS 16 (cf. notes 2 et 32) ainsi que les modifications portant sur la détermination des actifs et passifs acquis de Hybiome et Astute Medical Inc. Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est donné en note 32.

(b) Les dettes d'impôt exigibles incluent l'évaluation des risques fiscaux selon IFRIC 23. L'application en 2019 n'a pas conduit à constater de passifs complémentaires. Conformément à cette interprétation, les passifs liés aux contentieux et risques fiscaux (hors pénalités et intérêts de retard) sont enregistrés en Dette d'impôt exigible, comme précédemment (cf. note 15.4.3).

Le détail des autres passifs liés aux contrats clients est présenté en note 10.

Les dates d'échéance des dettes d'exploitation et hors exploitation sont généralement inférieures à un an, à l'exception de certains produits constatés d'avance. Les autres dettes hors exploitation correspondent principalement à la juste valeur des instruments dérivés passifs (19,1 millions d'euros en 2019, contre 27,0 millions d'euros en 2018, cf. note 27.2).

Note 18 Paiements fondés sur des actions

18.1 Transactions rémunérées par des paiements en actions et assimilés

Les transactions rémunérées en actions concernent les plans d'attribution d'actions gratuites de bioMérieux SA décidés par les Assemblées générales mixtes du 30 mai 2012, du 29 mai 2013, du

28 mai 2014, du 28 mai 2015, du 26 mai 2016, du 30 mai 2017, du 17 mai 2018 et du 23 mai 2019.

La synthèse de la description des plans est présentée ci-après.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des avantages accordés dans ce cadre est constatée en charges sur la période d'acquisition des droits, par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La charge est basée sur la valeur des actions ou des options à leur date d'attribution, date à laquelle les bénéficiaires sont désignés par l'organe de direction. À chaque arrêté, jusqu'à la fin de la période d'acquisition, la probabilité d'acquisition des droits est appréciée pour tenir compte du respect des conditions de présence et de performance. Les variations éventuelles sont enregistrées en résultat. À la fin de la période d'acquisition des droits, le montant de la charge cumulée est ajustée sur le montant effectivement acquis, et maintenue dans un compte de réserves spécifiques. Ce compte de réserve spécifique est soldé en cas d'exercice ou de caducité des droits.

Lorsque le plan de paiement en actions se dénoue en trésorerie, la juste valeur du plan est mise à jour à chaque clôture pendant la période d'acquisition des droits. La contrepartie de la charge constatée sur la période d'acquisition des droits est enregistrée en dettes.

En application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », l'économie d'impôt correspondante constatée dans les comptes sociaux est rattachée dans les comptes consolidés à l'exercice au cours duquel la charge liée aux attributions d'actions est constatée.

18.2 Plans d'attribution d'actions gratuites

Nombre d'actions	Date d'ouverture des plans				2019
	2015	2016	2017	2018	
Attributions initiales	53 100	402 300	40 116	169 685	266 189
Attributions annulées	6 600	25 200	1 431	4 275	27 759
Actions remises sur l'exercice 2019	46 500	376 200	0	0	0
Actions restant à remettre au 31 décembre 2019	0	900	38 685	165 410	238 430

Le nombre d'actions pour les plans antérieurs à 2017 a été multiplié par trois suite à la division du nominal décidé par l'Assemblée générale mixte de juin 2017.

Au cours des exercices 2012 à 2019, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution d'actions existantes au profit de certains membres du personnel salarié et mandataires sociaux.

Ces plans prévoient que les actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition des droits allant de trois à quatre ans. Les conditions d'acquisition des droits sont liées à des conditions de présence, et pour certains plans, l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à l'atteinte d'objectifs basés sur les revenus et le résultat opérationnel ou à l'atteinte d'objectifs spécifiques. La période de conservation n'est plus obligatoire dès lors que la période d'acquisition est de 2 ans au moins. Pour les bénéficiaires résidant fiscalement à l'étranger, la période de conservation peut être supprimée sous condition que la période d'acquisition soit de 4 ans.

En 2019, une charge nette de 10,5 millions d'euros a été constatée en frais de personnel au titre des rémunérations en actions y compris les charges liées aux cotisations patronales (contre une charge nette de 6,6 millions d'euros en 2018).

Au 31 décembre 2019 :

- pour 407 266 actions gratuites, la Société a considéré que les conditions de performances seraient atteintes ;
- pour 36 159 actions gratuites, la Société a considéré que les conditions de performance ne seraient pas atteintes.

Compte tenu des 37 419 actions détenues au 31 décembre 2019 en couverture des attributions ci-dessus, la Société devrait racheter au maximum 406 006 actions supplémentaires pour un montant de 32,2 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2019.

La juste-valeur des actions correspond au cours de Bourse à la date d'attribution des plans.

18.3 Paiements fondés sur des actions livrables en trésorerie

Le Groupe a mis en place en 2015, 2016 et 2017 des plans de rémunération variable aux États-Unis indexés sur le cours de l'action de bioMérieux (*phantom shares*). Ces primes sont assimilables à des plans d'attribution d'actions gratuites livrables en trésorerie. En raison de la hausse du cours de l'action, l'impact dans les comptes du Groupe au titre de ces plans est une charge de 35,6 millions d'euros sur l'exercice 2019 contre un produit de 7,2 millions d'euros en 2018. La dette relative à ces plans au 31 décembre 2019 s'élève à 39,2 millions d'euros, contre 27,0 millions d'euros au 31 décembre 2018.

18.4 Plan d'options de souscription d'actions

Description du plan d'options de souscription d'actions MyShare

En 2019, les salariés du Groupe éligibles ont pu participer à une offre réservée au sein d'un plan d'actionnariat salarié, dénommé *MyShare*. L'offre a été mise en œuvre sous la forme d'une cession d'actions propres. Le Groupe a proposé aux salariés d'acquérir des actions avec décote et abondement directement ou par l'intermédiaire d'un FCPE. Les sommes investies sont bloquées pendant 4 ans ou 5 ans sauf cas de déblocage anticipé prévu par la loi et peuvent présenter un risque de perte en capital. Les principales caractéristiques du plan sont :

- décote de 30 % sur le prix de référence de l'action qui correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action bioMérieux constatés lors des vingt (20) jours de Bourse précédant le 30 octobre 2019 ;
- abondement de bioMérieux de 100 % du montant des souscriptions jusqu'à mille euros par salarié ;
- en contrepartie, les fonds sont bloqués sur une durée de 5 ans pour les salariés français et 4 ans pour les salariés internationaux.

Impacts comptables

Le prix de souscription du plan *MyShare* est défini par la moyenne des cours d'ouverture de l'action bioMérieux constatés lors des vingt (20) jours de Bourse précédant le 30 octobre 2019. Le prix de référence, fixé à 74,60 euros, est diminué de 30 % soit 52,22 euros.

La charge comptable du plan correspond à la différence entre la juste valeur de l'action souscrite et le prix de souscription. La juste valeur tient compte de la condition d'incessibilité des titres, soit 4 ans pour les salariés internationaux et 5 ans pour les salariés français.

La charge comptabilisée au titre du plan correspond à la différence entre la juste valeur de l'action souscrite et le prix de souscription.

La charge comptabilisée de 8,1 millions d'euros au titre du plan correspond au coût de l'abondement bioMérieux pour 4,2 millions d'euros et à une charge évaluée à 3,9 millions d'euros, correspondant à la différence entre la valeur d'une action incessible et le prix de souscription. La valeur d'une action incessible est calculée en tenant compte des hypothèses suivantes : taux d'intérêts sans risques : 0,2 %, taux de refinancement pour un salarié : 3,9 %, et taux d'emprunt de l'action : 0,4 %.

Les cotisations patronales liées à *MyShare* s'établissent à 0,9 million d'euros (cf. note 1.2.2).

Note 19 Autres produits et charges de l'activité

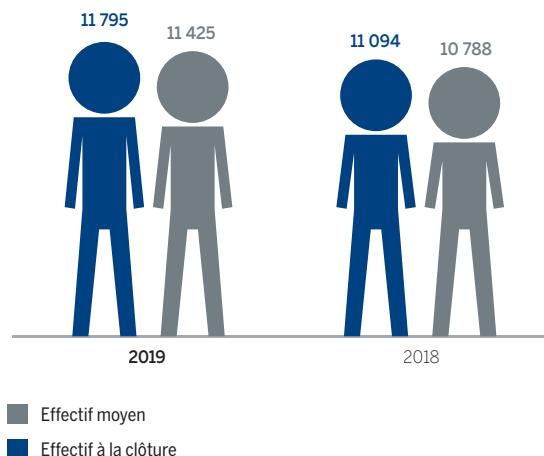
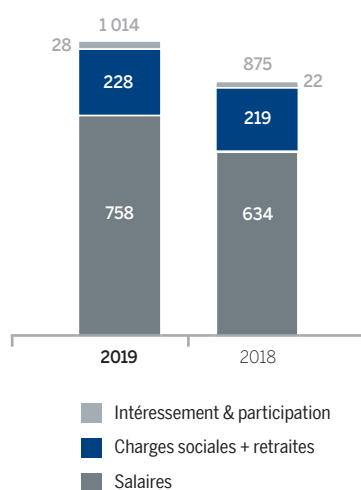
En millions d'euros	2019	2018
Redevances nettes reçues	3,4	4,0
Crédits d'impôt recherche	28,9	24,0
Subventions de recherche	1,8	1,4
Autres	11,8	1,8
TOTAL	45,9	31,2

Les autres produits liés aux contrats clients correspondent essentiellement aux redevances perçues.

Les autres produits incluent principalement des loyers aux États-Unis pour 5,3 millions d'euros et des produits de cession d'actifs en Australie pour 2,0 millions d'euros.

En application d'IAS 20, bioMérieux présente le crédit d'impôt recherche comme une subvention inscrite au sein des « autres produits de l'activité ».

Note 20 Frais de personnel



Les salaires prennent en compte la quote-part de la juste valeur des rémunérations fondées sur les actions (cf. note 18).

Les charges sociales prennent en compte les cotisations à des plans de retraite à cotisations définies (5,4 millions d'euros).

La prise en compte du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi dans le calcul des charges sociales en 2019 n'a pas eu d'impact, car il était constaté en moins des charges sociales en 2018 (cf. note 3.2).

L'intéressement concerne uniquement bioMérieux SA.

Note 21 Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

	31/12/2019	31/12/2018 retraité ^(a)	31/12/2018 publié
Amortissements des immobilisations	207,6	196,5	175,4
Provisions	-6,8	-48,2	-48,2
Dépréciation des actifs courants	10,3	2,7	2,7
Dépréciation des immobilisations financières	-0,1	-0,5	-0,5
TOTAL	211,0	150,5	129,4

(a) Les données 2018 ont été retraitées pour tenir compte de l'incidence d'IFRS 16.

Les dotations aux amortissements se composent de 189,6 millions d'euros de dotations incluses dans le résultat opérationnel courant contributif, et de 17,9 millions d'euros constatés au titre de l'amortissement de la juste valeur des actifs reconnus dans le cadre de l'acquisition de BioFire.

Les reprises nettes de provisions au 31 décembre 2018 portaient principalement sur l'engagement de retraite américain et faisait suite au versement exceptionnel de 67 millions de dollars US, soit 59 millions d'euros, au fond de couverture des engagements (cf. note 1.3).

Note 22 Charge financière nette

22.1 Principes comptables

Les charges et produits financiers sont présentés sur deux lignes distinctes :

- le **Coût de l'endettement financier net** inclut d'une part les intérêts, les commissions et les écarts de change sur la dette financière, et d'autre part les produits liés aux actifs constatés en disponibilités et équivalents de trésorerie ;
- les **Autres produits et charges financiers** comprennent notamment les produits financiers des créances d'instruments vendus en location-financement, l'impact des cessions et des dépréciations des titres non consolidés, les intérêts de retard facturés aux clients, les charges et produits d'actualisation, et la partie non efficace des couvertures de change sur transactions commerciales.

22.2 Coût de l'endettement financier net

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018 retraité ^(a)	31/12/2018 publié
Frais financiers	-19,4	-16,9	-16,9
Instruments dérivés de couverture de taux d'intérêts ^(b)	2,0	-2,7	-2,7
Écarts de change	-0,5	1,1	1,1
Intérêts sur dette de location (IFRS 16)	-2,7	-2,8	0,0
TOTAL	-20,6	-21,3	-18,5

(a) Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte de l'application rétrospective complète de la norme IFRS 16. Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est donné en note 32.

(b) Correspond à la variation de la juste valeur des instruments de couverture de taux pris dans le cadre de l'acquisition de BioFire.

Le coût de l'endettement financier comprend principalement les intérêts au titre de l'emprunt obligataire et les intérêts sur les dettes de location (IFRS 16).

22.3 Autres produits et charges financiers

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Produits sur créances de location financement	1,2	1,2
Instruments dérivés de couverture de taux de change	-4,4	-6,6
Autres	0,6	1,0
TOTAL	-2,5	-4,5

Les instruments dérivés de couverture de taux de change correspondent principalement à la part non efficace sur opérations commerciales.

22.4 Écarts de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Le cours de comptabilisation est le cours du jour de l'opération. Le cours de règlement est, soit le cours du jour de règlement, soit le cours

de couverture (hors valeur temps) si l'opération a préalablement fait l'objet d'une couverture de change.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change ont affecté le compte de résultat de la façon suivante :

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Ventes	-0,7	0,4
Achats	-7,1	-8,8
Financier	-0,5	1,1
TOTAL	-8,4	-7,3

Note 23 Amortissements des actifs liés à l'acquisition de BioFire

Afin d'améliorer la lecture du résultat opérationnel, compte tenu de la taille de la transaction, les frais relatifs à l'acquisition des deux sociétés BioFire Diagnostics et BioFire Defense, intégrées pour la première fois aux comptes consolidés du 30 juin 2014, ont été présentés sur une ligne séparée du résultat opérationnel courant.

Cette ligne comprend désormais les amortissements des actifs acquis valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat (technologies) pour 17,9 millions d'euros à fin décembre 2019.

Sur l'exercice 2018, le montant des amortissements des actifs acquis s'élevait à 17,5 millions d'euros.

Note 24 Autres produits et charges opérationnels non courants

24.1 Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels non courants incluent les éléments « significatifs, inhabituels et non récurrents », présentés distinctement pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils comprennent notamment, lorsqu'ils sont significatifs, les produits nets de cessions d'actifs immobilisés (hors instruments), les coûts de restructuration et les dépréciations liées à des pertes de valeur (cf. note 5).

Les coûts de restructuration (comprenant notamment les indemnités de licenciement) correspondent aux charges constituées au moment de l'annonce officielle des fermetures de site ou des réductions d'activité engagées dans le cadre des activités ordinaires du Groupe, ainsi que des ajustements postérieurs pour tenir compte des coûts effectivement engagés.

24.2 Évolution

Les autres produits et charges opérationnels non courants sont non significatifs en 2019 et en 2018.

Note 25 Impôt sur les résultats et impôts différés

25.1 Principes comptables

La charge d'impôt correspond au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

Les crédits d'impôt (hors crédits d'impôt recherche et crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (cf. note 3.2)), sont présentés en diminution de la charge d'impôt. Il n'y a plus de CICE dans les comptes au 31 décembre 2019 car il a été supprimé à compter du 1^{er} janvier 2019 pour être remplacé par un système de réduction de charges.

Les impôts différés sont calculés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs fiscales et consolidées des actifs et passifs. Ces différences naissent notamment :

- des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal (provisions non déductibles, participation des salariés...);
- des retraitements pratiqués en consolidation (amortissements dérogatoires, provisions, élimination des profits internes inclus dans les stocks et les immobilisations...);
- des retenues à la source anticipées au titre des distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant ;
- de la détermination de la juste valeur des actifs et passifs des sociétés acquises.

Les variations d'impôts différés sont constatés en résultat, ou en autres éléments du résultat global, en fonction de la comptabilisation du retraitement sous-jacent.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en tenant compte des dates probables de reversement. Ils sont constatés au taux voté (ou quasi voté) pour leur valeur nominale sans actualisation.

Les actifs d'impôts différés provenant des différences temporaires ne sont constatés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Cette règle est en pratique appréciée, notamment dans le cas de déficits fiscaux reportables, par rapport aux prévisions disponibles arrêtées par la Direction retenues sur les deux années suivantes au plus. Le calcul effectué tient compte des nouvelles dispositions fiscales applicables en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (plafonnement des utilisations...).

25.2 Analyse de la charge d'impôt

En millions d'euros	2019		2018 retraité ^(a)	
	Impôt	Taux	Impôt	Taux
Impôt théorique au taux de droit commun français	119,4	34,4 %	110,2	34,4 %
• Incidence des produits taxés à taux réduits et des taux d'imposition étrangers	-23,5	-6,9 %	-34,5	-10,8 %
• Incidence des différences permanentes	-8,7	-2,5 %	-2,4	-0,7 %
• Impôts de distribution et taxe sur les dividendes versés	0,4	0,1 %	0,7	0,2 %
• Actifs d'impôt non constatés sur pertes reportées	1,4	0,4 %	2,0	0,6 %
• Incidence des crédits d'impôts (CIR et CICE) présentés en résultat opérationnel	-8,8	-2,5 %	-9,0	-2,8 %
• Crédits d'impôt (autres que crédits d'impôt recherche)	-2,3	-0,7 %	-1,9	-0,6 %
CHARGE EFFECTIVE D'IMPÔT	77,8	22,4 %	65,1	20,3 %

(a) Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte de l'application rétrospective complète de la norme IFRS 16. Voir note 32.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %. La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition, majorant le taux légal d'imposition de 1,1 %.

Au 31 décembre 2019, le taux effectif d'impôt (TEI) du Groupe atteint 22,4 %, à comparer à 20,3 % au terme de l'exercice 2018.

Pour rappel, le TEI en 2018 avait bénéficié de l'effet positif de la contribution exceptionnelle au fonds de retraite aux États-Unis ainsi que de la résolution favorable d'un contentieux fiscal en Suède, ce qui avait significativement impacté le TEI à la baisse.

En 2019, le Groupe a bénéficié de l'impact positif des régulations relatives à la Réforme fiscale américaine publiées en mars 2019

(7,0 millions d'euros dont 3,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2018). Le TEI a également bénéficié en 2019 de l'impact positif lié à la prise en compte d'une décote d'incessibilité sur le plan d'actionnariat salarié pour 1,8 millions d'euros (cf. note 1.2.2).

Hormis ces effets non récurrents, le taux effectif d'impôt du Groupe se serait élevé à 24,1 %.

Le taux d'impôt différé a été maintenu à 32,02 % pour les reversements à compter du 1^{er} janvier 2020 et à 25,83 % pour les reversements à compter du 1^{er} janvier 2021 pour tenir compte des dispositions de la loi de finance 2020.

La charge d'impôt se répartit ainsi :

En millions d'euros	2019	2018 retraité ^(a)	2018 publié
Impôt courant	82,7	68,6	68,6
Impôt différé	-4,9	-3,5	-3,4
TOTAL	77,8	65,1	65,2

(a) Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte de l'application rétrospective complète de la norme IFRS 16. Voir note 32.

25.3 Évolution des impôts différés

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif
31 DÉCEMBRE 2017 PUBLIÉ	51,6	103,8
Retraitements ouverture	1,1	0,5
31 DÉCEMBRE 2017 RETRAITÉ ^(a)	52,7	104,3
Écarts de conversion	1,8	3,8
Variations de périmètre	16,2	22,8
Variations par le résultat	7,8	4,5
Autres éléments du résultat global	-0,8	1,5
Autres mouvements	-2,4	-0,4
31 DÉCEMBRE 2018 PUBLIÉ	74,3	136,0
Retraitements ouverture	4,2	-1,8
31 DÉCEMBRE 2018 RETRAITÉ ^(a)	78,5	134,2
Écarts de conversion	0,9	1,8
Variations de périmètre	6,2	4,4
Variations par le résultat	9,5	4,6
Autres éléments du résultat global	1,4	-4,1
Variation JV sur instruments financiers	-0,3	
IAS 19R	1,7	-4,1
Autres mouvements	2,5	0,3
31 DÉCEMBRE 2019	99,0	141,2

(a) Les données 2017 ont été retraitées pour tenir compte de l'incidence d'IFRS 16 et celles de 2018 pour tenir compte de l'incidence d'IFRS 16 et des intégrations d'Hybiome et Astute Medical Inc. Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est donné en note 32.

Les actifs d'impôts différés sont principalement localisés aux États-Unis, où ils résultent :

- de l'activation de pertes reportables et d'avantages fiscaux constatés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition d'Astute Medical Inc. et d'Invisible Sentinel Inc. ;
- de différences temporaires d'imposition dues notamment à la non-déductibilité de certaines provisions et à l'élimination des marges en stocks ;
- les impôts différés relatifs aux écritures des autres éléments du résultat global correspondent aux écritures de juste valeur des instruments financiers (- 0,3 million d'euros en 2019), aux impôts différés rattachés aux écarts actuariels relatifs aux engagements de retraite (5,8 millions d'euros en 2019).

En 2019, de nouveaux impôts différés actifs ont été comptabilisés pour 6,2 millions d'euros au titre de déficits reportables et crédits d'impôt reconnus dans le cadre de l'acquisition d'Invisible Sentinel Inc.

Au 31 décembre 2019, les différences temporelles déductibles et issues de déficits fiscaux qui n'ont pas donné lieu à la reconnaissance

d'impôts différés actifs s'élèvent à 24,4 millions d'euros (dont 22,6 millions d'euros au titre des déficits reportables non reconnus), représentant une économie potentielle d'impôt de 7,2 millions d'euros (dont 6,8 millions d'euros au titre des déficits reportables non reconnus).

Au 31 décembre 2018, les différences temporelles déductibles et issues de déficits fiscaux qui n'ont pas donné lieu à la reconnaissance d'impôts différés actifs s'élevaient à 19,2 millions d'euros (dont 17,6 millions d'euros au titre des déficits reportables non reconnus), représentant une économie potentielle d'impôt de 6,0 millions d'euros (dont 5,5 millions d'euros au titre des déficits reportables non reconnus).

Les passifs d'impôts différés proviennent principalement de BioFire (54,2 millions d'euros), de bioMérieux SA (25,5 millions d'euros), et d'Hybiome (10,4 millions d'euros), correspondant essentiellement à la comptabilisation à la juste valeur des actifs immobilisés. De nouveaux passifs d'impôts différés ont été constatés sur la dernière acquisition du Groupe (4,4 millions d'euros relatifs à Invisible Sentinel Inc.).

Note 26 Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	31/12/2019							31/12/2018						
	Ernst & Young		Grant Thornton		Autres		Total	Ernst & Young		Grant Thornton		Autres		Total
Certification des comptes	1 167	91 %	580	100 %	211	100 %	1 958	1 064	91 %	586	97 %	36	100 %	1 685
• bioMérieux SA	169	13 %	156	27 %		0 %	325	158	13 %	153	25 %		0 %	311
• filiales intégrées globalement	998	78 %	424	73 %	211	100 %	1 633	906	78 %	433	72 %	36	100 %	1 374
Services autres que la certification des comptes	119	9 %		0 %			119	105	9 %	19	0 %		0 %	124
Audit	1 286	100 %	580	100 %	211	100 %	2 077	1 168	100 %	605	100 %	36	100 %	1 809
Juridique, fiscal, social	0	0 %	0	0 %			0	0	0 %	0	0 %			0
Autres	0	0 %		0 %			0	0	0 %		0 %			0
Autres prestations	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0
TOTAL	1 286	100 %	580	100 %	211	100 %	2 077	1 168	100 %	605	100 %	36	100 %	1 809

Note 27 Instruments financiers : actifs et passifs financiers

27.1 Comptabilisation et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers concernent les actifs financiers, les passifs financiers, et les instruments dérivés (swaps, opérations à terme...).

Les instruments financiers apparaissent dans plusieurs rubriques du bilan : actifs financiers non courants, autres actifs non courants, clients, autres créances et autres dettes (ex : variation de juste valeur des dérivés), dettes financières courantes et non courantes, fournisseurs, disponibilités et équivalents de trésorerie.

- Actifs financiers :

La norme IFRS 9 ventile les actifs financiers en 3 catégories. Ces catégories sont décrites dans la note 7 « Actifs financiers non courants ».

Les actifs financiers courants (hors actifs liés aux dérivés) sont uniquement des actifs évalués au coût amorti.

- Passifs financiers :

Les dettes financières sont constatées au coût amorti, à l'exception des dettes sur compléments de prix, réévaluées à chaque clôture à leur juste valeur telle que définies contractuellement.

Les autres passifs financiers intégrés dans les autres rubriques du passif courant et non courant concernent essentiellement les dettes fournisseurs, et sont constatés au coût amorti, qui en pratique correspond au coût.

Pour information les seuls passifs comportant une composante financement significative sont les engagements de fin de carrière, et des passifs liés aux indemnités de départ en Italie.

- Reclassements d'actifs et de passifs financiers :

Il n'a pas été effectué de reclassements d'actifs et de passifs financiers sur les exercices présentés entre les différentes catégories présentées ci-dessus.

- Instruments dérivés :

Le Groupe a mis en place des instruments de couverture du risque de taux et de change répondant à la définition de couverture telle que prévue dans la norme IFRS 9, et en phase avec sa politique générale de gestion des risques (relation de couverture clairement définie et documentée à la date de mise en place de la couverture, efficacité démontrée, instrument de couverture éligible, absence de risques crédit dominant...).

En pratique, les instruments de couverture correspondent principalement à des produits simples couvrant un seul risque (swaps, ventes à terme, options...), dont les principales caractéristiques (taux de référence, échéances de versement des intérêts...) sont adossées aux éléments couverts, à l'exception du *cross-currency swaps*, qui couvre les risques de change et de taux d'intérêts des remboursement du prêt effectué en dollars par bioMérieux SA à bioMérieux Inc. pour le financement de l'acquisition de la société BioFire.

Les instruments de couverture sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur. Ils sont évalués à chaque clôture à leur juste valeur, comptabilisés au bilan en créances et dettes hors exploitation. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation (IFRS 13). La juste valeur des instruments dérivés de change est déterminée en utilisant des techniques de valorisation communément admises sur les marchés et basées

sur des données de marché observables (taux d'intérêts, cours de change, volatilité implicite observable). La juste valeur correspond généralement à un niveau 2 de juste valeur.

La contrepartie de la juste valeur dépend du dérivé et de la relation de couverture :

- les variations de juste valeur des dérivés non éligibles à la définition d'instruments de couverture sont constatées en résultat. Les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de juste valeur (ex : couverture de créances et dettes en devises) sont constatées en totalité en résultat, de manière symétrique par rapport à l'élément couvert ;
- les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de flux de trésorerie (couverture de transactions commerciales futures en devises, principalement sous forme d'opérations à terme et de *cross-currency swaps*) sont constatées directement en autres éléments du résultat global pour la partie efficace, et en résultat, pour la partie non efficace (principalement valeur temps pour les opérations de change à terme). Les montants constatés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat de manière symétrique, lors de la comptabilisation de l'élément couvert.

Présentation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Conformément à la norme IFRS 13, les instruments financiers sont présentés en trois niveaux (cf. note 27.2), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- niveau 1 : juste valeur calculée par référence à des prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix ;
- niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (exemple : prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés).

27.2 Évolution

La ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories prévues par la norme IFRS 9 catégories « extra-comptables » (cf. note annexe 27.1), et la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs, sont données dans le tableau ci-dessous (hors créances et dettes fiscales et sociales) :

En millions d'euros	31 décembre 2019						
	Actifs à la juste valeur par résultat (hors dérivés)	Titres non consolidés avec variation de juste valeur par autres éléments du résultat global	Créances, dettes, emprunts au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
Actifs financiers							
Titres non consolidés		31,5			31,5	31,5	1 - 3
Autres immobilisations financières			10,4		10,4	10,4	-
Autres actifs non courants			16,1		16,1	16,1	
Instruments dérivés - actifs				7,4	7,4	7,4	2
Clients et comptes rattachés			552,1		552,1	552,1	-
Autres créances			6,6		6,6	6,6	-
Disponibilités et placements de trésorerie	275,0				275,0	275,0	1
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	275,0	31,5	585,2	7,4	899,1	899,1	
Passifs financiers							
Emprunt obligataire ^(a)			299,6		299,6	306,2	1
Autres financements			153,7		153,7	153,7	2
Instruments dérivés - passifs				19,1	19,1	19,1	2
Dettes financières courantes			139,0		139,0	139,0	2
Fournisseurs et comptes rattachés			211,9		211,9	211,9	-
Autres passifs courants			69,2		69,2	69,2	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	-	-	873,4	19,1	892,5	899,1	

(a) La valeur comptable de l'emprunt obligataire s'entend nette des frais et primes d'émission.

Les niveaux 1 à 3 correspondent à la hiérarchie de détermination de la juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13 (cf. note 27.1).

Les actifs et passifs financiers constatés à la juste valeur concernent en pratique essentiellement certains titres, les placements de trésorerie et les instruments dérivés. Dans les autres cas, la juste valeur est indiquée pour information dans le tableau ci-dessus.

Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

bioMérieux traite les instruments financiers dérivés dans le cadre de contrats cadres qui prévoient la compensation en cas de défaut d'une contrepartie. L'effet de la prise en compte de ces accords de

compensation sur la juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2019 conduit à une exposition nette négative de 11,7 millions d'euros (contre une exposition nette de 17,7 millions d'euros en 2018).

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué en 2019. Il n'existe aucun actif financier donné en garantie.

Les dépréciations constatées sur les actifs financiers concernent essentiellement les dépréciations sur les créances clients (cf. note 9) et les actifs financiers non courants (cf. note 7).

31 décembre 2018 retraité ^(b)

En millions d'euros	Actifs à la juste valeur par résultat (hors dérivés)	Titres non consolidés avec variation de juste valeur par autres éléments du résultat global	Créances, dettes, emprunts au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
Actifs financiers							
Autres titres non consolidés		58,9			58,9	58,9	1 - 3
Autres immobilisations financières			8,0		8,0	8,0	-
Autres actifs non courants			16,2		16,2	16,2	
Instruments dérivés - actifs				9,3	9,3	9,3	2
Clients et comptes rattachés			491,8		491,8	491,8	-
Autres créances			6,1		6,1	6,1	-
Disponibilités et placements de trésorerie	288,3				288,3	288,3	1
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	288,3	58,9	522,1	9,3	878,6	878,6	
Passifs financiers							
Emprunt obligataire ^(a)			299,1		299,1	313,8	1
Autres financements			225,8		225,8	225,8	2
Instruments dérivés - passifs				27,0	27,0	27,0	2
Dettes financières courantes			129,1		129,1	129,1	2
Fournisseurs et comptes rattachés			179,7		179,7	179,7	-
Autres passifs courants			61,1		61,1	61,1	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	-	-	894,8	27,0	921,8	936,5	

(a) La valeur comptable de l'emprunt obligataire s'entend nette des frais et primes d'émission.

(b) Les données comparatives liées à 2018 ont été retraitées pour tenir compte de l'application rétrospective complète de la norme IFRS 16 (cf. notes 2 et 32) ainsi que des modifications portant sur la détermination des actifs et passifs acquis de Hybiome et Astute Medical Inc. Le tableau de passage entre les comptes publiés et les comptes retraités est donné en note 32.

31 décembre 2018 publié

En millions d'euros	Actifs à la juste valeur par résultat (hors dérivés)	Titres non consolidés avec variation de juste valeur par autres éléments du résultat global	Créances, dettes, emprunts au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
Actifs financiers							
Titres non consolidés		58,9			58,9	58,9	1 - 3
Autres immobilisations financières			12,9		12,9	12,9	-
Autres actifs non courants			14,6		14,6	14,6	
Instruments dérivés - actifs				9,3	9,3	9,3	2
Clients et comptes rattachés			446,4		446,4	446,4	-
Autres créances			4,8		4,8	4,8	-
Disponibilités et placements de trésorerie	280,1				280,1	280,1	1
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	280,1	58,9	478,7	9,3	827,0	827,0	
Passifs financiers							
Emprunt obligataire ^(a)			299,1		299,1	318,8	1
Autres financements			147,7		147,7	147,7	2
Instruments dérivés - passifs				27,0	27,0	27,0	2
Dettes financières courantes			100,2		100,2	100,2	2
Fournisseurs et comptes rattachés			176,9		176,9	176,9	-
Autres passifs courants			56,0		56,0	56,0	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	-	-	779,9	27,0	806,9	826,6	

(a) La valeur comptable de l'emprunt obligataire s'entend nette des frais et primes d'émission.

Au 31 décembre 2019, la variation des instruments financiers de niveau 3 selon IFRS 13 (cf. note 27.1) s'analyse comme suit :

En millions d'euros	Titres non consolidés
31 DÉCEMBRE 2017	44,3
Changement de niveau 3 à 2	-27,7
Gains et pertes enregistrés en résultat	
Gains et pertes enregistrés en autres éléments du résultat global	
Acquisitions	5,5
Cessions	0,0
Variations de périmètre, change et divers	0,1
31 DÉCEMBRE 2018	22,3
Changement de niveau 3 à 2	
Gains et pertes enregistrés en résultat	
Gains et pertes enregistrés en autres éléments du résultat global	-0,4
Acquisitions	5,2
Cessions	
Variations de périmètre, change et divers	
31 DÉCEMBRE 2019	27,1

Note 28 Gestion des risques

28.1 Risque de change

28.1.1 Politique du Groupe

Plus des deux tiers de l'activité du Groupe étant exercée en dehors de la zone Euro, ses revenus, ses résultats et son bilan peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Les revenus subissent, en particulier, les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain (environ 43 % des revenus en 2019) et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

Toutefois, compte tenu notamment de l'implantation significative du Groupe aux États-Unis, certaines dépenses d'exploitation sont réglées en dollars, venant ainsi éliminer en partie les effets des variations du dollar sur le résultat d'exploitation.

Les devises autres que l'euro et le dollar représentent 31 % des revenus du Groupe. Cependant, les coûts encourus dans ces autres devises étant limités, le résultat d'exploitation du Groupe est largement exposé aux variations de ces monnaies. Cette exposition est répartie sur environ 20 devises, et aucune d'entre elles ne représente plus de 8 % des revenus du Groupe. Cette exposition ne devient donc significative que si plusieurs de ces devises varient contre l'euro dans le même sens, sans phénomène de compensation.

La politique actuelle du Groupe est de chercher à se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. En fonction de leur disponibilité et de leur coût, le Groupe peut avoir recours à des instruments de couverture pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Sa pratique actuelle est de mettre en place des couvertures globales en

regroupant des risques analogues. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les filiales de distribution sont actuellement principalement facturées dans leur devise par les entités de production (sauf impossibilité réglementaire), ce qui permet une centralisation du risque de change transactionnel sur ces dernières.

Dans la mesure du possible, l'endettement financier fait l'objet de couvertures lorsqu'il n'est pas libellé dans la devise du pays concerné, de manière à neutraliser le risque de change comptable correspondant. Toutefois, lorsque ces couvertures sont amenées à être prorogées en cours de prêt, leur débouclage et remise en place simultanée déclenchent la comptabilisation de gains ou pertes de change qui s'annulent en cumulé sur la durée du prêt, mais peuvent entraîner des gains ou pertes de change significatifs sur un exercice donné.

Outre l'impact sur les résultats du Groupe, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres : en effet, du fait de son implantation mondiale, beaucoup de ses actifs et passifs sont comptabilisés en dollars ou dans d'autres devises. À ce jour, le Groupe ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

Les opérations de couverture consistent principalement en des ventes ou achats de devises à terme, et en des couvertures optionnelles (avec une échéance inférieure à 12 mois au 31 décembre 2019). Le détail des couvertures est présenté en note 28.1.3.

28.1.2 Exposition des revenus au risque de change

En millions d'euros	31/12/2019		31/12/2018	
Zone Euro	706	26 %	679	28 %
Autres devises				
Dollars ^(a)	1 142	43 %	1 009	42 %
Renminbi	222	8 %	170	7 %
Roupi Indienne	67	3 %	59	2 %
Livre anglaise	54	2 %	52	2 %
Yen japonais	52	2 %	46	2 %
Dollar canadien	41	2 %	39	2 %
Won coréen	40	2 %	42	2 %
Real brésilien	36	1 %	32	1 %
Dollar australien	32	1 %	33	1 %
Autres devises	282	11 %	261	11 %
SOUS-TOTAL		74 %		72 %
TOTAL	2 675	100 %	2 421	100 %
Sensibilité	-20		-17	

(a) Dollars des États-Unis et de Hong Kong.

La sensibilité présentée ci-dessus correspond à l'impact sur les revenus d'une appréciation instantanée de 1 % du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises.

Éléments de situation nette

Une appréciation instantanée de 10 % du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises se traduirait par l'impact suivant :

	2019	2018
Résultat net	-41,7	-38,3
Capitaux propres ^(a)	-146,9	-128,1

(a) Conversion au taux de clôture.

Exposition des créances et des dettes

La position du Groupe au 31 décembre 2019 sur le dollar américain et sur les 4 principales devises exposées est donnée dans le tableau suivant :

En millions de devises	USD	CNY	INR	KRW	MXN
Actifs en devises	48	167	971	11 592	162
Passifs en devises	-24	-4	0	0	0
Position de change avant couverture	24	163	971	11 592	162
Couverture	5	107	0	8 300	52
Position de change après couverture	19	56	971	3 292	110
En millions d'euros					
Position de change après couverture	17	7	12	3	5
SENSIBILITÉ	-1,6	-0,7	-1,1	-0,2	-0,5

La sensibilité présentée ci-dessus correspond à l'impact d'une hausse instantanée de 10 % du cours de change sur la position nette de change au 31 décembre 2019, après prise en compte des couvertures.

Exposition des dettes financières

La dette du Groupe vis-à-vis des tiers est essentiellement libellée en euros et portée par bioMérieux SA mais, destinée à financer une acquisition aux États-Unis, elle a été convertie en dollars grâce à la souscription d'un *Cross Currency Swap* (cf. note 28.4.1).

La politique du Groupe est de favoriser les financements inter compagnies dans la devise de la filiale ; ces prêts sont généralement couverts par des contrats de *swaps* de change. Lorsqu'il est difficile d'accorder des prêts aux filiales étrangères, le financement se fait avec des banques de premier rang en devises locales.

28.1.3 Instruments de couverture

Les couvertures de change en cours au 31 décembre 2019, mises en place dans le cadre de la politique de couverture du risque de change, sont les suivantes :

Couverture de change au 31 décembre 2019 En millions d'euros	Échéances 2019		Valeur de marché 2019 ^(a)
	< 1 an	1 à 5 ans	
Couvertures de transactions commerciales			
• change à terme	67,0	0,0	-0,2
• options	0,4	0,0	0,0
TOTAL	67,4	0,0	-0,2
Couvertures de transactions commerciales futures			
• change à terme	289,9	0,0	-1,6
• options	5,9	0,0	0,1
TOTAL	295,8	0,0	-1,5

(a) Différence entre le cours de couverture et le cours de marché au 31 décembre 2019.

Les couvertures de change en cours au 31 décembre 2018 étaient les suivantes :

Couverture de change au 31 décembre 2018 <i>En millions d'euros</i>	Échéances 2018		Valeur de marché 2018 ^(a)
	< 1 an	1 à 5 ans	
Couvertures de transactions commerciales			
• change à terme	70,1	0,0	0,1
• options	0,0	0,0	0,0
TOTAL	70,1	0,0	0,1
Couvertures de transactions commerciales futures			
• change à terme	332,7	1,9	-2,8
• options	11,8	0,0	0,2
TOTAL	344,5	1,9	-2,6

(a) Différence entre le cours de couverture et le cours de marché au 31 décembre 2018.

Il n'y a pas de couverture sur les investissements nets à l'étranger en cours au 31 décembre 2019.

Les ventes, achats à terme et options en cours au 31 décembre 2019 ont une échéance inférieure à 12 mois.

Le tableau ci-après présente la synthèse des instruments de couverture détenus par le Groupe, ainsi que leur variation de juste valeur :

En millions d'euros	Nature de la couverture	Montant notionnel de la couverture à la clôture	Juste valeur de l'instrument de couverture à la clôture		Variation de juste valeur de l'instrument de couverture sur l'exercice	
			actif	passif	dont part constatée en résultat	dont part constatée en OCI
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR						
Risque de taux d'intérêts EUR						
Dette en EUR	swaps de taux	300,0	2,2		-2,3	
Dette en EUR	options de taux					
					0,5	
Risque de change						
créances commerciales en devises	ventes à terme	67,0	0,0	-0,2		
dettes commerciales en devises	achats à terme		0,0			
créances commerciales en devises	options	0,4				
créances financières en devises	ventes à terme	24,0		-0,1		
dettes financières en devises	achats à terme	80,0		-0,4		
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE						
Risque de taux d'intérêts EUR						
Dette en EUR	swaps de taux					
Risque de taux d'intérêts USD						
prêt en \$	cross currency swaps	49,2		-10,9	-0,4	-0,8
					0,4	-0,4
Risque de change						
ventes commerciales futures en devises	ventes à terme	289,9		-1,6		
achats commerciaux futurs en devise	achats à terme					
ventes commerciales futures en devises	options	5,9	0,1			

Le Groupe ne détient pas d'instruments rentrant dans la catégorie des couvertures d'investissement net.

28.2 Risque de crédit

Réalisant des revenus dans plus de 160 pays auprès d'organismes publics d'états et de clients privés, bioMérieux est exposé à un risque de non-paiement des créances.

La gestion du risque de crédit comprend l'examen préalable de la situation financière pour déterminer une limite de crédit, la mise en place ponctuellement de garanties ou assurances, ainsi que le suivi du délai de règlement et les retards de paiements.

La politique du Groupe en terme de dépréciation des créances client est décrite dans la note 9.

Les flux de trésorerie prévisionnels de l'émission obligataire et des couvertures associées relatives au remboursement contractuel en nominal et aux paiements contractuels des intérêts se présentent au 31 décembre 2019 de la façon suivante :

En millions d'euros	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunt obligataire ^(a)	-308,6	0,0	0,0
Cross Currency Swap	-11,6	0,0	0,0
Stratégies optionnelles ^(b)	0,0	0,0	0,0
Swap de Taux ^(b)	2,2	0,0	0,0

(a) Flux contractuels de nominal et d'intérêts.

(b) Suivant la courbe de taux d'intérêts IRS au 31 décembre 2019.

28.4 Risque de taux d'intérêt

28.4.1 Exposition au risque de taux d'intérêt

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe et montant à taux variable.

L'émission obligataire à l'origine de 300 millions d'euros à taux fixe se ventile au 31 décembre 2019 en 150 millions d'euros de dette à taux fixe et 150 millions de dette dont la sensibilité au risque de taux est nulle après prise en compte des instruments dérivés.

Par ailleurs, afin de couvrir les risques de change et de taux d'intérêt des remboursements du prêt effectué en dollars par bioMérieux SA à bioMérieux Inc. pour le financement de l'acquisition de la société BioFire, un *Cross Currency Swap* a été souscrit en janvier 2014 portant sur un notionnel de 67 millions de dollars au 31 décembre 2019. L'instrument convertit ainsi la dette en dollars en une dette en euro dont une des jambes représentant 57 % du notionnel est receveur de taux variable.

Un crédit-bail immobilier indexé à taux variable portant sur un notionnel à l'origine de 44,4 millions d'euros a été mis en place en 2016 pour le financement du Campus de l'Étoile. Aucune couverture n'est adossée à ce financement. Le capital restant dû au 31 décembre 2019 est de 32,7 millions d'euros.

28.3 Risque de liquidité

Les passifs financiers à moins d'un an et à plus d'un an sont présentés au bilan respectivement en passifs courants et non courants.

Le total des actifs financiers courants étant très supérieur au total des passifs financiers courants, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité sur ses actifs et passifs financiers courants.

Dans ce contexte, le seul échéancier donné est celui relatif à la dette financière nette présenté dans la note 16.3.

28.4.2 Instruments de couverture et sensibilité

Au 31 décembre 2019, le portefeuille de couverture contre le risque de taux se décompose en contrats de swaps de taux d'intérêt à hauteur de 150 millions d'euros et en un *cross currency swap* de 470 millions de dollars à l'origine (cf. note 28.4.1).

La valeur de marché de ces instruments représente un passif net de 8,7 millions d'euros. Elle se décompose comme suit :

En millions d'euros	Valeur de marché 2019
Cross Currency Swap	-10,9
Stratégies optionnelles	0,0
Swap de Taux	2,2

Sensibilité du résultat liée aux variations du coût de la dette nette (sans l'effet relatif au Cross Currency Swap) induite par des variations de taux d'intérêt court terme

L'impact sur le coût de la dette, calculé en année pleine, d'une variation de taux d'intérêt court terme appliquée à la dette nette à fin d'exercice, après prise en compte des couvertures de taux d'intérêt à cette date est présenté dans le tableau suivant :

En millions d'euros	Résultat
Hausse 50 bp	-0,059
Baisse de 50 bp	0,000

Sensibilité des capitaux propres et du résultat liée aux variations de juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt

La variation de juste valeur des instruments dérivés de taux, induite par une variation de la courbe de taux d'intérêt prise en compte à la date de clôture, aurait un impact sur les capitaux propres du Groupe et le résultat du Groupe :

- les impacts comptabilisés en capitaux propres sont liés à la part efficace des instruments qualifiés de couverture de flux futurs ;
- les impacts comptabilisés en résultat sont liés à la part inefficace des instruments qualifiés de couverture de flux futurs, ainsi qu'à l'impact de la variation de juste valeur des instruments non qualifiés de couverture.

Une variation de 50 points de base appliquée à l'ensemble de la courbe des taux d'intérêts, à la date de clôture et appliquée aux opérations en cours au 31 décembre 2019, aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants suivants (à taux de change et de volatilité constants) :

<i>En millions d'euros</i>	Capitaux Propres (hors résultat)	Résultat
Hausse de 50 pb	0,0	-0,003
Baisse de 50 pb	0,0	0,003

Sensibilité des capitaux propres et du résultat liée aux variations de juste valeur du Cross Currency Swap

Une variation de 50 points de base appliquée à l'ensemble de la courbe des taux d'intérêts (euro et dollar) aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Capitaux Propres (hors résultat)	Résultat
Hausse de 50 pb	0,0	0,1
Baisse de 50 pb	0,0	-0,1

Une variation de 5 % du taux de clôture euro/dollar (pour rappel 1,1234 à la date de clôture) et appliquée aux opérations en cours au 31 décembre 2019, aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Capitaux Propres (hors résultat)	Résultat
Hausse de 5 %	0,0	2,9
Baisse de 5 %	0,0	-3,2

Ces effets sur le résultat auraient été parfaitement compensés par l'impact qu'aurait eu l'évolution du sous-jacent s'il avait subi les mêmes variations.

L'impact sur le coût de la dette, calculé en année pleine, d'une variation de taux d'intérêt court terme de 50 points de base et d'une variation de 5 % du taux de clôture euro/dollar appliquées à la dette nette à fin d'exercice, après prise en compte des couvertures de taux d'intérêt à cette date est présenté dans le tableau suivant :

<i>En millions d'euros</i>	Résultat
Hausse 50 bp et 5 %	3,0
Baisse de 50 bp et 5 %	-3,3

28.5 Risque de contrepartie

En l'absence d'une crise économique ou financière majeure, le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif. Au 31 décembre 2019, tout comme au 31 décembre 2018, les placements sont exclusivement faits sur des supports à court terme avec une valeur liquidative quotidienne.

Les transactions financières (lignes de crédit, opérations de marché, placements...) sont effectuées avec des banques de premier rang et le Groupe veille à répartir ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de limiter le risque de contrepartie.

Ainsi, aucun ajustement tel que défini par IFRS 13 n'a été appliqué aux actifs financiers au titre du risque de non recouvrement des actifs.

Toujours dans le cadre de la norme IFRS 13, une analyse a été menée pour apprécier le risque de crédit en lien avec la juste valeur des instruments financiers. Compte-tenu des maturités à court terme (moins d'un an) des instruments de couverture de change, de la juste valeur des instruments dérivés de taux au 31 décembre 2019, et du rating des contreparties bancaires de bioMérieux, le risque de contrepartie n'est pas matériel.

Note 29 Engagements hors bilan

Les engagements reçus et donnés, en cours au 31 décembre 2019, sont les suivants :

29.1 Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé

- Suite à des opérations d'acquisition cession, le Groupe est soumis à des clauses de révision de prix dont la probabilité d'application n'a pas été jugée suffisante, ou dont le montant n'a pas pu être établi de manière suffisamment fiable à la date de clôture.

29.2 Engagements hors bilan liés au financement de la Société

- Engagements liés aux dettes financières : cf. note 16.3.
- Engagements liés aux instruments dérivés : cf. note 27.

29.2.1 Engagements donnés

- Les garanties bancaires données par le Groupe dans le cadre des appels d'offres auxquels il participe totalisent 133,4 millions d'euros au 31 décembre 2019.

29.2.2 Engagements reçus

- bioMérieux SA bénéficie au 31 décembre 2019 d'un prêt syndiqué non tiré d'un montant de 500 millions d'euros, ayant fait l'objet d'avenants en 2018 portant sa maturité à janvier 2024 (5 ans avec possibilité de prolongation deux fois une année dont une restant à exercer) (cf. note 16.2).

29.3 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

29.3.1 Engagements donnés

- bioMérieux Inc. et bioMérieux SA ont conclu avec des tiers différents accords qui impliquent des paiements en fonction de l'avancement des travaux de recherche correspondants ou d'un montant minimum de ventes (3,2 millions d'euros).
- Dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites fixés par le Conseil d'administration, bioMérieux SA, qui détient en portefeuille

37 419 actions en couverture, aurait à acquérir 406 006 actions supplémentaires si l'ensemble des actions promises étaient finalement attribuées. Cet engagement représente un montant de 32,2 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2019.

- bioMérieux SA s'est engagée pour une durée de dix ans dans un partenariat avec l'Institut de recherche technologique (IRT) de Lyon, BIOASTER, dont l'activité est centrée sur les maladies infectieuses. Sur la période 2012-2015, sa contribution aux activités de recherche s'est traduite par la mise en place de contrats de collaboration avec BIOASTER pour un montant de près de 4 millions d'euros. En outre, des ressources internes de bioMérieux participent à ces projets collaboratifs. Un nouveau cycle de collaboration s'est ouvert pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 à fin juillet 2020 pour laquelle bioMérieux SA s'est engagée auprès de BIOASTER dans les mêmes proportions.
- bioMérieux SA est partenaire d'un programme de recherche coordonné par l'Institut Mérieux, associant les sociétés bioMérieux, Transgène, Genosafe et l'association Genethon et dont l'objet est de développer une nouvelle génération de diagnostics et de thérapies centrée sur les cancers, les maladies infectieuses et génétiques. Ce programme est désigné « ADNA » (« Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques »). Dans ce cadre, et compte tenu des avenants ayant modifié le programme de recherche initialement retenu, bioMérieux SA s'est engagé dans la réalisation de travaux de recherche et de développement pour un montant estimé de 67,5 millions d'euros couvrant la période 2007 à 2017. Le Programme a pris fin en décembre 2017. En contrepartie, bioMérieux SA a reçu des subventions et des aides remboursables pour des montants respectivement de 16,1 millions d'euros et 7,5 millions d'euros. En cas de succès, bioMérieux SA devra rembourser les aides remboursables selon un échéancier fonction du revenu réalisé sur certains produits, puis verser un intéressement jusqu'en 2029 (3,4 % de ce revenu).
- Les autres engagements donnés (avals, cautions et garanties hors engagements fermes de loyers) s'élèvent à 0,6 million d'euros. bioMérieux SA s'est engagée à participer à une levée de fonds dans la société ATI à hauteur de 0,2 million d'euros.

29.3.2 Engagements reçus

- Les autres engagements reçus s'élèvent à 4,3 millions d'euros.

Note 30 Transactions avec les parties liées

30.1 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Le montant global comptabilisé en charges au cours de l'exercice 2019 au titre des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction (administrateurs et membres du Comité de Direction) s'élève à 12,3 millions d'euros.

Rémunérations des dirigeants <i>En millions d'euros</i>	2019	2018
Salaires de base	5,1	4,8
Rémunérations variables	3,5	4,7
Avantages en nature	0,3	0,2
Actions gratuites	2,9	2,4
Jetons de présence	0,0	0,0
Indemnité de départ	0,5	0,0
TOTAL	12,3	12,2

30.2 Autres transactions avec les sociétés liées non consolidées

- L'Institut Mérieux, qui détient 58,9 % de la société bioMérieux SA au 31 décembre 2019, a assuré des prestations de services et recherche pour le groupe bioMérieux, s'élevant à 8,2 millions d'euros sur l'exercice, refacturées à bioMérieux Inc. pour 2,9 millions d'euros et BioFire pour 2,0 millions d'euros. Les sociétés du groupe bioMérieux ont refacturé à l'Institut Mérieux 1,2 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte (bioMérieux SA pour 0,7 million d'euro et bioMérieux Inde pour 0,4 million d'euro).
- Le Groupe a fourni aux sociétés du groupe Mérieux NutriSciences Corp, détenu majoritairement par l'Institut Mérieux, des réactifs et des instruments pour un montant de 14,2 millions d'euros en 2019.
- La société Thera Conseil, détenue à 99,2 % par l'Institut Mérieux, a facturé des prestations à bioMérieux SA pour 1,7 million d'euros au titre de 2019.

- bioMérieux SA a versé au titre de dépenses de mécénat humanitaire, 2,0 millions d'euros à la Fondation Christophe & Rodolphe Mérieux.
- La société ABL détenu à 100 % par l'Institut Mérieux, a facturé des matières premières à bioMérieux SA pour 2,4 millions d'euro au cours de l'exercice 2019. À l'inverse, bioMérieux Inc. a refacturé à la société ABL Inc. 3,1 millions d'euros. Par ailleurs, la société ABL bénéficie également d'un prêt de 1,8 million de dollars souscrit auprès de bioMérieux Inc.
- bioMérieux SA a facturé, au cours de l'exercice 2019, des prestations pour 1,7 million d'euros à la société Mérieux Université, qu'elle détient à hauteur de 40 % ; les 60 % restants étant détenus par l'Institut Mérieux (40 %) et Mérieux NutriSciences (20 %). À l'inverse, elle a versé 3,9 millions d'euros à Mérieux Université au titre d'honoraires de formation.

Note 31 Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe n'a identifié aucun événement postérieur à la clôture.

Note 32 Impacts sur les comptes consolidés

Le Groupe a retraité les comptes comparatifs au titre d'une part de l'application rétrospective en 2019 de la norme IFRS 16 sur les comptes de location (cf. notes 2 et 6.2) et d'autre part des ajustements liés à la détermination du bilan d'acquisition des sociétés acquises en 2018 (cf. note 1.1). Conformément à la norme IAS 8, les comptes comparatifs ont été retraités, comme si la norme IFRS 16 avait été appliquée au 1^{er} janvier 2018.

Impact sur le compte de résultat

La mise en place de la norme IFRS 16 a conduit à annuler les loyers liés aux contrats de location retraités, et constater une dotation aux amortissements et des frais financiers.

Impact sur le bilan

La mise en place de la norme IFRS 16 a conduit à constater des actifs au titre des droits d'utilisation, des passifs financiers au titre des obligations locatives, et un impôt différé. Les retraitements négatifs sur la ligne actifs corporels correspondent au reclassement des contrats de crédit-baux, retraités précédemment selon la norme IAS 17, sur la ligne actifs liés aux droits d'utilisation.

Impact sur le tableau de flux de trésorerie

La mise en place de la norme IFRS 16 a conduit principalement à :

- constater en flux de financement les remboursements de la dette financière liés aux obligations locatives ;
- augmenter les dotations aux amortissements retraitées dans les flux d'exploitation ;
- présenter en flux d'exploitation les intérêts versés liés à l'obligation locative.

Impact sur le résultat par action

L'impact étant non significatif, aucune information n'est communiquée.

32.1 Impacts sur les principaux agrégats du compte de résultat consolidé au 31 décembre 2018

En millions d'euros	31/12/2018 publié	Retraitement IFRS 16	31/12/2018 retraité
REVENUS	2 421,3		2 421,3
Coût des ventes	-119,1	0,1	-119,0
MARGE BRUTE	1 302,2	0,1	1 302,3
AUTRES PRODUITS ET CHARGES DE L'ACTIVITÉ	31,2		31,2
Charges commerciales	-480,3	0,4	-479,9
Frais généraux	-165,2	2,0	-163,2
Recherche et développement	-326,9		-326,9
TOTAL FRAIS OPÉRATIONNELS	-972,4	2,4	-970,0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONTRIBUTIF	361,0	2,5	363,5
Amortissements des actifs liés à l'acquisition de BioFire	-17,5		-17,5
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	343,5	2,5	346,0
Autres produits et charges opérationnels non courants	0,2		0,2
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	343,6	2,5	346,1
Coût de l'endettement financier net	-18,5	-2,8	-21,3
Autres produits et charges financiers	-4,5		-4,5
Impôts sur les résultats	-65,2	0,1	-65,1
Entreprises associées	0,2		0,2
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	255,6	-0,2	255,4
Part des minoritaires	-1,1		-1,1
PART DU GROUPE	256,6	-0,2	256,5
Résultat net de base par action	2,18 €		2,18 €
Résultat net dilué par action	2,17 €		2,17 €

32.2 Impacts sur les principaux agrégats du bilan consolidé au 31 décembre 2018

Actif

En millions d'euros	31/12/2018 publié	Retraitement IFRS 16	Ajustement Hybiome	Ajustement Astute	31/12/2018 retraité
Immobilisations incorporelles	507,3		18,8		526,0
Écarts d'acquisition	616,5		-15,6	2,1	603,0
Immobilisations corporelles	807,5	-45,6	-0,5		761,4
Actifs au titre des droits d'utilisation		137,7			137,7
Actifs financiers non courants	71,8		-4,9		66,9
Participations dans les entreprises associées	0,3				0,3
Autres actifs non courants	16,2				16,2
Impôt différé actif	74,3	1,5	1,9	0,7	78,5
ACTIFS NON COURANTS	2 093,9	93,5	-0,3	2,8	2 189,9
Stocks et en-cours	414,9		6,3	-2,4	418,8
Créances clients et actifs liés aux contrats clients	490,0		1,8		491,8
Autres créances d'exploitation	61,7	-0,9	2,6		63,4
Créance d'impôt exigible	39,2				39,2
Créances hors exploitation	9,6		3,3		12,9
Disponibilités et équivalents de trésorerie	280,1		8,2		288,3
ACTIFS COURANTS	1 295,6	-0,9	22,2	-2,4	1 314,4
ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	0,1				0,1
TOTAL ACTIF	3 389,6	92,6	21,9	0,4	3 504,4

Passif

En millions d'euros	31/12/2018 publié	Retraitement IFRS 16	Ajustement Hybiome	Ajustement Astute	31/12/2018 retraité
Capital	12,0				12,0
Primes et Réserves	1 660,6	-1,7	0,5		1 659,5
Résultat de l'exercice	256,6	-0,1			256,5
CAPITAUX PROPRES GROUPE	1 929,3	-1,8	0,5		1 928,0
INTÉRÊTS MINORITAIRES	74,0		0,1		74,0
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	2 003,3	-1,8	0,6		2 002,1
Emprunts & dettes financières long terme	446,8	68,0	10,1		524,9
Impôt différé passif	136,0	0,8	-2,6		134,2
Provisions	47,1				47,1
PASSIFS NON COURANTS	629,9	68,8	7,5		706,1
Emprunts & dettes financières court terme	100,2	28,9			129,1
Provisions	45,0				45,0
Fournisseurs et comptes rattachés	176,9		2,4	0,4	179,7
Autres dettes d'exploitation	345,1	-3,3	10,3		352,2
Dettes d'impôt exigible	33,5				33,5
Dettes hors exploitation	55,8		1,1		56,9
PASSIFS COURANTS	756,4	25,6	13,8	0,4	796,3
PASSIFS RELATIFS À DES ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	0,0				0,0
TOTAL PASSIF	3 389,6	92,6	21,9	0,4	3 504,4

32.3 Impacts sur les principaux agrégats du bilan consolidé au 1^{er} janvier 2018

Actif

En millions d'euros	31/12/2017 publié	Retraitement IFRS 16	01/01/2018
Immobilisations incorporelles	430,7		430,7
Écarts d'acquisition	442,7		442,7
Immobilisations corporelles	711,4	-48,4	663,0
Actifs au titre des droits d'utilisation		133,8	133,8
Actifs financiers non courants	57,9		57,9
Participations dans les entreprises associées	0,1		0,1
Autres actifs non courants	14,1	-0,8	13,3
Impôt différé actif	51,6	1,1	52,7
ACTIFS NON COURANTS	1 708,5	85,7	1 794,2
Stocks et en-cours	380,3		380,3
Créances clients et actifs liés aux contrats clients	460,1		460,1
Autres créances d'exploitation	75,1		75,1
Créance d'impôt exigible	36,1		36,1
Créances hors exploitation	15,7		15,7
Disponibilités et équivalents de trésorerie	312,1		312,1
ACTIFS COURANTS	1 279,4	0,0	1 279,4
ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	2,1		2,1
TOTAL ACTIF	2 990,0	85,7	3 075,7

Passif

En millions d'euros	31/12/2017 publié	Retraitement IFRS 16	01/01/2018
Capital	12,0		12,0
Primes et Réserves	1 487,5	-1,8	1 485,7
Résultat de l'exercice	238,1		238,1
CAPITAUX PROPRES GROUPE	1 737,6	-1,8	1 735,8
INTÉRÊTS MINORITAIRES	-0,9		-0,9
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	1 736,7	-1,8	1 734,9
Emprunts & dettes financières long terme	391,1	71,1	462,2
Impôt différé passif	103,8	0,5	104,3
Provisions	106,7		106,7
PASSIFS NON COURANTS	601,5	71,6	673,1
Emprunts & dettes financières court terme	76,9	17,8	94,7
Provisions	34,1		34,1
Fournisseurs et comptes rattachés	161,3		161,3
Autres dettes d'exploitation	300,7	-1,9	298,8
Dettes d'impôt exigible	24,2		24,2
Dettes hors exploitation	54,6		54,6
PASSIFS COURANTS	651,8	15,9	667,7
PASSIFS RELATIFS À DES ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	0,0	0,0	0,0
TOTAL PASSIF	2 990,0	85,7	3 075,7

32.4 Impacts sur les principaux agrégats du tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2018

En millions d'euros	31/12/2018 publié	Retraitement Hybiome	Retraitement IFRS 16	31/12/2018 retraité
Résultat net de l'ensemble consolidé	255,5		-0,1	255,4
Participations dans les entreprises associées	-0,2		0,0	-0,2
Coût de l'endettement financier net	18,5		2,8	21,3
Autres produits et charges financiers	4,5		0,0	4,5
Charge d'impôt	65,2		-0,1	65,1
Dotation nette aux amortissements d'exploitation - provisions non courantes	157,9		19,1	177,0
Produits et charges non courants et frais et amortissements du prix d'acquisition de BioFire	17,4		0,0	17,4
EBITDA (avant produits et charges non récurrents)	518,8	0,0	21,7	540,5
Élimination des autres charges et produits sans impact sur la trésorerie ou non liés à l'activité	-45,3	0,0	0,0	-45,3
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation ^(a)	-2,8	-6,1	0,5	-8,4
Variation du besoin en fonds de roulement	-1,6	-7,0	0,5	-8,1
Versement d'impôt	-66,5		0,7	-65,8
Coût de l'endettement financier net	-18,5		-2,8	-21,3
FLUX LIÉS À L'ACTIVITÉ	386,9	-7,0	19,7	399,8
CASH FLOW LIBRE	165,5	-7,0	20,1	178,8
FLUX LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-418,2	4,7	0,4	-413,1
FLUX LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	52,7	10,4	-20,1	43,0
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	21,4	8,1	0,0	29,7
TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE	260,4			260,4
Incidence des fluctuations de change sur la trésorerie nette et équivalents de trésorerie	-11,8			-11,8
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	270,0	8,1	0,0	278,2

32.5 Impacts sur les principaux agrégats de la situation financière consolidée au 31 décembre 2018

En millions d'euros	31/12/2018 publié	Retraitement IFRS 16 (note 2.2)	Ajustement Hybiome	31/12/2018 retraité
Disponibilités	231,7		8,2	239,9
Placements de trésorerie	48,4			48,4
Disponibilités et équivalents de trésorerie	280,1	0,0	8,2	288,3
Concours bancaires courants	-10,1			-10,1
TRÉSORERIE NETTE (A)	270,0	0,0	8,2	278,2
DETTES FINANCIÈRES CONFIRMÉES (B)	536,9	96,9	10,0	643,9
dont part à plus de cinq ans	24,3	47,5		71,8
dont part entre 1 an et cinq ans	422,5	30,6		453,1
dont part à moins d'un an	90,1	18,9	10,0	119,0
ENDETTEMENT NET (B) - (A)	266,9	96,9	1,8	365,7

32.6 Impacts sur les principaux agrégats du résultat financier consolidé au 31 décembre 2018

En millions d'euros	31/12/2018 publié	Retraitement IFRS 16 (note 2.2)	31/12/2018 retraité
Frais financiers	-16,9		-16,9
Instruments dérivés de couverture de taux d'intérêts	-2,7		-2,7
Écarts de change	1,1		1,1
Intérêts sur dette de location (IFRS 16)	0,0	-2,8	-2,8
TOTAL	-18,5	-2,8	-21,3

Note 33 Consolidation

bioMérieux est consolidée, par intégration globale, dans la Compagnie Mérieux Alliance (17 rue Bourgelat, 69002-Lyon).

Note 34 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2019

Les variations de périmètre sur l'exercice 2019 sont présentées en note 1.1.

		2019 ^(a)	2018	2017
bioMérieux SA	69280 Marcy l'Étoile - France R.C.S. Lyon B 673 620 399			
AB bioMérieux	Dalvägen 10 169 56 Solna, Stockholm - Suède	100 %	100 %	100 %
ABG STELLA	1105 N Market St Suite 1300 Wilmington, Delaware 19801 - États-Unis	100 %	100 %	100 %
AES Canada Inc.	500 boul. Cartier Ouest, suite 262 H7V 5B7 Laval, QC - Canada	100 %	100 %	100 %
AES Chemunex GmbH	Zeiloch 20 - 76646 Bruschal - Allemagne			100 %
Applied Maths Inc.	11940 Jollyville Road, Suite 115N Austin, Texas 78759 - États-Unis	100 %	100 %	100 %
Applied Maths NV	Keistraat 120 9830 Sint-Martens-Latem Belgique	100 %	100 %	100 %
Astute Medical Inc.	3550 General Atomics Court Building 02/620 San Diego, CA 92121 - États-Unis	100 %	100 %	
Bacterial Barcodes Inc.	425 River Road - Athens - GA 30602 - États-Unis	100 %	100 %	100 %
BioFire Defense Inc.	79 W 4500 S, Suite 14 Salt Lake City, UT 84107 - États-Unis	100 %	100 %	100 %
BioFire Diagnostics Inc.	390 Wakara Way Salt Lake City, Utah 84108 - États-Unis	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Afrique du Sud	1st Floor, 44 on Grand Central, 1 Bond Street cnr Grand Central Boulevard, Midrand 1682 - Afrique du Sud	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Afrique occidentale	Avenue Joseph Blohorn - 08 BP 2634 Abidjan 08 - Côte d'Ivoire	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Algérie	Bois des cars 2 - Lot 11 1er étage - 16302 Dely Ibrahim - Alger - Algérie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Allemagne	Weberstrasse 8 - D 72622 Nürtingen - Allemagne	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Argentine	Edificio Intecons - Arias 3751 3er piso - C1430CRG - Buenos Aires - Argentine	100 %	100 %	100 %

		2019 ^(a)	2018	2017
bioMérieux Asia Pacific Pte Ltd.	11 - Biopolis Way, Helios, Unit #10-05 138667 Singapore	100 %		
bioMérieux Australie	Unit 25B, Parkview Business Centre - 1 Maitland Place Baulkham Hills NSW 2153 - Australie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Autriche	Eduard-Kittenberger-Gasse 95-B, A-1230 Wien - Autriche	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Belgique	Media Square - 18-19 Place des Carabiniers 1030 Bruxelles - Belgique	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Benelux BV	Regus - Amersfoort A1, Databankweg 26, 3821 AL Amersfoort - Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Brésil	Estrada Do Mapuá, 491 Jacarepaguá - CEP 22713 320 Rio de Janeiro - RJ - Brésil	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Canada	7815 boulevard Henri Bourassa - West - H4S 1P7 Saint Laurent (Québec) - Canada	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Chili	Seminario 131 - Providencia - Santiago - Chili	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Chine	19/Floor Billion Plaza 8 Cheung Yue Street - Kowloon - Hong Kong	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Colombie	Carrera 7 N° 127-48 - Oficina 806 - Bogota DC - Colombie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Corée	1 st & 2 nd floor Yoo Sung Building #830-67, Yeoksam-dong, Kangnam ku - Séoul - Corée	100 %	100 %	100 %
bioMérieux CZ	Hvezdova 1716/2b - Praha 4 - 140 78 - République Tchèque	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Danemark	Lautruphøj 1-3, DK-2750, Ballerup - Danemark	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Égypte	Room 2, Unit 23, 2nd Floor, Star Capital Tower A2, Cystars, Heliopolis, Cairo, Egypt	100 %		
bioMérieux Espagne	Manuel Tovar 45 - 47 - 28034 Madrid - Espagne	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Finlande	Tekniikantie 14 FI-02150 Espoo - Finlande	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Grèce	Papanikoli 70 - 15232 Halandri - Athens - Grèce	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Hong Kong Investment	19/Floor Billion Plaza 8 Cheung Yue Street - Kowloon - Hong Kong	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Hongrie	Vaci ut 175 - 1138 Budapest - Hongrie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Inc.	100 Rodolphe Street - Durham NC 27712 - États-Unis	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Inde	A-32, MohanCo-operative Ind. Estate - New Delhi 110 044 - Inde	100 %	100 %	100 %
bioMérieux International SAS (anciennement Stella SAS)	69280 Marcy l'Étoile - France			100 %
bioMérieux Italie	Bagno a Ripoli, Via di Campigliano, 58- 50012 Ponte a Ema - Firenze - Italia	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Japon Ltd (anciennement Sysmex bioMérieux)	Akasaka Tameike Tower 2F, 2-17-7, Akasaka, Minato-ku, Tokyo	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Kenya	Delta Office Suites, Land Reference No. 4393/27, Waiyaki Way, P. O. Box 30333 - 00100 - G.P.O Nairobi - Kenya	100 %	100 %	
bioMérieux Malaisie	A-15-13A Tower A, Menara Prima Avenue, Jalan PJU 1/39, Dataran Prima 47301 Petaling Jaya, Selangor darul Ehsan - Malaisie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Mexique	Chihuahua 88, col. Progreso - Mexico 01080, DF - Mexique	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Moyen-Orient	DHCC Al Baker Building 26 - Office 107 - P.O. Box 505 201 Dubai - Émirats Arabes Unis	100 %	100 %	100 %

		2019 ^(a)	2018	2017
bioMérieux Norvège	Nydalsveien 28 P.B. 4814 Nydalen - N-0484 Oslo - Norvège	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Philippines	1004, 20 th Drive Corporate Center, McKinley Business Park, Bonifacio Global City, Taguig City PHILIPPINES ZIP CODE 1634	100 %		
bioMérieux Pologne	ul. Gen. J. Zajączka 9 - 01-518 Warszawa - Pologne	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Portugal	Av. 25 de Abril de 1974, N°23-3° - 2795-197 LINDA A VELHA Portugal	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Royaume-Uni	Grafton Way, Basingstoke Hampshire RG 22 6HY - Royaume-Uni	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Russie	1 st Nagatinskiy proezd, 10, str.1.business center « Newton Plaza » - Moscow 115 533 - Russie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux (Shanghai) Biotech Co. Ltd (anciennement Meikang)	N° 4633 Pusan Road, Kangqiao Industrial Park - Pudong New District - Shanghai - 201315 - Chine	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Shanghai Company Ltd.	N° 4633 Pusan Road, Kangqiao Industrial Park - Pudong New District - Shanghai - 201315 - Chine	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Singapour	11 - Biopolis Way - Helios - Unit # 10-04 - 138667 - Singapour	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Suède	Hantverksgvagen 15 - 43633 Askim - Suède	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Suzhou Biotech Co. Ltd	Jiangsu Suzhou New District County Township Hong Xi Rd Village No.148.	100 %		
bioMérieux SRB doo	Belgrade Office Park, Djordja Stanojevic 12/III, Nouveau Belgrade, 11070 Belgrade - Serbie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Suisse	51 Avenue Blanc - Case Postale 2150 - 1202 Genève - Suisse	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Thaïlande	3195/9 Vibulthani Tower, 4th floor - Rama IV Road - Klongton - Klongtoey - Bangkok 10110 Thaïlande	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Turquie	Isiklar Cad. NO 29, Atasehir - 34750 istanbul - Turquie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Vietnam	loor 10, Vinaconex Tower, 34 Lang Ha, Lang Ha ward, Dong Da District, Hanoi - Vietnam	100 %	100 %	100 %
BTF Pty Limited	PO Box 599 - North Ryde BC - NSW Australia 1670 - Australie	100 %	100 %	100 %
Cambridge Biotech	365 Plantation Street One Biotech Park Worcester, MA 01605 – États-Unis	100 %	100 %	100 %
Huilai	Room 8738, Building 1, No. 1758, Luchaogang Road, Nanhui New Town, Pudong New District - Chine	100 %	100 %	
Hyglos Invest GmbH	Am Neuland 3 - 82347 Bernried am Starnberger See - Allemagne	100 %	100 %	100 %
Hyglos GmbH	Am Neuland 3 - 82347 Bernried am Starnberger See - Allemagne	100 %	100 %	100 %
Invisible Sentinel	3711 Market St., Ste. 910 Philadelphia, PA 19104 United States	100 %		
Mérieux Université	113 Route de Paris - 69160 Tassin-La-Demi-Lune - France	40 %	40 %	40 %
Quercus Scientific NV	Keistraat 120 9830 Sint-Martens- Latem Belgique	100 %	100 %	100 %
RAS Lifesciences	Plot N° 13, 4-7-18/13/2, Raghavendra Nagar, Nacharam, Hyderabad - 500 076 - Inde	100 %	100 %	70 %

		2019 ^(a)	2018	2017
SSC Europe	ul. Gen. J. Zajączka 9 - 01-518 Warszawa - Pologne	100 %	100 %	100 %
Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co Ltd	Building 4, No. 8, Jinfeng Road, Suzhou High-tech Zone - Chine	67 %	54 %	
Yan Set Invest Development	19/F Billion Plaza, 8 Cheung Yue Street Cheung Sha Wan Kowloon - Hong-Kong	100 %	100 %	100 %

(a) Le pourcentage de contrôle est identique au pourcentage d'intérêt, sauf dans le cas de Hyglos Invest GmbH, dont le pourcentage d'intérêt est de 75 %.

6.1.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société bioMérieux,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société bioMérieux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « 2. Principes comptables généraux » et « 6.2. Actifs au titre des droits d'utilisation (côté preneur) » de l'annexe aux comptes consolidés relatives à l'application au 1er janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location », dont les impacts sont présentés dans la note « 32. Impacts sur les comptes consolidés ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Acquisitions d'Invisible Sentinel Inc. et de Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd

Risque identifié	Notre réponse
Comme décrit dans la note 1.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe a acquis le 6 février 2019, 100 % des parts de la société Invisible Sentinel Inc. pour un montant de M€ 66,4 en numéraire. La société Invisible Sentinel Inc. a été consolidée par intégration globale à compter de sa date de prise de contrôle, donnant essentiellement lieu à la reconnaissance de technologies nettes d'impôts différés passifs pour M€ 5,6, d'une relation client nette d'impôts différés passifs pour M€ 8,6, d'actifs d'impôts différés pour M€ 6,2 et d'un goodwill de M€ 45,3. Comme décrit dans la note 1.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, en juin 2019, le groupe a pris une participation complémentaire de 12,52 % dans le capital de la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd pour un montant de M€ 23,7 via l'exercice d'une partie du put existant sur les intérêts minoritaires. Le groupe détient désormais 67 % de la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd. La dette de put a été réduite de M€ 15,2 en contrepartie des capitaux propres – part du groupe. Lors d'une acquisition, le groupe applique les principes de comptabilisation prévus par la norme IFRS 3 révisée, décrits dans la note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons considéré que la comptabilisation et la présentation de ces opérations était un point clé de l'audit compte tenu du caractère significatif de ces acquisitions, ainsi que du jugement nécessaire dans les évaluations réalisées, en particulier l'estimation de la juste valeur des actifs corporels et incorporels et l'évaluation des passifs.	Nos travaux ont notamment consisté à : - examiner les éléments juridiques relatifs à ces acquisitions, la prise en compte des principales clauses contractuelles, dans la détermination du traitement comptable des transactions ; - apprécier l'application des dispositions de la norme IFRS 3 révisée, et les modalités de mise en œuvre de cette norme (notamment la détermination du prix d'acquisition, l'identification des actifs et passifs, et l'évaluation de l'écart d'acquisition en résultant) ; - examiner la juste valeur des passifs financiers, y compris les données sous-tendant la détermination des taux d'actualisation retenus et les formules de calcul utilisées en comparaison avec les dispositions contractuelles ; - analyser le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés relatives à cette acquisition.

Evaluation des écarts d'acquisition

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, les écarts d'acquisition s'élèvent à M€ 652,5 et représentent 17,3 % du bilan du groupe.

Comme décrit dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés, à la date d'acquisition, les écarts d'acquisition sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie (UGT) en fonction des synergies attendues pour le groupe. Le groupe procède, à chaque clôture, à des tests de dépréciation systématiques des UGT et évalue également s'il existe des indices de perte de valeur.

Les tests de dépréciation conduisent à déterminer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un regroupement d'UGT, qui est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. En pratique, la valeur d'utilité retenue est en général déterminée à partir de projections actualisées des flux futurs de trésorerie d'exploitation sur une durée de cinq ans, issus du plan d'affaires le plus récent, et d'une valeur terminale.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du fait que la valeur recouvrable des écarts d'acquisition repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des taux de marge opérationnelle, des taux de croissance retenus pour les projections de flux de trésorerie et des taux d'actualisation qui leur sont appliqués.

Notre réponse

Nous avons inclus des spécialistes en évaluation dans l'équipe d'audit afin d'examiner les tests de dépréciation réalisés par la direction et nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier les principes et les méthodes de détermination des indices de pertes de valeur et de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition ;
- analyser, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini) ;
- prendre connaissance des perspectives commerciales des entités juridiques ou des gammes présentant un indice de perte de valeur, au moyen d'entretiens avec la direction et comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes aux réalisations effectives correspondantes ;
- par sondages, rapprocher de la comptabilité les données utilisées pour réaliser les tests de dépréciation et tester l'exactitude des calculs arithmétiques des évaluations retenues par le groupe.

Evaluation des engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies

Risque identifié

Le groupe constitue des provisions destinées à couvrir les engagements de retraite à prestations définies et les autres avantages à long terme principalement aux Etats-Unis et en France.

Au 31 décembre 2019, le groupe a comptabilisé un passif net de M€ 57,8 au titre de ces engagements dont M€ 41,5 au titre des engagements de retraite. Le montant des engagements de retraite correspond à la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies pour un montant de M€ 268,1 et la juste valeur des actifs détenus au travers de fonds pour un montant de M€ 226,6.

Le calcul de ces engagements est réalisé selon la méthode des « unités de crédit projetées » et tient compte d'hypothèses actuarielles, notamment de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de rotation du personnel et de taux de mortalité, comme cela est décrit dans la note 15.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies comme un point clé de l'audit dans la mesure où la détermination de ces hypothèses est fonction de jugements de la direction et une modification de ces hypothèses est susceptible de faire varier de façon sensible le montant du passif net.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des avantages au personnel postérieurs à l'emploi mis en œuvre par la direction.

Avec l'assistance de nos spécialistes en actuariat, nous avons examiné les hypothèses clés retenues par la direction et les informations utilisées par les actuaires mandatés par la direction pour l'évaluation des engagements de retraite et cela plus particulièrement aux Etats-Unis et en France.

Nous avons effectué :

- un examen des principales hypothèses actuarielles utilisées ;
- des tests par échantillonnages sur les données salariés utilisées pour effectuer l'évaluation des engagements ;
- une réconciliation de la juste valeur des actifs détenus au travers de fonds avec des confirmations externes ;
- un examen de la méthode de calcul ;
- des contrôles de cohérence sur le poids du coût des services rendus, la charge d'intérêt compte tenu des hypothèses de taux d'actualisation, le rendement des actifs financiers, les impacts résultat et les capitaux propres.

Nous avons analysé le caractère approprié du niveau d'informations fourni dans l'annexe aux comptes consolidés et en particulier la correcte évaluation de la sensibilité de la valeur de l'engagement à une variation des taux d'actualisation notamment.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société bioMérieux par votre assemblée générale du 30 mai 2017 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 mai 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet GRANT THORNTON était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la huitième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce

qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 28 février 2020

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Françoise Mechin

ERNST & YOUNG et Autres

Nicolas Perlier

6.2 Comptes sociaux

6.2.1 Comptes sociaux de bioMérieux SA pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2019

Bilan

Actif

En millions d'euros	Notes	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Actif immobilisé			
• Immobilisations incorporelles	3.1	182,4	191,7
• Immobilisations corporelles	3.2	270,8	247,8
• Participations & créances rattachées	3.3	748,3	731,4
• Autres immobilisations financières	3.3	11,1	10,3
TOTAL		1 212,7	1 181,2
Actif circulant			
• Stocks et en-cours	4	149,5	161,5
• Clients et comptes rattachés	5	387,0	360,4
• Autres créances d'exploitation	5	34,3	32,8
• Créances hors exploitation		20,1	31,1
• Disponibilités & cash pooling	6	219,1	225,8
TOTAL		810,0	811,6
Charges à répartir sur plusieurs exercices		0,4	0,6
Prime de remboursement des obligations		0,3	0,6
Écart de conversion actif	7	2,4	4,3
TOTAL ACTIF		2 025,7	1 998,3

Passif

En millions d'euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres			
• Capital		12,0	12,0
• Primes		63,5	63,5
• Réserves		877,7	843,9
• Provisions réglementées et subventions		60,4	60,0
• Résultat de l'exercice		119,6	75,1
TOTAL	8	1 133,2	1 054,5
Provisions	9	52,1	63,1
Dettes			
• Emprunts et dettes financières	10	493,2	548,9
• Fournisseurs et comptes rattachés	11	168,7	163,9
• Autres dettes d'exploitation	11	142,6	144,4
• Dettes hors exploitation		35,6	22,8
TOTAL		840,1	880,0
Écart de conversion passif	7	0,2	0,7
TOTAL PASSIF		2 025,7	1 998,3

Compte de résultat

En millions d'euros	2019	2018
Ventes marchandises et produits finis	1 046,2	1 008,1
Produits activités annexes	212,0	180,6
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 258,2	1 188,8
Production stockée (encours + produits finis)	-3,7	-2,8
Production immobilisée	11,2	7,8
PRODUCTION ACTIVITÉ	1 265,7	1 193,8
Achats	-441,6	-445,9
Variations stocks M.P./instruments	-7,8	16,5
Services extérieurs	-322,0	-275,5
VALEUR AJOUTÉE	494,3	488,9
Impôts, taxes et assimilés	-20,6	-21,6
Salaires et charges	-309,7	-313,5
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	164,0	153,9
Amortissements et provisions	-62,5	-50,7
Autres produits et charges d'exploitation	-44,0	-44,9
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	57,5	58,2
Charges et produits financiers	-1,7	-4,2
Produits et charges des participations	38,5	16,8
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	94,2	70,8
Résultat exceptionnel	26,4	3,7
Impôt sur les bénéfices	-1,1	0,6
RÉSULTAT NET	119,6	75,1
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	1,01	0,64

Le résultat par action (résultat de base) est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période correspondante (déduction faite des actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de plans d'actions gratuites et des actions d'autocontrôle détenues à des fins de régularisation du cours de Bourse).

Le résultat dilué par action est obtenu à partir du nombre d'actions défini dans le résultat de base et augmenté du nombre moyen pondéré d'actions potentielles à émettre et qui auraient un effet dilutif sur le résultat. Il s'établit à 1,01 pour l'année 2019 et 0,63 pour 2018.

6.2.2 Notes annexes

Note 1	Principes comptables généraux	243	Note 11	Fournisseurs et dettes d'exploitation	260
Note 2	Événements significatifs de l'exercice	243	Note 12	Charges à payer et produits à recevoir	261
Note 3	Immobilisations	244	Note 13	Chiffre d'affaires	261
Note 4	Stocks	252	Note 14	Frais de recherche et développement	262
Note 5	Clients et créances d'exploitation	252	Note 15	Charges et avantages du personnel	262
Note 6	Disponibilités	253	Note 16	Frais financiers nets	263
Note 7	Écarts de conversion	254	Note 17	Résultat exceptionnel	264
Note 8	Capitaux propres et plans d'attribution gratuite d'actions	255	Note 18	Impôt sur les sociétés	264
Note 9	Provisions pour risques et charges	257	Note 19	Instruments de couverture	266
Note 10	Endettement net	258	Note 20	Engagements hors bilan	268
			Note 21	Parties liées	269

Note 1 Principes comptables généraux

Les comptes sont établis conformément aux règlements n° 2015-06 et n° 2016-07 de l'Autorité des normes comptables.

La Société établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels des filiales sont intégrés globalement lorsque bioMérieux en

détient le contrôle effectif, et par mise en équivalence lorsque la Société a une influence notable.

La Société entre dans le périmètre de consolidation par intégration globale de la Compagnie Mérieux Alliance (17 rue Bourgelat, 69002-Lyon).

Note 2 Événements significatifs de l'exercice

2.1 Évolution du portefeuille de titres

En 2019, bioMérieux SA a souscrit au capital de plusieurs filiales pour un montant total de 74,5 millions d'euros, parmi lesquelles :

- l'augmentation de capital de bioMérieux Chine pour 64,2 millions d'euros (72 millions de dollars) ;
- la libération d'une part du capital de bioMérieux Suzhou Biotech Co. Ltd pour 7 millions d'euros (54,5 millions de Yuan chinois) ;
- l'augmentation de capital de bioMérieux Argentine pour 2,9 millions d'euros (142,6 millions de pesos argentins).

La filiale bioMérieux Hong Kong Investment a par ailleurs procédé à une réduction de son capital en réduisant le nominal de ses actions, diminuant la valeur des titres détenus par bioMérieux SA de 6 millions d'euros.

Enfin, l'intégralité des titres Quanterix valorisés historiquement pour 17,9 millions d'euros, a été cédée pour 48,4 millions d'euros en 2019, dégageant ainsi une plus-value de cession de 30,5 millions d'euros inscrite en résultat exceptionnel.

2.2 Financement des filiales

En 2019, bioMérieux SA a soutenu le financement de la croissance et de la constitution de ses filiales en accordant des prêts à bioMérieux Afrique du Sud et bioMérieux Égypte pour des montants de respectivement 6,3 millions d'euros et 1 million d'euros.

Le prêt accordé à bioMérieux Inc. en 2014 pour financer l'acquisition de BioFire a par ailleurs été remboursé à hauteur de 49,2 millions d'euros au cours de l'exercice.

2.3 Plan d'actionnariat salarié

En 2019, la Société a lancé un plan d'actionnariat salarié ouvert à tous les salariés du Groupe. Les salariés ont bénéficié d'un prix de souscription des actions à 52,22 euros décoté de 30 % par rapport au prix de référence (74,60 euros) et d'un abondement de 100 % du montant des souscriptions jusqu'à mille euros par salarié. Les salariés ont souscrit à 320 841 actions (dont 173 045 actions par les salariés français), et la Société a livré 402 168 actions (dont 214 229 actions pour les salariés français) en prenant en compte la décote et l'abondement. Le coût du plan constaté en résultat d'exploitation s'élève à 7,4 millions d'euros. Le coût du plan pour les salariés des autres sociétés du Groupe a été totalement refacturé aux filiales et n'a pas d'impact sur le résultat d'exploitation.

2.4 Événements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture.

Note 3 Immobilisations

3.1 Immobilisations incorporelles

3.1.1 Principes comptables

En application du règlement ANC n° 2015-06, les malis techniques issus des opérations de fusions ont été affectés en janvier 2016 à des comptes d'immobilisations incorporelles spécifiques et relatifs aux fonds de commerce tel que les fonds commerciaux, la technologie et les relations clients.

Les fonds de commerce historiques et les actifs issus de l'affectation des malis techniques de fusion ne constituent pas des éléments individuels autonomes pouvant générer leurs propres flux de trésorerie. Ils sont intrinsèquement attachés aux usines, à l'effort de R&D qui soutient la gamme acquise, à la technologie, aux forces commerciales qui contribuent à distribuer les gammes de produits à travers l'ensemble des canaux de distribution du Groupe.

Les fonds de commerce sont donc regroupés avec les autres actifs de la gamme technologique à laquelle ils sont rattachés afin de constituer un ensemble homogène et autonome. En pratique les tests conduisent à regrouper les actifs servant les mêmes typologies de clients (laboratoires de microbiologie industriels) ou de problématique santé (pathologie/détection de pathogènes : microbiologie, biologie moléculaire, ou immunoessais). Un test de dépréciation systématique est réalisé à partir des groupes d'actifs proches des regroupements identifiés au niveau du Groupe (UGT),

lorsque leur analyse a mis en évidence leur fongibilité (suivi et gestion groupée des fonds de commerce par gamme technologique et typologie de clients).

À la clôture de chaque exercice, la valeur nette des groupes d'actifs ainsi identifiés est comparée à la valeur actuelle des actifs déterminée à partir des flux nets de trésorerie actualisés générés par ces actifs (dont les fonds de commerce). Une dépréciation est enregistrée si une perte de valeur est constatée.

Les immobilisations incorporelles incluent également des logiciels informatiques acquis ou développés en interne, amortis sur 3 à 10 ans selon leur durée probable d'utilisation, et des brevets et licences amortis sur les durées contractuelles ou légales d'utilisation. En pratique, cela conduit à appliquer principalement une durée de 5 ans. Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Enfin, les immobilisations incorporelles acquises moyennant le paiement de redevances indexées sont évaluées lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise en fonction d'une estimation des redevances qui seront versées pendant la période contractuelle. Cette estimation est ensuite ajustée en fonction des redevances effectivement versées.

3.1.2 Évolution

Composition En millions d'euros	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2018
Frais R&D	17,2	16,7	0,5	1,1
Logiciels	89,7	71,2	18,5	18,6
Fonds de commerce et fonds commerciaux	142,4 ^(a)	3,9	138,5	142,4
Immobilisations en cours	3,2		3,2	13,1
Autres	57,5 ^(b)	35,8 ^(c)	21,7	16,5
TOTAL	309,9	127,6	182,4	191,7

(a) Dont fonds commerciaux liés à l'affectation des malis de fusion : 130,4 millions d'euros.

(b) Dont technologies et relations clients suite à l'affectation des malis de fusion : 35,7 millions d'euros et droits de distribution de Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd : 7,5 millions d'euros.

(c) Dont amortissements des technologies et relations clients liées à l'affectation des malis de fusion : 21,8 millions d'euros.

Variations <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette
31 DÉCEMBRE 2018	309,2	117,5	191,7
Acquisitions/Augmentations	7,0	14,4	-7,5
Cessions/Diminutions	-6,1	-4,3	-1,9
31 DÉCEMBRE 2019	310,0	127,6	182,4

L'augmentation des immobilisations incorporelles en valeur brute sur l'exercice correspond principalement à l'acquisition de logiciels et à des frais de développement de solutions informatiques pour 6,7 millions d'euros (principalement coûts externes).

La diminution des immobilisations incorporelles en valeur brute sur l'exercice correspond principalement aux mises au rebut de licences non exploitées pour 3,8 millions d'euros et aux cessions de logiciels et frais de développement de solutions informatiques pour 2,3 millions d'euros.

L'accroissement des amortissements et dépréciations de l'exercice résulte des amortissements des logiciels pour 7,6 millions d'euros, des dépréciations de fonds de commerce pour 3,9 millions d'euros, des amortissements des malis de fusion pour 2,3 millions d'euros, et des amortissements ou dépréciations des frais de recherche et développement antérieurement activés par la société AES Chemunex pour 0,5 million d'euros. La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 5 ans.

Les malis techniques sont ventilés et affectés comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
AES Chemunex			
Fonds commerciaux	111,0		111,0
Technologie	12,5	7,9	4,6
Relation clients	5,4	2,6	2,8
TOTAL	128,9	10,5	118,4
Argène			
Fonds commerciaux	19,4		19,4
Technologie	12,8	7,6	5,2
TOTAL	32,2	7,6	24,6
CEERAM			
Technologie	2,4	1,1	1,3
TOTAL	2,4	1,1	1,3
Advencis			
Technologie	2,6	2,6	
TOTAL	2,6	2,6	
TOTAL	166,1	21,8	144,3

3.2 Immobilisations corporelles

3.2.1 Principes comptables

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication.

Conformément au règlement sur les actifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, des composants sont comptabilisés et amortis distinctement dès lors qu'ils ont un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale.

Les seules immobilisations corporelles concernées par cette approche sont les constructions.

Ainsi, pour les immeubles, les durées d'amortissement sont adaptées à chaque groupe de composants :

Durées d'amortissements	Comptable	Fiscale
Gros œuvre	30 à 40 ans	Linéaire 30 ans
Second œuvre et installations	10 à 20 ans	Linéaire 15 ans

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation retenues sont :

Durées d'amortissements	Comptable	Fiscale
Matériels et outillages	3 à 10 ans	Dégressif 5 à 10 ans
Instruments *	3 à 10 ans	Dégressif 3 à 5 ans

* Instruments placés ou utilisés en interne.

Lorsque des événements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener les actifs à leur valeur de réalisation.

Les instruments immobilisés sont, pour la plus grande partie, installés chez des tiers.

3.2.2 Évolution

Composition En millions d'euros	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2018
Terrains et agencements	17,8	1,0	16,8	17,9
Constructions	275,9	165,5	110,4	98,8
Matériels et outillages	216,1	160,2	55,9	58,1
Instruments immobilisés	53,0	31,2	21,8	16,3
Autres immobilisations	50,6	37,4	13,2	11,1
Immobilisations en-cours	52,7		52,7	45,6
TOTAL	666,1	395,3	270,8	247,8

Variations En millions d'euros	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette
31 DÉCEMBRE 2018	625,5	377,7	247,8
Acquisitions/Augmentations	59,3	36,1	23,2
Cessions/Diminutions	-18,7	-18,5	-0,2
31 DÉCEMBRE 2019	666,1	395,3	270,8

Les principaux investissements de l'exercice correspondent à la construction, aux aménagements et aux équipements du Campus de

Craponne pour un montant de 11,5 millions d'euros, et du Campus de Marcy pour un montant de 6 millions d'euros.

3.3 Immobilisations financières

3.3.1 Principes comptables

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est constatée dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur est estimée dans un premier temps en prenant en compte les actifs nets comptables de la filiale à la date d'arrêt. Ceux-ci peuvent être corrigés de la valeur des actifs identifiables non comptabilisés (notamment immobiliers ou technologiques). Selon le contexte économique et financier de la filiale, la valeur d'utilité peut également être estimée en prenant en compte le chiffre d'affaires, les dettes financières et les éventuels actifs technologiques et immobiliers associés. Enfin, compte tenu de la spécificité de certaines participations, l'évaluation de la valeur d'utilité peut dans certains cas être réalisée en estimant la valeur de l'entreprise sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés, ou en se basant sur des données financières observables de marché.

Les participations minoritaires détenues dans des sociétés non cotées sont valorisées selon une méthode multicritères faisant intervenir les perspectives économiques, la situation nette de la participation ou la valorisation retenue sur la base d'investissements récents dans ces participations.

Les autres titres immobilisés font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. En particulier, la valeur de marché des titres cotés correspond au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Les autres immobilisations financières comprennent les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité avec une société d'investissement, destiné spécifiquement à la régulation de son cours de Bourse. Les actions achetées sont évaluées au cours de Bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

3.3.2 Évolution

Composition <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2018
Titres de participation	779,4	98,1	681,3	621,0
Autres titres immobilisés	20,6	11,5	9,1	8,3
Créances rattachées	67,0		67,0	110,4
Autres	2,0		2,0	2,0
TOTAL	869,0	109,6	759,4	741,7

Variations <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette
31 DÉCEMBRE 2018	847,5	105,8	741,7
Acquisitions/Augmentations	102,1	4,7	97,3
Cessions/Diminutions	-80,5	-0,9	-79,6
31 DÉCEMBRE 2019	869,0	109,6	759,4

Acquisitions et augmentations des titres et créances rattachés aux filiales

Sur l'exercice 2019, bioMérieux SA a souscrit aux augmentations de capital de plusieurs filiales : bioMérieux Chine pour 64,2 millions d'euros (72 millions de dollars), bioMérieux Argentine pour 2,9 millions d'euros (142,6 millions de pesos argentins) et de bioMérieux Côte d'Ivoire pour 0,2 million d'euros (130 millions de francs CFA).

En avril 2019, la Société a souscrit au capital non libéré de bioMérieux Suzhou Biotech Co. Ltd pour un montant de 20 millions d'euros (150,1 millions de Yuan chinois). Des libérations de capital ont eu lieu sur l'exercice pour 7 millions d'euros. Au 31 décembre 2019, le capital non versé s'élève à 12,7 millions d'euros et des gains de changes ont été dégagés pour 0,3 million d'euros.

La filiale bioMérieux Philippines a été créée sur l'exercice pour un capital souscrit de 0,2 million d'euros.

bioMérieux SA a consenti un prêt de 6,3 millions d'euros (100 millions de rands sud-africain) à bioMérieux Afrique du Sud et deux prêts d'une valeur de 1 million d'euros à bioMérieux Égypte (18,1 millions d'euros de livres égyptiennes).

Cessions et diminutions des titres et des créances rattachées à des filiales

Les diminutions des titres et des créances rattachées au cours de l'exercice 2019 s'expliquent principalement par le remboursement du prêt accordé à la filiale bioMérieux Inc. pour un montant de 49,2 millions d'euros (67,1 millions de dollars). À fin décembre 2019, le

solde de ce prêt s'élève à 48,2 millions d'euros (67,1 millions de dollars).

La filiale HK Investment a procédé à une réduction de son capital en réduisant le nominal, diminuant la valeur des titres chez bioMérieux SA de 6 millions d'euros (68,1 millions Hong Kong dollars).

En décembre 2019, la société ABG Stella a été absorbée par bioMérieux Inc. sans impact sur la valorisation des titres.

bioMérieux Allemagne a remboursé le solde de son prêt pour un montant de 1,6 million d'euros.

Mouvements des investissements

La Société a acheté des obligations convertibles en actions pour un montant de 0,7 million d'euros (0,8 million de dollars), a participé à une souscription au fonds Qvella pour un montant de 0,3 million d'euros et a souscrit à l'augmentation de capital de la société Lumed Inc. pour 0,3 million d'euros (0,5 million de dollars canadiens).

La Société a cédé l'intégralité des titres Quanterix (cf. note 2.1).

Amortissements et dépréciations

L'augmentation des dépréciations des immobilisations financières correspond principalement aux dépréciations comptabilisées sur les titres des filiales de distribution bioMérieux.

3.3.3 Tableau des filiales et participations

Voir tableau ci-après.

		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de détention	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés	Chiffre d'affaires total du dernier exercice	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
	Devises en millions	Devises en millions	Devises en millions	En %	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	Devises en millions	Devises en millions	En millions d'euros	
A - Filiales (jusqu'à 50 % du capital détenu par bioMérieux)											
AB bioMérieux	SEK	0,2	84,9	100,0 %	74,2	8,1	0,0	0,0	20,5	3,0	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Afrique Occidentale	CFA	180,0	289,8	100,0 %	0,3	0,3	0,0	0,0	119,5	0,0	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Allemagne	EUR	3,5	18,0	100,0 %	3,8	3,8	14,0	113,0	1,2	0,0	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Algérie	DZD	58,0	57,8	100,0 %	0,6	0,6	0,0	26,2	22,4	0,0	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Argentine	ARS	15,4	312,7	99,1 %	8,3	4,8	0,0	814,7	108,2	0,0	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Asie Pacifique PTE Ltd	SGD	0,0	0,0	100,0 %	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Filiale créée en 2019
bioMérieux Autriche	EUR	0,1	1,5	100,0 %	0,1	0,1	0,0	17,5	0,9	0,8	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Colombie	COP	0,5	25,4	100,0 %	2,2	2,2	0,0	78,3	3,9	0,0	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Brésil	BRL	136,8	-91,8	100,0 %	49,7	23,5	0,0	164,1	-3,4	0,0	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Belgique	EUR	0,3	2,5	100,0 %	0,3	0,3	0,0	29,4	1,2	1,5	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Benelux BV	EUR	0,0	8,7	100,0 %	0,1	0,1	0,0	111,1	1,3	1,0	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Chili	CLP	1 686,6	5 252,0	100,0 %	3,1	3,1	0,0	18 722,4	600,0	0,0	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Chine	HKD	971,6	156,9	100,0 %	112,4	112,4	2,8	255,8	13,8	0,0	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Corée	KRW	1 000,0	10 731,3	100,0 %	0,7	0,7	0,0	52 862,6	661,4	0,0	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Danemark	DKK	0,5	7,9	100,0 %	0,5	0,5	0,0	65,0	2,6	0,4	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Espagne	EUR	0,2	34,0	100,0 %	0,6	0,6	2,1	89,1	3,4	0,0	01/01/2019-31/12/19

		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de détention	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés	Chiffre d'affaires total du dernier exercice	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
		Devises en millions	Devises en millions	En %	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	Devises en millions	Devises en millions	En millions d'euros	
bioMérieux Égypte	EGP	0,2	0,7	100,0 %	0,0	0,0	1,0	33,9	0,7	0,0	Filiale créée en 2019
bioMérieux Finlande	EUR	0,0	0,6	100,0 %	0,1	0,1	0,0	7,6	0,3	0,3	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Grèce	EUR	2,0	3,9	100,0 %	4,1	4,1	0,0	15,0	0,9	1,5	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Hongrie	HUF	3,0	234,6	100,0 %	0,0	0,0	0,3	1 709,3	79,5	0,5	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux HK Investment Ltd	HKD	0,7	2,7	100,0 %	0,1	0,1	0,0	0,0	0,9	1,1	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Inde	INR	66,0	1 377,0	99,9 %	2,9	2,9	0,0	5 341,3	74,0	0,0	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Inc.	USD	0,0	1 214,6	100,0 %	397,5	397,5	49,8	1 023,5	161,3	0,0	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Italie	EUR	9,0	26,0	100,0 %	12,8	12,8	0,0	130,8	8,1	15,0	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Japon	JPY	0,5	0,6	100,0 %	15,4	15,4	0,0	6,3	0,1	0,0	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Kenya	KES	18,3	9,4	100,0 %	0,2	0,2	0,0	0,0	8,6	0,0	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Malaisie	MYR	0,1	0,2	100,0 %	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Moyen Orient	AED	0,1	1,5	100,0 %	0,0	0,0	0,7	0,0	0,4	0,0	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Norvège	NOK	2,8	3,7	100,0 %	0,3	0,3	0,0	46,7	1,9	0,2	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Philippines	PHP	10,4	0,0	100,0 %	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Filiale créée en 2019
bioMérieux Pologne	PLN	0,4	24,8	100,0 %	1,5	1,5	0,0	104,4	2,8	1,0	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Portugal	EUR	1,6	7,4	100,0 %	2,0	2,0	0,0	17,3	1,1	0,0	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux République Tchèque	CZK	0,2	13,7	100,0 %	0,0	0,0	1,2	886,0	6,6	0,3	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Russie	RUB	55,7	258,0	100,0 %	1,3	1,3	0,0	1 435,2	112,8	0,3	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux South Africa	ZAR	50,0	72,7	100,0 %	5,4	5,4	6,4	380,5	2,9	0,0	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Suède	SEK	0,5	7,7	100,0 %	0,2	0,2	0,0	217,6	3,5	0,2	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Suisse	CHF	0,4	4,4	100,0 %	0,6	0,6	0,0	36,8	2,7	1,5	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Suzhou Biotech Co.Ltd	CNY	54,5	-5,0	100,0 %	7,0	7,0	0,0	0,0	-5,0	0,0	Filiale créée en 2019
bioMérieux Thaïlande	THB	35,0	50,3	100,0 %	0,9	0,9	0,0	547,1	0,0	0,1	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Turquie	TRY	3,3	75,1	100,0 %	2,7	2,7	0,0	131,1	10,4	0,0	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux UK	GBP	0,0	9,4	100,0 %	1,2	1,2	3,6	57,9	4,6	8,1	01/01/2019-31/12/19
bioMérieux Vietnam	VND	6,3	1,2	100,0 %	0,2	0,2	0,0	0,0	1,1	0,1	01/01/2019-31/12/19

		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de détention	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés	Chiffre d'affaires total du dernier exercice	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
	Devises en millions	Devises en millions	En %	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	Devises en millions	Devises en millions	En millions d'euros		
bioMérieux Serbie	RSD	1,2	13,5	100,0 %	0,0	0,0	0,0	0,0	3,4	0,0	01/01/2019- 31/12/19
bioMérieux Singapour	SGD	0,1	4,0	100,0 %	0,1	0,1	2,8	16,7	0,5	0,3	01/01/2019- 31/12/19
AES Canada	CAD	0,0	-0,1	100,0 %	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	01/01/2019- 31/12/19
BTF	AUD	4,1	22,5	100,0 %	13,6	13,6	0,0	31,7	17,0	5,1	01/01/2019- 31/12/19
Quercus Scientific NV	EUR	3,9	4,2	100,0 %	19,9	19,9	0,0	0,0	0,0	0,2	01/01/2019- 31/12/19
Total filiales					747,2	651,3					
B - Participation (5 à 50 % du capital détenu par bioMérieux)											
Banyan Biomarkers Inc.	USD	6,1	0,0	19,3 %	6,4	6,4	0,0	4,8	-4,8	0,0	01/07/2017- 30/06/18
GNEH	EUR	0,0	0,0	18,9 %	4,2	3,2	0,0	0,0	0,0	0,0	Société créée en 2018
Labtech system Ltd	AUD	35,6	-6,0	4,2 %	1,3	1,0	0,0	2,9	-4,4	0,0	01/07/2018- 30/06/19
Lumed Inc.	CAD	0,8	-0,7	16,3 %	0,7	0,7	0,0	0,2	-0,4	0,0	02/17-01/18 Non auditée
Mérieux Université	EUR	1,7	-0,6	40,0 %	1,6	0,4	0,0	5,1	-0,1	0,0	01/01/2018- 31/12/18
Qvella	CAD	54,8	-20,6	5,7 %	6,3	6,3	0,0	0,3	-4,0	0,0	01/01/2017- 31/12/17
Total titres de participation					20,6	18,1					

		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de détention	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés	Chiffre d'affaires total du dernier exercice	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
		Devises en millions	Devises en millions	En %	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	Devises en millions	Devises en millions	En millions d'euros	
C - Autres titres											
Amorçage Technologique Investissement	EUR	32,0	-12,3	2,5 %	0,8	0,8	0,0	0,0	-3,4	0,0	01/01/2018- 31/12/18
Avesthagen	INR	76,1	-1 217,3	3,5 %	1,4	0,0	0,0	0,0	-174,8	0,0	01/04/2018- 31/03/19
Dynavax	USD	1 131,3	-1 068,2	0,0 %	0,7	0,0	0,0	8,2	-158,9	0,0	01/01/2017- 31/12/17
Innovaprep	USD	0,0	0,0	3,5 %	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Société créée en 2018
Knome - Tafkak	USD	31,3	-31,3	0,3 %	7,3	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	01/18-12/18 Non auditée
LyonBiopôle	EUR	1,0	-1,1	0,0 %	0,3	0,0	0,0	1,1	0,0	0,0	01/01/2018- 31/12/18
My Cartis	EUR	29,6	-27,2	1,6 %	1,2	0,0	0,0	0,6	-6,8	0,0	01/01/2018- 31/12/18
Sino French (Innovations) Fund II	EUR	0,0	0,0	1,4 %	5,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Société créée en 2018
Supernova 2	EUR	9,6	-2,6	1,3 %	1,0	1,0	0,0	0,0	-1,7	0,0	01/01/2018- 31/12/18
Théra conseil	EUR	0,5	0,4	0,8 %	0,0	0,0	0,0	5,8	0,1	0,0	01/01/2018- 31/12/18
Total autres titres					18,1	6,9					
TOTAL GÉNÉRAL					785,9	676,3					

Note 4 Stocks

4.1 Principes comptables

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Les stocks de matières premières, consommables et marchandises sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût réel de production.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, en tenant notamment compte du prix de revente, de l'obsolescence, de la péremption, de l'état de conservation, des perspectives de ventes et, pour les pièces détachées, de l'évolution du parc d'instruments correspondant.

4.2 Évolution

Stocks <i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Matières premières	41,9	39,9
En cours de production	28,1	26,9
Produits finis et marchandises	90,1	104,8
TOTAL VALEUR BRUTE	160,1 ^(a)	171,6
Dépréciation	-10,6	-10,1
TOTAL VALEUR NETTE	149,5	161,5

(a) Dont valeur brute des stocks liés à l'instrumentation et pièces détachées afférentes : 19,8 % contre 23,7 % en 2018.

Note 5 Clients et créances d'exploitation

5.1 Principes comptables

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

5.2 Évolution

Clients et comptes rattachés <i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients	395,1	367,4
Dépréciation	-8,1	-7,0
VALEUR NETTE	387,0	360,4

Autres créances d'exploitation <i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Avances et acomptes	8,6	8,5
Charges constatées d'avance	5,6 ^(a)	4,5
Autres créances d'exploitation	20,1 ^(b)	19,8
TOTAL VALEUR BRUTE	34,3	32,8

(a) Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des achats de services extérieurs.

(b) Dont créance de TVA pour 14 millions d'euros.

Échéances des créances clients et des autres créances <i>Valeur nette en millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Clients	387,0	360,4
Créances à moins d'un an	387,0	360,4
Créances à plus d'un an		
Autres créances d'exploitation	34,3	32,8
Créances à moins d'un an	34,2	32,6
Créances à plus d'un an	0,1	0,2

Note 6 Disponibilités

6.1 Principes comptables

Les disponibilités comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements à court terme.

Les mouvements de *cash pooling* sont valorisés au cours moyen du mois. En fin de mois, les comptes de *cash pool* sont réactualisés au

cours de clôture. Cette réactualisation est comptabilisée en contrepartie des charges et des produits financiers en tenant compte des couvertures de change liées à ces positions.

6.2 Évolution

Disponibilités <i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Placements de trésorerie	22,1	53,9
Cash pooling	44,8	43,6
Disponibilités et instruments financiers	152,0	128,3
TOTAL	219,1	225,8

Les placements de trésorerie se composent des éléments suivants :

	31/12/2019	31/12/2018
Libellé	Actions propres	Actions propres
Montant	2,2 millions d'euros	31,3 millions d'euros
Classification	Actions	Actions
Code Isin	FR0010096479	FR0010096479
Libellé	Sicav BNP PARIBAS DEPOSIT	Sicav BNP PARIBAS DEPOSIT
Montant net	14,9 millions d'euros	17,6 millions d'euros
Classification	Monétaire euro	Monétaire euro
Code Isin	FR0011046085	FR0011046085
Libellé	Compte à terme	Compte à terme
Montant	5,0 millions d'euros	5,0 millions d'euros
Classification	Monétaire euro	Monétaire euro
Code Isin		

Parmi les placements à court terme figurent 37 419 actions achetées dans le cadre de la mise en place d'un programme de couverture destiné à garantir le coût des différents plans d'attribution gratuite d'actions.

Note 7 Écarts de conversion

7.1 Principes comptables

En application du règlement ANC 2015-05, les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération établie sur la base d'un cours moyen mensuel. Les différences de changes relatives aux opérations commerciales résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement des opérations et la date de leurs paiements sont comptabilisées dans les rubriques correspondantes du compte de résultat (comptes d'achats et de ventes).

Les créances et dettes libellées en devises sont converties sur la base des taux de change à la clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation ont été inscrites en écarts de conversion actifs ou passifs. Les écarts de conversion actifs sont provisionnés, la charge de la dotation étant comptabilisée dans les

comptes d'achats ou de ventes lorsque la dette ou la créance concerne une opération commerciale.

Lorsque pour les opérations commerciales dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et les gains latents peuvent être considérés comme concourants à une position globale de change, le montant de la dotation pour risque de change est limité à l'excédent des pertes sur les gains. Cette estimation de pertes prend en compte, le cas échéant, le cours de couverture lié aux instruments dérivés associés à ces opérations.

Les écarts de change concernant les flux financiers sont comptabilisés en charges et produits financiers. Les écarts de conversion concernant le *cash pooling* sont reconnus en résultat ainsi que l'instrument de couverture de façon symétrique à l'élément couvert.

7.2 Écarts de conversion actifs

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Sur éléments d'exploitation	1,3	3,3
Sur dettes et créances financières	1,1	1,0
TOTAL	2,4	4,3

7.3 Écarts de conversion passifs

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Sur éléments d'exploitation	0,2	0,7
Sur dettes et créances financières	0,1	0,0
TOTAL	0,3	0,7

Note 8 Capitaux propres et plans d'attribution gratuite d'actions

8.1 Principes comptables

Les subventions d'investissement sont enregistrées dans les capitaux propres. La Société a choisi d'échelonner sur plusieurs exercices une subvention finançant une immobilisation amortissable. La reprise de la subvention d'investissement s'effectue sur la même durée et au même rythme que la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

Plans d'attribution gratuite d'actions

Des actions ont été acquises dans le cadre d'un plan de couverture, sans affectation précise à un plan.

8.2 Évolution des capitaux propres

Au 31 décembre 2019, le capital social, d'un montant de 12 029 370 euros, est composé de 118 361 220 actions, avec 197 362 371 droits de votes dont 79 001 151 actions portent un droit de vote double. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001. Il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, la Société détient :

- 21 697 actions d'autocontrôle dans le cadre du contrat d'animation de son titre délégué à un prestataire externe. Au cours de l'exercice 2019, elle a acheté 486 240 actions propres et en a cédé 491 699 ;
- 37 419 actions d'autocontrôle achetées dans le cadre d'un programme de couverture des différents plans d'attribution gratuite d'actions. Au cours de l'exercice 2019, la Société n'a pas acheté d'actions, mais en a attribué 422 700 et a transmis 82 168 pour le plan d'actionnariat salarié 2019 ;
- au titre du plan d'actionnariat salarié 2019, 320 000 actions ont été acquises et 82 168 ont été transférées du plan d'attribution gratuite d'actions. Ces actions ont toutes été aux livrées aux salariés à un prix préférentiel.

Variation des capitaux propres En millions d'euros	Capital	Primes	Réserves & Report à Nouveau	Provisions réglementées	Subventions	Total
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2018	12,0	63,5	919,0	59,9	0,1	1 054,6
Résultat de l'exercice			119,6			119,6
Distribution de dividendes			-41,3			-41,3
Mouvement des provisions réglementées				0,4		0,4
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019	12,0	63,5	997,3	60,3	0,1	1 133,2

Les plans d'attribution gratuite d'actions sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Nombre d'actions	Date d'ouverture des plans				2019
	2015	2016	2017	2018	
Attribution initiales	53 100	402 300	40 116	169 685	266 189
Attributions annulées	6 600	25 200	1 431	4 275	27 759
Actions remises sur l'exercice 2019	46 500	376 200			
Actions restant à remettre au 31/12/2019		900	38 685	165 410	238 430

Le nombre d'actions pour les plans antérieurs à 2017 a été multiplié par trois suite à la division du nominal décidé par l'Assemblée générale mixte de juin 2017.

Au cours des exercices 2015 à 2019, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution gratuite d'actions soumises à des conditions de présence et éventuellement de performance au profit de certains membres du personnel salarié et mandataires sociaux.

Ces plans prévoient que les actions gratuites ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ou quatre ans.

En outre, l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à l'atteinte d'objectifs basés sur le résultat opérationnel, ou sur l'atteinte d'objectifs spécifiques. La période de conservation

n'est plus obligatoire dès lors que la période d'acquisition est de 2 ans au moins. Pour les bénéficiaires résidant fiscalement à l'étranger, la période de conservation peut être supprimée sous condition que la période d'acquisition soit de 4 ans.

En 2019, après prise en compte des refacturations des actions gratuites, une charge nette de 3 millions d'euros a été constatée en résultat d'exploitation (contre une charge nette de 8,8 millions d'euros l'année précédente).

Compte tenu des 37 419 actions détenues au 31 décembre 2019, la Société devra racheter 406 006 actions supplémentaires pour un montant de 32,2 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2019.

8.3 Évolution des provisions réglementées

Provisions réglementées <i>En millions d'euros</i>	Amortissements dérogatoires	Provisions pour hausse de prix	Total
31 DÉCEMBRE 2018	58,0	1,9	59,9
Dotations	11,7	0,5	12,2
Reprises	-11,5	-0,2	-11,7
31 DÉCEMBRE 2019	58,2	2,2	60,4

Note 9 Provisions pour risques et charges

9.1 Principes comptables

Les provisions pour risques et charges sont établies conformément au « règlement sur les passifs » (CRC 2000-06).

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante.

9.2 Évolution

Provisions En millions d'euros	Autres avantages au personnel ^(a)	Garanties données ^(b)	Autres provisions ^(c)	Total
31 DÉCEMBRE 2018	20,2	0,8	42,1	63,1
Dotations	7,6	0,8	18,0	26,4
Reprises avec objet	-1,5	-0,8	-31,1	-33,5
Reprises sans objet			-3,8	-3,8
Dotations nettes	6,1	0,0	-16,9	-10,9
31 DÉCEMBRE 2019	26,3	0,8	25,2	52,1

(a) La provision pour « Autres avantages au personnel » englobe les indemnités de fin de carrière, les primes d'ancienneté et médailles du travail ainsi que la mutuelle. Les reprises de l'année s'expliquent principalement par un versement de 1 million d'euros au fond de retraite.

(b) Estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement.

(c) Dont provision pour attribution gratuite d'actions de 11,8 millions d'euros, provision retraite pour 3,8 millions d'euros, provisions pour litiges commerciaux de 2,7 millions d'euros, provision pour pertes de change de 2,6 millions d'euros, autres provisions pour charges de 2,6 millions d'euros, et provisions couvrant les pertes à terminaison sur des contrats commerciaux à hauteur de 1,7 million d'euros.

9.3 Provisions pour retraite et avantages assimilés

9.3.1 Principes comptables

Le Groupe applique la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 émise par l'Autorité des normes comptables et retient pour ses comptes statutaires les principes de l'IAS 19 révisée en juin 2011, à l'exception de l'option de reconnaissance des écarts actuariels par capitaux propres.

9.3.2 Évolution

Les engagements de retraite et assimilés sont déterminés par des actuaires en utilisant les hypothèses suivantes :

	Indemnités de fin de carrière		Primes de médailles du travail	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Taux de croissance des salaires	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'actualisation	1,00 %	2,00 %	0,80 %	1,60 %
Mobilité du personnel ^(a)	0 % à 5 %	0 % à 5 %	0 % à 5 %	0 % à 5 %
Duration moyenne	14	13	10	9

(a) Selon l'âge et statut (cadre, non cadre).

La provision pour indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2019 est de 11,5 millions d'euros, contre 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2018. Sur 2019, la Société a procédé à un versement de 1 million d'euros au fond de couverture des indemnités de fin de

carrière. Ce fond de couverture s'élève à 26,4 millions d'euros au 31 décembre 2019.

La provision pour primes de médailles du travail s'élève à 14,8 millions d'euros contre 13,3 millions d'euros au 31 décembre 2018.

9.4 Passifs éventuels

Le litige déclaré concernant l'action collective de patients contre bioMérieux en tant que fabricant de tests de diagnostic de la maladie de Lyme n'a pas donné lieu à une provision pour risque dans les comptes au 31 décembre 2019 car, à ce stade de la procédure, le risque encouru par la Société ne peut être évalué.

Note 10 Endettement net

10.1 Tableau de variation de l'endettement net

Le tableau de variation de l'endettement net explique les variations de l'endettement, c'est-à-dire de l'ensemble des emprunts et dettes financières, quelles que soient leurs échéances, diminué des disponibilités et concours bancaires courants.

Il distingue :

- les flux liés aux opérations ;
- les flux liés aux investissements ;
- les flux relatifs aux fonds propres.

La capacité d'autofinancement de l'exercice correspond à la somme du résultat net, des dotations aux amortissements, des dotations nettes aux provisions (provisions pour dépréciation et provisions pour risques et charges) sous déduction des plus ou moins-values sur cession d'immobilisations.

L'endettement net correspond à la position financière de la Société vis-à-vis des tiers financeurs en dehors des dettes d'exploitation. Cet agrégat est déterminé par la somme des dettes obligataires et bancaires (court, moyen et long termes) et des comptes courants créditeurs, diminuée des disponibilités, des valeurs mobilières de placement et des comptes courants débiteurs.

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net	119,6	75,1
Dotation nette aux amortissements et aux provisions	44,0	60,6
Résultat sur opérations en capital	-30,4 ^(a)	-3,0
Boni/mali de fusion		-1,2
Capacité d'autofinancement	133,3	131,6
Variation des stocks	11,5	-13,7
Augmentation des créances clients	-26,3 ^(b)	-41,3
Variation des dettes fournisseurs et autres BFRE	1,5 ^(c)	17,6
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	-13,2	-37,5
Diminution de la créance nette d'impôt	11,0 ^(d)	19,5
Variation totale du besoin en fonds de roulement	-2,2	-18,0
FLUX LIÉS À L'ACTIVITÉ	131,0	113,7
Investissements	-66,2	-69,0
Produits de cessions d'immobilisations	52,3 ^(e)	8,6
Augmentation de la dette nette fournisseurs d'immobilisations	12,9 ^(f)	2,3
Acquisitions titres de participations, souscriptions augmentations de capital	-82,2 ^(g)	-373,0 ^(h)
Variation nette des avances et prêts aux filiales	43,5 ⁽ⁱ⁾	123,4 ⁽ⁱ⁾
Variation nette des autres immobilisations financières	-0,8	-7,1
FLUX LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-40,7	-314,7
Distribution des dividendes	-41,3	-40,2
Fonds propres	-41,3	-40,2
Variation de l'endettement net (hors influence des fluctuations de change)	49,0	-241,3
Analyse de la variation de l'endettement net		
Endettement net à l'ouverture	323,1	81,7
Endettement net apporté par la fusion		-1,2
Incidence des fluctuations de change		1,3
Variation de l'endettement net :	-49,0	241,3
• Endettement confirmé	15,4	21,8
• Disponibilités et autres concours bancaires courants	-64,3	219,4
ENDETTEMENT NET À LA CLÔTURE	274,1	323,1

(a) Dont plus-value de cession des titres Quanterix -30,5 millions d'euros.

(b) Dont clients Export -17,1 millions d'euros et clients Groupe -8,3 millions d'euros.

(c) Dont dettes fournisseurs +4,8 millions d'euros, autres créances et dettes d'exploitation +0,6 millions d'euros et dettes fiscales et sociales -4,1 millions d'euros.

(d) Dont remboursements obtenus pour le crédit d'impôt recherche +10,5 millions d'euros.

(e) Dont cession des titres Quanterix 48,4 millions d'euros.

(f) Dont capital restant à verser de bioMérieux Suzhou Biotech pour 12,7 millions d'euros.

(g) Dont augmentations de capital des filiales bioMérieux Chine -64 millions d'euros et bioMérieux Argentine -3 millions d'euros, prise de participation dans la filiale bioMérieux Suzhou Biotech -20 millions d'euros et réduction de capital de bioMérieux HK +6 millions d'euros.

(h) Dont augmentations de capital des filiales ABG Stella -342 millions d'euros, bioMérieux Chine -23,5 millions d'euros, bioMérieux Brésil -3 millions d'euros, et valeur d'apport des titres Geneuro à GNEH -4,2 millions d'euros.

(i) Dont remboursements prêt bioMérieux Inc. +49,2 millions d'euros, prêt bioMérieux GmbH +1,6 millions d'euros et nouveaux prêts Afrique du sud -6,2 millions d'euros, et bioMérieux Égypte -1 million d'euros.

(j) Dont remboursements prêt BioFire +72,3 millions d'euros, prêt bioMérieux Inc. +49,2 millions d'euros, prêt bioMérieux GmbH +3,2 millions d'euros et complément de prêt à bioMérieux Inde -1,4 millions d'euros.

10.2 Financement de la dette

bioMérieux SA bénéficie d'un prêt syndiqué d'un montant de 500 millions d'euros suite à la renégociation de janvier 2017. La maturité initiale de ce prêt est le 22 janvier 2022, elle peut être prolongée deux fois pour une durée d'une année supplémentaire. Deux extensions ont été exercées en 2018, reportant la date de maturité en janvier 2024. Cette ligne n'a fait l'objet d'aucun tirage sur l'exercice 2019.

Le crédit syndiqué est assujéti au respect du ratio unique « endettement net du groupe bioMérieux/résultat opérationnel courant avant amortissement et dotation des frais d'acquisition du groupe bioMérieux » qui ne doit pas excéder 3,5. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2019.

bioMérieux SA bénéficie de billets de trésorerie à hauteur de 50 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 35 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Début octobre 2013, bioMérieux SA a procédé au placement auprès d'investisseurs institutionnels de sa première émission obligataire, qui porte sur un montant de 300 millions d'euros et sur une durée de 7 ans (échéance le 14 octobre 2020). Le coupon annuel des obligations s'élève à 2,875 % et un sixième versement a été effectué en octobre 2019 pour un montant de 8,6 millions d'euros. L'emprunt

obligataire a été émis avec une prime d'émission. La charge relative à la prime d'émission et aux frais d'émission de l'emprunt obligataire est étalée sur la durée de l'emprunt.

Le coût financier de la moitié de l'emprunt obligataire à taux fixe a été transformé en coût à taux variable à travers la mise en place d'un contrat de *swap* dont le taux de maturité est juillet 2020, et qui faisait l'objet d'un *floor* à 0,3 % et d'un *cap* à 1,2 % jusqu'en juillet 2018. Un *swap* de sens contraire a été mis en place en 2017 pour la période juillet 2018 à juillet 2020.

10.3 Échéancier de la dette

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018
À plus de cinq ans	3,2	5,5
Entre un an et cinq ans	10,7	308,0
TOTAL DES DETTES À PLUS D'UN AN	13,9	313,5
À moins d'un an	479,3 ^(a)	235,4
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	493,2	548,9
Placements de trésorerie	-22,1 ^(b)	-53,9
Disponibilités et instruments financiers	-197,0 ^(c)	-171,9
ENDETTEMENT NET	274,1	323,1

(a) Dont emprunt obligataire de 300 millions d'euros, et trésorerie centralisée pour 124,4 millions d'euros, contre 196,8 millions d'euros au 31 décembre 2018.

(b) La valeur comptable des placements de trésorerie est identique à leur valeur de marché hormis les actions propres qui sont valorisées au coût historique.

(c) Dont trésorerie centralisée pour 44,8 millions d'euros, contre 43,6 millions d'euros au 31 décembre 2018

Note 11 Fournisseurs et dettes d'exploitation

Fournisseurs et autres dettes d'exploitation En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs	168,7	163,9
Dettes fiscales et sociales	126,2	130,3
Produits constatés d'avance	4,7 ^(a)	3,4
Autres dettes	11,8	10,8
Autres dettes d'exploitation	142,6	144,4

(a) Dont contrats de location et maintenance (3,5 millions d'euros), et ventes de réactifs et d'instruments (1,2 million d'euros).

Fournisseurs et autres dettes d'exploitation En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs		
Dettes à moins d'un an	168,7	163,9
TOTAL	168,7	163,9
Autres dettes d'exploitation		
Dettes à moins d'un an	142,4	144,4
Dettes à plus d'un an	0,2	
TOTAL	142,6	144,4

Note 12 Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer et produits à recevoir En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts et dettes financières diverses	2,3	2,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50,1	52,4
Dettes fiscales et sociales	112,2	115,1
Autres dettes d'exploitation	10,0	8,6
Autres dettes hors exploitation	12,7 ^(a)	14,9
TOTAL CHARGES À PAYER	187,3	193,5
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	21,2 ^(b)	27,5

(a) Dont 3,6 millions d'euros de solde des titres Sino-French Innovation Fund 2 contre 4,7 millions d'euros au 31 décembre 2018.

(b) Dont factures à établir clients (17,9 millions d'euros contre 24,2 millions d'euros au 31 décembre 2018) et intérêts courus sur prêts accordés aux filiales (2 millions d'euros au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018).

Note 13 Chiffre d'affaires

13.1 Principes comptables

Les revenus résultant des ventes de produits (réactifs et instruments) et de services associés (SAV, formation, frais de port, etc.) sont présentés en « chiffre d'affaires » dans le compte de résultat.

Les ventes de produits sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur ;
- la Société n'est plus impliquée dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

Pour les produits, ces critères sont remplis à l'expédition des réactifs et à l'installation des instruments vendus.

Pour les prestations de services (formation, service après-vente...), le chiffre d'affaires n'est constaté que lorsque les services sont rendus. Toutefois, les revenus relatifs aux contrats de maintenance des instruments sont différés et reconnus au *pro rata* du temps écoulé sur la période contractuelle du service.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes, et escomptes accordés aux clients ; les taxes sur les ventes et les taxes sur la valeur ajoutée sont exclues du chiffre d'affaires.

13.2 Évolution

Ventilation du Chiffre d'Affaires En millions d'euros	France	Export	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
Ventes de marchandises	12,9	122,8	135,7	128,4
Production vendue de biens	159,9	729,6	889,5	860,1
Production vendue de services	21,1	211,9	233,0	200,3
TOTAL	193,8	1 064,4	1 258,2	1 188,8

Chiffre d'Affaires par zones géographiques
En millions d'euros

	31/12/2019	31/12/2018
France & Dom Tom	197,7	200,8
Europe, Afrique, Moyen-Orient	512,2	479,5
Amérique du Sud	44,5	40,4
Amérique du Nord	145,7	154,9
Asie Pacifique	173,6	159,8
Autres activités annexes non ventilées	184,5	153,4
TOTAL	1 258,2	1 188,8

Note 14 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, à l'exception des amortissements des projets de recherche et développement inscrits à l'actif consécutivement à la fusion avec les sociétés AES Chemunex et CEERAM.

Les frais de recherche et développement enregistrés sur l'exercice 2019 s'élèvent à 123,1 millions d'euros, contre 121 millions d'euros l'exercice précédent.

Note 15 Charges et avantages du personnel

15.1 Principes comptables

Lorsque le caractère définitif d'une charge ne peut être connu lors de la comptabilisation, les comptes de transferts de charges sont utilisés pour reclasser *a posteriori* cette charge selon sa bonne nature économique.

15.2 Évolution

Frais de personnel <i>En millions d'euros</i>	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
Salaires	197,8	192,9
Intéressement	16,5	17,2
Charges sociales	95,3	103,4
TOTAL	309,7	313,5
EFFECTIF MOYEN	3 674	3 649
EFFECTIF EN FIN D'EXERCICE	3 686	3 679

En application de la formule légale, le bénéfice net de l'exercice 2019 n'a pas permis de dégager une participation aux bénéfices de l'entreprise pour les salariés.

Par ailleurs, le montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction (administrateurs et membres

du Comité de Direction salariés de la Société) au titre de l'exercice 2019 à raison de leurs fonctions, est constitué de jetons de présence pour 0,4 million d'euros, et de rémunérations fixes et variables pour 7,1 millions d'euros.

Répartition de l'effectif En ETP	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
EFFECTIF MOYEN		
Cadre	1 794	1 790
Agent de maîtrise	53	63
Employé	30	27
Technicien	1 190	1 181
Ouvrier	607	588
TOTAL	3 674	3 649
EFFECTIF EN FIN D'EXERCICE		
Cadre	1 818	1 813
Agent de maîtrise	53	66
Employé	38	29
Technicien	1 176	1 177
Ouvrier	601	594
TOTAL	3 686	3 679

Note 16 Frais financiers nets

16.1 Principes comptables

Les dividendes reçus sont enregistrés pour leur montant net des retenues à la source imposées par les pays d'origine.

16.2 Évolution

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Charges financières nettes	-5,3	-3,5
Dépréciation titres	-3,9 ^(a)	-9,5 ^(b)
Boni/Mali de fusion		1,2
Provisions pour risques et charges financiers		0,2
Dividendes	42,4	25,3
Écarts de change	3,5	-1,0
TOTAL	36,8	12,6

(a) Dont dotation nette de 4 millions d'euros sur les filiales et de -0,1 million d'euros sur les titres autres que filiales.

(b) Dont dotation nette de 7,7 millions d'euros sur les filiales et de 1,8 million d'euros sur les titres autres que filiales.

bioMérieux SA a absorbé la société SAS International en date du 30 juillet 2018 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018. Les apports évalués à leur valeur nette comptable ont permis de constater un boni de fusion de 1,2 million d'euros au cours de l'exercice précédent.

16.3 Écarts de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change affectent le compte de résultat de la façon suivante :

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Exploitation	-10,7	-7,3
Financier	3,5	-1,0
TOTAL	-7,3	-8,3

Note 17 Résultat exceptionnel

En millions d'euros	Produits	Charges	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Sorties et cessions d'immobilisations	52,3	21,9	30,3	2,9
Provisions réglementées	11,7	12,1	-0,4	-1,0
Autres produits et charges exceptionnelles	21,4	24,9	-3,6	1,8
TOTAL	85,3	59,0	26,4	3,7

Les cessions d'immobilisations tiennent compte de la plus-value résultant de la cession des titres Quanterix pour 30,5 millions d'euros.

Note 18 Impôt sur les sociétés

18.1 Évolution

Au titre de l'exercice 2019, la Société a enregistré différents crédits d'impôt pour un montant total de 22 millions d'euros, dont un crédit d'impôt recherche estimé à 19 millions d'euros. Ces différents crédits d'impôt cumulés depuis 2018 constituent au 31 décembre 2019

l'essentiel des créances hors exploitation et ont une échéance de moins d'un an.

Le charge nette d'impôts sur les sociétés s'élève à 1,1 million d'euros en 2019 contre un produit de 0,6 million d'euros l'année précédente.

18.1.1 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En millions d'euros	Avant impôt	Impôt	31/12/2019 Après impôt	31/12/2018
Résultat courant	94,3	-1,4	92,9	70,9
Résultat exceptionnel	26,4	0,1	26,5	3,7
Ajust. années antérieures		0,2	0,2	0,5
RÉSULTAT COMPTABLE	120,7	-1,1	119,6	75,1

18.1.2 Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net de l'exercice	119,6	75,1
Impôt sur les bénéfices	-1,1	0,6
Résultat avant impôt	120,6	74,5
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	-0,4	-1,0
Total des évaluations fiscales dérogatoires	-0,4	-1,0
RÉSULTAT AVANT IMPÔT HORS INCIDENCE DES ÉVALUATIONS DÉROGATOIRES	121,0	75,5
Impôt sur les bénéfices	-1,1	0,6
Impôt sur évaluations fiscales dérogatoires (34,43 %)	0,1	0,3
IMPÔT TOTAL	-1,2	0,3
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	119,9	75,8

18.1.3 Évolution de la charge fiscale future

En millions d'euros	31/12/2019 Taux 32,02 %	31/12/2018 Taux 34,43 %
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	19,3	20,6
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS À PAYER	19,3	20,7
Provisions et charges non déductibles	-10,5	-6,9
Écarts conversion passif	-0,1	-0,2
TOTAL IMPÔTS PAYÉS D'AVANCE	-10,5	-7,2
TOTAL CHARGES FUTURES D'IMPÔTS	8,8	13,5

Note 19 Instruments de couverture

19.1 Principes comptables

La Société n'utilise des instruments financiers qu'à des fins de couverture, pour réduire les risques résultant des fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, qu'ils portent sur des actifs ou des passifs existant à la clôture de l'exercice ou sur des transactions futures.

19.2 Risque de change

Au vu de la forte activité de bioMérieux SA exercée en dehors de la zone euro, son chiffre d'affaires, son résultat et son bilan peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Le chiffre d'affaires subit en particulier les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

La politique actuelle de bioMérieux SA est de se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. Dans la mesure du possible, en fonction de la disponibilité d'instruments de couverture à des coûts raisonnables, bioMérieux SA a recours à de tels instruments pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les opérations de couverture consistent principalement en des ventes ou achats de devises à terme (avec une échéance inférieure à 18 mois au 31 décembre 2019).

Les instruments de couverture utilisés sont adossés à des créances ou des dettes commerciales ou financières.

Les gains ou pertes de change potentiels sur ces instruments de couverture, adossés à partir des cours au 31 décembre 2019, sont

portés au bilan quand ils concernent des instruments de couverture affectés à des créances ou des dettes.

Les couvertures en place au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

- ventes à terme s'élevant à 23,4 millions d'euros destinées à la couverture des créances commerciales ;
- ventes à terme s'élevant à 24,0 millions d'euros destinées à la couverture des créances financières ;
- achats à terme s'élevant à 80,0 millions d'euros destinés à la couverture de dettes financières.

Par ailleurs, des opérations de couverture de change ont été mises en place pour couvrir des positions budgétaires de l'exercice 2019. Le montant net de ces couvertures à terme s'élève à 198,1 millions d'euros.

La valeur de marché au 31 décembre 2019 de l'ensemble des couvertures budgétaires représente une perte latente de 0,3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019, aucune couverture n'a été mise en place pour couvrir le résultat des filiales étrangères.

La valeur de marché au 31 décembre 2019 des couvertures financières représente une perte latente de 0,6 million d'euros.

À titre indicatif, le chiffre d'affaires a été réalisé dans les devises suivantes :

En millions d'euros	31/12/2019		31/12/2018	
	12 mois	%	12 mois	%
Zone Euro	727,8	58 %	673,8	57 %
Autres				
Dollar US	187,0	15 %	193,0	16 %
Yuan Chinois	67,0	5 %	69,4	6 %
Roupie indienne	36,0	3 %	30,2	3 %
Livre anglaise	34,8	3 %	32,7	3 %
Couronne tchèque	33,2	3 %	31,7	3 %
Franc Suisse	22,0	2 %	20,8	2 %
Couronne suédoise	18,1	1 %	18,5	2 %
Livre Turque	13,0	1 %	10,5	1 %
Rand Sud-Africain	12,3	1 %	15,8	1 %
Réal Brésilien	7,6	1 %	6,9	1 %
Autres Devises	99,3	8 %	85,4	7 %
TOTAL	1 258,2	100 %	1 188,8	100 %

19.3 Risque de taux

19.3.1 Exposition au risque de taux

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, bioMérieux SA couvre une partie de sa dette.

L'émission obligataire, après prise en compte des instruments dérivés de taux est à taux fixe jusqu'à échéance en 2020. La charge relative aux primes versées pour ces couvertures est étalée sur la durée des contrats de couverture.

Le crédit-bail immobilier d'un montant de 45 millions d'euros mis en place en 2015 pour le financement du Campus de l'Étoile est indexé à taux variable. Au 31 décembre 2019, aucune couverture n'est adossée à ce financement.

Concernant les autres dettes financières, l'exposition au risque de taux n'est pas significative et n'a pas fait l'objet de couverture.

19.3.2 Instruments de couverture

Au 31 décembre 2019, le portefeuille de couverture contre le risque de taux se décompose en contrats de swaps de taux d'intérêt dont la sensibilité au risque de taux est nulle puisque 150 millions d'euros de swaps payeur taux fixe mis en place en avril 2017 ont annulé l'effet des swaps payeur taux variable de 150 millions d'euros jusqu'à leur maturité en 2020.

La valeur de marché des swaps de taux s'élève à 2,2 millions d'euros.

19.4 Risque de taux et de change

19.4.1 Exposition au risque de taux et de change

Dans le cadre de l'acquisition en dollars de la société américaine BioFire par bioMérieux Inc., conclue en janvier 2014, bioMérieux SA a réalisé une émission obligataire en euros sur l'exercice 2013. En janvier 2014, bioMérieux SA a consenti un prêt de 470 millions de dollars à bioMérieux Inc. Ces opérations ont généré un risque combiné de change et de taux à couvrir.

19.4.2 Instruments de couverture

Pour se prémunir contre ce risque de change et de taux, un *Cross Currency Swap* a été mis en place dès janvier 2014.

Des contrats de *Cross Currency Swap* ont été traités pour un nominal de 470 millions de dollars. Ce nominal est amortissable de manière semestrielle.

Au 31 décembre 2019, le nominal des contrats de *Cross Currency Swap* est égal à 67,1 millions de dollars. La valeur de marché de ces instruments s'élève à - 10,9 millions d'euros.

Note 20 Engagements hors bilan

20.1 Engagements financiers

20.1.1 Engagements donnés

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Avals, cautions et garanties	124,0 ^(a)	200,6
Crédit bail et loyers	38,3	37,8
TOTAL	162,3	238,4

(a) Dont entreprises liées pour 122,4 millions d'euros.

En 2018, bioMérieux SA s'est porté garant à hauteur de 655 millions de yuans (83 millions d'euros) pour un prêt souscrit par bioMérieux Shanghai, dans le cadre du financement de l'acquisition en 2018 de la majorité des actions composant le capital de la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd.

Crédit bail En millions d'euros	Valeur	Redevances		Dotation aux amortissements	
		exercice	cumulées	exercice	cumulées
Terrain	2,3	0,2	0,6		
Construction	42,1	3,7	12,1	2,5	8,0
TOTAL	44,4	3,9	12,6	2,5	8,0

Crédit bail En millions d'euros	Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Terrains	0,2	0,8	0,7	1,7	
Construction	3,7	14,6	13,7	31,9	
TOTAL	3,9	15,4	14,4	33,7	

20.1.2 Engagements reçus

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Lignes de crédit ouvertes auprès d'un syndicat de banque	500,0	500,0
TOTAL	500,0	500,0

20.2 Engagements en recherche et développement

Les engagements donnés relatifs à différents contrats de recherche s'élèvent à 3 millions d'euros au 31 décembre 2019.

bioMérieux SA est partenaire d'un programme de recherche coordonné par l'Institut Mérieux, associant les sociétés bioMérieux, Transgène, Genosafe et l'association Genethon et dont l'objet est de développer une nouvelle génération de diagnostics et de thérapies centrée sur les cancers, les maladies infectieuses et génétiques. Ce programme est désigné « ADNA » (« Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques »). Il est aidé par l'Agence de l'Innovation Industrielle qui a fusionné en 2007 avec OSEO ANVAR, devenue BPI France en juillet 2013. La convention d'aide a été avalisée par les autorités européennes le 22 octobre 2008. Dans ce cadre, et

compte tenu des avenants ayant modifié le programme de recherche initialement retenu, bioMérieux SA s'était engagée dans la réalisation de travaux de recherche et développement pour un montant estimé de 67,5 millions d'euros et actualisé à 54,5 millions d'euros. Le bilan liquidatif a été réalisé en 2017. Au 31 décembre 2019, la Société n'a plus d'engagement de réalisation de travaux. En contrepartie, bioMérieux SA a reçu des subventions et des aides remboursables pour des montants respectivement de 16,1 millions d'euros et 7,5 millions d'euros. En cas de succès commercial des produits issus de cette recherche, bioMérieux SA devra rembourser les aides remboursables selon un échéancier fonction du chiffre d'affaires réalisé relatif à ces produits, puis verser un intéressement jusqu'en 2029 (3,4 % du chiffre d'affaires des produits concernés).

bioMérieux SA s'est engagée pour une durée de dix ans dans un partenariat avec l'Institut de recherche technologique (IRT) de Lyon, BIOASTER, dont l'activité est centrée sur les maladies infectieuses. Sur la période 2012-2015, sa contribution aux activités de recherche s'est traduite par la mise en place de contrats de collaboration avec BIOASTER pour un montant de près de 4 millions d'euros. En outre, des ressources internes de bioMérieux participent à ces projets collaboratifs. Un nouveau cycle de collaboration s'est ouvert pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 à fin juillet 2020 pour laquelle bioMérieux SA s'est engagée auprès de BIOASTER dans les mêmes proportions.

20.3 Engagements liés aux titres de participation

bioMérieux SA s'est engagée auprès de la société Amorce Technologique Investissement (ATI) à répondre à de nouveaux appels de fonds à concurrence d'un montant de 0,2 million d'euros.

bioMérieux SA s'est engagée pour verser le capital non encore libéré de la société bioMérieux Suzhou Biotech Co.Ltd en janvier 2020 pour un montant de 11,5 millions de Yuan chinois.

Note 21 Parties liées

21.1 Entreprises liées : postes du bilan

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	847,9	826,3
TOTAL CRÉANCES	254,5	253,4
TOTAL DISPONIBILITÉS ^(a)	44,8	43,6
Dettes d'exploitation	81,7	84,4
Dettes financières ^(b)	124,4	196,8
TOTAL DETTES	206,1	281,2

(a) Avances faites aux filiales au titre de la trésorerie centralisée.

(b) Avances reçues des filiales au titre de la trésorerie centralisée.

21.2 Entreprises liées : charges et produits financiers

En millions d'euros	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
Dépréciation nette des reprises des titres de participation	-4,0	-8,7
Charges financières	-15,0	-27,7
Dividendes perçus	42,4	25,3
Produits financiers	20,0	43,6
TOTAL	43,4	32,5

Les produits financiers comprennent les gains de change suite à la revalorisation du *cash pooling* (9,6 millions d'euros), ainsi que les intérêts sur prêts des filiales et *cash pooling* (6,6 millions d'euros) dont 4,5 millions d'euros pour les intérêts du prêt bioMérieux Inc., 0,6 million d'euros pour les intérêts du prêt RAS, 0,4 millions d'euros pour les intérêts de prêt Afrique du Sud, et 1,1 million d'euros pour les intérêts du *cash pooling*. Les produits financiers incluent également

des gains nets sur opérations de capital des titres de participation pour 2,2 millions d'euros.

Les charges financières enregistrent les pertes de change réalisées sur le *cash pooling* (11,8 millions d'euros), des dotations pour perte de change latente sur prêts long-terme (0,2 million d'euros relatif au prêt octroyé à RAS), ainsi que des intérêts sur *cash pooling* (2,7 millions d'euros).

21.3 Transactions entre parties liées

L'Institut Mérieux, qui détient 58,9 % de la société bioMérieux SA au 31 décembre 2019, a assuré des prestations de services et recherche à bioMérieux SA, s'élevant à 8,3 millions d'euros sur l'exercice, refacturées et provisionnées à bioMérieux Inc. pour 2,9 millions d'euros et BioFire pour 2 millions d'euros. bioMérieux SA a refacturé à l'Institut Mérieux 0,9 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.

Les sociétés du groupe Mérieux NutriSciences Corporation, détenues majoritairement par l'Institut Mérieux ont été refacturées à hauteur de 4,3 millions d'euros, au titre de prestations de services et de ventes de réactifs. À l'inverse les sociétés du groupe Mérieux NutriSciences Corporation ont refacturé à bioMérieux SA 0,2 million d'euros au titre de prestations de services.

La société Théra Conseil, détenue à 99,2 % par l'Institut Mérieux, a facturé des prestations à bioMérieux SA pour 1,7 million d'euros au titre de 2019.

bioMérieux SA a versé, au titre de dépenses de mécénat humanitaire, 2 millions d'euros à la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux.

bioMérieux SA a versé à la Fondation Mérieux 0,1 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.

bioMérieux SA a versé 3,9 millions d'euros à Mérieux Université, détenue à 40 % par bioMérieux SA, 40 % par l'Institut Mérieux et à 20 % Mérieux NutriSciences Corporation, au titre d'honoraires de formation et lui a refacturé 1,8 million d'euros de prestations.

La société ABL Inc., détenue à 100 % indirectement par l'Institut Mérieux, a facturé des fournitures de matières premières à bioMérieux SA pour 1 million d'euros et des honoraires pour 0,2 million d'euros. bioMérieux SA a refacturé aux autres sociétés du groupe ABL des instruments et réactifs pour 0,1 million d'euros ; à l'inverse a été refacturé pour 0,1 million d'euros au titre de frais de recherche.

Les sociétés du groupe Pierre Fabre ont été facturées pour un montant de 0,5 million d'euros au titre de prestations de services et de ventes de réactifs.

La société BIOASTER a facturé 0,5 million d'euros de frais de recherches à bioMérieux SA qui lui a, pour sa part, refacturé 0,1 million d'euros de prestations.

bioMérieux SA a fait un don de 0,1 million d'euros à la Fondation pour l'Université de Lyon.

Enfin, la société Lumed a facturé des frais de recherche pour 0,6 million d'euros.

6.2.3 Analyse des résultats et autres informations financières

6.2.3.1 Chiffre d'affaires et situation financière

Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 1258 millions d'euros contre 1189 millions d'euros l'année précédente, soit une augmentation de 5,8 %.

La progression du chiffre d'affaires est principalement influencée par la croissance de 11,2 % des ventes export (essentiellement à des distributeurs), la hausse des ventes aux filiales de 3,5 % dans le contexte de la croissance globale du Groupe, ainsi que l'augmentation des produits des activités annexes de 17 %. En revanche, les ventes domestiques sont en recul de 1,6 % en raison de la baisse des volumes de vente sur les gammes immunoessais malgré la croissance des gammes de biologie moléculaire.

Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation s'établit à 164 millions d'euros, soit 13 % du chiffre d'affaires. Il affiche une augmentation de 10,1 millions d'euros, soit une croissance de 6,6 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement de la croissance de l'activité (6 %) compensée partiellement par l'évolution des services extérieurs (16,9 %).

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation, après amortissements et provisions, diminue de 0,7 million d'euros passant de 58,2 millions d'euros en 2018 à 57,5 millions d'euros au 31 décembre 2019.

L'augmentation des amortissements et provisions de 23,3 %, résultant principalement des provisions pour attributions gratuites d'actions et indemnités de fin de carrière, compense la croissance de l'excédent brut d'exploitation.

Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 36,8 millions d'euros en 2019, contre 12,6 millions d'euros l'année précédente.

Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des dividendes reçus de 17,1 millions d'euros et la baisse des provisions sur titres de participation de 5,6 millions d'euros.

Résultat courant

Le résultat courant avant impôt est bénéficiaire de 94,2 millions d'euros, contre 70,8 millions d'euros l'année précédente.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel dégagé au 31 décembre 2019 affiche un produit de 26,4 millions d'euros contre 3,7 millions au 31 décembre 2018 en raison principalement des produits de cessions de titres financiers en 2019.

Impôt et crédit d'impôt

L'impôt sur les bénéfices s'élève à une charge nette de 1,1 million d'euros, contre un produit de 0,6 million d'euros au 31 décembre 2018.

La charge d'impôt de 23 millions d'euros (contre 20,1 millions d'euros en 2018) est presque totalement compensée par les crédits d'impôt dont principalement le crédit d'impôt recherche provisionné s'affichant à 19 millions d'euros, contre 17,9 millions d'euros en 2018.

Résultat net

Le bénéfice net s'élève à 119,6 millions d'euros contre 75,1 millions d'euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 44,5 millions d'euros. Il représente 9,5 % du chiffre d'affaires contre 6,3 % au 31 décembre 2018.

Investissements

Les investissements en actifs incorporels représentent 6,7 millions d'euros concernant principalement des développements de solutions informatiques.

Les investissements corporels, s'élevant à 59,3 millions d'euros, ont porté principalement sur les aménagements du site de Craponne (R&D) et celui de Marcy (production).

Les immobilisations financières (acquisitions – cessions) augmentent de 21,6 millions d'euros en valeur brute, en raison principalement de souscriptions et augmentations de capital de filiales (dont bioMérieux HK Chine pour 64,2 millions d'euros et bioMérieux Suzhou Biotech Co. Ltd. pour 20 millions d'euros), partiellement compensé par le remboursement obtenu de 49,2 millions d'euros pour le prêt consenti à bioMérieux Inc. et la cession de titres de placement Quanterix pour 17,9 millions d'euros (Quanterix).

6.2.3.2 Affectation du résultat et dépenses non déductibles

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit la somme de 119 592 998,59 euros et du report à nouveau bénéficiaire de 80 536 056,20 euros, qui constituent le bénéfice distribuable s'élevant à 200 129 054,79 euros, de la manière suivante :

- une somme de 60 000 000 euros sera virée au compte « Réserve générale » qui se trouvera portée de 795 000 000,28 euros à 855 000 000,28 euros ;
- une somme de 57 473,61 euros sera virée au compte « Réserve spéciale pour Mécénat » qui se trouvera portée de 935 618,97 euros à 993 092,58 euros ;
- une somme de 44 977 263,60 euros est distribuée à titre de dividendes, soit 0,38 euro pour chacune des 118 361 220 actions

composant le capital social ; le dividende sera mis en paiement le 4 juin 2020 ;

- le solde soit 95 094 317,58 euros, sera versé au compte « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, la Société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détiendrait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende sera affecté en « Report à nouveau ».

En l'état actuel de la législation fiscale française, les dividendes distribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont taxés en deux temps :

- lors de leur paiement, ils sont soumis, sur leur montant brut, à un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % perçu à titre d'acompte d'impôt sur le revenu (article 117 *quater* du Code général des impôts), et à des prélèvements sociaux de 17,2 %. Les contribuables modestes peuvent demander à être dispensés du PFNL ;
- l'année suivante, ils sont soumis :
 - à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 % (prélèvement forfaitaire unique),
 - ou, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce cas, un abattement de 40 % (article 158, 3^{2°} du Code général des impôts) est applicable.

Le PFNL de 12,8 %, prélevé l'année du paiement, est imputable sur cet impôt sur le revenu. L'excédent est, le cas échéant, restituable.

Les sommes distribuées au titre de dividendes pour les trois précédents exercices, sont décrites au § 7.7.

Dépenses non déductibles fiscalement

Les comptes de l'exercice écoulé supportent une dépense non déductible du résultat fiscal visée par les dispositions prévues aux articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts d'un montant de 502 224 euros, correspondant à la fraction des loyers et amortissements non déductibles des véhicules loués et achetés par bioMérieux SA. L'impôt sur les sociétés au taux de base acquitté à ce titre s'est élevé à 167 408 euros.

6.2.3.3 Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices
(article R. 225-102 du Code de commerce)

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018	Exercice 31/12/2017	Exercice 31/12/2016	Exercice 31/12/2015
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social (en euros)	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370
Nombre des actions ordinaires existantes ^(a)	118 361 220	118 361 220	118 361 220	39 453 740	39 453 740
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II. Opérations et résultats de l'exercice (en euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 258 157 229	1 188 752 991	1 137 563 972	1 038 853 374	961 955 147
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	164 775 272	135 210 344	167 690 845	81 341 294	150 431 236
Impôts sur les bénéfices ^(b)	1 139 111	- 562 410	- 2 294 743	- 8 533 578	- 1 081 437
Participation des salariés due au titre de l'exercice				0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	119 592 999	75 140 870	109 199 429	69 111 739	75 654 871
Résultat distribué ^(c)	44 977 264	41 426 427	40 242 815	39 453 740	39 453 740
Distribution exceptionnelle prélevée sur la réserve générale	0	0	0	0	0
III. Résultats par action (en euros par action)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	1,38	1,15	1,44	2,28	3,83
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,01	0,63	0,92	1,75	1,92
Dividende attribué à chaque action	0,38	0,35	0,34	1,00	1,00
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice ^(d)	3 674	3 649	3 554	3 427	3 326
Montant de la masse salariale de l'exercice (en euros)	215 921 602	211 591 174	199 088 838	187 804 208	177 082 713
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales) (en euros)	93 736 765	101 882 387	88 884 116	84 651 059	80 796 671

(a) Le nombre d'actions a été multiplié par trois en 2017 suite à la division du nominal décidé par l'Assemblée générale mixte de juin 2017.

(b) Les montants négatifs correspondent à des produits d'impôt.

(c) Sous réserve du dividende non versé aux actions propres détenues au moment de la mise en paiement.

(d) Hors stagiaires et VIE, données corrigées par rapport à celles précédemment publiées par souci d'homogénéisation du dénombrement des effectifs.

6.2.3.4 Information sur les délais de paiement

Dettes fournisseurs au 31 décembre 2019 par dates d'échéance

Conformément à l'article D. 441-4 du Code de commerce, les factures reçues non réglées au 31 décembre 2019 dont le terme est échu, se décomposent comme suit :

FACTURES FOURNISSEURS (HORS GROUPE)

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	201	105	137	81	389	712
Montant total des factures concernées (TTC)	1 304 039	645 733	930 932	533 395	1 278 065	3 388 124
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,27 %	0,13 %	0,19 %	0,11 %	0,26 %	0,69 %

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues

Montant total des factures exclues (TTC)

(C) Délai de paiement de référence utilisé (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement

Délai contractuel : de 0 à 45 jours fin de mois, selon le contrat

FACTURES FOURNISSEURS (HORS GROUPE ET GROUPE)

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	201	115	156	84	419	774
Montant total des factures concernées (TTC)	1 304 039	1 306 669	2 116 764	1 261 514	3 788 510	8 473 457
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,15 %	0,16 %	0,26 %	0,16 %	0,48 %	1,05 %

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues

Montant total des factures exclues (TTC)

(C) Délai de paiement de référence utilisé (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement

Délai contractuel : de 0 à 60 jours fin de mois, selon le contrat pour les fournisseurs

Créances clients au 31 décembre 2019 par dates d'échéance

Conformément à l'article D. 441-4 du Code de commerce, les factures émises non réglées au 31 décembre 2019 dont le terme est échu se décomposent comme suit :

FACTURES CLIENTS (HORS GROUPE)

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	3 417	2 175	1 947	886	3 791	8 799
Montant total des factures concernées (TTC)	9 169 822	6 090 369	6 233 389	3 018 961	5 876 747	21 219 466
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	2,44 %	1,62 %	1,66 %	0,80 %	1,56 %	5,64 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues				1 140		
Montant total des factures exclues (TTC)				12 551 506		
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels :			France: entre 30 jours fin de mois et 60 jours nets Export : entre 30 jours nets et 120 jours nets		

FACTURES CLIENTS (HORS GROUPE ET GROUPE)

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	3 421	2 518	2 014	916	3 974	9 422
Montant total des factures concernées (TTC)	9 008 565	13 574 072	7 445 012	3 279 093	9 005 796	33 303 973
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	0,72 %	1,08 %	0,59 %	0,26 %	0,72 %	2,65 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues				1 140		
Montant total des factures exclues (TTC)				12 551 506		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels :			France: entre 30 jours fin de mois et 60 jours nets Export : entre 30 jours nets et 120 jours nets		

6.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société bioMérieux,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société bioMérieux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
Les titres de participation figurent au bilan pour un montant net de M€ 681 au 31 décembre 2019 et représentent 34 % du bilan de la société. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition. Comme indiqué dans la note 3.3.1 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est estimée par la direction soit : - en prenant en compte les actifs nets comptables de la filiale à la date d'arrêté pouvant éventuellement être corrigés de la valeur des actifs identifiables non comptabilisés (notamment immobiliers et technologies) ; - ou compte tenu de la spécificité de certaines participations, sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés ou en se basant sur des données financières observables de marché. L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées (flux de trésorerie, taux d'actualisation, etc.). Dans ce contexte et du fait de l'incertitude inhérente à certains éléments, telle que la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.	Nous avons apprécié la méthode d'évaluation retenue et les éléments chiffrés sur lesquels elle repose. Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, le cas échéant corrigés de la valeur des actifs identifiables non comptabilisés, nos travaux ont consisté principalement à examiner la concordance des actifs nets utilisés avec les comptes des entités concernées, ayant fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, et à étudier si les ajustements opérés, le cas échéant, sont fondés sur une documentation probante. Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nos travaux ont consisté principalement à : - obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles présentées par la direction dans le cadre du processus budgétaire ; - analyser la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique ; - procéder à une évaluation du taux retenu pour l'actualisation des flux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441 4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225 37 3 et L. 225 37 4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225 37 3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225 37 5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société bioMérieux par votre assemblée générale du 30 mai 2017 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 mai 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet GRANT THORNTON était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la huitième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de

contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 28 février 2020

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Françoise Mechin

ERNST & YOUNG et Autres

Nicolas Perlier



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

7.1	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ	280	7.6	DISPOSITIONS RETARDANT UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE	<u>RFA</u> 293
7.2	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	<u>RFA</u> 280	7.7	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	<u>RFA</u> 293
7.2.1	Objet social	280	7.8	PRINCIPALES OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS	<u>RFA</u> 294
7.2.2	Droits et privilèges attachés aux actions	280	7.8.1	Procédures d'évaluation des conventions courantes et des conventions réglementées	294
7.3	CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT	<u>RFA</u> 281	7.8.2	Description des principales sociétés apparentées	294
7.3.1	Historique et montant du capital souscrit	281	7.8.3	Contrats de service entre ces personnes	295
7.3.2	Historique de la répartition du capital	282	7.8.4	Description des opérations	295
7.3.3	Contrôle de l'émetteur par l'Institut Mérieux	282	7.8.5	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	297
7.3.4	Actionnariat salarié	282	7.9	CONTRATS IMPORTANTS	299
7.3.5	Actions détenues par l'émetteur en propre – Descriptif du programme de rachat d'actions	283			
7.3.6	Autres valeurs mobilières	284			
7.3.7	Capital autorisé mais non émis	285			
7.3.8	bioMérieux en Bourse en 2019	286			
7.4	RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS ET LES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION	<u>RFA</u> 287			
7.5	AUTRES INFORMATIONS SUR LES ACTIONNAIRES	<u>RFA</u> 291			
7.5.1	Dialogue actionnarial	291			
7.5.2	Participation et stock-options des organes d'administration	291			
7.5.3	Autres informations sur les actionnaires	291			

7.1 Informations générales sur la Société

La dénomination sociale de la Société est bioMérieux.

Il n'est pas déclaré de nom commercial. Dans le présent document, bioMérieux est indifféremment dénommée la « Société », « bioMérieux » ou le « Groupe ».

bioMérieux est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le Code de commerce et toutes autres lois et dispositions réglementaires en vigueur, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 673 620 399. Elle est constituée, depuis son origine, en France.

Le siège social de la Société est situé à Marcy l'Etoile (69280).

La Société a été constituée le 13 décembre 1967, pour une durée de 50 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation, à compter de la date

de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. L'Assemblée générale mixte du 16 avril 2004 a décidé de modifier la durée de la Société (article 5 des statuts) pour la porter à 99 ans, soit jusqu'au 15 avril 2103.

L'exercice social de la Société s'ouvre au 1^{er} janvier pour se clôturer au 31 décembre de chaque année.

Son Code APE est 2059 Z.

La Société est joignable au +33 (0)4 78 87 20 00 et son adresse internet est www.biomerieux.com (les informations figurant sur le site web ne font pas partie du prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le prospectus).

7.2 Actes constitutifs et statuts

7.2.1 Objet social

L'article 2 des statuts prévoit que la Société a pour objet en France et dans tous autres pays :

- de manufacturer, produire, fabriquer, emballer, distribuer, acheter, vendre, importer et exporter tous produits et appareils et toutes techniques et savoir-faire utilisés en particulier à des fins de diagnostic, de prévention et de thérapie, notamment dans le domaine de la santé ;
- d'entreprendre toutes études et recherches et développer, obtenir, concéder, conserver, contrôler, exploiter, améliorer, y compris par l'utilisation de licences et sous-licences, toutes marques, noms commerciaux, brevets, techniques, inventions, améliorations, formules, dessins, procédés, etc. concernant, de quelque façon que ce soit, les produits ci-dessus mentionnés ou se rapportant, de quelque façon que ce soit, à l'industrie et au commerce desdits produits ;
- de participer, directement ou indirectement, dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un quelconque des objets précités ou de nature à les favoriser, soit par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports ou de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, soit de toute autre manière ;
- d'entreprendre toutes opérations rentrant dans le champ de ses activités, soit seule et pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, à la commission, en courtage, à forfait, en régie, comme représentants, mandataires de toutes firmes ou à tout autre titre ;
- de fournir toutes prestations de services se rapportant à l'organisation des systèmes bioMérieux comprenant notamment l'automatisation de laboratoires, l'achat de matériels, le montage et les logiciels adaptés ; de proposer des formations à l'attention de tout professionnel dans le domaine de la santé, relatives aux principaux domaines de la biologie industrielle et médicale ; et
- d'une façon générale, d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou autres se rattachant directement ou

indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres objets similaires, y compris le développement de moyens d'expansion, de promotion, de publicité, de négoce ou de transport des matières premières, des produits intermédiaires ou finis, ainsi que le pouvoir d'acheter, acquérir, détenir, transmettre, louer, hypothéquer ou disposer de biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, relatifs aux buts susnommés ou susceptibles de les développer.

7.2.2 Droits et privilèges attachés aux actions

7.2.2.1 Répartition statutaire des bénéfices

L'article 10 des statuts prévoit que chaque action donne droit, dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

L'article 22 précise que sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé (i) cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte et (ii) toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée générale pour, sur la proposition du Conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions dans les conditions fixées par la loi. Les réserves soumises à la disposition de l'Assemblée générale peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

En outre, l'Assemblée générale peut, au moyen de bénéfices ou de réserves, autres que la réserve légale, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions et, à due concurrence, le droit au remboursement de leur valeur nominale.

L'article 23 des statuts précise que les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut par le Conseil d'administration. Les dividendes doivent être réglés dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice social, sauf prolongation de ce délai par décision de justice. Le Conseil d'administration peut, sous réserve des dispositions prévues par la loi, mettre en distribution un ou plusieurs acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice.

7.2.2.2 Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins (article 20 des statuts).

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions, toutes catégories confondues, entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom d'un même titulaire. Le droit de vote double a été approuvé par l'Assemblée générale en 1999. Cette politique vise à favoriser un actionnariat pérenne partageant la vision à long terme de la Société et de sa stratégie.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi. En particulier, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible ne fait pas perdre le droit acquis ou n'interrompt pas le délai de cinq ans.

La fusion ou la scission de la Société est également sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Les actions provenant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes bénéficient du droit de vote double dès leur émission dans la mesure où elles sont attribuées à raison d'actions bénéficiant déjà de ce droit.

7.2.2.3 Forme des actions et identification des actionnaires

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur ; elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées (article 8 des statuts).

La Société a la possibilité de faire usage des dispositions législatives et réglementaires prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées.

7.3 Capital social et actionnariat

7.3.1 Historique et montant du capital souscrit

Le capital de la Société n'a pas été modifié au cours des 3 dernières années.

Le nombre d'actions émises est de 118 361 220 (toutes les actions sont de même catégorie). Le 19 septembre 2017, bioMérieux a procédé à une division par 3 de la valeur nominale de son action, à la suite d'une décision du Conseil d'administration du 29 août, prise sur délégation de l'Assemblée générale mixte du 30 mai de la même année, ayant entériné cette décision (18^e résolution). Le nombre d'actions émises est ainsi passé de 39 453 740 à 118 361 220.

Le montant du capital émis est de 12 029 370 euros, entièrement libéré. L'Assemblée générale du 19 mars 2001 a supprimé la référence à la valeur nominale de l'action.

À la date de dépôt du présent URD :

- il n'existe aucun titre non représentatif du capital ;
- aucun nantissement d'action n'a été notifié à la Société ;
- il n'existe aucun autre titre pouvant donner accès au capital de la Société ;
- il n'existe aucune option sur le capital de tout membre du Groupe.

7.3.2 Historique de la répartition du capital

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital de la Société aux dates indiquées.

Actionnariat ^(a)	Situation au 29/02/2020				Situation au 31/12/2018				Situation au 31/12/2017			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques ^(f)	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques ^(f)	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques ^(f)	% des droits de vote
Institut Mérieux ^(b)	69 720 270	58,90	139 440 540	70,65	69 720 270	58,90	139 440 540	70,84	69 720 270	58,90	139 440 540	70,82
GIMD ^(c)	6 040 410	5,10	12 080 820	6,12	6 040 410	5,10	12 080 820	6,14	6 040 410	5,10	12 080 820	6,14
Sofina SA	2 506 857	2,12	5 013 714	2,54	2 506 857	2,12	5 013 714	2,55	2 506 857	2,12	4 686 669	2,38
Salariés ^(d)	756 124	0,64	1 250 974	0,63	555 220	0,47	1 050 070	0,53	553 720	0,47	1 048 570	0,53
Autodétention ^(e)	62 039	0,05	0	0,00	569 443	0,48	0	0,00	234 074	0,20	0	0,00
Public	39 275 520	33,19	39 568 990	20,05	38 969 020	32,92	39 266 751	19,95	39 305 889	33,21	39 627 939	20,13
TOTAL	118 361 220	100	197 355 038	100	118 361 220	100	196 851 895	100	118 361 220	100	196 884 538	100

(a) Seuls les actionnaires représentant plus de 5 % du capital sont mentionnés nominativement dans ce tableau, à l'exception de Sofina SA, dont le CEO, M. Harold Boël est administrateur de la Société. Les autres actionnaires sont intégrés dans le Public.

(b) Institut Mérieux est la société holding de la famille Mérieux.

(c) Groupe Industriel Marcel Dassault.

(d) Cette ligne comprend l'actionnariat salarié au travers du FCPE OPUS CLASSIC.

(e) Depuis le 2 juillet 2018, les actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité avec la société ODDO BHF.

(f) Les droits de vote théoriques correspondent aux droits de vote réels.

La situation de l'actionnariat n'a pas varié de manière significative depuis le 31 décembre 2017. Les écarts entre le nombre d'actions et le nombre de droits de vote sont liés à l'existence d'un droit de vote double. À ce jour, toutes les actions détenues par Institut Mérieux, GIMD et Sofina SA bénéficient d'un droit de vote double.

Le 19 septembre 2017, bioMérieux a procédé à une division par 3 de la valeur nominale de son action (cf. § 7.3.1).

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

7.3.3 Contrôle de l'émetteur par l'Institut Mérieux

L'Institut Mérieux, société holding appartenant à la famille Mérieux, par l'intermédiaire de Compagnie Mérieux Alliance, détient au 31 décembre 2019, 58,90 % du capital et 70,67 % des droits de vote de la Société. Par conséquent, l'Institut Mérieux peut adopter toutes les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires en Assemblée générale.

Malgré cette position majoritaire de l'Institut Mérieux, la Société, qui est dirigée par un Conseil d'administration dont 5 membres sur 9 sont

indépendants et qui a évalué son propre fonctionnement comme satisfaisant (cf. § 4.2.6.5), estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord (pacte d'actionnaires, action de concert et/ou autres) dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

7.3.4 Actionnariat salarié

Au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2019, les salariés détiennent 1 302 489 actions, soit 1,10 % du capital (incluant les actions détenues dans le cadre du fonds commun de placement nommé FCPE OPUS Classic).

En 2019, la Société a proposé un nouveau plan d'actionnariat à ses salariés (MyShare) par lequel, sur autorisation du Conseil d'administration, elle a offert la possibilité d'acheter des actions bioMérieux avec une décote et un abondement (cf. § 3.5.3.1).

Aux États-Unis, un plan d'actions fantômes de bioMérieux Inc. a été déployé en 2015 et reconduit en 2016 et 2017. Les salariés ne sont pas actionnaires de la Société en tant que tels mais cela permet de lier plus étroitement leur contribution individuelle à la performance de la Société. BioFire a également déployé un plan similaire en 2016 et 2017. Aucun nouveau plan n'a été mis en œuvre depuis 2018.

7.3.5 Actions détenues par l'émetteur en propre – Descriptif du programme de rachat d'actions

7.3.5.1 Éléments sur la réalisation du programme de rachat d'actions

Les Assemblées générales mixtes du 17 mai 2018 et du 23 mai 2019 ont autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Au 31 décembre 2019, la Société détenait 59 116 actions, soit 0,05 % du capital.

Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées générales mixtes du 17 mai 2018 et du 23 mai 2019 :

- En exécution du contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF conclu entre la Société et la société ODDO BHF, agissant en qualité de prestataire de services d'investissement, a procédé aux opérations indiquées ci-dessous.

Nombre d'actions achetées	486 240
Cours moyen des achats	72,42 €
Nombre d'actions vendues	491 699
Cours moyen des ventes	72,29 €
Frais de négociations	0
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2019	21 697
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat	1 571 259 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2019	1 728 986 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Régulation du cours
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,02 %

Les actions ainsi acquises par la société ODDO BHF l'ont exclusivement été pour répondre à l'objectif d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

- Dans le cadre d'un contrat de mandat conclu avec la société Natixis dans l'objectif de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe, ainsi que dans le cadre du plan d'actionariat MyShare (cf. § 3.5.3.1), conformément aux autorisations données par l'Assemblée générale.

Nombre d'actions achetées	320 000
Cours moyens des achats	79,60 €
Nombre d'actions vendues	0
Cours moyen des ventes	/
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2019	37 419
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat	2 978 623 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2019	2 157 037 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Remise d'actions lors du plan d'actionariat salarié MyShare
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,03 %

Utilisation de produits dérivés

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions et par ailleurs, il n'y a pas de positions ouvertes à l'achat ou à la vente sur des produits dérivés à la date de dépôt du présent URD.

7.3.5.2 Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions

En application de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent paragraphe constitue le descriptif du programme de rachat qui sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2020.

Objectifs du programme de rachat

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, les achats seront effectués en vue des objectifs suivants : (i) assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action bioMérieux par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux décisions de l'Autorité des Marchés Financiers ; (ii) assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toute allocation d'actions au titre d'un Plan Epargne Entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe ; (iii) procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions dans les limites légales ; (iv) conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et (v) mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

Synthèse des principales caractéristiques du programme de rachat

- Titres concernés : actions ordinaires ;
- Pourcentage de détention maximum du capital proposé à l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2020 : 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant) ;
- Pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport : 5 % ;
- Prix d'achat unitaire maximum : le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 200 euros par action (hors frais d'acquisition) ;
- Montant global maximum du programme : le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est de 2 367 224 400 euros (montant maximum théorique ne tenant pas compte des actions autodétenues par la Société). Le Conseil d'administration pourrait toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Répartition par objectif des actions détenues par la Société en date du 29 février 2020

Au 29 février 2020, le capital de la Société est composé de 118 361 220 actions. À cette date, la Société détient 59 116 actions, soit 0,05 % du capital :

- dont 21 697 actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec ODDO BHF. Les actions ainsi acquises par la société ODDO BHF

l'ont exclusivement été pour répondre à l'objectif d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'AMF ;

- dont 37 419 actions dans le cadre de contrats de mandat conclus avec la société Natixis dans l'unique objectif de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe.

Les achats, ventes et transferts de titres ci-dessus ont été réalisés, pour répondre à deux des objectifs des programmes autorisés par les Assemblées générales mixtes des 17 mai 2018 et 23 mai 2019, à savoir assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'AMF et remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés de la Société ou des sociétés du Groupe. La Société n'a procédé à l'annulation d'aucune action au cours des 24 derniers mois et n'a acquis aucune action avant le 16 avril 2014, date d'entrée en vigueur du nouveau régime des Programmes de rachat d'actions issu du règlement européen de la directive « Abus de marché ».

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions et par ailleurs, il n'y a pas de positions ouvertes à l'achat ou à la vente sur des produits dérivés à la date de publication du présent descriptif de programme de rachat d'actions.

Durée du Programme

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce et du projet de résolution qui sera soumis à l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2020, ce programme de rachat pourra être mis en œuvre pendant une période de dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2020, soit jusqu'au 19 novembre 2021.

7.3.6 Autres valeurs mobilières

Outre les actions émises par la Société tel qu'indiqué au § 7.3.1 et les attributions gratuites d'actions (cf. § 7.4), la Société a procédé au placement auprès d'investisseurs institutionnels d'une émission obligataire, qui porte sur un montant de 300 millions d'euros, avec une durée de 7 ans et une échéance le 14 octobre 2020. Le coupon annuel des obligations s'élève à 2,875 %.

Les obligations ont été admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris, courant octobre 2013 mais n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du *Securities Act* de 1933, tel que modifié (le *Securities Act*). Les obligations sont offertes à l'extérieur des États-Unis conformément à la Régulation du *Securities Act* et ne pourront pas être offertes, vendues ou livrées aux États-Unis ou à toute personne aux États-Unis, ou pour leur compte.

Cette émission obligataire a permis à bioMérieux (i) d'allonger la maturité moyenne de sa dette, dans des conditions financières intéressantes, (ii) de diversifier ses sources de financement, au-delà des lignes de crédit syndiquées existantes, et (iii) de contribuer au financement de l'acquisition de la société américaine BioFire.

7.3.7 Capital autorisé mais non émis

TABEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Titres concernés	Date et durée de l'autorisation Expiration	Montant nominal maximal d'augmentation de capital (en millions d'euros)	Utilisations des autorisations (en millions d'euros)
Autorisation du Conseil pour réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues	AG 23 mai 2019 26 mois 22 juillet 2021	10 % du capital par période de 24 mois	
Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. <i>Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières (17^e résolution)</i>	AG 23 mai 2019 26 mois 22 juillet 2021	4 210 (augmentations de capital) ^(a) 1 000 (émissions de valeurs mobilières représentatives de créances) ^(b)	Non utilisé
Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires <i>Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières (18^e résolution)</i>	AG 23 mai 2019 26 mois 22 juillet 2021	4 210 (augmentations de capital) ^(a) 1 000 (émissions de valeurs mobilières représentatives de créances) ^(b)	Non utilisé
Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier (19^e résolution)	AG 23 mai 2019 26 mois 22 juillet 2021	20 % du capital par an ^(a) 1000 (émissions de valeurs mobilières représentatives de créances) ^(b)	Non utilisé
Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le nombre d'actions en cas d'augmentation de capital (21^e résolution)	AG 23 mai 2019 26 mois 22 juillet 2021	15 % de l'émission initiale dans la limite des plafonds ^{(a)(b)}	Non utilisé
Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital dans le cadre d'apports en nature consentis à la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription <i>Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières (22^e résolution)</i>	AG 23 mai 2019 26 mois 22 juillet 2021	10 % du capital (au jour de la mise en œuvre de la délégation) ^(a)	Non utilisé
Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (23^e résolution)	AG 23 mai 2019 26 mois 22 juillet 2021	4 210 ^(a) à compter de l'AG du 23 mai 2019	Non utilisé
Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission par les filiales ou la maison mère de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des valeurs mobilières de la Société (24^e résolution)	AG 23 mai 2019 26 mois 22 juillet 2021	4 210 (augmentations de capital) ^(a) 1000 (émissions de valeurs mobilières représentatives de créances) ^(b)	Non utilisé
Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital au profit des salariés adhérents au PEE <i>Emissions réservée aux salariés (17^e résolution)</i>	AG 23 mai 2019 26 mois 22 juillet 2021	3 % ^(a) du capital au jour de l'AG du 23 mai 2019	Non utilisé
Délégation de compétence au Conseil pour l'attribution d'options d'achat et/ou de souscription d'actions (16^e résolution)	AG 17 mai 2018 38 mois 17 juillet 2021	0,95 % du capital existant au jour de l'attribution	Non utilisé
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (15^e résolution)	AG 17 mai 2018 38 mois 17 juillet 2021	0,95 % du capital (au jour de l'Assemblée)	379 874 actions ^(c) (0,32 % du capital)

(a) Montant nominal maximum de 4 210 280 euros pour les augmentations de capital et montant maximum de 1 milliard d'euros pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances.

Ce pourcentage/montant vient s'imputer sur le montant total d'augmentation de capital autorisé de 4 210 280 euros de nominal.

(b) Ce montant vient s'imputer sur l'enveloppe totale d'augmentation de capital des valeurs mobilières représentatives de créances de 1 milliard d'euros de nominal.

(c) Conseils d'administration des 4 septembre et 20 décembre 2018, 26 février et 3 septembre 2019.

7.3.8 bioMérieux en Bourse en 2019

7.3.8.1 Marché des actions bioMérieux

Admis à la cote le 6 juillet 2004, le titre bioMérieux figure dans la liste des valeurs qui forment les indices français CAC Mid 60®, SBF 120®, CAC Mid & Small®, CAC All-tradable® et CAC All-Share®. En outre, bioMérieux a intégré de nouveaux indices depuis 2017, notamment MSCI France Index et STOXX® Europe 600. La Société figure au compartiment « A » d'Eurolist et elle est admise au SRD (service de règlement différé).

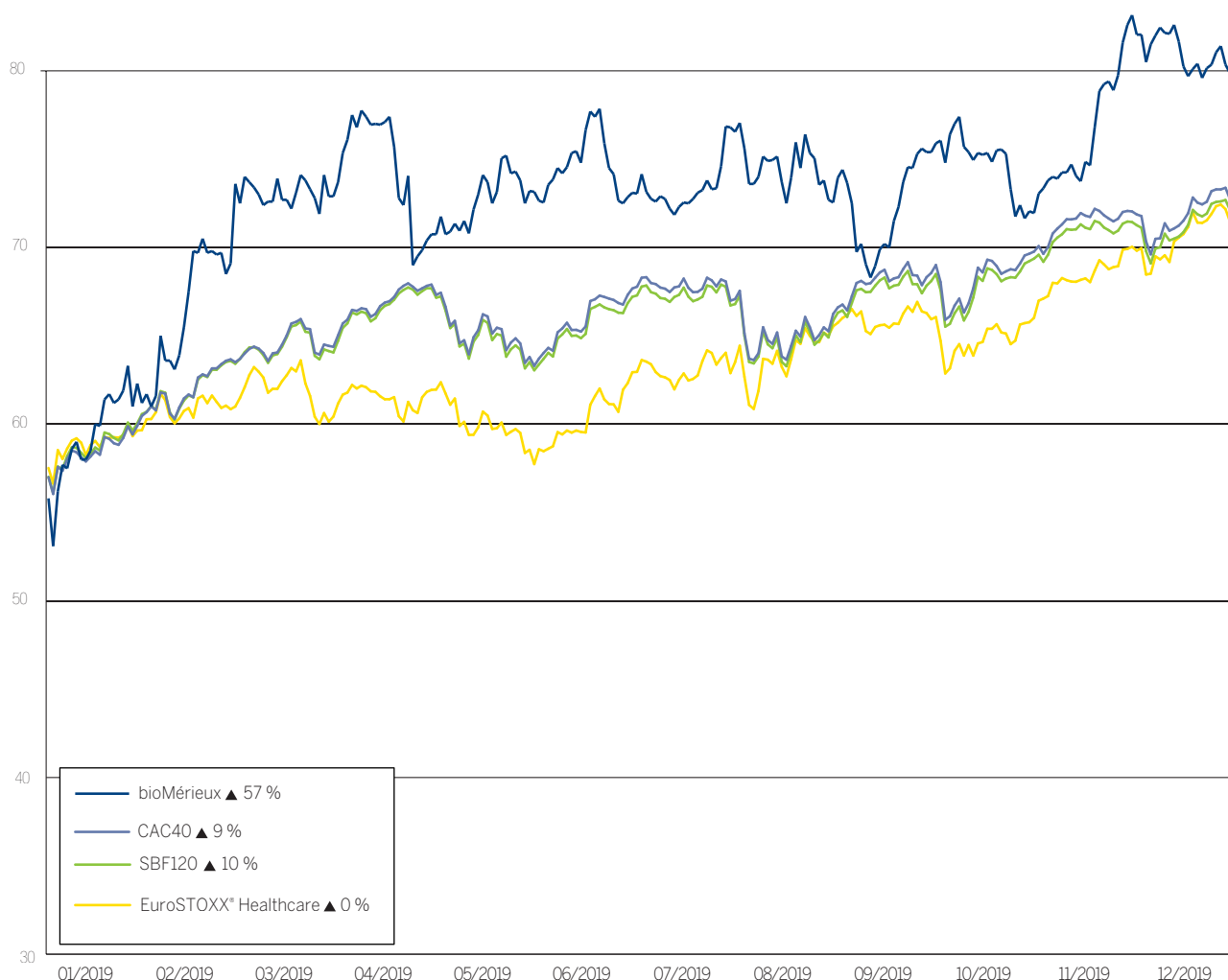
L'engagement social, sociétal et environnemental de bioMérieux est reconnu, depuis plusieurs années, par des agences de notation extra-financière (cf. § 3.2.2).

À fin décembre 2019, le cours de clôture de l'action bioMérieux s'établissait à 79,35 euros contre 57,50 euros à fin décembre 2018, et la capitalisation boursière de bioMérieux atteignait 9,4 milliards d'euros. En 2019, 23 879 941 titres ont été échangés sur la plateforme Euronext contre 30 711 238 en 2018.

Au cours de l'année 2019, la liquidité moyenne du titre a été la suivante (source : Thomson Reuters Eikon) :

- cours moyen de clôture : 72,95 euros ;
- volume moyen journalier : 94 387 titres ;
- journée de transaction moyenne : 6,9 millions d'euros environ.

7.3.8.2 Évolution du cours de Bourse de l'action bioMérieux au cours de l'année 2019 en euros comparée aux indices de référence (Code : BIM - Code ISIN : FR0013280286 - Code LEI : 549300AK8YOLBIQ4T071)



	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Cours mini	53,10	61,00	71,90	69,00	70,75	72,50	71,85	72,50	68,30	71,65	73,75	79,35
Cours max	63,30	73,60	74,10	77,75	75,20	77,85	76,85	77,05	75,90	77,40	83,15	82,60
Dernier cours	61,70	72,50	73,70	70,75	73,15	72,85	76,55	73,95	75,90	73,35	82,05	79,35

Source : Thomson Reuters Eikon, données extraites le 10/01/2020.

7.3.8.3 Historique de l'évolution du cours de Bourse de l'action bioMérieux

Périodes	Cours le plus haut (en euros)	Cours le plus bas (en euros)	Dernier cours (en euros)
2014	29,14	24,53	28,58
2015	36,77	28,10	36,63
2016	47,45	32,67	47,30
2017	74,80	47,52	74,69
2018	83,15	53,10	57,50

Source : Thomson Reuters Eikon, cours recalculé postdivision par 3 du nominal.

7.4 Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions et les attributions d'options de souscription

Ce rapport est établi conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce. Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société n'est en vigueur. Ni la Société, ni une société du Groupe n'a consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2019. À la date du présent rapport, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions de la Société susceptible d'être exercée.

Faisant utilisation de la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2018, dans le cadre de plans d'attributions gratuites

d'actions fixés par le Conseil d'administration, le Conseil d'administration a attribué, après consultation du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, 266 189 actions, durant l'exercice clos le 31 décembre 2019.

À ce titre, la Société n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions à un mandataire social au titre de mandats détenus dans la Société ou dans une société contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce. Les actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice 2019 se répartissent comme suit :

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Cours de l'action (en euros)
26 février 2019	129 060	69,10
3 septembre 2019	137 129	73,65

Les actions attribuées gratuitement et non encore définitivement acquises à la clôture de l'exercice 2019 se répartissent comme suit :

Date d'attribution	Cours de l'action (en euros)	Société qui emploie le bénéficiaire	Nombre d'actions attribuées	Catégorie de bénéficiaires
26 février 2019		Invisible Sentinel	22 300	10 Global Leaders
TOTAL PLAN INVISIBLE SENTINEL	69,10		22 300	10 Global Leaders
26 février 2019		BioFire Diagnostic LLC	7 970	1 employé
		bioMérieux Inc.	19 250	2 employés
		bioMérieux SA	53 290	9 employés
			80 510	12 Global Leaders
26 février 2019		BioFire Diagnostic LLC	26 250	7 Global Leaders
TOTAL PLAN BIOFIRE 2019	69,10		26 250	7 Global Leaders
3 septembre 2019		Applied Math NV	351	1 employé
		Astute Medical Inc.	2 602	5 employés
		BioFire Diagnostics LLC	19 684	83 employés
		bioMérieux Algeria	218	1 employé
		bioMérieux Argentina	470	2 employés



Date d'attribution	Cours de l'action (en euros)	Société qui emploie le bénéficiaire	Nombre d'actions attribuées	Catégorie de bénéficiaires
		bioMérieux Australia P/L	797	2 employés
		bioMérieux Belgium	1 509	3 employés
		bioMérieux Brasil SA	1 570	6 employés
		bioMérieux Canada Inc.	579	1 employé
		bioMérieux Chile Spa	218	1 employé
		bioMérieux China limited	579	1 employé
		bioMérieux Colombia SAS	119	1 employé
		bioMérieux Diagnostik AS	218	1 employé
		bioMérieux Dubaï	218	1 employé
		bioMérieux Germany GmbH	470	2 employés
		bioMérieux Greece Hellas SA	218	1 employé
		bioMérieux Inc.	35 562	95 employés
		bioMérieux India	2 006	9 employés
		bioMérieux Italy Spa	1 672	3 employés
		bioMérieux Japan Ltd	930	2 employés
		bioMérieux Korea Co.	569	2 employés
		bioMérieux Malaysia	65	1 employé
		bioMérieux Mexico SA de CV	579	1 employé
		bioMérieux Polska Sp Zoo	351	1 employé
		bioMérieux SA	52 048	94 employés
		bioMérieux Saudi Arabia	218	1 employé
		bioMérieux Singapore	3 321	8 employés
		bioMérieux South Africa	337	2 employés
		bioMérieux Spain SA	2 445	7 employés
		bioMérieux SSC Europe Sp Zoo	579	1 employé
		bioMérieux UK Ltd	351	1 employé
		bioMérieux China Ltd – TW Branch	218	1 employé
		bioMérieux Shanghai	5 711	14 employés
		bioMérieux Chile SA	119	2 employés
		Suzhou Hybiome Biomedical Co., Ltd	208	1 employé
TOTAL PLAN GL/CTP 2019	73,65		137 129	358 Global Leaders
TOTAL GÉNÉRAL			266 189	387 GLOBAL LEADERS

Durée de la période d'acquisition

Dans les plans d'attribution gratuite d'actions 2019, une période d'acquisition de 3 ou 4 ans est prévue, à compter de la décision d'attribution avant que les bénéficiaires ne puissent devenir propriétaires des actions correspondantes.

Critères et conditions d'attribution

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, d'attribuer gratuitement des actions qui seront

définitivement acquises, (i) sous condition de présence et (ii) sous conditions de présence et de performance.

Livraison des titres

À l'issue de la période d'acquisition, la Société, sous réserve du respect des conditions et critères d'acquisition fixés par le Conseil d'administration, transfère au bénéficiaire le nombre d'actions déterminé par le Conseil d'administration.

Durée de la période de conservation

Les plans d'attribution gratuite d'actions 2019 ne prévoient aucune période de conservation.

Droits des bénéficiaires

En cas d'incessibilité de ses actions, comme tout actionnaire, le bénéficiaire d'une attribution définitive peut exercer pendant la période de conservation les droits attachés aux actions attribuées :

- droit préférentiel de souscription ;
- droit de communication ;
- droit de participer aux Assemblées ;
- droit de vote ;
- droit aux dividendes et éventuellement réserves distribuées.

Historique des attributions gratuites d'actions (tableau 10)

Le tableau ci-dessous récapitule, au 31 décembre 2019, l'ensemble des modalités des attributions gratuites d'actions et d'actions de performance, sous réserve de la réalisation de conditions de présence et pour certaines attributions, de conditions de performance fixées par le Conseil d'administration de la Société :

Date d'Assemblée	Nom du plan	Date du Conseil	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Nombre de bénéficiaires	Dont à mandataire social	Date d'acquisition des actions	Date de fin de période de conservation	Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	Actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice
17 mai 2018	Plan Invisible Sentinel	26 février 2019	22 300	10	0	26 février 2022	26 février 2022	0	0	22 300
17 mai 2018	Plan EXCOM 2019	26 février 2019	80 510	12	0	26 février 2022	26 février 2022	9 930	0	70 580
17 mai 2018	Plan BioFire 2019	26 février 2019	26 250	7	0	26 février 2022	26 février 2022	0	0	26 250
17 mai 2018	Plan Global Leader/CTP 2019	3 septembre 2019	137 129	358	0	3 septembre 2022	3 septembre 2022	569	0	136 560
17 mai 2018	Plan Global Leader (C) 2018	20 décembre 2018	8 412	39	0	20 décembre 2021	20 décembre 2021	0	0	8 412
17 mai 2018	Plan Global Leader (B) 2018	4 septembre 2018	105 273	212	0	4 septembre 2021	4 septembre 2021	4 275	0	100 998
17 mai 2018	Plan Global Leader (A) 2018	17 mai 2018	15 000	1	0	17 mai 2022	17 mai 2022	0	0	15 000
17 mai 2018	Plan EXCOM 2018	17 mai 2018	20 000	1	0	17 mai 2022	17 mai 2022	0	0	20 000
26 mai 2016	Plan Global Leader BFX 2018	27 février 2018	21 000	7	0	27 février 2021	27 février 2021	0	0	21 000
26 mai 2016	Plan OPUS International	15 décembre 2017	7 716	417	0	15 décembre 2021	15 décembre 2021	889	0	6 827
26 mai 2016	Plan Global Leader	15 décembre 2017	600	1	0	15 décembre 2020	15 décembre 2020	600	0	0
26 mai 2016	Plan Global Leader ^(a) 2017	28 février 2017	9 300	2	0	28 février 2021	28 février 2021	0	0	9 300
26 mai 2016	Plan Global Leader ^(b) 2017	28 février 2017	1 500	1	0	28 février 2021	28 février 2020	0	0	1 500
26 mai 2016	Plan Global Leader 2017	28 février 2017	15 000	1	0	28 février 2020	28 février 2021	0	0	15 000
26 mai 2016	Plan Global Leader 2017	28 février 2017	6 000	1	0	28 février 2020	28 février 2020	0	0	6 000
26 mai 2016	Plan Global Leader 2016	15 décembre 2016	75 000 ^(a)	9	0	15 décembre 2019	15 décembre 2019	1 431	73 569	0
26 mai 2016	Plan Global Leader 2016	26 mai 2016	264 600 ^(b)	55	0	26 mai 2019	26 mai 2019	23 400	23 400	0
26 mai 2016	Plan Mandataire social	26 mai 2016	60 000 ^(a)	1	1	26 mai 2019	À la fin de son mandat	0	60 000	0
28 mai 2015	Plan Global Leader 2015	1 ^{er} mars 2016	2 700	3	0	1 ^{er} mars 2020	1 ^{er} mars 2020	1 800	0	900
28 mai 2015	Plan Global Leader 2015	17 décembre 2015	3 600	3	0	17 décembre 2019	17 décembre 2019	0	3 600	0
28 mai 2015	Plan Expatriés	28 août 2015	49 500	26	0	28 août 2019	28 août 2019	2 400	47 100	0

(a) Actions gratuites attribuées sous conditions de performance.

(b) Actions gratuites attribuées sous conditions de performance sauf 24 200 actions sous seules conditions de présence.

(c) Période de 2 ans additionnelle pour les bénéficiaires français.

Attributions d'actions de performance au cours de l'exercice 2019 aux salariés

Au cours de l'exercice 2019, les 10 salariés non-mandataires sociaux du Groupe auxquels ont été attribuées le plus d'actions de performance ont bénéficié d'un nombre total de 61 360 actions.

7.5 Autres informations sur les actionnaires

7.5.1 Dialogue actionnarial

bioMérieux s'attache à entretenir et à renforcer la confiance de ses actionnaires en les informant de la vie de la Société et ce de façon régulière, transparente et accessible. Les actionnaires peuvent retrouver les supports d'informations tels que le rapport annuel, les publications financières au sein de la rubrique dédiée aux actionnaires intitulée espace actionnaires sur le site internet de bioMérieux finance (<https://www.biomerieux-finance.com>).

Au-delà du dialogue formel constitué par le vote en assemblée générale, la volonté de dialogue et d'écoute de la Société se traduit principalement par l'organisation de nombreuses rencontres avec les investisseurs institutionnels internationaux. Ces réunions permettant aux actionnaires ou investisseurs intéressés par la Société de dialoguer avec les dirigeants et d'approfondir les questions liées à son activité, à sa stratégie, à sa performance ou encore à ses perspectives (risques et opportunités).

Le département Relations Investisseurs organise environ 250 à 300 réunions avec les investisseurs chaque année, principalement en Europe et aux Etats-Unis qui constituent la grande majorité de son actionnariat.

Bourse à compter du franchissement de seuil, le nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède, ainsi que des titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

L'obligation d'information s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droit de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au paragraphe ci-dessus.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée, à la demande (consignée au procès-verbal de l'Assemblée générale) d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction au moins égale à 5 % du capital ou des droits de vote de la Société, par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte d'actionnaires non-résidents conformément à l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations de déclaration des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations de franchissements de seuils pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

7.5.2 Participation et stock-options des organes d'administration

Néant.

7.5.3 Autres informations sur les actionnaires

7.5.3.1 Franchissements de seuils

Obligations des actionnaires

La loi impose à tout actionnaire l'obligation d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») du franchissement des seuils légaux et ce, par lettre en indiquant notamment la part du capital et des droits de vote qu'elle détient, dans les délais légaux.

Par ailleurs, l'article 10 des statuts de la Société fait obligation à toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote de la Société et correspondant à 1 % du capital social ou des droits de vote de la Société, puis pour toute tranche supplémentaire de 1 %, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de cinq jours de

Franchissements de seuils déclarés à la Société au cours de l'exercice 2019

La société AXA Investment Managers a déclaré :

- le 28 mars 2019, avoir franchi à la baisse, le seuil statutaire de 1 % des droits de vote.

La société Candriam Luxembourg a déclaré :

- le 12 septembre 2019, avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 1 % du capital.

La société Jupiter Asset Management Limited a déclaré :

- le 14 novembre 2019, avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 4 % du capital ;
- le 9 décembre 2019, avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 2 % des droits de vote.

La société BlackRock Investment Management a déclaré :

- le 11 juin 2019, avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 2 % du capital ;
- le 21 juin 2019, avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 2 % du capital ;
- le 25 juin 2019, avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 2 % du capital ;
- le 27 juin 2019, avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 2 % du capital.

Franchissements de seuils déclarés à la Société en 2020 jusqu'à la date de publication du présent URD

La société Amundi a déclaré :

- le 25 février 2020, avoir franchi à la hausse, le seuil statutaire de 1 % du capital.

La société GIMD a déclaré :

- le 4 mars 2020, avoir franchi à la baisse, le seuil statutaire de 5 % du capital et 6 % des droits de vote.

La société Jupiter Asset Management Limited a déclaré :

- le 9 mars 2020, avoir franchi à la baisse, le seuil statutaire de 3 % du capital.

7.5.3.2 Opérations réalisées par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres

La Société a été informée des opérations sur titres suivantes réalisées par ses dirigeants au cours de l'exercice 2019 et déclarées selon les modalités décrites par l'Autorité des marchés financiers :

• nombre de titres cédés : 33 267

- Stefan Willemsen, *Executive Vice President AMERICAS*, a cédé 8 000 actions, le 4 mars 2019, pour un montant de 588 110 euros.
- Stefan Willemsen, *Executive Vice President AMERICAS*, a cédé 10 267 actions, le 28 novembre 2019, pour un montant de 845 250 euros.
- Pierre Boulud, *Executive Vice President ASPAC*, a cédé 15 000 actions, le 17 décembre 2019, pour un montant de 1 200 000 euros.

• nombre de titres acquis : 221 626,65

- François Lacoste, *Executive Vice President Clinical Unit*, a acquis 15 000 actions, le 27 mai 2019 (livraison d'actions attribuées gratuitement).
- Yasha Mitrotti, *Executive Vice President EMEA*, a acquis 15 000 actions, le 27 mai 2019 (livraison d'actions attribuées gratuitement).
- Stefan Willemsen, *Executive Vice President AMERICAS*, a acquis 21 000 actions, le 27 mai 2019 (livraison d'actions attribuées gratuitement).
- Nicolas Cartier, *Executive Vice President Industry Unit*, a acquis 21 000 actions, le 27 mai 2019 (livraison d'actions attribuées gratuitement).
- Mark Miller, *Executive Vice President Medical Affairs*, a acquis 13 500 actions, le 27 mai 2019 (livraison d'actions attribuées gratuitement).
- Michel Baguenault, Secrétaire Général, a acquis 18 000 actions, le 27 mai 2019 (livraison d'actions attribuées gratuitement).

- Pierre Charbonnier, *Executive Vice President Global Quality, Manufacturing & Supply Chain*, a acquis 16 500 actions, le 27 mai 2019 (livraison d'actions attribuées gratuitement).
- Randy Rasmussen, *Executive Vice President Molecular biology*, a acquis 22 500 actions, le 27 mai 2019 (livraison d'actions attribuées gratuitement).
- Jean-Luc Bélingard, administrateur, a acquis 60 000 actions, le 27 mai 2019 (livraison d'actions attribuées gratuitement).
- Pierre Boulud, *Executive Vice President ASPAC*, a acquis 15 000 actions, le 16 décembre 2019 (livraison d'actions attribuées gratuitement).
- Michel Baguenault, Secrétaire Général, a acquis 552,34 actions, le 16 décembre 2019, pour un montant de 28 843 euros (acquisition d'actions dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié mondial MyShare).
- François Lacoste, *Executive Vice President Clinical Unit*, a acquis 556,65 actions, le 16 décembre 2019, pour un montant de 29 068 euros (acquisition d'actions dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié mondial MyShare).
- Valérie Leyldé, *Executive Vice President Human Resources*, a acquis 556,65 actions, le 16 décembre 2019, pour un montant de 29 068 euros (acquisition d'actions dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié mondial MyShare).
- Guillaume Bouhours, *Chief Financial Officer, Executive Vice President Purchasing & Information Systems*, a acquis 556,65 actions, le 16 décembre 2019, pour un montant de 29 068 euros (acquisition d'actions dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié mondial MyShare).
- Pierre Boulud, *Executive Vice President ASPAC*, a acquis 466,71 actions, le 16 décembre 2019, pour un montant de 24 371 euros (acquisition d'actions dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié mondial MyShare).
- Yasha Mitrotti, *Executive Vice President EMEA*, a acquis 559 actions, le 16 décembre 2019, pour un montant de 29 191 euros (acquisition d'actions dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié mondial MyShare).
- Stefan Willemsen, *Executive Vice President AMERICAS*, a acquis 559 actions, le 16 décembre 2019, pour un montant de 29 191 euros (acquisition d'actions dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié mondial MyShare).
- Frédéric Besème, administrateur représentant les salariés, a acquis 319,65 actions, le 16 décembre 2019, pour un montant de 16 692 euros (acquisition d'actions dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié mondial MyShare).

• nombre de titres souscrits : néant ;

• nombre de titres échangés : néant.

7.6 Dispositions retardant un changement de contrôle

Les éléments qui participent à retarder, le cas échéant, un changement de contrôle sont les suivants :

- répartition du capital : bioMérieux est une société contrôlée (cf. § 7.3.2 et 7.3.3) ;
- existence de droits de vote double (cf. § 7.2.2.2) ;
- restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions : franchissements de seuil (cf. § 7.5.3.1) ;
- en outre, il n'existe aucune restriction à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société ;
- mécanisme de contrôle prévu dans un système d'actionnariat du personnel : il existe un fonds commun de placement mis en place lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés de bioMérieux

à la suite de son introduction en Bourse, dénommé « OPUS Classic » ;

- pouvoirs du Conseil d'administration pour le rachat d'actions : l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019 a consenti au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour lancer un programme de rachat d'actions (cf. § 7.3.5) ;
- délégations de compétence et de pouvoirs consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration concernant les émissions d'actions (cf. § 7.3.7) ;
- clauses de changement de contrôle : certains contrats auxquels la Société est partie sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin dans le cas d'un changement de contrôle.

PRINCIPAUX CONTRATS INCLUANT UNE CLAUSE DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Nature du contrat	Cocontractant	Objet
Contrat de prêt	8 banques	Prêt syndiqué non tiré d'un montant de 500 millions d'euros, ayant fait l'objet d'un avenant en janvier 2019 portant sa maturité à janvier 2024 (prêt de 5 ans à l'origine avec 2 options d'extension d'un an chacune qui ont toutes les 2 été exercées)
Emprunt obligataire	Public	Emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros à échéance octobre 2020
Crédit-bail immobilier	2 établissements financiers	Financement de l'extension du site de Marcy l'Étoile pour un montant de 45 millions d'euros et d'une durée de 12 ans
Contrat de licence	Roche Diagnostics	NT-proBNP
Contrat de licence	Université Paul Sabatier/Pr. Serre	Filaggrine
Contrat de licence	Wellcome Trust Limited	B-Raf genetic mutations associated with cancer

bioMérieux n'a pas connaissance d'autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur ses titres.

7.7 Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution est établie en fonction de l'analyse pour chaque exercice, des bénéfices de la Société, de sa situation financière et de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'administration.

Les dividendes non réclamés sont, dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, prescrits au profit de l'État.

Le Conseil d'administration proposera à l'approbation de l'Assemblée générale du 19 mai 2020, un dividende de 0,38 euro par action, portant à 45,0 millions d'euros le montant total qui serait distribué le 4 juin 2020.

Le tableau ci-dessous décrit le montant (en euros) des dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices.

Exercice clos le	Dividende distribué (en euros) *	Dividende par action (en euros) *
31/12/2018	41 426 427	0,35
31/12/2017	40 242 815	0,34
31/12/2016	39 453 740	1,00

* La Société n'a pas perçu de dividende au titre des actions qu'elle détenait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende a été affecté en « report à nouveau ». Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel était éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques fiscalement domiciliées en France conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.

7.8 Principales opérations avec les apparentés

7.8.1 Procédures d'évaluation des conventions courantes et des conventions réglementées

En application de l'article L. 225-39 du Code de commerce, la Société a mis en place une procédure d'évaluation des conventions courantes et des conventions réglementées décrite dans une charte interne.

Cette charte, arrêtée par le Conseil d'administration le 12 décembre 2019, a été établie en concertation avec l'Institut Mérieux et les autres sociétés du groupe. Elle a pour objectif (i) de définir les critères retenus par bioMérieux pour qualifier une convention de convention réglementée et ainsi la distinguer des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales, (ii) de détailler, le cas échéant, la procédure d'autorisation requise par la loi et (iii) de définir la méthodologie interne de contrôle des conventions. La charte est instaurée afin de prévenir les situations de conflits d'intérêts et de respecter la transparence des conventions entrant dans le champ des conventions réglementées.

Le Conseil d'administration a délégué au Comité d'audit l'examen annuel de la charte et des conventions courantes. Le Comité d'audit devra en rendre compte.

Cette charte est publiée sur le site internet de bioMérieux.

7.8.2 Description des principales sociétés apparentées

- L'Institut Mérieux met la biologie au service de la médecine et de la santé publique partout dans le monde. Pour lutter contre les maladies infectieuses et les cancers, il imagine et développe de nouvelles approches globales et transversales dans le domaine du diagnostic, de l'immunothérapie, de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Ainsi, au-delà des programmes de recherche et développement menés au sein de chacune de ses sociétés, l'Institut Mérieux a mis en place un dispositif original visant à renforcer et accélérer l'innovation scientifique.

Depuis de nombreuses années, l'Institut Mérieux et ses sociétés se sont engagés dans une politique de partenariats internationaux avec la recherche académique publique et privée et la communauté hospitalière. À titre d'exemple, une unité mixte avec l'Institut Mérieux et la *Fudan University Shanghai Cancer Center* a été créée autour des marqueurs tumoraux et immunitaires.

Par ailleurs, l'Institut Mérieux contribue activement au renforcement de la recherche française en biologie ainsi qu'à son rayonnement dans le monde. L'Institut Mérieux est ainsi membre fondateur de LyonBioPôle, Pôle de Compétitivité Mondial dans le domaine de la biologie, et de l'Institut de recherche technologique en infectiologie BIOASTER. Cet institut mène des activités de R&D interdisciplinaires, à l'interface de la recherche fondamentale et de l'industrialisation. Des projets collaboratifs sont ainsi menés dans les 4 grands domaines d'applications de la microbiologie, de la santé et des maladies infectieuses : vaccins, antimicrobiens, diagnostic et microbiote. Chaque projet bénéficie du meilleur de la recherche académique, d'une équipe de scientifiques et d'ingénieurs de haut

niveau, d'équipements et d'infrastructures technologiques de pointe.

Dans le cadre de sa politique d'innovation, l'Institut Mérieux a créé le programme des Mérieux *Research Grants*, destiné à soutenir les travaux de médecins et scientifiques du monde entier, qui peuvent aboutir à des ruptures conceptuelles ou technologiques. Ce programme ambitieux d'appels à projets vise à donner accès aux sociétés de l'Institut Mérieux, à des connaissances scientifiques, cliniques et technologiques d'avant-garde qui seront à l'origine de nouvelles approches dans le domaine du diagnostic, de la thérapie et de la nutrition. Ces contrats de recherche ont pour objectif de financer des projets particulièrement innovants de laboratoires privés ou publics dans les domaines d'intervention stratégique de l'Institut Mérieux. Au terme d'une sélection rigoureuse, les investigateurs retenus reçoivent un financement sur deux ans, l'Institut Mérieux bénéficiant d'un droit de premier regard pour se réserver la possibilité de nouer des partenariats en cas de succès. Depuis la création des Mérieux *Research Grants* en 2009, plus de 100 subventions ont été attribuées dans près de 20 pays, donnant naissance à une communauté internationale de scientifiques et médecins de haut niveau venus d'Europe, des États-Unis, d'Amérique latine, du Moyen-Orient et d'Asie.

Enfin, l'Institut Mérieux a engagé, sur des enjeux majeurs de santé publique, des programmes de recherche transversaux pour apporter des réponses globales faisant appel aux compétences spécifiques et complémentaires de ses sociétés, s'appuyant sur certains travaux issus des Mérieux *Research Grants* et sur des partenariats avec des réseaux de recherche internationaux. Ces actions se déclinent autour de cinq axes stratégiques : les maladies infectieuses négligées (dont notamment la tuberculose), l'antibiorésistance et les maladies nosocomiales, l'analyse des réponses de l'hôte dans un contexte infectieux et oncologique, les relations entre microbiote et santé, les développements technologiques liés au diagnostic.

- la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, placée sous l'égide de l'Institut de France, est actionnaire de référence de l'Institut Mérieux à hauteur d'un tiers (cf. § 3.4.2).
- la Fondation Mérieux, fondation familiale indépendante reconnue d'utilité publique et créée en 1967, lutte contre les maladies infectieuses dans les pays en développement (cf. § 3.4.2).
- Mérieux NutriSciences a pour mission la prévention des risques sanitaires liés à l'alimentation et plus largement à l'utilisation des produits de la vie quotidienne. Engagée dans la sécurité des aliments et la nutrition depuis plus de 45 ans, initialement par le biais de la société Silliker, Mérieux NutriSciences a étendu son expertise à l'ensemble des secteurs industriels dont l'activité impacte la santé des consommateurs : eau & environnement, produits pharmaceutiques et médicaux, cosmétiques, biens de consommation, agrochimie. Partout dans le monde, les équipes de Mérieux NutriSciences offrent aux entreprises des services d'analyses, d'audit et de conseil tout au long de la chaîne de valeur. Par ailleurs, forte de son appartenance à l'Institut Mérieux, Mérieux NutriSciences apporte à l'ensemble de ses activités une dimension scientifique et médicale et développe une nouvelle approche de la recherche dans le domaine de la nutrition, mettant le consommateur et le patient au cœur de ses actions. À travers la société Biofortis, les équipes de Mérieux NutriSciences accompagnent les industriels de

la santé et de la nutrition dans leurs programmes de R&D en apportant des preuves scientifiques de l'efficacité de leurs produits. Biofortis dispose notamment d'une plate-forme d'analyse du microbiome pour conduire ses recherches dans le domaine de la santé gastro-intestinale.

7.8.3 Contrats de service entre ces personnes

Il n'existe pas de convention de prestations de services entre les membres du Conseil d'administration, de la Direction et des organes de surveillance, d'une part, et la Société ou l'une de ses filiales, d'autre part, prévoyant l'octroi d'avantages. Il existe des conventions de prestations de service entre bioMérieux et certaines sociétés du Groupe, ayant des dirigeants communs, telles que décrites ci-dessous.

7.8.4 Description des opérations

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2018 figure au § 7.7.4 du document de référence 2018, et la description des transactions avec des parties liées figurent respectivement au § 6.1.2 (note 30) et au § 6.2.2 (note 21.3) du document de référence 2018 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 mars 2019.

Pour l'exercice 2019, les transactions avec les parties liées sont décrites dans le présent URD au § 6.1.2 (note 30) et au § 6.2.2 (note 21.3).

En 2019, aucune convention, hors du champ d'application des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, n'a été poursuivie. Le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2019 est présenté ci-après.

Aucune nouvelle convention n'a été autorisée au cours de l'exercice 2019. Le rapport spécial des Commissaires aux comptes, soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 19 mai 2020, reprend les conventions réglementées de la Société qui se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Ces conventions avaient été motivées par le Conseil d'administration comme indiqué ci-dessous.

- Contrat de prestation de services, signé le 23 avril 2015 avec l'Institut Mérieux et ses avenants. Le dernier avenant a pour objectif de modifier (i) la liste des services rendus, en ajoutant les fonctions Audit interne (en fonction des missions réellement réalisées pour le compte de bioMérieux), Risques et Conformité, qui seront désormais portées par l'Institut Mérieux et refacturées à bioMérieux et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019 ainsi que (ii) les règles de refacturation des services rendus par l'Institut Mérieux en sa qualité de holding animatrice du groupe.

Les marges applicables sont modifiées conformément aux principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert, en appliquant une marge de 8 % sur l'ensemble des frais engagés par l'Institut Mérieux, à l'exception (a) des frais engagés par l'Institut Mérieux, à la demande d'une autre entité, pour des raisons pratiques et administratives (« pass-through costs ») qui continueront d'être facturés à prix coûtant et (b) des frais engagés par l'Institut Mérieux pour la réalisation de prestations spécifiques purement administratives au bénéfice d'une entité du groupe et qui seront

refacturés avec l'application d'une marge de 5 %. Par ailleurs, dans un souci de transparence et afin de permettre à bioMérieux de définir ses propres règles de refacturation à ses filiales, l'Institut Mérieux facture à bioMérieux l'ensemble des services définis, devant être supportés par bioMérieux et ses filiales, selon la clé de répartition applicable, à charge pour bioMérieux de refacturer directement ses filiales, sans mark-up. Ainsi, au titre de l'exercice 2019, l'Institut Mérieux a facturé la somme de 8 683 000 € à bioMérieux (6 367 520 € en 2018), qui en a refacturé 2 936 701 € à bioMérieux Inc. (2 640 110 € en 2018) et 1 960 817 € à BioFire Diagnostics (1 066 310 € en 2018). Cet avenant est justifié par la volonté de la société d'harmoniser les règles de refacturation avec l'Institut Mérieux avec celles qu'elle met en place avec ses propres filiales, tout en restant en conformité avec les règles internationales applicables, notamment celles de l'OCDE. Il est par ailleurs rappelé que l'Institut Mérieux souhaite renforcer sa direction Audit Groupe, comprenant l'audit interne, les risques et la conformité, afin de poursuivre un objectif de cohérence des processus, de gestion des risques et de sécurisation de l'Institut Mérieux et de toutes ses sociétés contrôlées et ce, pour répondre à l'ensemble des obligations légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Cette nouvelle organisation permet à bioMérieux de ne plus gérer d'un point de vue administratif, les collaborateurs de cette équipe qui sont désormais salariés de l'Institut Mérieux et qui sont refacturés à bioMérieux pour le temps passé aux seules missions réalisées pour elle. Depuis 2019, le coût pour bioMérieux est globalement équivalent, à périmètre constant, compte tenu de la simplification, pour bioMérieux, de la gestion des collaborateurs de ce département. Cette modification n'entraîne aucun changement pour le Comité d'audit de bioMérieux et ses missions. Le Comité d'audit continue à approuver le plan d'audit et à suivre sa réalisation, à recevoir les rapports d'audit et plus généralement à entendre le responsable de l'audit interne, invité à chacune des sessions du Comité d'audit.

- Un accord relatif à la gestion de la mobilité des employés au sein du groupe Mérieux, préalablement appelé Accord de répartition des frais de rupture de contrat de travail, prévoit que les frais de rupture des contrats de travail et/ou de départ à la retraite de salariés ayant travaillé pour les sociétés du Groupe, et dont l'ancienneté a été reprise sans compensation, soient répartis selon une clé économique équitable entre ces dernières. Cette répartition est réalisée désormais au prorata de la rémunération versée par chaque société du groupe Mérieux ayant bénéficié des services des salariés, à l'exclusion des rémunérations ayant servi d'assiette au versement d'une précédente indemnité de rupture. Le renouvellement de cet accord est justifié par l'intérêt de la Société de partager les frais de rupture des contrats de travail de ses salariés, avec chacune des sociétés du groupe Mérieux (ainsi que la Fondation Mérieux, le cas échéant), dans lesquelles lesdits salariés ont également été employés et ce, en fonction de règles et conditions communes. Cet accord a été étendu à la Fondation Mérieux, entité extérieure au groupe Mérieux, par un avenant.
- Un contrat de mise à disposition d'un salarié de Silliker Group Corporation France (Mérieux NutriSciences) à bioMérieux. Cet accord est justifié par l'intérêt de la société d'adopter une démarche commerciale commune, avec Mérieux NutriSciences, auprès de grands comptes stratégiques, afin de renforcer l'efficacité des offres respectives de produits et services de ces deux sociétés.



- L'avenant à la convention de mécénat avec la Fondation Mérieux s'inscrit dans le cadre de la politique générale de mécénat de la Société et est motivé par le soutien, de façon durable, aux activités et objectifs humanitaires des fondations, dans le domaine de la santé publique, qui est le domaine dans lequel intervient la Société.
- La convention de mécénat avec la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, actionnaire de référence de la Société, dont l'enveloppe annuelle est passée, en 2017, de 1 325 000 euros à 2 000 000 euros, s'inscrit dans le cadre de la politique générale de mécénat de la Société et est également motivée par le soutien, de façon durable, aux activités et objectifs humanitaires des fondations, dans le domaine de la santé publique, qui est le domaine dans lequel intervient la Société.
- L'avenant au Contrat de prestations de services avec la Fondation Mérieux est motivé par l'intérêt de la Société de mettre à disposition

de la Fondation des compétences et des ressources nécessaires à certains besoins de la Fondation, afin que cette dernière mène à bien ses missions d'utilité publique, que la Société finance par ailleurs dans le cadre de contrats de mécénat.

Enfin, le Conseil d'administration de décembre 2019, lors du réexamen annuel des conventions, a confirmé, après en avoir débattu, que les conventions et avenants antérieurement autorisés répondaient toujours aux critères qui l'avaient conduit à donner son autorisation préalable et ainsi que son autorisation donnée antérieurement était maintenue.

Le Conseil d'administration a décidé de retirer du champ des conventions réglementées, les cotisations retraite sur-complémentaire (article 83) de M. Alexandre Mérieux et ce, par application de l'ordonnance n° 2019-1234 et de son décret d'application n° 2019-1235.

7.8.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société bioMérieux,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la Fondation Mérieux

Personne concernée

M. Alexandre Mérieux (président-directeur général).

1) Avenant au contrat de mécénat du 8 mars 2011

Nature et objet

Le contrat de mécénat au profit de la Fondation Mérieux du 8 mars 2011, autorisé par le conseil d'administration du 18 décembre 2014, a pris effet le 1er janvier 2015 pour une durée indéterminée.

Modalités

Votre société procède à des dons en nature et affecte certains de ses salariés à la réalisation de missions au profit de la Fondation Mérieux dans le cadre des actions de mécénat de votre société. L'enveloppe totale de ces dons et allocations de compétences est déterminée et votée annuellement en conseil d'administration.

Montants de l'exercice

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, votre société a enregistré une charge concernant des dons au profit de la Fondation Mérieux d'un montant global de € 409 210,24.

2) Avenant au contrat de service du 1^{er} janvier 2011

Nature et objet

Le contrat de prestations de services rendus par votre société à la Fondation Mérieux, autorisé par le conseil d'administration du 18 décembre 2014, a pris effet le 1er janvier 2015 pour une durée indéterminée.

Modalités

Votre société apporte son support au plan humain à la Fondation Mérieux par l'affectation de certains de ses salariés aux missions de la Fondation, en matière de biologie, ainsi que par la fourniture d'un support administratif et informatique. Ces prestations de services sont rémunérées en application de la réglementation applicable aux prix de transfert intragroupe, correspondant à l'application d'une marge de 8 % au remboursement des coûts de services, hors services de biologie (qualifiés de recherche et développement aux termes de la réglementation des prix de transfert), et d'une marge de 10 % au remboursement des coûts de services de biologie.

Montants de l'exercice

Votre société a enregistré un produit de € 32 459,26 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Avec la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux

Personne concernée

M. Alexandre Mérieux (président-directeur général).

Nature et objet

Le conseil d'administration du 15 décembre 2016 a autorisé l'augmentation de l'enveloppe annuelle de mécénat auprès de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, passant ainsi de € 1 325 000 à € 2 000 000 à compter du 1er janvier 2017.

Modalités

Votre société procède à des dons en faveur de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, dans le cadre de ses actions de mécénat. L'enveloppe de ces dons est déterminée et votée annuellement en conseil d'administration.

Montants de l'exercice

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, votre société a enregistré une charge concernant des dons au profit de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux d'un montant global de € 2 000 000.

Avec les sociétés du Groupe Mérieux : Institut Mérieux, Mérieux NutriSciences, Transgène, ABL, Thera, Mérieux Développement, Fondation Mérieux

Personnes concernées

M. Alexandre Mérieux (président-directeur général), Jean-Luc Bélingard (administrateur), Philippe Archinard (administrateur) et Harold Boël (administrateur indépendant).

Nature et objet

Un accord relatif à la gestion de la mobilité des employés au sein du Groupe Mérieux, autorisé par le conseil d'administration du 18 décembre 2014, a pris effet le 1er janvier 2017 pour une durée indéterminée.

Modalités

Cet accord prévoit que les frais de rupture des contrats de travail et/ou de départ à la retraite des salariés ayant travaillé pour les sociétés du groupe, et dont l'ancienneté a été reprise sans compensation, soient répartis selon une clé économique équitable entre ces dernières. Cette répartition se fait au prorata de la rémunération versée par chaque société du Groupe Mérieux ayant bénéficié des services des salariés, à l'exclusion des rémunérations ayant servi d'assiette au versement d'une précédente indemnité de rupture.

Montants de l'exercice

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, votre société a enregistré un produit d'un montant global de € 54 791,66 pour Mérieux NutriSciences et une charge d'un montant global de € 99 587,38, dont € 88 752,38 pour Institut Mérieux et € 10 835 pour Mérieux Université.

Avec la société Silliker Group Corporation France (Mérieux NutriSciences), société membre du groupe Mérieux**Personnes concernées**

MM. Alexandre Mérieux (président-directeur général) et Harold Boël (administrateur indépendant).

Nature et objet

Le contrat de mise à disposition d'un salarié de la société Silliker Group Corporation France (Mérieux NutriSciences) à votre société a été autorisé par le conseil d'administration du 27 février 2018 et a pris effet le 1er juin 2018 pour une durée déterminée de un an.

Modalités

Cette convention prévoit la mise à disposition d'un salarié de la société Silliker Group Corporation France (Mérieux NutriSciences) pour 50 % de son temps de travail, en contrepartie d'une refacturation au coût réel.

Montants de l'exercice

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, votre société a enregistré une charge d'un montant global de € 209 656,75.

Avec l'Institut Mérieux, société mère**Personnes concernées**

Institut Mérieux et MM. Alexandre Mérieux (président-directeur général) et Jean-Luc Bélingard (administrateur).

Nature et objet

Avenant au contrat de prestations de services rendus par l'Institut Mérieux autorisé par le conseil d'administration du 20 décembre 2018.

Modalités

Cet avenant a pour objectif de modifier :

- la liste des services rendus, en ajoutant les fonctions Audit interne (en fonction des missions réellement réalisées pour le compte de votre société), Risques et Conformité, qui seront désormais portées par l'Institut Mérieux et refacturées à votre société et ce, à compter du 1er janvier 2019 ;
- les règles de refacturation à votre société des services rendus par l'Institut Mérieux en sa qualité de holding animatrice du groupe Institut Mérieux. Les marges applicables sont modifiées conformément aux règles de l'OCDE, en appliquant une marge de 8 % sur l'ensemble des frais engagés par l'Institut Mérieux, à l'exception :
 - des frais engagés par l'Institut Mérieux, à la demande d'une autre entité, pour des raisons pratiques et administratives (« pass-through costs ») qui continueront d'être facturés à prix coûtant ;
 - et des frais engagés par l'Institut Mérieux pour la réalisation de prestations spécifiques purement administratives au bénéfice d'une entité du groupe et qui seront refacturés avec l'application d'une marge de 5 %.

Dans un souci de transparence et afin de permettre à votre société de définir ses propres règles de refacturation à ses filiales, l'Institut Mérieux facture à votre société l'ensemble des services définis dans le contrat ci-dessus, devant être supportés par votre société et ses filiales, selon la clé de répartition applicable, à charge pour votre société de refacturer directement ses filiales, sans mark-up.

Montants de l'exercice

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, votre société a enregistré une charge d'un montant de € 8 928 000 et un produit de € 4 897 518, dont € 1 960 817 de BioFire Diagnostics et € 2 936 701 de bioMérieux Inc.

Lyon, le 28 février 2020

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

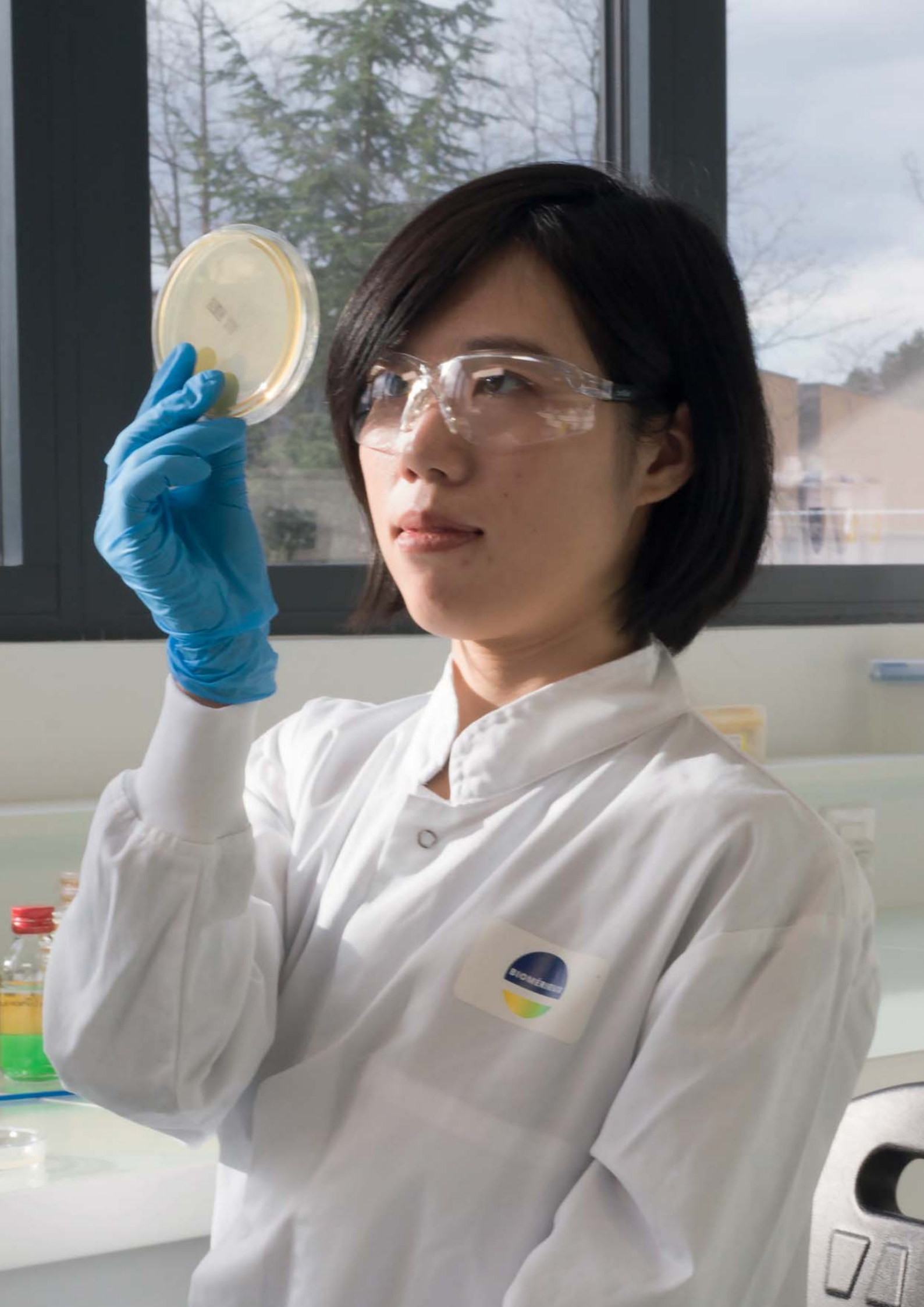
Françoise Mechin

ERNST & YOUNG et Autres

Nicolas Perlier

7.9 Contrats importants

Au cours des deux dernières années, la Société n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1 PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	<u>RFA</u> 302	8.5 TABLES DE CONCORDANCE	304
8.1.1 Nom et fonction des responsables	302	8.6 LEXIQUES	312
8.1.2 Attestation des personnes responsables	302	8.6.1 Termes scientifiques	312
8.1.3 Nom et fonction du responsable de l'information financière	302	8.6.2 Indicateurs alternatifs de performance et termes financiers	314
8.2 RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES	302		
8.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	302		
8.4 CALENDRIER FINANCIER PRÉVISIONNEL 2020	303		

8.1 Personnes responsables du document d'enregistrement universel

8.1.1 Nom et fonction des responsables

M. Alexandre Mérieux, Président Directeur Général de bioMérieux.

8.1.2 Attestation des personnes responsables

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion inclus dans le présent document d'enregistrement universel selon la table de concordance détaillée au § 8.5, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires,

des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées ».

Marcy l'Étoile, le 19 mars 2020

Le Président Directeur Général

Alexandre Mérieux

8.1.3 Nom et fonction du responsable de l'information financière

M. Guillaume Bouhours, Directeur Exécutif, Finance, Achats, Systèmes d'Information.

bioMérieux

69280 Marcy l'Étoile

Téléphone : + 33 (0)4 78 87 20 00

www.biomerieux-finance.com

www.biomerieux.com

8.2 Responsable du contrôle des comptes

Cabinet Ernst & Young et Autres

Tour Oxygène - 10 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

Société désignée par l'Assemblée générale du 30 mai 2012 puis renouvelée par l'Assemblée générale du 17 mai 2018, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La société Ernst & Young et Autres est enregistrée comme société de Commissariat aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

La société Ernst & Young et Autres est représentée par M. Nicolas Perlier.

Cabinet Grant Thornton

44 quai Charles-de-Gaulle 69006 Lyon

Société désignée par l'Assemblée générale du 30 mai 2017 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La société Grant Thornton est enregistrée comme société de Commissariat aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

La société Grant Thornton est représentée par Mme Françoise Méchin.

8.3 Documents accessibles au public

En application de l'article 19 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

Pour l'exercice 2018 :

- les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant figurant respectivement aux § 6.1.1 et § 6.1.2 (pages 150 à 211) et au § 6.1.3 (page 212) ;

- les comptes annuels et le rapport d'audit correspondant figurant respectivement aux § 6.2.1 et § 6.2.2 (pages 215 à 243) et au § 6.2.4 (page 248) ;
- l'examen de la situation financière et du résultat figurant au § 5.2 (pages 141 à 144) ;
- les investissements figurant au § 5.5 (page 145),

du document de référence de l'exercice 2018 déposé auprès de l'AMF en date du 14 mars 2019, sous le n° D19-0150.

Pour l'exercice 2017 :

- les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant figurant respectivement aux § 6.1.1 et § 6.1.2 (pages 144 à 199) et au § 6.1.3 (page 200) ;
- les comptes annuels et le rapport d'audit correspondant figurant respectivement aux § 6.2.1 et § 6.2.2 (pages 203 à 235) et au § 6.2.4 (page 240) ;
- l'examen de la situation financière et du résultat figurant au § 5.2 (pages 133 à 138) ;
- les investissements figurant au § 5.5 (page 140),

du document de référence de l'exercice 2017 déposé auprès de l'AMF en date du 14 mars 2018, sous le n° D18-0129.

Les autres informations de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit de l'URD relatif à l'exercice 2019.

Pendant la durée de validité de l'URD, l'acte constitutif, les statuts de la Société, les procès-verbaux d'Assemblées générales, les informations financières historiques de la Société, les rapports des Commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société, à Marcy l'Étoile.

Conformément à la recommandation AMF n° 2014-15, les communiqués de la Société et les rapports annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société sont accessibles sur le site Internet de la Société et archivés pendant les durées requises.

De manière générale, et conformément à l'article 221-3 du règlement général de l'AMF, l'ensemble de l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du même règlement, ainsi que les statuts à jour de la Société sont disponibles sur le site Internet www.biomerieux-finance.com de la Société.

PRINCIPAUX RÉSEAUX SOCIAUX

Facebook

<https://www.facebook.com/biomerieux>


Twitter

<https://twitter.com/biomerieux>


YouTube

<https://www.youtube.com/user/bioMerieuxTV>
<https://www.youtube.com/user/biomerieuxdiagnostic>
<https://www.youtube.com/user/biomerieuxindustry>


LinkedIn

<https://www.linkedin.com/company/biomerieux>


Instagram

<https://www.instagram.com/company/biomerieux>

8.4 Calendrier financier prévisionnel 2020

8

Date	Événement
16 avril 2020	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2020
19 mai 2020	Assemblée générale
2 septembre 2020	Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2020 et résultats semestriels au 30 juin 2020
20 octobre 2020	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2020

La Société se réserve le droit de modifier à n'importe quel moment ce calendrier.

8.5 Tables de concordance

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL PERMETTANT D'IDENTIFIER LES INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES ANNEXES I ET II DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2019/980 DU 14 MARS 2019 [COMPLÉTANT LE RÈGLEMENT (UE) 2017/1129 DU 14 JUIN 2017]

Rubriques de l'Annexe I du règlement délégué (UE) 2019/980	Chapitre(s)	Page(s)
1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1. Les personnes responsables	8.1.1	302
1.2. Déclaration des personnes responsables	8.1.2	302
1.3. Déclaration d'expert	NA	
1.4. Attestations relatives aux informations provenant de tiers	NA	
1.5. Déclaration de l'autorité compétente	NA	
2. Contrôleurs légaux des comptes		
2.1. Identité des Commissaires aux comptes	8.2	302
2.2. Changements éventuels	NA	
3. Facteurs de risques	2	49
3.1. Description des risques importants	2.1/2.2/2.3	52/57/63
4. Information concernant l'Émetteur		
4.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	7.1	280
4.2. Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de la Société	7.1/7.3.8.2	280/286
4.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	7.1	280
4.4. Siège social, forme juridique, législation applicable et site internet	7.1	280
5. Aperçu des activités		
5.1. Principales activités		
5.1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	1.3.2	25
5.1.2. Nouveaux produits	1.3.3/5.1.2.4	28/154
5.2. Principaux marchés	1.3.1	20
5.3. Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	NA	
5.4. Stratégie et objectifs	1.4/5.5.2	36/157
5.5. Dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.6.2.2/2.2.2	44/58
5.6. Position concurrentielle	1.3.1.5	24
5.7. Investissements		
5.7.1. Investissements importants réalisés	5.4.1	156
5.7.2. Investissements importants en cours ou engagements fermes	5.4.2	156
5.7.3. Coentreprises et participations significatives	1.2.2.2	20
5.7.4. Questions environnementales relatives aux immobilisations corporelles	3.7.1	97
6. Structure organisationnelle		
6.1. Groupe dont fait partie l'émetteur	1.2.1	18
6.2. Filiales importantes de l'émetteur	1.2.2	19
7. Examen de la situation financière et du résultat		
7.1. Situation financière	5.1	152
7.1.1. Exposé de l'évolution et résultat des activités	5.1/5.2/5.5	152/155/157
7.1.2. Évolutions futures probables et activités en matière de recherche et de développement	5.5.2/1.6.1	157/40
7.2. Résultat d'exploitation		
7.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	5.1.2	153
7.2.2. Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	5.1.1	152

Rubriques de l'Annexe I du règlement délégué (UE) 2019/980	Chapitre(s)	Page(s)
8. Trésorerie et capitaux		
8.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	5.2.1	155
8.2. Source, montant et description des flux de trésorerie de l'émetteur	5.2.2	155
8.3. Besoin de financement et structure de financement de l'émetteur	5.2.3	155
8.4. Restrictions à l'utilisation de capitaux	5.2.4	156
8.5. Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux futurs investissements et immobilisations corporelles	5.2.5	156
9. Environnement réglementaire		
9.1. Description de l'environnement réglementaire et des facteurs extérieurs affectant l'activité de l'émetteur	1.5/2.3.2	37/64
10. Informations sur les tendances		
10.1 Informations sur les		
a) principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente entre la fin du dernier exercice et la date de l'URD	5.5.1	157
b) changements significatifs de performance financière du Groupe entre la fin du dernier exercice et la date de l'URD (ou déclaration négative appropriée)	NA	
10.2. Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	5.5.2	157
11. Prévisions ou estimations du bénéfice		
11.1. Prévision ou estimation du bénéfice	NA	
11.2. Déclaration sur les principales hypothèses fondant l'estimation ou prévision	NA	
11.3. Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques et aux méthodes comptables de l'émetteur	NA	
12. Organes d'administration, de direction et Direction Générale		
12.1. Nom, adresse professionnelle et fonction, dans la société émettrice, des membres des organes d'administration et de direction, mention des principales activités qu'ils exercent en dehors de la Société et expertise et expérience en matière de gestion	4.2.3/4.2.4	121/123
a) Autres mandats		
b) Condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins		
c) Faillite, mise sous séquestre, placement sous administration judiciaire ou liquidation à laquelle un des membres des organes d'administration ou de direction a été associé au cours des cinq dernières années au moins		
d) Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre l'un des membres des organes d'administration ou de direction par des autorités statutaires ou réglementaires		
12.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	4.2.4/4.2.5	123/128
13. Rémunération et avantages		
13.1. Montant de la rémunération versée et avantage en nature des membres des organes d'administration et de direction	4.3.1/4.3.2	134/138
13.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4.3.5	147
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1. Dates d'expiration des mandats actuels	4.2.1/4.2.2/4.2.3	118/119/120
14.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages	7.8.2/7.8.3/7.8.4	294/295
14.3. Les Comités du Conseil	4.2.2/4.2.3/4.2.6.6	120/121/132
14.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	4.1	118
14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise et modifications futures de la composition des organes d'administration, de direction et des comités	4.2.1	119
15. Salariés		
15.1. Nombre de salariés	3.11.2	114
15.2. Participations et stock-options	7.3.4/7.4/7.5.2	282/287/291
15.3. Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	3.5.3.1/7.3.4	89/282

Rubriques de l'Annexe I du règlement délégué (UE) 2019/980	Chapitre(s)	Page(s)
16. Principaux actionnaires		
16.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital à la date de l'URD	7.3.2	282
16.2. Existence de droits de vote différents	7.2.2.2/7.3.2	281/282
16.3. Détention ou contrôle de l'émetteur	7.3.3	282
16.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	7.6	293
17. Transactions avec des parties liées	7.8	294
17.1. Détail des transactions avec des parties liées conclues par l'émetteur durant la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date de l'URD	7.8.4	295
18. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1. Informations financières historiques	6.1.1	160
18.1.1. Informations financières historiques auditées	8.3	302
18.1.2. Changement de date de référence comptable	NA	
18.1.3. Normes comptables	6.1.2 (note 2)	169
18.1.4. Changement de référentiel comptable	NA	
18.1.5. Contenu minimal des informations financières auditées	6.1.1/6.1.2/6.2.1/6.2.2	160/166/240/242
18.1.6. États financiers consolidés	6.1.1/6.1.2	160/166
18.1.7. Date des dernières informations financières	5.1	152
18.2. Informations financières intermédiaires et autres	NA	
18.2.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles, le cas échéant incluant le rapport d'audit ou d'examen		
18.3. Audit des informations financières annuelles historiques	6.1.1/6.1.2/6.2.1/6.2.2	160/166/240/242
18.3.1. Rapport d'audit	6.1.3/6.2.4	236/275
18.3.2. Autres informations auditées contenues dans l'URD	NA	
18.3.3. Sources des informations financières non auditées	NA	
18.4. Informations financières <i>pro forma</i>	NA	
18.4.1. Description de l'influence des modifications significatives de valeurs brutes		
18.5. Politique en matière de dividendes	7.7	293
18.5.1. Description de la politique en matière de distribution de dividendes et toute restriction applicable	7.7	293
18.5.2. Montant du dividende par action	7.7	293
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.4	66
18.6.1. Procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage pouvant avoir des effets significatifs sur la situation financière ou rentabilité de l'émetteur	2.4	66
18.7. Changement significatif de la situation financière	5.3	156
18.7.1. Description de tout changement significatif de la situation financière du Groupe depuis la fin du dernier exercice ayant audité ou publié des états financiers	5.3	156
19. Informations complémentaires		
19.1. Capital social		
19.1.2. Actions non représentatives du capital	7.3.1	281
19.1.3. Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	7.3.3	282
19.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	7.3.6	284
19.1.5. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital autorisé, mais non émis, ou toute augmentation de capital	7.3.7	285
19.1.6. Capital social de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel	NA	
19.1.7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	7.3.1/7.3.2	281/282
19.2. Acte constitutif et statuts		
19.2.1. Registre et numéro d'entrée dans le registre ainsi qu'objet social de l'émetteur	7.2.1	280
19.2.2. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'action	7.2.2	280
19.2.3. Dispositions statutaires ou autres qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer, d'empêcher un changement de contrôle	7.6	292
20. Contrats importants	7.9	299

Rubriques de l'Annexe I du règlement délégué (UE) 2019/980	Chapitre(s)	Page(s)
21. Documents disponibles		
a) Statuts	7.2/8.3	280/302
b) Rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert	NA	
Indication du site web sur lequel les documents peuvent être consultés	7.1/8.1.3	280/302
25. Informations sur les participations	1.2.2	19

Rubrique de l'Annexe II du règlement délégué (UE) 2019/980	Chapitre(s)	Page(s)
1.2 Déclaration relative à l'approbation du document		1

LA TABLE DE CONCORDANCE CI-APRÈS PERMET D'IDENTIFIER LES PRINCIPALES INFORMATIONS PRÉVUES PAR LE RAPPORT FINANCIER MENTIONNÉ À L'ARTICLE L. 451-1-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET À L'ARTICLE 222-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Rubriques/thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
Comptes annuels sociaux	6.2.1/6.2.2	240/242
Comptes annuels consolidés	6.1.1/6.1.2	160/166
Rapport de gestion	Cf. table de concordance entre le document d'enregistrement universel et le rapport de gestion	
Attestation du responsable du rapport financier annuel	8.1.2	302
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux	6.2.4	275
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés	6.1.3	236

LA TABLE DE CONCORDANCE CI-APRÈS COMPORTE TOUS LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DE GESTION REQUIS PAR LES ARTICLES L. 225-100 ET SUIVANTS, L. 232-1, II, L. 233-26 ET R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE

Thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
I. Activité		
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	5.1/5.2/6.2.3	152/155/270
Situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé	5.1.2/5.4.1/5.4.2/6.2.3.1	153/156/270
Évolution prévisible de la Société et du Groupe	5.5.2	157
Événements importants de la Société et du Groupe survenus après la clôture	5.5.1	157
Activités de la Société et du Groupe en matière de recherche et de développement	1.6.1	40
Liste des succursales existantes	1.2.2.2	20
Prises de participations significatives dans une société ayant son siège sur le territoire de la République française	1.2.2.2	20
Activités et résultats de l'ensemble de la Société, de ses filiales et des sociétés dont elle assure le contrôle	5.1/6.2.2 (note 3.3.3)	152/248
Indicateurs clé de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société, notamment informations relatives aux questions d'environnement et de personnel avec renvoi aux montants indiqués dans les comptes annuels et explications supplémentaires y afférentes	3/5.1	69/152



Thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
II. Facteurs de risques		
Principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés	2	49
Objectifs et politique de la Société et du Groupe en matière de gestion des risques financiers, y compris la politique de couverture	2.5	67
Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures que prend la Société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité	2.2.6/3.7	62/97
Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	4.4	147
Exposition de la Société et du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	2.3.3/ 6.1.2 (note 28)	65/166
III. Informations juridiques et actionnariat		
Identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	7.3.2	282
Modifications intervenues au cours de l'exercice	7.3.2	282
Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société qu'elles détiennent (autocontrôle)	1.2.2/6.2.2 (note 3.3.3)	19/248
Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice, cours moyens des achats et des ventes, montant des frais de négociation, nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat ainsi que leur valeur nominale, motifs des acquisitions effectuées et fraction du capital qu'elles représentent	7.3.5	283
Éléments de calcul et résultats d'ajustements des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions éventuels pour les valeurs mobilières donnant accès au capital en cas de rachat d'actions ou d'opérations financières	7.3.6	284
État de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants) au capital social au dernier jour de l'exercice et proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés gérées collectivement (PEE ou FCPE) et les actions nominatives détenues directement par eux à l'issue d'une attribution gratuite ou à l'occasion d'autres dispositifs (plans d'actionnariat, privatisations...)	7.3.4/7.4	282/287
Rapport spécial sur les opérations réalisées par la Société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants	7.4	287
Rapport spécial sur les opérations réalisées par la Société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants	7.4	287
IV. Informations à caractère financier		
Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	6.2.3.3	272
Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues	NA	
Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes	6.2.3.4	273
Montant des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices et montant des revenus distribués exigibles à l'abatement ainsi que montant de ceux qui ne le sont pas, ventilés par catégories d'actions	7.7	293
Montant des prêts inter-entreprises (prêts de moins de 2 ans à des micro-entreprises, PME et ETI avec lesquelles la Société entretient des liens économiques le justifiant)	NA	
Informations relatives à l'acquisition par la Société de ses propres actions en vue de les attribuer aux salariés ou aux dirigeants	7.3.5	283
Restrictions imposées par le Conseil d'administration en matière de levée des options consenties ou de vente des actions attribuées gratuitement aux dirigeants	4.3.2.1.2/7.4	138/287
Conditions de conservation des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux	4.3.2.1.2/7.4	138/287
État récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables ou par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés sur les titres de la Société	7.5.3.2	292
V. Informations sociales et environnementales		
Informations sociales	3.5	86
Informations environnementales	2.2.6/3.7	62/97
Informations sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable	3.1/3.2/3.3.1/3.3.4/3.4.2	71/75/78/79
Informations pour les sociétés exploitant au moins une installation figurant sur la liste prévue à l'article L. 515-36 du Code de l'environnement	NA	

**LA TABLE DE CONCORDANCE CI-APRÈS REPREND LES INFORMATIONS REQUISES
EN APPLICATION DES ARTICLES L. 225-102-1 ALINÉA 5 ET R. 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE**

Rubriques/thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
1° Pour toutes les sociétés mentionnées au I de l'article L. 225-102-1 :		
1.1° Informations sociales		
a) Emploi		
• l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	3.11.2	114
• les embauches et les licenciements	3.5.3.6	91
• les rémunérations et leur évolution	3.5.3.1	89
b) Organisation du travail		
• l'organisation du temps de travail	3.5.1	86
• l'absentéisme	3.5.3.6	92
c) Santé et sécurité		
• les conditions de santé et sécurité au travail	3.5.5	94
• les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	3.5.5.4	95
d) Relations sociales		
• l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	3.5.1	86
• le bilan des accords collectifs notamment en matière de santé et de sécurité au travail	3.5.1	86
e) Formation		
• les politiques de mise en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement	3.5.2.2	87
• le nombre total d'heures de formation	3.5.2.2	87
f) Égalité de traitement		
• les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	3.5.4.1.	92
• les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	3.5.4.2	93
• la politique de lutte contre les discriminations	3.5.4/4.2.6.3	92/131
1.2° Informations environnementales		
a) Politique générale en matière environnementale		
• l'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	3.7	97
• les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	3.7	97
• le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	NA	
b) Pollution		
• les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	3.7.3	99
• la prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment des nuisances sonores et lumineuses	NA	
c) Économie circulaire	3.7.1	97
i. Prévention et gestion des déchets		
• les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	3.7.3.3	101
• les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	3.7.3.3	101
• l'utilisation durable des ressources	3.7.2./3.7.3.4/3.7.3.5	99/103/105
• la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	3.7.3.4	103
• la consommation des matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	3.7.3.3	101
• la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	3.7.3.5	105
• l'utilisation des sols	3.11.1	113
d) Changement climatique		
• les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment par l'usage de biens et services qu'elle produit	3.7.3.2	99
• les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique	3.7.3	99
• les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet	3.7.3.2	99

Rubriques/thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
e) Protection de la biodiversité : les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	3.11.1	113
1.3° Informations sociétales		
a) Engagements sociétaux en faveur du développement durable		
• l'impact de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement local	3.3.4.2/3.5	79/86
• l'impact de l'activité de la Société sur les populations riveraines ou locales	3.3.4.2	79
• les relations entretenues avec les parties prenantes de la Société et les modalités de dialogue avec celles-ci	3.2/3.4.1/3.4.2/	71/80
• les actions de partenariat ou de mécénat	3.3.4.1	78
b) Sous-traitance et fournisseurs		
• la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	3.6.1	96
• la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	3.6.1	96
c) Loyauté des pratiques : les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	3.4.3/3.4.4.1	81
2° Pour les sociétés mentionnées au 1° du I de l'article L. 225-102-1 (sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé) :		
2.1° Informations relatives à la lutte contre la corruption : les actions engagées pour prévenir la corruption	3.4.4.1	81
2.2° Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	3.6/3.10	96/112
(a) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :	3.2.1/3.10	71/112
• au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective		
• à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession		
• à l'élimination du travail forcé ou obligatoire		
• à l'abolition effective du travail des enfants		
(b) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	3.6/3.10	71/112
2.3° Informations relatives à la lutte contre l'évasion fiscale	3.4.4.5	84

LA TABLE DE CONCORDANCE CI-APRÈS COMPORTE TOUS LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE REQUIS PAR LES ARTICLES L. 225-37-2 À L. 225-37-5 ET L. 225-100 DU CODE DE COMMERCE

Thème	Chapitre(s)	Page(s)
I. Code de gouvernement d'entreprise		
Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, lieu où ce code peut être consulté et, le cas échéant, règles retenues en complément des exigences requises par la loi	4.1	118
II. Composition et organisation des travaux du Conseil d'administration		
Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société (Président du Conseil d'administration ou Directeur Général)	4.2.1	119
Éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général	4.2.1/4.2.6.2	119/130
Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice		
Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil	4.2.4/4.2.6.2	123/130
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	4.2.5	128
Les Comités du Conseil/composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux des du Conseil	4.2.6.6	132
Application du principe de diversité au sein du Conseil (représentation équilibrée des femmes et des hommes, nationalités, âge, qualifications et expériences professionnelles)	4.2.6.3	131
Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes assistant régulièrement la Direction Générale dans l'exercice de ses missions et sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité	4.2.6.3	131
Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages	7.8.3	295
Procédure mise en place par le Conseil d'administration des sociétés cotées afin d'évaluer le respect des conditions portant sur les conventions portant sur les opérations courantes conclues à des conditions normales	7.8.1	294
Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre les mandataires sociaux ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote de la Société et une autre société contrôlée par la première, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales	7.8.2/7.8.4/7.8.5	294/295/297
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration ou au directoire dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	7.3.7	285
Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ou renvoi aux dispositions des statuts qui prévoient ces modalités	7.2.2	280
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	7.6	293
III. Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux		
Rémunération totale et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société, les sociétés qu'elle contrôle ou la société qui la contrôle	4.3.2	139
Éléments variables de la rémunération des membres des organes d'administration et de direction à partir de l'application de critère de performance extra-financière	4.3.2.1.2/4.3.2.2	136/144
Engagements de toutes natures, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers	4.3.2.3	145
Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux Président, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués	4.3.1	135
Niveau de rémunération du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués au regard de la rémunération moyenne des salariés de la Société autres que les mandataires sociaux, et évolution de ce ratio au cours des cinq derniers exercices	4.3.2.1.1	139
Niveau de rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et de chaque Directeur Général Délégué au regard de la rémunération médiane des salariés de la Société et des mandataires sociaux, ainsi que l'évolution de ce ratio au cours des cinq derniers exercices	4.3.2.1.1	139
Montant de la rémunération totale versée et avantages de toute nature des membres des organes d'administration et de direction, y compris sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance	4.3.2.1.2/4.3.2.2	140/144
Projets de résolution établis par le Conseil d'administration afin que soient approuvés les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux Présidents et Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués en raison de leur mandat (say on pay)	4.3.1/4.3.2	135/139
Éléments de rémunération variables ou exceptionnels attribués au cours de l'exercice écoulé à ces mêmes dirigeants	4.3.2.2	144
Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4.3.5	147

8.6 Lexiques

8.6.1 Termes scientifiques

Acide nucléique : l'acide nucléique est une molécule d'origine naturelle présente dans la plupart des cellules et ayant la capacité de porter et de transmettre les instructions héréditaires qui sont codées permettant ainsi le développement de l'organisme. Il existe deux types d'acides nucléiques : l'ADN et l'ARN.

Amplification : technique le plus souvent à base d'enzymes, permettant de multiplier les acides nucléiques pour augmenter la sensibilité des méthodes de détection.

Antibiogramme : analyse permettant de déterminer la sensibilité d'une bactérie aux antibiotiques.

Antibiotique : substance d'origine naturelle ou synthétique, ayant la capacité d'arrêter la multiplication des bactéries.

Anticorps : molécule protéique complexe produite par le système immunitaire pour détecter et neutraliser les agents pathogènes, en particulier les virus.

Antigène : macromolécule reconnue par un anticorps ou des cellules du système immunitaire d'un organisme et provoquant chez ce dernier une réaction immunitaire.

ADN : acronyme de « Acide Désoxyribonucléique ». Longue molécule formée d'un enchaînement de nucléotides constitués d'un sucre (désoxyribose), d'un groupe phosphate et d'une base azotée qui peut être soit l'adénine notée A, la guanine notée G, la thymine notée T, la cytosine notée C et qui est le support de l'information génétique.

ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) : agence réglementaire française d'évaluation, d'expertise et de décision en matière de sécurité sanitaire des médicaments et des produits de santé.

ANVISA (Agência Nacional de Vigilância Sanitária) : agence réglementaire brésilienne des produits alimentaires et médicamenteux.

ARN : acronyme de « Acide Ribonucléique ». Polymère similaire à l'ADN ayant notamment un rôle de vecteur de l'information génétique. Le sucre est, dans le cas de l'ARN, un ribose.

Bactérie : micro-organisme unicellulaire dépourvu de chlorophylle et visible uniquement au microscope. Les bactéries sont des organismes qui n'appartiennent ni au règne végétal, ni au règne animal.

Bactérie multi-résistante : une bactérie est dite multi-résistante aux antibiotiques lorsque, du fait de l'accumulation des résistances naturelles et acquises, elle n'est plus sensible qu'à un petit nombre d'antibiotiques habituellement actifs en thérapeutique.

Biochimie : science qui étudie la corrélation entre la structure des molécules naturelles et les conséquences sur leur activité.

Biologie moléculaire : technologie permettant l'analyse de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule.

Chromogène : molécule générant dans certaines conditions une coloration. Liée à un substrat enzymatique et incorporée dans un milieu de culture, elle permet de révéler un métabolisme enzymatique particulier et d'orienter ainsi l'identification de la bactérie cultivée.

Consommable : accessoire à usage unique, généralement utilisé dans un instrument d'analyse.

Contaminant : substance qui est présente là où elle ne devrait pas se trouver.

Cytomégalo virus : virus responsable d'infections passant le plus souvent inaperçues. Son caractère pathogène survient surtout chez des patients dont les défenses immunitaires sont faibles. Virus appartenant à la famille des herpès virus comprenant (entre autres) herpès simplex virus (HSV) ou herpès virus hominis (HVV), cytomégalo virus (CMV), virus varicelle zona (VSV), virus Epstein-Barr (EBV).

Cytométrie : comptage des cellules.

Cytométrie de flux : technique permettant de faire défiler à grande vitesse au sein d'une veine liquide, des cellules, particules ou molécules à travers le faisceau d'un laser. La lumière réémise (par diffusion ou fluorescence) permet de classer la population suivant plusieurs critères et de les trier.

Diagnostic in vitro : examens réalisés à l'extérieur du corps humain à l'aide d'outils de diagnostic.

Enzyme : macromolécule protéique qui accélère une réaction biochimique.

Embolie pulmonaire : obstruction du système artériel irriguant le poumon par un caillot circulant dans le sang.

Entérobactéries : famille de bacilles (bactéries) mis en évidence par la coloration gram négative, de nature aérobie et anaérobie (nécessitant ou pas l'apport d'oxygène pour vivre et se reproduire).

Entérocoque : bactérie de forme ovoïde appartenant à la famille des streptocoques du groupe D, résidant habituellement dans l'intestin de l'homme non malade.

Extraction : désigne les étapes qui permettent d'extraire les acides nucléiques des cellules qui les contiennent et de les rendre utilisables par les techniques de biologie moléculaire comme l'amplification.

FDA (Food and Drug Administration) : Agence réglementaire américaine des produits alimentaires et médicamenteux.

Fongique : relatif aux champignons.

Génotypage : détermination de l'ensemble des gènes contenus dans les cellules d'un organisme.

Gram : technique de coloration qui permet de mettre en évidence les propriétés de la paroi bactérienne et d'utiliser ces propriétés pour distinguer et classer les bactéries. On parle de bactéries gram positives ou bactéries gram négatives.

Hémoculture : est un examen sanguin essentiel en maladie infectieuse. Il consiste en un prélèvement de sang veineux, qui est ensuite mis en culture afin de mettre en évidence la présence ou l'absence de germes.

Histologie : étude des tissus qui a pour but d'explorer la composition, la structure, le renouvellement des tissus, ainsi que les échanges cellulaires en leur sein.

Immunoessais : détection de marqueurs de pathologies à partir d'une réaction antigène/anticorps.

Indicateur de qualité : terme utilisé en agroalimentaire pour définir les micro-organismes responsables d'altérations visuelles ou gustatives (ex. : moisissure ou contamination bactérienne). Le comptage des indicateurs de qualité permet d'apprécier l'hygiène d'un produit.

ID/AST : test d'identification des bactéries et d'antibiogramme.

IVD : abréviation de diagnostic *in vitro*.

Laboratoire P1, P2, P3 et P4 : classification des laboratoires en fonction du niveau de danger biologique, le niveau 1 représentant le risque minimum et le niveau 4 représentant un risque de transmission et de mortalité élevées.

Listeria : genre bactérien qui peut provoquer la listériose, maladie infectieuse potentiellement grave chez les nouveau-nés, les femmes enceintes ou les sujets faiblement résistants.

Marqueur : élément qui permet de détecter la substance sur laquelle il est fixé. Un marqueur biologique (bio-marqueur) est une substance qui, une fois dosée, peut aider au diagnostic d'une pathologie.

Méticilline : pénicilline semi-synthétique essentiellement utilisée contre le staphylocoque doré non résistant.

Microbiologie : étude des micro-organismes comprenant entre autres les virus, bactéries et les champignons.

Micro-organisme : organisme vivant de taille microscopique.

Milieux de culture : composition nutritive, simple ou composée, sous forme liquide ou solide, utilisée pour maintenir ou accroître le développement d'une espèce microbienne dans des conditions biologiques adéquates.

MRSA : bactérie de type *Staphylococcus aureus* résistante à la méticilline.

Multiplex : capacité à transmettre sur un seul support physique de nombreuses données.

Mycobactéries : bactéries de type bacilles fins. Certaines espèces de mycobactéries sont pathogènes : *M. leprae* responsable de la lèpre ; *M. tuberculosis*, responsable de la tuberculose.

NMPA (National Medical Products Administration) : agence réglementaire chinoise des produits alimentaires et médicamenteux, ex CFDA (*China Food and Drug Administration*).

Nosocomiale : maladie contractée à l'hôpital ou dans un établissement de soins, par un malade qui n'en était pas atteint lors de son admission.

OMS (Organisation mondiale de la santé) : autorité directrice dans le domaine de la santé des travaux ayant un caractère international au sein du système des Nations Unies.

Oncologie ou cancérologie : spécialité médicale d'étude, de diagnostic et de traitement des cancers.

Panel de tests : groupe d'analyses médicales prédéterminé et utilisé comme une aide au diagnostic et au traitement de maladies.

Parasite : organisme vivant qui se nourrit, s'abrite ou se reproduit en établissant une interaction durable avec un autre organisme (l'hôte).

Pathogène : agent biologique responsable d'une maladie infectieuse. Les agents infectieux peuvent être des virus, des bactéries ou des parasites.

PCR (polymerase chain reaction) : l'amplification en chaîne par polymérase, ou réaction en chaîne par polymérase, est une méthode de biologie moléculaire d'amplification génique *in vitro*, qui permet de dupliquer en grande quantité (avec un facteur de multiplication de l'ordre du milliard), une séquence d'ADN ou d'ARN connue, à partir

d'une faible quantité initiale. Il s'agit d'une méthode particulièrement adaptée pour détecter la présence de virus.

POC (point of care)- POCT (point of care testing) : services offerts au chevet du patient, incluant en particulier les analyses de diagnostic.

Procalcitonine : marqueur précoce et spécifique d'infection bactérienne.

Protéine : élément de base de toutes cellules vivantes. Une macromolécule biologique composée par une ou plusieurs chaîne(s) d'acides aminés liés entre eux par des liaisons peptidiques.

Salmonelle : les salmonelles appartiennent au genre des entérobactéries *Salmonella*. Elles provoquent deux types de maladies : des gastro-entérites par intoxication alimentaire (salmonellose), et des fièvres typhoïdes et paratyphoïdes.

Sepsis : réaction excessive du système immunitaire et du système de coagulation de l'organisme à une infection. Cette réaction est marquée par une inflammation généralisée et par des troubles de la coagulation du sang, qui peuvent rapidement entraîner la défaillance d'un organe (sepsis sévère) et, dans bien des cas, le décès.

Septicémie : infection généralisée grave de l'organisme par des germes pathogènes qui se manifeste par la présence de micro-organismes dans le sang.

Séquençage de l'ADN : détermination de l'ordre d'enchaînement des nucléotides pour un fragment d'ADN donné.

Spectrométrie de masse : technique utilisée pour identifier et déterminer la structure chimique d'un grand nombre de molécules simultanément, en analysant la masse et la charge de leurs ions.

Staphylocoque : genre bactérien gram positif, se présentant le plus souvent en amas sous forme de grappe.

Substrat : molécule utilisée comme produit de départ, qui, après s'être liée au site actif d'une enzyme, est transformée en un ou plusieurs produits.

Syndrome : ensemble de signes cliniques et de symptômes qu'un patient est susceptible de présenter lors de certaines maladies.

Syndrome coronarien aigu : diminution du calibre des artères coronaires qui réduit le débit sanguin et induit un défaut d'oxygénation du muscle myocardique.

Théranostic : un test diagnostic qui permet aux cliniciens de prendre la décision thérapeutique la plus adaptée pour chaque patient, favorisant une médecine plus personnalisée.

Thrombose veineuse : formation d'un caillot de sang dans un vaisseau sanguin. Elle survient généralement dans une veine des membres inférieurs, au niveau de la jambe ou de la hanche, rarement au niveau des membres supérieurs.

Typage : méthode pouvant aider à l'évaluation de la compatibilité entre deux individus, leurs organes, leurs tissus ou leurs sangs. Technique utilisée pour caractériser les bactéries.

Virus : micro-organisme infectieux rudimentaire contenant un seul type d'acide nucléique, encagé dans une capsid protéique, qui utilise, pour la synthèse de ses propres constituants, les matériaux de la cellule qu'il parasite, et qui se reproduit à partir de son seul matériel génétique.

8.6.2 Indicateurs alternatifs de performance et termes financiers

Dettes nettes : somme des disponibilités et équivalents de trésorerie de maturité inférieure à 3 mois, diminuée de la dette financière confirmée et des concours bancaires courants et autres dettes financières non confirmées. APM

Earning Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (EBITDA) : somme du résultat opérationnel courant contributif et des amortissements d'exploitation. APM

Effet de change : les effets de change sont déterminés en convertissant les données de la période en cours au taux de change moyen de l'année précédente de la période de comparaison. En pratique, les taux de change utilisés peuvent être les taux moyens communiqués par la BCE ou les taux couverts lorsque des instruments de couverture ont été mis en place.

ETP/FTE : Équivalent Temps Plein/*Full Time Employee*. APM

Génération de Trésorerie Libre (*Free Cash Flow* ou *Cash-Flow Libre*) : flux de trésorerie provenant de l'exploitation plus le flux de trésorerie provenant de l'investissement hors trésorerie nette provenant des acquisitions et cessions de filiales. APM

Résultat Opérationnel Courant Contributif (ROCC) : résultat opérationnel courant hors éléments non récurrents relatifs à l'acquisition et l'intégration de BioFire, et écritures comptables liées à l'affectation de son coût d'acquisition. APM

Résultat Opérationnel Courant (ROC) : résultat opérationnel hors éléments « significatifs, inhabituels et non récurrents », classés en « autres produits et charges opérationnels non courants ».

Variation de périmètre :

Les effets des variations de périmètre sont déterminés :

- pour les acquisitions de la période, en déduisant des ventes de la période le montant des ventes réalisées durant la période par les entités acquises à compter de leur entrée dans le périmètre de consolidation ;
- pour les acquisitions de la période précédente, en déduisant des ventes de la période le montant des ventes réalisées au cours des mois durant lesquels les entités acquises n'étaient pas consolidées lors de la période précédente ;
- pour les cessions de la période, en ajoutant aux ventes de la période le montant des ventes réalisées par les entités cédées la période précédente, au cours des mois durant lesquels ces entités ne sont plus consolidées sur la période en cours ;
- pour les cessions de la période précédente, en ajoutant aux ventes de la période les ventes réalisées durant la période précédente par les entités cédées.

[illegible]



- AFRIQUE DU SUD
- ALGÉRIE
- ALLEMAGNE
- ARGENTINE
- AUSTRALIE
- AUTRICHE
- BELGIQUE
- BRÉSIL
- CANADA
- CHILI
- CHINE
- COLOMBIE
- CORÉE
- CÔTE D'IVOIRE
- DANEMARK

- ÉGYPTÉ
- ÉMIRATS ARABES UNIS
- ESPAGNE
- ÉTATS-UNIS
- FINLANDE
- FRANCE
- GRÈCE
- HONGRIE
- INDE
- ITALIE
- JAPON
- KENYA
- MALAISIE
- MEXIQUE
- NORVÈGE

- PAYS-BAS
- PHILIPPINES
- POLOGNE
- PORTUGAL
- RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
- ROYAUME-UNI
- RUSSIE
- SERBIE
- SINGAPOUR
- SUÈDE
- SUISSE
- THAÏLANDE
- TURQUIE
- VIETNAM